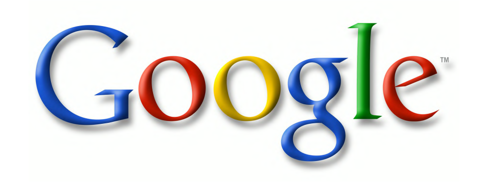





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
Digitized by Google

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Bibliothécaire-Professeur à l'Université; C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université; PH. BLOMMAERT, Docteur en droit; et A. VAN LOKEREN, Avocat; à Gand.

AVEC LA COOPÉRATION HABITUELLE

De MM. F. DE REIFFENBERG, Conservateur de la Bibliothèque royale, et A. SCHAYES, Employé aux Archives du royaume, à Bruxelles.

Année 1843.

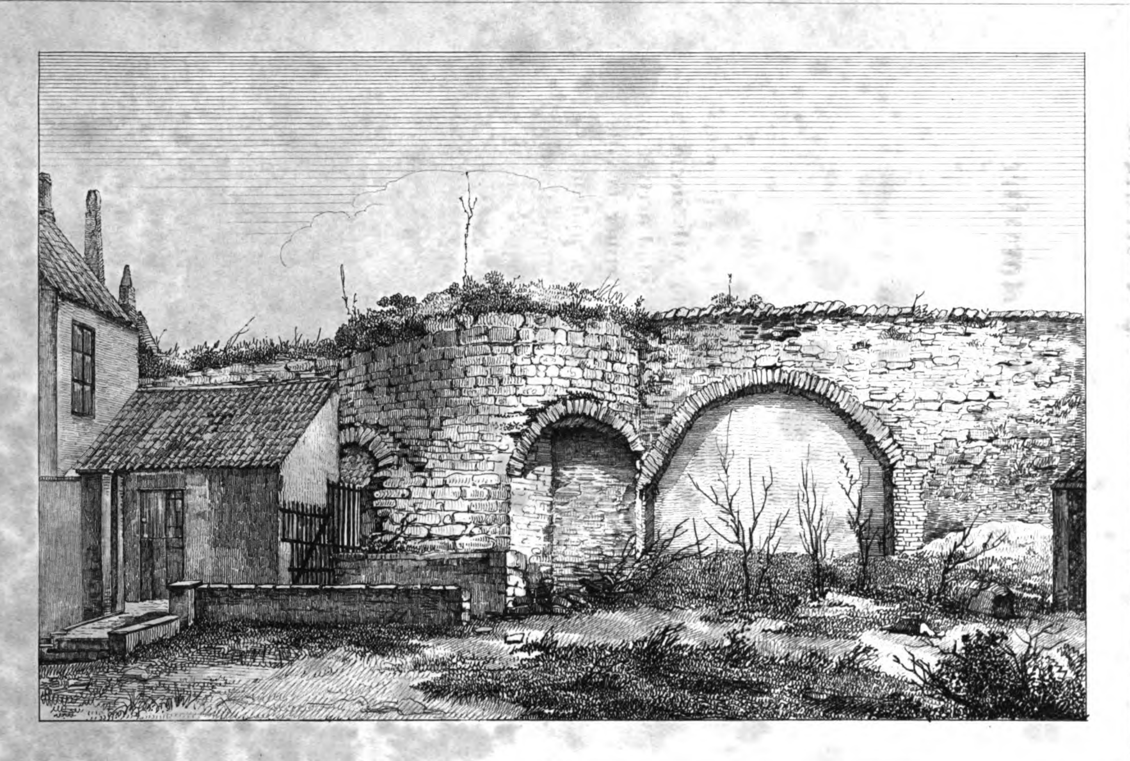
GAND,

IMPRIMERIE DE LÉONARD HEBBELYNCK,

Vieille Citadelle, No 48.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. J. J. Altmeyer, professeur à l'Université de Bruxelles.
J. H. Bormans, professeur à l'Université de Liége.
J. Borgnet, a Namur.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Coomans ainé, avocat, à Bruxelles.
N. Cornelissen, membre de l'Académie de Bruxelles, à Gand.
M. Colinez, avocat-général, à Gand.
P. De Decker, membre de la Chambre des Représentants, à Gand.
Mcn De Ring, à Fribourg (Bade).
H. Du Trieu, avocat, à Malines.
J. J. De Smet, membre de la Commission royale d'histoire, à Gand.
O. Delepierre, attaché à la Légation belge, à Londres.
Fl. Frocheur, homme de lettres, à Bruxelles.
L. P. Gachard, archiviste-général du royaume, à Bruxelles.
J. Gauthier, propriétaire, à Bruxelles.
V. Goethals, conservateur de la Biblioth. de la ville de Bruxelles.
H. Helbig, à Liége.
Fr. Hennebert, archiviste de la ville de Tournai.
F. Henaux, homme de lettres, à Liége.
Alex. Henne, attaché au ministère de la guerre, à Bruxelles.
J. Ketele, archiviste honoraire de la ville d'Audenarde.
F. H. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Ch. Morren, professeur à l'Université de Liége.
M. L. Polain, archiviste de la province de Liége.
Ch. Piot, attaché aux Archives générales, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
D. J. Van der Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
P. C. Van der Meersch, avocat, à Gand.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Fribourg (Bade).
André Warzée, attaché au ministère des travaux publics, à Bruxelles.
A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.
J. F. Willems, membre de la Commiss. royale d'histoire, à Gand.



Ch. Onghena Sc

De la première enceinte fortifiée

DE

LA VILLE DE GAND.

Il ne paraît pas que la ville de Gand ait été défendue par quelqu'ouvrage d'art avant la fin du XIIe siècle : à cette époque la puissance de la commune était arrivée au point d'oser exiger du comte le droit de fortifier la ville; déjà elle s'était arrogé celui de fortifier ses maisons. Ce dernier fait résulte du manifeste de Guillaume, archevêque de Rheims, lancé en 1179, à la demande de Philippe d'Alsace, contre les Gantois : « Postmodum, dit-il, » autem infortunio miserabili, præfato oppido penitus igne » consumpto.... multitudo civium, propter arridentium sibi » divitiarum abundantiam et *arces domorum quæ cum* » *turribus æquipollere videbantur,* ultimum modum super» biens, domino suo, etc. » Et en effet, à son retour de Terre Sainte, l'année précédente, Philippe avait trouvé les plus puissants seigneurs de sa ville de Gand, retirés dans leurs maisons crénelées, où il dût aller les soumettre Les concessions qu'il fit aux Gantois n'eurent pour résultat que de nouvelles révoltes : sa mort fut le signal de troubles graves; la comtesse Méhaut, obligée d'abandonner la ville, se retira avec ses troupes dans le château. On voulait qu'elle donnât son approbation à des chartes constitutionnelles rédigées par les Gantois eux-mêmes : sur ces entrefaites survinrent Baudouin de Lille et la comtesse Margue-

rite, son épouse, la plus proche héritière de Philippe, pour réclamer la mise en possession de ses droits. Ces personnages, qui s'entendirent bientôt entre eux sur leurs affaires privées, avisèrent aux moyens d'apaiser les désordres qui désolaient leur capitale. Pour y arriver, ils usèrent de supercherie; ils rendirent les projets de charte présentés à la confirmation de Méhaut, munis de leurs sceaux, mais dépourvus de leur signature. Ce défaut d'une formalité essentielle prouvait assez leur arrière-pensée. Quoiqu'il en soit, l'article 4 consacrait un principe de la plus haute importance, « *Spectat etiam ad libertatem eorum, oppidum suum muris et vallis et quacumque voluerint munitione, ad libitum suum firmare, sic et proprias domus.* »

Ce ne fut cependant que plus tard, vers 1194, que les Gantois se prévalurent d'un droit qu'ils regardaient comme l'un des principaux soutiens de leur liberté politique, puisqu'ils l'avaient stipulé eux-mêmes comme l'un des quatre principes fondamentaux de leur constitution.

Gand n'avait alors que quatre portes : de Saint-George ou de Saint-Bavon, de Thourout, de France et de Brabant; elles étaient situées sur les rivières qui formaient naturellement l'enceinte de la ville, elles ne présentaient que peu ou point de moyens de défense.

Fernand et son épouse Jeanne confirmèrent, en 1213, un droit qui avait été extorqué les armes à la main. Cette approbation explicite froissa les vues ambitieuses et liberticides de Philippe-Auguste : la guerre éclata, et le malheureux Fernand fut vaincu à la funeste journée de Bouvignes, en 1214. Le traité de Melun lui défendit, et il dut y souscrire, d'élever de nouvelles fortifications dans son état, ou de réparer les anciennes, sans le consentement du roi (1), qui exigeait en outre que les communes prissent

(1) « Comes et comitissa non possunt facere novas fortericias nec veteres inforciare in Flandria citra fluvium qui dicitur l'*Escaut* nisi per nos. »

parti avec lui contre leur comte, au cas qu'il y contrevint : exigence qui fut repoussée avec indignation et dont Saint-Louis se désista dans la suite.

De ces traités politiques, on doit conclure que la première enceinte fortifiée de Gand fut bâtie de 1194 à 1214, et que les principaux ouvrages furent élevés avant l'administration des trente-neuf. A la fin du XIII[e] siècle, Gand était si bien fortifiée que les troupes de Philippe-le-Bel, qui se jetèrent si inopinément dans la Flandre, n'osèrent tenter de s'en emparer.

Toute cette ligne des fortifications suivait l'ondulation de l'Escaut et de la Lys : à partir de la *Porte grise* (1), qui faisait partie de la defense du Château des Comtes, jusqu'au pont du Jugement, la Lys et puis l'Escaut servaient de ligne de circumvallation. A l'endroit nommé *Bachter-leye*, comme la Lys s'y perdait dans les bas-fonds, on y éleva un rempart, qui de nos jours porte le nom de *Vieux-Rempart*, et où l'on voit encore les traces d'un fossé, qui venait aboutir à la porte de Saint-George ou de Saint-Bavon : cette porte n'a pas entièrement disparu; des pans de murs et une petite issue s'en voient encore dans la ruelle à gauche du pont de Saint-Georges. De là jusqu'au confluent de la Lys et de l'Escaut, plusieurs ouvrages, défendus par des tours, cotoyaient ces rivières : ce fut en 1541, qu'ils furent abattus; une des rues adjacentes porte le nom d'une de ces tours, bâtie en briques rouges : elle datait du temps de Marguerite de Constantinople.

De cet endroit à la porte de Brabant, soit *de Braempoorte*, je ne sache pas qu'il y ait eu quelques fortifications, sauf toutefois le château de Gérard, dit le Diable, qui était une

Ce fut en conséquence de ce traité que le comte Fernand dut demander à Louis IX la permission de rebâtir en pierre les portes de ses villes de Flandre. Cette autorisation lui fut accordée au mois d'août 1229.

(1) Grauwerpoort.

de ces maisons fortifiées, dans laquelle Philippe d'Alsace dût aller vaincre le propriétaire, qui s'y était retiré avec ses adhérents. Les bas-fonds et les terrains marécageux, qui entouraient cette partie de la ville, présentaient une défense naturelle suffisante : d'ailleurs, comme de ce côté la ville était bornée par les terres de l'Empire, on avait moins à craindre que des autres côtés, qui se trouvaient dans le royaume de France. Jusqu'à une époque assez éloignée de nous, on n'avait accès à la ville, de ce côté, que par la digue, qui traversait ces terrains bas et qui était dominée par la porte de *Braem,* qui servait en même temps à la défense des écluses pour la retenue des eaux de l'Escaut. Le coude de cette rivière, au Coin des Tanneurs, était défendu par le château connu sous le nom de *Wandelaers Casteel* et le rempart dit de Saint-Jean; cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Là nous voyons s'élever une porte nommée *de Wal-poorte,* littéralement *porte du Fossé,* qu'elle emprunta probablement au fossé, que l'on creusa ou que l'on élargit vers la fin du XIIe siècle, au pied de la montagne de Saint-Pierre, et qui réunissait l'Escaut à la Lys : ce fossé, qui mettait cette porte en communication avec une des plus anciennes de la ville, celle de France, qui prit depuis le nom de *Ketel-poorte,* était de chaque côté longé de remparts, dont l'un portait le nom de *Ketelveste,* et l'autre celui de *Cauter-veste.*

Ce fut vers 1194 que l'on commença à couvrir de travaux importants toute la partie de la ville du côté du Nord-Ouest : des parties considérables en sont parvenues jusqu'à nous. Tout le système de défense se basait sur les inondations, dont on pouvait entourer une grande partie de la ville, en retenant les eaux de l'Escaut et de la Lys, on rendait les abords de la ville impraticables; les quelques points qui restaient à découvert, devenaient d'une défense facile. On éleva donc une écluse au point de la nouvelle jonction de ces deux rivières, et on la mit à l'abri

de toute insulte en y construisant deux tours massives et élevées, que l'on nomma *cuupen* (cuves), à cause de leur conformation, et de là la grande écluse prit le nom de *Cuupgat* ou *Grooten spey.* On en fit usage en 1453, 1578 et 1582, pour inonder tous les bas-fonds situés au Midi et au Nord-Ouest de la ville. D'après un acte de bail, passé en 1343, une de ces tours se nommait *'t Wyck-huus :* nous ignorons laquelle des deux portait ce nom; était-ce celle qui se trouvait du côté du pont du Jugement, ou bien celle qui existe encore? Elle n'offre aucun caractère particulier de construction, elle est bâtie en pierres de taille équarries : bientôt on la verra disparaître, pour mettre en évidence l'architecture néo-grecque du Palais de Justice. Le pont actuel du Jugement se nommait autrefois *de Cuup-brugge.* A quelques pas de là, sur la rive droite de la Lys, il y avait une poterne dite *de Cuup-poorte,* presqu'en face de la rue de la Vallée et qui donnait accès à la campagne par un pont élevé sur des arcades: cette poterne formait un bâtiment carré, flanqué de quatre tourelles; elle a disparu en 1542, par ordre de Charles-Quint. A partir du pont du Jugement, on avait creusé un fossé, pour fermer là l'enceinte de la ville; il allait se jeter dans la Lieve et dans la Lys, presqu'en face de la Grande Boucherie. Tous les abords en étaient défendus par une suite d'ouvrages fort importants pour cette époque : on rencontrait en premier lieu une poterne dite *Zand-poorte,* qui existe encore; elle était liée à la porte d'Assaut par de fortes murailles, défendues par des tours; ces murailles, autant qu'on peut en juger par ce qui en reste, étaient bâties sur des arcades, chose assez singulière: car, en cas de siége, elles pouvaient offrir un abri aux assiégeants : la gravure n° 1 en donne une vue exacte; outre leur forme, elles nous ont encore transmis la largeur que les fossés avaient en cet endroit, où elle n'était pas moins de 30 mètres. Nous croyons que ces murs faisaient partie du rempart nommé *'s Gruven veste.* Elles tenaient à

une tour ou poterne, nommée *Besturm-poorte;* la porte d'entrée, placée sous la tour, était de forme ogivale; sa construction était plus ancienne que celle dont nous venons de parler : elle vient de disparaître pour faire place au frontispice de l'église des Jésuites. Le pignon qu'on remarque à gauche de la porte (V. la gravure n° 3), faisait partie des bâtiments que l'on adapta, en 1846, à la résidence des comtes de Flandre : on la désignait sous le nom de *Palais de la Poterne* (het hof van der Posterne). C'est dans cette cour de Monseigneur de Flandre, que la première épouse de Philippe-le-Bon, Michelle, mourut en 1422, empoisonnée par sa dame d'honneur Ursule, épouse du seigneur de Viefville : jusqu'en 1450, les comtes de Flandre n'eurent pas d'autre palais à Gand; en 1465, d'Imbercourt en devint le propriétaire. Depuis les troubles de religion, en 1585, cette demeure seigneuriale passa aux mains de religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui vinrent s'y réfugier pour se soustraire aux persécutions des Calvinistes, qui avaient détruit leur couvent à Oost-Eecloo. Le pont de cette poterne était en bois; ce ne fut qu'en 1516 qu'on le fit en pierre.

De cette porte à celle nommée *la porte aux Tours,* se trouvaient de vastes murailles, flanquées de quatre tours, dont l'une se nommait *het Cranckhuys;* c'était là le rempart de St-Michel. Cette porte est l'une des plus anciennes de la ville, tantôt connue sous la dénomination de *porta Touraltana,* tantôt sous celle de *porta Trunchi,* parce qu'on se rendait par là soit à l'antique petite ville de Thourout, soit à l'abbaye de Tronchiennes « monasterium altum. » Le pont, qui se trouvait entre deux tours, appelé de là *Turre-brugge,* ou peut-être *Thourout-brugge,* est un des plus anciens de Gand; d'après sa construction il paraît être aussi ancien que ces tours : toutefois l'arcade du côté de la rue Haute, ne fut bâtie que long-temps après et doit avoir remplacé un pont-levis. L'une de ces tours,

et tous les ouvrages compris entre cette porte et celle d'Assaut, furent démolis en 1561, pour en employer les matériaux à la construction d'une écluse au canal du Sas « *tot het maecken van de speye en de sluyse int Soete Sas up de Sassche Vaert.* » La dernière de ces tours, qui avait déjà été menacée dans son existence, ainsi que les autres, élevées sur ce fossé, nommé depuis le XVI[e] siècle la Lys au Bois, par le décret du 5 mai 1540 de Charles-Quint, vient de disparaître. Sa construction n'offrait rien de particulier, c'était une masse solide de forme circulaire : le n° 2 en donne la vue, telle qu'elle était en 1841. D'autres ouvrages de défense s'étendaient encore jusqu'au pont aux Pommes, connu autrefois sous le nom de *pont d'Amour,* et qui allaient s'y rallier à ceux du Château des Comtes : ces ouvrages ont disparu depuis nombre d'années, une seule trace s'en aperçoit peut-être encore, si ce n'est pas plutôt un reste de l'ancienne Boucherie, sur les murs d'enceinte, qui se trouvent du côté de la rivière entre le pont aux Herbes et celui dont nous venons de parler. La première enceinte fortifiée de la ville de Gand, ne contenait donc, à quelques parcelles près, que cette partie de la ville que l'on désigne encore aujourd'hui sous la dénomination de *Cuype van Gent.*

Ces ouvrages en temps de paix n'étaient pas entièrement infructueux pour la ville : les échevins les louaient, sous la condition bien expresse que l'entretien tombait à charge du locataire ; c'est ainsi qu'on en agit en 1313, à l'égard de la *Porte aux Tours,* et au surplus les juges réconciliateurs de la paroisse de S[t]-Michel avaient le droit d'y tenir leurs séances au grenier : en 1422 la *Zantpoorte* fut également donnée à bail, avec clause d'entretien et sous réserve du droit de pouvoir y loger des ôtages. On fit de même à l'égard de la tour nommée *Wyck-huus,* de la porte aux Chaudrons (*Ketelpoorte* ou *Porta Gallica*), et de celle dite *Walpoorte,* qui fut acensée à la corporation des tisserands de laine.

En 1415, les échevins cédèrent moyennant une rétribution, aux frères Célites l'usage des bastions et des autres ouvrages, qui formaient le rempart de St-Michel, et qui prit depuis le nom de *Broederkinsveste* ou *Schokebroersveste.*

Les Sœurs grises de Nevele s'étaient logées dans la *Zantpoorte,* après l'incendie de leur maison occasionné par les Calvinistes; mais elles durent en déloger en 1598. Sept années plus tard, on y éleva, ainsi que sur les terrains contigus, un établissement pour les aliénées. Dès le commencement du XIVe siècle, les échevins avaient disposé des ouvrages (qui se trouvaient en face de la rue de la Vallée) en faveur d'une corporation de religieux connus sous la dénomination de *Bigarden;* l'entretien tombait à leur charge. Au surplus, les échevins pouvaient y faire placer les machines de guerre (*de enginen*). Cet établissement, à en juger par les termes de divers actes anciens, ne formait qu'un hospice ou un hôpital. En 1500, ces frères durent se retirer; « jam dudum, quod licentiùs viverent, exstirpati, » au rapport de Sanderus. Depuis 1256, les frères Mineurs occupaient un terrain, situé dans le voisinage de la porte de France; depuis tous les bâtiments et ouvrages contigus au *Cuup-gat,* leur furent donnés à cens: il paraît, que durant les troubles qui désolèrent la fin du règne de Guy de Dampierre, les chartes de la ville de Gand leur furent confiées, afin de les mettre en lieu de sûreté.

Leur église était remarquable par quelques tableaux. Saladin De Scoenere en exécuta un, qui fut assez important pour que les conditions en fussent arrêtées par acte passé devant les échevins. Cette pièce porte la date de 1434; elle est infiniment précieuse par les détails qu'elle contient, tant sur le sujet que sur la couleur. Diericx l'a transcrite en entier dans ses *Mémoires,* t. II, p. 255 (1).

(1) V. les Annales de Meyer, d'Oudegherst, Sanderus, Dierickx, Warnkœnig, Hist. de la Flandre, tom. I, p. 350 et suiv.

De l'introduction de l'Imprimerie

DANS LE PAYS DE LIÉGE.

Avant d'arriver à cette découverte qui, comme un puissant levier, donna à la pensée un élan si extraordinaire, qui ressuscita une civilisation ensevelie sous la poussière des bibliothèques des monastères, qui en vint à se poser comme le champion herculéen de l'égalité civile et des droits de toutes les classes de la société, — à l'invention de l'Imprimerie enfin, *ceste huitiesme Science du monde,* comme dit Pasquier (1), il serait, peut-être, nécessaire de jeter un coup-d'œil rapide sur les études et les anciennes collections de livres du pays.

Les institutions scientifiques de Liége tenaient un beau rang au moyen-âge (2). Mais quel est celui qui serait assez courageux pour oser reconstituer un passé aussi peu exploité et remuer un terrain ainsi en friche? Aussi, est-ce avec un indicible regret que nous renonçons à pénétrer dans le fonds même des faits historiques pour y découvrir la marche de l'esprit humain au pays de Liége; la bonne volonté ne nous a pas failli, mais les moyens de la rendre utile.

(1) *Les Œuvres d'Estienne Pasquier.* Amsterdam, 1633, in-folio, t. I, pag. 951.

(2) L'*Histoire littéraire de la France* en donne çà et là d'honorables témoignages.

Nous aimerions tant néanmoins parler de notre bonne cité de Liége, dont le passé devient de jour en jour plus brillant, depuis que sa nationalité est détrônée! Nous voudrions retracer les mœurs et les habitudes de cette *Fille aînée de l'Église de Rome*, — c'est un travail qui n'a pas encore été fait; — de cette ville dont les vieilles demeures annonçaient la ville sacrée des souvenirs, et à laquelle le Nord de l'Europe ne pouvait opposer une ville plus catholique, une ville plus riche en biens ecclésiastiques (1). Montrons le but, puisque nous ne pouvons l'atteindre.

Au moyen-âge, Liége avait une physionomie toute particulière. C'était par excellence la ville du mysticisme et de l'enthousiasme religieux: c'était le chef-lieu ecclésiastique, ou mieux, c'était un centre d'où les rayons de la Foi s'éparpillaient sur la plupart des provinces belges. — Sous le rapport municipal, un lien puissant attachait le Liégeois au sol qui l'avait vu naître: c'était l'amour de ses institutions libérales, toutes d'une originalité si remarquable. Cet orgueil était le produit d'un généreux esprit national et d'un esprit municipal outré. L'organisation du pays le voulait ainsi: il était composé d'autant de petites républiques qu'il y avait de villes. Aussi, peut-on dire que la passion des priviléges chez les Liégeois était enflammée par les priviléges mêmes qu'ils possédaient. — Sous le rapport artistique, il y avait une majestueuse cathédrale, merveilleusement appropriée aux mystères du christianisme, de nombreuses collégiales, de plus nombreuses abbayes encore, des palais, et un hôtel-de-ville, éloquents monuments qui parlaient à l'imagination extatique du moine comme au cœur noble et dévoué du bourgeois, monuments qui, tout

(1) Le cardinal Bentivoglio est le garant de cette dernière assertion, et nous pensons qu'il est bon juge en cette matière. V. son *Histoire des guerres de Flandre*. Paris, 1770, t. I, p. 294.

mutilés qu'ils sont aujourd'hui, forment encore les pages les plus expressives de nos annales.

Ces pages, personne encore ne s'est chargé de nous les lire, aucun homme de style ne les a touchées de sa baguette magique. Quelques froids écrivains ont bien essayé de les déchiffrer; mais l'enthousiasme et la foi leur ont manqué, et les héros qu'ils célébraient, les hauts faits qu'ils ont voulu ressusciter, les chevaleresques aventures qu'ils ont osé dépeindre, n'ont jamais offert, pour la plupart, que des compositions à l'état de squelettes, sans vie et sans couleur.

A qui la faute? Ce n'est certes pas au sujet. Inspirez-vous en effet aux sources poétiques du moyen-âge, et Liége se présentera à vous avec ses rues étroites, tortueuses, bourbeuses, où se sont promenés ses saints, ses martyrs et ses évêques, où se sont roulés dans la poussière, enfants, Pepin, Charles-Martel, Grimoald, Berthe *au long pied,* Charlemagne et Roland; — la cité de Liége aux pignons gothiques, qui ont donné asyle à Ogier le Danois, à Eginhard, à Rathère, au fougueux Innocent I, à S[t]-Bernard, à Pétrarque, aussi bien à Louis XI qu'à son compère, aussi bien à Charles-Quint qu'à la belle Marguerite de Navarre, et à Mirabeau.

En tant que représentant fidèle de Rome, Liége accueillait tous ceux que la ville sainte trouvait bon d'envoyer chez elle, et protégeait toutes les sentences qui en émanaient. Comme république, elle s'associait à toutes les révoltes et légitimait tous les excès, du moment que la liberté y était en cause (1). C'est ce perpétuel mélange d'attache-

(1) Nous en citerons un exemple. tiré de Froissard. où on en extrairait beaucoup. Après la bataille de Beverhout, en 1382, qui mit en fuite le comte de Flandre et fit tomber Bruges dans les mains des Gantois : « Les nouvelles s'espardirent par trop de lieux et de pays de la dé» confiture de ceux de Bruges et du comte leur seigneur, et comment les

ment à ses mœurs antiques et d'amour pour les innovations, c'est ce contraste inséparable de monarchie et de république qu'on rencontre à chaque feuillet de son histoire. Aussi, paradis mystique de songes et de visions, et ville démagogue par excellence, elle ouvrait sa porte à toutes les opinions malheureuses, de quelque côté qu'elles vinssent, aux ennemis de Rome comme aux ennemis de l'empire, aux exilés de France comme aux proscrits d'Angleterre, aux philosophes outrés comme aux dévots jésuites. Didier y pleura ses infortunes dans le sein du pieux Agilfride (1), Pierre l'Hermite vint y déposer aux pieds de ses

» Gantois les avoit desconfitz. Si en estoient plusieurs manières de gens » resjouis et principalement communautez. Tous ceux des bonnes villes » de l'Evesché de Liège en étoient si lies que il semblait proprement que » la besogne fut leur. »

(1) On a si peu de renseignements exacts sur Didier et sa famille, que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en empruntant les détails suivants à nos historiens.

Didier eut de sa femme *Anse* un fils et cinq filles. Ce fils unique, fuyant les armées victorieuses de Charlemagne, se retira à Constantinople, où il mourut en 813, revêtu de la dignité de patrice.

La reine Berthe, revenant de Rome, passa par Milan, où elle vit *Hermingarde,* l'aînée des filles de Didier. Elle la demanda en mariage pour son fils, et l'emmena en France, où Charlemagne l'épousa ; mais celui-ci l'ayant répudiée la même année (770), sous prétexte de stérilité, Hermingarde prit le voile dans le monastère de Ste-Julie à Bresse, où sa sœur *Angilberge* était abbesse depuis l'an 764. Hermingarde lui succéda dans cette dignité et mourut en 807. Ces deux filles de Didier sont honorées comme saintes.

La troisième fille de Didier, nommée *Luitberge,* épousa Tassillon, duc de Bavière. Ce prince ayant été dépouillé de ses états par Charlemagne, se retira avec son fils et sa femme dans le monastère de l'Orche, où celle-ci mourut en 798.

La quatrième, *Adelberge,* fut donnée en mariage à Arégise, duc de Bénévent.

Rolende, la plus jeune, suivit ses parents dans leur exil à Liége en 774. Après leur mort, voulant se soustraire à cette captivité, elle se sauva de Liége en 799. La fatigue, les besoins, sa complexion délicate, la firent arrêter au village de Gerpine, entre Thuin et Fosse, où elle

autels les rêves accomplis de son imagination enthousiaste; et l'empereur Henri IV, poursuivi par l'implacable haine de Rome, y exhalait l'âme sur un lit où l'excommunication ne pouvait l'atteindre.

Voilà bien des noms célèbres, voilà bien des douleurs amères, qui tous ont trouvé grâce devant le caractère mixte de notre cité de Liége. Nous voilà bien loin aussi de l'Imprimerie. Toutefois, nous avons moins oublié notre sujet qu'on ne le pense : à ce programme tracé par l'histoire qui constate notre passé, il faut joindre la tradition qui le poétise. Et invoquer la tradition et ses épisodes merveilleux et pittoresques, n'est-ce pas aussi rappeler l'Imprimerie, qui l'a tuée?

Avant son invention, en effet, l'Histoire, non sèche et maussade comme aujourd'hui, mais empreinte de foi et de poésie, se déroulait, chaque soir, hardie ou touchante, au coin de l'âtre du manoir seigneurial comme à la veillée du bon bourgeois et du laboureur. Ses récits, simples, naïfs, poétisés souvent et plus souvent moralisés, avaient

exhala le dernier soupir entre les bras de quelques-uns de ses compatriotes. Plus justement que le vainqueur de son père, Rolende est canonisée.

Quand à Didier, placé sous la garde de l'évêque Agilfride, celui-ci mit tous ses soins à adoucir le sort de son royal captif et de sa famille. Il accompagnait Didier partout et lui marquait beaucoup de déférence, tandis que Charlemagne redoublait de sévérité à son égard. Ce fut ainsi qu'il lui retira son compagnon d'infortune, le savant Paul Diacre et qu'il éloigna ce fidèle ministre. Le château où Didier était prisonnier, était situé sur la rive gauche de la Meuse, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le gothique Mont de Piété. Ce roi montait quelquefois à l'une des tours et y jouait de la harpe. Il mourut dans sa prison en 783, et Agilfride lui fit faire des obsèques magnifiques. Anse alla rejoindre son époux en 795.

On trouvera encore d'autres détails dans Fisen : *Hist. Eccl. Leod.*, I, 107. — Labbe : *Bibliotheca Manuscript.*, I, 335. — Pertz : *Monum. Germaniæ Hist.*, II, 195, etc., etc.

lieu le plus ordinairement sous le patronage d'un vieillard, qui les tenait de son vieil aïeul; et cette garantie était plus que suffisante pour entretenir le prestige des temps héroïques et pieux. La Typographie vint, et, tout en reculant les bornes de la science, elle rétrécit les sentiments naturels de l'ame. L'Histoire vraie, l'Histoire racontée par le cœur, recueillie aussi par le cœur, fut mise de côté pour l'Histoire imprimée et ne parlant qu'aux yeux. A dater de ce jour, la poésie fit place à la philosophie. Celle-ci, toute revêche, toute fière de son rôle, se rua sans miséricorde sur de pieuses légendes, sur de piquantes chroniques, des drames émouvants, marqués au coin de l'originalité et fit main basse sur les plus précieux chapitres de nos annales. Dans sa morgue hautaine, elle foula à ses pieds tous les détails, tous les renseignements qui nous montraient comme d'hier les amours de Pepin et d'Alpaïde, les tracasseries que suscitaient Charles-Martel à la vieille Plectrude, les fêtes données aux palais de Jupille, de Herstal et de Liége, les lamentations de la belle Rolende, pauvre enfant du roi Didier, sur les vissiscitudes du sort, et les conversations amicales de Charlemagne avec Ogier le Danois et le père Aymon.

La Typographie a tué cette pauvre tradition, véritable mémoire du peuple. Quand on lui parle, à ce peuple, du grand empereur et des quatre fils Aymon, il vous met sous les yeux un livret tout souillé; quand il veut savoir, il le feuillette. Ce n'est plus lui qui pourrait en apprendre aux livres: ce sont les livres qui lui font apprendre.

Aussi, la tradition est sinon morte, du moins bien engourdie. Elle donne parfois quelques rares signes de vie chez les Liégeois illettrés, mais qui ont vu leur pays formant un corps de nation. Ceux-là, seuls, ont conservé assez religieusement de précieuses bribes de ce trésor des souvenirs antiques. Chez ces citoyens, flattés de leur nationalité,

les faits historiques les plus remarquables, les noms des hommes les plus illustres ou les plus dévoués à la patrie, se transmettaient d'âge en âge. Ainsi que le petit-fils racontait pieusement ce que son aïeul lui avait appris, — et ce dernier n'était lui-même que l'écho de ses prédécesseurs; — ainsi la tradition passait de génération en génération, comme le vieux manoir d'où la famille tirait son nom se léguait indivisible, comme dans la collégiale de St-Pierre, à la réception d'un nouveau doyen, on lui faisait jurer de conserver religieusement la *Durandale*, cette épée de Roland qui avait été jugée digne d'être consacrée à Dieu.

Maintenant, qu'on recourt à chaque difficulté à des livres, on heurte en vain les mémoires rebelles des descendants de ces vieux Liégeois; ils ne savent rien; on dirait des colons nouvellement arrivés, sans souvenir et sans passé; ils ne se rappèlent même pas les chants patriotiques de 89, et, sans l'Imprimerie, ils ignoreraient certes que, il y a cinquante ans, les Liégeois étaient un peuple libre.

Les livres ont donc remplacé les récits traditionnels : cette substitution date de l'invention de l'Imprimerie. L'Imprimerie, c'est pour nous la famille qui doit recueillir nos paroles et qui les perpétuera mieux qu'elle : elle n'est plus un mal! Confions-lui donc nos souvenirs et nos traditions : si sa mission principale est de représenter l'opinion présente, qu'elle devienne aussi le reliquaire de notre passé. Nous reconnaîtrons alors que la civilisation date effectivement de sa découverte, et nous essayerons de lui payer un tribut de cœur, en consacrant à son histoire quelques-unes de nos veilles, malheureusement trop insignifiantes.

C'est un fait connu. Les débordements successifs des hordes barbares furent funestes aux monuments et aux lettres. Ils déterminèrent une disparition absolue des livres propres à propager l'instruction et à conserver les germes de

civilisation qu'y avait laissés la domination romaine. Nos contrées croupirent pendant plusieurs siècles dans un état permanent de barbarie. Mais arriva heureusement un homme qui, comme un brillant météore, jeta une clarté qui devait durer long-temps. Charlemagne régna. Aussitôt, des universités furent créées, des écoles élevées, des savants se montrèrent et furent encouragés, les lettres et les arts commencèrent à refleurir. Cet homme laissa des traces si profondes de son règne, que la barbarie ne put nous couvrir de nouveau de son crèpe funèbre.

Charlemagne, en effet, entraîna dans ses projets d'instruction un assez grand nombre de personnes, entre lesquelles on doit remarquer notamment les évêques de Liége. Ceux-ci, en effet, surent donner une si bonne direction à leurs écoles, que bientôt elles marchèrent de pair avec les académies de Rheims et de Paris, et que l'on s'empressa de tous côtés d'y venir puiser une vraie instruction. Dans ces siècles d'ignorance, aucune partie de l'occident de l'Europe ne déploya un plus grand amour des études littéraires et scientifiques que la ville de Liége; et l'on peut dire, sans exagération, que cette cité, en laissant sortir de son sein une foule d'hommes de mérite, a été pour beaucoup dans la renaissance et les progrès de la civilisation. Les surnoms glorieux de *nourrice des beaux arts et de la philosophie,* ou de *Fontaine de Sapience,* témoignent assez du vif éclat qu'elle jetait aux X[e] et XI[e] siècles (1).

Le premier de nos évêques dont notre histoire cite avec reconnaissance le nom, est Francon, qui puisa à l'école palatine du petit-fils de Charlemagne ce profond savoir qui le fit arriver au siége épiscopal (856). Il fut un des pré-

(1) Anselme : *Chronicon Leod. ap.* Chapeauville, *Gest. Pont. Leod.*, t. I, p. 309.

lats les plus recommandables de son siècle par son instruction et ses vertus. Il était philosophe, rhéteur, poète et habile dans la musique. Il fonda et fit fleurir les écoles de Liége, où il forma un grand nombre de disciples dignes de leur maître (1).

Son successeur, Étienne (903), plus célèbre par son savoir et sa piété que par sa parenté avec Charles le Chauve (2), essaya aussi de rendre son épiscopat digne de l'attention de la postérité par la renommée des institutions scientifiques de Liége et de quelques savants tout-à-fait supérieurs par leurs talents à cette malheureuse époque. Étienne, élevé parmi le clergé de la cathédrale de Metz (3), traitait avec aisance les sciences divines et humaines. Il était éloquent dans ses discours, édifiant dans ses mœurs, versé dans la musique, la liturgie et les arts : ce fut avec ces moyens qu'il fit fleurir les écoles de Liége et de l'abbaye de Lobbes. Il donna une si heureuse impulsion à celles de Liége, qu'il contribua à y attirer pendant le Xe et le XIe siècle un grand concours de doctes personnages. Entre ses disciples les plus distingués, on remarque Hilduin, archevêque de Milan, et Rathère, né à Liége, homme d'un savoir universel, possédant plusieurs langues anciennes, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui le font l'écrivain le plus éclairé et le plus érudit de son siècle (4). Sa vie fut un enchaînement perpétuel de misère et de grandeurs, de contradictions et de travaux. Tour à tour moine de Lobbes, évêque de Vérone et de Liége, abbé de St-Amand et d'Alne, il se rendit partout odieux par son esprit sarcastique et tracassier.

Les écoles continuaient à prospérer, mais sans éclat,

(1) Villenfagne : *Recherches sur l'Hist. de Liége*, t. II, p. 202.
(2) Anselme, *ap.* Chapeauville, *Gesta Pont. Leod.*, t. I, p. 169.
(3) Dom François : *Histoire de Metz*, t. I, p. 644.
(4) Tiraboschi et Landi : *Histoire littéraire d'Italie*, t. I, p. 275.

quand Eracle parvint à l'évêché. Son zèle et ses grandes connaissances lui ont fait décerner le titre de père des lettres à Liége (1). Aussitôt qu'il fut installé sur le siége épiscopal, cet évêque, d'une dévotion si outrée qu'il crut avoir de temps à autre des conférences avec les saints du Paradis, ouvrit de nouvelles écoles dans les cloîtres de St-Lambert, de St-Pierre et de St-Martin; les autres églises collégiales s'empressèrent de suivre cet exemple.

Notger, comme ses successeurs immédiats, continua l'œuvre d'Eracle en protégeant les écoles. « L'an IX^c^ XC (990), » dit Jean d'Outremeuse, Notgier ordonna que chascune » egliese eut son escolle pour instruire les enffants en » grammairie et en logique, et qu'en cascune paroiche eut » un home qui tint escolle en franchois (2) pour aprendre » joenes enffants masles et femelles pour bien lire et » escrire.... A St-Lambert y avoit une escolle que l'eveske » Eraclius avoit faict faire, où il alloit luy-mesme lire les.... » de gramairies aux escolliers; et ainsy fit Notgier; car » partout où il alloit il faisoit faire escolle. En son propre » palaix il y en avoit une où il avoit plus de cens grans » escolliers, et quand il alloit defours de Liége il menoit » les dis escolliers avec luy et faisoit porteir leurs libvres » de phylosophie en droict et en loix, lesqueils on lisoit » partout où Notgier astargeoit, les trois parties du jour, » aus trois estat des dits escolliers comme il faisoit à » Liége... »

(1) Henoul : *Annales du pays de Liége*, p. 45. — Saumery : *Délices du pays de Liége*, t. I, p. 27.

(2) Ce passage de Jean d'Outremeuse confirme l'opinion de M. le baron de Reiffenberg, qu'au Xe siècle le *roman* était la langue des habitants de Liége. V. son *Introduction à la Chronique de Philippe Mouskes*, t. I, p. CXIV et suiv. D'autres érudits, parmi lesquels on remarque Paquot, prétendent que le *thiois* seul y était en usage. C'est ce que nous examinons ailleurs.

La plupart du temps, ces écoliers étaient occupés à transcrire des livres, et l'écolâtre ne leur communiquait des manuscrits à cette fin qu'en stipulant une rémunération d'un certain nombre de volumes. Ces ouvrages, en augmentant la bibliothèque du monastère, lui formaient ainsi une assez forte branche de revenus. Beaucoup de secrétaires, d'écrivains et d'enlumineurs de lettres capitales étaient attachés en outre près de l'évêque et du chapitre cathédral : c'étaient tous des clercs inférieurs. Ils transcrivaient particulièrement les livres dont on avait besoin pour le service de l'église, ou qui devaient être donnés en cadeau par l'évêque à de hauts personnages et à des monastères.

Le nombre de ces transcripteurs devait être fort considérable, à en juger par les chambres (*scriptoria*) qui les réunissaient. Quelques monastères cependant ne possédaient pas de lieux spécialement destinés à cet usage : à St-Jacques, par exemple, le long des cloîtres, en face des verrières, il y avait des bancs de bois et des pupitres : c'était là que les religieux étudiaient et transcrivaient (1).

Pour rendre leurs occupations plus agréables et plus faciles, la *librairie,* ou la bibliothèque, était toujours placée près de leurs salles d'études. Les clercs qui faisaient des lectures pouvaient ainsi se procurer promptement les livres dont ils avaient besoin (2).

Sans nous arrêter à rechercher l'état de l'instruction chez nous au moyen-âge, ni à énumérer les dépôts litté-

(1) Stavelot possédait le plus vaste *scriptorium* du diocèse. Martène et Durand mentionnent une inscription de l'an 1128, placée sur la porte de la salle destinée aux écrivains, mais ils oublient de la rapporter. — *Voyage littéraire,* t. II, p. 158, 173.

(2) *Armarium librorum in omnibus antiquis monasteriis esse solebat prope capitulum, ut fratres qui lectione in claustro incumbebant, libros in promptu haberent.* — Martène et Durand, *Amplissima Collectio,* t. II, p. 284.

raires, ou à conter d'autres particularités qui s'y rattachent forcément, nous dirons brièvement en quoi consistaient la liberté d'écrire et qu'elle était la rareté des livres avant l'invention de l'imprimerie.

À cette époque, la liberté d'écrire n'était pas un droit, ainsi que le démontrent les statuts de Guy, évêque de Prénestre et légat apostolique, publiés en 1201 pour réformer le clergé. Cet évêque ordonna que tous les livres écrits en langue romane ou flamande, sur les saintes écritures, lui fussent remis, et qu'il ne rendrait que ceux qu'il jugerait à propos de restituer (1).

C'est la plus ancienne mention de la censure que nous ayons rencontrée chez nous. La sévérité de ces statuts fut heureusement tempérée par une ordonnance de l'an 1250.

On ne connaît aucun réglement qui s'occupe des *écrivains de livres et libraires*. Au commencement du XVe siècle, on note comme libraires Pierre et Arnold De Guyers et Jean De Bokleit. Parmi les écrivains, nous citerons Arnold de Maestricht, Servais, Gauthier de Ciney, moines de St-Jacques du XIVe siècle, et Henry de Limbourg, Pierre Cortes, Jean de Diest, Corneille Zantfliet, Jan de Stavelot, etc. (2).

Quoique le métier de copiste fut très-lucratif, il paraît cependant que leur grand nombre ne répondait pas encore aux besoins du public instruit. La lenteur de la transcription constituait elle-même la rareté des livres, comme cette même rareté en faisait le prix. Peu de particuliers étaient assez riches pour les acheter. Il n'y avait que de

(1) Gilles d'Orval, *ap.* Chapeauville : *Gesta pont. Leod.*, t. II, p. 201.

(2) Villenfagne cite quelques *transcripteurs* plus anciens, dans ses *Mélanges* de 1788, p. 109. — Comme il existe un autre volume de *Mélanges* de cet auteur, publié en 1810, les savants devraient les considérer comme un même ouvrage et les citer sous le titre de MÉLANGES SUR L'HISTOIRE DE LIÉGE, tome I, ou tome II. — On éloignerait ainsi les erreurs qui naissent de certaines citations un peu générales.

puissants seigneurs ou d'opulents monastères qui pussent se permettre de pareilles acquisitions. Un certain nombre de volumes était une fortune pour un bourgeois. Nous citerons quelques faits qui rendront notre assertion plus sensible.

L'évêque Alexandre, après avoir entrepris et achevé des réparations considérables au monastère et à l'église de Neumoutier, près de Huy, fondée par Pierre l'Hermite, lui octroya de grands priviléges. Mais pour donner une plus forte preuve de la sympathie d'affection qu'il avait pour les chanoines qui l'habitaient, il leur fit présent, en 1130, d'une *bible* manuscrite (1).

En 1419, l'évêque Jean de Walenrode fit don au monastère de S[t]-Jacques, à Liége, d'un volume *in-folio*, d'un pouce et demi d'épaisseur et sur vélin, du *Commentaire sur le Pseaume* 118, par Alexandre de Ales. L'évêque mit pour condition à sa donation, que les moines diraient chaque jour une prière pour le repos de son âme.

Quelques années auparavant, en 1415, le seigneur Guillaume de Moumale, chanoine de S[t]-Lambert, fit présent au même monastère d'un volume de *Sermons, pro remedio animæ suæ*.

Un livre était donc alors une chose bien inestimable, puisque en l'offrant à Dieu on croyait obtenir le pardon de ses péchés? Les ecclésiastiques y attachaient aussi un prix sans égal, puisqu'ils cédaient une place dans le ciel pour un volume. Ils révéraient autant un livre qu'un saint, ces gens pieux et savants à la fois; il est même probable qu'ils n'auraient pas prié avec plus de ferveur pour une donation de reliques, que pour celle d'un livre de théologie philosophique.

Si nous reculons d'un siècle, de pareils présents devaient être naturellement encore plus précieux.

(1) Bouille : *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 150. — Lambinet : *Origine de l'imprimerie*, t. II, p. 79.

Dans les *calendes* de janvier 1312, mourut le seigneur Jacques Godar, prêtre, chapelain de la collégiale de St-Barthélémi, à Liége. Il laissa par son testament au monastère de St-Laurent, aussi *pro remedio animæ suæ*, un *in-folio* en vélin, contenant la *Légende dorée* de Jacques de Voragine.

Beaucoup de personnes faisaient, d'un autre côté, de ces donations *ad majorem gloriam Dei* et *Sancti Laurentii, Ægidii, Benedicti*, etc., ou de quelque autre saint qu'elles honoraient particulièrement, ou qui était patron du monastère.

Il en fut encore de même immédiatement après l'invention de l'imprimerie, et bon nombre d'âmes dévotes s'empressèrent de doter les couvents qu'elles préféraient, des ouvrages que produisait la typographie. Cela n'empêche pas cependant que ces monuments soient rares à Liége, parce que, au siècle dernier, nos établissements religieux les échangèrent contre des ouvrages nouveaux (1).

Quant à la valeur des livres, on pourra aisément se faire une idée du prix auquel on les portait, par les quelques notes suivantes. Ce sera une explication naturelle des sacrifices que nous venons de citer.

Au commencement du XIVe siècle, le monastère de St-Gilles acheta le quatrième livre de St-Thomas d'Aquin sur les *Sentences*, un *in-folio* en vélin, huit vieux écus d'or.

En 1426, le prieur de St-Jacques acheta pour trois griffons les *Sermons* du vénérable Jacques de Vitry, volume *in-folio* de 129 pages, écrit à deux colonnes sur parchemin.

En 1427, l'abbé de St-Laurent acheta de Lambert de Stipide une *Bible* avec des concordances, au prix de cent couronnes.

(1) C'est ce dont se plaignent amèrement Villenfagne et l'érudit auteur de l'*Histoire du duché de Limbourg*.

Un volume valait donc quelquefois un bon manoir? Aussi, prenait-on autant de soins pour la conservation de l'un que pour celle de l'autre. En voici encore quelques exemples, pris dans les livres des transcripteurs liégeois.

Au commencement ou à la fin des ouvrages, on écrivait souvent leur histoire, tout comme celle du château seigneurial. On énumérait les noms de celui qui l'avait composé, de celui qui l'avait transcrit, le nom du vendeur, le nom de l'acquéreur, leurs domiciles, l'année et parfois le jour de la vente, l'heure où il avait été commencé, la nuit de quel saint il avait été achevé, ainsi que la date de sa restauration, de sa reliure, etc. Ordinairement, les livres portaient en tête une excommunication contre ceux qui tenteraient de les voler. De plus, l'écrivain avait toujours soin de faire suivre son nom de cette recommandation : *proyes por li* ou *orate pro eo.*

Un catalogue était soigneusement rédigé et renouvelé de temps à autre par la personne la plus savante du monastère. Des connaissances encyclopédiques étaient requises pour remplir cette fonction de bibliothécaire : chaque livre était succintement analysé, avait son prix, sa chronique et presque sa légende.

Les précautions ne s'arrêtaient pas là. Les livres les plus rares demeuraient enchaînés dans leurs tablettes et se communiquaient à tous, mais ne se livraient à personne. En fournissant une caution préalable, agréée des deux chanoines gardiens de la *Librairie* de S[t]-Lambert, on pouvait cependant transporter à domicile quelques volumes. A la fin de chaque mois, ils devaient être rentrés. L'excommunication était lancée contre les détenteurs désobéissants (1).

(1) Ce prêt avait-il lieu moyennant une rétribution? — Le louage de livres n'a été connu à Liége qu'au commencement du siècle dernier. Il y avait plusieurs libraires qui exploitaient ce genre de commerce avec avantage, puisqu'ils trouvèrent à propos, vers 1750, d'établir à Spa,

Pour éviter toutefois de recourir à ce moyen extrême, le mode le plus usité était de ne laisser lire les livres qu'à travers un treillis de fil de fer. C'est du moins ce qui avait lieu à la cathédrale, et cela encore au XVe siècle.

Chaque prêtre devait être muni d'un bréviaire pour dire sa messe; mais le plus souvent une position trop précaire ne lui permettait pas d'acquérir un semblable ouvrage. La bienveillance de nos prélats avait prévu ce cas. Près de chaque autel, on avait placé un bréviaire public, enfermé dans une cage treillissée de fer. Le pauvre prêtre venait y dire son office. Un espace assez large lui permettait de passer la main à travers le treillis pour tourner les feuillets, mais sans pouvoir déplacer le livre.

En voyant ces soins, ces précautions méticuleuses pour conserver ou se procurer des livres, on doit se faire une idée de l'activité qui régnait dans les *scriptoria* de nos églises. De même, on doit naturellement penser que l'amour des livres était porté chez nous au plus haut degré; la condition, l'état des personnes, dans un gouvernement théocratique, devaient placer au premier rang les études. L'invention de la Typographie aurait donc dû être accueillie dans le pays de Liége avec acclamation. Des imprimeurs auraient dû, penserait-on, venir bientôt s'établir dans la vieille cité éburonne et y trouver de bienveillantes sympathies; mais c'est ce qui n'eut point lieu.

Un coup d'œil sur les événements politiques de cette époque donne la clé de ce retard.

Lors de l'invention de l'Imprimerie et de sa propagation, le pays de Liége était bouleversé de fond en comble. Le peuple disputait tantôt ses frontières, tantôt ses antiques libertés, à la voracité ambitieuse des ducs de Bourgogne.

pendant la saison des eaux, des cabinets de lecture. On pouvait s'abonner pour toute la saison au prix d'environ trois francs (un écu de Liége).

Chaque jour il livrait bataille à ces ennemis rapaces. Des traîtres leur avaient donné la main, et de cette alliance étaient nées les guerres civiles. Le pays était en combustion : plus d'industrie, plus de commerce, partant plus de richesses superflues. A coup sûr ce n'était pas le moment de songer à profiter des inventions nouvelles, en face de populations froidement égorgées et de villes livrées au sac et à l'incendie.

Sous un autre point de vue encore, la position où se trouva notre pays à cette époque, et plus tard même, éleva d'autres barrières à l'élan d'écrire que celles qui naissent des guerres. Les guerres avaient bien ruiné le bourgeois, mais ne l'avaient pas rendu plus timide. Il fallait pour cela une tyrannie fortement organisée, et elle ne fit pas défaut. Les de La Marck la représentèrent.

Quand l'oppression existe, publier un livre c'est penser ; et penser, c'est protester. Durant la lutte, les Liégeois n'avaient pas le temps de protester par un pamphlet. Il fallait agir, et le plus activement possible était le mieux. Ils mirent des armées sur pied. L'intérêt de la nation nécessitait d'accorder aux armes ce que dans des temps moins malheureux elle aurait accordé à la pensée de l'écrivain. Les évêques mirent à profit ces tristes conjonctures et les firent servir à augmenter leurs immunités. La gêne du pouvoir d'un côté, les calamités publiques de l'autre, ont donc été les plus grands obstacles à l'introduction de la Typographie à Liége.

Des recherches assidues menent en effet à ce résultat : la Typographie n'a été introduite à Liége qu'en 1558 ; mais cette cité a possédé des libraires dès l'origine de la sublime invention.

Cette assertion est contredite. On prétend que cette ville a eu des imprimeurs dès l'an 1522.

C'est ce que nous allons examiner très-brièvement, et

pour autant que le permettra l'absence des monuments propres à débrouiller ce point de notre histoire littéraire.

Villenfagne, qui a fait quelques recherches sur ce sujet, soutient (1) que Liége a eu un imprimeur dès l'an 1522, lequel se nommait *Holonius*. Pour fonder sa conjecture, il s'appuie sur une note d'Erasme, de laquelle il résulterait que *Holonius était un typographe liégeois, auquel on était redevable de la première édition de ses* Colloques (2).

Notre savant compatriote en conclut que si Holonius avait exercé son art dans une autre ville que Liége, Erasme aurait joint à son nom celui de l'endroit où il avait établi ses presses, et qu'il ne l'aurait pas désigné sous la qualification de *Typographe Liégeois.*

Mais avant d'éclaircir ces assertions, nous réfuterons d'abord celle que Villenfagne avance encore, que *Luc Bellère,* né à Anvers en 1501, et mort à Liége en 1564, aurait exercé chez nous l'art typographique avant l'an 1558. Ici il s'étaie d'un ouvrage, qu'il ne nomme pas, du jésuite Canisius, que Bellère doit avoir imprimé à Liége en 1554.

En effet, Pierre Canisius fit mettre sous presse, en 1557 (3), un catéchisme de cent trente cinq feuillets, sans la table, in-24, sous le titre de *Summa Doctrinæ Christianæ,* etc; mais la souscription de *Leodii, impensis Lucæ Belleri,* désigne plutôt, selon nous, un libraire qu'un typographe. L'ouvrage a réellement été exécuté autre part qu'à Liége.

Ce qui fortifie notre opinion, c'est l'épitaphe de Bellère, qui fut enterré à Notre Dame-aux-Fonts à Liége. On lui donne la qualité de libraire (*bibliopola*). S'il avait été im-

(1) *Mélanges sur l'histoire de Liége,* t. II, p. 84.

(2) *Holonius Leodiensis typographus qui Colloquia primus formulis excudit.* — V. *De Conscribendis Epistolis.* Bâle, 1549, in-8°.

(3) Paquot : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire du pays de Liége,* t. XIV, p. 110.

primeur, ce titre eut été gravé sur sa tombe comme étant plus honorable et comme étant d'ailleurs sa profession principale (1).

Revenons maintenant au point principal de notre discussion.

Holonius a-t-il imprimé à Liége ? Nous sommes pour la négative.

Argumenter de la qualité de *Liégeois,* accolée à l'épithète de typographe, pour prouver que Holonius imprimait à Liége, c'est faire usage d'une bien faible autorité. Nous admettons que Holonius était Liégeois; mais nous ajouterons qu'il était établi hors de son pays. Il aura joint à son nom, selon la mode de cette époque, celui de son lieu de naissance. En cela, il ne fit que suivre l'exemple de plusieurs imprimeurs de ses compatriotes, entre autres, *Jean de Tongres,* à Anvers, *Jehan de Liége,* à Tours (1496), et *Jehan de Liége* (2), qui introduisit la typographie à Valenciennes sur la fin du XVe siècle.

Si Holonius avait établi une imprimerie chez nous, et particulièrement s'il avait imprimé les *Colloques* d'Erasme, serait-il possible que les ouvrages qu'il aurait exécutés seraient si bien détruits qu'on n'en pourrait citer un seul exemplaire? Comment cette édition liégeoise des *Collo-*

(1) A moins de supposer que le mot *libraire* entraînait avec lui la signification d'*imprimeur.* M. Peignot, nous ne savons plus dans quel ouvrage, conjecture qu'en 1513 le nom d'*imprimeur* n'était pas encore usité, et qu'on se servait de celui de *libraire* pour désigner cette profession. N'en déplaise à ce savant bibliographe, nous sommes convaincu que son assertion est invraisemblable.

(2) Avant l'an 1500, ce typographe, dans les souscriptions de ses livres, s'annonce comme *demorant à Vallenchiennes devant le couvent de St-Pol;* — ensuite *demourant entre le pont des Ronneaux et le Toucquet du lac devant le Soleil.* — V. Brunet : *Nouvelles recherches bibliographiques,* t. II, p. 370, 447 ; t. III, p. 214. — De Reiffenberg, en son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* tome X, p. 108, 130.

ques, si elle n'était imaginaire, aurait-elle pu échapper aux soins et aux recherches de Maittaire (1), de Panzer (2), qui donnent des catalogues très-détaillés des ouvrages d'Erasme et des renseignements minutieux sur toutes les éditions? Bien plus, nous avançons même que Holonius n'a jamais, à proprement dire, rien imprimé.

Cependant, la note marginale de l'*Art d'écrire des lettres* n'en est pas moins un fait : il atteste que Holonius était un *typographe,* et, de plus, *Liégeois.* Nous lui reconnaissons ces deux titres; mais qu'il nous soit permis d'expliquer ce que nous en pensons.

D'après plusieurs indices assez fondés, il paraît qu'il était employé chez Jean Froben, imprimeur à Bâle, en qualité de prote : Erasme ne pouvait donc lui donner que la qualification générale de *Typographe,* vu que telle était sa profession. Ce Lambert Holonius sera probablement entré chez Froben un peu avant l'année 1518, que cet éditeur publia la première édition des *Colloques* (3). Holonius lui en avait procuré une copie à un prix très-élevé, en faisant accroire que plusieurs libraires la voulaient payer

(1) *Annales Typographici,* t. V, pars prima , p. 369-380.

(2) *Annales Typographici,* t. X , p. 313-332.

(3) *Formulæ Familiarum Colloquiorum. Basileæ,* 1518 , in-4°. — Erasme n'approuva jamais cette édition : c'est ce qu'on voit dans les *Formulæ* que publia , en 1519, Théodore Martens d'Alost, à Louvain, in-4°. et où on lit sur le frontispice : *per Erasmum recognitæ.* — Maittaire : *Annales Typographici,* t. II, pars prima , p. 339.

(4) *Erasmus Amicis Lectoribus, S. D. — Atqui non omnia in hoc scribuntur, ut evulgentur. Lusimus quædam adolescentes, styli exercendi gratiâ : quædam aliis dictavimus sic inambulantes, nihil minus cogitantes quam de evulgando : nonnulla scripsimus discipulis tardis. Hujus generis erant* Colloquia *quæ* Holonius *quidam, haud scio unde nactus (nam apud me nullum unquam fuit exemplar) carè vendidit Joanni Frobenio simulans alios typographos, qui empta cuperent. Hæc emendi orexis. — Epistol. Erasmi,* p. 1517. — Cette lettre était datée de Bâle, le 20 février 1536.

chèrement (4). Sans cette fraude, cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour (1). Il en serait advenu tout autant du livre intitulé *De Componendis Epistolis,* sans *un autre Holonius,* dit Erasme (2).

Holonius travaillait donc à Bâle.

Liége n'a pas eu, par conséquent, d'imprimeur dans toute la première moitié du XVIe siècle. C'est bien loin certes de lui en accorder au XVe, comme le font quelques écrivains (3).

Aucun document constitutionnel ne vient à l'encontre de nos assertions. Parmi toutes les personnes impliquées à Liége dans les affaires de la Réforme, au XVIe siècle, on ne cite jamais aucun imprimeur. Il est à remarquer cependant que la presse y jouait alors un beau rôle, puisqu'elle était l'écho zélé des principes luthériens. Les novateurs jugés dans notre ville sont toujours accusés de lire des livres entachés d'hérésie. Nos historiens mentionnent beaucoup de condamnations portées contre des personnes qui les débitaient : les textes ne prêtent à aucune conjecture pour les transformer en typographes (4).

(1) Maittaire : *Annales Typographici,* t. II, pars prior, p. 22.

(2) *Et ecce derepente,* écrivait Erasme, *apud Britannos exortus est alter* Holonius....

(3) Comme la plupart des bibliographes, d'après De Feller, *Dictionnaire historique,* 1re édition, t. IV. p. 329. — En parlant de Jean de Mandeville, voyageur anglais qui s'établit à Liége en 1350, et qui y mourut en 1372, il cite un de ses ouvrages, l'*Itinerarium,* à la fin duquel on lit : *editus anno M.CCCCLV in Civitate Leodiensi : ce qui prouve,* conclut ce biographe d'une manière bien flatteuse pour notre cité, *que l'art d'imprimer n'a pas tardé d'être connu à Liége.* — Cette opinion erronée résulte de la fausse interprétation du mot *editus,* qui signifie ici *publié* et non pas *imprimé.* De Feller était en outre distrait quand il a substitué 1455 à 1355 : cet anachronisme cependant a fait fortune près de ces écrivains qui compilent les yeux fermés. Lambinet l'a sagement relevé dans ses *Recherches sur l'origine de l'Imprimerie,* p. 301, et seconde édition, t. II, p. 121.

(4) V. le tome III, *passim,* de Chapeauville, *Gesta pont. Leodiens.*

Le 9 juin 1533, l'évêque et les bourgmestres publièrent un édit contre ceux qui étaleraient ou vendraient des livres hérétiques (1), sous peine de la perte des droits civiques. On ne fait aucune mention des imprimeurs. Ce qui est d'autant plus concluant, qu'après l'établissement de presses typographiques à Liége, de pareilles omissions n'ont plus lieu.

En effet, en 1570, Gérard de Groisbeeck porte un édit concernant les maîtres d'école, les imprimeurs, les libraires et les bouquinistes (2) : à l'avenir, ils ne pourront enseigner, imprimer, ni débiter aucun ouvrage qui n'aura pas été approuvé par l'Eglise catholique romaine.

Les termes de ces deux lois sont décisifs : à nos yeux, on n'a qu'à lire ce qu'on défend pour savoir ce qui existe. Dans le premier édit, il n'est fait nulle mention d'imprimeurs à Liége; dans le second, on établit diverses catégories de personnes s'occupant du commerce des livres, parmi lesquelles on classe les typographes.

Serait-il à supposer, enfin, que dans le cas où nous eussions possédé des presses à cette époque, nos églises n'en eussent pas fait aussitôt usage, et qu'elles eussent été faire, par exemple, imprimer leurs bréviaires à l'étranger, à Paris, en 1499, 1500, 1517, 1540; à Bruxelles, en 1487; à Louvain, en 1549; à Anvers, en 1552, etc.? Est-ce une chose possible, en outre, que le pays de Liége fût demeuré un long siècle tributaire des presses de ces villes, et de l'Allemagne, s'il en avait possédé lui-même? Nous ne le croyons pas.

En admettant même qu'il y eut un établissement typo-

(1) *Expositiones et venditiones librorum hæreticorum.*

(2) *Edictum tulit de Ludimagistris, de Typographicis, Librariis et Bibliopolis, ne qui libri docerentur, imprimerentur, divenderentur, qui non prius essent ab ecclesia catholica Romana approbati.*

graphique à Liége vers 1522, comment penser qu'il serait demeuré inactif pendant trente-huit ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1558? Peut-on s'imaginer qu'un pareil établissement, qui devait alors coûter un prix considérable, n'ait rien produit pendant un si long espace de temps?

Avouons-le donc : c'est Morberius qui nous a soustraits aux presses étrangères. Seul, il doit avoir toute notre reconnaissance. Nous voudrions pouvoir prouver le contraire : nous ne demandons pas mieux. Nous avons cherché longtemps pour tâcher de découvrir quelque titre qui pût nous contredire, et c'est péniblement et malgré nous que nous soutenons la conviction que nous croyons avoir acquise. La vérité, voilà notre guide, et nous voulons la suivre en aveugle (1).

Bien plus, la tradition, recueillie par nos historiens (2), vient appuyer d'une manière irréfragable la transplantation de la typographie chez nous par Morberius, en l'an 1558. Il y aurait ingratitude à lui ravir cet honneur, et cela sur des titres qui ne sont rien moins qu'imaginaires. L'histoire elle-même n'a pu se taire pour lui décerner, dans son impartialité, le tribut de souvenir qu'il mérite. Soyons aussi juste qu'elle. Respectons la mémoire de Morberius. Ne le dépouillons de l'estime que la postérité lui

(1) Nous ne parlons pas des impressions liégeoises de 1484, 1515, 1542, etc., dont, depuis quelque temps, s'occupent divers journaux. Nous savons à quoi nous en tenir, C'était un appât jeté aux savants bibliophiles pour tâcher de les amener à faire les recherches. Nous éclaircirons la chose un jour.

(2) *Anno* 1558, *primùm Leodii visa Ars Typographica primo typographico Waltero Morberio*. Foullon, *Hist. Episcop. Leod.*, tome II, p. 266. — Bouille avait dit la même chose dans son *Histoire du pays de Liége*, t. II, p. 407 : — « L'an 1558, l'art typographique fut établi à » Liége par un imprimeur allemand, nommé Walter Morbarius, » disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 239, qui pèchent encore ici dans les détails.

consacre, que quand la découverte d'un précieux bouquin sera de nature à l'ébranler. Dans notre scepticisme, nous ne croirons toutefois à l'existence d'une pareille rareté que pour autant qu'elle frappera nos regards agréablement surpris. Nous serons alors, nous qui tenons tant à la réputation intellectuelle de Liége, les premiers à revenir sur nos décisions.

Le premier ouvrage qui soit sorti des presses de Gautier Morberius est un bréviaire à l'usage des chanoines de St-Paul : *Breviarium in usum Collegiatæ Ecclesiæ S^{ti} Pauli Leodiensis. Leodii, Gualterus Morberius,* 1560, deux tomes in-8°. — La même année parut aussi, in-8°, la *pars hiemalis* de ce bréviaire (1).

L'impulsion, ou mieux, une imprimerie, existait enfin à Liége. Il sortit aussitôt de cette ville une quantité d'ouvrages de liturgie, de théologie, de science.

Morberius prenait la qualité de *imprimeur juré de sa Grace R^{me} et Ill^{me},* Gerard de Groisbeeck. Sous Ernest de Bavière, il s'intitulait *imprimeur juré de son Altèze* (2).

Morberius exerçait encore en 1592. Ses ouvrages se distinguent par la netteté et l'agrément des caractères, que les typographes qui l'ont suivi à Liége ont si rarement connus.

En 1590, il demeurait près du palais épiscopal, à l'enseigne de la *Corne de Cerf;* vers 1560, il habitait une maison située sur le Pont-d'Isle, enseignée de *la Patience.*

(1) Nous n'avons point vu cet ouvrage ; nous ne le citons que d'après la *Bibliotheca Crassierana,* p. 30. Les plus anciennes impressions liégeoises que nous possédons dans notre petite collection, ne datent que de l'an 1572. Les bibliographes en mentionnent beaucoup qui leur sont antérieures.

(2) Cet évêque avait aussi son libraire : en 1591, c'était *Henry Hovius, libraire juré de sa Grace R^{me}, tenant sa boutique devant le Palais Episcopal.*

La fin du XVI[e] siècle vit s'élever d'autres imprimeries à Liége (1) : Gilles Radée, Henry Hoyoux, Christian Ouwercx, Gerardus Rivius, J. De Glen, De Corswarem, Jean Voes, etc., honorèrent leur profession. En comptant tous ces artistes, les Liégeois pouvaient réellement s'étonner *voyant ceste cité foisonner en l'art d'Imprimerie* (2).

Pourquoi nous faut-il ajouter que notre histoire littéraire ne remarque guère l'introduction de la Typographie à Liége? Elle s'y arrête en effet si peu, que l'on croirait vraiment que cet art magnifique n'y florissait pas encore. C'est que ses pages n'ont à annoter aucune recrudescence dans la pensée, c'est qu'aucun écrivain n'est surexcité par le spectacle le plus noble, la vue d'une presse qui travaille. L'activité intellectuelle n'en prit pas une marche plus rapide; le nom de nos typographes du XVI[e] siècle n'apparaît au bas du frontispice d'aucune composition poétique, ni

(1) L'imprimerie ne s'introduisit dans les autres villes du pays qu'avec une lenteur impardonnable. D'après les plus anciens livres que nous ayons pu rencontrer, on voit des presses en

1554, à Maestricht;
1558, à Liége;
1650, à Huy;
1670, à Hasselt;
1689, à Spa;
1713, à Malmédi;
1778, à Stavelot;
1782, à Verviers.

Une heureuse trouvaille faite par M. Fiess, bibliothécaire de l'université de Liége, et dont il a consigné les résultats dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique,* t. III, p. 454, vient de priver Hasselt de l'honneur d'avoir possédé une imprimerie au XV[e] siècle, comme on l'a tant de fois répété après Villenfagne, *Mélanges sur l'hist. de Liége,* t. I, p. 121. — La ville de ce nom qui avait une imprimerie en 1480 est Hasselt, dans l'Overyssel (Hollande).

(2) L. Le Ruite : *Hist. mémorable de sainte Julienne vierge, jadis prieure de la maison de Cornillon lez la cité de Liége.* Liége, 1598; in-8°, avec grav. en bois.

d'aucun ouvrage traitant de nos annales ou de la science sociale.

La sévérité de la censure (1) et des besoins plus pressants peuvent jusqu'à certain point expliquer cette inertie intellectuelle : les presses auraient-elles osé rouler pour d'autres livres que les ouvrages antiques ou les dissertations de théologie? Toutefois, c'est ainsi qu'avait d'abord procédé l'Imprimerie quand elle fut découverte. Elle se hâta de préserver des outrages du temps les œuvres des Latins et des Grecs, et les lança bientôt dans le public. Pour leur consacrer tous ses instants et tous ses soins, elle passa ventre à terre sur le moyen-âge pour y revenir quand les chefs-d'œuvre de l'antiquité seraient sauvés. A Liége, comme on avait un compte arriéré avec les ouvrages dogmatiques et juridiques, on ne s'occupa guère d'autre chose. Le public, avide de s'instruire, désireux de connaître un passé regardé comme une merveille, applaudit à cet expédient: il mit le moyen-âge de côté et dévora tout ce qui était écrit en latin ou en grec, à défaut de livres imprimés dans les langues modernes. Les ouvrages des trouvères et des chroniqueurs furent totalement oubliés, parce que l'on

(1) Comment se hasarder à imprimer après avoir prêté un pareil serment :

« Je ..... imprimeur, jure par le Dieu tout puissant, et sur la damnation de mon ame, que je crois tout ce que croit l'Eglise catholique et romaine, et que je tiens la doctrine qu'elle a tenue et tient sous l'obéissance de notre saint Père le Pape, détestant toutes doctrines contraires à icelle, si comme des Luthériens, des Calvinistes, des Anabaptistes et de tous autres hérétiques et sectaires : et que tant qu'il me sera possible que je m'opposerai à icelles ; — item, je jure que jamais je n'imprimerai rien et ne retiendrai ni mettrai à vendre, ni communiquerai à personne rien d'imprimé que je ne l'aie auparavant communiqué à mon Evêque, ou à son Vicaire, ou Substitut, et d'icelui obtenu permission de ce faire. — Ainsi m'aide Dieu et tous les Saints. »

continua dans les écoles à ne se servir que de la langue de Cicéron et de Démosthène, que l'on admirait le plus souvent sur parole, ou que l'on appréciait sans sentir les charmes du style ou du talent (1).

Si l'Imprimerie ne stimula pas les Liégeois; s'ils ne s'empressèrent pas de lui confier les fruits de leurs veilles, il faut, d'un autre côté, en accuser un peu nos évêques. Ils auraient suffi pour arrêter tout progrès par leurs édits sévères. Les proscriptions journalières de livres prétenduement entachés de luthérianisme, les mesures violentes exercées contre les lecteurs et les auteurs, tout était bien fait pour épouvanter l'historien et le poète. La terreur leur imposa silence. Cette hostilité du pouvoir contre l'émancipation de la pensée eut de tristes résultats. Depuis l'épiscopat d'Erard de la Marck jusqu'à celui de Gérard de Groisbeeck, les lettres tombèrent dans le plus grand oubli : aussi, le droit ou la philosophie, l'histoire et la poésie n'ont-ils chez nous aucun nom remarquable à citer.

Le gouvernement, une fois entré dans cette route, se montra de plus en plus conséquent dans son absurdité et anathématisa indirectement tous les livres, sous prétexte qu'ils contenaient des erreurs dangereuses à la Foi. Quand il ne put résister que faiblement au torrent de l'opinion, c'est-à-dire, à l'établissement d'une presse à Liége, il chercha à entraver et à décourager les hommes studieux. D'abord, les libraires et les imprimeurs furent justiciables de l'official. C'est dire que celui-ci exerça sur eux une surveillance morale scolastique étroite et méticuleuse. La

(1) Ce culte pour des littératures et dès langues qui n'avaient rien de national, absorba tout ce qu'il y avait de verve et d'originalité dans le langage vulgaire. Ce serait une question grave à examiner que celle de savoir si le clergé, par la fausse direction qu'il a imprimée aux études, n'a pas retardé plutôt qu'avancé les progrès de l'esprit humain. V. Capefigue : *Histoire de Philippe Auguste,* t. II, p. 190. Paris, 1829; in-8°.

censure fut en outre lâchée et mordit les publications les plus innocentes, les moins sérieuses. Comment satisfaire à un édit conçu en ces termes :

« Que les libraires ou imprimeurs ne missent sur la » presse aucun livre qui ne fut au préallable veu, leu, ta- » misé et examiné par deputez à ceste fin, qui en ordonne- » roient l'approbation à son frontispice; que tous les dis » libraires et imprimeurs eussent à inventorier leurs livres » et les exposer à la vue et examen des dis deputez, mesmes » s'ils en faisaient venir de pays estrangers qu'ils les en ad- » vertissent avant de les depaquetter, afin de les voir; que » personne ne vende aucun livre qu'il n'ait déclaré au vi- » caire général le nom de son autheur, afin qu'il en ait » adveu ou permission et lui face le serment accoustumé; » que personne ne vende aucun livre défendu de l'Eglise, » à quelle fin il veut que tous libraires ait un cathalogue » de ceux qu'il a chez soy, afin qu'il n'y intervienne fal- » lace, ou qu'elle ne prétende les avoir vendu par igno- » rance, etc. (1). »

On possède un grand nombre d'actes de procédure où l'on flétrit des ouvrages accusés de contenir des principes peu orthodoxes, selon les censeurs de l'évêque (2). C'est seulement dans les troubles du XVII[e] siècle que la liberté

(1) Melart : *Hist. de la ville de Huy*, liv. VIII, pag. 458. L'auteur traduit du latin un édit du 21 mars 1589, qui se trouve dans Louvrex : *Recueil des Édits du pays de Liège*, t. II, p. 70. — Cft. Sohet : *Instituts du Droit liégeois*, t. III, p. 27 ; — Bassenge : *Lettres sur la Constitution du pays de Liège*, t. II, p. 468, etc.

(2) Nous possédons plusieurs ouvrages où les approbations sont ainsi signées (1787) : *H. Baron de Villenfagne, chanoine de Saint-Denis et censeur de livres.* Il était chanoine depuis 1782 ; il se maria en 1790, et sa femme mourut le 5 avril 1797. Il n'ajouta à son nom celui de la terre d'Ingihoul que par suite de l'échange qu'il en fit avec son frère, de Villenfagne de Vogelsanck, le 7 mars 1794.

de la presse fut une chose réelle : le pouvoir ne put la terrasser qu'en asservissant les bourgeois.

La procédure que l'on suivait pour flétrir un libelle diffamatoire ou pernicieux, était très-longue. On recherchait d'abord ou l'auteur, ou l'imprimeur, ou les distributeurs, et on les attrayait devant les Echevins. S'il était reconnu coupable, l'arrêt que l'on portait était conçu en ces termes :

« Nous les Echevins de la Justice Souveraine de la Cité » et Pays de Liège, ayant pris connaissance de......, ordon- » nons que ledit Livre soit mis en mains du seigneur Sou- » verain Officier, à effet de s'acquitter du devoir de sa charge » contre ses auteurs, imprimeurs ou distributeurs, comme » aussi à effet de faire flétrir et brûler, en plein Marché, » ledit Livre par les mains du Maître des hautes œuvres ; » ordonnons en outre que l'auteur....

» Donné en notre Chambre Scabinale..... »

Vers le milieu et la fin du siècle dernier, cette liberté d'émettre sa pensée, quoique extrêmement gênée en théorie (1), existait dans le fait, pourvu néanmoins qu'on

(1) Le 29 janvier 1766, on publia un mandement concernant les imprimeurs et les libraires. Nous en extrairons les deux articles suivants :

« II. Leur faisons en conséquence défense et prohibition expresse de » vendre, débiter, étaler, imprimer aucuns Livres, Feuilles, Brochures, » Manifestes, Libelles, Écrits ou Imprimés, Catalogues de Livres, en un » mot, d'exercer tout ce qui peut avoir rapport à l'Imprimerie et Librai- » rie, sans notre permission, à peine de cinquante florins d'or, et du » double en cas de récidive.

» XI. L'entrée des Maisons, Boutiques et Imprimeries des Libraires, » Imprimeurs, Distributeurs et Colporteurs, sera libre en tout temps à » nos Officiers, de même qu'à ceux qui les accompagneront, étant auto- » risés par notre Grand-Vicaire ou notre Synode, pour l'examen et visite » des Livres et Ouvrages d'Imprimerie, pourvu qu'ils soient munis de la » Clef magistrale pour les endroits de Franchise où cette formalité est » d'usage. »

s'abstint de parler de tout ce qui pouvait toucher à l'autorité religieuse ou municipale. Les livres qui blessaient directement le pouvoir religieux étaient poursuivis avec sévérité. Tous les autres livres, comme les contrefaçons surtout, étaient tolérés. L'*Encyclopédie* y était réimprimée.

A la faveur de cette semi-tolérance, que l'on rencontre particulièrement chez l'évêque Jean Théodore de Bavière (1), les presses Liégeoises prospérèrent, et un grand nombre de réimpressions d'ouvrages étrangers leur fit une réputation dans les annales typographiques. Les bas prix de ces réimpressions les faisaient rechercher en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, en Danemarck. Tutot, répondant à cette vogue, posséda bientôt une imprimerie montée de quinze presses, la plus considérable et la plus complète du pays et de la Belgique (2).

Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on voit, que la contrefaçon brille dans notre pays : elle y existe depuis longtemps, et elle n'a fait que changer de résidence : de Liége elle s'est installée à Bruxelles. Notre réputation de *pirates*, de *brigands*, de *flibustiers littéraires*, a déjà des titres passablement poudreux, et pourrait prétendre à une histoire.

(1) Cet évêque aimait singulièrement les livres et en avait une assez nombreuse collection, placée sous la garde d'Everard Kints, bibliothécaire de la ville et savant imprimeur. Nous n'en dirons pas autant d'un de ses successeurs, Hoensbrouck. Quand ce dernier parvint à l'épiscopat, un homme de lettres lui demanda audience pour solliciter la place de conservateur de sa bibliothèque. Le prélat répondit sèchement qu'*il n'avait jamais lu, et qu'il ne voulait pas en prendre l'habitude.*

(2) « Il est humiliant pour Bruxelles, écrivait Derival en 1782, qu'il » n'y ait dans ses murs qu'un seul imprimeur qui ait trois presses, tan- » dis qu'à Liége il y a des imprimeurs qui en ont six. Une société typo- » graphique qui s'était établie à Bruxelles et qui devoit avoir douze » presses, n'a duré qu'un moment ; et Tutot va en former une à Liège » qui y aura le même nombre de presses et qui y fructifiera. » — *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens,* t. II, p. 369.

Dès le siècle dernier, les écrivains français élevaient contre nous des plaintes amères, et ils n'ont été surpassés par leurs successeurs, nos contemporains, que par la manière moins polie de les formuler. Ce n'est plus de nos jours, par exemple, qu'on imiterait Marmontel. Cet auteur, descendu à Liége, et en parcourant les rues, se *contenta* de frapper du pied de colère et d'indignation dans la boutique de F. Bassompierre, en y voyant étalées les contrefaçons de ses œuvres.

Mais notre but, qui était de présenter quelques recherches sur l'époque de l'introduction de l'Imprimerie à Liége, est atteint. Il s'agirait maintenant de présenter l'histoire de la liberté de la presse chez nous, et les moyens de répression qui étaient en usage. L'aridité inhérente à de pareilles études ne nous permet pas de nous y livrer aujourd'hui. C'est déjà beaucoup pour le lecteur de nous avoir suivi jusqu'ici, et nous ne voulons pas plus longtemps abuser de sa complaisance.

FERD. HENAUX.

L'Hôtel-de-Ville de Mons.

La façade de l'hôtel-de-ville de Mons, sans être une œuvre bien remarquable d'architecture ogivale, n est pas cependant tout-à-fait indigne d'attention. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, percé d'une porte centrale, ayant de chaque côté quatre fenêtres en ogives divisées par des menaux de pierre. Au-dessus de ce rez-de-chaussée est un étage, présentant une rangée de dix fenêtres également ogivales. Entre chaque fenêtre, tant du rez-de-chaussée que de l'étage, se trouve une niche, jadis surmontée d'un dais à clocheton, et destinée à contenir une statue; mais les clochetons légers, qui faisaient le principal ornement de la façade, ont été supprimés, par motif d'économie, lors de la réparation faite au bâtiment de l'hôtel-de-ville, en 1823. Un toit d'ardoises a remplacé l'ancien toit de tuiles, emporté par une tempête en 1606. Ce toit est percé de quatre fenêtres de grenier, et surmonté d'un dôme ou campanille, construit en 1718, et par suite d'une résolution du conseil de ville, en date du 27 du mois de septembre de cette année. Ce campanille, tout moderne et qui fait un effet assez baroque sur un monument ogival, avait seule trouvé grâce auprès de notre historien, le classique Paridaens. « C'était, disait-il, le seul titre



G. Onghena Sc.

qu'avait l'hôtel-de-ville à l'attention, etc. (1). » Il est vrai que le même Paridaens traite le jubé de Ste-Waudru, le chef-d'œuvre du grand sculpteur Dûbreuque, de masse lourde et informe. Il eut sans doute, par contre, trouvé sublime l'*escalier-bastion,* aux longues lignes droites et classiques, raboté comme un meuble du temps de l'Empire, dont on vient de masquer le magnifique portail de cette église (2). On ne doit point disputer des goûts.

L'hôtel-de-ville actuel a remplacé un bâtiment plus ancien, érigé, en 1322, sur l'emplacement de l'hôpital Jehan Vilain. S'il fallait en croire De Boussu, et tout nos annalistes que se copient servilement les uns les autres, sa construction daterait de 1440; mais voici quelques indications qui paraissent prouver que cette date est erronée, au moins en ce qui concerne la partie principale de l'hôtel-de-ville, celle à front de rue. J'ai pu me procurer ces indications grâce à la complaisance de M. l'archiviste Lacroix, qui a bien voulu mettre à mâ disposition la table analytique qu'il a faite des Résolutions du Conseil de Ville, travail considérable et pour lequel il mérite la reconnaissance de tous ceux que s'occupent de recherches historiques. Comment concilier en effet avec De Boussu :

1° La délibération du 10 avril 1458, dans laquelle on discute *si on commencera l'hôtel de ville à front de rue,* — résolu de faire venir *un maître* de Bruxelles. (C'était, parait-il, déjà la mode alors de faire venir à Mons des entrepreneurs et des architectes étrangers.)

2° La délibération du 6 mai 1458 — si on jettera les fondements cette année?

(1) Mons sous les rapports historiques, etc., etc., par F. Paridaens, 1819; in-8°, pag. 139.

(2) Les Montois *doivent* cet escalier à M. Decraene, architecte à Tournai.

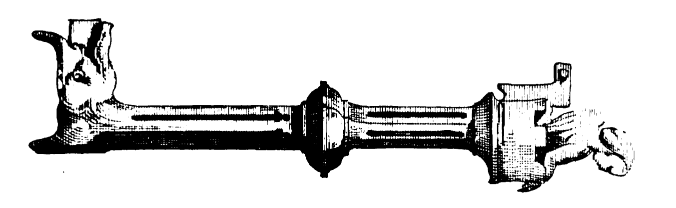
3° La résolution du 9 juin suivant — décidé qu'on abattra la chapelle (1) pour la construction de l'hôtel-de-ville.

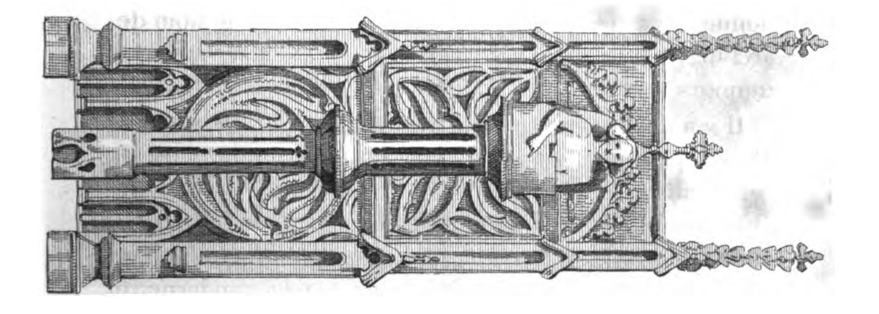
Ce ne serait donc pas en 1440, mais bien en 1458 et années suivantes que l'hôtel-de-ville actuel aurait été bâti par un architecte bruxellois, dont, par malheur, les résolutions du conseil ne disent pas le nom, et qui serait peut-être bien le même que celui à qui l'on doit l'église de S[te]-Waudru, commencée, dit-on, vers 1460. C'est une remarque faite souvent, mais dont on n'a pas encore donné une explication bien satisfaisante, que le nom des architectes des monuments gothiques est resté presque toujours inconnu.

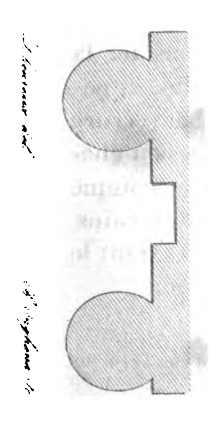
Il y a environ un an, un habitant de Mons, M. l'avocat Wins, présenta au conseil communal un projet pour la restauration de la façade de l'hôtel-de-ville. Il proposait, entre autre, de rétablir les dais, de placer dans les niches les statues des hommes les plus remarquables qui avaient vu le jour à Mons, de substituer au balcon moderne un autre plus en harmonie avec le style de l'édifice, etc., etc. L'exécution de ce projet, que l'état déplorable des finances de la ville rendait impraticable, fut indéfiniment ajournée.

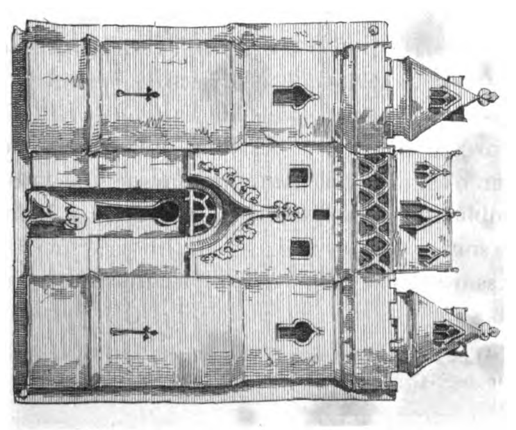
La serrure et le marteau, dont nous donnons ici la gravure. se trouvent à la porte de l'hôtel-de-ville, et paraissent contemporains de sa construction. La serrure représente les armes de Mons, qui sont de gueules au château d'argent, avec un chien lionné sous la herse, comme emblême de la fidélité des habitants à leurs souverains. Ce sont deux pièces de serrurerie très-curieuses et dont le dessin nous a paru digne de figurer dans ce recueil.

(1) Sans doute l'ancienne chapelle échevinale que la chapelle actuelle, dite de S[t]-George, a remplacée.









On remarque encore sur la façade de l'hôtel-de-vile et près de la première fenêtre à gauche de la porte principale, fenêtre dont a fait aujourd'hui l'entrée du corps-de-garde, un ouvrage de fer forgé assez singulier; c'est une petite figure de singe accroupi, d'un pied de haut environ. Je n'ai jamais pu deviner l'usage ni le symbolisme de cet hiéroglyphe municipal.

R. Chalon.

Relations diplomatiques

DE

CHARLES-QUINT AVEC LA PERSE ET LA TURQUIE.

L'un des principaux griefs de François Ier contre Charles-Quint fut l'élection de celui-ci à l'Empire germanique. Dévoré d'ambition, il s'était flatté un instant de pouvoir l'emporter, auprès des princes électeurs, sur l'un des souverains les plus puissants de l'Europe; mais l'or du Nouveau-Monde triompha totalement des intrigues françaises; et Charles, plus riche que son rival, put acheter plus chèrement la couronne impériale. Trompé dans ses espérances, François ne sut se contenir et chercha querelle à son heureux rival; il n'eut pas grande peine de trouver un prétexte de guerre dans les actions d'un prince redoutable, qui avait la conscience de sa force et de sa puissance. Les guerres désastreuses qu'il entreprit par ambition contre l'Empereur, sont suffisamment connues pour ne pas en parler ici. Nous les passerons donc sous silence.

Loin de terrasser son ennemi, les entreprises de François Ier n'eurent pour résultat que sa propre ruine et le honteux traité de Madrid qu'il ne put ou ne voulut point tenir, malgré ses serments. Battu de tous côtés, et voyant son impuissance à vaincre par lui seul un ennemi si puissant, il lui

suscita des embarras et chercha des alliances n'importe où, sans même calculer les suites funestes qu'elles pourraient avoir pour l'Europe. Les fédérations les plus étranges et les plus incompréhensibles furent contractées vers cette époque. François traitait avec les protestants d'Allemagne, tandis qu'il les poursuivait dans son royaume; il négociait avec les Turcs, les ennemis des Chrétiens, tandis qu'il se déclarait lui-même catholique fervent. Le chef de l'Eglise, le pape Clément VII, s'allia avec François et les principaux états de l'Italie, contre Charles, le défenseur du catholicisme par excellence. La politique du moment fit oublier toute autre considération, même les sympathies religieuses, si puissantes vers cette époque, pour faire place à la peur, peut-être aussi à la jalousie et à l'égoïsme (1). Car nous ne pensons pas à accuser François d'antipathie pour le catholicisme lorsqu'il traita avec des Musulmans et qu'il les poussa à faire des conquêtes dans le monde chrétien. Chaud catholique et ennemi de toute innovation religieuse, il ne pouvait avoir d'autre sympathie pour les ennemis du christianisme que celle de la politique et de l'ambition. Marino Giustiniano, ambassadeur vénitien à la cour de François, disait dans son rapport, que si le roi ne rompait pas avec les Turcs, c'est qu'il ne croyait pas avoir un allié plus utile pour tenir l'Empereur en échec. Il avoua même à cet ambassadeur qu'il ne pouvait pas nier son vif désir de voir le Turc très-puissant et prêt à la guerre, non pas pour le Turc lui-même, puisque c'était un infidèle et que lui était chrétien; mais pour affaiblir la puissance de l'Empereur, pour le forcer à de graves dépenses, pour rassurer tous les autres gouvernements

(1) Pour les moyens de défense invoqués par François, on peut consulter: *Exemplaria litterarum quibus et christianissimus Galliarum rex Franciscus, ab adversariorum maledictis defenditur.* Paris, 1537.

contre un ennemi si formidable (1). Un autre ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, disait également dans son rapport, qu'entre la Turquie et la France il n'y avait ni amitié ni confiance, mais l'une et l'autre sentaient qu'il leur serait nuisible de manifester un refroidissement : et elles dissimulaient. Elles font semblant, disait l'ambassadeur, de se traiter de la manière la plus amicale; mais elles savent bien qu'à la première occasion elles se joueront réciproquement d'assez mauvais tours (2).

Au reste, c'est un fait historique suffisamment connu aujourd'hui que le Pape ne fut pas étranger à cette alliance, qualifiée de monstrueuse par l'un de nos écrivains les plus distingués, M. De Gerlache. « Ils (le pape et le roi) » délibérèrent en même temps, dit Marino Giustiniano, de » faire l'accord entre la France et le Turc. Lorsque le roi se » rendit à Marseille, l'ambassadeur de Barberousse vint au » Puy s'aboucher avec Sa Majesté; vint ensuite un ambas- » sadeur du Turc à Chatellerault (3). »

Ces relations dont parle l'ambassadeur vénitien, François les entretenait depuis long-temps avec Soliman, mais il eut toujours soin de désavouer ce commerce chaque fois qu'on lui en faisait le reproche. Charles, avec sa pénétration d'esprit habituelle, ne se laissa pas prendre à ces dénégations, et eut assez tôt vent de ce qui se passait. Dans la lettre qu'il écrivit au S[r] de la Chaulx, il dit : « Et que pis » est, fait aussi à croyre qu'il (le Turc) a esté et pourroit » estre incité continuer son exécrable entreprinse au moyen,

(1) *Documents inédits sur l'histoire de France,* Relation des ambassadeurs, t. I, p. 67.

(2) Ibid., p. 293.

(3) *E nel medesimo tempo deliberarono di fare l'appontamento tra il re ed il Turco. E perchè, andando la corte a Marsiglia, venne l'oratore di Barbarossa a trovar il re cristianismo al Puy et dopo l'abboccamento un altro oratore del Turco a Chastellerault.* (Ibid., p. 55.)

»par l'art et provocation d'aucuns; qui comme iniques »aucteurs de tous maulx, imitateurs de desordonnées vo- »lontez et cupiditez scélereuses, se demonstrent assez eulx »vouloir couvrir et soulaiger par icelle sinistre pratique »dyverty les vraye voye et stabilité de la chose publique »chrétienne, mectant icelle en hazard de totale perdicion, »présumant estre loingtains du feug du dit très cruel Turc, »ennemy de tous bons chrétiens (1). »

L'Empereur, voulant contrebalancer l'influence française, tâcha de susciter des embarras à Soliman, en excitant contre lui le roi de Perse, dont le père, Schah Ismaël Sephi I, avait soutenu la guerre contre les Turcs.

Jean de Balby, chevalier de l'ordre de Jérusalem, gentilhomme de l'hôtel de l'Empereur, reçut, pour les présenter au roi, ses lettres de créance datées de Tolède le 15 février 1529. Elles sont écrites en latin et portent en substance, qu'ayant entendu parler de la valeur, de la sagesse, de la prudence et de la puissance, par laquelle Sephi domine sur tous les princes de l'Orient, il lui envoie de Balby, auquel il peut ajouter foi pleine et entière (2).

Le prétexte dont il se servit pour lui envoyer cet ambassadeur, fut une lettre qui lui avait été écrite par Schah Ismaël Sephi I, en 1522, et qui lui fut remise à Tolède, en 1525, par un certain Petrus Maronita de Libano. Cette lettre, portant le nom de « Kaka Ismaël, Sephi filius, filius Kaiki Hider, » est écrite en latin, dans un style tout

(1) Lettre inédite de Charles-Quint, datée de Valence le 25 août 1522. Elle fut écrite au sujet du secours demandé par le grand-maître de Rhodes, assiégé par les Turcs.

(2) Elles sont adressées : « Au plus puissant roi des souverains de l'Orient, le grand, le pieux et l'heureux Kaka Yzmaël Sophi, grand roi de Perse, notre très chier frère et ami en Dieu tout puissant. » Il est à remarquer qu'Ismaël était déjà mort quand ces lettres lui furent écrites, et que Schah Thamas ou Thomassi régnait alors.

oriental. Selon son contenu, l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur, aurait envoyé à Ismaël un ambassadeur, nommé frère Pierre, pour lui proposer une alliance contre la Turquie; et ce fut par suite de cette lettre qu'il envoya à l'Empereur, Petrus Maronita de Libano, pour traiter de cette affaire.

La chose étant de trop grande importance, Charles différa d'y répondre, parce qu'il voulait avoir plus de certitude du contenu de la lettre, qu'il était dans ce moment malade, et qu'enfin elle lui avait été remise après le mois d'avril, époque fixée par le roi de Perse pour mettre leurs armées en campagne contre la Turquie.

Sur ces entrefaites Schah Ismaël Sephi mourut, et son fils aîné, Schah Thamas ou Thamassi, lui ayant succédé en 1523, celui-ci, qui ne connaissait probablement rien des projets de son père, ne donna plus de ses nouvelles. Charles attendit donc inutilement, et voyant qu'il ne recevait plus de nouveaux rapports, il se décida à renvoyer l'ambassadeur avec une réponse aux propositions du roi, le priant en même temps de remettre à une autre occasion *une si bonne, juste et sainte emprinse,* de réfléchir à de nouvelles combinaisons et de l'en informer le plutôt possible, par des gens auxquels il put ajouter foi.

Cependant la politique entre la Perse et la Turquie était changée, et en 1530 il y eut même des relations de bonne harmonie entre ces deux pays; par conséquent, le nouveau roi ne pouvait plus donner suite aux projets de son père.

Charles, n'ayant plus reçu de réponse à ses propositions, commença à douter de la réalité de cette ambassade: il se crut probablement joué par un de ces intrigants, qui, vers cette époque et antérieurement, arrivaient très-souvent à la cour d'un souverain, comme envoyés de princes gouvernant des pays très-éloignés, et qui, après avoir été bien fêtés, s'en retournaient, sans qu'on n'entendît ja-

mais parler de leur prince ni de leur ambassade. Il prévit donc sagement le cas où le roi de Perse dirait n'avoir aucune connaissance de l'ambassade de Petrus Maronita; alors de Balby devait répondre : que l'Empereur avait ajouté foi d'autant plus facilement à cet ambassadeur, qu'il se disait l'envoyé d'un roi d'une grande renommée, et qui par son courage avait remporté des victoires signalées sur les Turcs (1).

Selon ses instructions, de Balby devait dire au roi que le roi de France, après avoir recouvré sa liberté, avait entrepris contre l'Empereur de nouvelles ligues avec plusieurs puissances et même avec les Vénitiens, de manière que la guerre était recommencée tant en Italie qu'ailleurs; que François, conjointement avec les Vénitiens, avait noué des intelligences avec les Turcs; qu'ils ont si bien fait que, pendant l'absence de l'Empereur, le Turc envahit le royaume de Hongrie; le souverain de ce pays, beau-frère de l'Empereur, fut défait dans un combat où il périt (2). Par suite de sa mort, l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur, lui avait succédé et avait chassé le Waiwode; celui-ci protégé par le Turc, avait usurpé la royauté, mais Ferdinand l'avait vaincu dans plusieurs rencontres; cet événement était un des motifs pour lesquels l'Empereur n'avait pu songer à une expédition contre la Turquie; lui qui avait fait différer d'engager le roi de Perse à cette entreprise; qu'il était prêt à passer avec toutes ses forces en Italie, où il s'entendrait avec le pape et ses alliés

(1) Tiré des Instructions données à de Balby et intitulées : « Instruction à vous Jehan De Balby, chevalier de l'ordre de Hierusalem, gentilhomme de notre hostel, touchant la charge et commission que présentement vous donnons devers le sérénissime et très puissant prince Kaka Izmaël Sophi, grand roi de Perse, notre très chier et très amé frère. » Donné à Tolède le 18 février 1529.

(2) Il s'agit ici du roi Louis II, qui périt dans la bataille de Mohatz.

pour inquiéter la Turquie de ce côté là, pendant que le roi de Hongrie l'inquiéterait de son côté.

Charles, quoique catholique, voulut également aiguillonner l'esprit religieux d'un roi mahométan. Il voulut aussi faire chez celui-ci de la religion une affaire politique, comme il le faisait en Europe. On sait que Schah Ismaël Sephi avait établi dans ses états la doctrine des Shütes, qui n'est autre que celle des Alides, perfectionnée par Haïdar et opposée à celle des Sonnites ou Traditionnaires, suivie par les Turcs. De là le schisme entre les Turcs et les Persans. L'Empereur voulut en profiter pour exciter le fanatisme religieux de Thamas contre les Turcs. Il disait donc à son ambassadeur : « Et le requerrez de nostre part que selon » la magnanime intention et affection que taut de son dit » homme (Petrus Maronita) que d'autres venus cy devant » de ce cousté là, avons entendu qu'il a defferderé la loy » de Dieu et guerroyé contre ledit Turcq; qu'il vuille à ce » cop et en ceste si bonne conjecture, qu'il ne se pourrait » jamais trouver plus à propoz, s'employer de tout son pou- » voir à reprimer l'insolence des indehues violences et usur- » pations que luy, son feu père et autres ses prédécesseurs » ont fait contre Dieu et les roys, princes et dominateurs, » tant chretiens que autres.

» Et que si ainsi le fait, nous ferons perensemble œuvre » et exploit très meritoire envers Dieu, nostre souverain » créateur et de perpétuelle mémoire. En quoy de nostre » part pour les considéracions de la dignité impériale, en » laquelle nostre dit créateur nous a mis et des royaulmes » que par sa divine bonté tenons et possessons, et, suyvant » les vestiges de noz prédécesseurs, empereurs et roys pa- » ternelz et maternelz, sommes délibéré d'emplier nostre » personne, noz biens, vassaulx et subjectz contre le dit » Turcq, pour le soubstenement et exaltation de nostre foy » et loy, et le contraindre de laisser les autres princes en

» paix et réstituer les choses par lui indehuement usur-
» pées (1). »

Dans le cas où toutes ces considérations ne pourraient engager le roi à se mettre en campagne contre la Turquie, de Balby devait faire en sorte qu'il envoyât des troupes sur les frontières pour inquiéter au moins les Turcs et faire ainsi une diversion de leurs forces, afin de couvrir la Hongrie.

De Balby devait aussi écrire à l'Empereur le plus souvent possible, l'informer de toutes les nouvelles et employer les chiffres dans sa correspondance.

Muni de ces instructions, il se mit en route et arriva le 13 août 1529 à Alep. Dans l'espoir de pouvoir parvenir plus facilement au camp des Perses, il avait passé dans celui des Turcs, commandé par le pacha de Damas, lequel avait reçu ordre, de la part de la Porte, de surveiller les mouvements des Perses. Mais de Balby s'était trompé dans son espoir; car aussitôt que le pacha eut appris du roi de Perse qu'il ne s'était pas mis en campagne contre la Turquie, mais contre un rebelle nommé Caretbas, qui s'était révolté dans le pachalik de Bagdad, il fit, avec son armée, un mouvement rétrograde; et de Balby fut forcé, malgré lui, de le suivre et de s'éloigner de plus en plus des frontières de la Perse. Il dut enfin se décider à passer le désert en suivant une grande caravane, amie et alliée du roi de Perse. Pendant son voyage il rencontra un gentilhomme anglais, qui lui inspira tant de confiance, qu'il lui fit part de sa mission et qu'il se l'associa, dans la crainte qu'il aurait pu devenir malade par suite de ses fatigues et de la grande chaleur. Il ne fut pas trompé dans ses prévisions : une maladie sérieuse l'accabla tout-à-coup et le força de rester en chemin. Heureusement pour lui qu'un gentil-

(1) Instruction précitée.

homme vénétien, nommé Andréa Morezin, en eut soin et lui procura, lorsqu'il fut en état de se remettre en route, des guides sûrs et auxquels il put se fier. Cette nouvelle liaison était d'autant plus précieuse pour lui, qu'Andréa avait de grandes connaissances de l'Orient et qu'il était en relation avec les princes les plus puissants de ces contreés. Balby ne put par conséquent oublier de le recommander à l'Empereur. Enfin il arriva, le 13 mai 1530, à Babilone, où il parla au vice-roi, qui voulut le faire conduire à la cour, offre à laquelle de Balby n'accéda pas, attendu qu'il voulait parler au roi lui-même, qui se trouvait avec son armée à quarante journées de là, occupé à une expédition contre les Tartares (1).

Ce là tout ce que nous savons de cet ambassadeur, son voyage n'ayant produit aucun résultat. En effet, il était facile à prévoir que cette mission ne réussirait pas auprès d'un roi qui avait besoin de toutes ses forces dans le Khorasan, où il faisait la guerre aux Usbecks. Ce n'était pas non plus le moment de l'engager dans des expéditions contre la Turquie, qu'il avait intérêt de ménager et avec laquelle il avait momentanément des relations de bon voisinage, puisque Bernardino Pomazanihi, chargé d'une mission de l'Empereur à Constantinople, lui écrivit le 8 mars 1530, que le Turc avait envoyé un ambassadeur au roi de Perse, pour confirmer la paix et promettant en même temps de lui restituer tout ce qu'il avait conquis. D'ailleurs, s'il avait accédé aux propositions de Charles, il aurait joué le rôle du chat qui se brûle les pattes en tirant les marrons du feu; car aussitôt qu'il aurait dirigé ses forces contre les Turcs, les Usbecks se seraient jetés sur son royaume et auraient pu lui faire essuyer de grandes pertes, tandis que

(1) Tiré des lettres écrites par De Balby à Charles-Quint. (*Archives de Bruxelles.*)

l'Empereur, en inquiétant seulement la Turquie du côté de l'Italie, se serait tenu loin du theâtre de la guerre et en aurait ainsi laissé tomber toutes les charges sur le roi de Perse. L'archiduc Ferdinand, qui aurait dû inquiéter les Turcs du côté de la Hongrie, n'avait déjà que trop à faire en combattant les armées de Jean Zapolski; il ne pouvait donc causer de grands torts à la Turquie.

Le moment choisi par l'Empereur l'était donc mal; car Thamassi ne pouvait songer sérieusement à combattre les Turcs dans un instant aussi critique.

Trompé dans son espoir, Charles eut recours à un autre expédient. Ferdinand d'Autriche, toujours occupé à disputer la couronne de Hongrie à Jean Zapolski, ne trouva d'autre moyen d'en finir que de traiter avec la Porte, laquelle soutenait puissamment son compétiteur avec une armée commandée par Gritti (1). Comme d'habitude, il s'adressa encore à son frère, l'Empereur, lui exposa ses

(1) Pour faire bien connaître le caractère de cet homme célèbre, nous donnons ici une lettre qu'il écrivit à l'Empereur, et qui, mieux que toutes les biographies, peut le faire apprécier à sa juste valeur.

Copie de la traduction de la lettre originale, écrite en latin par Louis Gritti, Vénitien, étant au service du Vaivode en Hongrie, à l'Empereur, écrite à Bude le 23 *décembre* 1530.

« Sire, j'ay ces jours passés envoyés lettres à Votre Majesté, par lesquelles j'avois suffisamment exprimé l'affection que je porte à la chrestienté, lesquelles je doubte de n'estre tombées ès mains de Votre Majesté, obstant la subite invasion de la cité de Bude, et que les messagiers ne pouvoient bonnement passer. Affin doncques que Vostre Majesté entende ma dite affection et volenté, ay bien voulu repéter le contenu en mes dites lettres, pour ce que l'on m'a referré quelque faulse opinion de ma foy envers la religion chrestienne. estre suscitée envers les princes chrestiens, pour ceque cydevant me suis entretenus ès negoces du Turc; mais ma conscience me juge de quelz ennuytz et molesté j'ay porté jusques à présent la ruyne des chrestiens. Et pour ce que naguières suis esté envoyé au royaulme d'Hongrie pour affaire de grosse importance, m'a semblé convenable d'advertir Votre Majesté de gros et inestimables

projets de négociations et lui demanda conseil (1). Charles ne manqua pas de profiter de cette circonstance pour

appretz de guerre que le dit Turc fait, tant par mer que par terre, et telz que de notre aage ne sont esté veuz. Et ne scay aultre cause des ditz appretz de guerre synon pour ce que le roy Ferdinande, votre frère, n'a oncques cessez de molester le roy Jehan et le royaulme d'Hongrie. Lequel roy Jehan a esté receu à la garde et protection du dit Turc, à rayson de quoy, je n'estime estre honneste de laisser fouler et grever le dit roy Jehan. Et sont vennes les choses si avant que le dit Turc se prépare à ce printemps d'inonder et molester toute la chrestienté. Ce que votre Majesté ne doibt actuellement tenir pour incertaine. Et combien que j'ay souffert telle invasion avec le dit roy Jehan, par vostre dit frère et les subjetz de Votre Majesté, et que soyé certain de la malvaise pensée que l'on porte au dit roy Jehan et à moy, au commun péril de noz vies, ce néantmoings je n'ay tant mis la religion chrestienne en oblie que je veulle permettre ma propre et privée injure au salut et bien publique de la chrestienneté.

» A raison de quoy, Vostre Majesté ny aultres ne me doit rien imputer, attendu que j'advertis Vostre ditte Majesté de l'expédition et apprest que faict le dit Turc, affin d'y obvier et pourveoir comme appartient à ung empereur catholique, et prohiber tele inconvenient et ruyne de la chrestienté. Ce que se pourra faire, en rendant au dit roy Jehan le royaulme d'Ongrie avec ses appartenances, et prohibant que les subjectz de Vostre Majesté et du roy votre frère ne molestent plus les subjectz du dit roy Jehan, abandonnant totalement ledit royaulme d'Ongrie. J'en ay escript plus à plain au roy de Polonne, lequel, comme j'espère, solicitera l'affaire envers Votre Majesté. Je ne délibère de plus guères demeurer en ce royaulme, ainsi de m'en retourner à Constantinoble pour faire le rapport au Turc de ce que j'ay veu par deça. Et si j'entends la volonté de Votre Majesté tendre à la commodité dudit roy Jehan et de ce royaulme, je me parforceray de faire et traicter ce qu'en tel affaire me semblera pertinant, me recommandant à la grace de Votre Majesté. De Bude le XXIII[e] de décembre M. D. XXX. »

Il y eut, au sujet de la mort tragique de Gritti, de grands démêlés entre la Porte et le roi Ferdinand. Les Turcs prétendaient que celui-ci en était l'auteur, selon ce que le roi Jean leur en avait écrit, tandis que Ferdinand prétendait au contraire que c'était le roi Jean. Soliman envoya enfin quelqu'un sur les lieux pour prendre des informations, qui furent en faveur de Ferdinand. (*Tiré des lettres inédites de Ferdinand.*)

(1) Ferdinand disait dans l'instruction qu'il donna à Solinas, ambassadeur envoyé à Charles : « *Item se tiene por my cierto y el rey de*

adjoindre aux ambassadeurs de son frère un de ses agents, chargé de négocier une trève en sa faveur. Ce fut le comte de Nogarolles qu'il choisit à cet effet; il lui donna même des lettres de créance pour la Porte (1). Ces négociations n'eurent d'autre résultat que la paix de 1533, entre le roi Zapolski, Ferdinand et Soliman; mais, pour Charles, il n'en retira pas tous les avantages qu'il désirait.

Le rapport adressé à l'Empereur sur cette négociation, nous semble si bien faire connaître les relations entre la Turquie et la France, que nous croyons devoir en produire ici l'analyse. Voici à peu près en quels termes les ambassadeurs s'expriment. Lorsqu'ils prirent congé du Turc, ils trouvèrent, chez le pacha Ibrahim, l'ambassadeur de France, Rinçon, et faisant semblant de ne pas le connaître, ils s'assirent à leurs places. Ibrahim leur fit différentes questions; mais quand il en vint à l'affaire principale, les ambassadeurs lui répondirent qu'il serait très-inconvenant de leur part de parler d'affaires en présence d'étrangers, voulant par là désigner Rinçon; mais qu'ils étaient prêts à lui répondre s'il voulait les entendre en particulier. Ensuite il leur demanda s'ils ne connaissaient pas ce personnage, et, sur leur réponse négative, Ibrahim leur dit que c'était l'ambassadeur du roi de France, l'ami et l'allié du sultan, avec qui il était en bonne intelligence;

Hungria y Su Alteza son avisados como el grand Turco se aparya para venir en Hungria, a la qual causa Su Alteza suplica a Su Magesta del remedio que siempre ha supplicado, quitando toda esperanza que del imperio se haya un hombre, ni un florin. (Inédit.)

Lorsque Ferdinand eut communiqué à son frère les projets de négociations avec la Porte, celui-ci lui répondit : « *Legimus litteras seretatis vestræ quot die IX hujus mensis ad nos dedit, instructionesque et alia quæ illis adjunxerat per quibus admittendum ad Turchum suos oratores inductus.* (Inédit.)

(1) .... *E data dal conte* (*Di Nogarolle*) *a Jonas Bey le lettere di credenza,* est-il dit dans un rapport inédit sur la marche des négociations.

que c'était par suite de l'amitié qui régnait entre eux que cet ambassadeur était arrivé à Constantinople, afin de prier le sultan de ne rien entreprendre contre la chrétienté. Les ambassadeurs répondirent que si cela était vrai, il ne faisait que ce qu'un roi, qui porte le titre de très-chrétien, doit faire. Rinçon ayant pris la parole, dit en italien qu'il n'était pas venu pour entendre les affaires d'autrui, qu'il ne désirait par conséquent pas de connaître celles des ambassadeurs; mais que le roi très-chrétien, son maître, l'avait envoyé principalement pour remercier le grand et invincible empereur des Turcs, des secours d'hommes et d'argent qu'il lui avait envoyés dans des circonstances difficiles; que le roi aurait été ingrat envers le sultan s'il ne lui avait pas montré toute sa reconnaissance; qu'ayant été informé des grands apprêts de guerre faits par le Turc contre la chrétienté, il avait voulu essayer de le détourner du dessein de détruire la chrétienté. Les ambasadeurs lui répondirent que le roi de France faisait très-bien de ne pas se montrer ingrat envers le sultan, et que sa qualité de roi très-chrétien l'obligeait de s'intéresser au bien commun de la chrétienté. Ils eurent encore d'autres entretiens, mais de fort peu importants, et ils se gardèrent bien de montrer quelqu'aigreur. Cependant un jour que les ambassadeurs se promenaient à la campagne, il survint un Turc de distinction, qui avait été chrétien et qui parlait l'italien. Il s'entretint avec un gentilhomme de la suite du comte de Nogarolles, et lui dit qu'il avait des choses très-importantes à communiquer au comte, mais que n'osant et ne pouvant le faire, il le priait de lui rapporter ses paroles. Il commença par lui dire qu'il ne désirait quitter la Turquie et rentrer dans le sein de l'église catholique; mais que le monde chrétien était si rempli de mécréants, qu'il ne savait pas s'il ne valait mieux être bon Turc que mauvais chrétien. Car, selon lui, on ne vit jamais en Tur-

quie, une trahison pareille à celle de l'ambassadeur français. L'ambassadeur, d'après lui, aurait dit au sultan que l'Empereur s'était emparé du roi de France par trahison et de nuit, qu'il ne l'avait remis en liberté que lorqu'ils eut ses enfants en ôtages, et qu'il l'eut obligé de payer de fortes sommes pour leur rançon; que l'Empereur n'était qu'un tyran, cherchant à s'emparer du bien d'autrui, qu'il était haï de tout le monde, et que le roi s'était décidé à en tirer vengeance; que le sultan ne pouvait non plus l'aimer, parce que l'archiduc Ferdinand, qui cherchait à s'emparer de la Hongrie, était toujours soutenu par l'Empereur Charles; qu'en conséquence le roi s'était décidé à lui faire la guerre, et qu'il priait le sultan de l'aider dans cette entreprise, attendu que le moment du châtiment était arrivé. De son côté, le roi de France aurait promis au sultan de le secourir en toutes occasions en personne et avec toutes les forces de son royaume. Le sultan lui aurait répondu qu'il désirait entretenir des relations d'amitié avec le roi, mais qu'il comptait bien ne pas avoir besoin du secours qu'il lui promettait, et qu'avec l'aide de Dieu il croyait pouvoir combattre le monde entier; qu'il se mettrait bientôt en campagne pour voir qui oserait lui résister, et que Dieu déciderait du reste. Rinçon s'étant retiré après une pareille réponse, le sultan se serait mis à rire avec Ibrahim, en lui disant : « Regarde ung peu comme » Dieu chastiet ce mauldit chiens cristiens, car il les les » hostet (il leur ôte) l'entendement, et le fait lever l'ung » contre l'autre, dont vous en havés l'exemple davant les » oyeulx de cestuy ycy, qui pourchaicse tiel affaire contre » son proprie beau-frère. Allons donc ardiment; car il est » tamps de le chastier, pour ce que Dieu nous envoyet la » ocassion (1). »

(1) Tiré textuellement du rapport des ambassadeurs, reposant aux Archives du royaume, à Bruxelles.

Les ambassadeurs ajoutèrent encore qu'il ne se passait guères de jour, sans que quelque Turc marquant ne vînt à leur parler sur le même sujet, et ne leur fit entendre que Rinçon seul était la cause que la paix n'avait point été conclue. Selon le même rapport, le roi de France aurait perdu son crédit auprès du sultan, parce qu'il l'excitait contre ses propres coreligionnaires, et il aurait encouru pour le même motif le blâme de tous les Turcs (1).

Ces négociations n'eurent donc aucun résultat favorable pour Charles. Aussi les tint-il si secrètes que l'on ignorerait encore ces tentatives, si les archives importantes de la secrétairerie d'état allemande, classifiées avec tant de discernement par M. le docteur Coremans, ne nous les eussent révélées. Charles avait autant d'intérêt que François d'en agir ainsi, puisque l'un des moyens les plus puissants dans l'opinion du monde chrétien, était son alliance avec les ennemis du christianisme. Faire connaître ses propres négociations avec la Porte eut été un acte de folie : il aurait donné ainsi un démenti formel à ses propres paroles; il aurait démontré par là qu'il n'était pas si éloigné de négocier avec un infidèle qu'il le disait bien. François, de son côté, ne pouvait, en divulguant les négociations de son ennemi, laisser soupçonner à ses alliés, dans la crainte de les perdre, que lui-même avait recherché l'alliance de la chrétienté.

Quant à Soliman, qui était le sultan le plus éclairé dont la Turquie ait à se glorifier, il prévoyait bien ne pouvoir rien gagner à une trève conclue avec Charles; car il n'aurait plus su pêcher en eau trouble, ni profiter des démêlés de l'Empereur avec François et les protestants pour attaquer l'Europe chrétienne.

L'Empereur se vit donc obligé de revenir à ses projets

(1) Rapport précité.

de guerre. Il sollicita inutilement les princes de l'empire de lui fournir les secours nécessaires pour combattre les Turcs. Ils auraient bien accédé à ses désirs, mais les princes protestants voulaient obtenir certaines garanties pour la liberté de conscience, et Charles refusait de les leur accorder (1).

Néanmoins il prit toutes ses mesures pour attaquer la Turquie aussitôt qu'il pourrait disposer de toutes ses forces. Fréderic le Sage, duc de Bavière, lui adressa même, en 1537, un plan de campagne très-détaillé, dans lequel il développa tous ses projets contre les Turcs. Il n'y indiqua pas seulement les endroits par où les attaques devaient être dirigées, mais encore les points où les différents corps d'armée devaient se rassembler, les ressources pour les vivres, les ports où les flottes devaient s'assembler; enfin tout ce qui regarde une campagne bien combinée. Il engagea en même temps l'Empereur à conclure une alliance avec le roi de Perse et le roi d'Ethiopie qu'on nommait, selon lui, le prêtre Jean. Ce mémoire décèle de la part de l'auteur une prévoyance et une pénétration d'esprit extraordinaires, et démontre que le surnom de Sage ne lui avait pas été donné en vain (2).

Malheureusement pour Charles, les circonstances ne lui permirent pas de suivre ces conseils. Il se vit encore une fois forcé de négocier avec la Porte. Mais cette fois-ci les circonstances lui paraissaient favorables, à cause de l'intervention du roi de France dans la négociation.

Gérard Veltwyck, secrétaire ordinaire de l'Empereur, fut envoyé en 1545 à Constantinople, pour négocier une

(1) Tiré d'une lettre inédite, adressée par les princes de l'Allemagne à l'Empereur.

(2) Ce mémoire, rédigé en latin, porte pour titre : *Consultatio illustrissimi principis Frederici, comitis palatini Rheni Bavariæque ducis, contra Turcam, etc.*, 14 nov. 1537. (Inédit.)

trève conjointement avec l'ambassadeur français. Deux instructions différentes lui furent données : la première secrète, et la seconde qu'il devait montrer confidentiellement à l'ambassadeur du roi de France. Suivant la teneur de la première, il devait s'adresser à Don Diégo de Mendosa, qu'il aurait trouvé soit à Venise, soit à Trente, lui donner communication de sa mission, et lui exhiber même l'instruction secrète, afin qu'il lui donnât conseil sur la manière dont il se conduirait à Venise vis-à-vis de l'ambassadeur français et le doge. Don Diégo lui donnerait en même temps des indications ultérieures sur sa charge et son voyage, et des moyens pour contracter des connaissances à Raguse et à la Porte ottomane. Il devait même prendre par écrit tout ce que Don Diégo lui dirait à ce sujet.

Dans le cas où Mendosa ne se trouverait pas à Venise, Veltwyck devait également faire ses communications à l'ambassadeur français, à Venise même. S'il y avait impossibilité de faire venir Mendosa à Venise, il devait néanmoins s'entendre avec lui pour les termes dont il se servirait envers l'ambassadeur français et le doge, et la manière dont il devrait se conduire vis-à-vis d'eux. Toutefois il devait bien prendre garde à ne donner aucun soupçon sur ses instructions secrètes, et pour mieux tromper, il devait s'entendre avec Don Diègo et l'ambassadeur français sur les termes dont ils se serviraient dans l'exhibition de ses pouvoirs à la Porte.

Quant à l'ambassadeur français, Veltwyck devait continuellement avoir l'œil sur lui, sonder ses vues et tâcher de connaître l'objet de sa mission, les services qu'il rendra pendant les négociations, les termes dont il se servira, la conduite qu'il tiendra tant à Venise que pendant le voyage et son séjour à Raguse, à Constantinople et à la Porte, chez tous les personnages jouissant de quelque

crédit. Néanmoins il ne pouvait pas laisser apercevoir cette espèce d'espionnage, mais se conduire vis-à-vis de lui avec un air de confiance et avoir pour lui toutes sortes de prévenances.

Il devait aussi observer l'effet que produirait la communication de ses instructions non secrètes, quelles objections il ferait ; quelle serait la nature de ces objections, leur cause, l'espoir ou le doute qu'il exprimerait sur leur réussite.

L'Empereur, craignant que son beau-frère, le roi de France, n'eut employé les mêmes armes que lui, recommanda à son envoyé de sonder l'ambassadeur français pour savoir s'il n'avait aucune autre instruction que celle qui avait été montrée à son ambassadeur résidant à Paris; car, selon lui, il était presque certain qu'il avait une instruction secrète, puisqu'il n'était pas probable que François l'aurait chargé d'une négociation aussi importante avec des pouvoirs aussi peu étendus.

En outre, il devait aussi s'assurer s'il serait pressé de partir, et voir quelle règle de conduite il voudra suivre pendant les négociations; les propositions qu'il voudrait que Veltwyck fît à la Porte; l'empressement qu'il mettrait à faire marcher les négociations pour obtenir la trève. Enfin, Veltwyck devait rendre compte de tout ceci à l'Empereur, pour agir en conséquence.

Dans le cas où l'ambassadeur ferait entendre qu'il n'a aucun pouvoir particulier, Veltwyck n'en devrait pas moins s'assurer de la vérité, et tâcher de contenter la Porte par des promesses, afin qu'on ne puisse objecter que les difficultés viendraient de la part de l'Empereur. En traitant il suffirait que la Porte promît une trève pour l'Empereur et pour toute la chrétienté en général. L'Empereur, de son côté, ferait des instances près du roi de France pour qu'il donnât les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Charles prenait toutes ces précautions, parce qu'il ne croyait pas à la bonne foi des Français, et que la Turquie faisait de grands apprêts de guerre, tandis que l'ambassadeur français le pressait de négocier une trève, et qu'il avait l'espoir d'une réussite complète dans ces négociations; mais on pensait généralement que ces armements ne se faisaient que par le conseil de la France et pour surprendre l'Empereur. D'autres jugeaient, au contraire, que François désirait ardemment une trève, afin de ne pas être forcé, ainsi que cela avait été convenu par le dernier traité de paix de Crépy, à prendre les armes contre la Turquie, en cas qu'elle attaquerait; mais il n'en était pas moins vrai que l'on conseillait François à n'entreprendre aucune négociation au sujet de la trève, sans que le traité de Crépy n'eut reçu son exécution pleine et entière.

Ce fut pour ces motifs que l'Empereur engagea beaucoup Veltwyck à examiner attentivement la voie que suivrait l'ambassadeur français pendant les négociations, en obviant adroitement à tout ce qu'il voudrait dire ou faire secrètement contre l'Empereur, et en faisant sentir qu'il n'avait entrepris ces négociations que parce que le roi de France l'y avait engagé et qu'il lui avait fait concevoir l'espoir qu'elles réussiraient par suite de son intervention, ainsi que François l'avait déclaré positivement à son ambassadeur résidant près de lui. Veltwyck devait aussi lui faire sentir que les négociations devaient marcher vîte, pour qu'il pût, en cas de non-réussite, se préparer à la guerre, ainsi que François lui-même, qui serait obligé de l'aider dans la guerre contre les Turcs.

Il était aussi particulièrement recommandé à Veltwyck de ne faire naître aucun soupçon au sujet de ses instructions, ni chez le doge de Venise, ni chez son ambassadeur à Constantinople, afin qu'ils ne connussent rien concernant ce projet de trève. Il devait même leur faire entendre qu'il

agirait près de la Porte dans l'intérêt de la république de Venise, ainsi que dans celui du frère de l'Empereur. Et dans le cas où le doge lui demanderait à rendre un service particulier en sa faveur près de la Porte, il devait, autant que possible, y satisfaire, et lui dire que l'Empereur désirait, même en cas d'une nouvelle guerre, qu'une sincère amitié régnât entre son frère et la république, et que s'il y avait encore quelque difficulté entre eux, il ferait en sorte de la terminer à l'amiable.

L'Empereur voulait, par ces belles promesses, détacher Venise de son alliance avec la France et s'en faire un allié.

Dans le cas où l'ambassadeur français empêcherait la conclusion de la trêve, on la différerait, et si on y ajoutait des conditions qui ne conviendraient ni à l'Empereur ni à son frère ou à leur dignité, ni au bien et à la sûreté de la chrétienté, Veltwyck devait tâcher d'intéresser en sa faveur ou la sultane favorite, ou quelques ministres de la Porte, quand même il devrait faire quelques promesses de présents, mais il devait toujours les faire sans exciter des soupçons de la part de l'ambassadeur français, excepté dans le cas où il aurait la conviction de pouvoir bien conduire la négociation, malgré son opposition.

L'Empereur, voulant faire tourner à son profit l'ambition de Soliman, recommanda à Veltwyck de le flatter sur sa puissance, sa valeur et ses forces, afin de gagner sa bienveillance pour lui et son frère. Toutefois il devait agir de manière que ces flatteries ne pussent le faire mépriser, ou déconsidérer les forces des chrétiens, ou qu'il pût supposer que les démarches faites près de lui provenaient de la crainte; mais il devait lui faire sentir que l'Empereur n'aimait pas à verser le sang humain, qu'il voulait éviter tous les maux de la guerre, qu'il aimait à vivre en paix avec tous les princes, qu'il n'avait entrepris ces négociations que parce qu'il savait que le sultan avait les mêmes

désirs et qu'il observerait sincèrement les traités, comme il ferait également de son côté.

Si les officiers ou les ministres de Soliman élevaient le ton un peu haut, ou s'ils se servaient de paroles peu mesurées, son ambassadeur devait les passer inaperçues, en faisant semblant de ne pas les entendre ou comme étant hors de propos, pourvu qu'elles ne portassent pas atteinte à son honneur. Et s'ils se permettaient des inconvenances, il devait y répondre avec calme, en leur disant qu'il ne pouvait outrepasser ses pouvoirs, ni entrer dans aucune discussion inconvenante.

Il devait aussi bien prendre attention à ce que l'ambassadeur français ne fit ou ne dit rien contre l'honneur et la réputation de l'Empereur, ou à ce qu'il put persuader la Porte qu'il ne dépendait que de lui d'imposer à l'Empereur ou à son frère des conditions désavantageuses. Il devait combattre les impressions qu'une pareille conduite pourrait produire, en disant que l'Empereur et le roi ont fait la paix ensemble, et qu'ils veulent rester bons frères et amis.

Néanmoins Veltwyck ne devait rien dire contre l'ambassadeur ou le roi de France, dans le cas où il serait suffisamment persuadé de la sincérité de l'amitié entre l'Empereur et le roi, parce qu'il serait très-préjudiciable à ses intérêts d'exciter la méfiance des Turcs, et que l'ancienne inimitié entre les deux souverains pourrait en renaître. Toutefois si la nécessité le forçait et lorsque tout espoir de conclure la trêve serait évanoui, il pouvait faire entendre à la Porte que le roi de France était obligé par un traité à soutenir l'Empereur, en cas de guerre avec la Turquie. Dans ce cas, il pouvait reproduire verbalement le texte du traité, en y ajoutant qu'il ne le disait pas par méchanceté contre le roi de France, mais uniquement pour faire connaître la vérité.

L'Empereur n'avait pas oublié non plus le rôle important que Barberousse jouait auprès de la Porte. Il sentait parfaitement que ce personnage aurait pu lui jouer un mauvais tour pour se venger de l'expédition contre Tunis, et qu'il aurait bien pu réclamer ce royaume, qui était sa conquête. Dans ce cas, Veltwyck devait lui faire comprendre, que s'il était loyal sujet du sultan, il devait, pour ce qui le concernait, négocier sur le même pied que son maître, et observer les traités que celui-ci conclurait; et à l'égard de la prise de Tunis par l'Empereur, pays auquel Barberousse n'avait aucun droit et dont il avait chassé le souverain légitime, il n'y pouvait rien prétendre, d'autant plus que l'Empereur y avait rétabli généreusement le possesseur légitime, et qu'il n'avait retenu que le fort de la Goulette, qui lui appartenait en vertu d'un traité fait avec ce dernier. Quant à Alger et autres lieux occupés par Barberousse, bien qu'il les possédait illégalement, l'Empereur voulait bien les laisser en son pouvoir, pourvu qu'il s'engageât à observer loyalement la trève (1).

Charles donna aussi des instructions à Veltwyck pour le cas où les protestants de l'Allemagne, qui voyaient cette trève avec déplaisir, enverraient un agent à Constantinople pour contrecarrer les négociations. Il devait prendre des informations à ce sujet, et tâcher qu'en signant la trève, le sultan s'engageât à ne se mêler en rien de ce qui regardait la religion. Mais il devait prendre grande attention de ne pas laisser percer son peu d'espoir de faire passer cette clause.

L'Empereur voulait bien une suspension d'armes pour faire cesser les hostilités, mais il ne voulait pas traiter définitivement avec les Turcs; il voulait toujours se réser-

(1) Charles n'était si généreux que parce qu'il avait échoué dans son expédition contre Alger en 1540.

ver le droit d'attaquer la Turquie dans une occasion favorable et après l'expiration de l'armistice, afin que le sultan n'eut plus occasion d'entretenir des intelligences en Europe et d'acquérir une nouvelle influence auprès des protestants et de la France. Si l'ambassadeur français n'entendait pas faire la trève dans ce sens, Veltwyck devait dire que tels étaient ses pouvoirs, et que pour le moment, il suffisait de faire une trève, comme on la faisait ordinairement chez les princes chrétiens, afin de voir comment les Turcs l'observeraient, et si la paix pouvait être conclue plus tard; car en agissant autrement, on exciterait les soupçons des Turcs, ce qui mettrait en danger le roi et l'empereur, ainsi que tous les sujets chrétiens soumis à l'empire ottoman.

Si les Turcs persistaient à négocier dans ce sens, et si Veltwyck ne pouvait arriver à la conclusion de la trève sans accorder ce point, il devait faire ajouter à la clause que pendant les négociations on ne pourrait rien faire de préjudiciable à l'une ou à l'autre partie, et que les contrevenants seraient punis.

Il était aussi chargé de gagner quelques personnages importants, qui se montreraient partisans de la trève, et qui feraient entendre au sultan que l'Empereur et son frère n'avaient jamais eu l'intention de lui faire la guerre, et que ce qu'ils avaient fait n'était que pour leur propre défense; qu'ils n'auraient par conséquent que des relations de bonne harmonie avec la Porte. Veltwyck était même autorisé à promettre verbalement que l'Empereur saurait les récompenser, et il pouvait dire à la sultane, si elle s'intéressait en sa faveur, qu'elle trouverait toujours l'Empereur bien disposé à son égard, ainsi que pour ses enfants; mais toutes ces promesses devaient être générales, sans obliger l'Empereur pour le moment.

Charles lui recommanda aussi de communiquer toutes

ses instructions à l'ambassadeur de son frère, afin qu'ils pussent agir avec ensemble (1).

Toutes ces communications étaient secrètes, comme nous l'avons déjà dit, et elles ne pouvaient être communiquées à l'ambassadeur français. Nous allons voir quelles furent celles dont Veltwyck pouvait lui donner communication sous une forme toute confidentielle.

Veltwyck devait, selon ces instructions, se rendre à Venise, chez Don Diégo de Mendosa, pour y rencontrer l'ambassadeur de son *très chier et bon frère le roy de France,* et lui communiquer ce que François lui avait fait connaître relativement à l'intention du sultan de faire une trève avec l'Empereur et son frère, et ce à son intervention; que le sultan avait même donné un sauf-conduit pour l'ambassadeur que l'Empereur enverrait à Constantinople; qu'il l'avait choisi à cet effet, et qu'il devait faire la route conjointement avec l'ambassadeur français, ainsi que cela avait été stipulé dans le sommaire des instructions données à cet ambassadeur, et communiquées au sieur De Saint-Maurice, résidant à la cour de France; qu'en considération de la bonne harmonie qui régnait entre les deux souverains, la même union devait régner entre leurs représentants, d'autant plus que le roi de France montre une bonne volonté, et que son ambassadeur doit interposer ses bons offices dans la négociation; qu'il devait communiquer à cet ambassadeur ses instructions, et que l'Empe-

(1) Tiré des instructions de Charles, datées de Worms le 22 mai 1545. Elles portent pour titre : « Par dessus l'instruction que avons fait bailler à vous, nostre amé et féal secrétaire ordinaire, maistre Gérard Veltwyck, faitc afin que la puissiés monstrer par manière d'entière confidence à l'ambassadeur françoys, que doit aller de compaignie devers le grant Turcq, novs avons mandé faire ceste pour vous déclairer plus expressément et particulièrement nostre intention et ce que convient à vostre charge. »

reur espérait qu'il en ferait autant, afin qu'il y eut de l'unité dans la marche des affaires; que l'Empereur aurait bien aimé que l'instruction de l'ambassadeur de France, qui a été communiquée à son envoyé, eut été plus ample et plus expresse, d'après l'importance de l'affaire et pour mieux pouvoir formuler la sienne, et qu'à défaut de plus amples renseignements, l'Empereur avait donné celle dont il était porteur et dans laquelle il avait compris tout ce qu'il croyait nécessaire à sa charge, en supposant toutefois que l'ambassadeur français lui ferait des communications confidentielles pour que l'affaire soit conduite avec intelligence.

Charles disait aussi dans cette instruction, avoir toujours rencontré des difficultés à traiter de la paix avec la Porte, et ne vouloir entamer de nouvelles négociations sur ce sujet qu'après l'avis du roi de France et la connaissance des moyens qu'il voulait y employer et dont l'instruction ne faisait aucune mention; il croyait donc, qu'il faudrait réfléchir mûrement aux conditions de la paix et à sa conclusion. Ce qui ne se pouvait à cause de la guerre imminente avec la Tuquie et les grands apprêts faits par cette puissance; ainsi il ne pouvait plus tarder de prendre ses mesures, la nécessité le forçant à conclure une longue trêve de quatre ou cinq années, comme le portait l'instruction du roi de France.

Cette trêve devait se faire, selon l'instruction, par l'Empereur et le roi de France, en leur nom particulier et au nom de l'empire germanique et de tous les états que l'Empereur gouvernait, pour le pape et en général pour toute la chrétienté, ainsi que cela se trouvait stipulé dans l'instruction du roi de France et dans celle donnée par le roi des Romains.

Pendant la négociation, Veltwyk pouvait aussi traiter de la paix avec la Turquie, pourvu qu'elle fût faite sous des

conditions honorables et convenables à la chrétienté. Il devait aussi prendre des mesures pour assurer la tranquillité des catholiques de la Terre sainte et de ceux qui feraient des pélerinages au Saint-Sépulcre, au mont Sinaï et autres lieux; et il devait tâcher d'obtenir la liberté des prisonniers faits pendant les guerres passées, au moyen d'une rançon équitable.

Finalement il devait prendre toutes les précautions possibles pour que la trève fut exécutée dans toute sa rigueur, et il devait en avoir une expédition authentique.

On voit la duplicité qui régnait dans ces négociations. Ces deux monarques devaient nécessairement se tromper mutuellement, à cause des intérêts différents qui les guidaient. François n'avait l'air de désirer la paix que parce que les traités l'y obligeaient en quelque sorte, et Charles, forcé par les circonstances, voulait gagner du temps, afin d'avoir plus tard le plaisir d'écraser la Turquie, qu'il regardait comme l'ennemi le plus acharné de la chrétienté.

Il était facile de prévoir, avec de pareils négociateurs, l'impossible de conclure un traité : aussi les négociations n'aboutirent à rien, et Charles se vit une seconde fois trompé dans son espoir.

Quoique ces négociations aient exercé peu d'influence sur l'Europe, nous avons voulu les faire connaître pour faire voir que Charles-Quint n'était pas aussi éloigné de traiter avec les Musulmans qu'on pourrait le croire : la politique l'y poussait aussi bien qu'elle y avait poussé François I; mais on ne pourra jamais lui adresser le reproche d'avoir provoqué les hordes turques à se jeter sur l'Europe, comme on peut le faire à François. Nous avons voulu aussi rappeler aux Belges une époque brillante, où leurs compatriotes jouaient un rôle important dans les négociations politiques; nous avons voulu leur rappeler

un temps où la Belgique était le centre vers lequel toutes les négociations de l'Europe venaient aboutir ; nous avons voulu leur rappeler enfin une époque où la diplomatie belge jouissait de la réputation la mieux méritée. Car si Charles n'a pas été heureux dans les négociations dont nous venons de parler, elles ne démontrent pas moins sa perspicacité et les grandes vues qui l'animaient.

Nous avons aussi voulu faire connaître une partie, à la vérité très-minime, de l'histoire de notre ancienne diplomatie, histoire qu'il serait d'autant plus nécessaire d'entreprendre qu'elle contribuerait puissamment à consolider l'esprit national, qu'elle servirait de modèle à la diplomatie d'aujourd'hui, et qu'elle serait une source où l'histoire pourrait puiser avec sûreté.

C. Piot.

SUR UNE

Lettre de Marguerite d'Yorck,

VEUVE DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE,

DE L'AN 1500.

Il est utile sans doute, pour ne pas dire nécessaire, de publier les documents historiques qui n'ont pas été recueillis par nos devanciers, et quelques académiciens ont eu tort, en censurant des publications de cette nature, beaucoup moins faciles qu'ils ne se l'imaginent. Mais on doit avouer qu'il faut savoir s'y borner et ne pas réimprimer indistinctement des pièces, que ni leur ancienneté ni leur valeur ne recommandent : aussi la Commission d'histoire a-t-elle sagement établi qu'à l'exception de quelques écrits d'une importance majeure, elle ne publierait pas de chronique postérieure au XIVe siècle.

Nous concluons de là que la science n'aurait rien perdu à la suppression d'une lettre de Marguerite d'Yorck, veuve du duc Charles-le-Téméraire, qui a été insérée dans le *Messager des Sciences historiques* (1). Qualifiée bien mal à propos de *rare* et de *précieuse,* cette épître est du commencement du XVIe siècle, et se borne à nous apprendre que la Margot anglaise s'occupait de choses qui n'étaient aucunement de son ressort, que, comme certains écrivains

(1) Troisième livraison de 1842, pp. 327-331.

de nos jours, elle parlait de ce qu'elle ne connaissait pas, et surtout qu'elle regardait la délation comme un passe-temps agréable pour une vieille douairière. Soit encore si l'auteur de la pièce était un personnage important, une grande figure historique ; mais qu'est-ce que Marguerite d'Yorck? George Châtelain et Olivier de la Marche n'en parlent que pour nous dire que Charles l'épousa en secondes noces ; d'autres rapportent qu'après la mort de son redoutable époux et de sa belle-fille Marie, elle avait la manie de déloger, de manière qu'elle passait l'hiver à Audenarde et l'été à Binche, pour se trouver un peu plus tard à Gand ou à Malines; Robert Macquereau nous a conservé l'événement le plus remarquable de sa vie, en décrivant le baptême de Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint : « La premiere marinne, dit-il, fu madame Margherite de Yorcq, fille au roy d'Angletterre, en ce temps douagierre des pays, » et plus loin : « Devant madame Margherite d'Yorcq, douagierre, qui portoit l'enfant, marchoient deux escugers (1). » L'éditeur de la lettre donne à la princesse un brevet de piété ; nous ne voulons pas nous inscrire en faux contre cette générosité, quoiqu'elle manque de pièces à l'appui ; mais il faut convenir que cette piété se prouve bizarrement par cette pièce, dont le but unique est de dénoncer le clergé d'Audenarde pour des abus supposés et de demander à l'évêque une dispense de carême, pour elle et pour sa maison, pourvu que la *tauxation* soit *raisonnable!* (2)

On pourrait avoir quelque doute sur l'authenticité de la lettre, en la retrouvant à Audenarde, où ne résidait point l'évêque de Tournay, mais il est possible d'expliquer

(1) Chronique de la maison de Bourgogne, liv. I, c. 1.

(2) Raisonnable, elle était plus élevée sous Jansenius et montait alors à la somme de *deux sols*.

cette singularité de différentes manières. Peut-être Marguerite s'aperçut-elle de l'inconvenance de ses plaintes, assez à temps, pour empêcher qu'on n'envoyât la lettre; peut-être l'évêque, très-occupé d'ailleurs, fut-il choqué avec raison de ce que la vieille princesse prétendait lui faire la leçon sur des détails de sacristie, et fit-il retourner ces doléances sans réponse.

Quoiqu'il en soit, de quels griefs se plaint Marguerite?

1° Elle trouve que dans l'église d'Audenarde le service ne peut se faire *révérentement* selon la fondation.

2° Elle se plaint dans le post-scriptum, « parce qu'il y grant désordre principalement et le plus aux jours solempnels de gens qui se boutent aux fournes du cueur. »

Examinons un instant ces griefs que l'éditeur de la lettre ne semble pas avoir compris, parce qu'ils sortent apparemment du cercle des matières qu'il a étudiées : nous y trouverons quelques particularités dignes d'être recueillies pour l'histoire locale d'Audenarde.

Qu'était-ce que la fondation dont il s'agit? Les messes, les anniversaires et autres charges qui grévaient les biens possédés, à titre de bénéfices, par quelques-uns des prêtres attachés à l'église de Ste-Walburge. Ces bénéficiers avaient introduit l'usage de chanter l'office en commun, bien que leur église ne fût pas réellement collégiale, mais, comme s'expriment des documents contemporains, *ex parte parochialis et ex parte collegiata* (1). Les principaux revenus de ce clergé étaient des dîmes, en particulier celles de Bevere et de Waermaerde.

Le magistrat d'Audenarde s'était arrogé le droit de faire la recette des biens de l'église, de ne rendre ses comptes à personne et d'en donner au clergé ce que bon lui semblait. Cet abus dura très-longtemps, et plusieurs évêques de

(1) Archives de Ste-Walburge.

Gand, entr'autres Mgr. Antoine Triest, firent de vains efforts pour régulariser cette administration. On trouve dans les archives de S[te]-Walburge une pièce curieuse, datée de 1623 et intitulée *Taxa jurium pastoralium, in Ecclesiâ parochiali B. Walburgis, Aldenardæ, diu observata.* On voit là combien était modeste le salaire du clergé (1), et comment le magistrat avait pris l'habitude de répondre à toutes les réclamations par : l'église n'a pas de fonds ! bien que le compte de 1627 présente un *boni* de 280 livres de gros. L'aumônier de l'hôpital était le mieux retribué, et encore qu'avait-il? 1° une maison de l'hôpital, pour laquelle il devait payer un loyer ; 2° comme maître, une livre de gros ; comme confesseur, six livres ; 3° les *bibalia* à partager avec les administrateurs ; 4° les *jura funeralia,* mais seulement pour les services des religieuses.

Voilà les revenus et le casuel du clergé : qu'en veut dame Margot? Afin que le service se fasse *reverentement,* elle veut que tout le clergé assiste journellement à tous les offices ; le magistrat le demandait à son tour : mais les prêtres répondaient fort sensément que le soin de l'administration et la visite des malades dans les divers quartiers de la ville (2) étaient incompatibles avec cette assistance continuelle aux offices du chœur. Pour concilier les choses, ils s'adjoignent quelques chantres laïcs, à condition que le magistrat, qui touche les revenus de l'église, consente à les payer. Rien n'était plus juste sans doute ; mais que leur donne le magistrat? On lit dans les archives : *Nihil habent* (*cantores*) *præter togas et biretra quæ fabrica*

(1) On y lit : « *In affidatione* (fiançailles) *nihil recipit pastor. — In solemnisatione matrimonii* 20 *stufferos. Si sponsa proclamatur domicella jura duplicantur.* »

(2) *Habent singuli suum districtum distinctum,* est-il dit dans les Archives de S[te]-Walburge, et l'évêque Jansénius confirma cette disposition.

singulis bienniis *tradit.* — Cet usage d'avoir des chantres laïcs s'est perpétué dans les cathédrales de France et de Belgique, mais en connait-on qui se contentent d'avoir tous les deux ans une soutane et un bonnet carré pour toute rétribution? Voyant qu'il était impossible de faire entendre raison au magistrat, le clergé dût se borner à chanter une partie de l'office, à raison des sommes que les magistrats avaient la bonté de lui remettre sur ses propres revenus. Cet état de choses dura longtemps : en 1623, le doyen de Ste-Wulburge écrit à l'évêque de Gand : *Omittuntur matutinæ, fundatio non est sufficiens* (1) : et en 1684, le doyen De Beer écrit encore : *Cantantur horæ prout reditus permittunt* (2).

La pieuse douairière qui reçoit du magistrat, en 1479, la somme de 1200 livres de gros pour acquérir deux maisons et qui demande instamment une *tauxacion raisonnable,* a sans doute bonne grâce à dénoncer le clergé parce qu'il ne fait pas tout gratuitement, en payant les chantres laïcs par-dessus le marché.

Le second grief de Marguerite est quelque peu obscur. On croirait d'abord, à la vue des mots *doyens et curés,* que la dame se plaint qu'on n'observe pas les ordonnances épiscopales, mais en cherchant les dernières ordonnances, portées dans le synode provincial, tenu à Bruges en 1482, sous la présidence du cardinal Ferry de Clugny, on trouve un bon nombre de statuts, et en particulier le ch. IX, qui condamnent trop formellement la conduite du magistrat d'Audenarde, pour que la princesse ait eu la bonhomie de les rappeler. Le mot *doyens* désigne apparemment, non des dignitaires ecclésiastiques, mais les chefs des confréries ou *gilden;* ce qui est d'autant plus

(1) Archives de Ste-Walburge.
(2) Ibidem.

probable qu'à cette époque Audenarde n'était pas un doyenné, mais ressortissait à celui d'Helchin.

Pour bien comprendre ce que prétend ici Marguerite, il faut remarquer qu'en ce temps là le maître-autel était au fond du chœur, que le jubé était du côté de l'autel actuel de la Ste-Trinité, et que du côté opposé s'élevait une tourelle, où l'on enfermait l'ostensoir et le saint ciboire. Le passage pour se rendre aux stalles du chœur était par conséquent assez étroit, et parce que beaucoup de personnes avaient droit de s'y placer après l'office et *se boutoient es fournes au cueur,* Marguerite et les magistrats étaient mécontents de n'avoir pas à eux seuls ces places distinguées. C'était porter les prétentions un peu loin. On voulait que l'évêque défendit de laisser entrer dans les stalles les doyens des confréries et les membres de celle du rosaire, mais ces personnes étaient en possession de cette faveur et l'avaient dûment acquise par les avantages que leur association procurait à l'église (1). Mais l'évêque avait-il le droit de les déposséder, sans raisons majeures, et de les priver d'un droit acquis? A Amiens et à Beauvais, malgré l'évêque et le chapitre, le peuple a le droit de se placer au chœur pendant toute la durée de l'office canonial; cela n'est point sans inconvénients, on doit en convenir, mais ce n'est pas moins un usage et un droit acquis dans quelques églises (2). M. Henrion de Pansey, avocat à la cour royale de Paris, traite la question des places réservées dans l'église selon l'ancienne et nouvelle législation, et contrairement à l'opinion de la vieille duchesse et de son éditeur, il n'y trouve aucun abus (3).

(1) *Nulla adhuc habet bona vel reditus, sed ex elecmosynis confratrum aliquoties procurat officium divinum.* Arch. susdites.

(2) V. dans le *Droit can. et pratique bénéficiale* de Durand de Maillane, l'art. 73 du réglement homologué par le parlement de Paris, en 1737. et fondé sur une déclaration royale du 12 février 1661.

(3) Code ecclésiastique français.

Ne serait-il pas permis de penser que la lettre a été écrite de concert avec les membres du magistrat d'Audenarde? En ce cas, il est probable que plusieurs d'entr'eux auront haussé les épaules à la lecture de la pièce. « Ces messieurs me mettraient dans de mauvais draps, » disait un jour Bonaparte au cardinal Fesch, en entendant, par les réflexions de Son Em., le mal qui pouvait resulter d'une lettre qu'on avait préparée au Pape et qu'on voulait lui faire signer. Les municipaux d'Audenarde auraient fort bien pu parler comme Napoléon.

Nous avons commencé par l'examen de la lettre ducale, on nous permettra de faire maintenent celui des observations préliminaires de M. l'éditeur.

Il suppose d'abord que les maisons, construites par le magistrat d'Audenarde pour la demeure de la duchesse, se trouvaient au milieu de la Grande Place, et de plus en projection de la rue, parce que l'archiduc Maximilien vit de son salon un tailleur voisin, qui mangeait de bon cœur un morceau de lard. Cependant les maisons qu'il a en vue n'ont pu se trouver, en 1479, *au milieu de la Grande Place,* parce que le pâté de maisons, qui sépare aujourd'hui la rue Haute de la rue Basse, s'avançait alors assez loin sur la place, comme on peut le voir aux archives d'Audenarde. Quand on démolit, en 1525, l'ancien hôtel-de-ville, pour commencer l'année suivante le beau monument qui l'a remplacé, on détruisit les bâtiments en question, qui se trouvaient au commencement, et non au milieu de la Grande Place. — Mais l'archiduc a pu voir de sa fenêtre l'occupation gastronomique d'un sien voisin, donc la maison était en saillie. — D'abord, la Grande Place d'Audenarde avait d'autres saillies; ensuite, nous croyons que dans toutes les rues étroites on peut voir, sans aucune projection, ce qu'on mange dans la boutique en face. On pourrait en faire l'essai dans la rue au Pain.

Ce qui est plus sérieux, c'est le réquisitoire fulminé par Mr J. K. contre le clergé d'Audenarde.

A l'entendre, « le clergé, en général, ne se piquait guère en ces malheureux temps de guerres civiles, de montrer à ses ouailles l'exemple de la sagesse et des bonnes mœurs. Celui d'Audenarde n'entendait pas se distinguer par son zèle à remplir ses devoirs. — La paroisse de Ste-Walburge qui ne comptait que 3 ou 4000 âmes, avait, outre ses quatre curés, plusieurs chapelains et prêtres séculiers pour faire le service de l'église, et le couvent des Frères Mineurs recevait annuellement plus de 120 lots (1) de vin pour les services qu'il aurait dû rendre.... Le magistrat faisait venir et payait assez cher des moines étrangers (2). »

Deux questions intéressantes, dont peut-être Mr J. K. ne s'est guère douté, se présentent dans cet acte d'accusation, celle des prédicateurs étrangers et celle du salaire ou plutôt des honoraires qu'on leur payait; mais avant de les entamer, disons un mot de ce grand personnel que Mr J. K. donne à l'église d'Audenarde.

Il y trouve quatre curés, plusieurs chapelains et prêtres séculiers (3). — Il y avait à Audenarde quelques prêtres séculiers qui n'étaient *pas attachés à l'église de Ste-Walburge,* mais qui desservaient les couvents et les chapelles de la ville. Quant au clergé de la paroisse, que l'évêque Jansenius y a trouvé, conservé et organisé, suivant les nouveaux statuts qu'il donna à son diocèse, il y avait

(1) Mais Mr J. K. a écrit plus de 120, pour arrondir le chiffre.

(2) Mr J. K. entend sans doute ce mot dans le sens de St-Paul qui regarde tous les chrétiens comme des étrangers sur la terre. S'il le prenait dans son acception ordinaire, on ne s'expliquerait point comment des moines (les Frères Mineurs) qui avaient leur couvent à Audenarde, et près de Ste-Walburge, seraient regardés comme étrangers.

(3) Les curés et les chapelains étaient-ils religieux ?

quatre bénéfices, *sunt quatuor beneficia simplicia.* Les prêtres qui en étaient pourvus n'étaient pas quatre curés, car à Eyne, où il avait six bénéfices, *sex portiones,* il y aurait eu de cette façon six curés; mais les quatre bénéficiers, que Mr J. K. a promus à autant de cures, se nommaient avant l'époque de Marguerite *Sacellani* ou *Chapelains,* plus tard ils sont titrés de *Chanoines* (1), ensuite *Curati, Vice-curati, Beneficiarii, Portionarii* (2). On a fini par les appeler *de vier Heeren,* et un seul a continué de porter, comme chef, le nom de *Persona.* M. le comte de St-Genois, dans ses *Monuments anciens,* parle d'un Henri, curé d'Audenarde. Il y avait donc en tout dans l'église de Ste-Walburge, à cette époque, quatre prêtres chargés du service spirituel de la paroisse, les autres n'avaient point charge d'âmes.

Si Mr J. K. leur donne un diplôme d'incapacité et de paresse, parce que des moines étrangers prêchaient dans leur église, de quel nom les aurait-il flétris aux XVIIe et XVIIIe siècles, quand les Récollets, les Capucins et les Jésuites, y avaient tous leurs stations? (3)

C'est connaître bien peu l'histoire ecclésiastique, que de trouver un abus là, où il y a un usage très-ancien et qui subsiste encore de nos jours, même à Audenarde. Dans les *Mémoires du clergé de France,* cette coutume d'appeler des prédicateurs étrangers est établie par une foule d'autorités. Durand de Maillane dit que dans l'édit de 1695, on trouve ramassés en substance tous les règlements qui avaient été faits jusqu'alors sur cette matière. Quand,

(1) Archives de l'hôpital d'Audenarde.

(2) Archives de Ste Walburge.

(3) *Habent hic certas stationes fratres minoritæ et capucini singulis diebus dominicis et festis alternatim, et tempore adventus et quadragesimæ: statio pro tertiâ concione diebus dominicis et festis, P. P. societatis Jesu.* Arch. de Ste-Walb. ad an. 1623.

au XVII[e] siècle, les Carmes déchaussés vinrent s'établir à Gand, on leur imposa, parmi d'autres conditions, celle de fournir tous les ans deux prédicateurs français pour les églises de S[t]-Bavon et de S[t]-Michel. De notre temps, le conseil d'état a reconnu et sanctionné cet usage par l'art. XXXVII, N° 2, du décret du 30 décembre 1809. Le cardinal Fesch, ayant fondé, dans son diocèse de Lyon, une maison de missionnaires et obtenu de l'archevêque de Bordeaux l'abbé de Rauzan pour la diriger, disait aux évêques français : « Quel avantage n'en résultera-t-il pas pour toute l'église de France ! *De là sortiront des orateurs pour les carêmes, les jubilés, les retraites* etc. (1). » Les grands orateurs Bossuet, Bourdaloue, Massillon, de Boulogne, Frayssinous et autres, n'ont jamais été ni curés ni vicaires : quand ils prêchaient aux fêtes, dans les missions ou autres circonstances particulières, ont-ils jamais pu soupçonner qu'ils fourniraient par là un prétexte d'accuser le clergé de France qu'il était *hors d'état de faire un bon sermon ?*

M. Bigot de Préameneu, ministre de philosophique mémoire, défendit, à la vérité, d'employer pour la prédication des prêtres missionnaires, mais l'évêque de Gand lui répondit : « Depuis l'établissement du christianisme, beaucoup de prédicateurs n'étaient pas employés dans le ministère pastoral, l'histoire ecclésiastique et en particulier celle de l'église gallicane en font foi, et depuis le concordat, il en est ainsi dans toute la France et partout ailleurs. »

Reste une dernière question, celle des honoraires qu'on doit aux prêtres pour leurs services. Afin de ne pas accabler ici M[r] J. K. sous l'amas des citations et des preuves que nous avons sous la main, nous nous bornerons à citer un seul passage d'un juge très-compétent, M. Collet : « Au reste, l'honoraire dont nous parlons, dit-il dans son *Traité* des S. S. Mystères, était très connu dès le tems de

(1) Mémoires du cardinal Fesch, tom. II.

St-Chrodegang, évêque de Metz; et ce digne prélat en parloit, vers 750, comme d'une chose qui n'étoit pas nouvelle. Elle l'étoit si peu qu'on en peut faire remonter l'époque jusqu'aux premiers tems. Alors si les ecclésiastiques avoient peu, la piété attentive des fidèles ne les laissoit manquer de rien. Hé! qui n'aimeroit mieux, dit Christianus Lupus, recevoir le pain et le vin, qu'on donnoit alors, que quelque peu de sous qu'on donne aujourd'hui. »

Mais on payait cher ces moines *étrangers;* pour dix-neuf sermons cent quatorze lots de vin ! si Mr J. K. devenait un jour membre d'une communauté de vingt ou trente personnes, trouverait-il que deux hectolitres d'engrande, au prix qu'il coûtait alors au magistrat d'Audenarde, seraient un présent bien considérable ?

Sans doute, il ne s'est trompé ici que par ignorance des lois canoniques, bien excusable dans un archiviste; il n'a pas voulu se moquer du clergé : mais un mauvais plaisant pourrait inférer de ses remarques que les apôtres faisaient tout gratuitement, tandis que de nos jours les prêtres sont bien rétribués; nous lui répondrons, pour terminer, par une anecdote contemporaine que nous racontait il y a quelques jours un vieux gentilhomme de nos environs.

Dans une visite que le directeur de la police générale de l'empire rendit, en 1810, à Monseigneur de Broglie, évêque de Gand, le prélat se plaignit que sa maison (le palais actuel au Steendam) était incommode, mal distribuée et malsaine. — Mais, Monseigneur, répliqua le ministre, les apôtres étaient bien plus mal logés que vous et ils ne s'en plaignaient pas. — Votre Excellence, reprit l'évêque, sait qu'au temps dont vous parlez, les fidèles venaient apporter tout leur avoir aux pieds des apôtres et leur en laissaient la libre disposition, seriez-vous charmé de voir rétablir cet usage? »

7 E. A.

Analyses critiques d'Ouvrages.

CHRONICON MONASTERII ALDENBURGENSIS MAJUS, *edidit* R. D. F. VAN DE PUTTE, *coll. epis. Brug. rector.* Gandavi, excudebat C. Annoot, 1843; in-4°, p. XI et 133.

A peine avons-nous rendu compte du *Geusianismus Flandriæ Occidentalis* et des *Annales Abbatiæ Blandiniensis,* édités par M. l'abbé Van de Putte, un des membres les plus actifs de la Société d'Émulation de Bruges, que déjà il vient nous offrir une nouvelle publication, non moins intéressante que les deux premières, pour l'histoire de la Flandre au moyen-âge.

La chronique du monastère d'Oudenbourg, dont nous avons donné le titre latin en tête de cet article, fait partie de la 1re série du Recueil de documents inédits que la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, se propose de mettre sous presse. L'éditeur la publie d'après un manuscrit du XVe siècle.

Dans l'introduction, M. Van de Putte jette un coup-d'œil sur la fameuse chronique de Brandon, intitulé *Chronodromus sive cursus temporum;* il prouve que la première partie des Annales d'Oudenbourg a été prise dans Brandon, qui s'y retrouve par lambeaux textuels jusqu'à 1400. La chronique d'Oudenbourg, proprement dite, est due à l'abbé Amianus; c'est Sanderus qui nous fait connaître cet auteur.

Le reste de la préface roule sur la vie de St-Arnoud et l'antiquité présumée d'Oudenbourg.

Ce volume contient : le prologue qui commence la 2e partie du *Chronodromus* de Brandon ; — la table de la chronique (on y déclare que cette chronique a été écrite en 1458) ; — le prologue qui commence le 3e livre de Brandon ; — la chronique d'Oudenbourg même, de l'an 800 à 1400 ; — enfin un *Codex diplomaticus,* qui contient 25 documents la plupart inédits, commençant par un diplôme de St-Arnoud, évêque de Soissons, de l'an 1087 et finissant par une prière extrêmement curieuse, datée du 16 février 1797, et renfermant une énergique protestation des abbé et moines d'Oudenbourg, contre l'ordre que leur intimait l'administration française de quitter leur monastère.

Des index géographique et anomastique terminent cet intéressant volume, auquel l'élégance typographique de l'imprimeur Annoot ajoute un nouveaux prix.

Nous terminons ce petit compte-rendu en émettant le vœu que la Société d'Émulation soit efficacement soutenue dans son utile entreprise par le gouvernement. Nous savons qu'elle a l'intention de publier tous les cartulaires des monastères de Flandre. C'est là un vaste projet, qui est digne d'encouragement. Tous les amis des études historiques apprendront, nous en sommes sûrs, cette nouvelle avec plaisir.

GESCHIEDENIS VAN VLAENDEREN, *van het jaer* 1566 *tot de vrede van Munster; door* J. P. VAN MALE, *uitgegeven door* F. VAN DE PUTTE. Brugge, 1842 ; in-8°.

Nous connaissions déjà *Jean Pierre Van Male* par sa traduction de la chronique latine de Ph. De Kempenaere, publiée par M. Ph. Blommaert, en 1839. M. l'abbé Van

de Putte, dont nous venons d'analyser le *Chronicon Aldenburgense,* nous fait aujourd'hui communication d'un autre ouvrage de ce laborieux et savant prêtre. Sa *Geschiedenis van Vlaenderen* embrasse cette époque si importante de l'histoire des Pays-Bas, qui commence à 1566 et finit à la paix de Munster, 1648. Toutes les différentes phases des Troubles y sont présentées avec cette impartialité qui sied à un homme de sens et de bien. C'est là une qualité qu'on trouve rarement chez les historiens de la révolution du XVIe siècle, et, à ce titre *Van Male* est un livre précieux. Il est fâcheux que cet auteur commence brusquement son récit à 1566, sans parler de ce qui amena graduellement les commotions politiques de cette funeste époque. Sa rédaction diffère cependant essentiellement des éphémérides du *P. De Jonghe,* de *Kempenare* et de tant d'autres. On trouve chez *Van Male* des détails circonstanciés, des aperçus politiques et de l'enchaînement entre les événements qu'il raconte. Son style est agréable et son langage beaucoup plus pur que celui de la plupart des écrivains de son temps. Un ton de naïveté, plein de charme, y colore presque partout la rudesse et la monotonie d'un récit où fourmillent les gibets, les auto-da-fés et les échafauds.

Il y a deux ans M. Van de Putte avait publié le *Geusianismus Flandriæ occidentalis* de *Winckius.* Le livre de Van Male est autrement important. L'éditeur l'a fait précéder d'une introduction, où il examine la manière d'écrire du chroniqueur. Suit ensuite la vie de ce dernier, qui fut non-seulement historien, mais encore bon poète, s'il faut en juger par les extraits qu'on a joints à sa biographie. *Van Male* naquit à Bruges, en 1684, et après avoir fait plusieurs tentatives pour se livrer à l'art de la peinture, il entra dans la prêtrise ; il fut d'abord curé à Bovekerke, près de Blankenberghe, puis à Vladsloo, où il mourut en 1735.

Une liste des ouvrages qu'il composa se trouve à la suite de cette notice. Quelques-uns n'ont jamais été publiés et se trouvent en MS. chez M. Van Heuren de Puyenbeke, à Bruges. De ce nombre est la chronique dont nous nous occupons.

Nous n'hésitons pas à placer ce livre parmi les documents les plus importants qui existent sur l'histoire de la dernière moitié du XVIe siècle et de la première du XVIIIe.

En le mettant au jour, M. Van de Putte a rendu un signalé service à la science historique. Bruges est en quelque sorte aujourd'hui le foyer où s'élaborent les principales publications d'histoire du pays. La Société d'Émulation fait rude concurrence à la Commission royale d'histoire; tant mieux, tout cela tourne au profit de la vraie science.

HENRI DE DINANT, *histoire de la Révolution communale de Liége, au XIIIe siècle; par* M. L. POLAIN. Liége, Oudart, 1843; in-8°, p. 111.

Mr M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liége, est un de nos écrivains les plus laborieux. Il a successivement publié, depuis qu'il est entré dans la carrière littéraire : 1° De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des états généraux sur la ville de Maestricht; — 2° Les seize chambres de la cité de Liége; — 3° Mélanges historiques et littéraires; — 4° Recherches historiques sur la vie et les ouvrages de Jean Des Prez, dit d'Outremeuse; — 5° la Mutinerie des Rivageois; — 6° Récits historiques de l'ancien pays de Liége; — 7° Liége pittoresque; — 8° A toutes les gloires de l'ancien pays de Liége.

Il a en outre en ce moment sous presse, une histoire complète de l'ancien pays de Liége, qui formera quatre volumes et qui, s'il faut en juger d'après ce que cet auteur a déjà mis en lumière, répondra dignement à l'attente du public. Être savant et réunir à beaucoup de connaissances un style facile et coulant, est presque la *rara avis* du poète latin. M. Polain est cependant parvenu à fondre ces deux qualités. Toutes ses productions témoignent d'une érudition véritable et d'une élégance de formes toute particulière. Il a pris pour modèle Augustin Thierry, et nous avouerons qu'il était impossible de mieux choisir. Quelles jouissances n'éprouve-t-on point en lisant la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* et les *Récits mérovingiens* que ce savant historien a légués à la littérature française?

La manière de Thierry est surtout reproduite avec bonheur dans *Henri de Dinant* que nous analysons, et qui n'est qu'un épisode détaché de la chronique de Liége, promise par M. Polain.

C'est le récit d'une des époques les plus remarquables des fastes de Liége. L'auteur y développe ce sombre drame où les principaux acteurs sont Henri de Dinant, le défenseur du peuple liégeois, et Henri de Gueldre, à la fois évêque despote, vaillant capitaine et chevalier indomptable.

Après avoir pris le premier à son arrivée à Liége, M. Polain nous le montre protégeant de toutes façons les libertés des Liégeois, opposant à la tyrannie de l'Élu toute la fermeté qu'inspirent la bonne cause et le bon droit, échappant comme par miracle aux édits de proscription qui pèsent sur sa tête respectée, et finissant enfin dans une obscurité mystérieuse, une vie de troubles et de luttes sans cesse renaissantes.

Quant à Henri de Gueldre, M. Polain, en le dépeignant sous les couleurs les plus odieuses, a toujours soin de s'ap-

puyer sur des auteurs dignes de foi, afin qu'on ne puisse mettre en doute sa véracité d'historien et son impartialité d'auteur. Jamais prince ne fut plus digne de réprobation, jamais prélat n'encourut plus légitimement la colère de Rome et l'animadversion de ses ouailles. La lettre que le pape Grégoire X écrivit à l'évêque de Liége, pour lui reprocher ses dérèglements, est analysée longuement à la fin de ce travail et résume toute la vie de Henri de Gueldre.

Jean d'Outremeuse, Hocsem, Zantfliet, Hemricourt, Fisen, tels sont les principales sources où M. Polain a puisé la plupart des détails qu'il a souvent reproduits presque textuellement dans ce travail, et qui, enchâssés dans le texte, donnent à celui-ci du mouvement et de la force.

Cet épisode de l'histoire de Liége sera lu avec plaisir. Il nous fait bien augurer du grand ouvrage que M. Polain a préparé sur sa ville natale, et nous en attendons impatiemment le premier volume.

J. De Saint-Genois.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Geschiedenis van Vlaenderen, van het jaer 1566 tot de vrede van Munster, door Joannes-Petrus Van Male, pastor van Vladsloo, voor de eerste mael uitgegeven door F. Van de Putte, regent van het bisschoppelyk collegie te Brugge. Brugge, Van de Casteele-Werbrouck, 1843; in-4°, p. 124.

Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens, avec les pièces justificatives, par L. P. J. Van de Spiegel, membre du corps équestre de Gueldre, secrétaire de légation. Amsterdam, J. Muller; in-8°, p. 406.

De Nederlanden; karakterschetsen, kleederdragten, houding en voorkomen van verschillende standen. Twee honderd teekeningen van de voornaemste kunstenaren. Gravuren van den heer H. Brown. 's Gravenhage, W. Ten Hagen; in-8°.

[La 21e livraison vient de paraître.]

Révolutions belgico-françaises, ou les Pays-Bas et le département du Nord, depuis 1789 jusqu'à nos jours. Extrait du *Moniteur universel,* publié par B. Desquennes. Valenciennes, 1843. (Prospectus.)

Chronicon monasterii Aldenburgensis majus. Ed. R. D. P. Van de Putte. Gandavi, Annoot, 1843; gr. in-4°, p. XI et 133, avec une planche.

Henri de Dinant, histoire de la révolution communale de Liége, au XIIIe siècle, 1252-1257, par M. L. Polain. Liége, Oudart, 1843; in-8°, p. 111.

Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la

maison de Bourgogne, par E. Le Glay, conservateur adjoint des archives de Flandre à Lille. Lille, Van Ackere, 1843.

[Cette publication, qui aura 2 vol. in-8°, paraît par livraisons.]

Petit abrégé de l'histoire de la Belgique, par Moke, à l'usage des écoles primaires. Gand, Ve Bivort-Crowie, 1843; in-18.

Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de N. D. de Tournai, par J. Le Maistre d'Anstaing. Tournai, Massart, 1842; t. I, in-8° de 400 pag. avec grav.

La Belgique. Guide pittoresque et artistique du voyageur, par A. Ferrier, ingénieur. 4e édition, revue et corrigée par l'auteur. Bruxelles, Hauman, 1842; in-12 de 304 pages, avec cartes et vues.

Le Promeneur dans Bruxelles et dans ses environs, etc. Nouvelle édition. Bruxelles, Wahlen, 1842; in-12 de 171 pag. et 2 cartes.

Tableau des communes urbaines et rurales de la Belgique, par Ch. Meerts. Bruxelles, Société des bons livres, 1842; in-12.

Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique, par Ch. Meerts, avec cartes. Bruxelles, Ve Van der Borght, 1842.

[Cet ouvrage, qui formera un volume de 500 pages, paraît par livr.]

Dictionnaire de la province de Liége, par H. Delvaux. 2e éd. Liége, Jeunehomme, 1842; 2 vol. in-12.

Géographie de la province de Namur, par V. D. M. (Van der Maesen). Bruxelles, A. Peres, 1842; 1 vol. in-18.

Géographie de la province de Liége, par le même. Brux.

[Ces deux petits ouvrages contiennent des renseignements curieux sur l'archéologie de ces provinces. L'auteur annonce une description semblable pour le Limbourg.]

Guide pittoresque du voyageur dans la province de Namur. Namur, Tessaro, 1842; in-18, p. 92, avec un plan de la ville de Namur et une carte des environs.

[Le titre de cet ouvrage pourrait faire croire qu'on y trouve des détails sur les nombreuses localités remarquables de cette province; il n'en est pas ainsi : les descriptions ne concernent que la ville de Namur, quelques autres villes et la grotte de Han.]

Notice historique sur la ville de Jodoigne, par un Jodoignois. Bruxelles, Wouters et Ce, 1843; in-18 de 60 pag.

[L'auteur de cet opuscule, qui contient des renseignements curieux, est M. Bouvier, avoué, à Bruxelles.]

Leodinus, par l'abbé L. Liége, 1843.

[Dissertation historique intéressante sur le *perron de Liége*. Le perron, dit l'auteur, comme signe particulier des libertés liégeoises, se montre pour la première fois sous le prince Thibaut-de-Bar, en 1303.]

BIOGRAPHIE.

Notice sur M. le professeur G. Buesen, décédé à Louvain le 26 décembre 1841, par le chanoine De Ram. Louvain, 1842; in-8°.

Grétry, par Félix Van Hulst. Liége, Oudart, 1842; in-8°, avec portrait.

[Excellente biographie du célèbre musicien liégeois.]

A toutes les gloires de l'ancien pays de Liége, par M. L. Polain. Liége, Oudart, 1842; in-8°.

Biographie des sommités du clergé contemporain, par un solitaire. Bruxelles, Parent, 1842; in-18.

Eloge de Mr Adrien-Philippe Raoux, membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; par M. De Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1842; in-8°.

Notice sur Josse Bade (Badius), par Em. Hoyois. Mons, in-8°, p. 22.

Notice historique sur J. B. Van Mons, par M. Quetelet. Brux., 1843; in-8°.

LITTÉRATURE.

Hoe men schilder wordt, eene ware geschiedenis van eenen schilder die nog leeft, door H. Conscience. Antwerpen. Buschman, 1843; in-8°, p. 71.

[Cette jolie nouvelle, illustrée avec goût, est due à la plume facile et entraînante d'un de nos meilleurs écrivains flamands, Mr H. Conscience, d'Anvers, l'auteur du *Leeuw van Vlaenderen*.]

Jaerfeest van het tael- en letterlievend genootschap : *Met tyd en vlyt,* te Leuven. Plegtig gevierd den 23 october 1842. Leuven, Van Linthout en Van den Zande; in-8°, p. 56.

Muzenalbum. Letterkundig Jaerboekje voor 1843. Eerste jaergang. Antwerpen, J. P. Van Dieren; in-8°, p. 135.

[Ce recueil poétique renferme des pièces en vers et en prose de quinze auteurs, de MM. P. J. Bellens, S. Blereau, R. B. Boucquillon, H. Conscience, J. H. Darings, G. J. Dodd, J. Heremans, J. Karsman, E. Rosseels, D. Sleeckx, E. Ter Bruggen, P. Van Dalen, A. Van Hasselt, P. F. Van Kerckhoven, Th. Van Ryswyck, W. Vertommen.]

Vlaemsch tooneel door H. Van Peene. Klaes Kapoen, of de roeping van eenen straetjongen, blyspel in twee bedryven. Gent, Hoste, 1843; in-12, p. 56.

Van der Snick, of de lotgevallen van een kapitein der burgerwacht, door H. Van Peene. Gent, Hoste.

Het Masker van de wereld afgetrokken door pater Adrianus Poirters. Op nieuw overzien en verbeterd. Dry en dertigste druk. Gent, Snoeck-Ducaju en zoon, 1843; in-8°, p. 148.

[Cette 33e édition a été revue avec soin; elle est ornée de 24 planches par L. Defferrez.]

Rêves de jeunesse, par Adolphe Siret. Brux., 1843; in-8°, p. 164.

La République, poème en trois chants et en prose, par César Lefort, avec une lettre de M. Lelewell. Bruxelles, Périchon, 1842; in-12.

Lise la Boutiquière, comédie-vaudeville en 2 actes, par Ch. Lavry. Bruxelles, Lelong, 1842; in-18.

Grétry. Aux Liégeois, par Ch. Marcellis. Liége, Desoer, 1842. in-8°.

[Beau morceau de poésie.]

Vie, œuvres, éloge de Grétry, par J. J. Kersch, poème en vers. Liége, Passage-Lemonnier, 1842; in-8°.

Poésies Fougères, par J. Gaucet. Liége, 1842; in-18.

Leven van Sinte Christina de Wonderbare. Gand, Annoot-Braekman. *Annoncé.*

[Cet ouvrage, en vieux vers flamands, d'après un manuscrit du XIVe siècle, sera publié par M. Bormans, professeur à l'université de Liége, avec préface, notes et glossaire.]

Les Alpes, poésies par Emile De Bourran. Brux., Périchon, 1843; in-8°.

Nationales, suivi de quelques autres morceaux, par A. Giron. Bruxelles, Muquardt, 1843 ; in-8°.

OUVRAGES ÉLÉMENTAIRES, LEXICOGRAPHIE.

Beschryving van het koningryk Belgie, naer J. J. F. Wap, ten gebruike der hoogste klassen in de lagere scholen, door J. B. Courtmans. Gent, S. J. Van der Meulen-Schoonlevens, 1843; in-12, p. 50.

Geschenk voor de beminnelyke jeugd, haer aengeboden den dag der eerste Communie. Gent, Hemelsoet, 1842; in-12, p. 36.

L'arithmétique mise à la portée des jeunes enfants, par E. X. Renaudière. Bruxelles, J. J. Simon et Sacré, fils; in-8° p. 16.

Etymologisch handwoordenboek der nederduitsche tael, of proeve van een geregeld overzigt van de afstamming der nederduitsche woorden, door J. L. Terwen. Gouda, G. Van Goor, 1843.

Nieuw vlaemsch-fransch woordenboek. — Nouveau dictionnaire flamand-français, où l'orthographe est fixée d'une manière uniforme d'après la décision de la Commission royale. Troisième édition, par l'abbé Olinger, ouvrage dédié à Sa Majesté le roi. Malines, Hanicq, 1843; gr. in-8°, p. 708.

Nouveau dictionnaire français-flamand, par l'abbé Olinger. Troisième édition. Malines, Hanicq, 1843; gr. in-8°, à 2 coll., p. 720.

Cours élémentaire d'histoire générale à l'usage des écoles primaires et moyennes, par H. Thaon. Bruxelles, Deprez-Parent, 1842.

L'histoire de la Belgique racontée aux enfants, par A. Ferrier. Brux., Hauman, 1842; in-18.

Stylopraxie, art du style, en 30 leçons. Combinaison du style avec l'histoire de la Belgique; par C. A. Lefebvre, directeur du collége de St-Josse-ten-Noode. Bruxelles, 1842; 2de édition, 1 vol. in-12.

Commentaire raisonné sur un livre d'Homère (Odyssée VI),

par A. Scheller, docteur en philosophie et lettres. Bruxelles, Muquard, 1842; in-8°.

Précis de logique élémentaire, par G. C. Ubaghs, professeur à l'Univ. cath. de Louvain. Louvain, Van Linthout, 1842; 3me éd., in-8°.

Manuel de l'hist. de la philophie ancienne, par N. J. Schwartz, prof. à l'Univ. de Liége. Liége, 1842; in-8°.

Théorie des proportions composées et de ses applications, à l'usage des pensionnats, écoles moyennes et primaires, d'après l'ouvrage hollandais de M. J. S. Bevel, par Flavien Knapp, élève-ingénieur des ponts et chaussées. Bruxelles, Verhasselt (ouvrage annoncé).

Traité élémentaire de physique à la portée des enfants, par J. Stein, instituteur. Bruxelles, Périchon, 1841; in-18, avec figures.

Nouvelle grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française, par Aug. Mauvy. Bruxelles, Deprez-Parent, 1842.

Beknopte aerdrykskundige beschryving van het koningryk Belgie, ten gebruike van lagere en middelbare scholen, door Meerts. Bruxelles, Société nationale pour la propogation des bons livres; in-18.

Géographie élémentaire de la Belgique, ornée d'une carte muette; publiée par la Société pour l'instruction primaire et populaire. 7me édit. Brux., Tircher, 1843; in-18 de 91 p.

Grammaire flamande à l'usage des colléges et des pensionnats, par Heiderscheidel. professeur à l'Institut de Saint-Louis à Malines. 1re partie, 2e édit. corrigée et augmentée. Malines, Hanicq, 1842; in-12.

SCIENCES LÉGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES.

Etat de l'instruction primaire en Belgique. 1830-1840. Rapport décennal présenté aux chambres législatives, le 18 janvier 1842, par M. le ministre de l'intérieur. Bruxelles, veuve Remy, 1842; in-fol. de 279 pages.

Etat de l'instruction moyenne en Belgique. 1830-1842.

Rapport présenté aux chambres législatives, le 1er mars 1843, par M. le ministre de l'intérieur. Précédé d'un exposé de la législation antérieure à 1830 et suivi des textes des lois, arrêtés et circulaires de 1815 à 1842. Brux., Em. Devroye, 1843; in-4° de 405 pages.

[Ce document remarquable est conçu d'après le même plan que le rapport décennal sur l'état de l'instruction primaire en Belgique, présenté aux chambres le 28 janvier 1842.]

Etat de l'enseignement supérieur en Belgique, pendant l'année 1841. Rapport présenté aux chambres législatives, le 30 avril 1842, par M. le ministre de l'intérieur. Brux., veuve Remy, 1842; in-f°, 80 p.

Discussion de la loi sur l'instruction primaire du 23 septembre 1842, d'après le *Moniteur belge,* précédée d'une introduction historique et des documents principaux antérieurs aux débats publics, et suivie de l'arrêté organique des caisses de prévoyance au 31 décembre 1842. Brux., Th. Lesigne-Meurant, 1843; in-8°, p. XLIV et 1058.

D'une réforme dans l'enseignement moyen, par Jules Gendebien, avocat à la cour d'Appel de Bruxelles. Brux., 1842; in-8°.

Rapport sur le budget et les affaires du ministère de la guerre. Brux., Verhasselt, 1842; in-8°, pag. 131.

Loi provinciale de Belgique, expliquée par ses motifs, par des exemples et par les décisions administratives et judiciaires, par M. Havard, 1er commis au ministère de la justice. 2e éd., revue et augmentée. 1 vol. gr. in-8°.

[Cet ouvrage est sous presse. — Le même auteur annonce pour paraître successivement et aux mêmes conditions : *La constitution, la loi électorale, la loi communale.* — M. J. B. Bivort, à Mons, auteur des commentaires sur la constitution et les lois communale et électorale, etc., annonce aussi une édition expliquée et interprétée de la *Loi provinciale.*]

Nouveau manuel du juré belge, par A. Tardieu, avocat, sténographe de la Chambre des Représentants. Brux., Hauman, 1842; in-18, p. 215.

Code constitutionnel de Belgique, etc., par Havard. — Loi communale. Brux., Périchon, 1843; in-18.

Organieke wet op het lager onderwys in Belgie. Gent, H. Hoste; in-8°, p. 24.

Réflexions sur quelques mesures administratives, concernant la police des inhumations, par le docteur Marinus. Brux., 1843; in-8°.

Dictionnaire de police municipale, ou recueil analytique et raisonné des lois, ordonnances, règlements et instructions concernant la police administrative en Belgique, etc., par P. J. F. Van Beersel, commissaire en chef de police à Bruxelles. Brux., Périchon, 1842; in-8°.

Loi communale, en français et flamand. Hasselt, Millis, 1843, in-8°,

Traité théorique et pratique du droit électoral, appliqué aux élections communales, par C. Delecourt, professeur à l'université de Louvain. Louvain, Ickx et Geets, 1842, in-8°.

Rapports sur l'administration des villes et communes.

[Les colléges des bourgmestres et échevins de plusieurs villes publient, depuis 1836, des rapports annuels sur l'administration et les affaires de leurs communes; ces villes sont : Anvers, Malines, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, St-Josse-ten-Noode, Bruges, Courtrai, Ypres, Thielt, Gand, Audenarde, Termonde, St-Nicolas, Renaix, Mons, Tournai, Ath, Thuin, Liége, Verviers, Namur.]

Exposé de la situation administrative de la province de Liége, fait par la députation permanente au conseil provincial, en 1842. Liége, H. Dessain, 1842, in-8° de 170 p. et LXXVII tableaux.

[Une publication semblable et sous le même titre, se fait, chaque année, par les députations permanentes des autres provinces, depuis 1833.]

Code administratif de Belgique, par M. A. Bruno. Bruxelles, 1842; 2 vol. in-8°.

Enumération concise des vices de la législation pénale belge, par le chevalier de le Bidart de Thumaide. Mons, Em. Hoyois, 1843.

TRAVAUX PUBLICS.

Exposé de l'ancien état du lit de la Meuse dans la ville de Liége lors de l'inondation de 1784, et de son état actuel. Pro-

jet de dérivation directe de la Meuse à Liége, en amont du pont de la Boverie, pour garantir la ville des dangers dont elle est menacée par cette rivière, et pour améliorer la navigation et préserver MM. les bateliers des sinistres qu'ils éprouvent chaque année dans la commune de Liége, par H. Dubois-Mottard et J. J. De Bassompierre, usiniers. Liége, Grandmont-Donders (avril) 1842; in-8°, p. 19, avec un plan.

[M. l'avocat Brixhe a publié récemment des recherches historiques sur l'ancien lit de la Meuse dans la ville de Liége. Liége, 1842; in-8°.]

Quelques mots sur les inondations des Flandres, leurs causes et les moyens de les faire cesser, par le comte De Kerchove d'Exaerde. Gand, Van Ryckegem, 1842; in-8°.

Chemin de fer. Compte-rendu des opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1841. Rapport présenté aux chambres législatives, le 2 juin 1842, par le ministre des travaux publics. Brux., Em. De Vroye, 1842; in-f°, p. CII et 225, avec 4 planches.

Des voies navigables en Belgique. Considérations historiques suivies de propositions diverses ayant pour objet l'amélioration et l'extension de la navigation. Brux., E. De Vroye, 1842; in-f°, p. 478 et une belle carte.

[Ce bel ouvrage, publié par le département des travaux publics, est rédigé par M. Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées. Afin de hâter l'impression du rapport, on a été obligé de laisser en arrière une partie des *Considérations historiques,* en sorte que le volume présente une lacune de 176 pages (de la page 104 à la page 281). Cette partie paraîtra sous peu.]

ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE.

Rapport de l'Académie royale de médecine sur l'état physique et moral des enfants employés dans les manufactures. Brux., Demortier, 1842, in-8°.

Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. Rapport au Roi. Bruxelles, Van Dooren, 1842, in-f° de 82 pages.

[Les chapitres I, II et III de ce rapport contiennent des renseignements neufs et curieux : on y expose clairement quelle était autrefois et jusques vers les derniers temps la position du mineur en Belgique ; les tentatives faites dans divers pays (en Allemagne, dans la Grande-Bre-

tagne et en France) pour améliorer la condition de cette classe industrieuse et si digne d'intérêt; les résultats auxquels est parvenue la Belgique, etc. Ce rapport est suivi de nombreuses pièces justificatives, parmi lesquelles nous citerons les rapports des ingénieurs des mines sur l'état des distributions de secours dans leurs districts, avant l'institution des caisses de prévoyance, et les tableaux des exploitations de mines associées ou non associées aux caisses de prévoyance, en Belgique, avec l'indication du nombre des ouvriers.]

Caisse de prévoyance établie à Mons, en faveur des ouvriers mineurs. Commission administrative. Rapport annuel. Mons, Monjot, 1842, in-f° de 21 pages.

[Ce rapport contient des renseignements curieux sur les opérations de la commission pendant l'année 1841.]

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs des provinces de Namur et de Luxembourg. Namur, Gérard, 1842, in-8° de 16 pages.

[C'est le rapport de la commission administrative sur ses opérations pendant l'année 1841.]

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de l'arrondissement de Charleroy. Rapport de la commission administrative sur ses opérations du 1er février 1841 au 31 janvier 1842. Châtelet, A. Werotte, 1842, in-8° de 7 pages et un tableau.

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Liége. Rapport de la commission administrative sur ses opérations pendant l'année 1841. Liége, Latour, 1842, in-8°.

Idem. Rapport sur les opérations de l'exercice 1842. Liége, Letour, 1843, in-8° de 13 pages.

Avis aux actionnaires de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et aux déposants à la caisse d'épargne à Bruxelles. Valenciennes, Prignet, 1842, in-8° de 30 pages.

Situation économique de la Belgique, exposée d'après les documents officiels, par le comte Arrivabene. Brux., Deltombe, 1843, in-8° de 70 pages.

INDUSTRIE, COMMERCE.

Du commerce maritime et de l'établissement du système des

droits différentiels en Belgique. Bruxelles, Demortier, 1842, in-8°.

Notice sur l'organisation actuelle de l'industrie en Belgique et sur la nécessité d'une réforme, par M. Ramon de la Sagra. Paris, 1842; in-8°.

Carte topographique des mines, minières, carrières et usines minéralurgiques de la Belgique, dressée par les ingénieurs en chef des mines, sous la direction de l'ingénieur en chef Cauchy, et publiée par ordre du ministre des travaux publics. Bruxelles, Ph. Van der Maelen, 1842; 9 feuilles.

Réclamations de la société des boulangers de Bruxelles, adressées à l'autorité communale et provinciale et au ministre de l'intérieur. Bruxelles, C. A. Grégoire, 1842; in-8°, p. 48.

Observations sur le projet de loi sur les sucres, présenté à la chambre des représentants, le 5 mars 1842. (Signé J. B. Gendebien et E. Ista.) Bruxelles, Jorez, 1842; in-8° de 42 pag.

Sur la question des sucres. Droits differentiels. — Traités de commerce. (Signé De Wael-Vermoelen). Anvers, Delrue, mars 1642; in-8° de 21 pag.

Du commerce des produits de l'industrie de la Belgique à l'étranger, par P. B***. Brux., Lesigne-Meurant, 1842 ; in-8°.

Enquête sur l'industrie linière. — Rapport de la Commission. — Explorations à l'étranger. Brux., 1842; in-4° de 1058 pag.

[Publié par le ministère de l'Intérieur.]

Compte-rendu de l'Exposition des produits de l'industrie, à Bruxelles, 1841, accompagné d'un court aperçu de l'industrie en Belgique, par Henri Boessler, secrétaire de la société industrielle de la Hesse grand-ducale. Augsbourg, Nieger, 1842; 1 vol. gr. in-4°.

[M. Boessler avait été chargé de visiter cette exposition par le grand-duc de Hesse.]

Nouveau système de ponts avec arcs en fonte et tablier pavé en bois-debout, par Ad. Lehardy de Beaulieu, ingénieur civil, et E. Laguesse, sous-ingénieur des mines. Liége, février 1842; avec planches.

STATISTIQUE.

Statistique de la Belgique. Mines, usines minéralurgiques, machines à vapeur. Rapport au Roi. Bruxelles, Van Dooren, 1843, in-4° de CIX et 438 pages.

[Ce magnifique volume, publié par le ministère des travaux publics, contient une statistique détaillée des mines. des usines où l'on traite des substances minérales, des machines à vapeur, ainsi que des accidents arrivés dans les mines du royaume pendant les années 1821 à 1840.]

Statisque de la Belgique. — Tableau général du commerce avec les pays étrangers, pendant l'année 1841, publié par le ministre des finances. Brux., Hayez, octobre 1842; in-4° de LXVII et 489 pages.

[C'est la deuxième publication semblable faite par le département des finances.]

Compte-rendu des travaux de la commission centrale de statistique. Brux., imp. du *Moniteur belge*, 1842, in-8°, p. 11.

Statistique de la Belgique. — POPULATION. Relevé décennal. — 1831 à 1840. Mouvement de l'état civil de 1840. Bruxelles, Van Dooren, 1842, in-4° de X et 352 pages.

[Ce bel ouvrage, publié par le ministère de l'intérieur, est le premier d'une nouvelle série de publications officielles sur la statistique générale du royaume, que doivent faire paraître les différents départements ministériels.]

SCIENCES MÉDICALES.

Manuel d'hydrosudopathie. Traitement des maladies par l'eau froide, la sueur, l'exercice et le régime, par Bigel. 7e édition, augmentée d'observations relatives au traitement suivi dans divers établissements de Belgique. Brux., Deprez-Parent, 1842, in-8°.

De l'ophthalmie qui règne dans l'armée belge et des moyens d'arrêter sa propagation dans toute agglomération d'individus, par H. P. Gouzee, docteur en médecine. Brux., Tircher, 1842, in-8°.

Considérations physiologico-pathologiques sur le système dentaire, par J. Mallan. Bruxelles, chez l'auteur, 1842, in-8° de 87 pag.

Études sur la syphilis, par le docteur J. Jacques. Anvers, 1842, in-8°.

Mon opinion sur les effets du moral de la mère sur le développement du fœtus, par M. Schœnfeld. Gand, 1842, in-8°.

Un mot sur l'hydrosudopathie, par le docteur Ch. Van Swygenhoven. Bruxelles, 1843, in-8°.

Les bains de pluie fine, dite poussière hydraulique, avec les principes fondamentaux de la methode hygiénique et curative à l'eau froide. Bruxelles, Van Caulaert, 1842, in-8°.

Traité de jurisprudence médicale, tendant à organiser les différentes branches de l'art de guérir, accompagné de la réfutation des erreurs et injustices contenues dans le projet de loi des praticiens de Bruxelles, par MM. Le Poutre et Petit. Ipres, Lambin, 1842, in-8°.

Faits curieux et intéressants produits par la puissance du magnétisme animal, et comptes rendus des expériences remarquables opérées en Belgique, par Montius. Bruxelles, Périchon, in-8°.

Rapport sur les hospices d'aliénés de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, adressé à M. le ministre de l'intérieur, par le docteur Crommelinck. Bruges, 1842, in-8°, avec un atlas de 14 planches.

Recherches historiques sur la pratique de l'art des accouchements à Bruges, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, par le docteur De Meyer. Bruges, De Pachtere, 1843, in-8°, p. 56.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue de la librairie scientifique et littéraire, ancienne et moderne, de A. Van Dale. Bruxelles, 1843, in-8°.

Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique. Tom. III. Bibliothèque de Liége. Par P. Namur. Bruxelles, Parent, 1842, in-8°.

Catalogue annuel des ouvrages en langue flamande, publié en Belgique, et qui se vendent chez le libraire H. Hoste, à Gand, in-8°.

Catalogue de la bibliothèque du ministère de l'intérieur. Bruxelles, Th. Lesigne-Meurant, 1842, in-8° de 79 pag.

Bibliographie de la Belgique, publiée par la librairie allemande et étrangère de C. Muquardt, 5e année. Brux., 1842.

Catalogue de la bibliothèque de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 1re partie : sociétés savantes. 2e partie : ouvrages publiés par MM. les membres et correspondants régnicoles. Bruxelles, Hayez, 1842, in-18.

GÉOLOGIE, CHIMIE.

Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain houiller et dans le système supérieur du terrain anthraxifère de la Belgique, par M. de Koninck. Liége, 1842, in-4°, avec planches.

Coup-d'œil sur la géologie de la Belgique, par J. J. d'Omalius d'Halloy. Bruxelles, Hayez, 1842, in-8° de 132 pag., avec une carte géognostique, extraite de la grande carte de Mr A. H. Dumont.

Traité abrégé de Docimasie, ou résumé des leçons données à l'école des mines du Hainaut, par Victor Van den Broeck, docteur en médecine, professeur de chimie et de métallurgie, etc. Mons, 1842; in-8° avec 15 planches, dont 13 col.

Cours élémentaire de chimie générale inorganique, par P. Louvet, professeur de chimie. Bruxelles, Seghers, 1842; in-8°.

Faits et vues détachés, par M. Van Mons. Louvain, 1842.

Compte rendu de l'ouvrage de Mr L. De Koninck, intitulé : Éléments de chimie inorganique, par C. J. Koene, docteur en sciences, professeur de chimie à l'université et à l'école spéciale de pharmacie à Bruxelles. Bruxelles, Decq, 1842; in-8°.

Un mot de réponse à la critique publiée sous le titre de Compte rendu, etc. (suit le même titre que la précédente brochure). Liége, H. Dessain, 1842, in-8°.

Un mot de réplique à un mot de réponse de M. le profes-

seur De Koninck, par C. J. Koene. Brux., Decq, 1842; in-8° de 20 pag.

BEAUX-ARTS.

Revue du salon, par Victor Joly. Bruxelles, 1842, in-18.

Revue du salon de 1842, par Ch. Robin. Brux., 1842.

La Belgique monumentale, artistique et pittoresque. Brux., Jamar, livr. 3, 4, 5 et 6.

[C'est la suite du travail de M. Moke sur la Flandre; illustrations d'Hendrickx, Brown, Vermorken.]

Aperçu historique sur la sculpture en Belgique, dédié à M. Guillaume Geefs, par T. L. H. Popeliers. Bruxelles, Jamar et Heu, 1843; in-8°, p. 54.

Compte-rendu de l'exposition nationale des beaux-arts, par Félix St. Bruxelles, 1842.

ÉCRITS POLITIQUES ET RELIGIEUX, ET PAMPHLETS.

Du régime protecteur en économie politique, de son application à la Belgique, et des avantages que son agriculture, sa fabrication et son commerce pourraient en retirer, par J. F. Constant, de Verviers. Bruxelles, Deprez-Parent, 1842, in-8°.

De la Belgique au point de vue moral et politique. Brux., Méline, 1842, in-8°.

De l'avenir politique et commercial de la Belgique, par Edmond Werbrouck. Bruxelles, 1842, in-18.

Un mot à MM. les rédacteurs du Journal de Bruxelles, de l'Ami de l'ordre, de la Gazette de Liége et du Nouvelliste des Flandres. Bruxelles, 1842, in-8°.

Pièces justificatives concernant la réhabilitation du général Buzen, publiées par Gérard, auditeur militaire. Bruxelles, imprimerie du Moniteur, 1842, in-8° de 35 pag.

1830 et ses enseignements, par Edouard Gilleau. Bruxelles, Decq, 1842, in-8° de 48 pages.

22 mois de ministère du général Buzen, ou tableau historique des griefs de l'armée belge, par un citoyen belge. Bruxelles, Decq, 1842, in-18 de 34 pag.

Observations sur le discours prononcé par M. de Baillet-Latour, à la chambre des représentants, dans sa séance du 9 décembre 1841, par un membre du barreau de Dinant. 1842, brochure de 8 pages.

Traité entre la Belgique et les Pays-Bas du 5 novemb. 1842. Brux., E. De Vroye, 1842, in-f° de 57 p.

[Ce volume contient l'exposé des motifs fait par le ministre des affaires étrangères, le traité du 5 novembre ; ainsi que huit belles cartes où sont tracées les limites entre la Belgique et la Hollande.]

Des impossibilités de la situation actuelle, par Edouard Werbrouck. Bruxelles, Périchon, 1842, in-18.

Etudes sociales, par De Potter. Bruxelles, Jamar, 1842.

[Ouvrage paraissant par livraisons in-18.]

Les catholiques, les libéraux et les modérés, à l'œuvre, par De Potter. Bruxelles, Delevigne et Callewaert, 1843, in-18.

Avertissement aux catholiques sur la Bible, en réponse au livre de la Conférence, etc., du jésuite Boone, par F. D. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége. Liége, Desoer, 1842, broch. in-8°.

Tableau de l'histoire de l'église, offert au clergé belge, par l'abbé Th. Normand. Bruxelles, Société des Beaux-Arts.

Troisième lettre à l'abbé Boone. Réponse aux accusations de silence obstiné, d'ignorance et de mauvaise foi. — De la vocation du ministre de l'Evangile et du titre de révérend père de la compagnie de Jésus. Un mot sur la tradition. Des écoles et des traités de la Société évangélique belge, ou réfutation de la brochure de la propagande protestante, par Ed. Panchaud, ministre de l'Evangile. Bruxelles, 1842, in-8°.

Qu'est-ce que le libéralisme, par Adelson Castiau. Bruxelles, Decq, 1843, in-8°, p. 75.

Nood zoekt troost, of verdediging van het handgespin en geweefsel, met de aenwyzing der zekere middels om onze oude vlasnyverheid grooten deels te herstellen, in weêrwil der gevoelens van een groot deel onzer staetsmannen, en andere bevooroordeelde menschen, ten einde aen de aerme volksklas werk en brood te verschaffen, door S. F. Verlinde-Muller. Gent, F. en E. Gyselinck, 1843, in-8°, p. 88.

Le déluge à Bruxelles, ou profondes impressions de voyage de Noé (Polydor Auguste), officier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, ancien officier de marine et représentant de Blankenberge. Bruxelles, J. Gérusét. 1re et 2e livr.

[Se publie par livraisons format oblong, contenant 2 planches.]

La Belgique et le Zollverein, traduit de l'allemand. Brux., Muquardt, 1843, in-8°.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique. 1re livraison. Gand, L. Hebbelynck.

Kunst- en Letterblad. Vierde jaergang. Nr 1 tot 4. Gent, L. Hebbelynck; in-4°.

[Principaux articles : Histoire naturelle du pays ; ours, par J. Darings. — L'Edda. — Revues critiques. — Correspondance littéraire. — Traditions populaires. — Pièces de poésie; inédites de Bilderdyk. — Mélanges.]

De Middelaer. 3e jaergang. Nrs 4 en 5. Leuven, Van Linthout, 1843.

[Principaux articles : 't Faisant-feest te Ryssel (David). — Bemerkingen op de wet over het lager onderwys. — Proeven van nederduitsch der achtste en negende eeuwen. — Syntaxis der substantiva.]

Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde en de geschiedenis des vaderlands, uitgegeven door J. Willems. Gent, Gyselinck, 1843.

Kunstliefde's Bydragen. 7e, 8e en 9e afleveringen. Brugge, Bogaert-Dumortier.

Trésor national; recueil historique, littéraire, etc. 8e, 9e, 10e et 11e livr. Brux., Wouters et Raspoet; 1843.

[Principaux articles : Vie de Benoît Arias Montano, par Chapel Gorris. — Nouvelles observations historiques à propos du 4e volume inédit de la grande chronique de G. Chastellain, par M. le major Renard. — Les etats de Gand, en 1476. — Essai d'étymologie philosophique, par M. Chavée. — De l'intempérance et de l'ivrognerie dans la classe ouvrière, par Ed. Ducpétiaux. — Critique littéraire, par M. Altmeyer. — Le chemin de fer d'Ans à Cologne. — De Vienne à Pesth, etc.]

Revue nationale. 8e série, 1re livr. Bruxelles, Decq, 1843.

De vlaemsche Biekorf, boek van onderwys, nut en vermaek, uitgegeven door J. De Jonghe, hoogleeraer. Brugge, De Moor.

Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, séances des mois de décembre, janvier, février. Bruxelles, Hayez.

[Ces bulletins contiennent pour l'histoire nationale : Portrait de Paquot. — Camée trouvé à Orchimont. — Question d'histoire mise au concours de 1782. — Fragments de documents du moyen-âge. — Buste trouvé à Brunault. — Chroniques publié dans les *Monumenta Germaniæ historia*.]

Annales de la Société d'Emulation de Bruges. T. I, n° 1. Bruges, 1843.

[Le château de Winendale, par O. D. — Notes biographiques sur Pedro Candido (Pierre De Witte). artiste brugeois, par C. Carton. — Mémoire sur le dessèchement des moeres de Furnes, par F. V. D. P. — L'ancien port de Damme. — Recherches sur l'origine flamande du roman du Renard, et sur ses rapports avec les anciennes factions des Blavotins et Isangrins, par V. D. V.]

Revue de la Numismatique belge; année 1842, n° 2. Tirlemont, P. Merckx.

[Monnaies de l'abbesse de Nivelles. — Notice sur une trouvaille de monnaies faite à Bekkevoort, près de Diest, en 1812. — Discussions entre le duc Wenceslas et les états de Brabant au sujet de ses monnaies. — Trouvailles numismatiques faites à Arlon. — Quelques mots sur le Perron de Liége.]

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten.

Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins; t. VI. Séances du 15 décembre 1842 et du 7 février 1843. Bruxelles, Hayez; in-8°.

[Principaux articles : Notices de M. Gachard sur les chroniques manuscrites de Hainaut. de Flandre, de Tournay, de Brabant, de Namur et de Liége, qui existent dans les bibliothèques de Paris; — sur une chronique flamande rimée, par M. le chanoine J. J. De Smet; — Waldmann, le vainqueur du Téméraire, par le Dr Coremans; — suite des notices sur les documents concernant la Belgique, conservés soit dans des dépôts publics, soit chez des particuliers, et indications de publications récentes relatives aux travaux de la commission, par le baron de Reiffenberg.]

Wodana, museum voor nederduitsche oudheidskunde, uitgegeven door J. W. Wolf. Gent, Annoot-Braeckman. 1ste Aflev. 1843; in-8°, p. 120.

Groot-moederken, archiven voor nederduitsche sagen,

sprookjes, volksliederen, volksfeesten en volksgebruiken, kinderspelen en kinderliederen, enz., uitgegeven door J. W. Wolf. Gent, C. Annoot-Braeckman, 1e stuk.

Le Follet belge, courrier des Salons, messager des modes et journal des théâtres. 9e Année, Brux., Parent.

La Mode, gazette des Salons. Brux., Hauman.

Jurisprudence des cours de cassation et d'appel de Belgique. Brux., Wahlen, 2 vol. in-8° par an, publiés par cahiers mensuels.

Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles. Brux., 1843. Tome II, 2e et 3e livr.

Archives de la médecine belge, par le docteur Lequime. Bruxelles.

Annales de la médecine belge et étrangère, par le docteur Lequime. Bruxelles.

Annales de la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Année 1841. Bruxelles, 1842, in-8°.

Annales de la société de médecine d'Anvers. Année 1842. Anvers, in-8°.

Annales et Bulletins de la société de médecine de Gand. Année 1842. Gand, in-8° (Xe volume).

Annales de la société des sciences naturelles de Bruges. Bruges. Année 1842, 4e volume.

Bulletin de la société des sciences naturelles de Bruges. Bruges, 1842, 4e volume.

Bulletin de la societé des sciences naturelles de Bruges, année 1841-1842, in-8°.

Gazette médicale belge, rédigée par les docteurs Van Meerbeek et Van Swygenhoven. Bruxelles, 1842, 1re livr., in-8°.

Annales de gynécologie, par M. Schœnfeld. Charleroy, 1842, 2e série, tome Ier, in-8°.

Annales d'occulistique, par Fl. Cunier. Bruxelles, 3e année, tome IV, in-8°.

Annales médico-légales belges, ou recueil spécial de maladies du cerveau et du système nerveux, de maladies mentales, de médecine légale et d'hygiène. Bruxelles, 2e année, 1843.

[L'éditeur et rédacteur de ce recueil hebdomadaire est le docteur C. Crommelinck.]

Bulletin de l'académie royale de médecine de Belgique. 1re et 2e années. Bruxelles, Demortier, 1843.

[Ce recueil sera publié tous les mois par cahiers in-8° de deux à trois feuilles.]

Journal vétérinaire et agricole de Belgique. Tome I, n° 4. Bruxelles, 1843.

Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles, 2e vol., 1re livraison. Bruxelles, 1843, in-8°.

Annales de la société médico-chirurgicale de Bruges, 1841, in-8°.

Revue de Bruxelles, t. II, 7e livr. Louvain, 1842.

[C'est la dernière livraison de ce recueil, qui depuis a cessé de paraître.]

Revue catholique. Liége, Lardinois.

[Ce recueil (annoncé pour paraître le 1er mars 1843), se composera principalement d'articles extraits de recueils étrangers, tels que l'*Ami de la Religion,* l'*Université catholique,* les *Annales de philosophie chrétienne,* etc.]

L'Artiste, journal de chant et de littérature. Bruxelles, Bataille, 1843.

[Ce recueil, lithographié, paraît tous les quinze jours.]

Revue militaire belge. Liége, Oudard, 3e année, 1843, in-8°.

Les Croquignoles, par Karel Reynaert (Victor Joly). Bruxelles, Géruzet, 1843, petits vol. in-32.

[Ce petit recueil satirique paraît depuis le mois de novembre 1841 par livraisons mensuelles.]

La Commère. Liége, 1823.

[Petite brochure mensuelle dans le genre des *Guêpes,* des *Nouvelles à la main* et des *Croquignoles*.]

Procès-verbaux des séances des conseils provinciaux.

[Ce recueil se publie dans chacune des provinces. depuis 1836.]

Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Hoyois, 1842, tome III, 1re et 2e livraisons.

[Sommaire de ces deux livraisons : Discours du président, du secrétaire annuel et du secrétaire perpétuel ; — table alphabétique des articles, communications, etc., insérés ou mentionnés dans les huit pre-

mières livraisons des publications de la societé, depuis sa fondation en 1833, jusqu'en 1840 inclusivement, mise en ordre par J. B. Bivort; — Orland Lasso et Jean Mielich, par J. B. Bivort, avec portrait gravé de Roland de Lattre; — Roland de Lattre, tableau par E. Wauquier, vers de A. Matthieu; — sur le siége et la prise de Namur. par Louis XIV, en 1692, par A. Lacroix; — 25 juin 1842, par A. Mathieu; — J. F. Senault, par le même; — Enumération concise des vices de la législation belge, et des principales améliorations qu'elle réclame, par A. De Lebidart.]

Mémorial administratif de la province de Brabant. Brux., Stapleaux.

[Ce recueil se publie depuis 1817. Un recueil semblable et sous le même titre se publie dans les autres provinces.]

Bulletin du Musée de l'industrie, publié par J. B. M. Jobard, directeur du Musée, etc. Brux., Lesigne, 1842, tome II, 4e livraison.

[Cette livraison contient dix planches et les articles suivants : Machine à percer verticale, à plateau mobile et à mouvement continu (De Coster); — des manomètres, ou des moyens de mesurer la tension de la vapeur (A. Delaveleye); — notice de M. A. Delaveleye, sur les thermomanomètres pour les locomotives, construits par R. Adie, de Liverpool; — mémoire descriptif d'une machine à élargir et défaire les plis dans les calicots et autres tissus (Huguenin-Cornetz); — wagon à deux doubles freins (Cabry); — notice sur les locomotives (Delaveleye); — nouvelle locomotive (Stephenson); — nouvelle machine à ramer les draps (MM. Lacambre et Persac); — électrique (Bocquillon); — règle pratique pour déterminer le diamètre des tourillons des roues hydrauliques; — machine typographique dite *Gérotype,* inventée par Gaubert: — de l'air comprimé et dilaté, comme force motrice (Andraud et Tessié du Motay); — application industrielle de la lumière et du pouvoir moteur de l'électricité, et nouvelle manière d'obtenir cette puissance électrique pendant une assez longue période de temps.]

Les Furêts, par Le Franc. Bruxelles, Tarride, 5e volume, janvier 1843.

Petites actualités, par Jean le Rimeur. 2e année. Bruxelles, 1843.

ANNUAIRES, ALMANACHS.

Almanach de Belgique pour l'année 1843. Bruxelles, Société nationale pour la propag. des bons livres. In-32 de 200 pag., orné de 123 vignettes, culs de lampes, etc.

Agenda du médecin belge pour 1842. Bruxelles, Soc. enc., in-18 de 90 pag.

Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, par A. Quetelet. Bruxelles, Tircher, 1843, in-18.

*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique, par le conservateur, baron de Reiffenberg. 4e année. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1843; in-8°, p. 194.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 9e année. Bruxelles, Hayez, 1843, in-12, p. 234.

[Cet annuaire renferme des notices biographiques sur MM. F. Cauchy, L. Pycke, Des Roches, L. De Haut, A. P. De Candole, J. B. Van Mons.]

Annuaire de l'université catholique de Louvain. 7e année. Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1843, in-18, LXXXVIII et 204 pages.

[Contient une série historique des docteurs de la faculté de droit, comme supplément aux fastes académiques de Valère-André, des notices sur Hubert Collin, dernier régent du collége de la très-sainte Trinité, ainsi que sur divers autres membres de l'Université, un éloge en latin par Alphonse De Becker, élève de rhétorique au collége de la Haute-Colline, etc.]

Annuaire dramatique pour 1843. 4e année. Bruxelles, Tarride, 1843, in-18.

OUVRAGES DIVERS.

Ecole du génie civil. — Ponts et chaussées. Examens. Brux., Em. Devroye, 1842; in-8° de 47 pag.

Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles, par M. Drapiez. Bruxelles, 1842, in-18 de 107 pag.

Le Multiplicateur militaire, calculs faits de la solde journalière des différentes armes et de l'abonnement trimestriel pour les armes, dans l'infanterie, par F. R. Roulleau, sergent-major au 8e régiment d'infanterie. Gand, Sieron, 1842, in-18.

Lampes de sûreté. Instruction pratique sur l'emploi de la lampe de M. l'ingénieur Mueseler, rédigée par ordre du ministàre des travaux publics. Bruxelles, Van Dooren, 1843, in-8° de 16 pages.

Notice sur la colonie de Mettray, près de Tours (département

d'Indre-et-Loire). Extrait du *Moniteur belge*. Bruxelles, 1843, in-8° de 31 pag.

[L'auteur de cette intéressante publication est Mr Ed. Ducpétiaux.]

Rapport annuel de la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le developpement des courses en Belgique. Bruxelles, 1842, in-8°.

Procès-verbal de la séance publique de la Société libre d'émulation de Liége, tenue le 19 juillet 1842. Liége, F. Oudart, 1842, in-8° de 215 pag.

Costumes des ordres religieux, avec un texte explicatif et historique, par l'abbé Tiron. 2e édition. Bruxelles, librairie artistique, 1843, in-8°.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Nécrologie. — Auguste Voisin. — Les lettres ont essuyé depuis peu de temps chez nous quelques pertes profondément senties. Nous nommerons en premier lieu notre ami et co-rédacteur AUGUSTE VOISIN, qu'une mort aussi prématurée qu'inattendue a enlevé aux études et à de nombreuses affections. Mr Aug. Voisin, bibliothécaire de l'Université, membre correspondant de l'Académie de Bruxelles et d'un grand nombre de sociétés savantes, a succombé le 4 février dernier, à 11 heures du soir, à peine âgé de 43 ans, à un coup de sang. Son affabilité, sa bienveillance, son inépuisable complaisance, mériteraient seules déjà qu'on se ressouvînt de lui, si d'autres titres encore ne le rendaient cher à la mémoire de ses compatriotes d'adoption. Nous consacrerons dans une prochaine livraison un article biographique détaillé à notre excellent confrère. Nous espérons pouvoir y joindre le portrait du défunt.

Le Comte O'Kelly d'Ahgrim. — Fils du dernier roi d'armes du même nom, M. O'Kelly s'était principalement voué à l'étude de l'héraldique et de la généalogie. En 1838, il contribua puissamment à fonder la *Société héraldique et équestre du royaume de Belgique,* destinée à recueillir les souvenirs historiques de l'ancienne noblesse belge. Il publia plusieurs opuscules sur la même partie. Une de ces principales productions est une notice sur les anciens rois d'Irlande, dont la famille O'Kelly descendait. M. le comte Prosper O'Kelly, secrétaire-archiviste de cette société, est mort le 29 janvier dernier, à l'âge de 35 ans.

Gyseleers-Thys — Archiviste honoraire de la ville de Malines depuis 1802, c'est-à-dire depuis quarante ans, M. Gyseleers-Thys était le doyen des garde-chartres de Belgique. Il naquit le 28 juin 1761 à Malines; il y est mort le 17 mars dernier. Il s'était consacré depuis sa jeunesse à l'etude de l'histoire nationale et avait réuni sur sa ville natale les documents les plus curieux. Il a publié un grand nombre d'opuscules qui, malgré l'économie d'une rédaction irrégulière et pleine de détails bizarres, déparée souvent par un style incorrect, renferment cependant des renseignements pleins d'importance. Nous citerons les suivants :

1° Notice sur les archives de la ville de Malines. 2° Additions et corrections à la notice de la ville de Malines, depuis 1200 à 1500; 3 volumes. 3° Pour preuve que le 1er volume des Additions et corrections a été goûté, 1836. 4° Premier et second supplément au 3e volume. 5° Coup-d'œil sur la métropole de Malines, 1836. 6° La tour de la métropole. 7° Naspeuring der gevoelens van de schryvers der 16e en 18e eeuw, nopens de oude geschrevene chronyken, legenden der Heyligen. 8° Nadere opzoeking der gevoelens van nog andere schryvers, nopens, etc. 9° Opinion de quelques auteurs du 16e au 18e siècles, sur les chroniques et fausses légendes. 10° Trois appendices à ajouter aux brochures intitulées : Opinion de quelques auteurs du 16e au 18e siècles, sur les chroniques et fausses légendes. 11° Kort begryp van O. L. Vrouw van Hanswyck, met verbetering; 1838. 12° De Puttery en het torentjen van graef Egmond, te Mechelen. 13° Fragment généalogique. 14° Montstopper.

Il s'était aussi occupé d'un travail intitulé : *Tydrekenkundige beschryving der Heerlykheyd van Mechelen;* trois cahiers, allant de 870 à 1333, en ont paru.

M. Gyseleers-Thys a été échevin depuis 1791, et ensuite pendant long-temps membre du conseil municipal de la ville de Malines.

Ed. Marshall. — M. Marshall qui avait donné, il y a quelques années, sa démission de la place d'archiviste de la ville d'Anvers, vient de mourir au commencement de février. C'est

une perte pour les études historiques dans cette ville : il y avait fondé, en société avec Mr F. Bogaerts, un recueil périodique, intitulé *Bibliothèque des Antiquités belgiques*, dont quelques cahiers seulement ont paru.

Falck. — Le 14 mars est mort à Bruxelles, à l'hôtel de l'ambassade des Pays-Bas, M. Falck, ministre de S. M. le roi Guillaume II auprès S. M. le roi des Belges. Cet habile homme d'état fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la réorganisation de l'Académie de Bruxelles, en 1816. Depuis qu'il était venu résider à Bruxelles, il manquait rarement d'assister aux séances académiques, et savait toujours y assaisonner les discussions scientifiques de cette piquante causticité qui le caractérisait.

M. Falck est l'auteur d'un « Traité de l'influence de la civi- » lisation hollandaise sur les peuples du Nord de l'Europe, et » principalement sur les Danois, » imprimé, en 1818, dans les Mémoires de l'Institut des Pays-Bas, dont il faisait partie.

J. D. S. G.

Table chronologique des Diplômes belges. — Nous faisons suivre ici un rapport de Mr De Reiffenberg, secrétaire de la Commission d'histoire, sur les travaux entrepris par cette Commission pour l'exécution d'une table chronologique des diplômes belges.

« La Commission royale d'histoire, après avoir obtenu du gouvernement l'autorisation de rédiger une table chronologique de tous les diplômes belges, imprimés en entier ou par fragments, lui soumit, à cet effet, un plan de travail qui fut approuvé par arrêté du 16 nov. 1838 (*Compte-Rendu*, etc., t. III, pp. 1-5).

» Il s'agissait ensuite de choisir des collaborateurs intelligents et actifs, qui pussent se charger du dépouillement des immenses matériaux dont la table doit presenter un résumé exact et complet.

» MM. Gachet, Kreglinger et Alphonse Wauters furent choisis par la commission, et ce choix fut ratifié par le ministre de l'intérieur.

» Mais M. Gachet fut bientôt absorbé par une autre besogne, et M. Kreglinger, investi de fonctions administratives, ne nous fut plus, au bout d'un temps très-court, d'aucune utilité. Il fallut essayer alors de remplacer ces deux excellents auxiliaires. Plusieurs personnes se présentèrent; malheureusement leurs forces étaient au-dessous de leur zèle, et, après quelques tentatives infructueuses, il leur fallut renoncer à un travail aussi long que difficile.

» Je dis aussi long que difficile : en effet, une foule d'ouvrages écrits dans toutes les langues renferment des chartes et des diplômes relatifs à la Belgique, et les publications de ce genre se multiplient sans cesse. A la nécessité de parcourir attentivement ces innombrables volumes, et d'être familiarisé avec le latin du moyen-âge et les idiomes modernes, se joignent la difficulté de saisir l'esprit des pièces quelquefois très-longues, écrites dans un langage barbare, souvent inintelligible, roulant, d'ailleurs, sur les objets que la plus vaste érudition ne connaît pas toujours, et l'embarras d'en exprimer la substance avec concision et netteté. Il arrive souvent qu'un sommaire de deux ou trois lignes exige une étude préalable de plusieurs heures. Il n'y a que ceux qui ont l'expérience de ce pénible labeur, qui sachent combien de questions de géographie, de jurisprudence, d'économie sociale, de grammaire et de philologie, naissent quelquefois de la lecture d'un simple acte du moyen âge.

» M. Alphonse Wauters nous restait seul : sa nomination en qualité d'archiviste de la ville de Bruxelles est venue nous enlever encore une partie des secours que nous attendions de lui.

» Cependant nous n'avons pas désespéré du succès, et nous avons poursuivi notre tâche.

» Afin de mettre de l'unité et de l'uniformité dans la rédaction des bulletins qui serviront plus tard à former la table chronologique des diplômes, on en a fait imprimer un certain nombre, dont le modèle, divisé en quatre colones, contient : 1° le n° d'ordre, 2° la date, 3° l'analyse et les observations, 4° où la pièce est imprimée.

» Ces bulletins sont distribués à nos collaborateurs, à qui

l'on désigne en même temps un ouvrage qu'ils épuisent entièrement avant de passer à un autre.

» Voici jusqu'aujourd'hui le nombre des bulletins rentrés.

Miræi Opera diplomatica. — M. Alphonse Wauters. .	2.784	bull.
Duchesne, *Histoire générale de la maison de Guines.* — M. Alphonse Wauters.	579	»
Van Gestel, *Historia Archiepiscopatûs Mechiliniensis.* — M. Alphonse Wauters.	191	»
Butkeus, *Trophées du Brabant.* — M. Alph. Wauters.	284	»
Même ouvrage. — M. Gachet.	125	»
Sanderus, *Flandria illustrata.* — M. Alph. Wauters.	723	»
Même ouvrage. — M. Gachet.	48	»
Le Roy, *Not. Marchionatûs, S. R. I.* — M. Kreglinger	292	»
Placards de Brabant. — M. Alphonse Wauters	116	»
Placards de Flandre. — M. Alphonse Wauters	35	»
Loovens, *Practyke van Brabant.* — M. Alp. Wauters .	98	»
Recueils de Traités de paix, Amst. 1700.—M. Wauters	303	»
Histoire de Cambron. — M. Alphonse Wauters	91	»
Total. . . .	5,589	bull.

» Ainsi 5589 diplômes ont été analysés : ce serait la matière d'un fort volume in-4°, si l'on pouvait songer à la rédaction définitive avant que le dépouillement préliminaire fût entièrement terminé. La *Table chronologique des Diplômes* est un de ces ouvrages auxquels force est de travailler pendant de longues années sans en mettre aucune partie sous les yeux du public. D'autres publications paraissent au fur et à mesure et satisfont ainsi la curiosité : la première page de celle-ci, au contraire, dépend peut-être d'un document reconnu et enregistré le dernier jour.

» Ce qui nous manque, Messieurs, ce sont de jeunes collaborateurs : vainement nous avons fait un appel à la jeunesse studieuse. Cette disette m'a ramené vers le projet que j'ai soumis autrefois au gouvernement, dans la vue d'établir à la bibliothèque royale une *école des chartes,* qui deviendrait une pépinière de paléographes pour les dépôts publics et les départements ministériels. »

Introduction de Livres en France. — Le *Moniteur* français publie une ordonnance royale très-étendue, précédée d'un rap-

port au Roi par le ministre de l'intérieur, concernant l'importation ou le transit des livres provenant de l'étranger. D'après les dispositions nouvelles, le transit des contrefaçons est interdit.

Les livres en langue française dont la propriété est établie à l'étranger, ou qui font une édition étrangère d'ouvrages français tombes dans le domaine public, continueront de jouir du transit, et seront reçus à l'importation, en acquittant les droits du tarif, sous la condition qu'il sera justifié de leur origine, et qu'ils seront présentés reliés ou brochés.

Les livres venant de l'étranger, en quelque langue qu'ils soient, ne pourront être présentés à l'importation ou au transit que dans les bureaux de douane qui seront désignés par une ordonnance du Roi.

L'admission des livres, sur lesquels pèseront des présomptions, soit de contrefaçon soit de condamnations judiciaires, sera suspendue; il en sera référé au ministre de l'intérieur, qui devra prononcer dans un délai de quarante jours.

Le régime de la librairie est étendu à tous les ouvrages reproduits par la typographie, la lithographie ou la gravure.

Enfin la réimportation des ouvrages de librairie imprimés en France, ne sera autorisée par le ministre de l'intérieur que sur la demande de l'éditeur, appuyée du consentement des ayant-droit. Ces dispositions ont été discutées entre les départements des finances, de l'instruction publique, du commerce et de l'intérieur.

Cette ordonnance est accompagnée d'un tableau des bureaux de douane de la frontière, ouverts à l'importation et au transit de la librairie; voici ces bureaux :

Dunkerque, Lille par Halluin et Baizieux, Valenciennes par Blanc-Misseron, Forbach, Sterck, Wissembourg, Strasbourg, Saint-Louis, Verrières-de-Soux, Les Ronses, Bellegrade, Pont-de-Beauvoisin, Chapareillan, Marseille, Perpignan par le Perthuis, Béhobie, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Caen, Le Hâvre, Rouen, Boulogne, Calais, Ajaccio et Bastia.

Notice

SUR

LE CHATEAU DE BOUCHOUT.

Le XVe siècle vit s'éteindre la race qui régnait en Brabant depuis nombre d'années, race auguste aux yeux du peuple, qui vénérait en elle le sang de Charlemagne; après elle une branche de la maison de Bourgogne ne put prolonger au-delà de trente ans l'existence indépendante du duché. Avec la dynastie de Louvain, si féconde en princes sages et vaillants, disparurent les principales familles baroniales, qui avaient grandi en même temps qu'elle, combattu pour défendre ses droits et reçu en retour des dignités, des titres et des fiefs. Tous ces noms illustres qui se retrouvent à chaque instant dans le récit des guerres des Godefroid, des Henri, des Jean : les Wesemael, les Rotselaer, les Diest, les Jauche, les Assche, les Aa, les Crainhem, s'effacent de l'histoire et font place à des familles étrangères ou à des races moins chargées de gloire, entourage nouveau de nouveaux princes. Les Bouchout, issus des Crainhem, n'échappèrent pas au sort commun de la noblesse brabançonne, mais ils nous ont laissé du moins un témoignage de leur ancienne splendeur.

Au nord-ouest de Bruxelles s'étend une contrée montueuse, coupée par quelques bois de peu d'étendue, sillonnée par des ruisseaux, qui coulent du sud-ouest au nord-est. Ce canton, qui forme un plateau très-élevé, offre ici, un aspect varié et de nombreux points de vue, plus loin, des champs d'une grande fertilité et des bourgs populeux. Le château de Bouchout est situé près de la chaussée qui conduit de Bruxelles à Wolverthem, à proximité du village de Meysse. Ses bâtiments, ses dépendances et son parc occupent un vallon, dont le versant septentrional est embelli par la *villa* construite, il y a quelques vingt ans, par M. le baron Emmanuel d'Hoogvorst, sur l'emplacement d'un château du XVII[e] siècle. Le coup-d'œil que présentent ces deux habitations voisines et bâties dans deux genres très-distincts, est des plus grâcieux.

La juridiction seigneuriale de la paroisse de Meysse était partagée en sixièmes : l'un annexe de Bouchout, l'autre dépendant du château de Meysse (aujourd'hui à M. d'Hoogvorst), les quatre autres, appartenances de la terre de Grimberghe. Un dénombrement, rédigé quand le sieur d'Assonleville releva la première de ces seigneuries, assigne à celle-ci les annexes et droits suivants : un château fort, consistant en plusieurs tours et bâtiments, avec grands fossés remplis d'eau, deux pont-levis, une cense ou basse-cour, également entourée d'eau, des jardins à fruits, des prés, étangs, cours d'eau, garennes, bois, champs, le tout d'une contenance de 76 bonniers 1 journal 39 verges, mesure de Meysse ; des rentes foncières à Meysse, Wolverthem, Strombeek et lieux environnants ; le droit de *costerie* ou de nomination du sacristain de l'église paroissiale ; haute, moyenne et basse justice ; le droit de choisir (de concert avec les seigneurs des cinq autres sixièmes) un mayeur, des échevins, des officiers ; le droit de décapiter, fustiger, bannir ; celui de *geleyde* (?), le droit de chasse, de chasse

aux perdrix, et tous autres droits de chevalerie; en outre la neuvième part dans les amendes et forfaitures en-deçà du grand chemin, dit *Herstrate,* et la douzième par-delà (1). La seigneurie fut reconnue ancienne baronnie, le dernier juin 1605, par les archiducs Albert et Isabelle; puis élevée de nouveau à ce rang le 10 mai 1640 et le 9 mai 1683.

L'opinion générale attribue la fondation du château au duc de Basse-Lotharingie (ou de Brabant), Godefroid le Barbu, qui aurait acquis ce terrain en échange de ses droits sur Termonde, et y aurait élevé une forteresse pour défendre de ce côté ses états contre les Flamands. Delà le nom de *Bocholt* ou *Boog-hout,* c'est-à-dire *tiens ton arc,* parce que la garnison devait constamment être prête au combat. L'étymologie a paru, à quelques-uns, un peu hasardée; Bouchout dériverait plutôt de *Buekhout* ou *Buekenhout, bois de hêtres;* mais la tradition peut être basée sur un fait vrai. La forteresse devait être admirablement placée pour surveiller les domaines de la famille de Grimberghe, si long-temps hostile à nos ducs. C'était en quelque sorte un poste avancé, qui devait arrêter les mouvements de l'ennemi et donner au souverain le loisir de rassembler des forces.

A cette époque reculée, la famille de Crainhem possédait de très-grands biens dans la contrée à l'ouest de Bruxelles. Elle y conserva long-temps Ruysbroeck, Goyck, Wemmel et des terres dans plusieurs autres villages. La fidélité avec laquelle elle servit les ducs de Brabant, fidélité qui fut souvent récompensée par des distinctions ou mise à l'épreuve dans des missions de confiance, pourrait expliquer la remise entre ses mains de la position impor-

(1) Le 31 décembre 1590, le village d'Eegenhoven, ses dépendances et le moulin à eau bannal, situé devant la maison (ou château) d'Heverlé, près Louvain, furent réunis à Bouchout, en accroissement de la baronnie.

tante fortifiée par Godefroid. Le premier seigneur qui ait adopté le surnom de *Bochaute* est Daniel, fils de Gilles de Crainhem, sire de Wange, et d'une dame nommée Catherine. En 1278, il approuva la vente de 34 bonniers de terre à Steenhoffle et Merchtines (1), faite par ses parents à l'abbaye d'Afflighem, moyennant 380 livres.

Le même Daniel, ou peut-être son fils, se distingua à la bataille de Woeringen, où il arrêta un dernier effort tenté par le sire de Fauquemont. Celui-ci, guerrier redoutable, venait de blesser le comte de Juliers, quand Daniel le blessa à son tour, et allait l'achever, sans l'intervention du comte de Los et d'Arnoul de Steyne, parents de Renaud (2). Plus tard il fut sénéchal ou drossard de Brabant (3), et un des conseillers ordinaires de Jean II; il eut un cheval tué sous lui dans le combat livré au duc par la commune de Bruxelles, dans les plaines de Vilvorde; celle-ci lui paya à cette occasion une indemnité de 60 livres. La minorité de Jean III le trouva si puissant et si considéré, qu'il fut l'un des deux nobles choisis en 1314, pour administrer le pays, de concert avec les députés des principales villes. Il tenait alors en fief du duché, outre son château à Bouchout, les villages de Sterrebeke et de Saventhem, des biens à Wemmel et la dîme de Sempst (4). Il avait en outre acheté, en 1313, à Florent Berthout, sire de Malines, la terre de Humbeke, tenue de la cour féodale du chapitre de St-Rombaud.

La seigneurie de Bouchout passa, après lui, à son fils

(1) Steenhuffel et Merchtem.

(2) Notice sur la bataille de Woeringen, par M. Voisin.

(3) Entr'autres en 1296 et en 1299.

(4) *Daniel de B. tenet de duce villas de Sterbeke et de Zaventhem, homagia et quod habet in dictis villis, imo* DOMUM SUAM DE BOUCHOUT *et id quod habet in parochia de Wam. Item decimam de Sempst.* Livre de fiefs de l'an 1312.

aîné Gilles, mort le 5 novembre 1337; celui-ci avait épousé Béatrice de Berlaer, morte le 16 décembre 1335, dont il eut Jean et Elisabeth, femme de Guillaume de Duvenvoorde, sire de Dongen.

Le petit-fils de Daniel fit briller d'un nouvel éclat la gloire de sa famille. C'est vers ce temps qu'un comte de Flandre vint chercher un refuge dans la demeure du baron de Bouchout (1). Si la tradition ne se trompe, ce doit être Louis de Crécy ou peut-être son fils, Louis de Male; tous deux firent un long séjour en Brabant, pendant les années qui s'écoulèrent depuis la mort du célèbre Jacques Van Artevelde jusqu'à la soumission des Flamands au dernier de ces princes. A en croire d'Oudegherst (2), celui-ci logea dans le même château quand il envahit le Brabant, et vint attaquer à Scheut les guerriers de cette contrée (17 août 1356). Comme on a trouvé à plusieurs reprises, en curant les fossés et en creusant les fondations de la ferme, des fers de lance, des piques, des poignards, des bouts de flèches et un grand nombre d'ossements humains, on conjecture qu'il doit y avoir eu à cette époque un siége de quelque durée et un sanglant assaut.

Jean de Bouchout fut un des principaux conseillers du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne (3). Il signa presque tous les actes importants de l'époque et acquit, en 1362, de Jean, sire de Petershem, la châtellenie de Bruxelles et ses dépendances. Il conduisit les Bruxellois à la bataille de Bastwiler, en 1371, et au siége de Grave, en 1386. En

(1) *Ut non immerito Flandriæ comes profugus hic se potissimum servavit.* Gramaye, *Bruxella,* p. 27.

(2) Tome II, p. 491.

(3) En 1384, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, étant venu à Bruxelles, lui donna en fief une pension de 300 livres et le retint pour son conseiller et chambellan. (*Histoire de Bourgogne,* par un Bénédictin, tome III, p. 74.)

cette dernière circonstance, l'inaction prolongée de l'armée excita des murmures, et les communes saisirent la première occasion favorable pour attaquer. Le sire de Bouchout, voyant qu'on semblait suspecter son courage, courut se placer au premier rang et combattit en désespéré pendant le furieux assaut que livrèrent les Bruxellois et qui n'amena d'autre résultat que la conclusion d'une trève. Quand les troupes brabançonnes se séparèrent, il avait reconquis par sa valeur l'affection et l'estime générales (1). Ce fut là sans doute son dernier exploit, car il mourut en 1391, le 3 juillet, sans laisser de postérité légitime. Selon Butkens, il fut enterré sous une tombe élevée, dans l'église de Grimberghe.

Marguerite, sœur de Jean de Bouchout, n'ayant pas eu d'enfants, ses biens passèrent à la postérité de Jean, second fils du premier Daniel. Daniel III, fils de Daniel II, et petit-fils de ce Jean, réunit le domaine de Bouchout à son héritage d'Humbeek et de Loenhout. Il fonda, en 1392, une chapelle, dédiée à Notre Dame, au château d'Humbeke, et une annexe dans l'église (2). Lors de l'attaque de Braine-le-Comte, par l'armée du duc Jean IV, une terreur panique saisit les Anglais, qui défendaient les murailles de cette petite ville, quand ils virent au milieu de la poussière et des traits, le seigneur de Bouchout, monté sur un magnifique palefroi blanc, et près duquel on portait sa bannière d'argent à la croix rouge. Ils crurent que S[t]-Georges, leur patron, combattait lui-même contre eux, et cette idée glaça leur courage. Braine-le Comte, attaquée avec ardeur, fut entièrement saccagée (11 mars 1424, 1425 n. s.) (3). Daniel mourut en avril 1432, ne laissant de Marie de

(1) Chronique manuscrite de De Dynter, livre VI, c. 53.

(2) Suppl. aux *Trophées* de Butkens, t. I, p. 410.

(3) De Dynter, l. c., c. 213.

souvenirs des temps passés, ces massifs de pierres qui ont vu des siècles, abrité des princes et logé des seigneurs, dont ils rappellent le nom presque oublié. Ainsi sur les rives du ruisseau de Meysse, à la vue des tourelles de Bouchout, l'imagination se plait à évoquer ces temps de la chevalerie, si chaleureusement décrits par Froissard et Hemricourt.

ALPHONSE WAUTERS.

La Tête de Dagobert.

Le couvent des Sœurs-Noires, à Mons, possède, dit-on, la tête de Dagobert (1). La première fois que je vis cette singulière relique, c'était, je pense, en 1835 ; Delmotte et moi, nous étions allés, sur l'indication de De Boussu, demander aux religieuses la permission de voir le reliquaire qui devait contenir le crâne du roi mérovingien. Elles ne savaient en vérité ce dont nous voulions parler ; et ce ne fut que sur nos instances réitérées qu'elles *découvrirent* (selon l'expression à la mode) le trésor oublié dans le fond d'une armoire. Delmotte fit de cette *découverte* le sujet d'un article inséré au volume *Des hommes et des choses* des ARCHIVES DU NORD DE LA FRANCE, dans lequel il attaque, avec l'arme de la plaisanterie qu'il maniait si bien, l'authenticité de la tête royale. Sans être plus porté que lui à croire à cette authenticité très-peu probable et qui n'est attestée par rien, nous avons pensé, cependant, qu'un objet qui avait attiré l'attention de l'auteur des

(1) Voir DE BOUSSU. *Histoire de Mons*, pag. 162. — MONTFAUCON, *Monuments de la Monarchie françoise*, t. I, p. 177. « A Mons, dit-il, dans une chapelle des religieuses qu'on appelle les Sœurs-Noires, on conserve son crâne et toute la tête, hors la machoire de dessous. Le front est percé au dessus de l'œil gauche d'un coup qui a trois doigts de profondeur et près d'un pouce de large, et l'os est plus élevé là que dans le reste du front. »

Monuments de la Monarchie françoise, méritait une examen un peu plus sérieux.

Montfaucon et les historiens plus modernes qui ont écrit sur cette époque, disent unanimement que St-Dagobert, martyr, inhumé à Stenai, et dont la fête se célèbre le 23 décembre, est le roi Dagobert d'Austrasie, fils de Sigebert III. C'est l'opinion la plus probable et la plus généralement suivie. Nous l'admettrons donc, mais en faisant remarquer toutefois que le témoignage des anciens chroniqueurs est loin d'être unanime sur ce point. Il est même si obscur et si peu concluant, que le jésuite HENSCHENIUS, qui a écrit sur les trois Dagobert un traité spécial, après avoir discuté longuement si le saint est Dagobert I, roi de France, Dagobert d'Austrasie, ou Dagobert, fils de Childebert, hésite à se prononcer. « *Hæc fere de* S. DAGOBERTO *occurrere,* dit-il, *de re tota aliorum esto judicium* (1). »

Voici en quelques mots ce que l'histoire nous apprend du roi Dagobert II, dont la tête serait conservée aux Sœurs-Noires de Mons.

Sigebert III, roi d'Austrasie, fils de Dagobert I, mourut à 26 ans, ne laissant qu'un seul fils en bas-âge, nommé Dagobert, et une fille nommée Biléchilde. Le Maire du Palais, Grimoalde, le plus fourbe et le plus turbulent des seigneurs de la famille de Pepin, gouvernait l'Austrasie sous le nom des faibles rois de la race de Mérovée. Il forma alors le projet d'établir sa maison sur les débris de la dynastie régnante, en substituant son propre fils à l'héritier légitime du trône. A cet effet, il fit répandre le bruit de la mort du jeune Dagobert, et simula une espèce de testament, par lequel le dernier roi désignait pour lui suc-

(1) *Surius* ne donne point la vie de St-Dagobert ; et les Bollandistes ne sont pas encore parvenus, comme l'on sait, au mois de *Décembre.*

céder Childebert, fils de Grimoalde. Son projet réussit : tous les seigneurs de l'Austrasie reconnurent Childebert, et ne songèrent même pas à Clovis, frère de Sigebert, ni au sang des Mérovingiens (1). Ce fut la première usurpation dont l'histoire fasse mention dans la monarchie française, et l'on vit un instant la race de Pepin assise sur le trône de France, dont elle devait s'emparer définitivement un siècle plus tard.

Grimoalde cependant, et la chose est remarquable dans ce siècle de férocité et de barbarie, ne fit point périr l'infortuné Dagobert; il se contenta de le faire conduire secrètement en Irlande, après l'avoir fait tonsurer pour le rendre inhabile au trône (2). Le jeune prince, relégué dans cette île lointaine, qui alors était pour nous l'extrémité du monde, y vécut long-temps obscur et ignoré. La perfidie du Maire du Palais ne lui profita guères. Sigebert était mort au commencement de février 656 ; le faux prince avait régné environ sept mois, lorsqu'une révolte le renversa du trone pour le confiner dans un cloître. Quant à Grimoalde, son père, il fut ignominieusement mis à mort dans la prison. Après la chute de l'usurpateur, la race de Clovis rentra dans ses droits; mais au lieu de l'héritier légitime qui passait pour mort, le jeune Clovis, roi de Neustrie, fut reconnu roi et réunit ainsi en un seul corps tous les membres de la monarchie des Francs.

Cependant, après dix-sept ans d'exil et d'oubli, l'existence du jeune Dagobert commença à être connue en Austrasie. Les grands, fatigués de la tyrannie du Maire Ebroïn, qui régnait sous le nom d'un enfant, prétendu fils de Chlotaire III, prirent la résolution de rappeler le fils

(1) *Willelmus Malmesburiensis, lib. III de gestis pontificum Anglorum.*

(2) *Acta SS. Audoëni Rothomagensis, Remacli Ep. trajectensis, etc.*

de Sigebert. Cette résolution s'accomplit, et, en 674, Dagobert, âgé d'environ 23 ans, fut rétabli sur le trône. Mais Ebroïn avait conservé des partisans parmi les compagnons de ses rapines. Ils commencèrent à craindre que le parti le plus juste ne vînt à prévaloir assez pour leur faire rendre compte de leur conduite. Ils comprirent surtout qu'ils avaient tout à redouter d'un prince sage et pieux comme Dagobert. Une conspiration s'ourdit, et le roi succomba sous le fer des assassins (1). Il avait régné environ quatre ans lorsqu'il fut tué en 678.

D'après Montfaucon, il fut inhumé à Stenai. Un ancien Calendrier de Rheims met sa mort au 10me des calendes de janvier, ou au 23 décembre. Les conspirateurs l'avaient accusé de crimes imaginaires, et comme son innocence fut universellement reconnue, la réaction d'idées qui s'opéra en sa faveur, le fit considérer comme un saint Martyr. Il est encore honoré comme tel dans plusieurs endroits, principalement à Stenai, lieu de sa sépulture.

Montfaucon et De Boussu ne disent pas à quelle époque ni à quelle occasion sa tête aurait été distraite du reste des ossements, pour être donnée aux Sœurs-Noires de Mons; et il serait inutile de chercher là-dessus aucun éclaircissement dans le couvent même (2).

Le vase de cuivre doré qui contient cette tête, a la forme d'un ciboire assez grossièrement travaillé; le globe, à côtes comme un melon, est percé de deux trous ronds pour laisser voir le crâne. Nous l'avons ouvert : la tête est envelop-

(1) Si l'on en croit Henschenius, il aurait péri dans la guerre qu'il soutenait contre la Neustrie (mais alors pourquoi en faire un martyr?); et son corps aurait d'abord été déposé à St-Ouan de Rouen, sans qu'on puisse dire quand, comment, ni par qui il aurait été transporté ensuite à Stenai.

(2) Cette relique ne figure pas dans la nomenclature des Reliques des Pays-Bas de Raissius.

pée dans une espèce de voile de gaze de soie très-ancienne. Il y a effectivement au-dessus de l'œil gauche une entaille, mais qui parait avoir été faite à l'aide d'une scie ou d'une lime, et nullement être le résultat d'une blessure, l'os n'étant ni fêlé ni ébréché. Cette blessure simulée ferait assez croire à une supercherie fort commune au moyen-âge. Ajoutez à cela qu'il n'y a dans ce vase aucun acte, aucun sceau, aucune indication quelconque (1) qui atteste l'authenticité ou au moins l'origine de la chose.

R. Chalon.

(1) Si ce n'est un morceau de parchemin attaché au voile par une épingle, sur lequel on lit, en écriture du XV[e] siècle :

Caput S'ci Dagoberti regis.

Rapport

DE

M. BETHMANN, DE HANOVRE,

SUR LES RÉSULTATS DE SES RECHERCHES HISTORIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA BELGIQUE, FAITES EN 1839, 1840 ET 1841.

NAMUR. — LIÉGE. — LOUVAIN. — BRUXELLES.

(Traduit de l'allemand, par M. le docteur Hallmann, de Bruxelles.)

Le besoin de collationner le manuscrit bruxellois de la chronique de Thietmar, dont la publication devait faire partie du 5ᵉ volume des *Monumenta* (1), fut la cause première de mon voyage en Belgique. Arrivé à Bruxelles, le 23 juin 1839, je commençai de suite mes travaux à la bibliothèque de Bourgogne. M. Marchal, savant d'une érudition très-variée et conservateur fort actif de cette bibliothèque, m'en facilita l'accès avec une complaisance digne des plus grands éloges, et qui ne s'est démentie en aucun cas, malgré la longueur de mon séjour à Bruxelles. Il alla au-devant de mes désirs, en demandant pour moi au ministre, sans que je l'en eusse chargé, la permission

(1) Cette chronique a paru en 1839 dans le volume indiqué.
(*Note du traducteur.*)

d'emporter des manuscrits à mon domicile, et en priant M. le sénateur Engler d'en garantir la restitution, ce que celui-ci fit sans la moindre hésitation.

Je commençai dont par collationner les manuscrits de Thietmar, de Prosper, de Victor Vitensis, de Benno et autres; mais m'étant bientôt aperçu que cette riche bibliothèque allait m'occuper beaucoup plus longtemps que je ne l'avais pensé, je crus devoir visiter d'abord les autres bibliothèques de la Belgique et de la Hollande, avant que les vacances et l'hiver m'en rendissent l'abord impossible. En conséquence je partis le 8 juillet pour Namur, où M. le secrétaire Dandoy m'ouvrit la bibliothèque de la ville avec une confiance qui surpassa de beaucoup mon attente, vu que je n'étais muni d'aucune lettre de recommandation.

Depuis longtemps personne n'avait visité les salles de cette bibliothèque, que M. Dandoy, pour la rendre plus utile, avait jugé à propos d'ouvrir même les dimanches; mais personne ne s'y était rendu. J'ai pu examiner pendant trois jours, du matin au soir, les manuscrits qu'elle contient, et qui s'élèvent à plus de 200. Ceux de Floreffe (1), des *Virgines in Wenaugia* et de N.-D. du Jardinet, près Walcourt, sont pour la plupart écrits sur papier et sont sans valeur; mais ceux provenant de St-Hubert se distinguent par leur contenu, leur étendue et leur beauté, et fournissent de nombreuses preuves du haut degré de perfection où s'éleva, du Xe au XIIe siècle, l'art de l'écriture et de l'ornementation dans cette abbaye. C'est à Namur que l'on trouve la plus grande partie de manuscrits qui en proviennent. On les reconnaît aisément à la reliure brune et au cachet représentant un cerf; les beaux

(1) Un manuscrit provenant de cette abbaye se trouve chez M. Vergauwen, à Gand, et un cartulaire aux archives générales à Bruxelles; les originaux des chartes sont perdus.

codes de Béde et de Grégoire de Tours sont du nombre. J'en ai rencontré d'autres à La Haye, un chez M. Barois, à Paris, un chez M. le major Geoffroy à Bruges; d'autres se trouvent chez des particuliers à Luxembourg. Il paraît que les archives de cette abbaye sont encore à St-Hubert, du moins en partie. — M. Dandoy me conduisit aussi aux archives de la ville; mais il n'y existe aucune pièce de nature à m'intéresser. Le plus ancien document qu'elles renferment remonte à 1260. Les archives des comtes de Namur, ainsi que des diplômes de Henri VII, d'Albert et de Charles IV, sont à Bruxelles; il en est de même de celles des états et du bailliage de Namur, et d'un cartulaire de la cathédrale de St-Aubin (1). Il y a aussi à Lille un cartulaire des comtes de Namur.

A *Liége,* où je séjournai du 12 au 23 juillet, M. l'archiviste Polain, qui s'occupe avec zèle de l'histoire de cette ville, eut la complaisance de me présenter à M. le professeur Fiess, bibliothécaire de l'université. Malgré les vacances, M. Fiess me permit l'usage illimité des manuscrits de la bibliothèque, m'autorisa à les emporter chez moi, et m'en envoya même plus tard à Louvain. On y trouve les manuscrits provenant de Ste-Croix à Liége, quelques-uns des Croisiers de Huy et beaucoup de St-Trond; parmi ces derniers figurent plusieurs *collectarii* du XVIe siècle (nos 83, 248, 313, 365, e, a.), rédigés par le moine Trudon. Les nombreuses gravures sur bois et sur cuivre, jointes au texte, présentent le plus vif intérêt en ce qui concerne l'histoire primitive de cet art. Le nombre des manuscrits est de 324. Au séminaire épiscopal, où M. Fiess me fit

(1) Un beau Missel in-4° du commencement du XIe siècle, orné de sept miniatures sur fonds d'or, et provenant de St-Aubin, à Namur, fait actuellement partie de la bibliothèque de Mgr. le duc d'Arenberg.

(*Note du traducteur.*)

faire la connaissance de M. Van der Eyken, profeseur distingué par son érudition, le nombre n'en est pas aussi considérable. Voilà tout ce qui reste à Liége de 15,000 manuscrits des 33 couvents qu'elle possédait avant 1794. Tout ce qui ne fut pas enlevé à cette époque par les Français, tout ce que les propriétaires ne réussirent pas à sauver, fut déposé dans une église sous la surveillance d'un cordonnier, qui n'en fermait jamais les portes, de sorte que pendant une dizaine d'années, beaucoup de personnes y allèrent faire provision de papier et de parchemin. En 1804, Napoléon ordonna de partager ce qui en restait entre la ville et le séminaire. Un officier effectua ce partage à l'aide d'une perche, d'où il résulta que maint ouvrage se trouva appartenir moitié à l'université, moitié au séminaire. Celui-ci laissa dans cette même église, jusqu'en 1819, le lot qui lui était échu. On y envoya alors un professeur, qui passa les ouvrages en revue, l'*Index* à la main, arracha des feuilles à quelques-uns, en rejeta d'autres en entier, et les fit vendre par brouettes. Voilà une des causes pour lesquelles on rencontre même aujourd'hui des manuscrits chez les fripiers en Belgique. Les documents de l'évêché, de la cathédrale de St-Lambert et des autres couvents se trouvent aux Archives provinciales, dans l'ancien évêché. On les avait transportés à Hambourg en 1794. Ils furent réintégrés dix ans après; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient complets (1).

(1) Nous avons appris par une notice insérée au *Moniteur*, dans le courant du mois d'août dernier, qu'on a depuis réussi à combler une lacune considérable dans les archives du prince-évêque, du chapitre de la cathédrale et des Etats de Liége. Une partie de ces archives, qui avait été transportée à Magdebourg, fut recouvrée en 1807. Mais en 1835, le gouvernement belge fut informé qu'un des derniers chanoines de la cathédrale de Liége, le tréfoncier de Gysels, décédé à Munster, en 1826, y avait laissé quantité de papiers provenant de l'ancien chapitre, des

A *Louvain* (24-26 juillet) j'examinai les 200 manuscrits que possède l'Université. Je fus aidé dans ce travail par M. le professeur Malou, bibliothécaire. On y trouve la plupart des manuscrits de l'ancienne abbaye du Parc près Louvain; d'autres ont été transportés en Angleterre, par exemple la Bible et des Annales que M. Bernhardi, bibliothécaire de Cassel, y a bien voulu copier pour nous. L'ecclésiastique qui demeure actuellement à l'abbaye, possède encore une Bible; d'autres sont à Bruxelles, ainsi que tout ce qu'on est parvenu à recouvrer des anciennes archives de l'abbaye. C'est là que j'ai retrouvé le manuscrit liégeois des ouvrages de Rénier. Je l'ai plus tard étudié à Bruxelles, où M. le chanoine De Ram, recteur de l'Université catholique, a eu la complaisance de me l'apporter lui-même. M. De Ram me procura aussi l'entrée aux archives de Malines et témoigna le plus grand empressement à se rendre utile à notre société. — Les archives de la ville de Louvain me furent ouvertes par M. Piot, l'historien consciencieux et modeste de la ville. Malheureusement elles n'étaient pas classées; il ne paraît pas qu'elles renferment de diplômes impériaux. Cependant M. Piot promit de nous communiquer ce qu'il trouverait pendant le classement qu'il se propose de faire sous peu.

Bruxelles. Notice sur la bibliothèque de Bourgogne. — Après un séjour de quatre mois en Hollande, je fus de retour à Bruxelles le 5 décembre 1839, où M. Marchal et son

Etats et du conseil privé du prince-évêque. Il fit immédiatement les démarches nécessaires pour en être mis en possession. Il y eut de longues formalités à remplir. Enfin ces documents furent restitués l'année passée à l'administration des archives du royaume. Après y avoir été classés et inventoriés, ils viennent d'être transmis au conservateur du dépôt de Liége. L'inventaire de cette acquisition se compose de 680 numéros, dont un grand nombre représentent des liasses assez volumineuses.

(*Note du traducteur.*)

zélé adjoint, M. Van Beveren, ne cessèrent de me rendre des services. Grâce à l'obligeance de M. le baron de Reiffenberg, j'ai aussi pu disposer à mon aise des imprimés de la bibliothèque royale.

Je dois exprimer ici mon admiration pour l'activité que M. Marchal a mise à effectuer en si peu de temps le nouveau classement des manuscrits, qu'il avait trouvés dans un désordre complet, et à en dresser l'inventaire général. Le second catalogue, qui est un répertoire méthodique, et dont l'impression est déjà fort avancée, est encore plus important que le premier, et il serait à désirer qu'il fût terminé aussi vite que possible, afin que le plus riche trésor littéraire de Belgique puisse enfin être connu et exploité comme il le mérite. Au mois de décembre 1839, le répertoire n'étant encore qu'ébauché, je perdis bien du temps à la recherche de plusieurs manuscrits. Les volumes qui renferment les vies des saints, l'une des plus riches collections de cette bibliothèque, et qui est de la plus haute importance pour nous, n'étaient pas spécifiés du tout. Les recherches faites jusqu'alors dans une foule de bibliothèques m'avaient appris, que, dans un travail comme le mien, ce n'est pas perdre du temps, mais que c'est au contraire la seule méthode sûre pour ne rien omettre, que de passer en revue soi-même l'un après l'autre, tous les manuscrits que l'on trouve.

J'ai donc examiné chaque volume de cette riche bibliothèque. C'est le travail le plus étendu qui j'aie exécuté, et le fruit que j'en ai retiré ne me laisse pas regretter le temps que j'y ai consacré. Voici mes découvertes d'ouvrages inédits : Le poème du châtelain de Bassano sur la paix de Venise; une Vie du roi Théodoric; la Vie d'Adelbert, archevêque de Mayence, par Anselme; l'Histoire de la croisade de Fréderic I[er], par un témoin oculaire; des suites de l'*Auctarium Aquicinctense ad chron. Sigeb. et de*

Rodolfi gesta abbatum Trudonensium; des vies de Sibrand, de Jaricus et d'Ethelger, abbés de Mariengarten; des lettres d'Alcuin et d'autres; des diplômes impériaux et beaucoup de formulaires (1).

J'y ai trouvé, en outre, des manuscrits inconnus d'Ennodius, de Folcuin, des annales de St-Vaast, du *Chronicon Rodense*, des lettres de Sigebert et de Grégoire VII, des vies de Brunon, d'Adélaïde, d'Hathumode et de beaucoup d'autres saints; enfin le manuscrit *de Imitatione Jesu Christi*, écrit de la main de Thomas à Kempis et provenant du couvent de Ste-Agnès, près Zwolle (2), manuscrit qui fournit la preuve incontestable que Thomas ne peut pas en être l'auteur. Mais la plus précieuse trouvaille que j'ai faite, c'est l'autographe de Sigebert de Gembloux, qui alors ne faisait pas encore partie de la bibliothèque de Bourgogne. Je l'ai vu pour la première fois chez M. le baron de Reiffenberg. Plus tard j'ai réussi à en trouver le propriétaire, M. l'avocat Baude, qui s'empressa de m'autoriser à le consulter. Il forme actuellement l'un des ouvrages les plus précieux de la bibliothèque.

La bibliothèque de Bourgogne a été fondée en l'an 1384, par Philippe-le-Hardi. Sous Philippe-le-Bon, le chiffre de ses manuscrits s'élevait à 1,804. Ils étaient reliés en velours, richement ornementés, et formaient, par la richesse de leurs miniatures, la plus belle collection du temps. Mais la plupart des manuscrits étaient modernes et écrits en français (3). Après la mort du duc, ils furent

(1) Ce que M. B. appelle ici des découvertes était bien connu, et depuis longtemps, de ceux qui s'occupent d'études historiques en Belgique. (*Note de la Rédaction.*)

(2) Latomus lui-même y a ajouté la notice suivante : « *Quem Fr. Johannes Latomus facta visitatione monasterii S. Agnetis prope Swollam, ejusdem monasteri ruinis ereptum, ne penitus interiret, Antwerpiam allatum J. Bellero dedit,* 1577.

(3) Voir pour les catalogues : Barrois, bibliothèque protypographique. Paris, 1830.

peu à peu vendus ou mis en gage, de sorte qu'en 1545 il n'en restait plus que 28 volumes. De là vient qu'on rencontre des manuscrits de Bourgogne à Paris, à La Haye, à Leide, à Wolfenbuttel, à Gotha, à Lyon et en beaucoup d'autres endroits, voire même à Stockholm.

En 1559, Philippe II fonda une nouvelle bibliothèque de la cour, et ordonna « de rassembler tous les livres qui » estaient en ses pays de pardeça, pour en faire une belle » librayrie, à fin que lui et ses successeurs y puissent pren- » dre passetems à lire estui livres (1). » Le nombre des manuscrits s'éleva sous lui jusqu'à 958, celui des livres à 683 (2). Dans ce nombre se trouvaient divers manuscrits espagnols, qui passèrent plus tard dans la bibliothèque de l'Escurial, en même temps que plusieurs autres d'origine belge. Dans l'incendie qui consuma le château en 1739, les manuscrits ne furent pas épargnés, à l'exception de 527 d'entre eux qu'on avait sauvés dans une cave. Découverts dans cette retraite en 1746, ils furent emmenés à Paris, d'où on les renvoya en 1770; mais ils furent de nouveau enlevés en 1794 et enfin restitués définitivement en 1815, simultanément avec les autres objets conquis en Belgique.

Cette restitution ne se fit pas avec toute l'exactitude désirable. Bon nombre de manuscrits et d'imprimés belges sont restés dans les bibliothèques de Paris, tandis qu'on en a envoyé à Bruxelles qui eussent dû être restitués aux provinces rhénanes et à la Westphalie. Les restes de l'ancienne « librayrie de Bourgogne » ne représentent actuellement que la plus petite, mais en même temps la

(1) De Laserna Santander: Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne. Bruxelles, 1839, p. 41.

(2) Le catalogue écrit par son bibliothécaire Viglius, en 1579, se trouve à la bibliothèque et sera prochainement publié par M. Van Beveren. [Il se trouve dans l'inventaire de M. Marchal.]

plus belle partie de la bibliothèque, tandis que le corps principal de la bibliothèque, et en même temps sa partie la plus précieuse pour la science, consiste en manuscrits provenant des couvents. Par bonheur, on y a fait entrer en entier les bibliothèques des deux monastères les plus importants de la Belgique, et en même temps les plus riches en manuscrits précieux, c'est-à-dire des couvents de St-Laurent à Liége (1), et de St-Pierre à Gembloux (2). On y trouve en outre, des manuscrits de Rouge-Cloître, de Groenendael, du Parc, de St-Martin et de Bethléem, près Louvain, de Korssendonck (3), de St-Trond (peu de chose), de St-Pierre à Gand, de St-Pierre à Tournai, de St-Pierre à Lobbes (4), des Dames de Forêt, près de Bruxelles, de N.-D. de Villers (5), de N.-D. de Vormezèle, de N.-D. d'Or-

(1) Plusieurs manuscrits de St-Laurent sont restés à Paris à la bibliothèque royale et à l'arsenal; un se trouve à Louvain; d'autres ont probablement été transportés en Westphalie ou à Hambourg, en 1794. Ils sont pour la plupart très-bien écrits. Les moines y ont ajouté de nombreuses notices, dont l'importance historique en rend l'étude très-intéressante. La plupart sont du Xe, du XIe et du XIIe siècles.

(2) Ces manuscrits sont très-beaux et très-nombreux; beaucoup remontent au XIe et au XIIe siècle. On y remarque trois autographes : celui de la chronique de Sigebert, du Tancrède de Raoul et des lettres de Guibert. On dit que beaucoup de manuscrits ont péri dans l'incendie du couvent; l'ancien Marianus Scotus, dont parle Aubert le Mire, ad an. 854, Sigeb., est peut-être dans ce cas. D'autres se vendaient déjà à la rame chez le marchand, où M. Baude trouva l'autographe de Sigebert. Les archives sont perdues.

(3) D'autres manuscrits, appartenant à ces trois maisons religieuses, sont à Paris.

(4) Il n'y en a que quelques-uns. Un seul manuscrit de cette provenance, un saint Jérôme de l'an 1083 se trouve au séminaire à Tournai où j'ai appris que les manuscrits de Lobbes furent achetés il y a 25 ans, à Mons, par un Anglais. Celui du séminaire vient d'un moine de Lobbes, auquel on avait donné asile à Tournai. C'est donc en Angleterre qu'il faut aller chercher le reste. M. Vergauwen, à Gand, en possède plusieurs.

(5) D'autres se trouvent à la bibliothèque de la ville de Bruxelles, a Middlehill et à Gand.

val (1), de Ste-Waudru à Mons, de N.-D. de Tongerloo (2), des Cîteaux à Valenciennes, de N.-D. de Rameige en Brabant, du couvent de Heylyssem dans la même province (3), de Roosendael, près Malines (4), d'Elzeghen, de Namur, de Diest, de Bréda, de Ste-Rictrude à Marchiennes (5), de St-Pierre à Anchin (6), de St-Rimacle à Stavelot, de St-Vaast à Arras, de St-Bertin, de l'église de Sens, de St-Pierre à Hoirn, de N.-D. à Leide (7), de Bloemhof et d'Adewert en Frise, de Ste-Agnès, près Zwolle, de St-Paul à Utrecht, de St-Jérôme idem. Plusieurs manuscrits sont d'origine allemande : ce sont ceux des Frères, près Wesel, de St-Pantaléon à Cologne, de St-Martin-Majeur en la même ville, de N.-D. de Knechtstede, près Cologne, de St-Nicolas, près Cuse, de St-Aubain, près Trèves, du couvent de Bodeghem, de N.-D. d'Aix-la-Chapelle, du couvent de Corbie (8), etc.

On y a joint aussi les manuscrits des Jésuites de Bruges et d'Anvers (9), ainsi que plusieurs autres provenant de

(1) La plupart des manuscrits d'Orval sont à Luxembourg, d'autres se trouvaient déjà depuis des siècles à St-Hubert.

(2) Il y en a beaucoup à Middlehill.

(3) Il n'y en a que quelques-uns ; les riches archives d'Heylyssem furent transportées en 1794, à Borken, en Westphalie, et sont à présent à Bruxelles. (Voir Gachard, Rapport au ministre sur les archives générales du royaume. Bruxelles, 1838.) Peut-être en existe-il encore des manuscrits en Westphalie.

(4) Les documents de ce couvent ont été achetés en 1828, pour les archives générales, chez un fripier à Bruxelles.

(5) La plupart sont à Douai.

(6) Le reste est à Douai.

(7) D'autres se trouvent à l'arsenal et à Leide.

(8) Un magnifique Evangélistère du Xe siècle, dans lequel on lit sur la première feuille le serment que l'abbé devait prêter à l'archevêque de Brême.

(9) Ces derniers renferment beaucoup de choses importantes, provenant de couvents rhénans et westphaliens, de St-Vaast, de Zwolle et d'Anchin. Je fais cependant observer que les collections des Jésuites que

Corneille Duyn, à Amsterdam, d'Abraham Ortélius, d'Aubert le Mire, d'Italie et de la bibliothèque de Mathieu Corvin (1), tous les manuscrits de Van Hulthem, quelques-uns provenant des ventes de Meermann, de Rosny, de la duchesse de Berry, de Lammens; et la plus grande partie des papiers des Bollandistes qu'on a réussi à préserver. Ceux-ci avaient continué, même après la suppression de l'ordre des Jésuites, leur travail jusqu'à l'an 1788, époque où Godefroy Hermans, abbé de Tongerloo, acheta leurs documents et les fit transporter dans son couvent. Lors de l'invasion française, en 1794, les livres et les papiers furent en partie cachés chez les paysans des environs. Malheureusement ils furent presqu'entièrement détruits. L'un des paysans mit lui-même le feu à son grenier lorsqu'il vit arriver les Français (2). Une autre partie fut en toute hâte transportée en Westphalie, d'où elle n'est qu'incomplètement revenue 30 ans après, en 1825. Les imprimés furent en partie incorporés à la bibliothèque royale à La Haye, en partie vendus à Anvers; les papiers sont depuis l'an 1827 à la bibliothèque de Bourgogne. Ils se composent de 71 volumes de copies sur les vies des saints, depuis le 16 octobre au 13 décembre, et de quelques volumes de rebut qui roulent sur les mois antérieurs. Cependant ces volumes ne contiennent pas tout ce qu'on

renferme la bibliothèque de Bourgogne ne sont pas complètes. Avert s en secret quelques jours avant leur suppression du coup qui allait les frapper, les Pères en auront su sauver une bonne partie. La bibliothèque ne possède rien provenant du couvent des Jésuites de Tournai.

(1) Marie d'Autriche en apporta deux à Bruxelles, 1° le missel sur lequel les ducs de Brabant, à partir d'Albert et d'Isabelle, prêtaient serment à leur joyeuse entrée, enluminé à Florence, en 1485, *le plus beau manuscrit que je connaisse*. Le pendant du précédent, connu sous le nom de « Livre d'Or, » évangélistère écrit en lettres d'or, actuellement à l'Escurial.

(2) Voir Gachard, Mémoire sur les Bollandistes, 1835.

avait réuni avant 1794 pour l'histoire desdits mois. N'étant pas reliés, beaucoup de ces copies se sont naturellement perdues.

Tout ce qui appartient au 15 octobre, jour qu'on était précisément occupé à rédiger à l'époque de l'invasion française, a entièrement disparu. Une autre partie de ce qui subsiste encore se trouve au collège St-Michel, chez les continuateurs des Bollandistes. Les savants Pères Boone et Van Hecke, qui ont bien voulu m'honorer de leur amitié, m'ont assuré que leurs papiers ne concernent que les mois déjà imprimés. Le petit nombre d'anciens manuscrits qu'ils possèdent, et qu'ils m'ont généreusement communiqués, proviennent d'achats fait à l'occasion.

De cette manière la bibliothèque de Bourgogne a fini par devenir une espèce de bibliothèque nationale, et il serait à désirer qu'on tâchât de la rendre encore plus digne de ce nom en y réunissant tous les manuscrits des autres bibliothèques du pays. On pourrait atteindre ce résultat en dédommageant les bibliothèques des provinces à l'aide d'ouvrages imprimés, cent fois plus utiles aux petites localités (1) que quelques centaines ou quelques douzaines de manuscrits, que le hasard y a jetés. Ces manuscrits, que l'on n'y consulte que très-rarement, deviendraient très-précieux s'ils étaient joints à d'autres productions du même genre. Supposé que l'on plaçât à part les provenances de chaque couvent, on aurait dans la bibliothèque de Bourgogne une véritable *Belgica manuscripta*. Ce serait un beau monument vraiment national, érigé en l'honneur de la littérature belge au moyen-âge, et qui occuperait une place glorieuse à côté des plus précieuses collections de l'Europe.

Il est vrai que d'innombrables manuscrits sont détruits,

(1) Les *petites localités* ont-elles des MSS.? Cela parait peu probable, et le fait n'est guère connu en Belgique. (*Note de la Réd.*)

que beaucoup ont passé en France, en Angleterre et même à S[t]-Pétersbourg (1), que beaucoup ont été sauvés en Westphalie et dans les provinces rhénanes, notamment à Dusseldorf, à Elberfeld, à Neuss, à Borken, à Munster, à Aix-la-Chapelle, etc., où il y aura encore des trouvailles à faire (2), non-seulement dans les villes, mais aussi chez les curés de village, et jusque chez les paysans qui avaient donné asile à des ecclésiastiques belges; malgré toutes ces pertes, j'ose avancer qu'il n'existe pas de pays plus favorable à l'achat de manuscrits que la Belgique. Les manuscrits et les chartres abondent chez les relieurs de livres, chez les bouquinistes et les fripiers. Je me rappelle avoir vu plus d'une fois des archives et des bibliothèques de couvent entières entre les mains de ces gens.

La bibliothèque de la ville de Bruxelles, dont M. Goethals, auteur des *Lectures relatives à l'Histoire, etc.*, est le chef, ne renferme qu'un très-petit nombre de manuscrits, provenant la plupart de N.-D. de Villers. Ils sont sans intérêt pour nous; ce que j'ai d'autant plus regretté, qu'il est très-agréable de rencontrer un homme connaissant sa bibliothèque aussi parfaitement que M. Goethals.

Les manuscrits de M. De Jonghe et la riche collection de M. De Roovere ne m'ont rien fourni non plus. Les archives de S[te]-Gudule, dont je dus l'accès à la complaisance de M. l'abbé Marx, ne contiennent aucun diplôme impérial. Je dois en dire autant de la partie des archives qui se trouve aux archives générales.

(1) On remarque dans l'ancien palais de l'empereur Paul I[er], la bibliothèque du comte Suchtelen, recueillie par celui-ci en 1811 en Belgique et en Hollande, principalement dans le Brabant septentrional. D'après une communication faite par le comte lui-même au père de M. le D. Janssens, à Leide, elle contient 15 caisses remplies de manuscrits et d'incunables.

(2) Voir « Gachard sur les archives du royaume, 1838, » pour les archives qui sont revenues de ces lieux.

Après avoir terminé les recherches dont je viens de rendre compte, je me rendis à Louvain (18 mars — 24 avril), pour faire, de cette ville des excursions à *St-Trond,* à Malines et à Anvers. D'après un ouï-dire à Groningue, en Hollande, je devais m'attendre à trouver dans une cave à St-Trond des tonneaux remplis de manuscrits. Arrivé en cette ville, j'allai d'abord faire une visite aux Pères Franciscains, qui possèdent une très-belle église, renfermant un superbe Van Dyck, mais qui, en fait de manuscrits, n'ont que des Antiphoniers, un Missel, etc. Le Père gardien, Dierikx, qui me fit un accueil hospitalier, me conduisit chez le doyen de la ville et chez les PP. Rédemptoristes; mais je n'aperçus nulle part rien qui ressemblât aux tonneaux en question. Les beaux et nombreux manuscrits et les documents de l'ancienne abbaye furent en grande partie transportés à Dusseldorf, en 1794. Le reste n'a été retrouvé à Saint-Trond que sous le roi Guillaume, lequel fit don des documents à la ville de Bruxelles, et des manuscrits à celle de Liége. Beaucoup étaient disséminés avant cette époque. J'ai rencontré, en effet, quelques manuscrits à Bruxelles, d'autres dans la collection de Lammens, un cartulaire chez M. De Jonghe, et le plus ancien manuscrit de la chronique de Rodolfe, à Malines. Après la mort du dernier moine, qui avait gardé la partie déposée à Dusseldorf, ses héritiers firent revenir les documents à St-Trond, en 1825, et en vendirent plus de mille aux archives générales de Bruxelles. Dans ce nombre figuraient plusieurs diplômes des empereurs, beaucoup de notes et quelques cartulaires. On m'a dit que ce n'était pas là tout ce qui se trouvait à Dusseldorf; que les héritiers avaient cru devoir en laisser une partie dans ladite ville, et que les démarches, faites par le gouvernement belge pour trouver le reste, ont été infructueuses. D'où je conclus que des recherches faites dans les provinces rhénanes seraient peut-être couronnées

de plus de succès que les miennes ne l'ont été à St-Trond, bien que je me sois encore adressé à l'un des héritiers, pharmacien de profession.

En revanche, j'ai trouvé aux archives de la ville qui m'ont été ouvertes par M. le secrétaire David, un diplôme original de l'empereur Conrad IV, que j'ai copié, et deux autres, de Charles IV et de Sigismond. Le plus ancien diplôme original des archives porte la date de l'an 1146 (1). Beaucoup de chartes se trouvaient encore disséminées sur le plancher; il est possible qu'il s'y trouve aussi des diplômes impériaux.

A *Malines*, M. le professeur Schaeffer, grâce à la recommandation de M. le chanoine De Ram, m'introduisit aux archives de l'archevêché. Elles sont d'origine plus moderne et ne contiennent, en fait de monuments du moyen-âge, que les chartes et les cartulaires de quelques couvents; malheureusement tout y est en désordre (2). Je n'y ai rien rencontré qui nous concerne. Les 200 manuscrits, qui de-

(1) C'est une lettre de Mgr. l'évêque Henri de Liége, par laquelle il octroie à ses fidèles bourgeois de St-Trond (*fidelibus suis burgensibus St-Trudonis*), la concession suivante : *Ut ad civitatis nostræ conformitatem beneficio nostro transeant, et tam in synodali quam in ecclesiastico jure nulla ulterius a nobis diversitatis consuetudine separentur.* Une charte, de l'an 1060, concernant des services à rendre par la ville (*oppidum St-Trudonis*) à l'abbé, ne se trouve qu'au livre des copies.

(2) Ce sont : le *cartularium Camberonense saec. XIV, exeunt.*, accompagné de chartes originales du même couvent, — le *cartularium Ninovense.* — La *chronicon abbatiæ Villariensis,* ne contient que des pièces relatives à des fondations d'autels et un catalogue de tous les monastères des Citeaux, avec la date de leur fondation. — Le *Martyrologium Bernense* contient, au début, le catalogue des abbés, ensuite le martyrologe, et à la marge des notices nécrologiques, à partir de l'origine du couvent vers l'an 1150, mais sans dates et sur un petit nombre de personnes seulement. — *Leven der H. Elizabet :* « Doe ik began te onderzoeken, etc. »

vaient s'y trouver, d'après M. Voisin (1), n'y sont réellement pas, ainsi que me l'a assuré M. Schaeffer. — Aux archives de la ville, la plus ancienne charte est de 1242; il n'y existe pas de diplôme impérial avant la confirmation des privilèges de la ville par Sigismond (Aix-la-Chapelle, 10 novembre 1414). Ces archives sont très-riches en originaux de lettres des ducs de Bourgogne, de Maximilien, de Charles V, etc. Il s'y trouve aussi un ouvrage en 7 volumes, contenant les copies de tous les documents de la ville, depuis l'an 1242 jusqu'à 1706, et qui fait grand honneur à l'écrivain Cuypers, par l'exactitude que ce greffier a mise dans l'exécution de cette tâche laborieuse (2). L'archiviste actuel, M. Gyseleers-Thys, en fonction depuis l'an 1802, possède lui-même plusieurs manuscrits que je n'ai pu voir; d'après le catalogue que M. Gachard en donne, ils sont tous assez modernes et sans aucune valeur pour nous. — Une lettre de M. le chanoine De Ram me valut la faveur d'être introduit chez M. le vicaire-général Corten, qui a fait par l'intermédiaire d'un moine de St-Trond, l'acquisition d'un très-beau manuscrit de *Rodulfi gesta abbatum Trudonensium*. Ce manuscrit remonte à l'époque de la composition de l'original. Le complaisant propriétaire promit de le mettre à notre disposition, aussitôt que la communication pourrait nous en être utile.

A *Anvers* (6 avril), M. Kreglinger m'ouvrit les archives de la province, et M. Verachter celles de la ville. Celles-ci commencent à l'an 1220 et sont riches en documents sur la Hanse; elles ne contiennent, ni les unes ni les autres, de diplômes impériaux antérieurs à l'an 1313. La bibliothèque de la ville, à la tête de laquelle se trouve M. le professeur Martens, ne renferme que 22 manuscrits, parmi lesquels

(1) Voir Voisin. Statisque des bibliothèques de la Belgique.
(2) Voir Gachard, Notice sur les Archives de la ville de Malines.

figure un beau Prèscien; je ne vis, en ce qui nous concerne, que deux Martinus Polonus, ornement habituel de toute petite bibliothèque. Cette fois j'ai aussi réussi, avec l'aide de l'aimable M. Geerts, sculpteur distingué de Louvain, à voir la maison du célèbre Christophe Plantin, faveur que le propriétaire actuel, M Moretus, descendant du libraire, accorde fort difficilement et qu'il m'avait refusée l'année précédente. M. Moretus me montra lui-même ses tableaux, parmi lesquels on admire des toiles de Rubens et de Van Dyck, puis les fameuses presses connues sous le nom de Muses, et me fit voir une partie de ses manuscrits. J'en estime le nombre à environ une centaine; il y en a de fort anciens, surtout plusieurs des poètes latins provenant de la bibliothèque de Théodore Pulmann et un *Seduluis,* accompagné de gloses en ancien haut-allemand. Je n'y ai rien remarqué qui pût nous être utile; cependant il se pourrait qu'on y trouvât quelque pièce curieuse parmi celles que je n'ai pas eu le loisir d'examiner dans l'aperçu rapide qu'il m'a été permis d'en faire.

A *Mons* (26-29 avril), je trouvai la bibliothèque dans une situation qui me causa la plus grande peine. Elle était fermée depuis un an à tout le monde, à cause de réparations à faire; tous les rayons étaient recouverts de papier qu'on y avait collé pour garantir les livres de la poussière; la salle ne présentait que des décombres et des parois nues. Cet obstacle imprévu m'était doublement désagréable, parce que c'est là que j'espérais trouver Folcuin, qu'il était grand temps de consulter avant de commencer l'impression du 6e volume des *Monumenta.* Malgré sa bonne volonté, M. le bibliothécaire de Lobell n'était pas en état de me tirer d'embarras, et j'aurais été obligé de partir, si M. le docteur François n'était parvenu à me faire obtenir une faveur qu'on aurait refusée à tout autre qu'à lui. J'avais fait à Louvain la connaissance de ce savant professeur,

12

qui est l'obligeance même, et qui s'était rendu à Mons pour voir son aimable famille, au sein de laquelle je fus reçu avec une extrême bienveillance. M. François me conduisit chez M. Siraut, bourgmestre, que nous trouvâmes après plusieurs courses inutiles. Grâce à l'éloquente intervention de cet habile médecin, et à l'estime qu'on lui porte généralement, je parvins à obtenir la permission de percer les murailles de papier, qui me cachaient la vue des manuscrits, et de les consulter librement tant qu'il me plairait : fait sans exemple à Mons. Je reçus cette faveur avec d'autant plus de reconnaissance, que plusieurs des habitants les plus respectables de la ville n'avaient pu l'obtenir, alors même qu'ils ne demandaient que quelques imprimés. On trouve à cette bibliothèque les manuscrits de N. D. de Bonne-Espérance (1), de N. D. de Camberonne (2), de St-Ghislain (3), de St-Denis en Broqueroye, de St-Foignan à Roeux, de Ste-Waudru à Mons (4), des Carmes déchaussés à Mons (5), et quelques-uns provenant de St-Rictrude à Marchiennes.

Le reste, qui provient en grande partie de la collection

(1) Il sont très-beaux. Les documents sont à Bruxelles, mais non classés. Un manuscrit est à La Haye.

(2) Fondée en 1148 : on trouve des manuscrits de cette provenance à Middlehil et à Gand, des documents et un cartulaire à Malines.

(3) Le nombre en est peu considérable, d'autres se trouvent à Middlehil. Une partie des chartes de ce couvent a été achetée, il y a 14 ans, en Allemagne pour les archives générales de Bruxelles. Il y en a environ une cinquantaine, ainsi qu'un grand nombre de diplômes impériaux. Celui de l'empereur Othon, de l'an 965, est le plus ancien diplôme original des archives générales ; un autre de Henri VI est le seul en Belgique qui porte un sceau d'or. C'est donc en Allemagne qu'il faut chercher la plus grande partie des archives de St-Ghislain.

(4) Le nombre en est très-petit, de même qu'à Bruxelles ; le reste a disparu, entre autres *Gislebertus.*

(5) Parmi ceux-ci il s'en trouve un, provenant du couvent des Citeaux, près Kilbourg, dans l'Eifle.

de l'avocat Lecerq, est plus moderne, mais important pour le Hainaut et les provinces limitrophes. Je n'y ai trouvé que fort peu de choses capables de m'intéresser. Il n'y existe aucune pièce du couvent de Lobbes. — Les archives de la cathédrale de Ste-Waudru me furent ouvertes par M. le doyen Descamps, sur la recommandation de M. le professeur François; elles sont riches, mais ne contiennent ni diplômes impériaux, ni manuscrits. — M. Lacroix, archiviste de l'Etat et de la ville, me fit voir, avec cette politesse exquise que j'ai rencontrée partout à Mons, les archives de cette dernière, qu'il a su mettre en ordre et classer d'une manière vraiment digne d'éloges. Le grand amour de M. Lacroix pour sa partie et son activité sont d'autant plus remarquables qu'il est en même temps secrétaire de la ville et capitaine des pompiers. Le plus ancien diplôme de ces archives est de 1250; il ne s'y trouve pas de diplômes impériaux.

Le même M. Lacroix me montra dans la « trésorerie des chartes » les diplômes des anciens comtes du Hainaut. Ils sont gardés dans des armoires dorées, d'un luxe princier, et parfaitement conservés. Le plus ancien est relatif à une donation faite par Baudouin à Lobbes et est de l'an 1176. J'y ai trouvé 50 diplômes impériaux publiés de 1207 à 1313, tous originaux et parfaitement conservés; la moitié est inédite; j'y ai aussi rencontré un grand nombre de diplômes de Louis de Bavière et de ses successeurs. Cette trouvaille tout-à-fait inattendue m'aurait occupé au moins une semaine, parce que j'aurais dû les copier tous, même ceux déjà imprimés, vu l'état de la bibliothèque. Mais comme il m'importait surtout de rencontrer M. le Dr Waitz à Paris, d'où il se proposait de partir au commencement du mois de mai, je fus obligé de remettre ce travail à un autre voyage; on pourra, du reste, le diminuer considérablement en se munissant des copies des diplômes déjà imprimés.

Je me mis donc en route pour Paris, en passant par *Tournai* (30 avril-2 mai), où il était possible que je trouvasse les manuscrits provenant de Lobbes. M. le professeur Hennebert, archiviste de la ville et bibliophile dans la plus belle acception du mot, m'accueillit avec tant de cordialité que nous fûmes bientôt sur le pied de vieilles connaissances. Il me fit les honneurs de ses archives qui sont très-étendues, mais grâce à son zèle infatigable, dans un ordre excellent. On regarde comme le plus ancien manuscrit original qu'elles renferment, une bulle de Benoît VII, de l'an 976, adressée à Petrus Bonicollus; mais elle est fausse. Quant à ce qui touche notre entreprise, je n'y ai rien trouvé, sauf la confirmation d'un diplôme de Chilpéric par le roi Philippe, transcrite vers la fin du XVI[e] siècle dans un livre de copies (le cuir blanc) d'où je l'ai tirée. Le « registre du cuir blanc, » écrit au XV[e] siècle, est une espèce de réglement de police (1). Une curiosité très-remarquable que j'y ai vue, c'est une lettre originale adressée par Jeanne d'Arc à la ville. Relativement à l'histoire du droit, je citerai une main en bronze, qu'un bourgeois du XV[e] siècle fut obligé de déposer à l'hôtel-de-ville, en même temps qu'une table portant son nom et son arrêt. Cette peine lui fut infligée pour avoir souffleté un juge. — Pour ce qui concerne l'étude de l'organisation communale des villes, les archives de Tournai sont peut-être les plus remarquables de toute la Belgique, à cause du caractère particulier que cette ville d'origine fran-

(1) Il traite des matières suivantes : *De theleone, mensura mellis, foragio medonis, cerevisiæ et godallæ; de foragio percipiendo in bruleo inter duos pontes; de stablis et stallagio; de pannorum pondere et signatione; de zolleneis; de halla in foro; de servis et ancillis ecclesiæ; de voinagio; de iusticia, iurisdictione, juramento scabinorum; de mercato.* — Vient ensuite une traduction française; la date de l'original est donc au plus tard du XIII[e] siècle.

que (1) a conservé pendant très-longtemps. De nombreux documents prouvent, entr'autres, que la loi du sang (Blutrache) y était clairement définie, et qu'elle fut rigoureusement exercée par les Tournaisiens jusqu'au XIII[e] siècle. Il y existe une pièce remarquable, où se trouvent relatées toutes les circonstances qui accompagnaient la mise à exécution de cette loi. Elle fut écrite à l'occasion d'une assemblée tenue aux Halles, en 1288, par 126 membres de la même famille. Le but qu'ils se proposaient était de rendre « fourjuré » un des leurs, Jehan Dumortier, pour avoir enfreint la paix jurée à une autre famille.

Les archives de l'évêché furent transportées, en 1794, à Bruxelles et de là à Vienne, d'où elles furent ramenées à Bruxelles, en 1803. Elles contiennent 400 documents et plusieurs cartulaires, mais qui ne sont pas encore classés. Les archives du chapitre de Notre-Dame me furent ouvertes par M. le chanoine Voisin; elles sont également en désordre. Parmi les nombreux cartulaires, que j'y ai parcourus, les deux plus anciens, B et C, sont du XIII[e] siècle. Le cartulaire B contient moins de diplômes que le registre des priviléges, propriétés et revenus de la cathédrale, lequel va du XIII[e] au XVI[e] siècle, et où toutes les inscriptions se faisaient par des contemporains. Au milieu de ce registre, une main du XIII[e] siècle a écrit un poème sur l'état de l'église en Flandre et les mœurs du clergé, poème qui ne manque pas d'intérêt local (2). Le cartulaire C, soigneusement écrit, ne contient rien d'antérieur au XI[e] siècle, à l'exception de trois diplômes de Chilpéric, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, que j'y ai copiés.

(1) Aujourd'hui même la physionomie des habitants de Tournai porte un cachet particulier.

(2) Il commence par : *Exultet ecclesia, civitas sanctorum, Angelorum pietas, genus humanorum,* et finit : *Subsequentem paginam liquimus quietam.* Il n'occupe qu'une page.

Les autres cartulaires, pour la plupart du XVe et du XVIe siècles, ne présentent non plus d'autres diplômes impériaux que les trois dont je viens de faire mention. On y voit, en outre, un grand inventaire de tous les documents du chapitre, fait en 1440, avec désignation du tiroir où chaque pièce se trouvait alors déposée. On y cite le diplôme de Chilpéric comme original et un *vidimus* de ce diplôme par le roi Philippe, fait en 1060. Au XVIe siècle, les documents furent en grande partie brûlés, à l'époque des troubles religieux. Un inventaire, de date postérieure, ne fait plus mention de ces trois diplômes.

La bibliothèque du séminaire, également sous l'administration de M. Voisin, ne contient que très-peu de livres et presque pas de manuscrits, excepté un *Petrus Comestor,* un St-Jérôme, écrit à Lobbes, par Goderannus, en 1084 (le seul manuscrit de Lobbes qui soit ici), et un cartulaire de l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés, à Tournai, qui contient beaucoup de bulles papales, mais pas de diplômes impériaux. Les archives de ladite abbaye sont également sous l'inspection de M. Voisin.

M. le professeur Deflinne, auquel j'avais été recommandé par M. Hennebert, eut la complaisance de m'ouvrir la magnifique salle de la bibliothèque de la ville, même les jours où elle n'est pas accessible au public. Dans le petit nombre de manuscrits qu'elle renferme, je ne trouvai rien qui pût m'être utile. Deux titres du catalogue faisaient espérer des documents et des annales; mais les deux manuscrits étaient prêtés à une personne qui se trouvait à Bruxelles. L'année suivante, après mon retour de Paris, ayant vainement essayé de me les faire envoyer à Bruxelles, je fis une seconde visite à Tournai (15 août 1841) où, après plusieurs courses inutiles, je trouvai ces manuscrits chez M. Dumortier. Ils ne contenaient rien pour moi. La bibliothèque est formée des débris de celle de l'ancien

chapitre; mais il ne lui reste que très-peu de manuscrits de celui-ci. Il y a une trentaine d'années, le bibliothécaire obtint du bourgmestre la permission de les vendre pour acheter des journaux. De là vient que plusieurs ont passé en Angleterre, d'autres à Paris dans la collection de M. Barrois, tel que le manuscrit original de Robert Macquériau, récemment publié par le propriétaire. On n'y trouve plus aucun des manuscrits des Jésuites. Quelques manuscrits, provenant de St-Pierre, sont à Bruxelles. La riche bibliothèque de St-Martin, où jadis douze moines étaient constamment occupés à écrire, a été vendue en 1794. Une partie en avait été sauvée par le dernier prieur, Huré, ensuite curé à St-Amand. Elle a été également vendue à la mort de ce dernier. On trouve des manuscrits de cette provenance à Middlehill, chez MM. Barrois à Paris, Dinaux à Valenciennes, Vercruysse à Courtrai, et une couple à la bibliothèque de Tournai; d'autres étaient encore exposés en vente, il y a quelques années, chez des antiquaires à Paris. Les archives furent transportées, en 1794, par les moines en Allemagne, d'où elles revinrent à Bruxelles il y a une quinzaine d'années. Dès la visite qu'en fit dom Berthod, en 1775, elles ne remontaient pas au delà du rétablissement du monastère au XIe siècle; la plus ancienne des chartes que l'on ait conservée est de l'an 1084. Il y en a plus de 1100 et divers cartulaires, d'une beauté remarquable. L'un d'eux est réputé le plus ancien de la Belgique.

GAND. — BRUGES.

Après avoir passé neuf mois à Paris et quatre mois dans le nord de la France, je revins en Belgique le 13 juin 1841, pour terminer d'abord à Bruxelles les travaux les plus pressants et me rendre ensuite à Gand et à Bruges.

A *Gand* (2-17 août), MM. Moke, Rassmann, Serrure, Voisin, Vergauwen et surtout M. Willems, ce vaillant champion de l'élément flamand et allemand en Belgique, me montrèrent beaucoup de bienveillance. La bibliothèque de l'Université contient une foule de manuscrits de St-Maximin à Trèves; ce sont les plus anciens de cette collection. Elle en renferme aussi d'autres de St-Pierre (1) et de St-Bavon à Gand, ainsi que de Camberonne et un de St-Omer. Après les découvertes faites par M. Pertz, à Gand, lors de son voyage en Belgique, il me restait peu de chose à faire en cette ville. La collection de Lammens était vendue. Les ouvrages les plus importants pour l'histoire que renfermait cette bibliothèque ont été incorporés à la bibliothèque de Bourgogne, d'autres se trouvent à l'Université et dans des collections particulières; j'ai visité quatre de ces dernières à Gand. M. Willems, qui s'est principalement occupé de la littérature flamande, possède, en ce qui la concerne, la plus riche collection de la Belgique, après celle de Van Hulthem. M. le professeur Serrure a également en sa possession beaucoup de manuscrits flamands, quelques-uns en vieux français, et un grand nombre de fragments provenant de couvertures de livres, etc., telles que les deux feuilles des *Nibelungen* en bas-allemand, qu'il a publiées. M. Serrure a aussi un beau César (2) et un Usuardus (3). Grâce à la recommandation de ce savant, M. Léopold Van Alstein, propriétaire

(1) On trouve aussi des manuscrits de cette provenance à Bruxelles, à Middlehill et à Bruges.

(2) Il est du commencement du XII[e] siècle et in-4°. C'est le même qui était antérieurement à Amsterdam, et dont parle Oudendorp. M. Serrure l'a acheté chez un fripier à Liége.

(3) Il est du XIII[e] siècle et provient d'Arras; à chaque jour est jointe une table nécrologique, rédigée d'abord par l'écrivain du manuscrit lui-même, puis par des contemporains des événements qui y sont rapportés. Il est très-important pour le pays, mais non pour nous.

de beaucoup de manuscrits, parmi lesquels on remarque un assez grand nombre d'orientaux et plusieurs provenant des ventes de Héber et de Lammens, me permit d'en examiner une partie et de collationner des *Gesta Trevirorum,* qui formaient originairement le commencement du manuscrit de Leide. Malheureusement, le propriétaire étant venu à tomber malade, je ne pus examiner le reste, entr'autres un *Petrus de Vinea.* — M. Willems me conduisit chez M. Vergauwen, qui vient de jeter le fondement d'une collection de manuscrits, à laquelle on peut prédire un bel avenir, vu la fortune du propriétaire d'un côté, et les ressources inépuisables de la Belgique de l'autre. On y trouve des manuscrits de Ninove, d'Alne, de Villers, d'Eenam, de Floreffe, de Lobbes (1); un livre de prières d'origine italienne, du commencement du XVIe siècle, haut de 2 pouces, avec de toutes petites miniatures d'une beauté et d'une finesse telles que parmi tout ce que j'ai vu il n'y a que le missel de Matthieu Corvin à Bruxelles, qui puisse lui être comparé; un reliquaire, d'un magnifique travail byzantin avec filigrane et pierreries, et les archives du couvent de Malonnes, près Namur. Pour ce qui nous concerne, j'y ai trouvé un des meilleurs manuscrits de la vie de St-Bernard et l'original des Annales de Floreffe. M. Vergauwen s'empressa non-seulement de m'en permettre l'examen, mais il m'aida lui-même dans ce travail que nous exécutâmes ainsi à deux. De cette manière je passai trois journées des plus agréables chez lui et chez son aimable famille. M. Vergau-

(1) Celui de Lobbes a été acheté, en 1836, à Bruxelles, dans la vente de Lengrand, ancien moine de Lobbes. Dans cette vente se trouvaient les ouvrages suivants, provenant de Lobbes : *Luitprandus.* — *Vitæ sanctorum.* — *Vitæ S. Gisleni.* — *Vita Landelini et a. secul. XVI.* — *Vitæ S. Ermini, Ursmari et a. secul. XV.* — *Homiliæ.* — *Meditationes cordis in exilio cujusdam Ratherii Veronensis episcop. secul XI aut. XII.*

wen était alors en négociation pour l'achat d'un grand nombre de manuscrits, parmi lesquels il s'en trouvait de très-anciens, et jusqu'à des manuscrits en lettres onciales. Il promit de nous en communiquer le catalogue aussitôt qu'il aurait fait cette acquisition et de mettre aussi à notre disposition le Baudouin de Ninove, quand nous en aurions besoin.

Les archives provinciales ayant déjà été exploitées par un des nôtres, M. le Dr Boehmer, je ne les ai pas visitées (1).

Ayant ainsi achevé mes travaux à Gand, j'allai une heure avant mon départ, me promener une dernière fois dans la belle cathédrale de St-Bavon, et là il me vint à l'esprit qu'on pourrait encore trouver des diplômes dans ses archives. Je me rendis au séminaire, du séminaire on m'envoya à l'évêché, de l'évêché chez M. De Smet, de M. De Smet au séminaire. Enfin, M. le chanoine Van Belle me conduisit dans une place voûtée au-dessus de la sacristie, où l'on remarque 4 armoires (2). L'une d'elles contient quelques centaines de diplômes sur parchemin, deux autres renferment des registres et des papiers du chapitre, et une quatrième les deux volets extrêmes du célèbre tableau des frères Van Eyck, représentant Adam et Ève. Tout en examinant ces divers objets, je fus agréablement surpris par la découverte de 10 diplômes impériaux touchant St-Bavon, donnés par Louis le Débonnaire, Lothaire, Charles le Gros, Othon II, Henri II, III et IV, tous

(1) La visite de ce savant ayant eu lieu, il y a plus de dix ans et avant que cet important dépôt eut reçu un classement méthodique, il est à regretter que M. Bethmann ne s'y soit point rendu, aujourd'hui que toutes les collections sont mises en ordre et offrent les facilités désirables à ceux qui veulent y entreprendre des recherches. (*Note de la Réd.*)

(2) Cela est assez inexact : il y a deux places où se trouvent les archives à St-Bavon, et dans la seule que M. Bethmann paraît avoir visitée, il y a un bien plus grand nombre d'anciens documents qu'il n'en indique. (*Note de la Réd.*)

originaux et parfaitement conservés (1). M. Van Belle voyant la satisfaction que me causait cette trouvaille, eut la complaisance de me permettre de les emporter chez moi pour les copier, et me montra en outre dans un coin six manuscrits du XV° siècle, parmi lesquels un *Jordanis*. M. Van Belle me fit aussi voir, dans la sacristie, et par une faveur très-rare, l'évangélistère de St-Liévin, du XI° siècle, accompagné de deux notices concernant l'histoire de l'Eglise de Gand, qu'on y a ajoutées au XII° siècle. Cet évangélistère n'est montré au public qu'une fois l'an, en procession (2).

A *Bruges* (18-28 août), on avait changé le placement des volumes de la bibliothèque de la ville, ce qui en rendait l'examen assez difficile. Je fus obligé de les passer tous en revue. J'eus le bonheur d'y trouver un Eckehard, une *vita Karoli Flandrensis, Bernardi genealogia comitum Flandriæ*, un diplôme de l'empereur Conrad et quelques pièces de moindre importance. Le secrétaire de la ville, M. Bogaert, m'en montra les archives : tout ce qui était antérieur à l'an 1292 a été consumé par un incendie; les

(1) Le cartulaire de St-Bavon des XIII° et XIV° siècles fournit la preuve qu'il n'y avait pas là d'autres diplômes impériaux que ceux que j'y ai trouvés. Ce cartulaire est plein de fautes; les noms y sont toujours modernisés. J'ai copié les 10 diplômes ci-dessus nommés et j'ai pris note des deux autres diplômes originaux que voici : Lothaire, sur les instances de son *consanguinei et marchionis Arnulfi,* prend sous sa protection le couvent de St-Pierre, restauré par celui-ci, et renouvelle cette protection sur la demande de Baudouin, fils d'Arnoulf, en confirmant les droits, les priviléges et les propriétés que ce couvent avait à Heccringehem, etc., etc. 967. Nobiliaco. 3. Non. mai. R. 12, ind. 10. — Philippe, archevêque de Cologne, se déclare autorisé par l'empereur Frédéric à permettre aux moines de St-Bavon d'acheter et de transporter dans leurs caves 60 *caratas vini* par an, mais pas davantage, avec exemption du péage sur le Rhin.

(2) Il est exposé tous les jours pendant l'octave de St-Liévin, au mois de novembre, mais jamais il n'est porté en procession. Un petit nombre de feuillets seulement est de la main du saint martyr.

(*Note de la Réd.*)

cartulaires eux-mêmes ne remontent pas plus haut. Ces archives ne contiennent rien qui nous concerne; mais il s'y trouve de nombreux documents touchant l'histoire de la Hanse et celle des époques postérieures. On y remarque la note des frais qu'occasionna le court emprisonnement de Maximilien. Les archives provinciales ne me fournirent rien non plus. Le bibliothécaire, M. Octave Delepierre, a publié un catalogue chronologique de tous les documents qu'elles renferment. Les cartulaires qui s'y trouvent contiennent une confirmation des droits municipaux octroyés à la ville de Bruges par le comte Philippe de Vermandois et des *Keuren* d'Ypres de l'an 1422. — La recommandation de M. Willems m'aida à faire la connaissance d'un ecclésiastique très-aimable et dont tout le monde se plaît à reconnaître les louables efforts qu'il a tentés pour améliorer l'instruction des sourds et muets et des aveugles. Je veux parler de M. l'abbé Carton. M. Carton me conduisit sur-le-champ chez son ami, M. l'abbé Van de Putte, directeur de la *Société d'Émulation,* fondée par ces deux ecclésiastiques dans le but de travailler à la publication des sources inédites de l'histoire des Flandres, dont elle s'occupe avec un zèle digne d'éloges. Ces deux messieurs mirent beaucoup d'empressement à favoriser mes recherches. Ils me montrèrent au séminaire établi dans l'ancienne abbaye Ter Duyn (de Dunis) tout ce qui y reste des manuscrits provenant de ce monastère (1). J'y remarquai un *Jordanis* du XIV[e] siècle que je n'ai pu collationner, parce qu'il n'y avait malheureusement aucun exemplaire de cet auteur dans toute la ville. Les archives du couvent renfermant des diplômes impériaux, à partir

(1) Une grande partie de ces manuscrits est incorporée à la bibliothèque de la ville ; quelques-uns sont à Bruxelles ; un cartulaire, qui se trouve aux archives générales du royaume, est beaucoup moins complet qu'un autre qui est resté à Bruges.

de Guillaume, sont complètes; il m'a été impossible de les exploiter, parce qu'elles ne sont pas encore classées. M. l'abbé Van de Putte, qui travaille à leur coordination et se propose de les publier, promit de nous communiquer tous les diplômes impériaux qu'il trouverait. En me faisant voir leurs propres bibliothèques, ces deux savants me donnèrent lieu de m'étonner de nouveau de l'immense fécondité du sol belge en manuscrits. Ils ont déjà sauvé bon nombre de pièces importantes, et grâce à l'étendue de leurs relations, la collection qu'ils forment maintenant promet de devenir un jour très-remarquable. Ils avaient en vue, entr'autres acquisitions, celle des archives de deux couvents tout entières. Ils me firent voir trois diplômes originaux d'Othon, relatifs à la ville de Gand et qu'ils étaient occupés à faire imprimer; ainsi que six feuilles d'un terrier de Gand, de l'écriture du IXe siècle. A peine M. Van de Putte eut-il achevé la publication de ces six feuilles (1), qu'un heureux hasard lui fit découvrir un terrier complet de St-Pierre remontant au XIe siècle; c'est évidemment une copie de celui du IXe, mais suivie d'additions faites constamment par des contemporains, et s'étendant jusqu'au XIe siècle. Ce volume contient aussi des annales, dont la partie qui s'étend jusqu'au IXe siècle avait sans doute déjà été comprise dans l'ancien terrier, où on les avait continuées jusqu'au XIe siècle, puis elles avaient été transcrites dans le nouveau terrier, où des contemporains les avaient prolongées jusqu'au XIIIe siècle. M. Van de Putte avait déjà commencé la publication de ce curieux document, dont les premières feuilles étaient imprimées; voyant le prix que j'attachais à ces annales, il me fit cadeau des épreuves et m'offrit de me laisser emporter le

(1) Dans ses notes sur la mise en culture de la Flandre occidentale. Bruges, 1841.

manuscrit entier à mon domicile pour faire une nouvelle révision des épreuves et transcrire le reste à mon aise. Au moment où je le remerciais de cette généreuse complaisance, il me répondit : « Nous tous, nous ne travaillons pas pour nous, mais dans un seul et même but. » Ces deux Messieurs promirent aussi de nous communiquer à l'avenir tout ce qu'ils rencontreraient d'intéressant pour nous.

J'avais appris à Bruxelles que le *Cantatorium* de St-Hubert, ainsi que l'importante chronique de ce couvent, se trouvaient en possession de M. Jules Géoffroy, à Bouillon. J'entendis prononcer par hasard ce nom à la table d'hôte à Bruges, où l'on me dit que M. Géoffroy, amateur distingué des arts et des lettres, était, en sa qualité de major de cuirassiers, actuellement en garnison à Bruges. J'allai le voir. Il me fit l'aceueil le plus bienveillant et eut l'obligeance de me permettre de faire usage de son manuscrit.

Tel est le dernier travail dont je me suis acquitté en Belgique. Étant parti de Bruges le 28 août 1841, j'arrivai à Hanovre le 4 septembre suivant, après plus de deux années d'absence.

Nous offrons également à nos lecteurs, pour faire suite au rapport de M. Bethmann, une Notice sur les *Monumenta Germaniæ historica,* par le docteur Hallmann.

Dans son rapport, M. Bethmann parle souvent du but de ses recherches. *Ce but grand et unique,* si bien compris par M. l'abbé Van de Putte, de Bruges, et par une foule d'autres savants belges, mérite de fixer encore quelques instants notre attention. Nous raconterons succinctement l'origine de la société dont M. Bethmann est l'un des voyageurs, et nous tâcherons de donner un aperçu de l'étendue et de l'importance du travail qu'elle a entrepris.

I.

Fondation de la Société Allemande pour la publication des Monumenta. — La délivrance définitive de l'Allemagne du joug étranger, en 1815, fut suivie d'un grand élan de l'esprit national dans tout le pays. Parmi les hommes d'Etat, qui, pendant la durée même de la domination française, avaient soutenu le courage des opprimés et organisé une levée générale du peuple allemand, l'histoire placera toujours en première ligne feu le baron de Stein, premier ministre du roi de Prusse, en 1808. Démis de son poste, vers la fin de l'année 1808, par ordre de Napoléon, qu'une correspondance interceptée avait mis sur la trace des desseins patriotiques de ce haut fonctionnaire, M. de Stein passa quelques années en Autriche; il se rendit, en 1812, auprès de l'empereur Alexandre, et contribua puissamment par ses conseils à la ruine de la grande armée. Revenu en Allemagne avec les troupes russes, et placé à la tête de l'administration centrale des pays recouvrés par les princes alliés, il déploya une grande activité dans cette position difficile. Ne se trouvant pas d'accord avec les principes qui avaient présidé à la conclusion du premier traité de paix, conclu à Paris, en 1814, il se retira du congrès de Vienne peu de jours après l'ouverture des débats diplomatiques; il aurait pu y prendre une part distinguée, si la vigueur de ses principes, qui allait quelquefois jusqu'à l'opiniâtreté, lui avait permis de s'accommoder aux vues d'autrui, quand celles-ci étaient en contradiction avec ses convictions. M. de Stein vécut depuis ce temps dans ses terres en Westphalie, tranquille en apparence, mais prenant toujours un très-vif intérêt aux affaires de l'Allemagne (1).

L'étude de l'histoire ancienne de sa patrie, qu'il avait

(1) Sa correspondance avec le baron de Gagern, publiée par celui-ci en 1833, deux ans après la mort de Stein, en fournit la preuve.

toujours cultivée avec amour, remplissait ses heures de loisir. Bientôt l'énergie de son caractère et l'habitude où il était de se livrer à de grands travaux, le déterminèrent à ne pas se contenter du rôle de simple amateur de l'histoire du moyen-âge. Il résolut de *faire* quelque chose pour l'histoire de sa patrie. Ce fut en 1818 qu'il commença l'exécution du vaste projet qu'il avait conçu, d'écrire l'histoire de l'Allemagne en s'appuyant sur une base solide. — On aura beau faire de l'histoire, s'était dit M. de Stein, avant de s'être assuré de la bonté des sources dans lesquelles on puise. Il nous faudra donc avant tout faire une étude approfondie des sources. Formons une société d'hommes studieux pour l'examen critique et pour la publication, dans un grand recueil, de toutes les véritables sources de l'histoire de l'Allemagne au moyen-âge, c'est-à-dire du Ve jusqu'au XVe siècle. Tel est le but de la Société allemande, qui fut fondée à Francfort, le 20 janvier 1819, sous la présidence de M. de Stein.

Le titre complet de l'ouvrage de la Société, dont le premier volume parut en 1826, après sept à huit années de travaux préparatoires, est : *Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, auspiciis societatis aperiendis fontibus rerum Germanicarum medii ævi edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, impensis bibliopolæ Hahniani, in-fol.*

Pour couvrir les premiers frais de cette entreprise, on avait ouvert une liste de souscription, à la tête de laquelle s'étaient mis MM. de Stein et le comte de Spiegel, archevêque de Cologne. Plusieurs nobles, des savants, et quelques ministres plénipotentiaires près la Diète de Francfort, suivirent leur exemple. M. Mühlens, banquier de cette ville, accepta les fonctions de trésorier de la Société, et le conseiller Buchler celui de secrétaire. L'année suivante, la Société se plaça sous la protection de la Confédération

germanique, et le roi de Prusse, ainsi que plusieurs puissances de second et de troisième rang, parmi lesquelles figurait la ville libre de Francfort, allouèrent des secours en numéraire.

M. Dumge, archiviste du grand-duché de Bade, traça les premières lignes du plan de l'ouvrage. On fit un appel général à tous les hommes de lettres allemands et principalement aux bibliothécaires; on les engagea à participer à cette œuvre patriotique et on les pria de faire parvenir à la direction de la Société des renseignements sur les matériaux qui se trouveraient à la disposition de chacun d'eux. Matthiae, alors bibliothécaire de la ville de Francfort, présenta le premier son rapport à ce sujet. En 1819, les bibliothécaires de Trèves, de Dresde, de Cassel, d'Augsbourg, de Hanovre et de plusieurs autres villes, envoyèrent les leurs et se mirent à travailler. Cette année-là même la Société décida, sur la proposition de M. Dumge, qu'il serait rendu compte de la marche de ses travaux dans un recueil périodique qui serait publié sous le titre de : « *Archiv fur œltere deutsche Geschichtsforschung.* » Ces archives, — dont les trois premiers volumes furent rédigés par MM. Dumge et Buchler, le quatrième par M. De Fichard et les cinq derniers par M. Pertz, — sont destinées à la communication de tout ce qui concerne le grand travail historique formant le but de la Société. Elles renferment des dissertations sur les travaux préliminaires nécessités par cette entreprise, contiennent les catalogues de manuscrits sur l'histoire de l'Allemagne, tirés de presque toutes les bibliothèques de l'Europe, donnent les rapports des voyageurs sur les recherches faites par eux à l'étranger, etc., etc.

Dès 1819, la direction de la Société fit visiter une partie des bibliothèques du pays même par des savants pris dans son sein et suffisamment versés dans la diplomatique. MM. Dumge et Mone firent la première excursion de

cette espèce et inspectèrent les bibliothèques du sud-ouest de l'Allemagne, à partir de Stuttgardt, y compris celles de la Suisse.

L'année suivante, le comte Rumianzoff envoya de St-Petersbourg le catalogue de sa collection; les travaux de MM. Ebert et Docen, bibliothécaires à Wolfenbuttel et à Munich, montrèrent quelle était la richesse de ces deux collections en manuscrits concernant l'ancienne histoire de l'Allemagne chrétienne. Mais il y avait une autre bibliothèque à exploiter, qui promettait une moisson bien plus riche encore: c'était celle de Vienne. En même temps, on sentit le besoin de franchir les limites de la patrie, d'aller consulter les manuscrits de la bibliothèque royale à Paris, et de s'enquérir des sources de l'histoire de l'Allemagne, là où ses anciens empereurs avaient si souvent porté leurs armes, en Italie, à Rome.

A Paris, M. Faerber, de Munich, commença, en 1820, la collation d'un certain nombre de manuscrits; il passa aussi quelques mois en Angleterre à jeter un coup-d'œil sur les catalogues de Londres, de Cambridge et d'Oxford.

Le baron de Stein s'était réservé un premier voyage en Italie, où il se rendit en 1820. En passant par la Suisse, il engagea M. d'Arx, de St-Gall, à se charger de l'édition des ouvrages historiques composés par les moines de cet ancien monastère. Il consacra lui-même les hivers de 1820 et de 1821 à l'étude préliminaire des manuscrits de la bibliothèque du Vatican.

II.

Voyages de M. Pertz. — Dès 1819, M. Pertz, de Hanovre, avait attiré l'attention des fondateurs de la Société par son premier ouvrage sur les maires du palais francs. On ne tarda pas à s'associer ce jeune savant, dont le talent pour la critique de l'histoire était reconnu. M. Pertz se chargea de la publication des annales de l'histoire de

Charlemagne dans les *Monumenta*. Il faisait des recherches dans ce but à la bibliothèque des archives royales de Hanovre, auxquelles il était attaché, lorsqu'une lettre de M. de Stein l'invita à aller étudier dans la bibliothèque de Vienne l'époque des Carlovingiens. Ici commence la longue série des admirables recherches de M. Pertz, sans contredit l'un des plus rudes travailleurs de l'époque, et depuis une vingtaine d'années rédacteur en chef des *Monumenta.*

Arrivé à Vienne au commencement de l'été de 1820, M. Pertz consacra d'abord environ six mois à l'étude des manuscrits édités et non édités, relatifs à l'histoire du Ve au Xe siècle. Ensuite il profita des vacances de la bibliothèque impériale pour faire une tournée dans quelques provinces autrichiennes et explorer les bibliothèques, les couvents et les archives de l'archiduché d'Autriche, de la Styrie, de la Carinthie et de la Hongrie. De retour à Vienne, il reçut, au mois de janvier 1821, du prince de Metternich la permission d'entrer aux archives secrètes de l'empire. Pendant les neuf mois qu'il employa à compulser ces archives, il copia entr'autres tous les diplômes impériaux depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Lothaire III, c'est-à-dire de l'an 814 à 1137.

Le baron de Stein avait quitté l'Italie au printemps de la même année. Les personnes sur lesquelles il avait compté pour la continuation des recherches entamées par lui au Vatican, ne répondant pas à son attente, il ne voulut confier l'exploitation de cette mine si riche qu'à celui-là seul qui avait déployé tant d'habileté et d'activité à Vienne.

En conséquence, M. Pertz partit de Vienne au mois de novembre 1821 pour se rendre à Rome. Après avoir examiné en route les bibliothèques de St-Marc, à Venise, et la célèbre *Laurentiana*, de Florence, il s'occupa, six mois durant, de recherches à la bibliothèque du Vatican et dans quelques collections de Rome, entr'autres aux archi-

ves de S[t]-Pierre. Il ne se borna plus à l'époque des Carlovingiens, objet primitif de ses recherches. A Vienne même, il avait réussi à faire entrer la plus grande partie du moyen-âge dans le cercle de ses travaux scientifiques. Forcé par les chaleurs de l'été de quitter Rome, l'infatigable explorateur se rendit au Mont-Cassin, et étendit ses découvertes à un grand nombre de bibliothèques et d'archives de l'Italie méridionale, et jusqu'à Agrigente, en Sicile.

A son retour à Rome, en novembre 1822, il vit sa persévérance couronnée d'un très-beau succès. S. S. Pie VII lui accorda l'entrée aux *Archives* du Vatican, les plus anciennes et les plus riches du monde, faveur extraordinaire dont il jouit plus de six mois. En juillet 1823, il crut qu'il était enfin temps de s'arracher de Rome. Il laissa au professeur Bluhme, de Halle, le soin d'aller étudier dans le nord de l'Italie les lois lombardes, dont l'édition était confiée à ce savant, et visita à son retour Florence, Modène, Milan, Turin, S[t]-Gall, etc. Il alla aussi visiter son président, M. de Stein, qui résidait habituellement à Cappenberg, en Westphalie, et arriva à Hanovre au mois de septembre 1823.

M. Pertz ne resta pas longtemps dans ses foyers. La même année il passa en revue les bibliothèques de Wolfenbuttel et de Lunebourg; celles de Goettingue et de Cassel, en 1824; celles de Halle et de Leipzick, et les archives de Dresde, en 1825. Les archives de Hanovre et de Brunswick, très-riches en documents à partir du IX[e] siècle, furent aussi mises à la disposition de M. Pertz, qui fut en même temps nommé historiographe de la maison des Guelfes, dont les familles régnantes de Brunswick, de Hanovre et d'Angleterre forment des branches.

Ce ne furent pas là les dernières excursions du rédacteur en chef. En 1826 et 1827, on le vit passer plus de douze mois en Belgique, en France et en Angleterre. Les

deux premiers volumes des *Monumenta* prouvent assez combien son séjour en Belgique fut fécond en découvertes de premier ordre.

En 1833, MM. Pertz et Boehmer, bibliothécaire de la ville de Francfort, collaborateur distingué des *Monumenta,* connu par ses travaux sur les diplômes impériaux, explorèrent ensemble la bibliothèque de Munich, afin d'y chercher des documents destinés à entrer dans le recueil des anciennes lois de l'empire.

En 1835, M. Pertz visita la Hollande, et en 1839 il alla encore à Paris.

Depuis cette époque, ce savant, aussi consciencieux que zélé, placé dans la ville de Hanovre, au centre des travaux de la société, s'est adjoint plusieurs jeunes savants pour la rédaction des *Monumenta* et pour les quelques voyages qui restent à entreprendre, car il serait impossible d'embrasser dans un seul voyage toutes les sources où est consignée l'histoire de la plus grande nation du moyen-âge, pendant une période de dix siècles. Le docteur Waitz a été depuis chargé d'un voyage à Copenhague, à Montpellier et à Paris. M. Knust, de Hanovre, fut envoyé à Madrid il y a deux ans; enfin la Hollande, la Belgique et le nord de la France ont été visités par M. Bethmann.

III.

Disposition de l'ouvrage. — Il nous reste à ajouter quelques mots sur la rédaction même des *Monumenta* et sur les matières contenues dans les volumes publiés jusqu'à présent.

Immédiatement après son retour d'Italie, M. Pertz fut nommé rédacteur en chef du recueil. Au mois de février 1824, il arrêta, de concert avec les directeurs, le plan définitif de la publication, et les principes de la rédaction ainsi qu'il suit :

1° L'ouvrage contiendra les monuments de l'histoire de

l'Allemagne, depuis l'an 500 jusqu'à l'an 1500. Il se composera de 5 parties distinctes dont les titres seront : I. Auteurs; II. Lois; III. Diplômes; IV. Lettres (*epistolæ*); V. Antiquités.

2° On n'y fera entrer que des sources authentiques. Le reste sera rejeté ou imprimé en petits caractères.

3° On rétablira aussi consciencieusement que possible le texte original de chaque auteur. A cet effet, on collationnera toutes les éditions et tous les manuscrits existants. Le manuscrit, reconnu le meilleur, fournira la base du texte. On se servira des autres pour les passages qui auront besoin d'être émendés.

4° Chaque auteur sera précédé d'une notice sur sa vie, les sources où il a puisé, sa véracité, son style et son mode de supputation chronologique. On joindra de courtes explications aux passages difficiles.

Six forts volumes in-folio, — les Ier, IIe, Ve et VIe appartenant à la rubrique des Auteurs, et les IIIe et IVe à celle des Lois, — ont paru jusqu'à présent dans l'ordre suivant : le Ier en 1826, le IIe en 1829, le IIIe en 1835, le IVe en 1837, le Ve en 1839, le VIe en 1841.

Les deux premiers volumes des Auteurs contiennent les écrivains carlovingiens des VIIIe et IXe siècles; les nombreuses et les plus anciennes petites annales sont placées en tête; viennent ensuite les annales de Lorsch, celles d'Eginhard, de Xanten, de Fulda, de l'évêque Prudence, de l'archevêque Hincmar, la chronique de Réginon, les cas de St-Gall, les vies de St-Boniface, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de St-Anschaire et d'autres ecclésiastiques; les ouvrages de Nithard, d'Abbo, etc.

Les deux volumes suivants des Auteurs comprennent tous les écrivains, annales et chroniques qui traitent de l'époque des empereurs de la race saxonne, nommément les annales de Corbie, de Quedlinburg, de Hildesheim, d'Einsiedel, de Liége : les ouvrages plus étendus de Liud-

prand, de Flodoard, de Widukind, de Richer et de Thietmar; les chroniques de Folcuin, d'Adémar; les ouvrages d'Agius, d'Hrotsuitha, d'Alpert; les vies de Bérenger, de la reine Mathilde, de l'impératrice Adélaïde, de Henri II et de Kunégonde; des archevêques Brunon et Héribert de Cologne; du duc Wencel de Bohême; des évêques Odalric d'Augsbourg, de Conrad de Constance, de Déodéric et d'Adalbéro de Metz, de Gérard de Toul, de Wolfgang de Ratisbonne, d'Adalbert de Prague, de Baldéric de Liège, de Bernward d'Hildesheim, de Burchard de Worms; des abbés Jean de Gorze et Witigowo.

Les prochains volumes des *Monumeta* seront également consacrés aux Auteurs; ils iront jusqu'à Henri V, dernier empereur de la maison de Franconie, mort en 1125.

Les deux volumes des Lois, qui sont de la plus haute portée pour l'éclaircissement du droit public allemand, renferment, le Ier, tous les capitulaires des Mérovingiens et des Carlovingiens allemands, français et italiens, d'après l'ordre chronologique; le IIe, toutes les constitutions des empereurs allemands, depuis Conrad Ier jusqu'à Henri VII, c'est-à-dire de l'an 916-1313; de plus, les traités de paix et les débats des diètes de la même époque.

Le prix de souscription aux six premiers volumes est de 109 *thalers* sur papier fin et de 37 5/6 *thalers* sur papier ordinaire. Ces six volumes contiennent 35 planches de *fac-simile*. Pour l'usage des amateurs, qui trouveraient le prix de l'ouvrage entier trop élevé, la rédaction fait imprimer à part des éditions in-8° des auteurs les plus recherchés. L'*Einhardi Vita Caroli Magni,* par exemple, ne coûte qu'un franc, de cette édition.

Conjointement avec M. Pertz, les savants dont les noms suivent ont pris une part directe à la rédaction des *Monumenta,* en publiant sous leurs noms un ou plusieurs morceaux de ce vaste recueil :

MM. *D'Arx,* bibliothécaire à St-Gall.

Dahlmann, ancien professeur de Goettingue, l'un des sept que le roi Ernest de Hanovre a cru bon de chasser.

Boehmer, bibliothécaire de la ville de Francfort.

Lappenberg, archiviste de la ville de Hambourg.

Waitz, à présent professeur à Kiel.

Les prochains volumes mettront sous les yeux du public une partie des travaux de M. *Bethmann.* C'est à lui que Pertz a confié l'édition de trois auteurs capitaux : Sigebert, Grégoire de Tours, Paul Diacre. Nous avons dit ci-dessus que M. Bethmann a découvert le manuscrit autographe de Sigebert à Bruxelles. Il paraît que l'impression de cette chronique est terminée; du moins M. Bethmann en écrivait, il y a quelques semaines, la préface. Pour donner une idée de l'exactitude religieuse avec laquelle les principes posés par M. Pertz sont suivis par ses collaborateurs, il suffira de citer un passage du rapport de M. Bethmann sur Paris : « Les manuscrits de Grégoire de Tours et de Paul Diacre, dit notre ami, m'étaient désignés comme sujet principal de mes travaux sur les bibliothèques de Paris. Pour ce qui touche le premier, mes recherches ont été couronnées d'un entier succès. Parmi les quinze manuscrits de Grégoire que j'ai collationnés dans mon voyage, 6 sont à Paris; il y en a 2 du VIIe siècle, qui n'ont point d'égaux en ancienneté, excepté le manuscrit de Cambrai (1), le doyen de cette vénérable famille. Ajoutez-y les manuscrits italiens et ceux de Montpellier, collationnés, les uns par M. Pertz, les autres par M. Waitz, et vous vous convaincrez que tout ce qui existe de manus-

(1) « Le plus ancien manuscrit de la bibliothèque de la ville et en même temps un des plus précieux de France, est le code en onciales de Grégoire de Tours, que j'ai collationné lettre par lettre et aux lacunes duquel j'ai suppléé par la copie bruxelloise du VIIIe siècle. » — Rapport de M. Bethmann sur Cambrai.

crits de Grégoire a été mis à contribution pour notre édition. Aussi le texte s'en ressentira-t-il à tel point qu'aucune ligne des éditions antérieures ne restera sans changement. Quant à l'Histoire lombarde de Paul Diacre, j'ai consulté, pendant mon voyage, 11 manuscrits à Paris et 8 ailleurs. Le nombre entier des manuscrits collationnés pour cet ouvrage est de 29. » Dans son travail sur Paul Diacre, M. Bethmann suit à la lettre la maxime qu'Horace recommande aux jeunes auteurs : « *Nonum prematur in annum.* » Je me rappelle que lors de nos études communes à l'université de Goettingue, en 1833, il s'occupait déjà de cet auteur, sur la demande de M. Dahlmann avec qui il était très-lié et qui est l'ami intime de M. Pertz.

Il va sans dire qu'une entreprise aussi solide et aussi honorable que celle dont nous venons de rendre compte, jouit d'une grande faveur auprès des particuliers et des autorités en Allemagne. Les gouvernements de toute l'Allemagne n'hésitent point à envoyer les manuscrits les plus précieux à la rédaction, aussitôt que la demande leur en est adressée. Le gouvernement hollandais s'est plu à reconnaître les liens intimes qui attachent le peuple hollandais à la grande famille germanique, en accordant le même privilége aux *Monumenta* (1).

Au commencement de cette notice, nous avons avancé que la Société Allemande doit son origine à l'élan de l'esprit national qui suivit la délivrance du pays du joug étranger. L'enthousiasme pour la patrie régénérée fit naître dans l'âme des particuliers, sans aucune impulsion de la part du gouvernement, le projet d'une association pour écrire l'histoire de la nation allemande d'une manière digne d'elle. Heureusement nous sommes arrivés à une

(1) M. Bethmann rapporte qu'un manuscrit d'Harigère, qu'il avait vu à la bibliothèque royale de La Haye, lui a été envoyé plus tard à Bruxelles et à Paris, par ordre spécial de S. M. le roi Guillaume.

époque où les gouvernements allemands ne craignent plus rien des associations pour l'ordre des choses établi, mais où ils prennent eux-mêmes l'initiative des grandes œuvres d'unité nationale. Déjà l'union des douanes, proposée il y a peu d'années par feu M. Massen, ministre des finances en Prusse, et qualifiée d'abord d'union prussienne, est devenue l'union nationale et commence à exercer une influence européenne. Il y a quelques mois que le roi de Prusse fut le premier à proclamer le désastre de Hambourg une calamité nationale et à exciter une sympathie universelle par son généreux exemple. Enfin il y a quelques jours que le même roi a posé la première pierre pour l'achèvement du dôme de Cologne, et les paroles patriotiques qu'il y a prononcées ont retenti dans toute l'Allemagne.

Ce sont des faits que nous citons. A ces faits nous en ajouterons un autre qui concerne de très-près les *Monumenta* et qui prouve, que, si la Prusse ne peut plus prendre l'iniative de cet ouvrage vraiment national, elle a au moins la noble ambition de vouloir le protéger et d'en garantir l'achèvement. M. Pertz, cédant enfin aux instances réitérées de M. Eichhorn, ministre de l'instruction publique à Berlin, a accepté la place de bibliothécaire en chef à l'université de cette ville. Ce changement de domicile de M. Pertz entraînera naturellement le déplacement de la rédaction des *Monumenta* de Hanovre à Berlin.

M. le chanoine De Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, vient d'être nommé membre de la Société allemande. On dit que la même distinction est destinée aussi à l'un des principaux bibliothécaires de la Belgique.

Bruxelles, le 8 septembre 1842.

Lettres inédites

DU COMTE D'EGMONT.

Peu de personnages de l'histoire des Pays-Bas jouissent de plus de popularité que d'Egmont. Serait-ce le noble et chevaleresque caractère de cette malheureuse victime du despotisme espagnol qui excite cet immense intérêt? Sommes-nous encore éblouis par l'auréole de cette gloire que l'illustre comte sut recueillir à Gravelines et à Saint-Quentin? ou bien le souvenir de son terrible supplice est-il demeuré si vivace que nous éprouvions toujours de la tristesse en songeant à l'infortuné compagnon de Hoorn? Nous ne le pensons pas. Nous aimons d'Egmont, parce que nous retrouvons en lui ce type belge, franc, loyal, plein de généreux penchants, tel que nous le rencontrons partout dans nos annales. C'est une personnification de la nation à laquelle il appartient : voilà, croyons-nous, le secret de la faveur qui s'est attachée à son nom.

On a beaucoup écrit sur ce célèbre personnage. Dans les derniers temps, on s'est montré à son égard d'une sévérité excessive, avec l'intention de réhabiliter ses persécuteurs. Que d'Egmont joignait à un courage à toute épreuve et à un patriotisme pur de tout alliage, de la légèreté et cette faiblesse qui n'est souvent qu'une bonté de cœur portée à l'excès, voilà ce qui semble aujourd'hui prouvé.

Mais il y a loin de là aux reproches qu'on lui a faits d'avoir été inconstant, d'un esprit inquiet, d'une fidélité douteuse. Les tendres qualités du cœur de d'Egmont ont été admirablement mises en relief dans la tragédie de Gœthe, bien que ce poète n'ait pris dans notre héros que le nom historique pour rehausser l'éclat d'une œuvre d'imagination.

Qu'on nous permette de dire ici quelques mots sur cette tragédie, qui forme, avec *Gœtz de Berlichingen* et l'étonnante conception de *Faust,* la plus belle perle de la couronne dramatique de Gœthe.

Cette œuvre a, et à juste titre, une réputation européenne; mais comme la plupart des écrits du grand poète allemand, c'est une création bizarre, qui n'a ni la gravité pénible et triste de la tragédie, comme l'entendaient Corneille, Racine ou Ducis, ni le sel piquant de la comédie de caractère, telle que l'ont faite Molière et Régnard; il s'y trouve un mélange de grandiose et de mesquin, de pathétique et de burlesque, de vague et de positif, qui rappelle tout à la fois Rabelais et les anciens écrits dramatiques de la littérature française; Vondel, Cats et les pièces de théâtre de l'ancienne littérature flamande aux XIVe et XVe siècles, et le génie si divers de Shakespeare. C'est à la fois une réunion d'idées spiritualistes, empruntées au génie vaporeux de l'Allemagne, et de pensées empreintes d'ironie, de fatalisme et de ce *vivere,* qui était le cachet de Gœthe, comme il l'avait été de Voltaire, de Rousseau et d'autres hommes de cette époque. On dirait un drame bourgeois à qui le poète a fait, à tout prix, chausser le cothurne tragique. Considéré au point de vue dramatique, cette pièce peut, comme *Faust,* difficilement soutenir la scène, tant à cause du changement continuel des tableaux, ce qui rappelle un peu l'*Esmorée,* traduit du flamand par M. Serrure (1), qu'à cause de la

(1) *Messager des Sciences et des Arts,* 1835.

longueur des dialogues et du peu d'animation de l'action aux trois premiers actes. Quant à la partie historique, nous avouons que *d'Egmont* accuse une perturbation fâcheuse des faits; ceux-ci sont à la fois faux et défavorables au héros de la pièce. Le vainqueur de Gravelines est si défiguré, qu'il est parfois impossible de le reconnaître au milieu de l'insouciance et de la légèreté plus qu'enfantine dont Gœthe l'a gratifié; pendant les trois premiers actes, il traîne un caractère entièrement contraire à la vérité. — L'entrevue qu'il a avec le duc d'Albe, au quatrième acte, manque de dignité. Le seul acte qui soit empreint d'une grandeur vraiment antique, est le cinquième : le désespoir de Claire et sa fin tragique ont quelque chose de si profondément douloureux que l'on en est tout ému. La résignation de d'Egmont dans sa prison est aussi admirable, ainsi que sa conversation avec Ferdinand d'Albe. Le caractère de Marguerite de Parme est, selon nous, le seul qui soit conforme à l'histoire. Quant aux conversations des hommes du peuple, elles offrent des lambeaux détachés, qui ne sont propres qu'à donner une idée tronquée de cette époque de troubles et de malheurs. Mais, hâtons-nous de le remarquer, l'œuvre de Gœthe doit être considérée uniquement comme le produit d'une riche et puissante imagination; le poète a voulu faire un drame où le peuple — n'importe quel peuple — se plaint de la tyrannie qui pèse sur lui; où un despote sanguinaire — n'importe son nom — ne respecte ni foi ni loi; où un héros aimé — n'importe qui il est — est la personnification des victimes qu'on immole.

Nous avons promis par le titre de cet article de donner quelques lettres inédites de d'Egmont. Bien qu'elles n'aient pas un intérêt historique bien remarquable, nous croyons cependant que tout ce qui se rattache à ce personnage mérite d'être connu.

Ces lettres sont adressées à Monsieur de Libersart ; elles concernent les travaux que d'Egmont faisait exécuter à Auxy, château en Artois, qu'il se proposait d'aller habiter.

La quatrième prouve que le guerrier n'était pas tellement occupé d'affaires importantes qu'il ne consacrât pas aussi quelques instants à des objets de distraction. Il y est question de chiens dont il voulait sans doute augmenter sa meute princière.

N° 1. — *Au sieur de Libersart, maistre d'hôtel de Monsieur le Prince de Gavre, Comte d'Egmont, etc., à Gand.*

Libersart, advertyssez moy par ce porteur sy j'ay quelque aultre logys que le premier, sy non que regardez de me faire avoir ung et qu'il y ait quelques meubles, comme linge, tapisserie et que ledict porteur soit icy demain au soir de retour, je ne vouldroye partir d'icy sans presmiers estre logié. A tant, Libersart, je prie Nostre Seigneur vous avoir en sa garde. De Bruxelles le VIII[e] de juillet XV[c] LIX (1559).

(Signé) Vostre LAMORAL D'EGMONT.

N° 2. — *A Monsieur de Libbersart et Guillaume Levasseur et chacun d'eulx.*

Lybbersart et Vasseur, j'ay entendu par vos lettres vostre besoingne, lequel je trouve à mon contentement, et quant aux ordonnances que demandes, vous adviseres de advanchyer le tout le plus tost que poerez, sans attendre aulcune ordonnance et ceste faisant et conduisant le tout à nostre plus

grant prouffit comme en vous avons la confiance, vous envoiant troys chevaux : avecques un charton pour vous servir de celui qui sera nécessaire. A tant adieu, d'Egmont . . . . . . may LXI (1561).

« Et (1) fault donner vostre hate à mes ouvrages qui soient » achevés pour la fin d'auguste, afin que en ma venue en » Artois j'y puis loger, car je n'y batis pour d'aultre choze.

» *Vostre amy,*
» LAMORAL D'EGMONT. »

N° 3. — *A Monsieur de Lybersart, chevalier, seigneur dudit lieu, Bernemicourt, etc., à Auxy ou à Avredoncq, ou qu'il soit.*

Lybersart, j'ay reçu vos lettres, par lesquelles j'entends que les trois chevaux que vous ay envoyé pour mes ouvrages à Auxy, sont venus sur le tardt, et que trouvez meilleur prouffit d'y emploijer ceulx de la entour avecq lesquels avez marchandé; puisque ainsy est, renvoyerez mesdits chevaux incontinent pour m'en servir icy, et quant aux fenestres croisées que semble bon estre faictes en la grosse muraille, en perchant icelle du costé de la ville, suis bien d'advis que on les fache, moyennant que ladicte muraille n'en soit aulcunement affoyblie, et que par ce, l'on ne se mette en dangier de la faire tomber, vous adviserez que mesdicts ouvraiges s'advanchent le plus qu'il ait possible, et y tenir la main, afin que à ma venue, à Auxy, j'en puisse avoir contentement. A tant me recommande à vous et prie Dieu vous avoir en sa garde, de Bruxelles, ce XVI[e] juing XV[c] LXI (1561).

Vostre amy,
(Signé) LAMORAL D'EGMONT.

(1) Ce qui est marqué de guillemets, est écrit de la main même du comte.

N° 4. — *Monsieur de Lybersart, seigneur de Bernemicourt, chevalier, etc., à Gand.*

Monsieur de Lybersart, j'ay receu vos lettres et sur le contenu d'icelles, ne vous scauroye encoires faire response; comme je désire bien avoir ung chien ou deux d'eawe, ferez bien de vous en enquester après, et les achater, et en me les envoyant vous feray rembourser de ce qu'ils auront cousté, mais qu'ils soient bons. A tant me recommande à vous, et prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. De Bruxelles, ce XXIII[e] mars LIX (1559).

Vostre bon amy,
(Signé) LAMORAL D'EGMONT.

Et que lesdits chiens soient icy endéans quattre jours, autrement n'en auraye si grand besoing.

Mémoire: Monsieur de Libersart qui veulle parler à Monsieur de Croix, à cause de sa neipce Mademoiselle de Fresnes, etc.

Fort endommagé.

Ces quatre lettres originales sont aujourd'hui en notre possession.

JULES DE SAINT-GENOIS.

Notice biographique

SUR

PIERRE-FRANÇOIS DE NOTER, PEINTRE.

La Belgique vient de perdre un de ses plus habiles peintres, celui qui dans le genre qu'il affectionnait, fut longtemps, parmi ses contemporains, le premier ou, pour mieux dire, le seul qui s'y fût fait une réputation nationale.

Mr *Pierre-François De Noter,* établi depuis de longues années à Gand, était né, en 1779, à Waelhem, commune à une lieue de Malines, dans la direction d'Anvers; son père était architecte, et comme élève de l'Académie récemment fondée, à Malines, par les soins de M. Herreyns, peintre d'histoire, il y avait remporté un premier prix, celui de perspective, ce qui l'avait décidé à se fixer dans cette ville, dont il devint l'architecte titulaire; cette position facilita à son fils les moyens de fréquenter à son tour les cours de l'école et de se former à l'atelier du sculpteur Van Geel, père, où il apprit à modeler d'après nature; mais à peine avait-il acquis l'âge de quinze ans que l'irruption des armées françaises, en 1794, interrompit forcément les travaux que son maître et que tous nos autres artistes de mérite étaient continuellement chargés d'exécuter

dans nos églises et dans nos monuments, riches encore de ces chefs-d'œuvre de notre École ancienne, que la Belgique, traitée en pays conquis, était à la veille de se voir enlever.

Cette affligeante et fatale circonstance eut cependant cela d'heureux pour le jeune *De Noter*, qu'elle détermina, dans une direction opposée, sa vocation artistique; la suppression successive des monastères, l'appauvrissement des églises et les scènes de destruction, renouvelées des Iconoclastes, du Bas-Empire et du XVIe siècle, tout semblait à cette époque menacer la France et les pays qu'elle avait envahis, d'une longue période de vandalisme; *De Noter* crut comprendre que le ciseau du statuaire allait chômer; son goût inné, et il l'avait souvent dit, était la peinture : mais le retour au genre par excellence (les sujets historiques et ascétiques), était également ajourné; on devait le craindre du moins, et c'est ce qui détermina le jeune artiste à se frayer une route moins ambitieuse : il devint peintre; mais parmi les diverses branches que l'art offre au génie et au talent, il se fixa sur les *intérieurs* des églises et des monuments, et généralement sur des *vues* prises d'après les sites les plus pittoresques que les places publiques et quelques rues de ville peuvent plus particulièrement offrir.

Une étude continuelle de la nature, ce guide indispensable dans les arts d'imitation, et plusieurs essais d'après les admirables productions de notre ancienne Ecole (1) dans ce genre grâcieux, l'eurent bientôt initié aux connaissances spécialement requises pour y réussir; la perspective, la distribution de l'air *ambiant*, la dégradation des tons et des couleurs, l'art de grouper, d'animer, de faire mouvoir

(1) En me servant indistinctement des mots : École belge, École flamande, ancienne École, il est dans ma pensée de comprendre dans cette expression la division hollandaise de cette École classique.

N. C.

les figures (1), toutes ces notions nécessaires, *De Noter* les possédait, non pas sans doute au degré de supériorité qu'avaient atteint plusieurs peintres hollandais ou flamands du XVII[e] siècle, mais du moins avec un mérite assez distingué pour qu'il lui soit assigné un rang très-honorable parmi les artistes qui se sont exercés dans le même genre, et dont l'Ecole contemporaine ait droit de s'enorgueillir.

La carrière artistique de *Pierre-François De Noter* offre peu d'épisodes; ses premiers pas furent marqués par des succès; des palmes, des médailles et d'autres distinctions, ici d'abord, et plus tard en France, accueillirent ses productions. L'Académie de dessin, fondée à Gand par Marie-Thérèse, ne fut pas la dernière à apprécier son mérite; elle l'appela à diriger un de ses cours, et pendant plus de vingt ans il occupa ce poste, consciencieusement, avec un zèle soutenu et un rare désintéressement.

Ses productions, au fur et à mesure qu'elles étaient achevées, embellirent successivement les premiers cabinets des provinces dont était formé le royaume des Pays-Bas; au Nord, la collection royale et celle de M. Steengracht d'Oostcapelle, à La Haye, celle de M. Roothaan, à Amsterdam, etc.; en Belgique, il n'est guère de collection remarquable qui ne se distingue par un ou plusieurs tableaux de M. *De Noter;* n'oublions pas cependant de rap-

(1) Peut-être, lorsqu'il s'essaya dans la pratique de l'art, les figurines dont il étoffait ses *Intérieurs* et ses *Vues,* n'étaient-elles pas toujours irréprochables; il le sentait lui-même, car lié vers cette époque avec M[r] Eugène Verbouckhoven, celui qui occupa plus tard et qui occupera toujours un rang si éminent dans un autre genre, il s'associa son talent, et le jeune artiste saisissait avec bonheur l'expression et la physionomie des figurines qu'il fallait faire circuler. Ses illustres dévanciers de l'école du XVII[e] siècle, lui avaient légué la tradition de ce moyen d'ajouter au mérite et au prix de ses tableaux; aussi les productions de De Noter (*Intérieurs, Vues* ou *Paysages*), où la réunion des deux talents se fait facilement reconnaître, continuent à être plus particulièrement distinguées.



peler qu'il s'occupait aussi et souvent avec un succès peu commun à peindre des paysages, et surtout des *Hivers*, généralement préférés à d'autres sujets; ce fut même dans la vue de se perfectionner dans ce genre, qu'il fit, en 1821, une tournée en Suisse, pendant laquelle il peignit plusieurs *Vues*, dont M. le baron Boeyman a enrichi sa collection. Un de ses meilleurs tableaux, l'*Intérieur* de l'église cathédrale de Saint-Bavon, a été reproduit dans les *Annales du Salon de Gand*, par un de ces charmants dessins *au trait*, tels que Mr C. Normand, de Paris, savait seul les faire à une époque à laquelle la Belgique, pour ce genre de gravure, était encore tributaire de l'art français, avant que notre jeune Charles Onghena, si plein encore de force et d'avenir, eut doté notre école d'un talent qui n'a plus rien à envier à une école étrangère (1).

Ici pourrait se terminer cette notice sur ce qu'il y avait à dire de la vie artistique et sur la nature et le mérite des ouvrages du peintre; mais il reste à rattacher cette période à sa vie privée; je ferai mieux : je laisserai parler un de ses amis, celui que l'Académie de Gand et les deux Sociétés des Arts avaient appelé à prononcer sur sa tombe même et devant ses cendres déjà froides, ce pieux et suprême Adieu, ce même *Vale aeternùm*, que — bientôt — l'amitié et la reconnaissance devaient douloureusement répéter autour de la tombe de l'Orateur!.... mais à d'autres qu'à moi a été réservé le triste devoir de rappeler solennellement le nom chéri et respecté d'*Auguste Voisin :* écoutons-le une dernière fois parler, et recueillons religieusement les dernières paroles que sa bouche, fidèle organe d'un cœur aimant, ait

(1) Le tableau auquel il est fait allusion, fut commandé par M. D'Huyvetter, un des directeurs de l'Académie de dessin; sa collection, comme aussi celles de M. Rooman De Block, à Gand, de M. Van Laerebeke, à Jabbeke, en possèdent plusieurs autres.

prononcées dans une solennité municipale en quelque sorte, et publique.

« Il y a peu de semaines que la mort nous a ravi l'un de nos professeurs les plus jeunes et les plus zélés, M. Delval, et déjà un triste et pieux devoir nous ramène dans un champ de repos, où nos comptons, endormi du sommeil des justes, tant de parents, tant d'amis, tant de bienfaiteurs! (1)

» *De Noter* naquit dans une famille où le goût des arts était inné..... il fut lui-même fils, père, oncle, frère d'artistes.... imitateur scrupuleux de la nature, doué d'un pinceau minutieux et délicat, il visa peu à l'effet et sut toujours se tenir en garde contre cette fausse manière qui veut frapper vivement l'imagination par le contraste et l'exagération des couleurs.....

» Mais son beau talent ne périra pas tout entier; *De Noter* a laissé de nombreux élèves dignes de lui.... il en est d'autres encore qui réalisèrent les plus brillantes espérances et qu'une mort déplorable et prématurée est venue subitement arracher au culte des beaux-arts, Engel et Auguste De Noter : jeunes infortunés! que la terre aussi leur soit légère! (2)

» ..... ô toi qui, dans un monde meilleur et dans le sein de l'Eternel, as sans doute déjà reçu la récompense de tes vertus comme chrétien, comme père, comme époux et comme citoyen, reçois ici, cher *De Noter,* mes derniers adieux et ceux de cette jeunesse d'élite, de ces nombreux élèves qui se pressent avec tristesse et respect autour de ta

(1) Quels mots dans la bouche d'Auguste Voisin : « *Il n'y a que peu de semaines,* dit-il, *et déjà....* » Et déjà la mort germait dans le sein de l'orateur, et peu de jours se seront écoulés que le même devoir nous ramènera une troisième fois dans ce champ de repos!

(2) Deux des filles de M. De Noter se sont adonnées avec succès à la peinture des fleurs et des fruits.

tombe et à qui tu lègues l'exemple d'une belle et honorable vie d'artiste; repose donc en paix; dans peu d'instants notre séparation sera éternelle : mais votre souvenir vivra longtemps dans nos cœurs..... »

Je le répète : vieux et déjà menacé d'être atteint des infirmités d'un âge avancé, moi du moins je dois comprendre que la mort peut de jour à autre venir m'enlever : mais il m'est impossible de transcrire ici sans une vive émotion ces dernières paroles, prononcées sur deux tombes, par un homme jeune encore, dans la vigueur de l'âge et du talent et qui pouvait espérer que, pendant de longues années, la mort l'épargnerait, heureux au sein de sa jeune famille; mais, dans cet âge aussi, *Linquendo tellus*, Horace l'avait dit,

Linquendo tellus et domus et placens
Uxor, neque harum quas colis arbores,
Te praeter invisas cupressus
Ulla brevem dominum sequetur.

Carmin., L. II, Od. 14.

Pierre-François De Noter était mort à Gand le 21 novembre 1842. *Auguste Voisin* l'avait suivi le 4 février 1843!

N. Cornelissen.

Écoles de Gand,

EN 1163.

M. le professeur Warnkœnig a donné sur la liberté d'enseignement, dont on jouissait en Flandre, au moyen-âge, quelques détails peu connus jusqu'ici. Quant au degré de liberté qui existait sous ce rapport dans la ville de Gand, M. Warnkœnig a prouvé que presque toujours le comte s'était réservé le droit d'y établir des écoles et d'en conférer la direction aux chanoines de Ste-Pharaïlde (1).

Un document plus ancien que ceux cités par cet écrivain, vient de nous tomber sous la main. Il nous fournit la preuve que les moines de l'abbaye de St-Pierre avaient aussi quelque chose à dire aux écoles.

C'est une bulle du 11 mars 1162, provenant des Archives de l'abbaye de St-Pierre, conservées aux Archives provinciales de la Flandre orientale. En voici la teneur :

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Morinensi episcopo et dilecto filio Abbati Sancti Bertini salutem et apostolicam benedictionem, ex parte dilectorum filiorum nostrorum abbatis et fratrum Gandensis monasterii nostris est auribus intimatum, quod cum ecclesia sua, quan-

(1) *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte,* t. I, p. 438. et *trad. française du même ouvrage, par* A. Gheldolf, t. II, p. 375, et suiv.

tum in memoria hominum est, id juris hactenus habuerit inconcussè, quod in Burgo Gandensi nullus sine eorum assensu Scolas regere præsumeret, quandam libertatem legendi per laicam violentiam acceptantes, tali jure nituntur eos, sicut accepimus, spoliare. Unde, quum prescripte ecclesie jura et dignitates suas integre, prout debemus, volumus conservari, discretioni vestre per apostolica scripta precipiendo mandamus, quatenus hujus rei veritate subtiliter inquisita, si, prout dictum est, esse noveritis, prescripte ecclesie suam super scholarum regimine dignitatem auctoritate apostolica adjudicetis, et sententiam nostram faciatis, appellatione remota, firmiter observari. Ita tamen quod pro regimine scholarum alicui concedendo nullam prorsus exactionem faciant, vel ab aliquo fieri, quantum fuit in eis, permittant, ne schole debeant ex hâc causâ cessare; in hujusmodi quidem approbationem potius et auctoritatem quam prohibitionem et exactionem majoribus convenit ecclesiis reservari. Datum Laterani V Nonas marcij. »

Voici donc à peu près le resumé de cette lettre : le pape Alexandre III mande à l'évêque de Térouane et à l'abbé de St-Bertin, que l'abbé et les religieux du monastère (de St-Pierre) de Gand lui ont exposé, que bien que de temps immémorial il ne fut point permis d'établir des écoles sans leur assentiment, quelques laïcs ont cependant usurpé violemment le droit d'enseigner, et s'en appuient pour priver les moines de leur privilége. — Désirant conserver intacts les droits et la dignité du monastère, le pape prie l'évêque et l'abbé susmentionnés d'ouvrir une enquête sur cette matière et de faire restituer aux religieux, si leurs plaintes sont fondées, le droit de diriger les écoles; tout en leur défendant d'extorquer quoi que ce soit aux personnes qu'ils chargeraient de la direction des écoles; afin d'empêcher que par cette cause ces dernières viennent à se fermer.

Dans le moyen-âge on entendait quelquefois, à l'étran-

ger surtout, par le mot *Monasterium Gandense* (quoique ce nom appartînt plutôt à l'abbaye de St-Bavon), le monastère de St-Pierre. Il faut donc comprendre par *Burgum Gandense*, le quartier de St-Pierre; il n'y aurait pas d'autre moyen d'expliquer le droit exclusif d'enseigner qu'avaient dans la ville, proprement dite, les chanoines de Ste-Pharaïlde.

Nous croyons cette assertion d'autant plus plausible, que sur le dos de la pièce on lit *de Scolis in Sancto Petro*, et sur la copie du XVIIIe siècle, jointe à l'original : *Alexander Papa III quoad Scholas in Burgo Sancti Petri Gandensis.*

J. D. S. G.

Ce que coûtaient autrefois

DES DISTINCTIONS ET DES TITRES NOBILIAIRES.

Il n'y a point de trafic qui soit plus honteux que celui de la noblesse : vendre des armoiries, des honneurs héraldiques, des insignes nobiliaires, c'est détruire le caractère sacré qui a toujours été imprimé à l'idée de l'existence de la noblesse. En effet, n'est-ce pas un abus de permettre à l'homme incapable de se distinguer par ses propres mérites de son semblable, à l'homme rempli de prétentions sans motifs, à l'homme qui croit avoir droit à tout honneur, parce qu'il a de l'argent, de s'affubler de qualifications, d'usurper un rang qu'on n'accordait autrefois qu'à la vertu, à la science, au courage. Naguère ce commerce constituait une bonne source de richesses pour les gouvernements. Ils exploitaient à leur profit la vanité de financiers orgueilleux de leur fortune nouvelle, de marchands enrichis par des spéculations hardies, d'industriels ambitieux et nobiliomanes, qui une fois arrivés à un certain degré d'opulence, voulaient mettre le comble à leur position sociale, en briguant la faveur d'être appelé comte ou baron, de porter armes et lambrequins. Le temps n'est pas loin où de semblables énormités se commettaient encore officiellement à grand prix d'argent : nous pourrions presque citer des faits contemporains. On se souviendra

pourrait être allié ou pour autre cause, par patente particulière. 1167
Droit d'agent 24

1191

Pour tous les différents titres et marques d'honneur ci-dessus exprimés, deux frères ne payaient qu'une taxe et demie, trois frères, deux taxes, etc.

Pour le cas extraordinaire et non exprimé en ce tarif, la taxe devait être reglée selon les circonstances.

On trouvera encore des renseignements curieux sur cette matière, et sur tout ce qui concerne en général la noblesse, dans Christyn : *Jurisprudentia heroica,* et dans le même auteur : *Observationes Eugenealogicæ.*

Analyses critiques d'Ouvrages.

Histoire de Belgique, *depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, à l'usage des maisons d'éducation*. Tournai, Casterman, 1848; in-18, VIII et 300 pages.

Depuis plus de dix ans il pleut des histoires de Belgique : tantôt ce sont de simples manuels, tels que ceux de MM. Mauvy et David; tantôt des récits vivement colorés par le style ou rehaussés d'illustrations, tels que les ouvrages de MM. Moke et Juste; tantôt ce sont des copies maladroites d'ouvrages anciens, dans lesquelles on ne s'est pas même donné la peine de redresser des erreurs accréditées par le temps et l'ignorance. Les publications-mères de toutes ces histoires isolées, sont la vaste compilation de feu Dewez et l'histoire vraiment remarquable du chanoine De Smet, qui est encore un des meilleurs écrits en ce genre.

Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à faire pour la connaissance de nos annales? Loin de notre pensée d'émettre une semblable hérésie. Il y a plus d'un côté de nos fastes nationaux, qui reste obscur et oblitéré par le défaut d'investigations historiques nécessaires. Aussi voyons-nous toujours avec plaisir paraître quelque nouveau livre destiné à répandre la connaissance de nos annales.

La tâche la plus difficile est certes celle de populariser notre histoire, de la rendre familière à la jeunesse, sans

dégoûter celle-ci par une rédaction trop scientifique, trop chargée de faits et d'appréciations politiques.

L'excellent manuel de M. le chanoine David, destiné à l'instruction supérieure, remplit parfaitement son but. Mais il manquait un guide à ceux qui sont encore dans les écoles et les colléges. Un homme studieux et zélé, qui s'est consacré depuis de longues années à l'étude de notre histoire nationale, a essayé de combler cette lacune, et nous devons avouer que l'*Histoire de Belgique*, qui vient de sortir des presses de M. Casterman, à Tournai, est un petit livre fort remarquable. On ne doit pas s'attendre à trouver des faits nouveaux dans une publication élémentaire; mais au moins il y a mérite réel à présenter des choses connues sous un aspect clair et agréable. L'auteur a fait profit dans ce manuel des nombreux ouvrages qui ont paru depuis 1830 sur notre histoire, et dans lesquels ont été redressées bon nombre d'idées erronées.

Il y a admis la division très-rationelle de nos annales en périodes franque, féodale, de liberté communale, monarchique et constitutionnelle. Il a traité l'histoire de chaque province isolément et a eu soin de faire suivre chaque période d'un aperçu historique sur les mœurs, le gouvernement, les arts, les lettres, les progrès moraux, politiques et matériels. Il y a joint, chose fort utile à des commençants, la chronologie des princes de chaque province. Enfin, un questionnaire lucide et succint doit mettre le professeur à même de s'assurer, après chaque leçon, du progrès et du degré d'attention de ses élèves.

Nous avons remarqué avec plaisir que l'auteur a fait disparaître, dans les paragraphes même les plus concis, des mensonges et des bévues qui dénaturaient une foule de faits essentiels : la liberté communale, la période d'Artevelde, la guerre de Woeringen, le supplice d'Hugonet et d'Hymbercourt, la révolte des Gantois, en 1539, la

bataille de Courtrai, l'époque des Troubles, Albert et Isabelle, la mort d'Agneessens, la révolution brabançonne, sont tous autant de faits que nous étions habitués à voir défigurer, selon l'opinion des écrivains qui s'en occupaient. Ici ils sont exposés sans exagération et avec une franchise de bon aloi, qui témoigne d'une véritable impartialité : ce sont là des qualités inapréciables, alors qu'il s'agit d'inspirer aux enfants et aux adolescents l'amour de leur pays; ajoutons que pour éveiller en eux un patriotisme bien entendu, l'auteur a donné, après chaque période, une liste des grands hommes dont la Belgique peut s'enorgueillir. Terminons, en disant que si ce livre a obtenu la sanction ecclésiastique, il est digne aussi d'avoir, en bien des points, l'*imprimatur* des hommes de science et d'étude.

J. D. S. G.

Bulletin Bibliographique.

AVIS ESSENTIEL.

Quelques personnes se sont crues en droit de nous reprocher d'établir des distinctions pour l'insertion des titres de plusieurs livres nouveaux et de sommaires de certaines publications périodiques, et de nous accuser de les passer, avec intention, sous silence dans notre Bulletin bibliographique. Nous nous empressons de déclarer que nous n'avons jamais omis sciemment un ouvrage original, imprimé en Belgique, quelque mérite, quelque caractère qu'il eut d'ailleurs. L'in-folio comme la plus mince brochure, le mémoire scientifique comme le pamphlet, quand on nous en communiquait le titre, ont toujours été mentionnés dans le Messager des Sciences. *Nous prévenons donc les auteurs ou les directeurs de revues, qui auraient formulé une plainte semblable contre nous, de nous adresser leurs écrits ou d'échanger leurs recueils périodiques contre le nôtre. Ils peuvent être assurés que notre bulletin se fera un devoir d'annoncer leurs travaux scientifiques ou littéraires.*

HISTOIRE UNIVERSELLE.

Précis du cours d'histoire universelle fait à l'Académie royale d'Anvers, par Ernest Buschman. Anvers, 1843. 1re Partie.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Godefroi de Bouillon, chroniques et légendes du temps des deux premières croisades, par Collin de Plancy. Bruxelles, De Wasme, 1843; gr. in-8°, avec 140 gravures dessinées par F. Coomans.

Du duché de Bouillon, de son origine et de son importance première, et inventaire des manuscrits et de tous les docu-

ments conservés à l'hôtel-de-ville de Bouillon et qui servent de pièces justificatives de l'histoire de ce duché, par M. J. F. Ozeray. 1842; pp. 32 in-8°.

[Brochure imprimée aux frais de la ville de Bouillon, et au nombre de 200 exemplaires, conformément à la résolution prise, le 11 novembre 1842, par l'administration communale, approuvée par la députation provinciale le 14 décembre de la même année.]

Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne, par Edward Le Glay; tome Ier. Bruxelles (et Paris), Van Dale, 1843; in-8°, pp. 519.

[Ce volume, qui embrasse les premiers temps historiques de la Flandre jusqu'à la bataille de Bouvines, 1214, se distingue par des détails neufs et minutieux, puisés dans des vieilles chroniques, mises assez peu à profit jusqu'aujourd'hui. L'auteur, qui est un élève distingué de l'école des chartes de Paris, s'est attaché à reproduire Augustin Thierry pour ce qui regarde le fond, et M. de Barante pour la manière simple et attrayante de raconter. Nous attendons les autres volumes pour juger plus complètement cette œuvre de longue haleine.]

Chronyke van Antwerpen, sedert het jaer 1500 tot 1575, gevolgd van eene beschryving van de historie en het land van Brabant, sedert het jaer 51 voor J.-C. tot 1565, volgens een onuitgegeven handschrift van XVIe eeuw, met aenteekeningen van den uitgever (Van Dieren). Antwerpen, Van Dieren, 1843; in-8°.

Rapport à Monsieur le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris, par M. Gachard. Bruxelles, Hayez, 1843; pp. 353 in-8°. 1re Partie: Dijon.

[Ce beau volume nous donne une idée complète des richesses historiques, intéressantes pour la Belgique, que renferme le dépôt d'archives de Dijon. L'importance de cette *trésorerie* y est exposée avec détails et avec cette clarté, cette méthode auxquelles les travaux de M. Gachard nous ont habitués depuis si longtemps. Ce livre est un digne pendant du Rapport sur les archives de Lille, que M. l'archiviste-général a publié en 1841.]

Notice historique sur Henri III, dit le Débonnaire, duc de Brabant et de Lothier, marquis du St-Empire, comte de Louvain, Daelhem, de Boulogne, etc., suivie de la biographie de L. A. Raoux, par A. Smits. Brux., Polack-Duvivier, 1843; in-8°.



Histoire de la Belgique, par T. Juste. Brux., Jamar et Hen. 1843; 2e édition, in-8°.

Histoire politique, civile et monumentale de la ville de Bruxelles, par MM. Alex. Henne et Alph. Wauters. Bruxelles, Parent, 1843; 1re à 10e livr., avec lithographies.

[Cet ouvrage important, qui a fait le sujet d'un concours, n'est pas seulement un livre *illustré,* c'est, ce qui vaut bien mieux, un livre de bonne et profonde science, qui retracera enfin d'une manière convenable l'histoire de la capitale de la Belgique. Les deux concurrents, MM. Henne et Wauters, ont eu l'excellente idée de réunir et de fondre leurs recherches. L'histoire de Bruxelles mérite jusqu'ici tout le succès qu'elle obtient.]

Histoire de Belgique, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. Tournai, 1843; in-12, avec carte.

Cinq chapitres d'une histoire des Belges, pendant le XVIIIe siècle, par M. A. Borgnet. 1843; in-8°.

Guide de Gand, ou précis de l'histoire civile, monumentale et statistique des Gantois, par Aug. Voisin; 4e édition. Gand, Annoot-Braeckman, 1843; pp. XII et 243 in-8°.

[Cette 4e édition d'un livre plein de détails curieux, et qui se recommande par son exactitude, est le dernier adieu de notre ami commun, M. Aug. Voisin, à la ville de Gand, qu'il aimait avec une affection si dévouée. L'ouvrage a été revu, considérablement augmenté et orné d'un plan général de la ville, ainsi que de plusieurs vues de monuments. On sait qu'outre les renseignements utiles aux voyageurs, ce *Guide* contient encore un précis curieux de l'histoire de Gand. C'est ce qui le recommande surtout.]

BIOGRAPHIE.

Galerie des contemporains illustres. Brux., Jamar et Hen.

[Les 1re et 2e livraisons du tome second de cet excellent ouvrage, contiennent la biographie de M. J. B. Nothomb.]

Les Belges illustres, livr. 60-63. Bruxelles, Jamar et Hen, 1843; in-8°.

[Cette belle et élégante publication poursuit ses succès, grâce aux soins que les éditeurs, MM. Jamar et Hen, donnent constamment aux choix des articles, à l'exécution des gravures et aux détails typographiques. Les dernières livraisons contiennent les biographies de Clerfayt (De Stassart), Marie de Bourgogne (Marie Van Eckelraede), Vonck (Th. Juste), Marnix (J. J. Altmeyer).]

BEAUX-ARTS.

Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges, suivies de données historiques sur la famille Adornes, par J. Gaillard. Bruges, in-4°, avec 12 lithographies.

[Sous presse.]

La Belgique monumentale, livr. 11-25. Bruxelles, Jamar et Hen, 1843; in-8°.

[Cette publication, que distingue surtout un luxe de gravures et de typographie peu ordinaire, et dont la rédaction a été confiée à la plume féconde de M. Moke, répond dignement à ce qu'on a droit d'attendre de MM. Jamar et Hen. Les 17 premières livraisons sont consacrées à la Flandre. Le Brabant commence la 18e.]

LITTÉRATURE ET VOYAGES.

Nederduitsche Leesbibliotheek. Gent, L. Hebbelynck, 1842; in-18.

[Mr L. Hebbelynck, éditeur de cette bibliothèque choisie, destinée aux lecteurs flamands, vient de commencer la seconde série des publications de ce recueil. Il a fait successivement paraître dans la 1re : *De Roos van Dekama,* 6 vol.; *Iwein van Aelst* et *Het Blyspel van Mevrouw de Caumartin,* 1 vol.; *Nachtstukken* de C. T. W. Hoffmann, 2 vol.; *Verhalen* de J. B. Christenmeijer, 3 vol.; *Hertog van Alba,* 1 vol.; *Te Laet,* 2 vol.; *Keus uit de Gedichten van Tollens,* 1 vol.; *Bertrand van Rains,* 4 vol. Nous devons particulièrement louer l'éditeur des soins qu'il a mis à choisir des œuvres littéraires qui ne contiennent rien de répréhensible sous le rapport des mœurs et des idées religieuses. Cette bibliothèque peut être placée entre les mains de tout le monde. Nous recommandons particulièrement aux lecteurs qui aiment à voir respecter et honorer la vie de famille, le roman intime, qui commence la 2e série, et qui est intitulé : *Huiselyk Geluk en huiselyk Leed,* par Mme Fr. Bremer.]

Verslag der plegtigheid gevierd door de maetschappy Broedermin en Taelyver, enz., op den 30 april 1843. Gent, Annoot-Braeckman, 1843; pp. 8 in-8°.

Bertrand van Rains, naer het fransch van den baron Jules De Saint-Genois, vertaeld door C. H. Van Boekel. Gent, Hebbelynck, 1843; 2 deelen in-18.

Welmoed of de verdienstelyke Onderwyzer, door J. Pieterz, 2e uitgave. Hasselt, Milis, 1843; pp. 222 in-8°.

Leven van Sinte Amand, patroon der Nederlanden, dichtwerk der XIVe eeuw, uitgegeven door de Maetschappy van de vlaemsche Bibliophilen, overzien en verrykt met aenteekeningen en verklarende woordenlysten, door Jhr. Ph. Blommaert. Tweede deel. Gent, D. J. Vanderhagen-Hulin, 1843, in-8°, p. 345.

Leon, of trotschheid en eerzucht, tooneelspel in vyf bedryven, vry gevolgd naer het fransch van D. Rougemont, door H. Van Overvest Kup.

Études historiques et littéraires sur le wallon, par Ferd. Henaux. Liége, Oudart, 1843; in-8°.

Eloge funèbre de M. le prince de Chimai, par Le Tellier, 1843.

John Cockerill et le pont de Seraing, par Ch. De Chênedollé. Poème suivi de notes et du programme arrêté pour l'inauguration du premier pont suspendu sur la Meuse belge, le 17 avril 1843. Liége, F. Oudart, 1843; pp. 4 in-8°.

Lord Strafford, épisode du règne de Charles Ier, d'Angleterre, par Félix Bogaerts, et avec 12 dessins par N. De Keyzer, Brux., Jamar et Hen, 1843.

[Un volume in-8°, en 24 livr. La 1re a paru.]

Kronyken der straten van Antwerpen, door D. Sleeckx. Antwerpen, Oberts, 1843; in-8°.

Mille et un contes, récits chaldéens, par E. Carmoly. Brux., libr. belge-franç., 1843; 2 vol. in-8°, illustrés par Delvaux et Hillen, paraissant par livraisons.

Lettre inédite de A. B. Regnier, publiée par M. Ch. De Chênedollé. Liége, 1843; in-8°.

Histoire de la littérature française, depuis son origine jusqu'au XVIIe siècle, par A. Baron. Brux., Jamar, 1841-43; 2 vol. in-8°.

Une révolution pour rire, comédie en trois actes, par Louis Labarre, représentée la 1re fois à Bruxelles le 23 février 1843. Bruxelles, Jamar et Hen, 1843; pp. 56 in-8°.

[Spirituelle critique des travers politiques qui mettent aujourd'hui les peuples en révolution.]

Reis naer Loretten, door P. Visschers, priester. Mechelen, P. J. Hanicq, 1843; pp. 166 in-12.

ASCÉTIQUE.

Dertig meditatien voor de leermeestersen der jongheid zoo religieuzen als wereldsche, die zich in de zondagscholen of weekscholen tot het onderwys besteden. Brugge, Van de Casteele, 1843; in-18.

Sainte Alénie et les Saints en général, par F. D. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége. Liége, Desoer, 1843; in-18.

Het gelukkige Huisgezin of verschil tusschen het geluk van een stil en christelyk leven en de ongerustheden en wanorders der wereld. Naer het fransch, door C. L. De Vrieze. Deinze, De la Haye, 1843; pp. 145 in-24.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

État de l'instruction moyenne en Belgique, rapport présenté aux chambres législatives, le 1er mars 1843, par M. Nothomb, ministre de l'intérieur. Bruxelles, Devroye, 1843, in-8°, pp. CLX et 636.

De l'enseignement moyen. Lettre à M. J. Gendebien, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, à l'occasion de sa brochure intitulé : « D'une réforme dans l'enseignement moyen, » par D. Marlin, préfet des études et professeur au collége communal de Liége, etc. Liége, F. Oudart, 1843; in-8° de 108 pag.

Anna, ou l'aveugle sourde-muette de l'institut des sourds-muets de Bruges, par l'abbé C. Carton. Gand, Annoot-Braeckman, 1843; in-8° de 95 pages, avec portrait.

GRAMMAIRE, LEXICOGRAPHIE.

Dictionnaire wallon-français, par Remacle. Liége, Collardin, 1843. Tome II, 1re livr.

LIVRES ÉLÉMENTAIRES.

Kleine vlaemsche Spraekkunst, door P. Lansens, kostschoolhouder te Couckelare. Gent, Choquet; pp. 64 in-24.

Kleine Geographie of Aerdrykskunde, door P. Lansens, ib.; pp. 27 in-24.

Grondregels der Cyferkunst, door P. Lansens, ibid.; pp. 66 in-24.

Tableau des locutions vicieuses les plus répandues, ou vocabulaire contenant plus de 1200 mots impropres, altérés, forgés, mal prononcés, phrases contraires aux règles de la syntaxe, etc., dont environ 500 ne se trouvent ni dans les Omnibus du langage, ni dans aucun recueil publié jusqu'à ce jour. Brux., De Mortier frères, 1842; pp. 71 in-12.

Théorie des proportions composées et ses applications, à l'usage des maisons d'éducation, par Flavien Knapp, ancien professeur d'arithmétique. Brux., Decq, 1843; in-18.

Méthode facile pour apprendre à bien écrire, en très peu de temps, au moyen de trois transparens, par P. Bogaert, professeur à Bruxelles. Brux., Van Thielen, 1843.

SCIENCES JURIDIQUES ET LÉGISLATIVES.

Dissertation par A. F. Lepourcq, avocat à la cour d'appel de Liége, sur la question de savoir si le propriétaire d'une habitation ou d'une clôture murée, peut empêcher la recherche ou l'exploitation de mines dans un terrain éloigné de moins de cent mètres de sa propriété, alors même que ce terrain ne lui appartient pas. Liége, H. Dessain, 1843; pp. 32 in-8°.

La morale du notariat, considéré dans son utilité sociale, par Martroye. Brux., veuve J. J. Van der Borght, 1842; in-8°.

Causes célèbres. — Cour d'assises du Brabant. — Affaire Caumartin. — Accusation d'homicide volontaire sur la personne de M. Aimé Sirey. Brux., impr. du *Politique,* 1843; pp. 62 in-8°, et 1 planche.

Supplément à la loi communale de Belgique, expliquée et interprétée; contenant une rédaction nouvelle des articles de cette loi qui ont été modifiés par les deux lois du 30 juin 1842, par J. B. Bivort. Brux., Deprez-Parent, 1843; in-8°.

Compte de l'administration de la justice criminelle en Belgique, pendant les années 1836, 1837, 1838 et 1839, présenté au Roi, par le ministre de la justice. Brux., impr. de Deltombe, 1843; pp. XXXIX et 545 in-4°.

Tableau indicatif des rapports qui existent entre les dispositions du Code de commerce, avec celles des Codes Napoléon et de procédure civile; avec une table de concordance des calendriers français et grégorien, proprement destiné à l'usage de MM. les membres du barreau, notaires, avoués, etc. Gand, Hemelsoet, 1842; gr. in-8°.

Code constitutionnel de la Belgique, expliqué par ses motifs, etc., par Havard. *Loi électorale*. Brux., Périchon, 1843; in-18.

Idem. *Loi provinciale*. Brux., Périchon, 1843; in-18.

ÉCRITS POLITIQUES ET PAMPHLETS.

Compte fait de la loi sur les sucres, par l'auteur de la *Question de la dette hollandaise mise à la portée des enfants* (Joseph Meeus). Brux., Périchon, 15 avril 1843, 1re partie, pp. 96 in-8°.

[La deuxième partie de cet ouvrage est sous presse : elle aura pour titre « Du gouvernement de l'industrie. »]

D'une réforme dans l'enseignement moyen, par Jules Gendebien, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. Bruxelles, 1842; in-8°.

Mémoire en réponse à la lettre de M. Decartier, du 1er avril 1843, au sujet de sa demande du changement de direction de la route de Beaumont, par la traverse de la commune de Marchienne au-Pont. Charleroi, Alp. Deghistelle, 1843; pp. 23 in-4°.

Essai sur l'union douanière de la France et de la Belgique. Liége, Collardin, 1843; in-4°.

Choix de discours de l'opposition. Bruxelles, 1843; in-8°.

Quelques mots sur la question des sucres (20 février 1843). Bruxelles, Méline et Ce, 1843; pp. 71 in-8°.

De l'influence du clergé en Belgique, par P. De Decker, membre de la chambre des Représentants. Brux., De Wasme, 1843; pp. 57 gr. in-8°. 1re édition, et 2e édition avec un nouvel avant-propos.

[Travail tout de conciliation, écrit dans l'intention de faire disparaître pour les hommes graves et sérieux bien des préjugés, bien des idées pré-

conçues. L'auteur y jette un coup-d'œil rapide sur la puissance politique du clergé au moyen-âge, puissance dont il présente le retour comme impossible aujourd'hui.]

Chambre des Représentants. Discussion en comité secret du traité conclu le 5 novembre 1842, entre la Belgique et les Pays-Bas, et de la convention faite avec la vieille Société Générale. Brux., impr. du *Moniteur belge,* 1843; pp. 91 in-8°.

Le célibat et le mariage des prêtres, considéré sous le rapport de la loi divine et naturelle, de la société et de la religion, par Rosalie Ballieu. Namur, Guyaux et Feuillien, 1843; in-8°.

Composition de l'armée belge. Budjet de 1843. Brux., Demanet, 1843; pp. 76 in-8°.

Réflexions sur l'état actuel des partis en Belgique, et conseils utiles à suivre aux élections prochaines, par J. Dufrenne, avocat. Brux., Slingeneyer, 1843; pp. 38 in-8°.

De l'électeur, de ses droits et de ses devoirs, par Charles Hirmani. Ath, Ed. Themon-Dessy, 1843; pp. 32 in-18.

Discours prononcé par M. le comte Félix de Mérode, sur la question du domaine forestier, incidemment liée à la discussion du traité avec la Hollande. Brux., 1843; in-8°.

Question de l'impôt sur les sucres, par Adolphe Bosch. Brux., Slingeneyer, 1843; in-8°.

Du régime protecteur en économie politique, de son application à la Belgique, et des avantages que son agriculture, sa fabrication et son commerce pourraient en recueillir, par J. F. Constant, de Verviers. Brux., Deprez-Parent, 1843; 2 vol. in 8°.

Ministère du 13 avril 1841. — Discours prononcé par M. Nothomb, ministre de l'intérieur, dans la séance de la chambre des Représentants, du 18 mars 1843. Brux., Deltombe, 1843; pp. 70 in-8°.

[Cette brochure, relative à la discussion de la loi des fraudes électorales, a été tirée à 6,000 exemplaires.]

Organisation de l'instruction primaire. — Circulaire. Ecoles normales. Ecoles primaires supérieures. Brux., Deltombe, 1843; pp. 15 in-8°.

Coup-d'œil sur la Belgique en 1843. Bruxelles, Berthot, 1843, in-8°, pp. 16.

SCIENCES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Situation économique de la Belgique, exposée d'après les documents officiels, par le comte Arrivabene. Bruxelles, Berthot, 1843; in-8°.

Du commerce maritime et de l'établissement du système des droits différentiels en Belgique. Bruxelles, Demortier, 1842; pp. XI et 69 in-8°.

Etudes sur l'industrie et le commerce, la marine et la pêche nationale en Belgique, par Martial Cloquet, docteur en droit. Brux., Méline et Ce, 1842; 1 vol. in-8°.

Nouveau système de comptabilité commerciale, à l'usage des maîtres de forges, négociants, industriels, manufacturiers et élèves d'écoles de commerce, par J. Willame, agent comptable de la société des hauts-fourneaux, forges et usines du Luxembourg, à la société nationale, à Bruxelles. Brux., chez l'auteur, 1842-43; 4 liv. in-4°.

Examen critique des opérations financières de quelques banques qui prêtent par annuités, par A. Pioch, professeur d'analyse à l'école militaire. Brux., Decq, 1843; pp. 29 in-4°.

Caisse de prévoyance, établie à Mons, en faveur des ouvriers mineurs. Rapport annuel de la commission administrative. Mons, impr. de Monjot, 1843; pp. 21 in-f°.

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers de l'arrondissement de Charleroy. Rapport de la commission administrative sur les opérations de l'exercice 1842. Châtelet, J. J. Lambillon, 1843; pp. 15 in-8°, et 2 tableaux.

Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs des provinces de Namur et de Luxembourg. Rapport de la commission administrative sur les opérations de 1842. Namur, D. Gérard, 1843; pp. 21 in-8°.

Traité théorique et pratique de la fabrication du fer, avec un exposé des améliorations dont elle est susceptible, principalement en Belgique; par B. Valérius, professeur de chimie appliquée à l'école militaire de Bruxelles. Brux., chez l'auteur, 1843; 1re partie, pp. 240 in-8°, avec atlas.

Caisse de prévoyance pour les ouvriers mineurs des houil-

lères du *Centre*. Rapport annuel fait en vertu de l'article 12 des statuts. Mons, Piérart, 1843; pp. 10 in-8°.

Mémoire présenté à M. le ministre des travaux publics de Belgique, par les sociétés charbonnières du Centre-du-Flénu, de Bonnet-Veine-à-Mouches et des Cossettes (territoires de Jemmapes et Quaregnon, près de Mons), contre l'arrêté de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut, en date du 6 janvier 1843, pris sur le rapport-réquisitoire de M. Gonot, ingénieur en chef de la 1re division des mines. Mons, Em. Hoyois, mars 1843; pp. 29 in-4°.

Réponse de Madame veuve De Gorge-Legrand et des sociétés charbonnières du Nord-du-Bois-de-Boussu, d'Hornu-et-Wasmes, des Produits, de Belle-et-Bonne, du Levant-du-Flénu et du Haut-Flénu au Mémoire présenté, etc. (dont le titre précède). Mons, Monjot, 15 avril 1843; pp. 25 in-4°.

[Ces deux publications sont relatives à l'arrêté de la députation qui interdit aux sociétés charbonnières de : Fosse-du-Bois, Bonnet-Veine-à-Mouches, Centre-du-Flénu, Cossette, Belle-et-Bonne, et Rieu-du-Cœur, d'exploiter désormais à moins de cinquante mètres au-dessous de l'assise inférieure du *mort-terrain*.]

SCIENCES MÉDICALES.

Coup-d'œil sur l'état de l'enseignement médical à Paris, comparé à celui qui se donne en Belgique; par Philippe J. Van Meerbeeck (de Malines). Brux., Soc. Encycl., 1842; pp. 26 in-8°.

Relation d'un voyage médical fait en Hollande, pendant l'année académique 1840-41, par le même. Ibid.; pp. 39 in-8°.

Rapport sur l'état de l'enseignement médical de l'université de Berlin, pendant le premier semestre de l'année 1841-42; par le même. Ibid.; pp. 9.

Recherches historiques sur la pratique de l'art des accouchements à Bruges, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, par M. De Meyer. Bruges, 1843; in-8°.

Dissertation académique sur les luxations du coude, par le docteur E. De Bruyn. Louvain, 1843; in-8°.

Parallèle entre l'enseignement médical des universités de

Paris, de Berlin et de la Hollande, et celui des universités de la Belgique, par le docteur P. J. Van Meerbeeck. Brux., 1842; in-8°.

Considérations médico-légales sur l'infanticide par asphyxie, par le Dr F. J. Mat-Heyssens. Anvers, 1843; in-8°.

Rapport sur les hospices d'aliénés de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, adressé à M. Nothomb, par le docteur C. Crommelinck, avec un atlas de 14 planches. Courtrai, Jaspin; in-8°, pp. 272.

HISTOIRE NATURELLE.

Traité de l'âge du cheval, par Th. Goupy de Quabeek, lieutenant au 1er régiment de lanciers. Brux., Parent; in-8°, avec 40 gravures.

Faune belge, 1re partie. Indication méthodique des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons observés jusqu'ici en Belgique, par Edm. De Selys-Longchamps. Liége, H. Dessain, 1842; pp. XII et 310 in-8°, avec 9 planches.

AGRICULTURE.

Cours raisonné d'agriculture et de chimie agricole, par M. J. Scheidweiler, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état. Bruxelles, Hauman, 1843, 2 vol. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

Analyse des matériaux les plus utiles pour des futures annales de l'imprimerie des Elsevier. Gand, Annoot, 1843; pp. 46 gr. in-8°.

[Cette intéressante publication, tirée à 50 exemplaires, est due aux recherches d'un bibliographe instruit, connu par sa belle collection d'Elzevirs; elle est ornée d'une planche représentant l'écusson des célèbres typographes hollandais et de deux tableaux généalogiques.]

Moniteur de la librairie encyclopédique de Périchon, à Bruxelles. Catalogue général des publications belges et étrangères. Brux., J. Stienon; in-8°, nos 1 à 6.

[Ce recueil bibliographique, quoique laissant beaucoup à désirer pour la librairie nationale, est conçu avec goût; il se publie depuis le mois d'août 1842, et paraît à des époques indéterminées.]



Second catalogue de livres anciens et modernes de la librairie scientifique et littéraire de A. Van Dale. Bruxelles, 1843; in-8°.

STRATÉGIE.

Description de la nouvelle citadelle de Gand, par M. Gey-Van Pittius, lieutenant-colonel du génie, etc., suivie d'une traduction de la relation du séjour des troupes neérlandaises dans cette place en 1830. Brux., Périchon, 1843; pp. 52 in-4°, avec plans.

Expériences sur la résistance produite dans le forage des bouches à feu, faites à la fonderie de canons, à Liége, en 1840 et 1841, par Coquilhat, capitaine d'artillerie. Liége, J. Desoer, 1843; in-8° de 63 pag. et 1 planche.

CARTES ET PLANS.

Plan général et parcellaire des environs de Bruxelles. Brux., Etab^t géographique, 1843.

[Ce plan contient non-seulement les rues et les constructions nouvelles des faubourgs, mais toutes les rues projetées, ainsi que la *nouvelle enceinte* destinée à agrandir la capitale. Il contient, en outre, la continuation du quartier Léopold, par M. l'architecte Cluysenaer, et toutes les modifications proposées pour l'embelissement à l'intérieur de la ville, tels que le nouvel entrepôt, le palais de justice, le marché couvert projeté dans les bas-fonds de la rue Royale, etc. Enfin, les promeneurs, les propriétaires et les spéculateurs y trouveront des renseignements sur tout ce qui peut les intéresser.]

Plan d'un palais destiné au Roi, à l'industrie et aux arts, ainsi que d'un nouveau quartier y faisant suite, situé entre les portes de Louvain et de Namur, à Bruxelles, projeté par J. P. Cluysenaer, architecte, etc. Brux., Périchon, 1842; in-4°, avec 2 grandes planches.

Carte commerciale de la navigation et des chemins de fer de la France et de la Belgique, et d'une partie des états limitrophes, dressée d'après les documents les plus récents, par Ernest Grangez. Paris, L. Mathias, 1843; 1 feuille.

Carte spéciale des voies navigables qui mettent en communication Paris, le Nord de la France et la Belgique, indi-

quant, etc., avec un tableau synoptique comprenant les principaux renseignements qui peuvent intéresser le commerce et le guider dans la direction des transports, par Ernest Grangez. Paris, L. Mathias, 1843; 2 feuilles grand aigle.

[Cette carte, dressée à l'échelle de 1/300,000 ou 0m 001 pour 300 mètres, d'après celle du dépôt de la guerre et de nombreux plans particuliers, est destinée aux mariniers qui font la navigation du Nord de la France et de la Belgique; elle est également utile aux industriels et aux commerçants, dont les produits alimentent cette navigation.]

MÉCANIQUE.

Introduction à la mécanique appliquée aux arts, par A. Devillez, professeur de mécanique et de constructions civiles à l'école spéciale des mines du Hainaut. Mons, Leroux, 1843; in-8° de XVI et 310 pag. et 8 planch.

MUSIQUE.

De l'expression dans les arts et particulièrement dans la musique, à propos du concert de Mme Pleyel, par R...d (Renard). Liége, 1843; pp. 11 in-8°.

Méthode élémentaire de plain chant, à l'usage des séminaires, des chantres et organistes, par F. J. Fétis. Paris, veuve Canaux, 1843; gr. in-8°.

Recueil de chants religieux et de chœur, publié par M. Daussoigne, directeur du conservatoire de musique de Liége. Liége, 1843.

[Ces morceaux, en langues française et flamande, sont extraits des œuvres de Allegri, Silcher, Schubert, Cherubini, Gluck, Gossec, Grétry, Handel, Haydn, Josquin De Près, Orlando Lasso, Mehul, G. De Machaut, Ockeghem, Palestrina Salieri, Weber et d'autres grands maîtres anciens et modernes. La poésie de ces divers morceaux traduits en langues française et flamande, par MM. Charlemagne, Th. Weustenraad, A. Van Hasselt, Th. Van Ryswyck, etc., ne traite que de sujets nobles et moraux. La première partie du volume se compose de 30 chants religieux, texte latin, la seconde de 31 chœurs en langues française et flamande.]

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 2e livr. 1843. Gand, L. Hebbelynck.

Kunst- en Letterblad, jaergang 1843, 10-12 nummers. Gent, L. Hebbelynck; in-4°.

[Ces numéros contiennent : Lettre sur l'état de la littérature flamande. Edda : suite (Ph. Blommaert). — Hemelsage. — Correspondance inédite de Bilderdyk. — Het Wolkje (S. F. V. K.) — Jagers Lied (Van Ryswyck). — Leo D'Hulster. — Busbeek. — Volkssagen. — Mengelingen.]

Belgisch Museum, voor de nederduitsche tael en letterkunde en de geschiedenis des vaderlands, uitgegeven door J. F. Willems, 1ste aflev. Gent, Gyselynck, 1843.

[Maria van Braband (C. Coppens). — Rederykers van Audenaerde (D. J. Van der Meersch). — Martin Luther en Martin Van Rossem (Willems). — Holsteinsche Volksrymen (id.). — Gasthuis te Gent, a° 1349 (Pr. Van Duyse). — Van den Poel (id.).]

De Middelaer, 3e jaergang. Leuven, Van Linthout, 1843.

[Aerdrykskunde : over het oude Braband (A. T. S. J.). — Oplossing der voorgestelde vragen (J. D.). — Werkzaemheden gedurende den schooltyd. — Kerkelyk muzyk en zang.]

Annales et bulletin de la société de médecine de Gand; année 1843. Gand, in-8°, livr. de mai et juin.

Annales de la société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, 2e série, t. I, n° 2. Bruges, 1843.

Annales de la société médico-chirurgicale de Bruges. 1843, t. IV, 1re livr.

Nouvelle revue de Bruxelles, bibliothèque périodique de la littérature, des sciences et des arts; année 1843, 1re et 2e livr., avril et juin. Bruxelles, Demortier frères, in-8°.

[La dernière livraison contient pour l'histoire nationale : les arts et les artistes dans les Pays-Bas. — Les Moutons de Tournai (Dumortier). — Les harengs de Guill. Beuckels (C. De Plancy). — Charles d'Anjou, comte de Hainaut. — Godefroi de Bouillon.]

Revue nationale de Belgique, 8e série, livr. 1-5. Bruxelles, A. Decq, 1843.

[Les 5 dernières livraisons contiennent : De l'existence des partis sous le gouvernement représentatif : l'opinion catholique. — Écononomie sociale. — La Belgique en 1792 et 1793. — Vie de Galilée. Histoire des sciences mathématiques en Italie, par Libri. — Des élections communales. — L'Allemagne agricole. — Tournai, sa cathédrale, ses monuments. — Essai sur la guerre sociale, par Mérimée. — De quelques

moyens d'augmenter les revenus du trésor. — L'incident des faux électeurs. — Cours d'économie politique, par Michel Chevalier. — L'expédition des Anglais sur l'Escaut en 1809. — Assemblée délibérante instituée à Berlin par le roi de Prusse. — Politique intérieure. — Où le clergé belge va-t-il? — La Galvanoplastie et ses applications. — La Belgique en 1792 et 1793 (suite et fin). — Paris, ses monuments, etc. — Des candidatures électorales. — Napoléon, la Belgique et la limite du Rhin en 1813 et 1814. — Daguerréotype. — Révolution française. Histoire de dix ans, 1830-1840, par M. Louis Blanc. — Les deux partis et e ministère. — Des sociétés de Rhétorique et de la situation du théâtre flamand. — Rhinoplastie, autoplastie, lithotritie, ténotomie, etc. — Le mal du pays, par Étienne Henaux. — Voyage en Bulgarie, par M. Blanqui. — Politique intérieure : élections. — Chansons et mélodies nationales. — Les *Burggraves* et *Lucrèce*. — Révolutions du *Globe,* par A. Bertrand. — Élections.]

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten, 1843; t. X.

[La livr. de juin contient : Circulaires des Evêques. — Des Catacombes. — Chant Grégorien. — Catéchisme de Malines. — Sommeil magnétique. — Elections. — Nouvelles ecclésiastiques et politiques.]

Annales de l'observatoire de la ville de Bruxelles, publiées, aux frais de l'état, par le directeur A. Quetelet. Brux., Hayez, 1843; t. I et II, 2 vol. gr. in-4°.

Trésor national, 2e série, mai 1843. Brux., Wouters et Ce; 1re livraison.

[Etat social de Rome sous l'Empire (Altmeyer). — Sur J. B. Van Mons (Quetelet). — Romance traduite de l'espagnol (N. L.). — Constitution hongroise (N. Charpentier). — Révolutions de la plèbe de Rome (Magnez). — Droit des gens, diplomatie et droit maritime depuis Charles-Quint jusqu'aujourd'hui (Corremans.)

Revue de la Numismatique belge, 1re année, n° III. Tirlemont, Merckx, 1843.

[Cette livraison contient : Monnaies d'Antoine, duc de Brabant. — Monnaies visigothes; — d'Egypte; — des seigneurs de Herstal. — Trouvaille de Louvain. — Monnaies du comté de Namur. — Sur T. E. Mionnet. — Mélanges. — Bulletin bibliographique.]

Journal des instituteurs. Brux., Deprez-Parent, 1843; 3e liv., in-8°.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Brux., Demortier frères, 1843; 5e liv., in-8°.

[Ce cahier contient : Une note de Volttem, relative aux observations



médico-chirurgicales, par M. le docteur Rul-Ogez, d'Anvers; sur l'observation du même docteur, intitulée : Croup avec expectoration de fausses membranes; sur l'épidémie d'entérite typhoïde à l'hôpital militaire de Bruxelles.]

Gazette médicale belge, journal hebdomadaire de littérature, de critique et de nouvelles médicales, redigée par les docteurs Ph. Van Meerbeeck et Ch. Van Swygenhoven, 1re année, 25 numéros. Bruxelles, Parent, 1843; in-4°.

[Nous recommandons cette intéressante revue périodique non-seulement aux médecins et aux hommes de science, mais encore aux gens du monde, qui y trouveront une lecture amusante et utile. Les soins que les directeurs donnent à cette gazette, tant sous le rapport du style que sous celui des matières, méritent de populariser une publication, qui n'est ni trop scientifique pour le commun des lecteurs, ni trop légère pour les savants.]

Journal de médecine, publié par la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Brux., 1843; in-8°.

Annales d'oculistique, par le Dr Cunier. Bruxelles, 1843; t. IX, 1re livr.

Annales du conseil central de salubrité publique de Bruxelles. Brux., 2e vol., 2e livr.

Journal vétérinaire et agricole de Belgique. Bruxelles, 1843; t. II, in-8°, janvier et juin.

Bulletin de la société pédagogique du canton de Spa, et réglement de cette compagnie. N° 1; 1843.

Bulletin du musée de l'industrie, publié par J. B. A. M. Jobard, directeur du musée, etc. Brux., Lesigne, 1843; t. III, 1re livr., pp. 172 in-8°, et 9 planches.

[Ce recueil intéressant continue à paraître avec régularité; la dernière livraison contient : Mémoire sur l'exploitation des chemins de fer, par Auguste Delaveleye; — Des explosions foudroyantes; — Mémoire sur les appareils appliqués à la ventilation des mines, par Gabriel Glépin (suite); — Préparation de la colle végétale, dite *colle marine de Jeffery;* Machine à tarauder les boulons, avec trois coussinets pour couper le métal sans le refouler, par M. De Coster; Machine à dresser les surfaces droite des écrous et les têtes des boulons, par le même; — Taraud équarissoir, par M. Mariotte; — Machine à faire les biseaux sur des planches de cuivre; — Pompe à double réservoir d'air et à jet continu, par John Beare; — Foulon à percussion modérable, propre

au foulage, au dégraissage et au lavage des draps et autres tissus, opérant à la fois par pression et par percussion successives, par MM. Bénoît et Vergnes; — Description d'une presse hydraulique à faire les paquets de coton filé, par J. Gressien; — Calculs et données pratiques sur les dimensions des courroies employées dans les transmissions du mouvement; — Du tannage mécanique et autres perfectionnements récents au tannage; — Pile galvanique au charbon, par Bunsen et Reizet: — Moyen de coller le papier, par Th. Middleton; — Encollage des chaînes pour les tissus, par J. Andrew; — Filatures anglaises, Manchester; — De la thermographie, ou art de copier les gravures ou autres impressions faites sur papier, sur des plaques métalliques, par K. Hunt; — Grille-chaîne sans fin pour les foyers; — Qualités du fer et de l'acier déterminées par leur puissance magnétique; — L'acier; — Manière de séparer la cire de l'acide stéarique; — Chemins de fer d'Amérique.]

Annales des travaux publics de Belgique. Documents scientifiques, industriels ou administratifs, concernant l'art des constructions, les voies de communication et l'industrie minérale. Bruxelles, Van Dooren, 1843. Tome Ier, in-8° de XIV, 500 et 86 pages, avec 6 planches.

[Ce recueil est publié aux frais du département des travaux publics; le premier volume, qui vient de paraître, offre une idée avantageuse de cette publication; il est à espérer qu'elle favorisera, dans notre pays, le développement des sciences, en même temps qu'elle excitera l'émulation de nos ingénieurs, en offrant à ceux-ci un moyen facile de publier le résultat de leurs recherches ou de leurs études. — Voici le sommaire des mémoires contenus dans ce volume : Rapport au Roi et arrêtés relatifs à l'organisation des *Annales;* — Introduction (H. Guillery); — Précis historique sur la construction des chemins de fer en Belgique; — Notice sur l'établissement, en Belgique, des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs (A. V.); — Détails historiques sur la Meuse, son cours, sa navigation, les travaux exécutés ou projetés, les mouvements des marchandises et les variations du frêt (H. G.); — Notice historique sur le canal de Bruxelles au Rupel (H. Engels); — Notice sur le pont du Val-Benoît (F. Deridder et J. Dupré); — De l'exploitation et du traitement des substances minérales en Belgique; — Aérage des mines, rapport de M. Gonot sur un appareil inventé par M. Motte; — Sur l'emploi de la boussole dans les mines (M. Quetelet); — De l'emploi des chaudières à haute pression à bord des bateaux à vapeur (Ed. Prisse); — Notice sur la carte minière (A. Devaux); — Des voies navigables en Belgique. Considérations historiques, etc. (M. Vifquain); — Rapports et instruction pratique sur les lampes de sûreté en

usage dans les mines ; — Relevé du nombre des machines à vapeur en Belgique ; — Analyse de l'enquête ordonnée, par le parlement anglais, sur le travail des enfants dans les mines (Ed. Ducpétiaux); — Notice sur la fonderie de canons, à Liége (C. Frédéric et E. Dusillon) ; — Analyse de la poudre à canon (M. Chandelon).]

Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, n°s 4 et 5. Bruxelles, Hayez, 1843.

[Ces 2 numéros contiennent pour l'histoire nationale : Rapport sur un mémoire de M. Borgnet : *Études sur Charles le Simple* (Grandgagnage et Stassart). — Poème sur la bataille de Monthéry (De Ram). — Documents du moyen-âge (Reiffenberg). — Mémoire sur les écoles : Rapport (Reiffenberg). — Règne d'Albert et d'Isabelle : Rapport (Gerlache, Moke et De Ram.]

Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. Bruxelles, Hayez. Tome VI, 4e et 5e bulletins, séances du 1er avril et du 9 mai 1843.

[Principaux articles contenus dans ce cahier : Index topographicus Belgii, quam ex Bollandiano opere collegit Isfridus Thysius, can. reg. abbatiæ Tongerloensis, olim in edendis Actis SS. Belgii selectis Ghesquierii socius ; — Brevis notitia Belgii, ex actis Sanctorum januarii et februarii, ab Joanne Bollando et Godefrido Henschenio societatis Jesus vulgatis, excerpta et per provincias digesta ; — Chronique de Baudouin d'Avesnes ; — Prétention de Philippe-le-Bon sur l'Aquitaine ; — Notices sur des documents manuscrits et sur des publications récentes.]

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES.

Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Hoyois, 1843 ; t. III, 3e livr.

[Ce cahier contient : De la légalité et de l'influenee du mutisme imposé aux reclus, par N. Defuisseaux. — Notice sur J. B. Thorn, décédé gouverneur du Hainaut, par J. B. Bivort. — Bulletin des séances. — Programme des sujets proposés au concours.]

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Bruxelles, t. XV, 2e partie, 1841-1842. Bruxelles, Hayez, 1843.

[Contient pour l'histoire nationale : Vie de J. L. Vivès (Namêche). — Adriani Heylen Commentarius (De Ram).]

ANNUAIRES ET ALMANACHS.

Annuaire de l'état militaire de Belgique, publié sur les documents fournis par le département de la guerre, pour 1843. Brux., Demanet, avril 1843, pp. 229 in-8°, avec portrait du duc de Brabant.

Almanach de Belgique, pour l'année 1843. Bruxelles, C. J. De Mat; pp. 256 in-16, orné de vignettes.

Almanach royal de Belgique, pour l'an 1843, classé et mis en ordre par H. Tarlier. Brux., librairie polytechnique, mars 1843; pp. XXIV et 576 in-8°.

[L'Almanach royal de cette année (qui est la 4e de sa publication) contient de nombreuses améliorations, parmi lesquelles nous citerons : 1° la liste, inédite, de tous les membres qui se sont succédé aux Chambres législatives depuis leur institution, et celle de tous les ministres qui ont dirigé les divers départements ministériels depuis le gouvernement provisoire; 2° les listes générales, revues et complétées par le département des affaires étrangères, de tous les nobles reconnus de Belgique et de tous les membres de l'Ordre de Léopold, depuis la création de l'Ordre jusqu'à ce jour; 3° le personnel complet de tous les établissements d'enseignement moyen subsidiés par l'Etat; 4° l'indication de la superficie et des budgets des recettes et dépenses de toutes les communes du royaume; enfin, les parties relatives aux puissances étrangères, au pouvoir judiciaire, aux cultes, à l'instruction publique, aux administrations financières, aux travaux publics, etc., ont été refondues dans un nouvel ordre plus méthodique et plus propre aux recherches.]

OUVRAGES DIVERS.

Tarif pour la mesure des parallélipipèdes (pièces à six faces) en mètres cubiques. Gand, Hemelsoet, 1842; in-4°.

A Week in Brussels (une semaine à Bruxelles), ouvrage destiné aux voyageurs anglais en Belgique. Brux., 1843.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Chaire de vérité de St-Michel. — On vient de placer dans l'église de Saint-Michel, à Gand, une nouvelle chaire de vérité. L'exécution de ce monument qui, dans certaines parties de détail, ne manque ni de goût ni d'élégance, est due au ciseau du sculpteur Franck, jeune artiste de mérite, à qui l'on est déjà redevable de plusieurs ouvrages dignes d'attention. Le sujet principal de ce monument est la Guérison de l'Aveugle de Jéricho; il se compose de trois pièces capitales: le Christ, l'Aveugle et le figuier qui soutient la chaire; jusqu'ici le figuier seul est placé. Le dessus ou dais qui couronne la chaire et qui sert de complément au groupe principal, représente le Père-Éternel, entouré de nuages et d'anges, qui vient donner sa divine sanction au miracle de son Fils; ces grandes pièces sont toutes en marbre blanc. La cuve même qui forme la chaire de vérité est, ainsi que l'escalier, en bois d'acajou; elle est enrichie de trois bas-reliefs en marbre blanc; le premier représente le Christ, jeune encore, entre les Docteurs; le deuxième, celui de devant, le Christ prêchant sur la montagne; le troisième, l'instant où il donne à ses apôtres mission de parcourir le monde pour y répandre la vérité de l'Evangile. — L'escalier, à la partie de derrière, est aussi surmonté d'un bas-relief, représentant l'Ascension de notre Seigneur. Tout l'ouvrage est en style dit gothique. — Quoique ce monument ne soit pas encore complet, ce qui nous empêche de porter un bon jugement sur son ensemble, nous pouvons déjà dire dès maintenant qu'il est d'une grande richesse et que l'artiste a surtout été heureux dans la sculpture du bois. La rampe de l'escalier est d'un fini qui rappelle entièrement le ciseau des artistes du moyen-âge. Ce sont des branches de chêne et des grappes de raisin, s'enlaçant, s'enchêvetrant, grimpant de mille façons et offrant, dans toutes les parties, une incontestable perfection.

— Les médaillons qui ornent les faces de la chaire, sont grâcieux; les figures y sont, en général, groupées avec naturel et entente d'une saine perspective. Nous ne pouvons donner le même éloge au Père-Éternel qui couronne le monument, et qui paraît mal à l'aise dans ces nuages qui semblent le river aux parois du dais. Cette figure capitale devrait être plus dégagée et offrir dans les traits plus de majesté, un caractère moins vulgaire. Les têtes d'anges qui l'entourent, ne sont pas plus heureuses; nous eussions voulu que l'artiste eut conservé à ces têtes d'enfants la coiffure qui sied si bien aux anges de l'école de Duquesnoy, au lieu de cette chevelure raide et pommadée que nous leur voyons ici. Si cette critique semble un peu acerbe, c'est que nous savons qu'on peut dire beaucoup à un artiste de mérite, qui ne demande qu'à faire mieux et qui a déjà plus d'une fois donné des preuves d'un véritable talent. En somme, nous diviserons notre analyse de l'œuvre de Franck, et nous dirons que si, sous le rapport de l'art, ses sujets en marbre laissent à désirer, ceux exécutés en bois sont irréprochables. — Une dernière observation, mais qui n'est pas à l'adresse de l'artiste : le bois d'acajou nous a semblé être d'un mauvais choix dans cette occasion. Pour cette espèce de monument, comme pour tous les ornements de nos églises gothiques, il faut le chêne et rien que le chêne. L'acajou va aux rocailles et aux chicorées des églises surchargées de moulures du dernier siècle; mais dans les nefs en style ogival, dans les vastes cathédrales du moyen-âge, il fait tache. A celles-ci conviennent les sculptures en chêne, en ébène, en bois sombre et sévère, qui rappellent dans cette forêt de piliers en faisceaux, sur lesquels s'appuient les voûtes de nos églises gothiques, la force et la majesté de nos anciennes forêts d'arbres. J. D. S. G.

Stalles de la Cathédrale d'Anvers. — Qu'on ne dise plus que l'art de la sculpture gothique s'est perdu. Les délicieuses stalles qu'on place aujourd'hui dans le chœur de la cathédrale d'Anvers s'inscrivent en faux contre une semblable assertion. En effet, on ne peut rien voir de plus fini, de plus grâcieux que les détails de ces stalles. Cette charmante dentelle de bois est exécutée par un habile sculpteur, M. Geerts, de concert avec l'architecte M. Durlet, à qui on doit la conception archi-

tectonique générale de ce monument, si remarquable sous tous les rapports. L'œuvre est dans le style de l'architecture du XVe siècle; niches, clochetons, guirlandes, fleurs, enroulements, ornements de mille espèces, tout y rappelle l'époque la plus pure de la sculpture dite *gothique*. On croirait voir les figures des tableaux des Memling, des Van Eyck, des Holbein, transformées en statuettes, les jeunes femmes avec cette douceur et cette naïveté qui font le charme de l'école de cette époque : les hommes avec ce jeu de physionomie, ces formes quelque peu puissantes, tels enfin que nous les retrouvons dans les peintures de ce siècle. Les tourelles ogivales, ciselées à jour, sont sveltes et élancées; toutes les saillies un peu proéminentes des stalles portent une figurine de saint ou de vierge. La pensée toute religieuse qui a inspiré cette œuvre, s'est traduite partout avec un rare bonheur. Malheureusement ce curieux monument est loin encore d'être achevé. Dans ce moment-ci les travaux ont été considérablement ralentis ou à peu près suspendus, faute de fonds. La partie terminée a pour sujet principal les grands épisodes de la vie de la Sainte-Vierge. Chacun de ces médaillons est un véritable petit chef-d'œuvre, tant à cause de l'exécution qu'à cause du bon goût et de l'élégance qu'on distingue dans les différentes moulures qui les entourent et lui servent en quelque sorte d'encadrement. Afin de mettre le maître-autel en harmonie avec le reste de cette magnifique et sévère cathédrale d'Anvers, il est question de remplacer celui qui existe maintenant par un autre se rapprochant du style de l'édifice et ne faisant pas ainsi contraste avec le chêne si admirablement brodé et si profondément fouillé de ces stalles qui n'auront pas d'égales en Belgique, et que M. Geerts a été chargé d'animer, de peupler, de vivifier en quelque sorte; car il a inventé le poème qui se déroule sur toute l'étendue de ce manuscrit de nouvelle espèce. Terminons en disant que ces deux artistes sont d'Anvers. En effet, n'était-il pas convenable que ce monument, consacré à la gloire de la reine des cieux, patronne d'Anvers, et objet d'une vénération toute particulière de la part des habitants de cette ville, fut dû tout entier au génie et au talent de deux enfants de cette belle et grande cité!

J. D. S. G.

Joyaux de Béatrice de Courtrai. — Tante du duc de Brabant, Jean Ier, ce valeureux troubadour qui vainquit à Woeringen, et de Marie de Brabant, reine de France, qui échappa si heureusement aux infâmes accusations de l'infernal Labrosse, — Béatrice de Courtrai, veuve déjà du landgrave de Thuringe, avait épousé Guillaume, fils aîné de Guillaume de Dampierre, lequel mourut peu de temps après son mariage, dans un tournoi célébré à Trasegnies, d'autres disent à Bar-sur-Aube, transmettant à Guy de Dampierre, son frère puiné, ses droits éventuels au comté de Flandre, qui était alors encore gouverné par sa mère, Marguerite de Constantinople. Restée veuve fort jeune, Béatrice, tant par ses alliances que par ses qualités personnelles et un esprit de haute portée, semble avoir joué un rôle important dans les affaires publiques de la Flandre pendant les trente-cinq années environ qu'elle survécut à son époux. Aux Archives de la Flandre orientale reposent plusieurs pièces qui donnent sur cette princesse des détails curieux. Après sa mort on trouva, vers 1289, une grande partie de ses joyaux à l'abbaye de Groeninghe, près de Courtrai, qu'elle avait fondée et richement dotée pendant sa vie. L'inventaire de ce trésor nous a été conservé. Nous le reproduisons ici, en ayant soin de moderniser un peu le texte (1) :

Un hanap d'or, que Madame la reine de France lui donna; le couvercle émaillé est enrichi de pierreries et porte les écus de France, de Brabant et de Bourgogne ; — un autre hanap avec couvercle, aussi émaillé, don du roi de France; — un autre hanap d'or, aussi donné par la reine de France : le couvercle est simple extérieurement, mais ouvragé en dedans ; — un autre hanap d'or, donné par la même, dont le couvercle est entouré de pierreries et de perles; — un autre hanap d'or, que la jeune reine lui donna lorsqu'elle fut couronnée à Reims; plus un pot d'or; — deux pots d'argent et un hanap ouvragés; — un pot d'argent non doré, ouvragé, — deux pots d'argent, simplement dorés; — un grand hanap, émaillé intérieurement; — un hanap doré et ciselé, avec un lion couché au milieu; — deux *patènes* à eau d'argent, dont l'une avec un

(1) Chartes de Rupelmonde, Invent., n° 517, p. 154.

écusson ; — quatre hanaps sans pied, avec les armes de Flandre au milieu; — un pied d'argent et une cuiller; — un écrin contenant des bijoux ; — un échiquier et tout ce qui en dépend, legs de Roger de Mortagne; — un reliquaire que lui donna le duc de Brabant; — un reliquaire que Madame de Courtrai fit exécuter pour y mettre de la vraie croix.

J. D. S. G.

Nécrologie. D'Hulster. — Monsieur D'Hulster, ancien professeur à l'Athénée de Gand, qui avait obtenu par sa diction pure et son goût pour la littérature classique un rang distingué parmi les poètes flamands, est mort le 16 mai 1843. Léon D'Hulster était né à Thielt en 1784. Il commença sa carrière en devenant instituteur dans un pensionnat de sa ville natale. Après avoir été professeur dans plusieurs établissements, il fut enfin attaché en 1815 à l'Athénée de Gand, où de nombreuses infirmités l'obligèrent, en 1840, de quitter la partie de l'enseignement. Dans ses diverses fonctions il se distingua constamment par son zèle et son amour pour la langue maternelle, à la culture de laquelle il consacrait presque tous ses instants. Une instruction vaste et variée se réunissait chez lui à de la verve et à une intelligence d'élite. La littérature flamande perd en lui un appui laborieux et actif. M. D'Hulster avait publié peu de chose. En 1836, il mit au jour un livre écrit pour défendre l'orthographe admise par la commission; il est intitulé : *Verslag over de verhandeling van den heer Behaeghel, ter oplossing van het vraegstuk in* 1836 *door het Staetsbestuer voorgesteld, over de geschilpunten ten aenzien der spelling en wordverbuiging der nederduitsche tael. Gent, Annoot.* Il fit aussi paraître quelques morceaux de poésie dans le *Belgische Muzenalmanak,* 1826.

J. D. S. G.

Bibliographie flamande. — Il existe un ancien ouvrage hollandais fort curieux, qui contient la nomenclature exacte de tous les livres publiés en langue hollandaise depuis 1600 jusqu'à 1761. Ce livre, intitulé : *Naemregister van de bekendste en meest in gebruik zijnde nederduitsche boeken... sedert het jaar* 1600 *tot het jaar* 1761, *enz.*, *door* Joannes van Abkoude, est au-

jourd'hui assez rare. C'est un travail de ce genre qui manque à notre littérature flamande. On connaît peu ce qui s'est publié chez nous dans la langue de Maerlandt et de Cats avant le XIX[e] siècle. En attendant qu'une œuvre aussi difficile s'entreprenne, la Société de littérature flamande de Bruxelles a demandé pour son concours de 1844 : une liste complète et systématique de tous les ouvrages et écrits, qui depuis septembre 1830 ont été publiés tant en Belgique qu'à l'étranger, sur la langue flamande ou dans cette langue, avec indication exacte des titres, lieux et années de publication et de rédaction, noms d'auteur et d'édition, format, nombre de volumes et de pages, prix; on pourra y joindre à l'occasion la mention des analyses critiques que ces ouvrages ont subies. Le prix est de 50 francs. — Nous voudrions voir faire le même travail pour les ouvrages qui ont paru en français chez nous depuis notre révolution. Nous aurions ainsi une statistique exacte du mouvement littéraire qui s'est opéré en Belgique depuis la révolution de 1830. J. D. S. G.

Concours de l'Académie de Bruxelles. — Voici le programme des différentes questions mises au concours par la classe des lettres de l'Académie royale de Bruxelles :

1° *La famille des Berthout a joué, dans nos annales, un rôle important. On demande quels ont été l'origine de cette maison, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays.* — L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger les sources inédites, telles que chartes, diplômes et chroniques.

2° *Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse? Quels étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques?*

3° *Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, depuis Philippe-le-Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix.* — L'Aca-

démie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs, jusqu'à la maison de Bourgogne.

4° *Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne et appartenants aux VIIe, VIIIe, IX, X^e et XIe siècles; ils sont indiqués par la préface de l'*Althochdeutscher Sprachschatz *de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande :* 1° *Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques?* 2° *Quelle a été la langue écrite des Belges-Germains avant le XIIe siècle?* 3° *Peut-on admettre que les* Niederdeutsche Psalmen aus der Karolinger-Zeit, *publiés par Von der Hagen, le* Heliand *récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique?*

5° Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale. — *L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique.*

6° *On demande de rechercher d'une manière approfondie l'origine et la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et de faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne.*

7° Les ducs et comtes qui ont régné en Belgique, des évêques, des seigneurs particuliers et des corporations religieuses, ont battu monnaie tantôt au nom de leurs suzerains et au leur, tantôt en leur propre nom seulement. — *On demande vers quelle époque ils ont commencé, dans chaque loca-*

lité, à battre des monnaies, tant en or qu'en argent, et comment ils sont parvenus à exercer ce droit.

L'Académie propose dès à présent, pour le concours de 1845, les questions suivantes :

1° *Quelles ont été jusqu'à l'avénement de Charles-Quint les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre.*

2° *Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique? Quels étaient l'organisation des différents tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence d'après lesquelles ils prononçaient?*

3° *Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour former l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution, et, enfin, déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence.*

Prix extraordinaire de 3,000 francs accordé par le Gouvernement. — L'époque d'Albert et Isabelle est remarquable dans l'histoire de la Belgique. Pour la première fois, le pays, ramené à l'unité, eut une administration nationale. Pendant cette période, il produisit une foule d'hommes distingués et exerça au dehors une puissante influence. L'Académie demande une *Histoire du règne de ces princes*. Ce travail devrait s'étendre jusqu'à la mort d'Isabelle.

On sent que ce n'est pas un simple mémoire qu'elle attend, mais un livre qui unisse au mérite du fond celui de la forme, et où le sujet soit traité dans toute sa plénitude, c'est-à-dire sous les différents rapports de la politique intérieure et extérieure, de l'administration, du commerce, de l'état social, de la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour la complète intelligence des faits, l'ouvrage devra présenter, comme introduction, le tableau de la situation de nos provinces à l'avénement des archiducs.

Le travail des concurrents devra être envoyé avant le 1er février 1845, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Concours de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Les questions d'histoire et de littérature proposées pour le concours de 1843-1844 sont les suivantes :

1° Fournir une notice biographique des principaux personnages du Hainaut, tel qu'il existe maintenant, qui se sont distingués depuis le règne de Charles-Quint jusqu'en 1800.

2° Indiquer les sources de l'histoire du Hainaut, en s'expliquant sur leur authenticité et le degré de foi qu'elles méritent.

3° Tracer l'histoire de la ville de Mons, depuis l'époque où finit de Boussu jusqu'à la bataille de Jemmapes.

4° Fournir un écrit, soit en prose, soit en vers, sur un épisode de l'histoire belge.

5° Tracer une carte de la Belgique, indiquant, avec des explications, la langue ou le dialecte actuel parlé dans chacune des localités qui la composent.

6° Indiquer et démontrer le meilleur système d'enseignement moyen et primaire à adopter par le Gouvernement.

7° Quel était le pouvoir marital sous les chartes et coutumes du Hainaut ?

8° Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et réglements qui, depuis l'an 1200 jusqu'à l'invasion française, ont régi les diverses localités qui composent aujourd'hui la province de Hainaut.

9° Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le XIe siècle jusqu'au XIXe.

10° Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Prenant en considération l'étendue et la difficulté du travail que comporte le sujet proposé plus haut, ainsi conçu : « *Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et réglements qui, depuis l'an* 1200 *jusqu'à l'invasion française, ont régi les diverses localités qui composent aujourd'hui la*

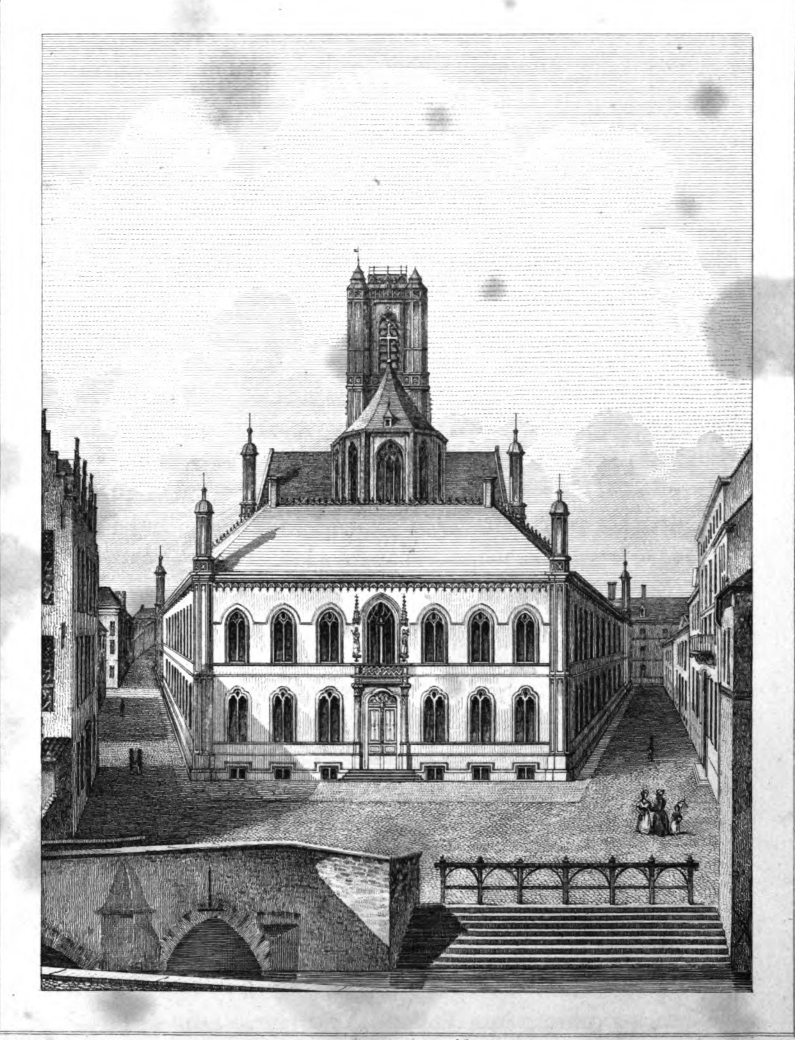
province du Hainaut; » la Société des Sciences, des Arts et des Lettres, avec l'approbation de la députation permanente du Conseil provincial, a divisé ce sujet; les concurrents ayant d'ailleurs le choix de le traiter dans son ensemble, ou dans chacune de ses divisions, en se renfermant toujours dans les limites du territoire actuel de la province.

La première division embrasse le comté de Hainaut, tel qu'il existait avant l'invasion française. — *La deuxième* comprend les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre, qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes. — *La troisième* se compose des communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége, qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que des communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or, dont la valeur sera fixée ultérieurement.

Afin d'encourager les recherches historiques, la Société décerne annuellement une médaille d'or à l'auteur du meilleur mémoire ou écrit sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut, et, pour faire concorder ces recherches avec celles dont s'occupe la *Société d'Émulation de Cambrai,* elle a adopté la nomenclature du programme rédigé par M. A. Leglay; en voici les divisions : *Archéologie; Numismatique ; Paléographie ; Diplomatique ; Topographie; Histoire proprement dite et Biographie; Philologie; Histoire littéraire et Bibliographie.*

Les mémoires destinés au concours doivent être adressés, francs de port, avant le 1er janvier 1844, au secrétaire perpétuel de la Société. — Les concurrents ne peuvent signer leurs ouvrages; ils doivent y mettre une devise, qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. — Les auteurs qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ou qui enverront leurs mémoires après le terme prescrit, seront exclus du concours. — Aux termes de l'art. 45 de son réglement, la société reste propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.



Ch. Onghena Sc.

PALAIS ÉPISCOPAL A GAND.

Nouveau Palais épiscopal,

A GAND.

Depuis bien longtemps les évêques de Gand avaient reconnu que le palais qu'ils occupaient dans la rue St-George, n'offrait pas toutes les convenances désirables pour les divers services de l'évêché. Déjà Monseigneur de Broglie avait fait des représentations à cet égard au gouvernement français, et avait obtenu de l'empereur Napoléon l'assurance qu'il serait pourvu à un local plus vaste et mieux approprié.

Cependant ce projet était resté sans exécution, tandis que l'augmentation de la population, et par conséquent l'extension du service du diocèse, ne faisaient qu'accroître les inconvénients que l'on éprouvait dans l'hôtel de l'évêché.

Cette situation détermina, lors de la session du Conseil provincial de la Flandre orientale, au mois de juillet 1840, Monseigneur Delebecque à proposer la construction d'un nouveau palais, s'offrant de contribuer pour une part dans les frais.

La proposition fut renvoyée pour être instruite à la députation permanente du Conseil provincial, afin de pouvoir être discutée dans la session de 1841.

Entretemps M. l'ingénieur en chef Wolters fut chargé

17

de dresser le plan du nouveau palais, pour l'emplacement duquel Monseigneur avait choisi l'ancien cimetière ou petite plaine de St-Bavon, attenante à la cathédrale.

Une somme de 200,000 francs fut stipulée pour les frais de construction, et le devis ne devait en aucune manière dépasser cette somme.

C'est dans ces conditions que le plan de M. l'ingénieur Wolters a été composé, et que le projet a été définitivement approuvé par le Conseil provincial, dans sa session de 1841.

Le choix de l'emplacement du nouveau palais a donné lieu à quelques critiques : au lieu d'encombrer les abords de notre belle cathédrale, on aurait voulu au contraire voir disparaître les vieilles masures qui la masquaient, et convertir l'emplacement actuel du palais en place publique. De cette manière, on aurait dégagé la vue des masses qui composent l'imposante architecture du plus beau des monuments de notre ville, et l'on aurait pourvu le quartier d'un petit marché, dont la nécessité est généralement reconnue.

Différentes circonstances paraissent s'être opposées à l'exécution de cette idée; d'abord le défaut de fonds du côté de l'évêque, pour acheter un autre terrain; ensuite l'impossibilité, du côté de la ville, de faire actuellement des sacrifices pour convertir en place publique un terrain occupé par des constructions particulières et dont l'acquisition était assez onéreuse.

C'est donc en quelque sorte la force des choses qui paraît avoir déterminé le choix de l'emplacement du nouveau palais épiscopal.

S'il est permis d'éprouver quelques regrets de voir cacher une partie de notre belle cathédrale, on doit cependant reconnaître que s'il n'avait pas été question du nouvel évêché, il est plus que probable que les méchan-

tes masures, qui formaient la ceinture du cimetière de St-Bavon, y seraient encore restées pendant des siècles; à tout prendre, le palais actuel les remplace assez avantageusement.

Sous un autre point de vue, et si l'on peut un moment faire abstraction de l'intérêt archéologique, on trouvera qu'aucun emplacement quelconque n'est plus convenable pour le service de l'évêché dans ses rapports avec la cathédrale et le séminaire. L'évêque, sans emprunter la voie publique, pourra passer, par des galeries couvertes, d'un bâtiment dans l'autre, ce qui probablement n'existe nulle part ailleurs.

Le terrain, occupé par le palais, est de 2,150 mètres carrés, dont 985 mètres sont bâtis; le reste compose la cour et le jardin.

L'emplacement étant de deux côtés bordé de rues étroites, l'architecte n'a pu se dispenser de placer la façade principale du côté du quai de l'Escaut. Dans cette condition, les façades latérales forment avec la façade principale un angle de 105 degrés.

Le nivellement du terrain existant, avait fait constater une pente d'environ 0^m,05 par mètre. En cherchant à corriger cet inconvénient, on a observé qu'un grand remblai sur la plaine de St-Bavon était impraticable, sans enterrer les maisons qui la bordent, et que l'abaissement de l'une des rues latérales n'était exécutable que dans une certaine mesure, si l'on ne voulait pas y rendre l'entrée des maisons inaccessible; force aurait donc été de conserver une assez grande pente dans le palais.

Cette circonstance, jointe à des convenances de distribution intérieure, rendant une porte pour voitures impossible dans la façade principale, on a été obligé de placer l'entrée à sec dans l'un des flancs du bâtiment.

Par suite de cette disposition, il est devenu possible de

niveler l'intérieur, en rachetant la pente du sol par 12 marches, dont 5 sont placées à l'extérieur et 7 dans le premier vestibule.

La façade principale n'a pu conserver que 23^{m},50 de largeur, parce qu'il a été jugé indispensable de donner un peu plus de dégagement aux rues latérales qui, malgré cela, seront encore assez étroites.

L'alignement de cette façade est établi dans un parallélisme parfait avec la ligne du faîte du toit de la grande croix de la cathédrale.

Dans l'intention de nuire le moins possible à la vue latérale de l'église de St-Bavon, l'architecte a eu soin de laisser le plus d'espace possible entre cette église et le nouveau bâtiment; il a lié l'un à l'autre par un mur de clôture peu décoré, mais dont le caractère est heureusement choisi pour opérer la transition. C'est derrière ce mur que sont établies les écuries, les remises, la sellerie, etc., sans qu'une seule petite toiture soit visible du côté de la rue, ou vienne y troubler l'unité des grands bâtiments.

M. l'ingénieur Wolters a aussi compris que pour obtenir l'harmonie nécessaire dans le groupe des bâtiments anciens et nouveaux, il convenait de projeter l'évêché dans un style en rapport avec celui de la cathédrale.

Nous croyons qu'à cet égard l'architecte a été heureusement inspiré; ses combinaisons réunissent à une grande élégance, le caractère grave qui convient à la destination du bâtiment. Les croisées des soubassements sont carrées, celles du rez-de-chaussée en trèfle, et enfin celles de l'étage en ogive. Cette succession de figures, toujours plus élancées, produit le plus bel effet et se trouve ici, croyons-nous, employée pour la première fois. Nous ne connaissons aucun bâtiment, ancien ou moderne, où la même combinaison existe. On pourra juger du monument par

la gravure ci-jointe, dont l'exécution a été confiée au burin de Mr Ch. Onghena.

Relativement au style de la construction, il est à remarquer que nos habitudes et nos besoins actuels ne s'accordent plus avec certaines conditions de l'architecture gothique. Nous voulons du jour et beaucoup de commodité dans nos logements, ce que ne recherchaient pas nos ancêtres; l'architecte a donc dû modifier le style, plus ou moins, d'après ces exigences.

Quelques personnes pensent aussi que l'architecture gothique exige nécessairement beaucoup de décorations ouvragées ou broderies; mais il n'en est pas ainsi : les architectes du temps en ont fait, depuis le plus simple jusqu'au plus composé; depuis les surfaces nues de notre Beffroi jusqu'aux murs surchargés de notre Maison-de-ville. St-Bavon n'a presque point d'ornements ouvragés; toute sa beauté consiste dans un ensemble de lignes simples, belles et bien proportionnées.

L'architecte de l'évêché nous paraît avoir imité, autant que possible, ce genre.

Le ton foncé et grave de la pierre de taille, employée à la partie de l'église de St-Bavon, joignant le nouvel évêché, a été conservé pour cette dernière construction. Les surfaces des murs, les cordons et les encadrements sont de pierre de taille bleue, ou enduits de même couleur. Les broderies encadrées, telles que les châssis de croisées à meneaux, les panneaux du balcon et des ceintures des tourelles, sont en pierre de taille jaune, de même que la corniche, les chapiteaux, les clochetons et les statues qui ornent la façade principale.

Le mélange de ces couleurs nous semble très-habilement ménagé pour produire le plus grâcieux effet dans l'aspect des façades.

Nous donnons ci-après le plan de la distribution du palais, qui est combinée comme suit :

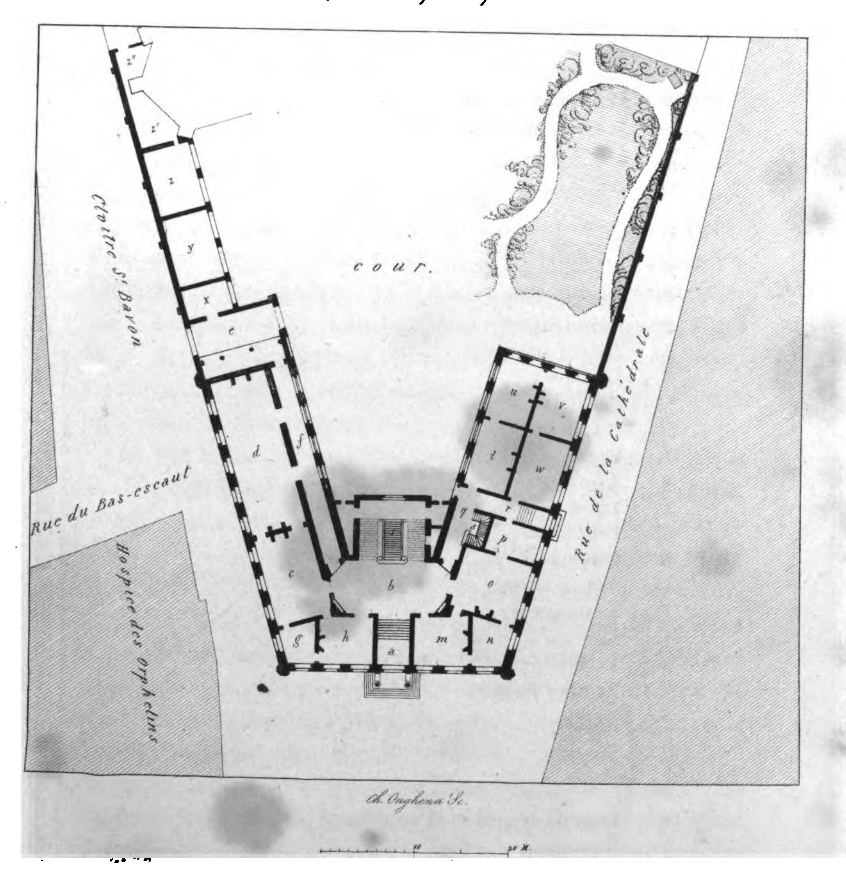
SOUTERRAINS.

B. Grand vestibule, auquel aboutit l'escalier placé sous l'escalier principal ;
C. Pièce divisée, formant deux caves ;
G. Logement de domestiques ;
H. État de domestiques pour étrangers ;
A. Glacière ;
M. État domestique pour la maison ;
N. Laverie ;
O. Cuisine ;
P. Cave aux provisions ;
Q. Petite cave aux provisions ;
L. Latrines pour domestiques ;
I. Caves pour combustibles ;
K. Idem.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

A. Premier vestibule ;
B. Second vestibule ;
C. Antichambre ;
D. Grand salon ;
E. Entrée à sec pour voitures ;
F. Corridor ;
G. Cabinet ;
H. Petit salon ;
I. Grand escalier ;
K. Armoires ;
L. Latrines et pissoirs ;
M. Petit salon ;
N. Cabinet ;
O. Salle à manger ;
P. Antichambre ;
Q. Corridor :
R. Vestibule et entrée pour les bureaux ;
S. Escalier dérobé ;
T., U., V., W. Bureaux ;
X. Loge de concierge et vestiaire ;
Y. Remises ;
Z. Écurie ;
Z'. Sellerie ;
Z". Logement de domestiques.

P L A N
du
Nouveau palais épiscopal à Gand.



ÉTAGE.

A. Salle du balcon, formant antichambre, pour les appartements à droite et à gauche ;
B. Vestibule ;
C. Divisé en deux chambres à coucher ;
D. Divisé en trois chambres ;
F. Corridor ;
G. Cabinet ;
H. Chambre ;
I. Escalier ;
K. Armoires ;
L. Latrines ;
M. Chambre ;
N. Cabinet ;
O. P. } Chapelle ;
Q. Corridor ;
R. Sacristie ;
S. Escalier ;
T. Chambre ;
U. Chambre ;
V. Archives ;
W. Deux entresols pour lingerie, etc.
X. Y. Z. } Greniers à fourrages et galerie de communication avec l'église.

GRENIERS.

Logements pour domestiques, chambres aux provisions, etc.

Au milieu de la cour se trouve un puisard, dans lequel se réunissent toutes les eaux pluviales descendant des toits. Le fond de ce puisard est beaucoup plus élevé que le pavement des souterrains, de sorte qu'on a pu, au moyen d'un égoût, construit sous l'axe du bâtiment, chasser vers l'Escaut les matières fécales et les eaux sales ou ménagères, à mesure qu'elles se produisent, et empêcher ainsi les mauvaises odeurs que leur séjour pourrait occasionner dans les souterrains.

L'entrée principale du palais, comme on l'aura déjà remarqué, est combinée avec une suite de marches ou de degrés, augmentant successivement en nombre et diminuant de largeur, disposition heureuse et on ne peut mieux entendue : cinq larges marches à l'extérieur font atteindre le premier palier ; là sept marches, en marbre noir, de moindre largeur, conduisent au niveau du vestibule octogone ; puis en face est le grand escalier offrant quinze marches de front, moins larges que celles de l'octogone, et couronnées par une très-grande fenêtre ronde, ornée en rose gothique et produisant dans les vestibules, par les rayons de lumière de différentes couleurs, qu'elle laissera échapper à travers ses vitraux peints, un effet réellement remarquable.

Les frais de construction du bâtiment ont été évalués de prime abord à 200,000 francs. Les travaux sont aux cinq sixièmes achevés ou adjugés, et la dépense réelle sera en tout conforme au premier devis.

S.

Rapport

DES

DÉPUTÉS FLAMANDS, ENVOYÉS A VIENNE EN 1787.

Les réformes de Joseph II, dont la plupart étaient, au fond, moins mauvaises qu'intempestives et prématurées, soulevèrent promptement une profonde irritation dans les Pays-Bas autrichiens. Comme preuve de leur mécontentement, les Etats des provinces s'empressèrent d'adresser d'énergiques protestations au gouvernement; ceux du Brabant refusèrent même de consentir à voter les impôts ordinaires. La résistance se manifesta partout dès le commencement de l'an 1787, et se produisit même au-dehors par l'effervescence populaire, qui eut pour résultat des pillages à Anvers et à Namur. L'Empereur, instruit de l'état des choses, ne put modérer sa colère. Il ordonna aux gouverneurs-généraux de se rendre aussitôt à Vienne pour lui exposer leur conduite et voulut qu'en même temps une députation des Etats se transportât officiellement dans la capitale de l'empire. A cet effet, il adressa aux Etats de Brabant une lettre où les termes les plus inconvenants témoignaient de sa haute indignation. Après quelques délais, il fut décidé d'envoyer à Sa Majesté trente-deux députés pris parmi les membres des différentes provinces.

Cette députation, composée de tout ce qu'il y avait de plus honorable en Belgique, partit au mois de juillet 1787, après avoir prêté serment de remplir fidèlement son mandat et avoir reçu les instructions nécessaires de leurs commettants. Elle arriva à Vienne le 12 août, et ne tarda pas d'entrer en relation avec le chancelier, prince de Kaunitz, et avec l'Empereur lui-même, qui la reçut en audience solennelle le 15 du même mois.

La province de Flandre, la plus importante après le Brabant, délégua pour représentants G. F. De Grave, chanoine et chantre de la cathédrale de St-Bavon; le vicomte Vilain XIIII, grand-bailli de Gand; le comte Dellafaille d'Assenede, et Rohaert, pensionnaire de la ville de Gand. Ils reçurent leur commission le 25 juillet.

Nous publions le rapport (1) que, à leur retour de Vienne, ces quatre députés adressèrent sur leur mission aux États de Flandre. Cette pièce, vraiment curieuse, donne des détails intéressants sur les entrevues des envoyés belges avec l'Empereur.

JULES DE SAINT-GENOIS.

(1) Archives de la Flandre orientale, *États de Flandre*, copie.

Relation et protocole *du voyage de messieurs G. F. De Grave, chanoine et chantre de l'église cathédrale de St-Bavon; le vicomte Vilain XIIII, grand bailli de Gand; le comte Dellafaille d'Assenede, et le pensionnaire de la ville de Gand, Rohaert, comme députés des Etats de la province de Flandre, par commission du* 25 *juillet* 1787, *à Vienne, devers Sa Majesté l'Empereur et Roi, en conformité des ordres dudit monarque et de plusieurs résolutions provinciales y relatives.*

Lesdits députés sont partis de Gand le 28 du mois de juillet susdit, et après avoir été prendre les ordres de Son Excellence le comte de Murray, gouverneur-général du Païs-Bas, *ad interim*, à Bruxelles, dont ils ont eu une réception des plus flatteuses, ils ont poursuivi leur voyage jusques à Ratisbonne, où l'on étoit convenu que tous les députés des provinces respectives s'attendroient et s'assembleroient pour le 8 août suivant; ils y arrivèrent le 6, et attendirent l'arrivée des autres députés, de sorte que le 7 il y eut une assemblée générale de tous les députés, dans laquelle il fut d'abord convenu que cette séance et toutes les suivantes, ainsi que les audiences à Vienne, seroient sans préjudice de rang ou de préséance, et que ceux de la West-Flandre ne feroient qu'un corps avec les députés de la Flandre orientale.

Il est à remarquer qu'il n'y eût point de député de la province de Gueldre, qui avoit donné ses pleins pouvoirs aux députés de Brabant.

Puis fut choisi pour orateur de la députation, M. Petit, l'un des députés de la province du Hainaut.

L'on y lut ensuite de nouvelles instructions envoïées de la part de la province de Brabant qui furent approuvées, aussi un projet de représentation faite au nom de la dite

province, pour être remise ès mains propres de Sa Majesté, dont copie ci-jointe (1), laquelle, sauf quelque phrase qui fut changée, et quelqu'autre léger changement, fut admise par la généralité, contre lequel changement le député pour le tiers-état du Brabant réclama et voulut que dans le protocole de la députation, il seroit tenu note que lesdits changemens avoient été faits contre son avis et consentement, mais on ne trouva point à propos d'avoir égard à sa réclamation.

Les députés de la Flandre se mirent en chemin de Ratisbonne à Vienne, à minuit, entre le 7 et le 8 août, et arrivèrent en la seconde ville, le 12 au matin, où arrivèrent successivement les députés des autres provinces, de sorte que le 13, il y eut une assemblée générale dans laquelle furent d'abord lues des lettres des Etats de Brabant, au prince de Starhemberg, au comte Cobenzl et au baron de Lederer, qu'on trouva à propos de ne pas adresser pour différentes raisons; l'on résolut de remettre seulement les lettres adressées à LL. AA. RR. et au prince de Kaunitz.

Enfin, il fut résolu que dans le cas que Sa Majesté ou le prince de Kaunitz, dans les audiences qu'on auroit, s'adressât au clergé en général, à la noblesse ou au tiers-état, dans le premier cas ce seroit à M. De Grave de répondre, dans le second à M. Van der Straeten, l'un des députés de Namur, et dans le troisième à M. le pensionnaire Rohaert.

Puis fut envoié le sieur Jambers, secrétaire de MM. les députés de Brabant, devers M. le baron Lederer pour lui annoncer l'arrivée de tous les députés, lequel rapporta de la part dudit baron, qu'on pouvoit tout de suite s'adresser au prince de Kaunitz, pour demander l'audience de

(1) Messieurs du Brabant seront priés de donner cette copie.

l'Empereur, sans devoir s'adresser au préalable à quelqu'autre ministre.

Et furent, au même tems, députés devers le prince Kaunitz, MM. l'abbé de Waulsort, Van der Straeten et Petit, pour demander le tems qu'il lui plairoit de donner audience à la députation.

Le prince-chancelier fixa jour et heure au 14, à 4 heures de relevée.

Ensuite du rapport desdits députés, on se rendit en corps à l'audience dudit prince, qui reçut les députés avec honneur et bienveillance, leur promettant ses bons offices, ainsi qu'une prompte audience de l'Empereur, ajoutant que l'on devoit s'adresser à cette fin au grand chambellan pour demander jour et heure, avec la permission de lui dire de sa part qu'il n'avoit rien à opposer à l'audience susdite (1). Aïant été demandé au prince de Kaunitz, si la députation ne pouvoit pas avoir le bonheur de se mettre aux pieds de Leurs Altesses Roïales, il répondit qu'il ne voïoit aucun obstacle à ce que l'on demandoit une audience après des sérenissimes gouverneurs généraux, même avant de se présenter chez l'Empereur, ajoutant que S. M. ne pouroit envisager cette démarche que d'un œil favorable.

Le même jour, ces mêmes députés s'étant rendus chez le comte de Rosemberg, grand chambellan, rapportèrent que S. M. admettroit la députation à son audience, le lendemain, à 11 heures du matin.

Sur ce on fit demander à Leurs Altesses Roïales s'il seroit permis aux députés d'être admis à leur audience avant de se rendre à celle de l'Empereur, à quoi elles répondi-

(1) M. Petit pourrait être prié d'exhiber le discours qu'il prononça à cette occasion, et messieurs les Etats de Brabant copie de la lettre qu'ils lui remirent.

rent que cela pouvoit être et quelles attendroient les députés au même jour (15 août), à 10 heures du matin.

On s'y rendit donc à la dite heure (1), et les députés furent reçus de Leurs Altesses Roïales avec toute la tendresse et affabilité possible. Elles rassurèrent la députation sur la manière dont Sa Majesté la recevroit, en l'exhortant à approcher du monarque avec une entière confiance, comme n'aïant à attendre de Sa Majesté qu'une réception vraiment paternelle, ajoutant qu'elles étoient informées des vues bienfaisantes de l'Empereur, et qu'elles ne doutoient nullement que nous en serions satisfaits.

Il est à observer que le comte de Belgiojoso étoit présent à cette audience, qu'il se tint constamment à côté et derrière Leurs Altesses Royales, et qu'il ne parla en aucune manière, et que personne de la députation ne le salua seulement pas, ainsi qu'il avoit été résolu.

A 11 heures, les députés se rendirent à la cour dans l'ordre et selon le rang que les provinces occupent dans les placcards de S. M.; et s'étant faits annoncer, ils furent d'abord reçus à l'audience. Tous les députés étant entrés dans la salle d'audience, et s'étant rangés en demi-cercle à une distance de huit à dix pas du monarque, qui étoit au milieu de la chambre et qui avoit à côté de lui quelques pas en arrière le comte de Cobenzl, vice-chancelier; l'orateur (2), qui s'étoit placé au centre, sortit de son rang, et après avoir demandé d'une voix respectueuse la permission de parler, que Sa Majesté lui accorda, il dit que les Etats des provinces belgiques, en suite des ordres

(1) M. Petit pourrait être prié d'exhiber le discours qu'il prononça à messieurs les Etats de Brabant, copie de cette lettre, etc.

(2) M. Petit pourrait être prié d'exhiber copie du discours qu'il prononça à cette occasion : messieurs les Etats de Brabant devroient envoyer copie de la représentation, telle qu'elle a été représentée, après les corrections faites.

de Sa Majesté, avoient envoiés leurs députés aux pieds du trône pour assurer Sa Majesté de leur fidélité inviolable, de leur attachement pour son auguste personne, et lui donner des preuves non équivoques de leur soumission et de leur obéissance; ensuite, il lut les rémontrances des Etats de Brabant au nom de toutes les provinces: l'orateur aïant fini la lecture de sa représentation, l'Empereur qui avoit écouté le tout avec une attention scrupuleuse, en fixant tantôt l'un, tantôt l'autre de la députation, tira de sa poche la réponse, etc.

Pendant que Sa Majesté lut cette pièce, elle lacha plusieurs regards qui faisoient entrevoir du mécontentement. La lecture étant achevée, l'Empereur s'avança vers l'orateur, qui lui demanda la permission de lui remettre sa représentation, ce que le monarque agréa en lui donnant pour échange le papier où étoit écrit sa réponse, ainsi que cela est rapporté dans notre lettre du 17 août.

Le monarque ajouta le petit discours rapporté au pied de la relation de la réponse de Sa Majesté.

La députation aïant entendu de la bouche du monarque que M. le prince de Kaunitz était chargé de faire connaître les intentions de Sa Majesté, députa devers lui MM. l'abbé de Waulsort, Van der Straeten et Petit, qui nous rapportèrent copie de la dépêche du 16.

Cette réponse frappa sensiblement la plupart des députés, d'autres crurent que ce n'étoit qu'une espèce de cérémonial, et qu'on devoit s'attendre à une bonne issue de la députation.

Néanmoins tous craignirent que cette réponse, et surtout les ordres donnés au gouverneur-général, comte de Murray, ne causassent des troubles, s'ils parvenoient à la connoissance du peuple, avant que les Etats respectifs ne le pussent disposer à les recevoir avec docilité.

C'est pourquoi, s'étant assemblés, on députa au prince

de Kaunitz, MM. De Grave, Van der Straeten et Petit, avec un mémoire, tendant à exposer à Son Altesse, la crainte dans laquelle on étoit de nouveaux troubles au païs, par la publication des ordres susdits de Sa Majesté, et la douleur qu'on ressentoit de n'avoir pas reçu de réponse plus consolante du monarque.

On pria donc le prince très-instamment de différer l'envoi de ces ordres jusques à ce que la députation eût été de retour dans leurs provinces respectives, ou cela ne pouvant être, qu'il plut à Son Altesse de recommander au gouverneur-général d'avoir soin que ces ordres ne parvinssent à la connaissance du public, qu'après avoir pris des arrangemens avec les Etats de Brabant et ceux des autres provinces (1).

A quoi, Son Altesse répondit, que quant aux troubles qu'on redoutait, cette crainte ne paroissoit pas assez fondée, et qu'au reste elle avoit déjà pourvu à tout ce que nous demandions.

Elle ajouta touchant le second article que nous n'avions rien à craindre de la part de Sa Majesté, mais que l'autorité du monarque aïant été manifestement lézée, il étoit nécessaire que cette lézion fût reparée, et que le moïen le plus expédient étoit de remettre les choses sur le pied où elles étoient avant le 1er avril, date du commencement des troubles.

Enfin, elle dit qu'on devoit mettre sa confiance dans la bonté paternelle de l'Empereur, dont on ne devoit rien attendre qui fut contraire à notre constitution.

Sa Majesté, dans la première audience, aïant dit qu'on pouvoit revenir près d'elle à 5, à 10, ou 30, comme on le vouloit, vendredi ou samedi, pour se parler ultérieure-

(1) Messieurs du Brabant seront priés de donner une copie de ce mémoire.

ment, il fut résolu dans une assemblé générale du 16 août, de nommer 11 à 12 messieurs, qui se rendirent le vendredi devers l'Empereur, à 11 heures du matin. Ces députés furent :

Du Brabant.	MM. l'abbé de Grimberge et le baron de Vieusart.
De Limbourg. . . .	M. le chevalier de Fortsheym.
Du Luxembourg . .	MM. Didier et Rossignon.
De la Flandre . . . De West-Flandre. .	MM. De Grave, Rohaert et Marannes.
Du Hainaut.	MM. De Ham et Petit.
De Namur	M. Van der Straeten.
De Tournay	M. De Sourdeau.
De Malines	M. De Quertemont.

Lesdits députés s'étant présentés à l'audience de Sa Majesté, y furent d'abord admis.

L'Empereur commença à parler de la nouvelle forme prescrite pour la justice civile, pour laquelle il paroissoit extrêmement incliné, voulant avoir trois instances, y compris même la révision, sans jamais plus. On lui répliqua fort bien et avec tout le respect qu'on doit à son souverain, de sorte qu'il dit à la fin qu'il avoit fait dresser ces réglemens plutôt par manière d'essai, que comme une loi stable : et qu'au reste, s'il avoit su que ces nouvelles dispositions étoient contraires à nos constitutions, il ne les auroit pas faites.

Sa Majesté parla aussi du recours qu'on se proposoit de prendre, ou qu'on auroit déjà pris à la France. A quoi, on répondit que Sa Majesté entendoit sans doute la lettre à M......., ministre de France, et l'on assura au monarque qu'il n'avoit jamais été question que de demander l'intercession et les bons offices de Sa Majesté très-chrétienne auprès de Sa Majesté Impériale. Parmi quoi l'Empereur

parut satisfait. Le monarque donna aussi à entendre qu'il auroit bien souhaité une union entre toutes ses provinces, par laquelle il entendoit une union en communauté d'intérêt, laquelle n'auroit ainsi fait qu'un seul état de l'ensemble de toute la province, sur quoi on exposa à Sa Majesté l'extrême difficulté ou même l'impossibilité d'exécuter un tel projet.

Ceci et plusieurs autres choses y relatives furent l'objet d'un entretien qui dura près d'une heure et demie.

De cette matière on passa aux affaires ecclésiastiques, en commençant par le séminaire-général, auquel le monarque sembloit excessivement attaché, et cela surtout pour avoir, disoit-il, un enseignement et une doctrine uniforme. A l'occasion de quoi, on parla beaucoup des religieux sans que Sa Majesté témoigna ne pas les estimer, hormis les Franciscains, qu'il disoit être extrêmement ignorans. On désabusa Sa Majesté tant à cet égard, que par rapport à beaucoup d'autres préventions qu'elle avoit conçues.

On justifia spécialement l'Université de Louvain des imputations odieuses, qu'on lui paroit avoir faites près du monarque.

Et comme on se plaignoit de l'humiliante nécessité ou se trouvent les évêques de demander l'approbation de leurs mandemens au gouvernement, l'Empereur répliqua que ce n'étoit qu'un *visa,* comme il est requis pour les Bulles du Pape, et après quelques raisonnemens ultérieurs sur cet objet, il dit, que les intendans auroient été chargés de cette commission.

Dès que Sa Majesté nomma les intendans, on entama cette matière avec un début de soupirs et d'exclamation, de sorte que l'Empereur sourit et commença à expliquer leur commission de toute autre façon que nous l'avions conçu et appréhendé. En suite de quoi, on fit voir au

monarque l'inutilité de cet établissement, le danger auquel il exposoit son peuple et l'opposition manifeste que les intendances ont avec nos constitutions.

Enfin, on parla des administrations, ainsi que de la régie générale des Etats et de plusieurs autres objets, sans oublier la façon dont on avoit été traité par le gouvernement.

Sa Majesté s'entretint, et écouta toutes les raisons qu'on lui allégua avec une patience surprenante, faisant ses répliques et objections avec plus de modération que ne fait un homme privé avec son semblable.

Dans cette même conférence, l'Empereur dit aussi que son intention n'avoit jamais été et n'étoit pas encore d'emploïer la force pour faire exécuter ses nouvelles dispositions, quoique cela lui eut été très-aisé à faire. Puis il ajouta avec une certaine retenue: je dois avouer pourtant qu'il s'est agi sérieusement d'échanger les Païs-Bas (1), non parce que je ne les estime pas, mais pour le bien de la monarchie, dont je dois procurer le bien-être autant que je le puis, étant premier serviteur de l'Etat, ajoutant que son projet d'échange étoit malheureusement manqué.

Enfin, à propos de quelque discours précédent, le monarque dit, qu'on lui avoit voulu faire donner sa sanction à la déclaration et concession provisionnelle de Leurs Altesses Roïales, et qu'on avoit déjà rédigé un acte confirmatoire de la déclaration du 30 mai, écrit sur parchemin, qu'on lui avoit envoié à Lemberg, pour le signer, mais qu'il ne l'auroit pas fait, fut-ce même sur la brèche de Vienne : et que dans le transport, il avoit pris un

(1) C'est contre la Bavière qu'on eut cédé les Pays-Bas. Le palatin aurait obtenu cette contrée, qui dès-lors aurait formé un état indépendant. Les archives royales de Münich possèdent des pièces du plus haut intérêt sur ce projet.

J. D. S. G.

ciseau, coupé le parchemin en deux pièces et ainsi renvoié à Vienne.

Puis il parla du mécontentement qu'on lui avoit causé: mais je vous le pardonne, dit le monarque, et je sais que c'est principalement la faute de mon gouvernement.

Enfin, il dit et répéta : Vous pouvez revenir lundi ou mardi et d'autant de fois que vous voudrés, et se retira un peu échauffé. Il étoit alors deux heures et trois quarts.

Rapport fait de cet entretien à l'assemblée des députés, on résolut d'aller prendre congé de Sa Majesté le lendemain, surtout à cause que le monarque avoit dit dans la première audience que notre commission étoit finie, et qu'il nous étoit permis de partir, et que dans la seconde il avoit dit de nouveau : « Qu'il ne nous parloit plus » comme à des députés, et que nous ne pouvions traiter » sur rien, vu la nature de notre commission, quoique » bien donnée, car on ne pouvoit vous en donner d'autre. »

De plus, quelques députés disoient que nous avions déjà transgressé nos instructions, qui défendent toute discussion sur les droits et priviléges des provinces.

On se rendit donc chez Sa Majesté, le samedi 18 août. L'Empereur parut étonné quand il entendoit que nous venions pour prendre congé, et dit : Vous pouviez venir encore quatorze jours pour parler d'affaires, et n'avez-vous donc plus de doutes ?.....

On répondit à Sa Majesté qu'on la supplioit de nouveau de vouloir donner la déclaration demandée par les remontrances qu'on avoit eu l'honneur de lui remettre, et de daigner se rendre aux Païs-Bas, pour arranger les choses, ou de donner à cet effet ses pleins pouvoirs à Leurs Altesses Roïales, sur quoi l'Empereur répondit, qu'avant tout on devoit exécuter ses ordres envoiés aux Païs-Bas, et ajouta plusieurs autres choses déjà dites dans l'audience

précédente, entre autres que le droit de propriété et la liberté personnelle étoient nos principaux priviléges. Puis il parla des 40 pour cent et de la conscription militaire, dont il assura, ainsi que dans l'audience précédente, qu'il ne s'étoit jamais agi : et que quant aux 40 pour cent, ç'avoit été un mal-entendu du secrétaire. Qu'il n'avoit été question que du nouveau cadastre, et que ceux qu'on avoit fait en Bohême avoient été très-défectueux, vu que pour faire l'estimation des fonds, on avoit goûté de la bouche les terreins respectifs des provinces. Ce que M. l'abbé de Rolduc affirma avoir été aussi fait dans la province de Limbourg.

Puis on parla de commerce, des entraves que les impôts et les formes requises pour la déclaration y mettent, et surtout de la prohibition du transit.

L'Empereur dit aussi dans cette audience, que nous n'aurions pas la conscription militaire dans nos provinces, qu'il étoit intimement persuadé que notre commerce s'y opposoit et que nous avions trop besoin de nos bras pour l'agriculture, qui faisait la base de notre prospérité; il ajouta encore que tout ce qu'il avoit fait, avoit été pour améliorer notre constitution, et nullement en vue de son intérêt personnel; enfin, il finit par nous répéter que son intention n'avoit point été de contrevenir à nos constitutions.

Cette audience dura deux heures et plus. On pria à plusieurs reprises Sa Majesté de vouloir se rendre au païs, mais sa réponse fut équivoque.

On pria le monarque de permettre aux députés de rester encore quelques jours pour voir les choses les plus remarquables de sa capitale : à quoi, il répondit gracieusement : « Oui, oui, tant que vous voulez, et je donnerai » mes ordres pour que vous voïez le tout. » En effet, le même jour vint un officier de la cour dire que le palais

avec son trésor, la bibliothèque, etc., ainsi que l'école de chirurgie, l'arsenal, etc., seroient à voir le lendemain et que tous les officiers préposés à ces divers départements étoient déjà avertis de la part de Sa Majesté.

On alla voir toutes ces choses, sans oublier le séminaire général, et ce fut bien à propos, car Leurs Altesses Roïales firent dire le même jour que les députés, surtout les ecclésiastiques, ne pouvoient pas manquer d'aller au dit séminaire : ce qu'elles répétèrent le mercredi après, dans une audience particulière, ignorant qu'on y avoit déjà été.

On prit aussi congé de Leurs Altesses Roïales, le 19 août (1).

Le prince de Kaunitz, dès le lendemain de l'audience qu'il avoit donnée aux députés, envoïa les inviter pour le jour suivant, au nombre de 15 ou 16. C'est-à-dire, pour la moitié de la députation, et pour le surlendemain pour l'autre moitié; il invita ensuite encore la plupart des députés en particulier, et fit enfin dire qu'il en attendroit tous les jours quelques-uns. Il les reçut avec toute la politesse possible et d'une façon aussi amicale que distinguée.

Presque tous ont été chez lui prendre congé, et il a constamment promis qu'il protégeroit les Païs-Bas, ajoutant toujours qu'il ne doutoit pas que le tout allât selon nos souhaits, pourvu qu'on satisfit à Sa Majesté, dont l'autorité, aïant été manifestement lézée, devoit être réparée et que même, à cette fin, les ordres envoïés au gouverneur-général, comte de Murray, seroient communiqués à tous les cabinets de l'Europe.

Le prince avoit déjà dit dans l'audienee donnée à MM. De Grave, Van der Straeten et Petit, que le Conseil de Brabant ne pouvoit se justifier sur le décret de prise

(1) M. Petit pourrait être prié de donner copie de son discours.

de corps porté contre le rédacteur de la feuille de Herve, pour n'avoir pas improuvé, disoit-il, les dispositions nouvelles de Sa Majesté; à quoi, on a répondu que le périodiste avoit décrié les Etats particulièrement, les nobles et les ecclésiastiques, surtout dans une de ses feuilles, où il les traita de la manière la plus indigne, ainsi que M. De Grave l'avoit lu lui-même. Sur quoi, le prince dit, que ce décrêt fut toujours porté mal à propos, puisque tous les jours on vit alors éclore vingt feuilles (ce furent ses propres paroles), où l'Empereur étoit indignement déchiré.

L'Empereur lui-même en a dit quelque chose dans l'une ou l'autre audience, mais seulement comme en passant, ajoutant qu'il se soucioit peu de ce qu'on disoit de lui, qu'il savoit à quoi s'en tenir et qu'il étoit prêt de renouveller son acte de foi 20 fois par jour.

Son Excellence le comte de Cobenzl avoit aussi écrit un billet fort poli, par lequel il pria messieurs les députés à venir dîner, au nombre de 7 ou 8 à la fois, tous les jours de la semaine, à sa campagne, près du Klattenberg (1).

Nous y fumes avec messieurs du Brabant, et après la table on parla longtems des affaires présentes du Païs-Bas; il dit qu'on pouvoit attendre l'effet plenier de nos souhaits, mais qu'il falloit au préalable satisfaire l'Empereur. Il désaprouva la manière d'agir du ministère de Bruxelles, et aïant appris l'indigne réception que le comte Belgiojoso avait faite aux députés des châtelenies d'Audenarde, Courtrai, etc., qu'il ignoroit, il dit qu'on auroit dû s'adresser à Sa Majesté, et comme on lui représenta l'extrême difficulté ou même une certaine impossibilité de faire

(1) On veut dire le *Kahlenberg*. Ce château, qui est placé dans une des situations les plus pittoresques des environs de Vienne, est aussi voisin du Léopoldsberg.

J. D. S. G.

parvenir nos doléances jusques au pied du trône, il répliqua, que la poste sur Vienne est toujours ouverte, et qu'en pareil cas, on doit toujours en agir de la sorte sans rien craindre, pourvu qu'on se fut préalablement adressé au gouvernement général; mais qu'au reste cela ne seroit point nécessaire sous le ministère du comte de Trautmansdorff.

Interrogé d'où venoit que tant de représentations n'étoient pas parvenues jusques au trône, il répondit en riant : C'est que quelque fois on n'aimoit pas, même ici, qu'elles y parvinssent.

Enfin, ce ministre parla avec tant d'ouverture de cœur, que les députés en furent surpris, se tenant néanmoins sur leur garde pour ne rien dire que ce qui est en quelque façon connu de tous le Païs-Bas.

Enfin, dans toutes les conversations, tant générales que particulières, qu'on a eues tant avec Leurs Altesses Roïales qu'avec les ministres, l'on a toujours assuré que les droits et constitutions des provinces respectives seroient laissés dans leur entier, et que toutes les infractions qui y sont faites seront réparées.

On peut ajouter que les sérénissimes gouverneurs, ainsi que les ministres et tous les courtisans, auxquels on a parlé, ont avoué qu'il n'y avoit rien à redire à tout ce que les Flamands ont fait, et que toutes les pièces sorties de leurs plumes méritoient l'approbation de tout le monde, hormis la demande du redressement des infractions faites aux droits et constitutions du païs, depuis deux cent ans.

Les députés de Flandre partirent de Vienne le 23 août, et arrivèrent à Gand, le 8 septembre suivant.

Les soussignés attestent et font foi que le récit susdit est conforme à la vérité, sauf peut-être quelques légères circonstances, qui leur sont échappées, et sur lesquelles

ils sont disposés à s'entretenir avec messieurs les députés des autres provinces, pour s'éclaircir et aider mutuellement, pour atteindre une parfaite uniformité de récit dans la relation qu'on se propose de rendre publique.

Fait à Gand, le 15 septembre 1787.

Étoient signés G. F. De Grave, can.; le vicomte Villain XIIII; le comte Dellafaille d'Assenede; F. Rohaert.



Château d'Esschembeek ou Escaubecq,

PRÈS DE HAL.

Le type des anciennes habitations de la noblesse de second ordre est de nos jours presqu'entièrement perdu. La grande majorité des demeures féodales encore existantes a été successivement rebâtie, à mesure que le luxe s'est propagé. Il en reste encore quelques-unes : dans ce nombre la tour d'Escaubecq nous a semblé mériter quelque attention par sa structure toute particulière. Située près de la chaussée de Hal à Nivelles, à peu de distance de la première de ces villes, elle s'élève au centre d'un petit vallon. Haute, carrée, massive, couronnée par un toit fort élevé et surmontée de grandes girouettes, elle domine le verger, l'étang et le jardin qui l'entourent. Quelques rares ouvertures laissent à peine pénétrer le jour dans cette demeure, qui a logé un chancelier de Bourgogne et qui ne sert plus aujourd'hui que de colombier ; on arrive par un pont en bois à la porte, qui est en ogive; en regard de ce donjon, débris bien conservé d'un autre âge, est une vaste ferme, dont la porte d'entrée est décorée de quelques ornements et porte la date de 1640. Un côteau boisé s'étend vers l'Orient.

Bien qu'il appartienne sans contredit à une époque assez

reculée, le château d'Escaubecq n'est pas cité dans l'histoire, du moins à notre connaissance, antérieurement aux premières années du XVIe siècle. Il appartenait alors à Jean Sauvage, qui fut d'abord président du conseil de Flandre, puis chancelier de Bourgogne, par lettres patentes du 24 juin 1508. Ce dernier emploi, équivalant à celui de premier ministre des affaires d'état, de justice, de grâce et de police, plaçait celui qui en était revêtu au niveau des descendants des plus illustres familles. « Le grand-chancelier, » dit M. de Nény, étoit chargé par lettres patentes, de garder les droits, hauteurs, seigneuries, domaines et justices » du souverain, vaquer et entendre à la conduite de ses » affaires, mettre en délibération les affaires qui se traite» roient tant en présence du souverain que dans ses con» saux, faire les ouvertures, recueillir les opinions, arrêter » les conclusions et faire mettre à exécution; administrer » justice à chacun, tant aux grands, moyens qu'aux petits, » indifféremment, sans exception de personne; avoir la » garde des sceaux, faire expédier et sceller toute matière » de lettres et provisions qui seroient délibérées et conclues, » tant devers le souverain que par lui chancelier et les gens » du conseil. Il avoit au surplus l'entrée et la première place » au conseil des finances, et il y avoit plusieurs affaires qui » ne pouvoient s'y traiter qu'en sa présence. »

Malheureusement pour sa réputation, Sauvage fut loin de posséder ce désintéressement qui est le premier devoir d'un juge et surtout de celui qui occupe le premier rang dans la magistrature. On l'accusa, lui et le sire de Chièvres, de faire argent de tout et particulièrement de vendre leur appui aux Espagnols qui venaient aux Pays-Bas, pendant la minorité de l'archiduc Charles, se plaindre du cardinal Ximenez, régent du royaume de Castille. Ils rendirent vénales les charges et se firent ainsi des partisans de tous ceux qui désiraient des emplois, sans avoir des titres à faire

valoir pour les obtenir. Bien plus, ils menaçaient de destitution les officiers et les magistrats qui se refusaient à leur donner de l'argent pour être continués dans leurs fonctions. Une conduite aussi criminelle ne pouvait qu'indigner le peuple espagnol, que Charles-Quint et Philippe II n'avaient pas encore plié au despotisme. Il s'indigna des exactions des ministres qui accompagnèrent Charles en Espagne. Dans les cortès, on demanda hautement que les étrangers fussent exclus de tout bénéfice, charge, dignité et commanderie; qu'on ne mît plus à l'enchère les revenus de la couronne, et que l'exportation de l'argent fut défendue. Toutes ces réclamations furent habilement éludées. Avant de quitter la Belgique pour aller prendre possession de ses royaumes de Castille et d'Aragon, Charles d'Autriche, qui voulait emmener avec lui le chancelier, nomma pour remplir ses fonctions en son absence, Claude de Carondeles, seigneur de Solre-sur-Sambre, président du conseil privé. Le seigneur d'Escaubecq mourut à Sarragosse, vers le milieu de l'année 1518.

Un fils du chancelier, qui portait le même nom que lui, et qui fut en 1571 maître des requêtes et plus tard membre du conseil privé, hérita de la seigneurie d'Escaubecq. Il épousa Antoinette d'Ongnyes, dame de Ligny. De cette union naquit un troisième Jean Sauvage, dont la vie agitée se termina sans doute dans un des nombreux combats que se livrèrent les troupes espagnoles et les partisans de la réforme religieuse. Il fut un des signataires du Compromis des nobles et un de ceux qui prirent part à l'assemblée de Saint-Trond, au mois de juillet de la célèbre année 1566. Le mari de sa sœur Antoinette, qui recueillit son héritage, Jean de Mol, sire d'Oetinghen, était aussi entièrement dévoué au prince d'Orange. Appartenant à une des plus anciennes familles patriciennes de Bruxelles, il voulut profiter de l'ascendant que lui donnait son ancienne ori-

gine pour faire triompher dans la capitale, en 1566, le parti calviniste; ses efforts furent inutiles. Il vit toutes les phases de la révolution du XVI[e] siècle, et il mourut à Bruxelles en 1585; sa femme mourut au château d'Oetinghen en 1591 et fut enterrée à ses côtés dans l'église de St-Géry. Pendant un demi-siècle encore, leur postérité posséda Escaubecq; nous ignorons à qui cette terre passa dans la suite.

Le château d'Escaubecq appartient aujourd'hui à M. le chevalier de Burtin, fils du naturaliste de ce nom. François-Xavier de Burtin, né à Maestricht en 1743, et mort en 1818, a l'un des premiers étudié la constitution géologique des Pays-Bas; ses recherches sur des mines encore inconnues et dont l'exploitation pouvait être avantageuse au pays, lui valurent la bienveillance de l'empereur Joseph II, auquel il resta constamment attaché; son Oryctographie de Bruxelles sera longtemps encore un livre nécessaire à ceux qui voudront connaître la nature des terrains voisins de cette ville et les produits inorganiques qu'ils renferment. M. de Burtin avait aussi formé une belle collection de tableaux; il prit plusieurs fois la plume pour exposer ses idées sur l'art; ce qu'il a fait de mieux dans ce genre, est un *Traité théorique et pratique des connaissances nécessaires à tout amateur de tableaux.*

La gravure qui accompagne ces pages, représente la tour d'Escaubecq, prise du côteau couvert de hêtres, qui s'étend vers l'est.

Alphonse Wauters.

De la découverte de la Houille

DANS LE PAYS DE LIÉGE.

L'oisillon contribuant de ses plumettes à l'ornement d'un grand temple, n'en peut estre blâmé
Le Cabinet historial de messire Mont.

C'était sous Albert de Cuick (1194-1200), cet évêque populaire que haïssait le clergé. Des pluies continuelles avaient détruit tous les biens de la terre, et une famine affreuse rongeait le peuple. Comme dans toutes les afflictions publiques ou privées, ce fut au Ciel qu'on s'adressa pour remédier à cette misère. On intercéda près de puissants médiateurs, on fit de grandes promesses aux saints les plus renommés. Le prédicateur Jean Dalich, par son éloquence, aidait encore à augmenter cette ferveur désespérée et s'en allait partout criant qu'il ne fallait attendre son salut que de la miséricorde de Dieu, et qu'il n'y avait qu'un moyen de l'obtenir, la prière. L'enthousiasme religieux fut porté à son comble, et bientôt l'on ne vit et l'on n'entendit plus dans les villes et les bourgs du pays que supplications dans les temples, gémissements et macérations dans les rues, processions et translations de reliques.

Mais la famine ne s'arrêtait point. Pendant quatre ans, la terre fut stérile. Le muid de froment se vendait quarante sous, et celui d'épeautre vingt sous de Liége; c'est-à-dire, que quatre pains, qui coûtaient ordinairement un denier, se vendaient trente à quarante deniers. De mé-

moire des plus vieux tréfonciers, on n'avait vu plus terrible fléau. On voyait des pauvres, après s'être traînés péniblement par les rues pour chercher quelque nourriture malsaine, tomber d'inanition. Les corps de quelques animaux que la faim avait tués, se disputaient comme des mets friands. La désolation était générale.

Comme le clergé l'avait dit, Dieu seul pouvait venir en aide. On redoublait donc d'efforts pour le fléchir.

Chaque jour, des messes spéciales étaient dites dans toutes les églises, et le peuple chantait des hymnes la voix étouffée par les sanglots. Les moines ne savaient plus quelles privations inventer, quel psaume entonner pour effacer la somme des péchés que les Liégeois avaient commis aux jours d'abondance. Le corps du grand S[t]-Lambert et les reliques de S[t]-Paul, de S[t]-Jean et de plusieurs autres bienheureux, furent en vain promenés par les rues de la Cité. Telle était la foule qui se trouvait à ces processions, que le pont d'Ile s'écroula sous le poids des pénitents et entraîna dans les eaux de la Meuse plus de quarante bourgeois et les châsses de S[t]-Paul et de S[t]-Gilles; mais par la grâce de Dieu et des saintes reliques, personne ne fut blessé.

Toutefois, ce miracle fut bientôt oublié par un grand nombre d'autres bien plus éclatants, que le Tout-Puissant et ses saints firent dans différents quartiers de la Cité, comme avant-coureurs sans doute de sa prochaine clémence (1).

En effet, c'est vers ce temps, comme on le croit pieusement, que le charbon, nommé par les Liégeois *Houille,*

(1) Gilles d'Orval, dans les *Gest. pontif. Leod. Script.*, de Chapeauville, t. II, p. 191. — Le moine Reinier, dans Martène et Durand, *Amplissima Collectio,* t. V, p. 18. — Fisen : *Hist. Eccl. Leod.*, t. I, p. 270.

fut trouvé sur le Mont-Public à Liége, par une révélation toute divine.

Un jour qu'un pauvre maréchal-ferrant, nommé Hullos, était à l'ouvrage dans sa forge, bâtie sur la chaussée, en Publemont, il passa un vieillard, vénérable par sa barbe blanche et ses cheveux blancs, portant un vêtement blanc. L'étranger, après avoir dit le bonjour au maréchal, lui souhaita beaucoup d'ouvrage et particulièrement un gain considérable. — O bon vieillard! quel gain voulez-vous que je fasse, puisque mon métier peut à peine me procurer du pain? Est-ce que la plus grande partie de mon bénéfice n'est pas absorbée par l'achat du charbon de bois, du *cockis?* — Mon ami, dit l'inconnu, il y a un moyen de rendre votre état plus lucratif. Allez près de la Montagne des Moines. Là, vous trouverez à la surface du sol des veines de terre pierreuse très-noires. Prenez-en des fragments et employez-les comme le charbon : ils chaufferont parfaitement le fer. —

L'inconnu avait à peine achevé ces mots qu'il avait disparu.

Le maréchal courut à l'endroit indiqué, et en rapporta ladite terre noire; l'essai qu'il en fit vérifia l'assertion du vieillard en tout point. Aussitôt Hullos, transporté de joie, révéla à ses voisins la précieuse découverte qu'il venait de faire, et le bruit courut de suite que c'était un ange probablement qui lui avait inspiré de brûler de cette terre noire. —

C'est ainsi que fut trouvée la Houille, selon les historiens religieux que nous avons suivis mot à mot (1).

(1) Voy. *Chronicon Tungrense, Chronicon Carmelitarum, Magnum Chronicon Belgicum,* dans les *Gest. Pontif. Leod. Script.*, t. II, p. 191. — Lobbet : *Gloria Eccl. Leod.*, p. 98. — Roberti : *Liége catholique,* p. 62 et 63.

La découverte de ce combustible est en effet si précieuse qu'elle méritait qu'on lui donnât une origine surnaturelle. Et pourquoi, elle aussi, n'aurait-elle pas eu son mythe? N'en est-il pas presque toujours ainsi des inventions qui ont agi puissamment sur le bonheur d'un peuple? L'inventeur de la Houille songeait peu, probablement, à un résultat fécond et général quand il s'avisa de brûler des fragments de charbon de terre; mais les chroniqueurs qui compilaient, des siècles après lui, avaient pu apprécier l'influence de cette invention sur l'humanité, et crurent ne pouvoir mieux traduire leur admiration ou leur hommage de reconnaissance, tout en sauvant leur ignorance, qu'en faisant du vieillard un envoyé du ciel.

Cette mystérieuse intervention ne trouva pas d'incrédules parmi le peuple et moins encore parmi les moines, qui la propagèrent. Le premier était parfois si malheureux, qu'il avait besoin de croire que Dieu ne l'abandonnait pas dans sa misère; et les autres y trouvaient trop bien leur compte pour ne pas l'accréditer : un monastère à miracles était si estimé et si riche! De plus, la vie isolée et contemplative du cloître, le mysticisme superstitieux du moyen-âge joint aux calamités qui l'exaltent encore, leur rendaient, pour ainsi dire, palpable la main d'une puissance supérieure et leur imposaient comme un article de foi ce qu'ils n'étaient que trop portés à admettre déjà d'eux-mêmes.

D'après l'ordre naturel des choses, après ceux qui constatent naïvement le miracle, viennent ceux qui l'expliquent et l'annotent.

Le vieillard, « ou ce passant et voyageur qui soudain s'esvanouit, sans qu'on peust scavoir jamais autre cas de l'autheur d'une si grande commodité (1), » fit travailler

(1) Guichardin : *Description des Pays-Bas*. Amsterd., 1609, p. 466.

l'imagination de plus d'un écrivain. L'un crut, sur la foi de différents chroniqueurs, que ce ne pouvait être qu'un ange, *angelus :* cette opinion fit longtemps autorité (1). Un autre (2), moins orthodoxe que le précédent, et voulant sans doute rafraîchir le jeu de mots de Grégoire-le-Grand en le retournant, prétendit qu'on avait pris dans les manuscrits latins le mot *angelus* pour *Anglus,* et que l'ange n'était tout au plus qu'un Anglais.

Disons à notre tour ce que nous en pensons.

Nous rejetons sans examen la première supposition, par l'excellente raison qu'il ne faut jamais profaner la Divinité au point de la faire intervenir là où l'activité de l'homme a pu se suffire : c'est rapetisser Dieu que de l'égaler à nous. Quand à la seconde, elle a contre elle le sentiment historique (3). C'est d'ailleurs faire beaucoup trop d'honneur aux habitants de la Grande-Bretagne, qui, à cette époque, étaient les Béotiens de l'industrie. En dépouillant donc le fait de l'invention de la Houille de tout ce qu'il a d'obscur et d'inadmissible, on arrive à cette solution si simple et si naturelle qu'elle n'eût dû être un doute sérieux pour personne, à savoir, que l'auteur de cette découverte, l'*Angelus,* l'*Anglus* ou de quelque autre auréole qu'on veuille l'entourer, n'est autre que notre ouvrier liégeois. Son nom, d'ailleurs, qui est presque une preuve historique, a été celui que ses concitoyens ont donné à la matière charbonneuse : de *Hullos* est dérivé le mot de basse latinité *Hulla,* en français *Houille,* en wallon *Hoye.*

Aussi, tous les annalistes étrangers et nationaux sont-ils

(1) Fisen : *Hist. Eccl. Leod.*, t. I, p. 272.

(2) Bouille : *Hist. du pays de Liége,* t. I, p. 213.

(3) Saumery : *Délices du pays de Liége,* t. I, p. 267. — Villenfagne : *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liége,* insérées dans les *Nouv. Mém.* de *l'Académie de Belgique,* t. II, p. 291.

d'accord pour reconnaître l'inventeur de la Houille dans *Hullos*, maréchal-ferrant, né à Plainevaux, village aux portes de Liége.

Reste à savoir l'année à laquelle on doit faire remonter cette découverte. Les auteurs sont divisés sur ce point. Les uns lui assignent l'année 1198 (1), d'autres 1199 (2), d'autres encore 1200. La plupart, et surtout les plus consciencieux, adoptent l'année 1198. Voyons si nous pouvons franchement préférer quelqu'une de ces opinions

Les premiers et les plus anciens de ces auteurs, qui s'occupent de notre objet, sont Gilles d'Orval et Reinier : ils méritent donc le plus de confiance.

Reinier (3), qui vit le jour à Liége en 1155, et y mourut en 1230, avait une position qui le mettait en état d'être à l'affût de toutes les nouvelles : le 19 mai 1197, ses confrères l'avaient élu prieur de l'abbaye de S[t]-Jacques, à Liége. Mais il paraît qu'il ne sut pas en profiter. Par deux fois il revient sur la date qu'il avait précédemment émise. Il donne d'abord l'année 1195, ensuite l'année 1213, sans déclarer celle qu'il accepte comme la plus exacte (4). C'est

(1) *Ejus tempore* (Alberti II) *anno Dominici* 1198, *carbones primùm inventi sunt juxta Leodium.* Voy. Brusthemii *Catalogus Episc. Leod.*, publié par M. le baron de Reiffenberg dans la *Chronique de Ph. Mouskes*, t. I, p. 597.

(2) Les auteurs du *Gallia Christiana*, t. III, p. 881. en parlent ainsi : *Ejus tempore* (1199) *inventæ sunt lithantraces seu Hullæ.*

(3) Nous dirons en passant que Paquot, dans ses *Mém. pour servir à l'hist. littéraire des Pays-Bas et du pays de Liége*, t. III, p. 21, a très-bien résumé les détails que Martène et Durand donnent sur la vie de Reinier et que ce dernier a transcrits lui-même avec soin dans sa chronique. Nous regrettons que M. Daunou, dans son article de Reinier, moine de S[t]-Laurent, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 420-425, n'ait pas fait usage de Paquot ou du V[e] volume de l'*Amplissima Collectio*. Sa notice aurait été moins embrouillée.

(4) *Reineri chronicon*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. V, p. 17 et 49. — Voici le texte de cet auteur en faveur de l'an 1195 : *Hoc anno* (1195)

par conséquent lui qui, sur cette matière, ouvre tout à la fois la série des opinions et des doutes.

Gilles d'Orval était aussi né à Liége, en 1209 : c'est un de nos meilleurs annalistes. Il compilait en 1230 : il pouvait ainsi consulter tous les hommes de son temps sur les événements qui avaient eu lieu au commencement du siècle. Cependant, que dit cet auteur? Il n'assigne aucune date au récit du miracle; bien plus, il le commence par *on dit : fertur.* Gilles d'Orval avait donc eu des renseignements bien vagues, s'il en a eu, puisqu'il n'ose prendre sur son compte la responsabilité de l'événement qu'il rapporte? Lui-même il doutait donc de la sincérité, non du fait, mais de l'époque où il eut lieu, puisqu'il a soin d'avertir qu'*on le place à ce temps, hoc quoque tempore,* c'est-à-dire, sous l'épiscopat d'Albert de Cuick (1)? Pourquoi ne se sert-il pas des mêmes termes que Reinier pour raconter comment la découverte se fit? Pourquoi en donne-t-il une autre version? C'est qu'ils n'écrivaient probablement tous les deux que d'après des traditions éloignées; mais combien faut-il d'années pour faire une tradition?

Il est donc bien hasardeux, comme on voit, d'ajouter quelque autorité à leurs témoignages. Si la découverte a eu réellement lieu entre 1195 et 1213, et puisqu'ils étaient contemporains du fait, ils auraient dû, au lieu de se contredire et de douter, préciser d'une manière certaine et minutieuse le temps et le lieu de la découverte. N'en avaient-ils pas les moyens, eux qui étaient à la source de tous les faits et que leur qualité d'historiens mettait en

MCXCV terra nigra ad focum faciendum optima per Hasbaniam in multis locis est inventa. — Pour adopter l'année 1213, M. Lavalleye n'avait sans doute pas lu ce passage, qui fait crouler sa dissertation, intitulée : *Quelques mots sur la découverte de la Houille dans l'ancien pays de Liége.* — Liége, 1837 ; in-8°.

(1) Gilles d'Orval, dans les *Gest. Pontif. Leod. Script.*, t. II, p. 191.

relation avec les hommes capables de donner des détails sur les événements qu'ils devaient consigner dans leurs chroniques?

Ainsi, c'est à tort, nous en sommes pleinement convaincu, que la découverte de la Houille est placée sous l'an 1198; et si l'on en doute encore, les observations suivantes sont à même de contenter les plus difficiles.

La charte de fondation du monastère du Val St-Lambert, près de Liége, signée en 1202, nous apprend que Hugues de Pierrepont, évêque de Liége, donna à des religieux de l'ordre de Cîteaux un endroit nommé *Campus Maurorum* (1).

D'où provenait ce nom? Les Maures n'ayant jamais fait d'incursion dans notre contrée, on peut affirmer que par Champ des Maures on aura voulu désigner la campagne où se trouvait la Houillère. Comme les mineurs, lorsqu'ils sortent des entrailles de la terre, sont noirs comme des Africains, il est probable qu'on leur aura donné ce sobriquet. De nos jours encore, le peuple désigne un homme à la figure noircie par l'épithète de *neur comme on Moriâne,* noir comme un Maure.

Continuons : une autre expression du même document fortifie ce que nous avançons sur l'exploitation de la Houille avant 1198.

Hugues de Pierrepont ajouta à la fondation un terrain nommé *Champ du Bure,* pour y bâtir une grange. Cette grange est devenue une ferme, située près du Val St-Lambert, sur la montagne d'Ivoz : elle porte encore aujourd'hui le nom de *Champ du Bure.* Ainsi, avant l'an 1202, il y avait dans ce champ *un bure,* c'est-à-dire, un de ces puits qui servent à l'exploitation de la mine.

(1) Fisen : *Hist. Eccl. Leod.*, t. I, p. 283. — Mireus : *Diplomat. Belgica,* t. 1, p. 730.



Ce mot est décisif. Est-il besoin de l'expliquer?

L'existence seule d'un bure en 1202 suffirait pour rejeter la découverte de la Houille bien des siècles avant la prétendue année 1198. Pendant combien de temps, en effet, n'a-t-on pas dû se contenter du combustible qui se trouvait à la surface du sol? Il est tout naturel de croire que le terrain où est bâti Liége fut d'abord exploité à la surface pendant bien des années, avant que l'on songeât à creuser les entrailles de la terre. Ce dernier mode d'exploitation ne fut probablement mis en usage que quand l'épiderme houiller, si nous pouvons nous exprimer ainsi, fut complètement épuisé. C'est seulement alors que furent établis les bures, et on ne peut refuser aux exploitants qui les creusèrent une certaine expérience, qui est la suite inévitable d'une longue pratique transmise de père en fils. Comment, après cela, concilier le récit des chroniqueurs avec la date de la charte de Hugues de Pierrepont, si ce n'est en admettant que, deux ou trois ans après la découverte de la Houille, des exploitations considérables couvraient déjà le sol liégeois? Quand nous disons considérables, nous n'exagérons pas; car les termes de la charte nous prouvent que cette expression est simple et vraie, puisque cette houillère avait un bure, puisqu'elle avait des ouvriers assez nombreux pour déterminer et substituer un sobriquet au nom de l'emplacement, et puisque, enfin, la situation même de la houillère, au bord de la Meuse et du chemin qui y conduisait directement, suffisent pour faire supposer que les produits en étaient déjà expédiés par le mode des eaux fluviales : ce qui certes est un indice de la prospérité de l'établissement, et une nouvelle preuve qu'il ne pouvait avoir atteint ce bien-être dans l'espace de deux ans.

Il est donc évident que bien longtemps avant l'an 1202 il existait une houillère dans l'endroit où fut élevé le mo-

nastère du Val St-Lambert. Il faut ainsi de toute nécessité rectifier sur ce point la chronologie de notre histoire.

Cet anachronisme s'explique du reste en admettant qu'une interpolation a été faite dans la chronique de Gilles d'Orval. C'est indubitablement une note qui, de la marge, est passée dans le texte. Il est facile de se rendre compte d'une pareille erreur. On sait que le plus grand désordre règne quelquefois dans les annales manuscrites du moyen-âge : souvent les dates sont interverties, les faits transposés ou répétés; quant aux noms, ils sont toujours défigurés. Il arrive souvent aussi que les chroniqueurs transcrivent de longs extraits d'auteurs plus anciens, et qu'ils ne sont pas très-heureux ou assez intelligents pour les classer à leur place chronologique. Ils copient si servilement, qu'un anachronisme ou une orthographe vicieuse ne sont jamais relevés. C'est ce qu'on remarque dans Gilles d'Orval, qui pille à tort et à travers et prend sans scrupule son bien où il le trouve, sans s'inquiéter le moins du monde de la valeur de ses vols ni d'indiquer l'ouvrage où il les a faits. Comme il insérait dans son histoire le fruit de ses lectures journalières, ne peut-il pas s'être trompé en classant la note sur la découverte de la Houille? Les moines qui rédigeaient les chroniques étaient si mal instruits de ce qui n'était pas immédiatement sous leurs yeux, que, par respect pour de vénérables traditions, ils ne pouvaient souvent retracer les commencements d'une invention que d'une manière mensongère.

Ajoutons encore que Du Cange (1), qui, après avoir fait ses immences lectures, en était réduit à revenir à l'autorité de Gilles d'Orval, ne la préfère qu'en l'accompagnant d'un doute; ce qui signifie beaucoup dans la bouche d'un tel homme.

(1) *Glossarium latin.*, t. III, p. 1250.

Après ce savant, nous citerons enfin le sentiment de Villenfagne (1), de Dewez (2) et de Ernst (3), qui reculent et placent la découverte au XIe siècle.

Mais cette fois encore, quoique nous rendions hommage au savoir profond de ces érudits, nous avons peine à nous ranger sous leur opinion. Pour nous, nous croyons que la découverte de la Houille est bien antérieure au XIe siècle, date qu'ils adoptent. Une foule de détails épars ont formé notre sentiment, que voici.

D'abord, les collines qui entourent la ville de Liége sont regardées comme les meilleurs terrains houillers du pays; et ce pays, de l'aveu de Buffon (4), est de toute l'Europe la contrée la mieux fournie de charbon de terre; c'est du moins, ajoute ce célèbre écrivain, celle où l'on a le plus anciennement exploité les mines et où on les a fouillées le plus profondément. Vers 1600, il existait encore dans l'enceinte même de la Cité des exploitations en activité. Tout indique que les gisements houillers de Liége n'auront pas tardé à être connus.

Ensuite, au lieu de faire attention à des révélations, pourquoi ne pas supposer, que les couches de houille se trouvant à la surface du sol, il ne fallait qu'un hasard bien ordinaire pour apprécier sa combustibilité? Comme généralement les découvertes industrielles ne sont jamais le produit de théories *à priori*, pourquoi ne pas soupçonner que ce hasard a pu avoir lieu lors de l'établissement des fondements de différents édifices religieux sur le Mont Public? Rien de plus simple : des ouvriers veulent préparer leurs repas : ils entourent quel-

(1) *Recherches sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liége*, p. 298.

(2) *Hist. du pays de Liége*, t. I, p. 132.

(3) *Tableau hist. et chronol. des suffragants de Liége*, p. 309.

(4) Voy. ses *OEuvres complètes*. Bruxelles, 1829, t. III, p. 83.

ques branches d'arbre de morceaux de pierre noire au brillant métallique : la Houille s'allume, s'enflamme, et, sans recourir au merveilleux, on découvre simultanément et la mine et l'usage qu'on en peut tirer.

De cette manière, on se rendrait aisément compte de différents faits intéressants, comme de l'origine du nom de *Féronstrée,* la rue principale et par conséquent une des plus anciennes de Liége, et qui indique qu'elle n'était habitée que par des *ferons* ou forgerons; c'est ainsi que l'on verrait sans surprise que la corporation des serruriers, des forgerons et des armuriers, connue sous le nom de *febvres,* était la plus ancienne et la plus noble de la Cité, d'où il résulte que l'industrie métallurgique a dû être une des premières causes de la prospérité des Liégeois par l'emploi de la Houille comme combustible.

Ce qui suit en est un nouvel indice.

L'areine, c'est-à-dire, le canal servant à l'écoulement des eaux qui entravent l'exploitation des mines, l'areine de Richonfontaine a son bassin de décharge rue Mère-Dieu, près de l'église St-Antoine. Elle portait déjà ce nom de Richonfontaine en 1243, époque où les frères Mineurs vinrent s'y établir, et elle est ainsi appelée, disent les chroniques, du nom d'un des rois de Tongres (1). D'après d'anciens records de la Cour des Voirs-Jurés du Charbonnage, cette areine est la première qui ait existé dans la commune de Liége. Or, le creusement de ce canal, c'est-à-dire, l'établissement de la houillère qui le nécessitait doit absolument avoir eu lieu bien des siècles avant 1243, puisqu'à cette époque les annalistes en font remonter l'origine avant l'ère vulgaire.

Ajoutons une dernière observation. Nous la trouvons dans l'expression *perge ad Montem Monachorum, allez à*

(1) Foullon : *Hist. Episc. Leod.*, t. I, p. 315.

la Montagne des Moines, de Gilles d'Orval, copiée certainement d'un vieil auteur.

Quelle était cette montagne et quels étaient ces moines?

Pour que cette désignation si nue, *Montagne des Moines,* suffît pour indiquer l'endroit où se trouvaient les gisements houillers, il fallait qu'il n'y eût sur la montagne qu'un seul établissement religieux. S'il y en eût eu plusieurs, nul doute que l'expression « des Moines » eût été incomplète, et qu'on eût dû ajouter une qualification quelconque, propre à particulariser clairement l'endroit désigné.

C'est ce qu'aucun de nos chroniqueurs n'a fait, et il est de toute vraisemblance qu'ils ne faisaient que suivre des annales si vieilles que le rédacteur primitif n'avait eu besoin que des mots *Montagne des Moines* pour se faire comprendre de ses contemporains. C'est ce qui se voit tous les jours. Ainsi, lors de la découverte de la Houille, il n'y avait qu'un seul établissement monacal sur la montagne (1).

Or, vers l'an 860, un deuxième monastère y fut construit : c'est celui de St-Laurent (2).

(1) Quant à cette montagne, *Populi Mons* ou *Mons Publicus,* tous les auteurs reconnaissent que c'est le Mont Public, commençant sur le Marché et allant jusqu'à St-Gilles. — Voy. Nicolas : *Vita S. Lamberti,* dans les *Gest. Pontif. Leod. Script.*, t. I, p. 407. — Fisen : *Hist. Eccl. Leod.*, t. 1, p. 10.

(2) L'abbaye de St-Laurent est citée dans le fameux partage de Mersen, de l'an 870 : *Sancti Laurentii Leudensi,* dans Baluze, *Capit. Reg. Franc.*, t. II, p. 223. — Mireus, *Diplom. Belg.*, t. I, p. 29, n'a pas soupçonné que cette leçon était incorrecte. De ces trois mots, Goldast les sépare et en fait deux localités distinctes : *Constit. imperiales* (1713), t. III, p. 288. — L'opinion commune voulait que Eracle (971) était le fondateur de cette abbaye, tandis que, au contraire, cet évêque n'y a fait que des réparations. Un de ses successeurs, Reginard, en fit aussi en 1026 ; un chroniqueur le nomme pour cette raison fondateur : *Reginardus episcopus cœnobium S. Laurentii in Monte Publici insti-*

A dater de cette année, par conséquent, la montagne ne pouvait plus être simplement appelée la *Montagne des Moines* : il fallait, comme on le fit en effet plus tard, en distinguer les diverses parties et les indiquer du nom des différentes abbayes qui y étaient établies. De sorte que dès qu'il y eût deux couvents, l'expression de « Montagne des Moines, » rendue trop générale, devint insuffisante.

Mais comme le monastère, qui fut établi antérieurement à l'année 860, fût celui de St-Pierre, dont la fondation est reportée à l'an 714 (1), il en résulte, après tout examen, que par *Montagne des Moines* on ne pouvait avoir eu en vue que les moines de St-Pierre.

Ainsi, la rencontre du maréchal et du vieillard n'a pu avoir lieu, en suivant à la lettre le récit des chroniqueurs, qu'antérieurement à l'année 860, qu'un second monastère y fut élevé.

Maintenant que nous avons trop de preuves qui attestent la découverte de la Houille avant le XIe siècle, et dût-on crier à l'excentricité, que répondre à Hubert Thomas, cet antiquaire si savant, lorsqu'il avance qu'anciennement au haut de la montagne de Publemont s'élevait un temple consacré à Vulcain, sur les ruines duquel fut bâti le monastère de St-Gilles (2)? Où pouvait-on rendre un culte plus fervent à Vulcain, Dieu du feu, si ce n'était à Liége, où la Houille se trouvait en abondance? Ne semblerait-il point, si cette assertion est fondée, que le char-

tuit. Voy. le *Chronicon Leodiense,* publié par Labbe, *Biblioth. nova manusc.*, t. I, p. 335. — Bertholet prouve que Eracle fut simplement le restaurateur de St-Laurent, dans son *Hist. du duché de Luxembourg,* t. VIII, p. 151.

(1) Roberti, *Hist. S. Huberti,* p. 160 et 176; — *Gallia Christiana,* t. III, p. 932. — Les Normands s'emparèrent de ce monastère et clouèrent à ses murs les Bénédictins qui l'habitaient, en leur enfonçant de grands clous dans les oreilles.

(2) *De Tungris et Eburonibus commentarius,* p. 90.

bon de terre n'a pas été inconnu chez nous avant l'ère vulgaire (1)?

Puisque nous en sommes à conjecturer avec Hubert Thomas, faisons remarquer que le nom du plus ancien peuple qui ait habité notre contrée est celui des *Eburons :* ce nom lui-même est synonime de mineurs, *Heyboren,* nom que les houilleurs du Hainaut seuls ont conservé (2). Il est certain que les fonderies et les forges avaient établi leur siége dans l'Eburonie, puisque les auteurs anciens rapportent que le midi de la Gaule était inondé de cuirasses, de boucliers, d'épées ou d'autres armes qui en provenaient. Les ruines de ces antiques établissements sillonnent encore les bords de nos rys torrentueux (3).

(1) Nous croyons que les anciens connaissaient la houille ; ils n'en faisaient toutefois aucun usage ; ils la considéraient comme une curiosité minéralogique. Aristote parle d'une terre noire qui se trouvait dans le Péloponèse, et dont les habitants pouvaient faire du feu : elle exhalait en brûlant une odeur de souffre et d'alun ; on la nommait, dit-il, *terre charbonnière*. Voy. le traité de *Meteorolog.* dans les *Aristotelis opera omnia,* Paris, 1629, in-fol., t. I, p. 596. — Théophraste (dans ses *Opera omnia.* Lyon, 1613 ; in-fol., p. 393) fait une description de la Houille qu'un ingénieur des mines ne renierait pas. En Sicile, dit-il, se trouve une pierre qui est inflammable ; quand on la brûle, elle exhale une odeur de bitume ; quand elle est consumée, il n'en reste que des cendres très-fines ; les habitants en font grand usage et l'allument tout comme on allumerait du charbon ; aussi, la nomment-ils *charbon.* De semblables pierres se trouvent encore en Ligurie, et en Élide sur le chemin qui conduit de la ville à Olympie par les montagnes. » — Avec tout le respect que l'on doit à sa profonde érudition, nous relèverons une inadvertance de M. de Reiffenberg : c'est que ce savant attribue à Théopompe le passage de Théophraste que nous venons de citer. Voyez sa *Statistique ancienne de la Belgique,* t. I, p. 35.

(2) Les mineurs du Hainaut se nomment encore aujourd'hui *borains,* et les locaux houillers, *borinages.*

(3) Dans le marquisat de Franchimont surtout, on trouve fréquemment des amas considérables de scories et de laitiers, qui annoncent d'anciennes opérations métallurgiques. La tradition dit que c'est là le résultat des travaux opérés au moyen-âge dans des fournaux à fondre

Quoi qu'il en soit, on peut, ce nous semble, sans trop se hasarder, admettre que les Eburons connaissaient l'usage de la Houille, — placer la première exploitation de ce combustible en grand vers l'année 714, en Publemont, — et attribuer la gloire de quelque innovation remarquable à Hullos.

Au reste, ce qui cet incontestable, c'est qu'il n'est pas une découverte qui ait autant contribué à provoquer la sagacité du gouvernement par les bonnes lois qu'elle exige et à répandre l'aisance dans les classes ouvrières. Les suites bienfaisantes de cette invention furent incalculables, et prenant le présent pour juge et explication du passé, on comprend que cette prospérité qui distingua de si bonne heure notre contrée est due en grande partie à la Houille. Grand nombre de localités sont déjà fameuses aux XI[e] et XII[e] siècles par leurs progrès dans l'industrie métallurgique. La réputation des armes de Liége et d'autres branches de commerce qui avaient pour bases les métaux, en est un exemple concluant, sans qu'on ait besoin, pour y croire, de l'aveu de savants d'Allemagne.

Il est de fait que si l'on voulait signaler tout ce que le pays doit à la Houille, il faudrait remonter à la source de presque toutes les fortunes privées. Mais ce n'est pas seulement sur la prospérité du peuple qu'elle fut précieuse, c'est l'influence qu'elle exerça sur le moral des Liégeois. Trouvant sans grand labeur la subsistance de chaque jour, jouissant même d'un superflu utile, après avoir satisfait facilement les besoins du corps, ils avaient l'avantage de

le fer; cette date doit être reculée, car il paraît que l'on n'a pu travailler le fer dans certains endroits que dans des forges portatives munies de soufflets, mis en mouvement par des animaux ou à bras d'hommes. En effet, les diplômes du IX[e] siècle mentionnent déjà des *maka*. — V. Chapeauville, *Gesta pontif. Leod. Script.*, t. I, p. 162. De Limbourg, *Amus. de Spa*, t. II, p. 293.

pouvoir contenter ceux de l'esprit. Aussi, l'élément démocratique, qui vivait déjà de lui-même, se développa-t-il d'une manière peu commune chez eux. Attachés au sol qui les avait vus naître, ils surent faire briller pour le défendre une vertu, un courage, un dévouement qui attirent encore notre admiration (1).

Pour compléter cette dissertation, nous avions l'intention de donner une idée de la législation et de la jurisprudence du pays de Liége en matière de mines de Houille. Nous y avons renoncé, parce que ce n'en est guère ici le lieu. D'ailleurs tant d'auteurs estimables ont consacré leurs veilles à cette partie du droit, que nous ne pourrions que tronquer leurs recherches pour les resserrer dans un cadre aussi étroit que le nôtre. Nous préférons renvoyer le lecteur aux travaux de Méan, de Louvrex et de Sohet, et à ceux de MM. De Crassier (2), Brixhe (3) et Delebecque (4), qui tous se sont montrés curieux et savants admirateurs de la législation sous laquelle ont vécu tant de siècles leurs ancêtres (5).

(1) Foullon, dans son *Hist. Episc. Leod.*, t. I. p. 405, parle de l'influence de la houille en jésuite, en prétendant que de sa découverte date chez nous l'ère des révoltes. Ce qui est plus certain, c'est que ce fanatisme de liberté, cette unanimité de défense, cette émancipation intellectuelle des Liégeois est assez bien caractérisée par ce sobriquet dont leurs voisins les affublent : *Tiess di Hoye,* têtes de houille.

(2) *Traité des Areines construites au pays de Liége.* — Liége, 1827, in-8°.

(3) *Répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière de mines.* Liége, 1833. 2 vol. in-8°.

(4) *Traité sur la législation des mines, en France et en Belgique.* Liége, 1837. 2 vol. in-8°.

(5) Nous devons aussi mentionner les travaux de Genneté, de Jars et particulièrement ceux de Morand, qui tous s'occupent minutieusement de l'industrie liégeoise. Quand Morand publia son bel et savant ouvrage, nos pères en furent si satisfaits, qu'indépendamment du titre de conseiller-intime de nos évêques, ils lui octroyèrent la qualité et les prérogatives de *bourgeois de Liége.* Une pareille distinction est à nos yeux bien

En parcourant les vestiges de cette législation, on doit reconnaître qu'elle méritait cette admiration. De l'aveu même des étrangers, elle était remarquable par la sagesse et le bon sens qui avaient présidé à sa rédaction. Un autre mérite, c'est qu'elle contenait un grand nombre de mots techniques qui la rendaient claire et la mettaient ainsi à la portée du plus petit intéressé. C'est ce que fit remarquer, il y a quelques années, un inspecteur-général des mines en France, en ajoutant qu'il n'y avait que les mineurs liégeois qui eussent leur dictionnaire, et le seul qui contînt des mots propres aux travaux d'extraction : ce qu'on chercherait en vain chez les mineurs des autres nations.

Ce que l'on eût cherché vainement aussi chez un autre peuple, c'était un tribunal spécial destiné à connaître de tout ce qui regardait les mines en général : il portait le nom de *Cour des Voirs-Jurés du Charbonnage*.

On ne peut douter que cette cour ne soit très-ancienne. Tous les historiens attestent qu'on s'est toujours livré avec un succès croissant à l'exploitation des mines. Il n'en pouvait être autrement, les mines n'étant point chez nous un droit régalien. Chaque propriétaire pouvait faire exploiter son fonds, ou vendre ce privilége, en se réservant la jouissance de la superficie. Cette facilité même de disposer de son bien dut élever dès le principe des difficultés, à cause des empiétements des mineurs sur les propriétés d'autrui qui ne leur étaient pas concédées (1).

plus flatteuse qu'une décoration d'un ordre de chevalerie quelconque, car elle est l'expression de l'estime et de la reconnaissance de tout un peuple. De nos jours, de pareils témoignages sont rares, puisque nous n'en pouvons citer qu'un exemple : le bibliophile Jacob avait écrit les annales de Soissons : cette bonne ville a voulu aussitôt compter au nombre de ses enfants illustres ce savant.

(1) Il paraît que toujours certaines formalités ont dû être remplies

La Cour des Voirs-Jurés du Charbonnage était composée de quatre membres dès le XIII[e] siècle, ainsi que le démontrent les plus anciens documents (1). Choisis par les Echevins de Liége parmi les houilleurs de profession les plus judicieux et les plus expérimentés, ces houilleurs-magistrats, qui ne pouvaient être intéressés dans aucune exploitation, décidaient en premier ressort de toutes les causes en matière de mines, sur lesquelles ils exerçaient une surveillance active, continuelle et immédiate. Ils autorisaient les travaux, les dirigeaient, les interdisaient, traçaient aux exploitants les plans qu'ils devaient suivre, et cela, conformément aux *Statuts et Ordonnances du Mestier de Cherbonaige* ou *de Hoillerie*. Leurs sentences écrites se nommaient *records*, et ils s'y intitulaient les *seuls juges ordinaires en première instance des matières de Houillerie* (2).

Au moyen-âge, le nombre des exploitations devait être considérable, puisque les houilleurs formaient une grande partie des armées liégeoises. Ils passaient pour les plus

avant d'ouvrir une exploitation. Le 17 septembre 1317, le conseil municipal concéda le pouvoir d'extraire de la Houille sous quelques fossés de la Cité, mais à la condition de payer à celle-ci cinq paniers (*panneria*) de Houille sur cent, et de ne pas miner sous les murs.

(1) Ce nombre fut porté à sept, mais sans que l'on puisse préciser à quelle époque. Ce fut probablement vers le commencement du XV[e] siècle. La paix de S[t]-Jacques, publiée en 1487, parle des sept Jurés comme d'une chose déjà ancienne. Voy. le *Recueil des Edits du pays de Liége*, de Louvrex, t. II, p. 197. — Les lois sur l'organisation, les attributions et la procédure de cette cour sont encore éparses, quoiqu'elles aient été de nos jours l'objet des études d'hommes laborieux. La plus ancienne loi sur les mines que nous connaissions est de l'an 1343; elle est inconnue à tous nos jurisconsultes.

(2) Leurs attributions n'étaient plus les mêmes à la fin du siècle dernier; les Échevins s'étaient saisis, en instance, de toutes les contestations sur lesquelles les Voirs-Jurés devaient prononcer en premier ressort, et ces derniers n'exerçaient plus en quelque sorte que comme inspecteurs et experts. Cette cour a cessé d'être en exercice vers la fin de juillet 1794.

habiles mineurs de l'Europe; les rois de France en soudoyaient des compagnies lorsqu'ils assiégeaient des places réputées imprenables. Avant l'invention de la poudre à canon, les houilleurs creusaient seulement des mines sous les murailles, les étançonnaient, puis les faisaient crouler en y mettant le feu. Ils employèrent les premiers sur notre continent, et c'est une invention que nous réclamons, le procédé de charger les mines d'explosion avec de la poudre. Ce fut en 1388, au siége du château de Ravesteyn. Les houilleurs ayant miné les remparts, l'explosion fut si terrible que le commandant, épouvanté, cria aussitôt merci aux Liégeois (1).

Bien que parmi les conditions humaines celle des houilleurs soit une des plus misérables, elle n'en fut pas moins cependant très-considérée et réduite en priviléges, tout comme la plus noble profession. Il y avait là sans nul doute un profond sentiment d'humanité, et il y a lieu de croire que les franchises que les houilleurs possédaient ne leur avaient été octroyées que pour dorer leur triste destinée. C'est ainsi que leurs usages et réglements voulaient que l'on achetât l'entrée de la corporation; qu'indépendamment du prix, l'aspirant fût né Liégeois, « de bon nom, fame et conversation, non estant entaché d'aulcun vilain cas ou reproche, procréé de légistime mariaige, homme de bien et catholique. » Les étrangers réunissant ces conditions pouvaient être reçus dans le métier, mais en payant le double des droits, et devaient au préalable subir un examen et être trouvés capables de remplir honorablement la profession de houilleur. Les bâtards n'étaient admis qu'en payant une somme quadruple de celle d'un Liégeois (2).

(1) Radulphe de Rivo, dans les *Gest. Pontif. Leod. Script.*, t. III, p. 62. — Foullon : *Hist. Episc. Leod.*, t. I, p. 425.

(2) *Chartes et priviléges des trente-deux bons métiers de la Cité de Liége,* t. I, p. 143; — Saumery : *Délices du pays de Liége,* t. I, p. 278.

Nonobstant ces statuts sévères et les nombreux dangers qu'on rencontre dans les exploitations, la disette de mineurs ne s'est jamais fait sentir. De tristes souvenirs sont là pourtant pour rappeler de fréquentes catastrophes. Entre les plus funestes, on voit celle qui arriva en l'année 1514, où périrent quatre-vingt dix-huit houilleurs dans la fosse du Barbeau, à Wez, près de Liége; celle du 14 janvier 1812, dans la houillère Horlot, aussi près de Liége, où une explosion de gaz inflammable ôta la vie à soixante-huit personnes, tandis que quelques jours après, le 28 février, vingt-deux autres victimes étaient noyées dans la fameuse mine de Beaujonc (1). Dernièrement, le 22 juin 1838, soixante-trois mineurs ont encore été asphixiés par une explosion du feu grisou.

Ce sont particulièrement les immenses amas d'eau qui se trouvent dans les vides ou dans les mines abandonnées, formant de vrais lacs souterrains, qui ont causé en tout temps ces désastres. Les moyens d'épuisement dont on faisait usage, outre les galeries d'écoulement nommées *areines,* pour mettre les excavations à sec, étaient des machines, à chevaux dans un manège, que l'on appelait *Hernaz.* Quelques exploitants se servaient de moulins à vent ou de machines hydrauliques. On ne commença à se servir de *pompes à feu* que vers 1725; les plus ancien-

(1) Cette catastrophe a eu dans le temps un retentissement extraordinaire, et a été l'objet d'une foule de relations, de mélodrames et de représentations équestres. Après le poème de Millevoye, on peut mentionner l'*Éloge de Hubert et de Mathieu Goffin,* poème. par le comte Bouvet de Cressé; Paris, 1812, in-8°; — et la *Relation des événements mémorables arrivés dans l'exploitation de houille de Beaujonc, près de Liége,* etc. Liége, 1812, in-8°, par le baron de Micoud, préfet du Département de l'Ourthe. Elle fut aussitôt traduite en allemand. Le héros, Hubert Goffin, que Napoléon avait décoré de la croix de la Légion d'Honneur, eut la tête fracassée le 8 juillet 1821, par suite d'une explosion qui eut lieu dans une houillère à St-Gilles.

nement connues sont celles qui furent établies sur la montagne de St-Gilles, à Liége. Depuis, de nombreuses améliorations ont été successivement introduites dans le mode d'exploitation. Les machines à rotation pour extraire la houille furent placées en 1810, les premiers chemins à ornières en fer au fond des fosses furent construits la même année, et vers 1819 on employa pour la première fois des chevaux dans l'intérieur des mines pour conduire des gaillots. La science ne fait pas un progrès, qu'à Liége on ne l'applique aussitôt à l'industrie métallurgique.

Comme aujourd'hui, il faut croire que jadis les houillères produisaient plus de combustible que la consommation intérieure du pays n'en exigeait, puisque un excédant très-considérable s'exportait. Quoique situé moins avantageusement que l'Angleterre pour les débouchés de sa houille, l'état de Liége l'était beaucoup mieux cependant que d'autres pays. Placée au centre de l'exploitation des mines, traversée par la Meuse, la Cité pouvait facilement transporter à peu de frais ses produits dans les contrées voisines. Aussi, voyons-nous, malgré la taxe minime dont elle était frappée, que Liége percevait chaque année soixante-dix à quatre-vingt mille francs sur l'exportation du charbon de terre provenant de son seul territoire (banlieue). Au XVIe siècle, on en exportait annuellement pour au-delà de quatre cent mille écus d'or. Nous ignorons quel pouvait être le chiffre du siècle dernier. On peut néanmoins penser qu'il était énorme pour ce temps ; puisqu'aujourd'hui rien que les cent trente houillères de notre province livrent au commerce environ huit millions deux cent mille quintaux métriques de houille, valant près de neuf millions de francs.

Ces chiffres prouvent suffisamment que cette branche de l'industrie liégeoise a dû être dans tous les âges, pour notre contrée, une source féconde de richesses, et qu'elle

ne tarira pas d'ici à bien longtemps. En remontant la ligne des siècles, en effet, on s'aperçoit qu'on a tort d'ajouter foi à cette récente opinion, que dans un avenir très-rapproché les combustibles minéraux seront épuisés et que nos mines de houille ne seront plus qu'un fait propre a être consigné dans l'histoire de notre industrie, à l'état de souvenir.

Nous ne croirons à cette prédiction que quand notre grand Mathieu Laensberg nous dira le jour, l'heure et la minute où elle s'accomplira.

FERD. HENAUX.

Vente

DE

QUELQUES LIVRES RARES, A LONDRES.

Il règne en Belgique un sentiment de bibliophilie que l'on n'a peut-être pas assez remarqué; car cet amour des livres, lorsqu'il est bien dirigé, conduit à tous les genres d'études. Lors du voyage du docteur Dibdin en Belgique, l'accueil plein de chaleur qui a été fait à ce bibliophile anglais, prouve de plus la franchise et la générosité que nous mettons dans cette innocente passion. Il est bien peu de pays où l'on eût reçu un confrère avec le même enthousiasme, et d'où il fut revenu avec d'aussi nombreux trophées.

Certes, ils ont grand tort ceux qui cherchent à ridiculiser, en la qualifiant de manie, ce goût même outré pour les livres, et nous avons lu avec peine un long article publié dans ce but dans la feuille bruxelloise l'*Indépendant*, du mois de juin dernier. Si c'est une faiblesse, elle est le partage des hommes les plus intelligents et le témoignage d'un cœur chaleureux. Quelqu'animosité qu'il existe entre deux bibliophiles, lorsqu'il s'agit d'un livre rare ou curieux, il n'y a pas d'hommes qui se sentent plus de sympathie l'un pour l'autre, une fois que la question qui les excite momentanément, est décidée; aussi parmi toutes les sortes de sociétés particulières, celles des bibliophiles s'en-

tendent le mieux entre elles. M. Techener, en France, et M. Hennebert, en Belgique, ont encore resserré ces liens par le journal qu'ils ont spécialement consacré à toutes les nouvelles qui intéressent le plus particulièrement les amateurs de livres.

Il est à regretter que l'Angleterre n'ait pas une publication de ce genre; car si l'on en juge par le nombre de sociétés de bibliophiles qui se sont formées dans ce pays, et par le prix auquel s'y élèvent certains ouvrages, c'est le véritable Eldorado en ce genre.

Nous nous occupons depuis longtemps d'un aperçu général sur chacune d'elles; et nous y insérerons l'analyse de tous les travaux qu'elles ont publiés depuis leur fondation; mais comme nous avons déjà des renseignements sur plus de quatorze de ces associations, et que quelques-unes ont fait paraître plus de trente ouvrages, c'est une entreprise de longue haleine, que nous espérons cependant conduire à bonne fin.

En attendant, il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner quelques détails sur une vente curieuse, qui s'est faite à Londres au mois de juin : c'est celle de la belle collection de M. Thomas Jolley. Des livres que nous connaissons peu en Belgique, y ont été poussés à des prix considérables, et sous ce rapport seulement, la nomenclature qui suit, peut présenter un côté utile aux chercheurs de bouquins sur le continent.

1° *Here begynneth the booke whyche the knyght of the Toure made, and speketh of many fayre ensamples and thensygnementes and techyng of his Doughters, by William Caxton.*

Ce célèbre imprimeur nous apprend lui-même à la fin de ce livre, qu'il est traduit du français, que la traduction fut terminée le 1er juin 1483, et imprimée à Westminster, au mois de janvier, la première année du règne de Richard III.

La collection de Roxburgh ne renfermait point ce livre, petit in-folio, relié en maroquin, doré sur tranche et sur plat. C'est le seul exemplaire qui a été mis en vente. Il avait été acheté à la librairie de M. Brand.

Ce rarissime volume a été adjugé à 2250 francs, et il n'avait pas quatre cents pages!

2° *The Boke of Eneidas, compiled by Vyrgyle.*

Cette traduction en prose, faite par Caxton lui-même sur une traduction française, fut imprimée au mois de juin 1490, la cinquième année du règne de Henri VII. Dans la préface, Caxton parle des améliorations et des progrès de la langue anglaise, et se plaint de la difficulté qu'il a trouvée à satisfaire le goût de ceux qu'il avait consultés sur la valeur de son travail : les uns, dit-il, demandant que je me serve d'anciennes expressions connues, d'autres que j'emploie au contraire les mots les plus recherchés possibles. Finalement, il pria John Shelton, récemment nommé poëte lauréat de l'université d'Oxford, et très-versé dans la connaissance de la langue anglaise, de vouloir bien corriger sa traduction, ce dont il le remercie.

Cet exemplaire, petit in-folio, d'une conservation parfaite, s'est vendu 1650 francs.

3° *The recuile of the histories of Troie, first translated out of latin into Frenche, by Raoul Le Fevre, in the yere from thincarnation of our Saviour Christ* 1466, *and translated out of frenche into Englishe by Wyllyam Caxton, mercer of London, begon in the fyrst day of Marche, in the yere of our Lord God* 1469, *and fynished in the* 19 *of september, in the yere mencioned by the sayd Caxton in the ende of the seconde booke,* etc. 1 vol. petit in-folio.

Nous avons transcrit le titre presqu'en entier, à cause des renseignements curieux qu'il présente sur l'époque où

cet ouvrage fut commencé. C'est un petit in-folio, en caractères gothiques, avec des gravures sur bois, et imprimé en 1553 chez Guillaume Copland, à l'enseigne de la guirlande de Roses, dans Fleetstreet.

Cet exemplaire, très-bien conservé et provenant de la collection de Garrick, a été vendu pour 525 francs. La première édition est de 1417; elle a été vendue 26,250 fr. à la vente du duc de Devonshire. Un exemplaire défectueux de la même édition s'était vendu 3,215 francs à la vente du Lloyd.

4° *Beautie Dishonoured, by Anthony Chute, written under the litle of shores Wife. London, John Wolfe*, in-4°, 1593.

Cet exemplaire d'un poème extrêmement rare, en cent et quatre-vingt dix-sept strophes de six vers, a appartenu à Georges Stevens, à la vente duquel il ne monta qu'à 95 francs. Depuis il fut successivement présenté aux ventes de Bindley, de Perry et de Jadis, où il s'éleva jusqu'à 34 livres sterling. Enfin, M. Rodd, libraire, s'en est rendu acquéreur pour neuf cents francs. On n'en connaît point de second exemplaire.

Un auteur anglais, qui s'est plusieurs fois occupé de la Belgique dans ses ouvrages, et qui mérite à cause de cela une mention particulière dans cette notice, est Thomas Churchyard. Il est vrai qu'on le rencontre fort rarement, et c'est peut-être la raison qui fait que nous ne le connaissons point. Son livre sur les guerres de Flandres sous Charles-Quint, mériterait surtout d'être traduit; ce serait un véritable service à rendre à notre histoire nationale.

Plusieurs traités de Churchyard se trouvaient à la vente dont nous nous occupons, et ils sont tous montés à des prix très-élevés.

5° *The first parte of Churchyardes Chippes, etc. London*

in Flete street, near unto Saint Dunstans church, by Thomas Marshe. Petit in-4°, 1575, relié en maroquin bleu. Vendu pour 190 francs.

6° *A lamentable and pitiful Description of the Wofull Warres in Flandres since the foure last yeares of the emperor Charles the Fifth his raigne; with a briefe rehearsall of many things done since that season untill this present yeare and death of Don John Written, by Thomas Churchyarde, gentleman.* Petit in-4°, d'environ 60 feuillets, imprimé à Londres par Ralph Newberie, 1578. Vendu pour 155 francs.

Ce très-rare volume est dédié à sir Francis Walsingham, chevalier. Vient ensuite une complainte en vers sur les malheurs de la Flandre, sous le titre de : *Flannders bewayles with bitter sorrow the soare affliction of his state and countrey.* Le reste de l'ouvrage est en prose, à l'exception des trois dernières feuilles, qui contiennent un poème intitulé *le Monde* (the World). Churchyard dit que les matériaux historiques dont se compose ce travail, sont le fruit de ses propres observations.

Plusieurs autres volumes du même auteur se sont vendus, à cette vente, sur l'échelle de cent à trois cents francs, de sorte que l'on peut dire à la lettre qu'ils ont été payés au poids de l'or.

Il y a surtout deux petites brochures de quelques feuillets (la première n'en a que *douze*), qui ont dépassé de beaucoup ce taux; ce sont :

1° *The speeches and honorable entertainment given to the queenes Majestie in progresse, at Cowdrey in Sussex, by the Right honorable the lord Montacute.* 1591. *London. By Thomas Scarlet.* Vendu 155 francs.

2° *The description of a Maske, presented in the Banqueting roome at Whitehall, ou Saint Stephens night last, at*

the marriage of the right honourable the earle of Somerset, and the right Noble the Lady Frances Howard, written by Thomas Campion, whereunto are annexed divers choyse ayre composed for his maske, that may be sung with a single voyce to the lute or base-viall. in-4°. 1614. Vendu 135 francs. Un exemplaire s'était vendu 250 francs à la vente de M. Rhode.

J'ignore si l'ouvrage suivant est connu des bibliophiles belges; mais comme il paraît fort rare en Angleterre; et qu'il est orné d'un grand nombre de gravures sur bois, curieuses sous plus d'un rapport, il n'est peut-être pas inutile d'en faire mention ici, quoiqu'il ne se soit vendu que 58 francs, probablement parce qu'il était défectueux.

La tryumphante et solennelle entrée faicte sur le nouvel et joyeux advenement de très hault, très puissant et très excellent prince Monsieur Charles, prince des Espaignes, archiduc d'Austrice, duc de Bourgonye, comte de Flandres, etc., en la ville de Bruges l'an 1515, *le* 18 *jour d'apvril, après Pasques, rédigée en escript par Maistre Remy du Puys, son très humble judiciaire et historiographe, Gillis de Gourmont.* Sans date, petit in-folio.

L'auteur, qui accompagnait Charles-Quint, a rendu compte, d'une manière très-naïve, des impressions que firent sur lui, les pompes et magnificences déployées par les Brugeois en cette occasion, et surtout des nombreuses beautés qui ornaient les fenêtres des maisons, et qui, à ses yeux, éclipsaient tout le reste. La Société d'Émulation de Bruges, qui a déjà exhumé tant de choses curieuses, relatives à cette ville et à la Flandre, devrait réimprimer ce volume qui n'a pas cent pages.

O. D.

Deuxième Notice

SUR LES

MANUSCRITS DES ARCHIVES DE LA FLANDRE ORIENTALE.

En 1837, nous avons publié dans le *Messager des Sciences et des Arts,* tome V, p. 329-350, une première notice sur les manuscrits qui font partie des Archives de la Flandre orientale. Elle contenait la description de 68 manuscrits qui avaient quelque intérêt pour l'histoire nationale. Depuis ce temps cette collection s'est accrue, par diverses causes, jusqu'au nombre de 120. On trouvera dans la nomenclature analytique qui suit, le catalogue détaillé de tous ces volumes, tant de ceux qui offrent une certaine importance historique que d'autres.

Depuis quelques années on s'est particulièrement appliqué à faire connaître les richesses manuscrites qui se trouvent disséminées partout chez nous. M. le baron de Reiffenberg a montré l'exemple, en publiant dans les Bulletins de la Commission d'histoire, une analyse sommaire des sources de cette espèce qui sont relatives à l'histoire de la Belgique. Dernièrement encore, nous avons vu chez nous un savant étranger, explorant nos bibliothèques publiques et particulières, pour compléter les immenses recherches faites dans toutes les parties de l'Europe, dans le but de contribuer à l'achèvement de ces *Monumenta Germaniæ historica*, œuvre colossale qui doit, sous la

direction du laborieux Pertz, constituer pour l'Allemagne le plus beau monument scientifique qu'on ait encore entrepris. Faute de guide et de renseignements suffisants, M. Bethmann n'a pas toujours pu indiquer dans son travail toutes les curiosités manuscrites de nos dépôts publics. Comment, en effet, lorsqu'on n'a pas sous les yeux un catalogue détaillé, entreprendre quelque exploration avec espoir de réussite ? Pour remplir une ruche, chaque abeille y doit apporter sa moisson.

Il n'est aucun de nos dépôts d'archives, tant provinciales que municipales, où l'on ne puisse trouver quelques manuscrits. Ce serait chose fort utile que d'analyser et de coordonner tous ces matériaux.

En attendant qu'un semblable travail s'exécute avec quelque ensemble, nous avons voulu que le public connut, si mince qu'elle soit, la collection des Archives de la Flandre orientale.

N° 64.

MS. sur papier, petit folio, de 89 feuillets, écriture de la fin du XVIe siècle, sali et fort endommagé en plusieurs endroits.

Titre : *Dag Chronycke van Vlaenderen.*

Cette chronique est écrite dans le genre des MSS. mentionnés aux numéros 5 et 19. Elle commence à l'an 1287 et finit à 1570; les années 1458 à 1465 s'y trouvent en double, c'est-à-dire que le contenu des feuillets 35 à 42 est le même que celui des feuillets 28 à 34 v°. Manquent les années 1465 à 1474 et 1477 à 1539. Ce MS., qui n'est pas entièrement de la même main, renferme des renseignements nouveaux et détaillés sur plusieurs points d'histoire de la Flandre, et entr'autres sur *Hugonet et Hymbercourt.* Nous en avons fait usage dans notre note sur ces deux per-

sonnages (1). La chronique commence seulement à prendre du développement vers 1400. A partir de 1540 jusqu'à 1570, on y a joint la liste des magistrats de la ville de Gand.

N° 65.

MS. sur papier, in-folio.

Titre : *Resolutien van haar hoog. Mogent. en Raad van Staate, van a° 1723 tot 1762.*

Ce sont tous extraits authentiques, timbrés et signés, des résolutions des Etats-généraux des Provinces-Unies; elles sont relatives à la ville et au métier de Hulst.

N° 66.

MS. sur papier, in-fol. de 233 feuillets, écriture moderne.

Titre : *Traités et affaires, etc., des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis l'an 1337 jusques à 1625.*

Ce volume contient des copies faites très-incorrectement de 87 documents historiques (actes publics, mémoires, traités, commissions, lettres, harangues, avis, ordonnances), concernant les différentes provinces et villes des Pays-Bas, de 1337 à 1628. Plusieurs pièces portent des fausses dates, et les noms-propres y sont fort défigurés. La plupart sont connues : quelques-unes cependant ont une haute importance; malheureusement il n'est pas indiqué d'où ces documents sont tirés.

N° 67.

MS. sur papier, in-folio, écriture moderne.

Titre : *Acten en sententien* (au dos).

Ce volume contient des sentences, des actes du conseil de Flandre, de 1497-1677; des échevins de la Keure et des Parchons de Gand, de 1421-1550; de la cour féodale

(1) Bulletins de l'Académie de Bruxelles, t. VI.

de S[t]-Pierre, à Gand, de 1510-1684; des échevins de S[t]-Pierre, à Gand, et des juridictions des différentes seigneuries appartenant à ce monastère, de 1425 à 1570.

Il s'y agit en général de procès de propriété. Ces copies sont faites sur les registres originaux contenant ces actes, et reposant au siége des juridictions mentionnées.

N° 68.

MS. sur papier, partie de la fin du XV[e] siècle, partie du commencement du XVI[e], petit in-folio, de 45 feuillets.

Titre : *Genealogia Comitum Flandriæ* (au dos).

Ce petit volume, fort intéressant, contient ce qui suit : 1° *Extracta ex quodam libro domini abbatis sancti Bavonis*, etc., feuillets 1-34; c'est une chronique, sans ordre chronologique, de la Flandre et des abbayes de S[t]-Bavon et de S[t]-Pierre : des extraits en sont publiés dans la *Synopsis Historiæ Flandriæ,* par Galopin, 1643 (1). La plupart des récits contenus dans ce MS., se trouvent, mais autrement disposés, dans la *Chronique de St-Bavon* de Jean de Thielrode (2). — 2° Du feuillet 35 à 45 : *Martyrium xviij Chartusianorum in Anglia, anno XXXV* (1535) *et sequentibus.* Cette notice, en latin, sur les Chartreux d'Angleterre et sur le martyre de 18 moines de cet ordre, a été imprimée.

Raepsaet, dans sa notice *sur la pierre tumulaire de Florbert* (*Messager des Sciences et des Arts,* année 1833), se défie de cette chronique, qui cependant a été consultée par Sanderus, De Bast et autres.

N° 69.

MS. sur vélin, in-folio, de 369 pages, reliure ancienne.

(1) Voyez Martène et Durand, et Paquot.

(2) Publiée à Gand, en 1835, par M. Van Lokeren.

C'est un nécrologe ou obituaire de l'abbaye de Ninove, contenant les commémorations de tous les confrères et bienfaiteurs défunts de cette abbaye, depuis sa fondation jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Ce n'est qu'une copie d'un autre obituaire plus ancien et appartenant aussi aux Archives (1); elle fut faite en 1652 par François Charité, chanoine et prêtre de ce couvent (2). Seulement les notes marginales de l'ancien nécrologe ont été omises dans celui-ci; l'on n'y a laissé subsister que les noms-propres. En 1693, Ferdinand, abbé de Ninove, effaça tous les noms transcrits par le frère Charité et n'y substitua que le nom de ceux qui favorisèrent le couvent ou qui en firent partie, laissant dehors tous ceux qui, étrangers audit couvent, avaient jusques là été couchés sur l'obituaire; le motif de cette mesure est, dit-il, que l'abbé de Parc a agi de même, et que le nombre des commémorations devient trop considérable. Suivent ensuite, écrits de la main du même abbé, quelques détails curieux sur plusieurs points d'histoire de l'abbaye de Ninove. — La plupart des commémorations anciennes, ajoutées par l'abbé Ferdinand à celles du frère Charité, ne se trouvent point dans l'obituaire primitif. — Les trois premières pages (folios I-III) contiennent les prières qui doivent précéder les commémorations des morts.

N° 70.

MS. sur papier du XVI[e] siècle, de 103 feuillets, in-folio, cartonné.

Titre : *Négociations de paix à Calais* (au dos).

Dans le catalogue de la vente de la bibliothèque Lammens (où ce MS. a été acheté pour 44 francs), t. II, *MSS.*, p. 409, n° 116, il a un autre titre : *Uittrek versaemeling*

(1) Analysé sous le n° 54 des MSS.
(2) Voyez la page 366 du MS.

der oudheden van Vlaenderen, door Philippus Wielant. Ce dernier titre ne convient qu'à une partie du MS.; du folio 65 r° à 99 v°, il est conçu en français et commence ainsi : *Sensieult ung extrait du recuel des antiquités de Flandres, fait et composé par maistre Ph. Wielant, etc.* (1).

Le titre écrit au dos et rapporté plus haut, appartient aux feuillets 1 à 63 v°; cette partie commence ainsi : *Communicationes quae in conventu Caleti habitae sunt medio serenissimi ac potentissimi Regis Angliae et Franciae, ac Rmi Thomae cardinalis, archiepiscopi Eboracensis, etc.*

Cet écrit, rédigé sous forme de dialogue, contient des renseignements détaillés sur les différends existants entre le pape Léon X, le roi d'Angleterre, l'empereur Charles-Quint et François Ier, au commencement du XVIe siècle. Les contestations y sont débattues avec des arguments dogmatiques, juridiques et historiques, par quatre personnages fictifs, représentant ces différentes puissances.

Du feuillet 100 à 103 se trouve une espèce de manifeste en français, portant pour titre : *Incipiunt querele facte Perone per legatos Franchorum regis, anno XV° xiij°, adversus Flandriae comitem.* Le chevalier Diericx a laissé une note manuscrite dans ce volume, qu'il semble avoir eu à sa disposition.

N° 24

N° 71.

MS. sur papier, de 87 feuillets, écriture soignée du XVIe siècle, relié en parchemin, de 87 feuillets.

TITRE : *Van Camp Rechte.*

Ce MS. contient différentes pièces, dont voici le sommaire :

1° De p. 1-2, *van Camp Rechte :* c'est une sorte de traité *sur les règles à observer dans les combats judiciaires en Flandre;*

(1) Une autre MS. plus complet de Wielant, se trouve analysé plus bas n° 117.

2° De p. 3-20, *sur les transactions et hérédités des fiefs et sur l'étendue de la juridiction des échevins de Gand, en matière de succession de bourgeois* (en flamand). Ce traité fut composé par Denis Heyman, fils de Pierre, en août 1504.

3° De la p. 21-26, *Sur ce que les rentes dont sont chargées les maisons*, etc., *ne sont point rachetables :* requêtes et ordonnances, 1528 (en français et en flamand).

4° De la p. 29-87 : *Tourben, consultatien ende questien ghehauden met den notabelen ende gheleerde practisiinen van Ghent, gevolgd van hunne adviesen,* etc. 1462-1526.

Acheté à la vente de Lammens (1), pour fr. 37. Il appartenait en 1686 à Jean Borluut.

N° 72.

MS. sur papier, de 161 feuillets, écriture du XVII[e] siècle, provenant de la vente de Ch. Parmentier, archiviste de la ville de Gand, décembre 1838, acheté fr. 14.

Titre : *Uittrekken uit de rekeningen van den lande van den Vrye :* 1397-1532.

La liste de tous les magistrats du Franc de Bruges est jointe à ces extraits, année par année, jusqu'à 1532.

N° 73.

MS. in-folio, papier, de 216 feuillets, reliure en parch.

Titre : *Correspondance des Etats de Flandre* (au dos).

Ce registre contient la copie des lettres et missives adressées aux Etats de Flandre, au sujet de la politique, des négociations diplomatiques, des affaires intérieures, pendant la révolution brabançonne, c'est-à-dire du 1[er] juillet au 31 octobre 1790. La plupart de ces lettres sont pleines de détails curieux et de faits peu connus. Quelques pièces détachées se trouvent aussi dans ce volume.

(1) V. le Catalogue des MSS., n° 134 de cette vente.

N° 74.

MS. sur papier, in-folio, de 19 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

C'est un mémoire présenté par les moines de St-Pierre, pour réclamer contre une pension de 400 florins, affectée par S. M. sur la temporalité de cette abbaye, en 1644.

N° 75.

MS. sur papier, in-4°, de 128 feuillets.

Titre : *Correspondance de Charles-Quint. — Concession Caroline* (au dos).

Ce MS. contient :

1° Fol. 1 : *Correspondance de Charles-Quint :* lettres sur l'expédition de Tunis. — 2° Fol. 11 : Réglement et instructions pour les *warantmeesters* du Brabant ou officiers judiciaires chargés de veiller à la vénerie de l'Empereur et à ce que les couvents, églises, hôpitaux, etc., ne soient point inquiétés par les malfaiteurs (du 3 juin 1518) (1). — 3° Fol. 17 : *Rechten van Uccle en Bruessele :* ce sont les coutumes de la cour d'Uccle, près de Bruxelles, et l'extrait des jugements prononcés par elle (vers 1530). — 4° Fol. 46 : quelques vers flamands sur chacune des lettres du mot *Brabantia.* — 5° Fol. 47 : *Concessie Caroline en verdere acten :* ces *verdere acten* consistent en procès contre le grand-bailli de Gand (1590-1614). — 6° Fol. 88-103 : *Vita sancti Bertulfi* (2) : cette vie est divisée en 41 chapitres (3). — 7° Fol. 105-122 : *Abbates et Abbatissæ in Brabantia, in Flandria, in Hanonia,* etc. : cette liste a été dressée en

(1) Voir les *Placarts de Brabant.*

(2) Cfr. Mabillon, *Acta Sanctorum,* III, pars I, p. 60. — Duchesne, *Scripta rerum Francorum,* IV, 144. — Dom Bouquet, X, 365.

(3) Voir plus loin, n° 84.

1515. — 8° Fol. 123-128 : *Calendrier de* 1475, avec tous les signes astronomiques, alors en usage.

Les écritures de ce MS. sont du XVe siècle.

N° 76.

MS. sur papier, in-4°, de 35 et 169 feuillets. Ecriture moderne.

Titre : *Chronyke en Costumen van Gent* (au dos).

Il contient : 1° Fol. 1-35, un extrait d'un MS. petit in-folio, qui a appartenu à M. Delbecq, à Gand, et qui est une compilation historique, en flamand, sur Gand, de 1301-1537. Il est à supposer que ce MS. a servi à l'Espinoy pour la composition des *Recherches des antiquités,* etc. — 2° *Reflectien op de costumen van Gent,* 1797. C'est un commentaire en flamand sur les coutumes de la ville de Gand.

N° 77.

MS. allongé, de 180 pag., sur papier, écriture moderne.

Titre : *Chronyke van Vlaenderen.*

Composition historique en flamand, composée sans ordre chronologique et sans critique aucune.

N° 78.

MS. sur papier, in-folio, de 211 pag., écriture moderne.

Titre : *Succinct ende substantieel cort begryp van alle het gonne inhouden de 47 registers rustende ter greffie van d'edele heeren Schepenen van der keure der stede van Ghendt,* etc.; de 1200 à 1695.

Cette liste, faite alphabétiquement, a été rédigée avec beaucoup de soin. A la fin se trouve une table pour la description des registres. — La bibliothèque de la ville en possède aussi un exemplaire (Rubrique : *Histoire,* n° 51).

N° 79.

Même MS. qu'au n° précédent, mais d'une autre écriture. Relié en veau.

N° 80.

MS. sur papier, in-folio, de 46 feuillets, écrit. moderne.

TITRE : *Pièces concernant la ville de Dunkerque,* 1510-1774.

Ce sont des copies de priviléges, de lettres patentes, d'ordres, etc., relatifs à cette ville.

N° 81.

MS. sur papier, de 99 feuillets, in-folio, écriture du XVIe siècle.

TITRE : *Dit naervolghende zyn de rechte, costumen ende usancien die men useert in 't hof van den leene ghehouden van den Keysere,* etc., *als van zynder burch van Brugghe.*

Ce sont les coutumes du Franc de Bruges, lues et publiées les 10 et 11 novembre 1542.

N° 82.

MS. in-folio, sur papier, de 326 feuillets, écriture du XVIIIe siècle, avec une table.

TITRE : *Recuyl van sententien uytgesproken in den rade van Vlaenderen,* 1600-1704, *waer by ghevoegt is den index op ABC., waernaer volghen differenten casus-positien met daeronder staende advysen van fameuse advocaten,* etc. — Ces avis et mémoires juridiques sont de 1705 à 1760.

N° 83.

MS. sur vélin oblong, de 33 feuillets, écritures de 1331, 1357 et 1436.

TITRE : *Registrum decime biennalis Domino regi Francorum concesse.*

Ce curieux MS. contient le nom de tous les villages de la Flandre, qui se trouvaient au XIVe siècle dans le diocèse de Tournai. — Deux bulles du pape Urbain V, transcrites aux folios 23 et 24, concernent la diminution et la perception des dîmes et trentièmes; aux folios 25-29 se trouve le montant de chaque part de subside à payer au comte de Flandre (pour la guerre de Brabant?) par toutes les institutions ecclésiastiques de la Flandre. Ce volume est fort important pour l'ancienne topographie du comté.

N° 84.

MS. in-folio, sur papier, écriture de différentes mains.

Titre : *Liber Reverendorum DD. abbatiae Ninovensis, ab anno* 1690.

C'est une sorte de catalogue chronologique, contenant les dates de prises d'habits, de nominations à des fonctions conventuelles, de décès, etc., des moines de l'abbaye de Ninove, de la fin du XVIe siècle à 1806.

N° 85.

MS. in-folio, sur papier, de 236 pages, écriture des XVIIe et XVIIIe siècles.

Titre : *Notitie boeck van den heer prelaet der abdye van SS. Cornelis ende Cyprianis neffens Ninive, van 't ghone daegelyckx is gepasseert notable van den jaer* 1666 *tot den* 1^en^ *october* 1684, *onder de regheringhe van Joannes Nevius* (1), *den xlij^e^ abt der selve abdye. — Item fol.* 74. *Volght alhier in desen notitie boeck het gone gepasseert is van den* 1sten *april* 1685, *als wanneer Ferdinand De Moor is gedenomineert geweest prelaet deser abdye.*

On le voit d'après ce titre, ce sont les éphémérides his-

(1) Il s'appelait De Neve.

toriques de l'abbaye de Ninove; elles vont jusqu'à 1712.

L'abbé Ferdinand De Moor déclare le 12 avril 1685, que tout ce qui se trouve dans ce registre, est conforme à la vérité. Il appose à cet effet sa signature sous le titre.

Quoique la plupart des détails consignés dans ce MS., soient peu intéressants pour l'histoire générale, on y trouve cependant çà et là quelques renseignements curieux, par exemple, sur les mouvements militaires, les excès et les dévastations des Français et autres troupes, de 1672 à 1679, dans le pays d'Alost et ailleurs; sur les débats de l'abbé avec le conseil de Flandre, sur certaines particularités de l'intérieur de l'abbaye.

Mauvaise écriture, chargée partout de ratures et d'intercalations. Ce MS. provient de l'abbaye de Ninove.

N° 86.

MS. de 167 pages, sur papier, écriture du XVIIIe siècle.

TITRE : *Annotata per me Ferdinandum Van der Haeghen, abbatem quadragesimum sextum ecclesiae B. Mariae et SS. Cornelii et Cypriani juxta Ninoviam, tempore regiminis mei.*

Ce volume d'annotations fait suite au précédent. Après avoir dit quelques mots sur ses premières années, l'abbé Van der Haeghen, dont ce manuscrit semble être l'autographe, reprend les éphémérides de l'abbaye à l'an 1712, c'est-à-dire à la mort de son prédécesseur, l'abbé Jean De Neve. Ferdinand Van der Haeghen, étant décédé le 1er avril 1754, Ferdinand Van der Eecken, son successeur, poursuit son travail jusqu'en 1758.

Ce MS. est plus soigné et plus intéressant que le précédent. Il provient des archives de la même abbaye.

N° 87.

MS. sur vélin, de 119 feuillets, petit in-4°, orné de mi-

niatures, de lettres d'or et coloriées, d'arabesques et d'encadrements, du XVe siècle.

C'est un livre d'Heures en latin, contenant aussi des prières en flamand. Il a appartenu à la famille Van der Vlaest, dans laquelle il était remis à l'aîné du nom, par fidéi-commis. On y trouve sur les marges bon nombre d'annotations de la main de Jean d'Overloepe, concernant l'ascendance et la descendance de cette famille, qui occupa constamment des hautes fonctions dans les Pays-Bas.

N° 88.

MS. petit in-4°, sur papier, de 231 feuillets, écriture des XVIIe et XVIIIe siècles, reliure en veau.

C'est le registre des bénéfices dont la collation appartenait à l'abbaye de Ninove. Voici les noms des paroisses et prévôtés dont l'abbaye désignait les curés : Ninove, Liedekerke, Lombeke (Borggrave), Strythem, Pamele, Voorde, Okegem, Oultre, Oetingen, Woubrechtegem, St-Antelincx, Reinir-Sart, Bouchaut (*praepositura*), Dickele, Denderwindeke. Cette espèce de catalogue va de 1643 à 1770.

En tête du MS., du folio 3 à 19, se trouve un extrait des statuts du chapitre général des Prémontrés, tenu à Anvers en 1643. Cet extrait ne concerne que les religieux de cet ordre qui occupaient des fonctions hors de l'enceinte du couvent.

Ce manuscrit provient de l'abbaye de Ninove. Plusieurs feuillets ont été coupés à la fin du volume.

N° 89.

MS. in-folio, de 200 feuillets, sur papier, relié en parchemin.

Titre : *De consiliis evangelicis* (au dos).

Ce volume contient des écrits ascétiques, dont voici la liste :

1° *De consiliis evangelicis,* folios 1-40.

2° *Oratio synodica de monachis,* folios 41-45.

3° *Expositio regulae sancti Benedicti : tractatus de professione monachorum,* folios 47-56. Ce dernier traité est écrit en 1568, les deux autres au XVI° siècle.

4° *Epistola devota et utilis,* folios 57-59.

5° *Incipit epistola sancti Macharii monachi,* fol. 60.

6° *De vita vel conversatione monachorum,* fol. 60 v°-63.

7° *Sententiae de libro S. Augustini de opere monachorum,* folios 63-64.

8° *Epistola Eutropii abbatis, ad Petrum papam, de districtione monachorum et ruina monasteriorum directa Romam,* fol. 65 v°-66 v°.

9° *Hic liber S. Valentini, Cinnellensis episcopi,* fol. 65 v°-68.

Tous ces opuscules sont d'une écriture du XVI° siècle.

10° *Statuta monachorum nigrorum,* folios 75-81.

11° *Statuta Benedicti XII, pro nigris,* donnés en 1299, folios 83-140, partie en papier, partie en parchemin; ces deux derniers écrits sont du XV° siècle.

12° Invitation de se rendre au chapitre général de St-Bertin à St-Omer, adressée à Dom François de Helfault, abbé de St-Pierre, en 1567; folios 142-145.

13° *Prohibitiones et praecepta antiquitùs fieri consueta in capitulo per abbates sancti Petri in capite jejunii,* etc. Ecrit en 1447. Fol. 146-147.

14° *Ordinationes capituli generalis sacri ordinis Cluniacensis, anno* 1566; folios 148-151.

15° *De forma visitationis, anno* 1587; folios 152-154.

16° *Capitula reformationis ordinis sancti Benedicti, anno* 1587; folios 155-163.

17° *Commonitiones et constitutiones Johannis, sancti Vidasti, abbatis visitatoris pro monasterio Blandiniensi, anno* 1588; folios 172-180.

18° *De reguluribus et monialibus ex concilio Tridentino, sessio* 3 *decembris* 1563; folios 180-200. — Ce MS. provient de l'abbaye de St-Pierre.

N° 90.

MS. in-folio, sur papier, d'environ 300 feuillets, écriture du XVIIIe siècle.

Titre : *Carmina et actiones exhibitae in hoc divi Adriani collegio sub me Fr. Joanne d'Henau, subregente eiusdem collegii.*

Ce volume contient un grand nombre de pièces dramatiques, de discours, etc., en vers, dont les sujets sont puisés dans la mythologie, la bible et l'histoire. Elles furent représentées dans le collége de Grammont, de 1715 à 1725, et composées par les élèves, tant en latin qu'en flamand et français. Il s'y trouve en outre un grand nombre de chronogrammes, d'allégories et de pièces de circonstance, composés par l'abbé de St-Adrien, pour des professeurs, pour la prise d'habit de religieux et de religieuses, etc. Quelques pièces imprimées sont attachées dans le volume; la plupart sont des programmes des spectacles à représenter.

Ce volume provient de l'abbaye de St-Adrien, de Grammont.

N° 91.

MS. sur parchemin, in-folio, de 66 feuillets, écritures de différentes mains, toutes du XVe siècle.

Titre : *Ordinarius hujus ecclesiae collegialis sancte Pharaïldis Gandensis, de horis diurnis et nocturnis decantandis et earum certis pertinentiis.*

Ce recueil est précédé d'un calendrier fort endommagé. Deux chartes, contenant un réglement monastique, se trouvent aux feuillets 62 et 65; elles sont de 1445 et de 1463.

N° 92.

MS. in-folio, de 79 pages, sur papier, écriture du XVIe siècle, en flamand.

Titre : *Testament Christi Jesu.*

C'est un traité de dogmatique, composé pour défendre le sacrement de l'Eucharistie contre les doctrines des Calvinistes. Le nom de *Johannes Waels* se trouve à la p. 70, sans cependant indiquer que ce soit l'auteur de ce livre; car le nom est précédé de cette phrase en latin : *Hic liber solidam doctrinam habet contra haereticos Calvinistos,* etc.

N° 93.

MS. sur parchemin, grand in-8°, écriture du XIIe siècle, de 8 feuillets :

En tête on lit : *Incipiunt aurei flores diversorum patrum Ambrosii, Augustini, Hieronymi, Gregorii, de trinitate, de angelicis et hominibus.*

Ce MS., fort ancien, est remarquable par le grand nombre d'abréviations qu'on remarque dans le texte. Il provient de l'abbaye de St-Pierre, à Gand.

N° 94.

MS. sur parchemin, in-8°, de 33 feuillets, écriture du XVe siècle.

L'en-tête porte : *Hier naer volght een tractaet of dyalogoghe, dats heesche ende antworde tusschen eenen notabilen prioor ende eenen gheest van eenen man gestorven, levende gheheeten Guydo of Guyot Van den Corve of Van der Rave.*

C'est un traité ascétique en flamand.

N° 95.

MS. in-folio, sur parchemin, de 151 feuillets, écriture

du XVe siècle; manquent le commencement et la fin. Quelques initiales sont peintes avec soin.

C'est un missel d'église. Au verso du feuillet 122 est peinte fort grossièrement une miniature, représentant le Christ en croix, la Vierge et Sainte-Anne.

N° 96.

MS. sur papier, in-12, de 40 feuillets, écriture du XVIe siècle.

TITRE : *Abreviatura exercitii spiritualis.*

Ce sont des préceptes en latin pour des moines et des religieux, entremêlés de prières et d'oraisons.

N° 97.

MS. alternativement sur papier et sur parchemin, de 300 feuillets, petit in-4°, écriture du XVe siècle, reliure antique.

TITRE : *Casus conscienciae.*

C'est un traité de quelque casuiste sur tous les cas de conscience qui se peuvent présenter.

N° 98.

MS. sur parchemin, petit in-8°, de 156 feuillets, écrit en 1506, lettres initiales coloriées.

TITRE : *Ordinis praemonstratensis statuta vetera quae in multis punctis per nova sunt merito emendata,* etc.

Ces statuts, rédigés sous forme de lettres patentes, et divisés en chapitres, furent donnés par Jean, abbé des Prémontrés, diocèse de Laôn, conjointement avec d'autres abbés et prélats, réunis en chapitre général, en avril 1505.

Ce volume appartenait, en 1570 et 1641, à la bibliothèque de l'abbaye de Ninove, d'où il provient.

N° 99.

MS. oblong, sur papier, de 52 feuillets, écriture de différentes mains, du XVI° siècle (vers 1640).

Ce sont quelques statuts et privilèges de l'ordre des Prémontrés. Une table précède le volume. Ancienne reliure.

N° 100.

MS. sur vélin, in-8°, de 300 feuillets, écriture belle et soignée du XV° siècle, lettres initiales coloriées et peintes fort délicatement, mais découpées çà et là. Sans titre.

C'est un diurnal en latin, contenant des prières pour tous les jours et fêtes de l'année. Il est précédé d'un calendrier, qui semble fait pour l'an 1418. — Reliure en cuir, remarquable par l'empreinte qui y a été frappée, et qui représente l'*Annonciation de la Vierge Marie*.

N° 101.

MS. in-folio, sur papier, reliure en velours rouge, écriture des XVII° et XVIII° siècles.

Titre : *Catalogus inscriptorum religiosorum in archiconfraternitate S. Trinitatis*, etc.

C'est le registre des confrères et consœurs des trois confréries de la Sainte-Trinité, de SS. Cornile et Cyprien et du Rosaire, institués dans le couvent de Ninove. Les bulles et lettres d'érection de ces confréries sont aussi insérées dans ce registre.

N° 102.

MS. in-4°, sur papier, écriture moderne fort propre, en 5 volumes, reliés soigneusement en veau.

C'est le catalogue détaillé, en français, de tous les livres qui composaient la bibliothèque de l'abbaye de St-Pierre, à Gand.

N° 103.

MS. in-folio, sur papier, de 129 feuillets, en français, belle écriture du XV[e] siècle, de deux mains différentes.

Titre : *Traité de la médecine* (au dos).

C'est une sorte de traité de thérapeutique et de matières médicales, disposé en ordre alphabétique. Il s'arrête au mot *serpillum;* on voit que le volume est incomplet. L'auteur est inconnu. Il dit dans la courte préface qui précède l'ouvrage : « En traitant de chascune médecine, premièrement sera monstrée sa complexion, c'est assavoir si elle » est chaude, froide, moite ou sèche, et puis après se c'est » arbre ou arbrechel ou herbe, ou rachine, fluer, semence, » feulle, pierre, etc. »

Les lettres initiales sont coloriées, quelques-unes peintes avec beaucoup de soin. Ce MS. provient de l'abbaye de S[t]-Pierre, de Gand.

N° 104.

MS. sur papier, petit in-4°, de 77 feuillets, écriture moderne.

Titre : *Formulier van appointementen, sententien zoo interlocutoire als definitive, op alle soorten van materien in saeken civile van t'officie fiscael ende crimineel, zoo ter provisie als ten principaelen, in het vlaemsch ende fransch, getrocken uyt de registers van den Raedt in Vlaenderen.*

C'est un formulaire de procédure du conseil de Flandre.

N° 105.

MS. petit in-4°, de 105 feuillets.

Titre : *Varia ascétiques* (au dos).

Il contient :

1° *Incipiunt quaedam miracula venerabilis patris Benedicti,* fol. 1-9. Ecriture du XV[e] ou XVI[e] siècle.

2° *Vitae quorumdam Sanctorum,* fol. 11-53. Ce MS., qui provient de la bibliothèque de l'abbaye de St-Bavon, contient les vies des SS. Adalbert, Onze Mille Vierges; Adrien, martyr; Godelieve, Crispin et Crispinien; translation de St-Liévin; vie de St-Landoald et sa translation; vie de Ste-Landrade, Pierre *Balsanus,* Macaire, Brunon, Arnoud, Boniface, Jean Chrisostôme, Remi, etc., etc. — Ecriture du XVe siècle.

3° *Incipit prologus in vitam confessoris Christi S. Bertulfi,* fol. 56-60. Ce sont les dix-neuf premiers chapitres de la vie du même saint, qui se trouvent dans le MS. N° 75, 6°.

4° *De proprietate monialium,* fol. 66-82. Ce petit traité sur les propriétés dont peuvent jouir les religieuses, fut composé en 1412, par Frère *Thierry De Munster,* professeur de théologie, à la prière des Sœurs du couvent de St-Gilles, à Munster; il est divisé en 13 chapitres. — Ecriture de 1412.

5° *Liber fratris Livini Bels,* fol. 84-105. Espèce de commentaire en français sur les commandemens de Dieu, signé *Liévin Bels.* — Ecriture du XVIe siècle.

N° 106.

MS. oblong, de 68 feuillets, sur papier. Sans titre.

C'est un album ou livre de famille, contenant des armoiries bien coloriées, des vers, des annotations. Il appartenait à la famille Hebberecht. Reliure ancienne. On lit sur la couverture : *Jacobus Hebberecht, Gandensis; armat spina rosam (MD)LXXXVIII* (1578). — C'est lui qui commença cet album, et c'est pour lui que les armoiries coloriées ont été faites.

N° 107.

Album de blasons coloriés, de dessins originaux, de vers manuscrits; il semble avoir appartenu à François de Lorraine.

N° 108.

MS. sur vélin, in-12, écriture propre et soignée du XIVe siècle, lettres initiales coloriées, de 163 feuillets; manquent le commencement et la fin. Reliure antique en cuir blanc.

TITRE : *Incipiunt litterae stili secularis, factae comparativùm, positivùm et superlativùm, ita quod de qualibet materia sunt tres epistolae diversae.*

C'est un recueil de modèles de lettres en latin, dans le genre de nos *Arts épistolaires.* Il est précédé de certains principes de dialectique, déclarés indispensables à ceux qui écrivent des lettres. Ce MS., fort curieux pour connaître la manière de penser de cette époque, semble avoir été composé sinon à Bologne, au moins avec certitude en Italie. On y parle d'une foule de savants, et entre autres de beaucoup de professeurs de l'école de Bologne. On y cite : *Ugolinus, Guido, Lambertus physicus, Cohene philosophus, Taniani, Guidoti, Tancredi, Oddo, Albertus,* etc., etc.

Le style de ces lettres est remarquablement élégant.

Ce MS. appartenait, en 1641, à la bibliothèque de l'abbaye de Ninove, d'où il provient.

N° 109.

MS. sur papier, de 168 feuillets, mauvaise écriture du XVIIIe siècle.

C'est un traité de philosophie en latin, peut-être un *dictamen* de l'université de Louvain.

N° 110.

MS. in-16°, sur papier, relié en cuir noir, de 235 feuillets, écriture du XVIe siècle, très-soignée. Sans titre.

Ce MS. ascétique en flamand, contient quatre sujets différents : 1° Fol. 1-57 v°, une paraphrase du Cantique des Cantiques. — 2° Fol. 58-100, une paraphrase des Psaumes

de David. — 3° Fol. 100 v°-185, espèce de traité ascétique, commençant par ces mots : *Hier naer volgen eenige sonderlinge leeringe, om simple mensch om hemlieden te leeren stellen in den staet van gratien.* — 4° Fol. 186-235, autre traité ascétique de St-Bonaventure, portant pour titre : *Een notabel leeringhe welcke gemaect heeft die ingelsche doctor S. Bonaventura ende heet clyn goet, clyn om synder cortheyt wille, ende goet omdatter veel inne besloten is.*

La langue des trois premiers écrits semble appartenir à la partie du Brabant, dont le dialecte se rapproche le plus de l'allemand. Sur la feuille de garde on lit : *Aen suster Ursula Trelica;* plus bas : 1574, *naer dlyden tverblyden, Baptista Van der Muelen, ridder des heyligen grave Jhesu Christi.*

N° 111.

MS. petit in-folio, sur papier, écriture de la fin du XVIIe siècle.

Recueils de priviléges, de notes, de mémoires, d'ordonnances concernant le commerce des grains en Flandre, et en général de pièces et d'extraits relatifs à l'organisation politique intérieure de cette contrée et des villes de Gand, Bruges, Ypres, etc.

Ces extraits semblent avoir été tirés des chartes et registres originaux, qui appartenaient aux Archives de la ville de Gand. Ce manuscrit et les huit suivants proviennent de la bibliothèque du comte D'Hane de Steenhuyze. (Catal. des MSS., n° 34.)

N° 112.

MS. in-folio, écriture moderne.

Titre : *Aperçu préliminaire des finances Belgiques de l'Empereur et Roy pour l'année de compte de* 1789.

C'est un recueil de différents états, fort curieux à consulter pour l'état financier des Pays-Bas autrichiens vers la

fin du siècle dernier; les recettes et dépenses y sont détaillées. (Cat. des MSS. D'Hane, n° 82.)

N° 113.

MS. in-folio, écriture moderne; 14 pages.

En tête : *Etat des Pays-Bas sous Philippe II.*

Mémoire concis, qui embrasse l'époque de 1555 à 1598. (Cat. des MSS. D'Hane, n° 94.)

N° 114.

MS. in-folio, copie d'écriture moderne, soignée, 146 feuillets.

Titre : *Lettres secrètes de la duchesse Marguerite au roy et du roy à la duchesse au sujet des troubles des Pays-Bas.*

La 1re lettre est datée du 24 mars 1565, la dernière du 14 avril 1567. On trouve dans ce recueil la requête des Nobles, du 5 avril 1566 (n. s.), le discours des Confédérés, etc., des lettres de Philippe II au comte d'Egmont, au comte de Mansfeld, au duc d'Albe, au seigneur de Noircarmes, au seigneur de Rassenghien, etc.

Il est fâcheux que le copiste ait négligé d'indiquer où se trouvent les originaux de ces pièces. (Catal. des MSS. D'Hane, n° 96.)

N° 115.

MS. in-folio, écriture moderne.

Recueil des instructions tant générales que particulières et secrètes, en français et en espagnol, données par les souverains des Pays-Bas à leurs gouverneurs-généraux dans cette contrée.

On y trouve celles données à l'archiduc Albert, au cardinal infant Ferdinand, à François de Mello, à l'archiduc Léopold-Guillaume, au comte de Monterey, à Maximilien-Emmanuel de Bavière.

Ces instructions sont précédées de la révocation de Marguerite de Parme (13 octobre 1567); proclamation des Etats-Généraux, déclarant Don Juan d'Autriche traître à la patrie (7 décembre 1577); lettre de Philippe II concernant Don Juan d'Autriche et les Etats-Généraux (1 février 1578), toutes pièces la plupart imprimées. (Cat. des MSS. D'Hane, n° 97.)

N° 116.

MS. in-folio, écriture moderne de 91 feuillets.

Mémoire concernant la forme qui est accoutumé d'observer dans la Flandre par rapport aux demandes des aides et subsides de la part de Sa Majesté et à l'égard des accords ou consentemens de la part des administrations et représentations des Etats de la province dans les susdites aides, subsides et autres subventions quelconques.

Ce travail, très-intéressant pour l'ancienne administration financière de la Flandre, est fait sur d'anciens placards et ordonnances.

A la fin du volume, se trouvent une liste des différentes parties de cette province, cédées à la Hollande et à la France, et un tableau de toutes les villes, seigneuries, corps, etc., ayant leur part d'influence dans l'administration de la province ou contribuant dans les aides et subsides. (Cat. des MSS. D'Hane, n° 114.)

N° 117.

MS. petit in-folio, de 107 feuillets, sur papier, écriture du XVII° siècle.

Titre : *Antiquitez des forestiers de Flandre, recueillies et mises en ordre par P. Wielant.*

Cette copie, d'un des meilleurs ouvrages manuscrits qui existent sur l'ancienne Flandre, est fort complète. — L'original du *Recueil d'Antiquitez de Flandre,* de Philippe

Wielant, se trouve à la bibliothèque royale. (Catal. Van Hulthem, vol. VI, n° 584.) Peu d'auteurs sont aussi estimés que Philippe Wielant; Meyer, Marchantius, Oudegherst, L'Espinoy et Warnkönig lui-même, en ont fait usage dans leurs écrits. Une bonne copie en existe aussi à la bibliothèque de Bourgogne, MSS., n° 623, B. — Une partie a été imprimée par l'abbé De Smet dans les *Chroniques de Flandre,* vol. I, p. XXXIX à LIX, et par Warnkönig, dans sa *Flandrische Staats- und Rechts-geschichte,* I, Urkunden, n° 1. (Cat. D'Hane, MS. n° 126.)

N° 118.

MS. in-4°, de 33 feuillets, sur papier, écriture du XVIIe siècle.

Titre : *Chronicon coenobii Sancti Bavonis.*

Cette chronique, qui occupe les premiers feuillets, va de l'an 47 avant Jesus-Christ jusqu'à 1405; elle est suivie de la liste de tous les abbés de St-Bavon.

C'est la même, sauf quelques variantes, que M. l'abbé De Smet a publiée dans les *Chroniques de Flandre,* t. I, p. 439-451.

A la suite se trouvent : *Statuta ecclesiae collegiatae Sancti Bavonis Gandensis in primeva illius in ecclesiam collegiatam erectione condita et edita.* (Cat. D'Hane, MS. n° 153.)

N° 119.

MS. in-folio, sur papier, de 549 pages, sans la table, écriture de 1789.

Titre : *Mémoire sur l'état des Pays-Bas et la constitution tant interne qu'externe des provinces.*

Ce travail, fort bien fait, est précédé d'un coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire des Pays-Bas et suivi d'une table des matières. (Cat. D'Hane, MSS., n° 77.)

N° 120.

MS. petit in-4°, sur papier, de 117 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

TITRE : *Chronycke van Vlaenderen en omliggende landen, waer in veel aenteekeninge op de beroerte der beeldstormerye soo te Gendt als in de Nederlanden, van* 1500 *tot* 1610.

Tel est le titre que porte cette intéressante chronique dans le catalogue des MSS. de M. Delbecque, dont il provient (Catal. de ces MSS., n° 6, p. 24). Cette chronique, écrite sous forme d'éphémérides, est fort détaillée pour l'époque des Troubles. Des annotations de la même main, se trouvent en marge. Ce MS. semble avoir fait partie d'un ouvrage plus volumineux; au v° du dernier feuillet, on s'aperçoit que le récit a été interrompu.

JULES DE SAINT-GENOIS.

Encore des Lettres du Comte d'Egmont (1).

Voici quatre lettres du comte d'Egmont qui sont restées inédites jusqu'ici : la première est adressée à l'empereur Charles-Quint ; la seconde à Philibert, duc de Savoie, gouverneur-général des Pays-Bas, qui partagea avec lui les honneurs de la bataille de Saint-Quentin ; la troisième est écrite en société du prince d'Orange et du comte de Hornes, au roi Philippe II ; la quatrième enfin fut envoyée par le comte à Marguerite de Parme. Toutes donnent des détails curieux qui méritent de figurer ici. Nous devons la communication de ces documents à l'obligeance de Mr Ch. Piot, attaché aux archives du royaume, à Bruxelles.

I.

Sire,

Suivant le commendement de V. M., me suis trouvé Mr. de Clèves, et s'est faict le baptême le 9 de ce mois ; le comte Palatin a aussi esté compère et la comtesse de Valdecque commère. Les commis du comte Palatin m'ont requis de pouvoir donner le nom dudit comte avec, que, a esté faict, je ne l'eusse pas consenti, n'eut esté que V. dicte M. me dit à Bruxelles que le cas advenant, je n'en fise difficulté : le duc de Clèves m'a fait tout l'honneur acquis pour estre envoié de la part de V. M. et démontre en ses devises d'estre fort affectionné serviteur de V. M. Il escript une lettre à V. M. qui va avec cestes : je supplie très humblement V. M. me pardonner que ne suis moi-mesme le porteur de cestes ; mais sitost que

(1) Voir plus haut, p. 173.

j'aurai achevé quelque petite affaire que j'ai en Hollande, ne fauldrai de me trouver vers V. M., lesquelles affaires et trop plus grandes si j'en eusse, les postposeroie incontinent si je scavois en quoi pouvoir faire plus que très humble service à V. M. En baisant les mains à V. M., prierai le Créateur de préserver icelle de tout mal avec bonne santé et longue vie.

Ce 12 juin 1555.

De V. M. très humble et très obéissant serviteur et vassal,

LAMORAL D'EGMONT.

II.

Monsigneur Monsigneur le Duc de Savoie.

Monsigneur, j'ay entendu par le seigneur de Vateville que Vostre Altesse luy aueroit commandé me dire que je fise venir la chavailerie legière en cha, et que pour se fere l'on pairoit ung mois, et non plus, Monsigneur Vostre Altesse scet que à vostre partement d'ichy je luy donnis ung escript quy contennoit que estoit requis pour saguer la chavaillerie en campaingnie et en tirer servise, pourquoy je suplie très humblement le vouloir ordonner selon le dit billet et, sy se povoit fere à moins, j'en seroie bien aise, en cas que non ne les pouroie saguer hors des garnisons, ny aussy les guider par le pais sans vivre à discrésion, et apres sy convenroit les fere entrer en quelque villes n'y pouroient entrer ny aussy au camp, sy besoing estoit, par quoy veu que tout sechy en despent, je vous suplie de rechief très humblement y pourveoir, affin que le prinse soiet servy et que j'en puise avoir honneur; d'avantage Monsigneur j'ay ung mien secretere en Anvers pour solliciter vers Vostre Altese la vuidenge de quelques miens affaires, je supplie très humblement Vostre Altese les vouloir fere despecher, que seras Anvers, où vous presenteroy mes très humbles recommandations à vostre service que priant le Créateur luy donner bonne vie et longue.

De Bruxelles, ce xxviij[e] de mai (1558).

Vostre très humble et obéissant serviteur,

LAMORAL D'EGMONT.

(Original écrit de la main du comte.)

III.

Traduction de la lettre du Prince d'Orange, des Comtes d'Egmont et Hornes, sur leur absence du conseil d'état, écrite à Sa Majesté.

Il y a deux ans que nous avons écrit à V. M. de ce que nous avons dit ci-devant, et les raisons qui nous incitoient à lui représenter, et nous n'avons jusqu'à présent eu aucune résolution sur notre fidel avis. C'est pourquoi nous avons trouvé nécessaire pour notre devoir, non obstant les diverses persuasions de S. A. au contraire, de ne nous trouver plus au Conseil d'Etat, afin que dorenavant on ne puisse pas nous inculper des inconveniens apparens et à la main faits par fault des autres. Et connoissant que cette controverse entre le cardinal et nous autres dans notre conseil ne porte pas de fruit à vos affaires, nous aimons mieux lui céder que d'insister ce qui nous paroît nous être à meilleure raison qu'à lui, d'autant plus que nous sommes d'opinion que V. M. le souhaite ainsi, vous suppliant de nous vouloir écrire la dessus votre volonté. Et nous ne laisserons pas de nous emploier entretems, comme il est de notre devoir, à votre service dans les affaires de nos gouvernemens et de nos charges, et en tout ceque Madame aura besoin de nos avis pour l'obligation que nous avons à votre service et pour l'affection singulière à Son Altesse, excepté cependant de ne plus entrer au dit Conseil d'Etat, jusques à ceque par V. M. sera donné un autre ordre. Ceque nous espérons sera dans peu de tems. Et il n'est pas nécessaire d'importuner V. M. par une plus longue déclaration, d'autant plus que nous espérons que Madame avertira V. M. de ceque nous avons dit autrefois. Mais pour toute conclusion nous supplions très humblement V. M. qu'entretems que nous sommes ici détenus et comme arrêtés pour son service, défense et conservation de ses terres, il lui plaise toutefois de donner une telle audience et foy à nos écrits que nous espérerions avoir parlant à la présence de V. M., laquelle nous n'oublierons pas de supplier avec humilité qu'elle

veuille excuser et prendre en bonne part la simplicité de nos lettres, d'autant que nous sommes pas grans orateurs ni harangueurs par nature et plus accoutumés à bien faire qu'à bien parler, comme il convient plus à personnes de notre qualité. Et avec cela nous prions Notre Seigneur. De Bruxelles, le 29 juillet 1563.

GUILLERMO DE NASSAU,
LAMORAL D'EGMONT,
F. DE MOMORANSI.

(Tiré d'un cahier intitulé : Traduction et précis des pièces en langue espagnole, qui forment le 8e volume des MSS. du secrétaire Routart.)

IV.

A Madame Madame la Duchesse de Parme et de Plesance, gouvernante.

Madame, j'ay rechu en ce lieu la lettre de ceulx de Betune, laquelle j'envoie à Vostre Altesse, affin que luy plese leur commander ce qu'en se cas ils auront à fere; Vostre Altesse est desja informée de l'occasion pourquoy la ditte assemblé se fet bien que je croy qu'elle ne sera sy grande et aussy qu'elle n'est à aultre fin, et j'espère que venant le seigneur de Audrenies vers monsieur le prince d'Orenge que tout cela s'apeserat, car y n'i at personne d'injurié, mes en cas que non y me semble que Vostre Altesse pouroit commander à Monsieur de la Tieulrie, de soy trouver audy Betune, affin d'avoir regart que riens ne se fase au deservice de Sa Majesté, comme aussy je m'aseure bien vous intensions n'estre aultre, je me suis visé d'en dire ses deulx motz, supliant Vostre Altese le prendre de bonne part, allant sur ce beser les mains de Vostre Altese.

D'Anvers, le XII d'octoble (1564).

De Vostre Altesse bien humble serviteur,
LAMORAL D'EGMONT.

(Original écrit de la main du comte).

Analyses critiques d'Ouvrages.

BIOGRAPHIE DES HOMMES REMARQUABLES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE. *T. I. Bruges, Van de Casteele-Werbrouck,* 1843 ; *in*-8°, *p. XXVI et* 352.

Honorer la mémoire des hommes illustres que la patrie a vu naître, et rappeler par des monuments leurs vertus aux générations futures, produit une heureuse influence sur l'esprit de la nation : les grands exemples relèvent le courage et stimulent les belles actions. Admirée même par les étrangers, la gloire des héros rejaillit sur tous les habitants du pays, et donne au peuple la dignité, l'estime de soi-même, si nécessaire au véritable esprit public. Ces deux grandes conditions d'existence pour une nation, ont souvent été trop mises en oubli chez nous, sous des gouvernements peu soucieux de relever nos titres de gloire, oubliés par cinquante années d'oppression. — La Société d'Émulation de Bruges, si active pour la publication de documents historiques et littéraires, n'a point perdu de vue l'utilité, que l'érection de pareils monuments peut avoir. Sur sa proposition, M. le gouverneur de la Flandre occidentale demanda un mémoire, contenant la biographie des hommes remarquables de cette province, afin de pouvoir mieux juger quels noms seraient dignes de cet honneur. Ce fut à cette occasion que l'ouvrage, dont nous annonçons

ici le premier volume, fut publié. — Il contient une série de 160 biographies, par lesquelles on voit que la Flandre n'est étrangère à aucune gloire, qu'elle a des illustrations à faire revivre dans toutes les branches des sciences, des lettres et des beaux-arts. Notre patrie ne manqua pas non plus de grands génies militaires et de chefs audacieux pour guider nos phalanges au champ d'honneur, lorsque le pays était menacé par les envahissements de cette France, qui hérita des Romains l'amour des conquêtes, désastreux pour les nations voisines comme pour sa propre existence. Pour notre part, les actions d'éclat ne sont honorables que lorsqu'elles ont pour mobile la défense du territoire; il n'en est pas de même quand elles ont lieu dans un but d'envahissement et d'oppression. Malheur aux nations, qui, aveuglées par l'amour d'une fausse gloire, précipitent leurs bandes farouches sur des populations paisibles, et portent la dévastation au loin; elles se creusent à elles-mêmes leurs tombeaux; car les réactions, que provoquent ces injustes guerres, entraînent bien souvent la destruction des nations les plus prospères. Maintes fois notre patrie eut à soutenir les agressions de nos voisins du Midi; mais, à chaque attaque, le peuple, guidé par de braves capitaines, refoula courageusement l'ennemi. Gloire donc à ces hommes d'énergie, à ces armées patriotiques qui, à chaque danger, se portaient aux frontières pour défendre le sol natal. Gloire à ces génies tutélaires, qui s'élevèrent chez nous dans des temps de crise et de calamité, à Zannequin, à De Coninck, à Van Artevelde, ombres augustes dont on invoque les noms à chaque guerre qui nous menace! que des statues de bronze les rappèlent plus vivement encore à la mémoire du peuple; car un vrai patriotisme guida seul leurs pas, et le récit de leurs exploits forme les plus belles pages de notre histoire.

Les Flamands n'acquirent pas moins de lustre dans le do-

maine des lettres et des arts. Dans ce premier volume, nous remarquons, parmi les magistrats illustres et les diplomates : Van Dadizele, Gherbode, Gruthuse, De Busbecq, Van Meetkerke; parmi les jurisconsultes : Damhoudere, Modius, De Backere et Lootyns. Notre pays ne manque pas de bons historiens : Gualbert et Gautier nous conservèrent des tableaux animés des règnes de Charles-le-Bon et de Guillaume-le-Normand; J. De Meyere, De Smet, Bert et Despars laissèrent des annales complètes, et pour les temps plus rapprochés de nous, Beaucourt-de-Noortvelde, Custis et Lambin ne sont pas sans mérite. Des théologiens renommés virent également le jour dans la Flandre occidentale : Cassander, Hyperius, Phernandus, Clapion, Gomar, Baert, Desirant et Makeblyde, l'auteur du Catéchisme de Malines. L'histoire naturelle et les sciences mathématiques ont à citer des auteurs, dont les œuvres sont encore consultées avec fruit: De Boodt, Bottens, Grégoire de St-Vincent et Simon Stévin, l'inventeur du calcul décimal, dont la statue s'élèvera bientôt sur une des places de la ville de Bruges. Les articles biographiques des poètes et des littérateurs y sont traités avec grand soin; la plupart des biographes se contentaient jusqu'à présent de la sèche nomenclature des ouvrages; mais dans ce mémoire, une critique raisonnée fait voir la tendance, l'esprit des écrits, et souvent on y trouve, en analyse, le contenu des œuvres les plus remarquables. En effet, la connaissance des ouvrages littéraires donne quelquefois, mieux que toute narration, une idée claire de l'état de telle ou telle époque. L'histoire diplomatique d'un peuple ne fait connaître pour ainsi dire, que sa vie officielle; les chroniques ne donnent qu'un récit, souvent tronqué des événements; mais la poésie réfléchit toutes les faces de la vie d'un peuple; et sous ce point de vue, une bonne histoire de la littérature nationale formerait un tableau fidèle du développement successif et de la ten-

dance de la nation. Les œuvres poétiques de J. Lambrecht nous instruisent mieux que les histoires politiques de cette époque, de la situation des esprits au commencement du XVIIe siècle, quand les provinces des Pays-Bas, fortement secouées par la guerre de quatre-vingts ans, furent séparées; quand les Espagnols, maîtres enfin par la force des armes, nous gouvernaient comme une province conquise, jusqu'à ce que le pouvoir se nationalisât un instant sous Albert, pour retomber dans une nullité complète sous les gouverneurs-généraux que la cour de Madrid nous envoyait. — Les altercations du commencement du XVIIIe siècle ont laissé des traces profondes dans les écrits de Van Male, à l'époque où notre pays passa à cette maison d'Autriche, qui cicatrisa enfin les blessures profondes de la patrie, tout en respectant nos libertés et en favorisant le commerce et l'industrie.

Ph. B.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE BELGIQUE.

Rerum Flandricarum tomi X, autore Jacobo Meyero, Balliolano. Brugis, Van de Casteele, 1843. In-4°, p. XXVI et 147.

[Cette réimpression est la dernière publication que la Société d'Émulation de Bruges a fait paraître en 1842; M. Voisin y a ajouté une notice sur Jacques De Meyere.]

Recherches sur l'origine flamande du roman du Renard et sur ses rapports avec les anciennes factions des Blauvotins et des Isengrins, par H. V. D. V. Bruges, Van de Casteele, 1843. In-8°, p. 48.

[Travail scientifique, qui offre des raisonnements philologiques fort spécieux; cet opuscule termine dignement la suite des publications qui ont paru sur le roman du *Renard*.]

Histoire de Notre-Dame de la Poterie. Bruges, Van de Casteele, 1843. In-4°, p. 63.

Ostende, histoire de la ville et du port, suivi du Vademecum du Voyageur, par J. H. Pasquini. Bruxelles, 1842.

Geschiedenis van Antwerpen, sedert de stichting der stad tot onze tyden. Opgesteld en uitgegeven op last van de Rederykkamer : de Olyftak. Met kaerten en platen. Antwerpen, Van Dieren. 1er volume.

Recherches sur l'église de Jérusalem à Bruges, suivies de données historiques sur la famille Adornes; par J. Gaillard, Bruges, Gaillard. In-4°, avec 12 planches.

Géographie de la province de Limbourg, par V. D. M. (Van der Masen). Bruxelles, A. Peres, 1842.

Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde et conservées aujourd'hui aux Archives de la Flandre orientale, publié par ordre du conseil provincial de la Flandre orientale, et précédé d'une notice historique sur l'ancienne trésorerie des chartes de Rupelmonde; par le baron Jules de Saint-Genois, archiviste de la province. Ier cahier. Gand, Van Ryckegem, 1843. In-4°, pp. XLIV et 208.

[Le titre, ainsi que les tables des matières, les index géographiques et anonastiques et les glossaires seront joints au dernier cahier, lorsque l'ouvrage sera complet.]

De la colonisation au Brésil, mémoire historique, descriptif, statistique et commercial sur la province de Sainte-Catherine, formant le deuxième rapport à la Société belge-brésilienne de colonisation, contenant la constitution du Brésil, sa situation financière, etc., par Ch. Van Lede, ancien officier supérieur et directeur des travaux hydrauliques au service du Chili. Brux., Decq, 1843. 1 vol. gr. in-8°.

Les Scythes de l'antiquité sont-ils les ancêtres des Slaves de nos jours? Mémoire de Mr J.-C. Van Thielen, premier substitut du procureur du roi, à Anvers. Anvers, 1843. In-8°, p. 16.

Geschiedenis der Romeinen, door E. L. De Vrieze. Gent, Michiels, 1843. In-8°, 2 vol.

BIOGRAPHIE.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale. Bruges, 1843. In-8°, t. I.

Album académique de Louvain. Bruxelles, Périchon, 1843. In-folio.

[Cet ouvrage, publié par livraisons, contiendra les biographies des professeurs ordinaires de l'université de Louvain et leurs portraits (au nombre de 32), dessinés par Schubert et lithographiés par Degobert.]

LITTÉRATURE.

Souvenirs de ma vie littéraire, recueil de vers et de prose. Bruxelles, Lesigne-Meurant, 1843. In-18.

[L'auteur est Mr L. Alvin, chef de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur.]

Groentje, in vier zangen, met andere luimige gedichten naer Gresset, door Prudens Van Duyse. Antwerpen, K. Oberts, 1843. In-12, p. 201.

Le Grammatiste latin. Bruxelles, 1843.

[L'auteur est M. Loumyer, attaché au ministère des affaires étrangères.]

Le Poète.

[Satire sans nom d'auteur et sans nom d'imprimeur.]

Clotilde, drama in vyf bedryven, naer het fransch door H. Van Peene. Gent, Dullé, 1843. In-12, p. 114.

Zamenspraek tusschen Rubens en eenen burger dezer stad, ter gelegenheid der verplaetsing van het standbeeld op de Groenplaets, door Th. Van Ryswyck. Antwerpen, Van Dieren, 1843.

De Koopmans Klerk, door P. F. Van Kerckhove. Antwerpen, J. E. Buschman, 1843.

Le roman du Renard, d'après toutes les branches et toutes les versions, par J. Collin de Plancy. Malines, Hanicq, 1843. In-18.

Essai sur la critique de Pope, traduit en vers français, par P. A. Van den Broeck, instituteur à Ixelles. Bruxelles, chez l'auteur, 1843. In-18.

Fleurs éphémères, par Ch. Morren. Liége, 1843. In-8°.

Une larme, poésies par E. Brahy. Liége, De Soer, 1843.

Fables anciennes et nouvelles, par Fr. Rouveroy. Liége, F. Oudart, 1843. In-18.

Mademoiselle Rose, comédie en trois actes, par Gustave Vaës (Van Nieuwenhuysen). Bruxelles, Lelong, 1843. In-18.

Don Pasquale, opéra-bouffe en trois actes, par le même. Bruxelles, Lelong, 1843. In-18.

[La première de ces pièces a été représentée sur le théâtre de l'Odéon; la seconde, sur le Théâtre-Italien.]

Notger, ou la prise de Chièvremont, poème par Radoux. Liége, Ledoux, 1843.

VOYAGES.

Een reisje in het Noorde, door Dr J. Nolet de Brauwere van

Steeland, tweede voorzitter van het tael- en letterk. genootschap te Brussel; lid der maetschappy van nederd. letterkunde te Leiden. Leuven, Van Linthout et Van den Zande, 1843. In-8°, p. 224.

Nouveaux Souvenirs d'Allemagne. Pélerinage à Munich, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Muquardt, 1843. In-18.

LINGUISTIQUE.

Etudes historiques et littéraires sur le wallon, par Ferdin. Henaux. Liége, Oudart, 1843. In-8°, p. 33.

ARCHITECTURE.

Geschiedenis der middeleeuwsche bouwkunde, haer oorsprong en ontwikkeling, door Felix De Vigne, kunstschilder. Gent, De Busscher, 1843. In-4°.

LIVRES ÉLÉMENTAIRES ET INSTRUCTION PUBLIQUE.

Verhandeling over de opvoeding der dochters, door Fenelon, naer het fransch gevolgd, door J. B. Courtmans. Gent, Hemelsoet, 1843. In-24, pp. 168.

De twaelf deugden van eenen goeden onderwyzer, enz., door Geirnaert, professor in het gesticht St-Joseph te St-Nikolaes. St-Nikolaes, Edom, 1843.

Parallèle entre l'enseignement médical des universités de Paris, de Berlin et de la Hollande et celui des universités de la Belgique, par le Dr Ph. J. Van Meerbeeck. Bruxelles, établiss. encycl., in-12, p. 80, 1843.

Traité d'arithmétique, à l'usage des élèves qui se destinent à l'Ecole militaire, etc.; par C. Bück. Bruxelles, Decq, 1843. 2 vol. in-8°.

Handboek voor onderwyzers, bevattende eene leerwyze over al de voornaemste takken van het lager onderwys, en inzonderheid over het leeren lezen zonder spellen, enz., door J. B. Van den Steene. St-Nikolaes, Edom, 1843. In-8°, p. 228.

SCIENCES LÉGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES.

Répertoire de l'administration et du droit administratif de

la Belgique, par M. G. Tieleman. 6 volum. Bruxelles, Weissenburch, 1843. In-8°.

Exposé de la situation de la province de la Flandre orientale. Gand, 1843. In-8°, pp. 172 et CXXXVI.

Manuel à l'usage des membres de la chambre des représentants. Bruxelles, 1843, in-12, p. 588.

Statuts organiques de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. Brux., 1843. In-8° de 28 pag.

Le Memento des rentiers, contenant la loi du 12 août 1842, sur le renouvellement des inscriptions hypothécaires, etc. Bruxelles, Bols-Wittouckx, 1843. In-8°.

Recueil des lois, décrets, arrêtés et réglements en vigueur sur le casernement, le logement des troupes chez l'habitant et la fourniture, par voie de réquisition, des moyens de transport pour services militaires, avec des notes présentant les décisions et instructions qui y sont relatives, par Paul Joseph Cornille. Gand, Michiels, 1843. In-8°, pp. VII et 265, avec une carte.

TRAVAUX PUBLICS.

Rapport sur le cours de l'Escaut et de ses affluents, ainsi que sur les inondations extraordinaires causées par cette rivière, présenté par une sous-commission composée de MM. Doignon, président, De Saegher, membre, et Eug. De Smet, membre rapporteur. Bruxelles, Eug. Dubois, 1843. In-4° de 140 pages.

Mémoire sur l'utilité et la nécessité de l'établissement d'un chemin de fer de Jemeppe sur Sambre à Louvain, en suivant les vallées de l'Orneau et de la Dyle, par M. X. Tarte, ingénieur. Bruxelles, A. Decq, 1843. In-8° de 103 p., avec carte.

[Cette brochure, imprimée avec luxe, contient des renseignements curieux.]

ÉCONOMIE SOCIALE.

Société royale de philantrophie. Rapport du président et compte du trésorier à l'assemblée générale du 6 mai 1843. Bruxelles, J. J. Jorez, 1843. In-8° de 17 pag.

Réglement de la société philanthrophique de Bruxelles, sous

la protection spéciale de LL. MM. le roi et la reine. Bruxelles. Polack-Duvivier. 1843 à 1845. In-18 de 24 pag.

SCIENCES MÉDICALES ET HISTOIRE NATURELLE.

Discours préliminaire à l'étude de l'histoire naturelle, avec anecdotes des animaux, par M. Forster. Bruges, 1843. In-24.

Mémoire sur l'emploi du carbonate d'ammoniaque dans la scarlatine, avec la description des épidémies qui ont régné en différents pays, et dans lesquelles le médicament a été employé, par le docteur Rieken. Bruxelles, 1843. In-8°.

Etudes cliniques ou choix d'observations recueillies à l'hôpital militaire de Namur, pendant le deuxième semestre de 1842, par M. Fallot. Bruxelles, 1843. In-8°.

Thèse de M. le docteur Bougard, sur le *delirium tremens*, soutenue devant la faculté de médecine de l'université de Bruxelles. Bruxelles, 1843. In-8°.

Du carcinome du pied du cheval (crapaud) et de ses moyens curatifs, par M. Delwart. Bruxelles, 1843. In-8°.

Mémoire sur les officines de médecine de campagne, par M. Van Berchem. Anvers, 1842. In-8°.

Thèse soutenue devant la faculté de médecine de l'université de Bruxelles sur cette question : Discuter si, dans l'état actuel de la législation et de nos connaissances médicales, l'accouchement prématuré artificiel peut et doit être pratiqué, dans quelles circonstances et à quelle époque de la grossesse il est applicable, ses contre-indications et les moyens propres à le provoquer, par le docteur Simonart. Brux., 1843. In-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliothèque de M. le comte d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, ancien intendant du departement de l'Escaut, etc. [imprimés, — manuscrits, estampes, — musique.] Gand, Van der Meersch, 1843. In-8°, p. XII et 299.

MUSIQUE.

Décret de Son Éminence le cardinal Sterckx, archevêque de

Malines, concernant le chant et la musique d'église, accompagné d'une traduction française et d'observations à l'usage des maîtres de chant et de musique. Malines, P. J. Hanicq, 1843. In-8°, p. 24.

Hymni sacri unius ac quatuor vocum cum subjectis organi, violoncelli et bassi partibus, stylo gregoriano exaravit atque reverendo domino H. J. Chavées, S. T. B., ecclesiae Floreffiensis rectori dicavit Robertus J. Van Maldegem, Academii S. Cæciliæ in Roma sodalis, etc. Opus XVIII. Bruxelles, chez l'auteur, rue de la Bergerie.

ÉCRITS POLITIQUES ET RELIGIEUX; PAMPHLETS.

Qu'est-ce le libéralisme? par Adelson Castiau. Bruxelles, Decq, 1843. In-8°, p. 75.

Élection d'Ath : aux hommes modérés. Ath, Noyau, 1843. In-12, p. 35.

Les mauvais livres, les mauvais journaux et les romans. Bruxelles, Veuve Van der Borght, 1842. 3e édition, in-18, 142 pag.

[L'auteur de ce petit livre est le P. Boone de la société des Bollandistes; dans la longue liste qu'il donne des *livres mauvais* ou dangereux, on est bien étonné d'y voir figurer certains ouvrages très-inoffensifs.]

Le clergé en Belgique, qu'est-il? que fait-il? que veut-il? Objection à M. P. De Decker, par un solitaire. Bruxelles, A. Seres, 1843. In-12, p. 20.

Un mot à la hâte sur l'administration militaire belge en campagne, à propos de l'organisation de l'armée sur pied de paix définitif; par E. De Gerlache, sous-intendant militaire de 2e classe. Tournay, L. A. Robert, juin 1843. In-8°.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 3e livraison. Gand, L. Hebbelynck.

Kunst- en Letterblad. Vierde jaergang. Nrs 14, 15, 16, 17. Gent, L. Hebbelynck. In-4°.

[Principaux articles : Civilisation flamande. — Voyageurs belges : Gas-

pard Barzoen. — Orthographe flamande. — Suite et fin de l'Edda. — Wieland, le forgeron. — Exposition triennale de tableaux, à Anvers. — Correspondance inédite de Bilderdyk. — Poésies. — Traditions populaires. — Mélanges littéraires.]

De Middelaer. 3e jaergang. Nr XI en XII. Leuven, Van Linthout, 1843.

[Geschiedenis van S. Albertus van Luik. — Taelkunde. — Leven van B. Olrberg. — Mengelingen. — Ce recueil cesse de paraître à Louvain; il sera remplacé à St-Trond par le *School- en Letterbode*.]

Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde en de geschiedenis des vaderlands, uitgegeven door J. Willems. Gent, Gyselinck, 1843. Nr III.

Revue nationale. 9e série, 1re livraison. Brux., Decq, 1843.

[Principaux articles: Gand, visite à ses monuments. — Presse parisienne. — History of Europe by A. Alison. — La Russie en 1839. — Politique intérieure.]

Trésor national; recueil historique, littéraire, etc. 2e série. 1re, 2e et 3e livraisons. Bruxelles, Wouters et Raepsoet, 1843.

[Principaux articles: Etat social de Rome sous l'empire, par M. Altmeyer. — Notice historique sur J. B. Van Mons. — La constitution hongroise. — Esquisse de l'histoire du droit des gens, de la diplomatie et du droit maritime, depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours, par M. le docteur Coremans. — Quelques considérations sur les trêves de 1607, 1609 et 1632. — Voyages et ambassades de Guillebert de Launoy (1399-1450.] — La Belgique et la Hollande, depuis le congrès de Vienne.]

De vlaemsche Biekorf, boek van onderwys, nut en vermaek, uitgegeven door J. De Jonghe, hoogleeraer. Brugge, De Moor. In-8°.

[Cette 10e livraison contient: Vie de Kotzebue. — Le Rhin. — Les femmes de Wynberg. — Variétés.]

Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, t. X, Nos 6 et 7. Bruxelles, Hayez, 1843.

[Ces Nos contiennent pour l'histoire: Testament de Guy, comte de Namur. — Fouilles de Pompéi. — Peinture grecque. — Extraits de MSS., par M. de Reiffenberg. — Antiquités à Brunehault-Leberchies, par Roulez. — Sur Corneille Scepperus, par De Smet. — MSS. du moyen-âge. — Pénélope, par De Witte.]

Annales de la Société d'Émulation de Bruges. Tom. I, 2e série, n° 3. Bruges, 1843.

[Principaux articles: Langemark, par M. Van de Putte. — Progrès de

l'hérésie dans le diocèse de Bruges, en 1570. — Archives de la Flandre occidentale sous l'empire, par De Coene. — Sur la ville d'Ypres. — Le prévôt Bertulf, sous Charles-le-Bon, par C. Carton. — Revue bibliographique.]

Revue de la Numismatique belge, année 1842, n° III. Tirlemont, P. Merckx, 1843.

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten. Août et septembre.

Revue orientale, publiée par E. Carmoly. 3e année. Brux., 1843.

[Douze livraisons in-8° par an.]

Nouvelle Revue de Bruxelles, juillet et août. Bruxelles, De Mortier, 1843.

[Histoire de la Peur. — Chroniques nationales. — Jean-sans-Peur. — Légende de la Campine. — Gheel. — Les gens de lettres en Belgique. — Un couvent du XVe siècle. — Légendes nationales. — Fêtes de Namur. — Variétés. — Poésies.]

Vlaemsche Letterbode, tydschrift voor kunsten en wetenschappen, inzonderheid voor letterkunde. Antwerpen, Oberts.

[Ce recueil sera publié tous les trois mois par cahiers in-8°, de deux à trois feuilles.]

Jurisprudence des cours de cassation et d'appel de Belgique. Bruxelles, Wahlen; 2 vol. in-8° par an.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Bruxelles, Demortier, 1843.

Revue militaire belge. Liége, Oudart, 1843. In-8°.

Mémoires et publications de la Sociéte des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Hoyois, 1843.

Archives tournaisiennes, historiques et littéraires, recueil concernant Tournai et le Tournaisis, publié par Fr. Hennebert. Tournai, Renard-Dosson, juillet 1843.

[Biographie de Henri de Gand (avec 2 planches). — Mémoires d'échevins de Tournai. — Hommes et choses. — Tablettes. — Bulletin bibliographique.]

Annales d'oculistique, par le docteur Cunier, t. IX, 6e livr. Bruxelles, 1843. In-8°.

Journal vétérinaire et agricole de Belgique, t. II, juin et juillet. Bruxelles, 1843.

Annales législatives de Belgique, publiées d'après le Moniteur belge et les actes parlementaires, par MM. J.-B. Bivort et X. Heuschling. Bruxelles, F. Parent, 1843. — Session de 1842-1843. — 1re livraison (spécimen), gr. in-8° de VII et 16 pag.

[Ce recueil paraîtra par livraisons et formera, chaque année, un ou plusieurs volumes comprenant les actes et les débats d'une seule et même session. La publication qui ouvre les *Annales législatives,* se rapporte à la session de 1842-1843.]

Petites actualités littéraires, artistiques, gouvernementales et industrielles, par Jean le Rimeur. Bruxelles, Périchon, 1843. 2e livr., in-18, p. 36.

Bulletins et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, année 1843, t. I, 1re livraison. Anvers, Froment, 1843. In-8°.

[On a créé beaucoup de sociétés savantes; très-peu travaillent et méritent ce nom; parmi elles, l'Académie d'archéologie de Belgique fait une honorable exception. Elle vient de publier le premier numéro de son bulletin, après quelques mois d'existence; ce cahier contient les articles suivants : Tableau général des membres de l'Académie d'archéologie. — Bulletin de la séance générale du 15 mars; discours du président; rapport général du secrétaire-perpétuel. — Mémoire sur les monnaies frappées pendant la révolution brabançonne (Le Grand). — Mémoire sur la question : Les Scythes de l'antiquité, sont-ils les ancêtres des Slaves de nos jours? (F. C. Van Thielen). — Notice sur les illustrations médicales belges (C. Broeckx). — Notice sur l'art héraldique (De Croismaré). — Généalogie de la famille de Bie. Fragment généalogique sur la branche de Bie de Flandre. — Généalogie de la famille Charlé. — Généalogie de la famille du Mont. — Fragment généalogique sur la famille Van der Moten. — Fragment généalogique sur la famille Van der Heyden dite de la Bruyère. — Extraits des procès-verbaux.]

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. Bruxelles, Hayez, 1843. In-4°.

[Ce tome XVI contient quatre mémoires sur les sciences naturelles, quatre sur les lettres, et un grand nombre d'observations sur les phénomènes périodiques.]

OUVRAGES DIVERS.

Rapport général sur l'université libre de Bruxelles, depuis

1839 jusqu'à la fin de l'année académique 1841-1842. Brux., 1843. In-8°.

Rapport adressée à M. le ministre de l'intérieur au sujet du manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile, par M. Ph. Bernard. Bruxelles, 1843. In-8°.

Indicateur des vingt-cinq mille adresses des principaux habitants de Bruxelles, etc., d'après le récensement de 1842, précédé d'un tableau des rues, places, quais, montagnes, etc. Brux., A. Decq, 1843. In-12 de 216 pp.

De la réunion des faubourgs à la ville de Bruxelles, par L. Selliers. Brux., Deprez, 1843. In-8°, pp. 74.

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

Vente de Manuscrits, a Gand. — A mesure que le goût pour les documents du moyen-âge, les chroniques, les beaux volumes ornés de miniatures, se popularise, il devient aussi plus difficile et plus dispendieux d'acquérir ces sortes de richesses. Ce qu'on achetait autrefois pour quelques francs, atteint aujourd'hui des prix exorbitants, surtout lorsqu'il s'agit de manuscrits relatifs à l'histoire, ou dont les enluminures, les lettres tourneurs et à rinceaux, les arabesques forment le principal mérite. Nos dépôts publics se sont surtout enrichis sous ce rapport. Nous ne citerons ici que la Bibliothèque de Bourgogne, dont le nombre des manuscrits dépasse déjà 18,000 volumes. Gand a, depuis une dixaine d'années, offert des ventes de manuscrits très-importantes : celles des bibliothèques *Van de Velde, Lammens, Parmentier, Delbecque*, etc., ont été pour les amateurs de véritables bonnes fortunes. Le 8 du mois d'août dernier, a eu lieu en cette ville la vente des MSS. provenant de la riche et précieuse bibliothèque du comte d'Hane de Steenhuyse; le catalogue des MSS., fait avec soin, en mentionnait 180, parmi lesquels quelques-uns ont été achetés à un prix très-élevé. Nous citerons les suivants :

N° 4, *Officium beate Marie virginis, secundum consuetudinem romanæ ecclesiæ;* in-8°, satin rouge, tranche dorée et gauffrée, coins et plat garnis en argent et incrustés de pierreries. Cet admirable manuscrit, sur peau de vélin, fut terminé à Florence par Antonius Sinibaldus en 1485, exécuté en lettres rondes, bleu et or. Le volume contient 235 feuillets, ornés de 9 grandes miniatures, entourées d'autant de bordures du plus fin travail. En 1660, ce joyau appartenait au comte Ferdinand de Mérode. Il a été acheté par un libraire de Londres pour 1700 francs. — Nos 5 et 6, deux autres beaux livres d'Heures, ont été acquis l'un 48 fr., l'autre 62 fr. — N° 54, un volume de pièces de vers flamands, etc., fr. 56. — Nos 63 et 64, deux manuscrits relatifs à la famille Borluut, ont été rachetés par cette dernière, l'un pour fr. 270, l'autre pour fr. 68. — N° 68,

un manuscrit concernant les ordres de chevalerie, fr 88. — N° 90, manuscrit contenant les événements, arrivés durant le règne de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire, XV° siècle, fr. 115. — N° 98, Collection de lettres de Viglius, autographes de ce dernier, en minutes, fr. 105, achetée pour la Bibliothèque de Gand. — N° 126, un MS. fort complet : *Antiquités de Wielant,* acquis pour les Archives provinciales, fr. 26. — N° 134 : *Chronycke van Waes,* pour la Bibliothèque de Bruxelles, fr. 85. — N°s 137 et 140, Recueils de chartes concernant la Flandre et la ville de Gand, pour la même, fr. 52 et 58. — N° 149, onze volumes de Rapports historiques sur l'état de la ville de Gand, de 1658 à 1666, pour les Archives de la ville, 100 francs. — N° 160, Histoire ecclésiastique et profane de la ville de Bruges, par Custis, 13 volumes manuscrits des plus curieux, fr. 400. — N° 172, *Dit is die Chronycke van Brabant en Grimbergen,* etc., bonne copie du XVII° siècle, ornée d'armoiries, fr. 120. — Presque tous les numéros concernant l'histoire judiciaire, administrative ou politique du pays, ont été acquis par des dépôts publics : les bibliothèques de Bruxelles, de Bruges et de Gand, les archives de la Flandre orientale, celles de la ville de Gand y ont fait des achats importants. La Cour d'appel de Gand a obtenu tous les manuscrits qui concernent l'ancien Conseil de Flandre, ou qui proviennent de cet ancien parlement, à savoir du n° 9 à 30. — Le lendemain a eu lieu la vente de quelques manuscrits, provenant de la collection de feu Delbecque. On y remarquait d'intéressants documents historiques : une chronique d'Anvers, de 1567 à 1580, en flamand. — Une histoire du comté de Flandre, MS. du XV° siècle. — Le magnifique cartulaire n° 7, sur vélin, a été acheté au prix de 100 fr., pour les Archives provinciales. — Le nombre de ces manuscrits, ainsi que des chartes et diplômes, etc., était de 35. J. D. S. G.

Architecture. — En 1838, l'Académie de Bruxelles avait mis au concours un mémoire sur l'histoire de l'architecture ogivale en Belgique. Le travail de M. Schayes obtint la médaille d'or. M. F. De Vigne, l'un des concurrents, voulant utiliser les recherches curieuses qu'il a faites pour son mémoire sur l'architecture ogivale, a pris la résolution de mettre son ouvrage en lumière, sous le titre de *Geschiedenis der middeleeuwsche Bouwkunde, haer oorsprong en ontwikkeling.* Ce volume, important pour l'histoire de l'art chez nous, sera publié in-4°, avec 12 planches, gravées avec soin. Nous atten-

dons l'apparation de l'histoire entière de l'architecture du moyen-âge, pour juger l'œuvre de M. De Vigne, qui s'est déjà fait connaître dans le *Belgisch Museum* par quelques recherches intéressantes, concernant l'histoire nationale.

Concours de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature. — Dans ses séances du 1er et du 28 août, la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner quelque récompense ou distinction pour les différents morceaux envoyés aux concours de la 1re classe (peinture, sculpture, etc.), et de la 2e (musique), institué pour 1843. Quant au concours de la 3e classe, qui avait pour objet la biographie de feu Joseph Van Crombrugghe, la Société a résolu d'accorder une médaille d'argent, à M. Josse Jean Steyaert, directeur et instituteur d'une école gratuite à Gand, auteur d'un travail fort détaillé en langue flamande sur le défunt bourgmestre de la ville de Gand (1).

Musique d'église. — Le goût de la vraie musique d'église s'étend tous les jours davantage chez nous: elle retourne enfin, après bien de tâtonnements, à sa simplicité originale et sublime. On commence à comprendre que les chants de nos cathédrales, pour émouvoir l'âme et élever au Créateur, doivent être empreints du cachet des siècles religieux, où leur mélodie était encore moins l'œuvre de l'art que l'émanation du sentiment chrétien. On connaît le décret de S. E. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, concernant le chant et la musique d'église, publié en 1842 : cette mesure, hâtée, à ce qu'il paraît, par une lettre écrite à ce sujet par M. Robert Van Maldeghem à ce prélat, est un grand pas fait vers le rétablissement du chant grégorien. Cet artiste vient de faire suivre sa *Messe des Anges* d'un nouveau recueil de plein-chant, écrit dans le style de Saint-Grégoire et contenant six morceaux : *Pange lingua, Homo quidam, Regina cœli, Ave Maria, Salve Regina, Hymnus* (*Sancti venite*). Les quatre premiers hymnes sont nouveaux. Le *Salve Regina* est tiré d'un ouvrage allemand, et l'hymne : *Sancti venite,* d'un ancien antiphonaire, qui servait autrefois à une communauté de moines en Irlande (*Benchorense* ou *Banchorense Cœnobium*). Muratori publia ce précieux hymne, d'après un manuscrit de la bibliothèque

(1) Nous apprenons à l'instant que l'auteur publiera son travail et y joindra le portrait du défunt bourgmestre.

Ambroisienne, à Milan. L'opinion de ce savant est, que la musique en remontait à près de dix siècles, puisque la notation approche de celle des Saxons et que les notes sont coloriées en minium. (*Muratori, Anecdota,* Patavii, 1713, Tom. IV, p. 121, 132.) Pr. V. D.

Garde-meuble de la Cour de Bruxelles, en 1595. — Notre pays qui a passé sous la domination de tant de princes, n'a guère conservé de souvenirs de la richesse et du luxe de nos souverains. La bibliothèque de Bourgogne est le seul échantillon qui nous reste de leur magnificence. Il est vrai que peu de contrées peuvent offrir un trésor littéraire plus somptueux. Mais, plusieurs siècles nous séparant de l'époque où chaque province avait un duc ou un comte, ayant sa cour, son luxe, son garde-meuble à lui, on conçoit que leurs trésors, leurs joyaux ont eu tout le temps de se disperser. Après la domination de la brillante maison de Bourgogne, les princes qui gouvernèrent la Belgique, ne tinrent guère de cour suivie chez nous; moins encore y laissèrent-ils déposées leurs richesses en or, en pierreries et en curiosités artistiques. Les gouverneurs-généraux n'étaient pas héréditaires: à leur décès ou à leur déplacement, leur maison faisait place à celle de leurs successeurs. La Belgique ne possède donc pas de ces trésors, en quelque sorte, traditionnels, de ces riches objets d'orfévrerie, qui sont conservés dans tant de cours en Europe : nous ne citerons que le garde-meuble de Paris, les *schats-kamers* de Munich, de Dresde, de Vienne, de Berlin. Les palais de Bruxelles, de Tervueren et de Laeken n'ont presque rien en ce genre qui soit digne d'attention. — Sous la domination espagnole, la cour de Bruxelles, sans être précisément somptueuse, possédait pourtant des objets d'un grand prix, tels que tapisseries, livres, linge, argenterie, tableaux. A la garde de cette trésorerie était préposé, en 1595, François D'Amman. A cette époque, on soupçonnait ce François D'Amman, premier roi d'armes de la Toison d'or et conseiller, de ne pas avoir exercé sur les objets conservés sous sa garde, une surveillance assez active. Après la reddition au roi d'Espagne des villes de Bruxelles et d'Anvers, on avait trouvé plusieurs parties du garde-meuble dispersées et qu'on ne pouvait renseigner. A cet effet, le 10 juillet 1595, les chef trésorerier et commis des finances nommèrent Guillaume de Mérode et Paul de Croonendale, à l'effet de mander vers eux le garde-joyaux D'Amman et son commis Cornille Spillers, pour leur faire renseigner tous les objets dans l'état où ils leur avaient été livrés, selon l'inventaire revêtu de leur récipissé.

On procéda sans retard à la vérification du trésor. L'on y trouva un grand nombre d'objets précieux, parmi lesquels nous citerons des ornements d'église, une table d'autel avec broderies, des compositions en tapisseries historiées, une chapelle de velours cramoisi avec tous ses accessoires, draps d'autel, chasubles, chappes; un drap de siége, qui servait à l'Empereur sur sa chaise de velours rouge, avec fleurs, brochée de plumes de paon; livres de chapelle, parmi lesquels des livres de messe, dont la musique était composée par maître Pierre Colin, Jacques Arcadit, Claudius et Jacques Fumet. Les livres de bibliothèque y étaient peu nombreux; la plupart sortaient des imprimeries d'Anvers. Parmi les objets d'art et les curiosités, on remarquait : à la chambre du conseil d'état, deux tableaux à la mauresque, l'un de l'Empereur, l'autre de l'Impératrice; — trois tableaux de maître Lucas (Cranach?) — deux planches de cuivre à imprimer le portrait de l'Empereur; — une sculpture en ivoire, représentant Philippe-le-Bon; — le portrait de Philippe de Sauvage, buste en bois; — une dent d'éléphant; — le cor d'ivoire de St-Hubert, avec sa custode en cuir noir (1); — l'os d'un géant; — deux bahuts, ornés de figures d'ivoire; — un coffre avec l'effigie de l'Empereur.

Mais la partie la plus curieuse du trésor de la cour était sans contredit les tapisseries. On sait que les fabriques de tapis d'Audenarde étaient très-célèbres autrefois; nous pensons donc que les pièces que nous allons énumérer, sortaient pour la plupart des ateliers de cette ville. Elles représentaient : L'histoire de Gédéon, en or, argent et soie, 9 pièces, de 8 aunes de haut; — l'histoire de la Passion de Notre Seigneur, soie et laine, 6 pièces, de 6 aunes de haut; — l'histoire de Troies, soie et *sayette*, 11 pièces, de 5 1/2 aunes de haut; — l'histoire de l'Apocalypse de St-Jean, or et soie, 8 pièces, de 8 aunes de haut; — l'histoire du roi Clovis, 6 pièces, de 7 aunes de haut; — l'histoire d'Annibal de Carthage, *sayette*, 6 pièces, de 6 1/2 aunes; — la bataille de Liége, en or, 6 pièces, de 7 aunes de haut; — l'histoire de David et de Goliath, 8 pièces, 6 aunes de haut; — l'histoire d'Esther, soie et *sayette*, 3 pièces; — les douze Pairs de France, 2 pièces; — les neuf Preux; — histoire de Joseph le Juste, or et soie; — l'arbre de Jessé, de 7 aunes de haut; — les sept Merveilles du monde, 6 pièces.

L'inventaire avec recolement original, dont nous extrayons ces détails, mentionnait encore bon nombre d'autres curiosités qu'il serait trop long d'énumérer ici. B. VAN B.

(1) Serait-ce le même que l'on conserve à l'église de Tervueren ?



Stroobant lith. de Borremans et Cie Bruxelles

VUE DE L'EGLISE DE LEAU.

Notice historique

SUR

LA VILLE DE LÉAU (BRABANT).

En quittant à gauche la chaussée qui conduit de Tirlemont à St-Trond, route naguères si animée et aujourd'hui si déserte par suite de la construction du chemin de fer, on arrive au milieu de belles et riantes campagnes et de gras pâturages. Un magnifique couvert d'abres se présente dans le lointain, et au-dessus on voit pointer les tours imposantes d'une grande et belle basilique, qui semble annoncer l'approche d'une cité riche et populeuse; mais arrivé au terme de sa course, on ne trouve plus autour de cet édifice qu'une petite et misérable bourgade, composée d'une place publique et de quelques ruelles, bordées de chaumières et de maisons un peu plus apparentes. C'est là la ville de Léau, une des plus anciennes du Brabant, et qui, pendant longtemps, a joui d'une certaine importance comme forteresse placée aux confins de la principauté de Liége. Tout y porte un caractère de tristesse; et l'on dirait que les habitants pleurent encore aujourd'hui l'ancienne splendeur de leur ville, que Gramaye qualifia d'élégante et que Guicchiardin faisait passer pour riche et bien peuplée.

Si Léau est bien déchu de son importance, si cette ville n'a plus les richesses et l'élégance tant vantée par les écri-

vains, elle a encore ses souvenirs des temps passés, elle a sa petite histoire, dont nous tâcherons de donner une esquisse.

L'antiquité d'une ville étant regardée autrefois comme un de ses titres les plus recommandables, nos chroniqueurs n'ont pas hésité d'attribuer une origine romaine à la ville de Léau : Marc Van Vaernewyck avance très-sérieusement que la fondation de Léau remonte au règne de l'empereur Julien.

Sans nous donner la peine de réfuter une opinion si absurde et que rien ne justifie, nous ferons observer que cet endroit ne pouvait pas être habitable à une époque si reculée, où il n'y avait, pour ainsi dire, dans notre pays que forêts et marais. Les environs de Léau, surtout, paraissent avoir été longtemps marécageux, puisque le *Guide fidèle* assure avec plusieurs autres écrivains, que cette ville était autrefois si malsaine par les marais qui l'environnaient, que les troupes auxquelles la forteresse de Léau était confiée, changaient fréquemment de garnison pour ce motif, et que personne ne pouvait y vivre, à moins d'être originaire de la ville même (1). Ce fut sans doute pour le même motif que nos souverains y envoyèrent en exil les personnes dont ils voulaient se défaire (2).

Il nous semble donc impossible que Léau existât du temps des Romains.

Gramaye donne une autre origine à cette ville. Cet historien pense que si le duc Godefroid n'en est pas le fondateur, il l'a au moins rétablie, parce qu'il y construisit une forteresse pendant qu'il fit la guerre aux habitants de St-Trond ; or, cette forteresse n'est autre, selon Gramaye, que la ville elle-même (3).

(1) *Guide fidèle de* 1766, p. 22.
(2) *Description de Brabant,* p. 94.
(3) Gramaye, *Leonia,* p. 44 et 45.

Sans ajouter foi à l'origine romaine de Léau, nous ne pouvons non plus attribuer sa fondation à Godefroid, puisque nous voyons déjà figurer un *Pagus Lewenticum* dans une charte de Louis le Gros de l'an 882 (1). Ce qui fait supposer que cet endroit était déjà connu au IXe siècle, et que Léau aura probablement donné son nom à ce *Pagus*.

Si nous n'avons rien de positif sur l'origine de Léau, nous savons, au moins, par la chronique de St-Trond, que cet endroit fut entouré de murs en 1132 (2). Il jouissait donc, à compter de cette époque, du rang de ville, titre que le duc Henri lui donne positivement en 1213.

L'enceinte de cette ville fut agrandie en 1330, au XV[e] siècle et en 1542 (3). Du temps de Gramaye, on y comptait quatre grandes portes et une petite, dont voici les noms, tels que nous les avons trouvés mentionnés dans les comptes de la ville : *Truderpoort,* qui porte encore aujourd'hui le nom de porte de St-Trond; *Daeleempoort,* nommée aussi *Stocpoort; Uytheempoort, Koepoort, Waeterpoort* et *Oudepoort* (4).

Cette ville, située sur les frontières du pays de Liége, était en quelque sorte considérée comme la clé du Brabant, et le gouvernement eut soin d'en faire, au XVII[e] siècle, une forteresse assez importante. Guicchiardin, en parlant de cette ville, dit : « qu'elle est moult forte et bien

(1) Bertholet, *Histoire du Luxembourg,* et Schayes, *les Pays-Bas avant et pendant la domination des Romains,* t. 2, p. 446.

(2) Schayes, ibid.

(3) Gramaye, p. 45.

(4) En parlant des portes, Gramaye dit : *portas majores habet quatuor, minorem unam, platea... pontes lapideos tam Getæ etc. novem habet. Fora rerum venalium tria.* Voici les noms des rues, tels que nous les avons trouvés mentionnés dans les comptes de la ville des XIV[e] et XV[e] siècles : Putstraet ou Potstraet, Geleystraet, Voorstraet, Kempenstraet, den Uytheem, den Dalaem, de Hameyde. Il paraît que les rues furent pavées dans la première moitié du XIV[e] siècle.

» munie (1). » Et tous les écrivains après lui s'accordent sur l'importance de ses fortifications, dont on pouvait entièrement inonder les approches, surtout du côté de l'ouest. On peut facilement juger de la vérité de ces assertions d'après le plan qui en a été publié dans les *Délices des Pays-Bas* (t. I, p. 258).

Nous avons recueilli sur ces fortifications quelques particularités, puisées dans les comptes des fortifications reposant aux archives du royaume.

En 1606, elles étaient tellement tombées en ruines que les frais des réparations furent estimés à une somme de 13,645 florins (2). Malheureusement, le gouvernement ne put faire face à cette dépense, de manière que les réparations furent faites petit à petit et d'année en année. Une citadelle, dont l'ingénieur Van Marc paraît avoir dressé le plan, fut ajoutée aux fortifications déjà existantes, en 1671, et fut entièrement achevée en 1679. Elle était bâtie du côté méridional de la ville, dans l'endroit où se trouvait le monastère des chanoines réguliers, dits les Ecoliers du Val (3).

Les succès toujours croissants de Louis XIV, firent songer le gouverneur-général, en 1694, à mettre la ville de Léau dans un bon état de défense. A cet effet, il y fit exécuter plusieurs ouvrages de terre et faire des réparations aux corps-de-garde et aux bastions de la citadelle.

Léau continua à figurer au nombre des places fortes de

(1) *Description des Pays-Bas.*

(2) Jusqu'au XVII[e] siècle les fortifications furent entretenues exclusivement aux frais de la ville, et il y eut même un impôt particulier établi pour cet objet. Quelques habitants s'étant refusé à le payer, Maximilien donna, le 17 octobre 1511, des lettres pour faire comparaître les récalcitrants devant le conseil souverain de Brabant. (*Original reposant aux Archives de Léau.*)

(3) Le Roy, *Théâtre sacré,* t. 1, p. 168; *Guide fidèle,* p. 26; *Délices des Pays-Bas,* t. 1, p. 258.

la Belgique jusqu'en 1741, lorsque le gouvernement y fit enlever tout le matériel de guerre (1). Les fortifications jugées désormais inutiles, furent abandonnées et tombèrent insensiblement en ruines. Il en existe encore aujourd'hui quelques bastions et des remparts livrés à la culture, des murs et des tours en ruines et plusieurs chemins couverts, qui témoignent encore de la solidité avec laquelle ces fortifications furent construites.

Ce fut par suite de sa position comme ville frontière et comme forteresse que Léau eut à soutenir différents siéges. Elle fut prise et pillée en 1213 par les Liégeois, après la bataille de Montenaken, dans laquelle l'évêque se vengea si terriblement des brigandages commis par les Brabançons.

Le comte de Flandre l'occupa, en 1356, pendant ses querelles avec le duc Wenceslas.

Les bannis de Louvain, surnommés les Sangliers, la surprirent en 1383 (2). En 1678, les Français, devenus maîtres de Maestricht, envoyèrent le brigadier La Bretèche contre Léau. Suivi de près par le commandant de Maestricht, il arriva devant la ville le premier mai vers minuit; et au moyen de bateaux de joncs, il atteignit les pallissades qu'il força sans peine. La garnison ainsi surprise, se rendit à la pointe du jour (3). Pendant la guerre de la succession, les alliés, après avoir forcé les ligues de l'électeur de Bavière, firent assiéger Léau en 1705, par le lieutenant-général Deden. La garnison, composée de trois cents hommes, capitula le 3 septembre (4).

(1) Nous avons trouvé dans un compte de la ville de 1374, que Léau possédait déjà de l'artillerie dans son arsenal. En 1415, la ville avait acheté quatre nouvelles pièces à Anvers. Un *busmeester* était spécialement chargé de leur surveillance.

(2) Gramaye, p. 45.

(3) *Guide fidèle*, p. 24.

(4) Ibid. et *Description de Brabant*, p. 95.

Tels sont, en peu de mots, les siéges que la ville eut à essuyer.

Nous avons encore à parler d'un autre événement, plus conséquent pour les habitants de cette ville, et dont les historiens n'ont fait aucune mention. Il s'agit d'une guerre entre les habitants de St-Trond et ceux de Léau. Un document, que nous avons trouvé dans les archives de Léau, fait connaître jusques dans ses moindres détails les événements qui se sont passés pendant cette guerre. Quand et vers quelle époque eut-elle lieu? C'est là une énigme que le document n'éclaircit pas. Nous croyons néanmoins pouvoir rapporter cet événement au règne de Jean II (1294-1312), si toutefois il nous est permis de fixer une époque d'après l'écriture de cette pièce, qui paraît être la minute de l'exposé des faits adressé au duc.

La cause de cette guerre fut insignifiante, comme celle de la plupart de ces terribles dissentions entre les communes du moyen-âge. Voici comment l'affaire est racontée :

Gauthier Coene, Jean De Ghyngheleem et quelques autres habitants de St-Trond avaient fait, chez un marchand de vin à Léau, nommé Renier, des dépenses qu'ils refusaient de payer. Pendant ces discussions, Jean De Ghyngheleem offrit son verre au gargottier, lequel refusa, disant qu'il aimait mieux l'argent que le vin. A ce propos, Jean prit son verre et le jeta à la figure du dernier. Celui-ci se rua à son tour sur l'agresseur, et ceux de St-Trond prirent fait et cause pour leur compatriote. Le sergent du duc à Léau arriva sur les lieux, et exigea caution de Jean De Ghyngheleem.

Malheureusement, l'affaire n'en resta pas là. Quelque temps après, des habitants de St-Trond et quelques autres personnes qui tenaient leur parti, outragèrent le sergent, lequel fut à son tour chaudement défendu par les habitants de Léau.

Il fut résolu, pour terminer ces différends, que l'on tiendrait des conférences à Bodenoven. Pendant que les deux partis y furent assemblés, un habitant de cet endroit attaqua et blessa grièvement un habitant de Léau. Le blessé et ses concitoyens voulant se venger du malfaiteur, celui-ci se réfugia chez les habitants de St-Trond, qui tirèrent de suite leurs épées pour le défendre. Le bourgmestre et quelques autres personnes, voyant que la chose allait prendre une tournure fâcheuse, engagèrent ceux de Léau à ne rien entreprendre ce jour-là. Ils retournèrent donc tranquillement chez eux, tandis que ceux de St-Trond firent sonner le tocsin, les poursuivirent, bannières déployées, armés et en ordre de bataille. Ils ne se firent même aucun scrupule de violer le territoire de Léau, et ils y tuèrent six habitants.

Sur ces entrefaites, le duc et l'évêque de Liége tinrent des conférences pour faire cesser ces hostilités. Mais ceux de St-Trond n'en tinrent aucun compte, et se jetèrent pendant la nuit sur un endroit nommé Humen, situé dans la franchise de Léau, brisant les portes des maisons, perçant les lits, et ils y firent plusieurs prisonniers.

Ceux de St-Trond refusèrent de remettre les prisonniers en liberté, à moins qu'ils n'eussent préalablement payé les dépenses faites pendant leur captivité. Ils enlevèrent aussi cinq chevaux appartenant aux Ecoliers du Val, dévastèrent les champs de quelques habitants de Léau, y enlevèrent le blé, volèrent des vaches, des bœufs et bon nombre de chevaux, appartenant à plusieurs personnes, dont les noms sont consignés dans le rapport qui nous fournit ces particularités.

Nous passerons sur différents autres vols et brigandages, pour parler d'une descente que firent ceux de St-Trond jusque dans le territoire de Léau, près de Bodenoven. Ils y assassinèrent quatre des principaux habitants de la fran-

chise de Léau, à savoir Gérard de Dormael, fils de Jean, chevalier; Arnould, fils du sire Jean de Raetshoven, chevalier; Gilles dit le Chauve, de Winde, Jean Peter de Goetsenhove, écuyers, et cinq des principaux bourgeois de Léau eurent le même sort. Leurs assassins ne se contentèrent pas de leur ôter la vie, mais ils dépouillèrent encore leurs cadavres. Dans cette même affaire, Henri de Raucourt fut grièvement blessé et fut fait prisonnier; Henri de Nivelles y perdit un œil par un trait de flèche, et Renier de Rins reçut une blessure si grave à la tête, qu'il en mourut bientôt après; Wil, dit Der Ras, fut pris et portait jusqu'à onze blessures; le fils du mayeur de Dormael y perdit également un œil.

Quelque temps après, des bourgeois de Léau furent fort maltraités, près de Staden, par ceux de St-Trond, et furent foulés aux pieds de leurs chevaux.

Une autre fois, le mayeur de Léau, accompagné de quelques-uns de ses amis et de plusieurs autres personnes, se rendit, à un jour fixé, vers ceux de St-Trond près de Bodenhoven. Là ils tombèrent traitreusement sur ceux de Léau, les mirent en fuite et blessèrent un de leurs domestiques.

D'autres méfaits furent encore commis par les habitants de St-Trond; mais nous les passerons sous silence, à cause de leur peu d'importance (1).

Passons maintenant à la composition du magistrat.

Le premier fonctionnaire à Léau était le mayeur, qui, nommé par le duc, le représentait dans tous les actes émanés du magistrat de Léau. Chargé du pouvoir exécutif, il était assisté, dans cette fonction, d'un sergent (*forestarius, vorster*), qui l'aidait à faire exécuter les réglements de police (*keuren*), les jugements prononcés par les échevins,

(1) Pièces justificatives, n° 3.

et procédait à l'arrestation des coupables. Ensuite venait le bourgmestre ou président des sept échevins, tous choisis parmi les vingt familles patriciennes de la ville (1). Les échevins chargés de l'administration de la ville avaient aussi la juridiction tant civile que criminelle de ses habitants, lesquels n'étaient justiciables que devant eux (2). Ils avaient aussi la faculté d'autoriser les bourgeois à citer devant leur tribunal tous les habitants du Brabant, sauf les bourgeois des quatre communes, et ils pouvaient requérir les baillis des autres endroits à leur prêter main forte pour livrer les personnes ainsi citées (3).

Les jurés (*gezworen, momboiren*), choisis au nombre de six parmi les patriciens, en vertu des priviléges de Henri I (4), faisaient les *keures* ou réglements de police conjointement avec les échevins (5). Ces réglements, dont nous en avons trouvé quelques-uns inscrits dans les comptes du mayeur de Léau, reposant aux archives du royaume, concernent les défenses de se servir de faux poids et mesures, de loger des filles de joie, etc. (6). Les jurés concouraient encore à quelques autres actes administratifs

(1) Charte de Jean II, publiée par M. Willems dans le 1er volume de la Chronique de De Klerk, p. 742; Gramaye, *Leonia,* p. 45.

(2) Charte de Henri I de 1213, *apud* De Klerk, p. 618.

(3) Charte de Philippe-le-Bon de 1456, *apud* Gramaye, p. 45. Nous passons sous silence les priviléges ordinaires à toutes les communes et dont jouissaient les habitants de Léau, tels que ceux de ne pouvoir être provoqués au combat judiciaire, etc. Il paraît que les ducs y furent inaugurés comme dans les grandes communes, c'est-à-dire qu'ils y vinrent jurer les priviléges des habitants. Nous avons trouvé mention de l'inauguration de Jean IV dans un compte de la ville de 1416. La ville lui fit présent de deux aimes de vin et de deux brochets.

(4) Charte de 1213, *apud* De Klerk, p. 618. En 1291, leur nombre fut réduit à quatre. Voyez Pièces justificatives, nos 2 et 6.

(5) Charte de 1307, *apud* De Klerk, p. 742.

(6) Les archives de Léau contiennent quelques *keuren* de 1398, rassemblés dans une espèce de code qui paraît avoir servi aux échevins.

et ratifiaient ou rejettaient les votes émis par le bourgmestre dans les assemblées des Etats du Brabant, dans lesquelles il avait droit de prendre séance avec les autres communes. Ce ne fut qu'au XVIe siècle que Léau cessa de faire partie des Etats, à cause des frais qui en résultaient pour la ville.

Le magistrat avait aussi le droit de nommer annuellement des commissaires (*momboiren*) pour ouïr les comptes des corps et métiers, des fabriques de l'église et des chapelles et des administrations des hôpitaux et hospices (1).

Seul, il avait le droit de faire sonner le tocsin pour rassembler les bourgeois lorsqu'il s'agissait d'aller venger, hors de la ville, une injure faite à un bourgeois par un étranger. Celui qui ne se présentait dans ce cas, était passible d'une amende de vingt sous ou de la perte d'une oreille; et il était sévèrement défendu de commettre quelqu'acte de brigandage pendant ces excursions. Néanmoins les bourgeois avaient le droit de sonner le tocsin, en cas d'incendie et de rixes violentes dans la ville (2).

Les cinq métiers de Léau, quoiqu'organisés de bonne heure, ne jouissaient pas des mêmes libertés que ceux des grandes communes du Brabant : ils ne pouvaient, par exemple, choisir leurs doyens (*guldekens*) que parmi les patriciens, ni avoir de caisse commune pour recueillir l'argent des compagnons, ni s'assembler que pour autant qu'ils en eussent averti le magistrat, qui déléguait, dans ce cas, un agent pour y surveiller les délibérations et en faire ensuite son rapport. Le seul privilége dont ils jouissaient, était celui de nommer les jurés pour l'administration de

(1) Voyez pièces justificatives, n° 6, et charte de 1307, *apud* De Klerk, *ut supra*.

(2) Pièces justificatives, n° 1.

leurs corporations (1), et celui de nommer, conjointement avec le serment de l'arc, un receveur pour administrer les finances de la ville. Ce droit ne leur fut accordé qu'en 1477, et encore le magistrat le leur a-t-il contesté à différentes reprises, notamment en 1500 et en 1536, de manière que le gouvernement a dû intervenir; il força le magistrat à reconnaître les droits des métiers et du serment de l'arc (2).

Il est facile de voir par cet exposé que le pouvoir appartenait exclusivement aux patriciens, et que l'influence des métiers ou du peuple, comme l'on dirait aujourd'hui, était fort restreinte, comme dans toutes les autres communes du Brabant avant le XIVe siècle.

L'esprit démocratique, qui s'était emparé au XIIIe siècle des villes libres de l'Allemagne, et qui se manifesta au commencement du XIVe siècle dans les communes du Brabant, souleva les métiers d'Anvers, de Malines, de Bois-le-Duc, de Louvain et de Bruxelles. Les compagnons des métiers exigèrent à leur tour le droit de s'immiscer dans les affaires de la commune, jusqu'alors exclusivement dirigées par les familles patriciennes, et ils prétendaient partager le pouvoir que s'étaient arrogé leurs gouvernants, qui n'y avaient d'autres titres que leur droit de propriété. Devenus riches par leur industrie, ils pouvaient donc produire les mêmes titres que les patriciens, et ils avaient par conséquent droit aux mêmes prérogatives.

Cette contagion gagna aussi, paraît-il, la ville de Léau; et là, comme partout ailleurs, le peuple s'éleva contre le pouvoir des patriciens. Il nous sera facile de démontrer qu'il n'avait pas tout-à-fait tort.

(1) Pièces justificatives, n° 6, et charte de 1307, *apud* De Klerk, p. 742.

(2) Tiré des chartes de Léau, actes desdites années.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, tout le magistrat était composé de patriciens. Il arriva à Léau en petit, ce qui arrive en grand à tout état, gouverné par un parti ou une caste, c'est-à-dire que la commune fut exploitée au profit des patriciens et des ducs, qui les soutenaient au détriment du peuple.

Henri I, duc de Brabant, avait statué, il est vrai, que les habitants de Léau ne devraient plus payer, ni taille, ni impôt, ni tonlieu, et qu'ils seraient exempts de marcher à la guerre, à moins qu'il ne s'agît de la défense du pays, droits qui leur furent confirmés par ses successeurs (1). Néanmoins la ville, c'est-à-dire le magistrat, composé de patriciens, était libre d'accorder aux ducs, de temps en temps, ce qu'on appelait alors un service (*dienst*), ou une redevance assez forte, pendant un certain nombre d'années. Ces services remettaient les impôts en vigueur, en en changeant seulement la dénomination. Jean I eut recours à ce moyen; et le magistrat lui promit un *service* pendant quinze ans (2). Ce temps expire, le magistrat en accorda à Jean II un autre pendant vingt ans (3). Jean III soutira à la ville 100 écus d'or, et lui donna en récompense un pâturage, situé près du pont sur la Gheete, à Heelen (4). Wenceslas, dont les finances étaient toujours aux abois, puisa aussi dans les poches des habitants de Léau. Sous prétexte de leur accorder le revenu du tonlieu de Haelen, il leur fit payer annuellement un cens de 2 livres vieux gros royaux, chaque livre comptée pour 15 vieux écus ou 20 florins d'or (5). Arriva enfin Charles le Téméraire, qui, après avoir fatigué les

(1) Charte de 1213, *apud* De Klerk, p. 618.
(2) Pièces justificatives, n° 2.
(3) Charte de 1307, *apud* De Klerk, p. 742.
(4) Pièces justificatives, n° 4.
(5) Pièces justificatives, n° 6.

communes par ses importunités, eut recours au magistrat de Léau, toujours si complaisant à fournir de l'argent. La ville créa, pour le soutenir dans ses guerres, plusieurs rentes viagères, d'un intérêt de 35 couronnes de France (1). Si ses successeurs n'ont plus rien demandé, c'est que la ville était tellement obérée de dettes et charges qu'il n'y avait plus rien à en tirer. Différents moyens furent imaginés pour remédier à ces désastres financiers. Jean I accorda au magistrat de Léau, en 1291, la faculté d'établir des accises auxquelles étaient mêmes sujets les Béguines, les Bogards et le clergé marié (2). Les moines, les ecclésiastiques non mariés, les chevaliers qui formaient, vers cette époque, la majeure partie des patriciens, leurs femmes et leurs veuves, en étaient exempts; disposition révoltante qui faisait peser tout le poids des charges sur le peuple. Il leur permit aussi de percevoir un droit de passage sur ceux qui passaient par la ville, et les biens, donnés à des couvents depuis cette époque, n'étaient plus exempts du droit d'accise. Le magistrat avait le droit de choisir quatre des principaux habitants pour se les adjoindre, quand il s'agirait d'établir définitivement les nouveaux impôts. Un receveur spécial devait être établi pour les percevoir (3).

Jean II, par sa charte de 1307, abandonne entièrement au magistrat le soin de prendre des mesures pour subvenir aux besoins de la ville (4).

(1) Charte du 4 juin 1472. Nous avons cru inutile de reproduire cette pièce.

(2) Pièces justificatives n° 2. Cette charte prouve que quelques membres du clergé étaient encore mariés dans notre pays vers la fin du XV[e] siècle. Il est vrai aussi que notre clergé a été le dernier à adopter le célibat.

(3) Pièces justificatives n° 2.

(4) De Klerk, t. I, p. 742.

Wenceslas la trouva tellement endettée qu'il donna des lettres particulières sur cet objet. « Prenant en considération, dit-il, le mauvais état des finances de la ville, par » suite duquel ses habitants se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir payer leur quote-part dans les impôts » consentis par le pays entier, nous autorisons le magistrat » à lever des impôts dans la ville, à vendre des rentes » viagères, à augmenter les droits d'accises, à aliéner les » pâturages et les prés qu'ils ont obtenus de nos prédécesseurs, etc. (1). » Il fallait, pour consentir à de pareils sacrifices, que l'état financier de Léau fut aussi délabré que celui du duc même. On eut donc recours à toutes sortes d'impôts : tantôt on établit un impôt sur le bétail, tantôt une capitation sur les enfants, impôt immoral, s'il en fut jamais. La ville était enfin tellement arriérée dans ses payements, que les archiducs Albert et Isabelle lui accordèrent, en 1606, un délai de six ans pour payer les arrérages des rentes à sa charge. Mais ce remède ne changea pas la force des choses; car le conseil souverain du Brabant dût intervenir, en 1750, entre la ville et ses créanciers, en ordonnant que celle-ci devait payer tous les ans deux années d'arrérages.

Ce tableau démontre suffisamment que la complaisance des patriciens dépassait les bornes, et elle était d'autant plus blâmable, qu'ils avaient soin de faire peser tout le poids des charges sur le peuple. On ne doit donc pas s'étonner, si, au commencement du XIVe siècle, les habitants de Léau ont suivi l'exemple des autres communes du Brabant, et s'ils ont à leur tour réclamé une part du pouvoir. Cette tentative, sur laquelle l'histoire se tait, serait entièrement ignorée, sans une charte de Jean II, de 1307 (2).

(1) Pièces justificatives, n° 5.
(2) De Klerk, t. 1, p. 742.

Il nous semble résulter suffisamment des termes dont se sert le duc dans cet acte, qu'il y a eu une émeute populaire à Léau vers 1307. Par cette charte, il défend aux métiers de recueillir de l'argent pour en faire une caisse commune, de s'assembler sans en prévenir le magistrat, et d'entreprendre quelque émeute ou révolte. En cas de soulèvement, le mayeur devait de suite le réprimer, et il avait, conjointement avec le magistrat, le droit d'enlever les armes aux métiers. Le duc déclare ensuite que ceux qui ont été bannis de Léau, le seront à perpétuité, et il promet de punir sévèrement ceux qui feront quelque entreprise contre la ville. Il pardonne enfin aux habitants tous les forfaits dont ils se sont rendus coupables envers sa personne.

Cette dernière phrase en dit assez, nous semble-t-il, pour faire supposer que les métiers de Léau ont fait quelque entreprise contre les patriciens. Elle n'eut malheureusement aucun résultat favorable pour les métiers.

Les serments de l'arc (*schutters*), qui jouissaient parfois de certains droits politiques dans quelques communes du duché de Brabant, n'eurent pas à Léau de plus grande autorité que les métiers. Tous leurs droits consistaient à se faire pourvoir d'armes par la ville et à les faire entretenir à ses frais. Leurs chefs (*momboiren*) et le concierge avaient droit annuellement à un chaperon fourni par la ville (1); et en cas qu'ils devaient suivre le duc à la guerre comme pendant l'année 1368 (2), la ville devait fournir à leur entretien et à celui de leurs domestiques, et équiper un chariot pour le transport de leurs bagages. Lorsqu'ils tiraient leur perroquet, la ville leur faisait un présent, consistant en vin, et elle leur accordait aussi un sub-

(1) Comptes de la ville de Léau de 1415.
(2) Comptes de Léau de 1368. Ils partirent au nombre de douze.

side pour les aider dans leurs voyages, lorsqu'ils prenaient part à un concours. On les voit figurer dans les concours de Mons en 1387, de Lierre en 1415, de Louvain en 1416 et de Binche en 1419. Ils donnèrent à Léau un concours en 1416 (1).

Nous n'avons rien pu apprendre sur l'époque de leur institution. Nous savons seulement par les comptes de la ville, qu'ils existaient déjà au milieu du XIV[e] siècle, et qu'il y avait deux serments : celui de l'arc et celui de l'arbalète.

L'importance de ces corps disparut plus tard, lorsque les milices du gouvernement furent chargées de la garde des fortifications de Léau.

Ces mercenaires, entretenus aux frais des habitants, n'ont pas peu contribué au dépérissement de la ville.

Pour ne donner qu'un petit échantillon de la manière dont ils agissaient à Léau, nous traduisons ici les considérants rapportés dans les lettres de Philippe II, par lesquelles il accorde aux habitants de Léau le droit de tenir hebdomadairement un marché franc pour les bestiaux (2). « Les magistrats de Léau nous ont exposé, dit-il, de » quelle manière ils ont continuellement été forcés depuis » l'année 1565, d'entretenir une garnison, et qu'ils ont » tenu, en 1568, une garnison composée de treize compa- » gnies de fantassins et d'une bande de cavaliers; ces sol- » dats se sont si mal conduits qu'ils n'ont pas seulement » ruiné la commune, mais ils ont encore enlevé aux habi- » tants tous leurs meubles. Les maisons abandonnées par » les bourgeois furent entièrement détruites par ces force- » nés, de manière qu'elles ne pouvaient plus servir à rien.

(1) Comptes de la ville des dites années et *Messager des Sciences historiques* de l'année 1838, p. 450.

(2) Pièces justificatives, n° 9.

» Pendant l'année 1590, le comte de Mansfelt y envoya six » compagnies d'Espagnols, qui se mutinèrent quelque temps » après, et restèrent ainsi dans l'insubordination pendant » une année entière, de manière que les bourgeois n'ont » pas été forcés seulement de vendre leurs meubles et leurs » bestiaux, mais ils ont encore dû contracter des dettes » pour contenter cette soldatesque. »

Ces dévastations n'ont pas peu contribué à faire déserter une ville déjà écrasée par les dettes.

Pour donner une idée de la manière dont le nombre des habitants diminuait constamment, nous n'avons qu'à rapporter les nombres des foyers aux différentes époques : en 1435, on y comptait 797 foyers, et en 1526, il n'en restait plus que 499. Ce relevé donne à peu près, en comptant six personnes par foyer, une population de 8,616 ames en 1435, et en 1526, 2994 habitants. En 1578, la peste y fit de très-grands ravages, de manière que la population ne fit que décroître de plus en plus. On y comptait en 1806 une population de 1192 habitants, et aujourd'hui une de 1549 (1).

Malgré tant de désastres, les habitants de Léau eurent encore le courage d'ériger une société de rhétorique, sous l'invocation de Sainte-Anne. Son blason datant du XVIe siècle, se trouve encore aujourd'hui à l'hôtel-de-ville de Léau. Il se compose d'un tableau, représentant sainte Anne avec la sainte Famille, encadré de rinceaux dorés, et porte, outre le millésime, la devise : JONST VOOR CONST. Cette société a eu une assez longue existence : quelques habitants gardent encore le souvenir des représentations qu'elle

(1) Le territoire de Léau était autrefois assez étendu : il comprenait les villages et hameaux de Bundiagen, de Heelen, d'Orsmael et de Wesel. Ces deux derniers y furent ajoutés par Wenceslas en 1383. (Voyez pièces justificatives, n° 6).

donna à l'hôtel-de-ville, où l'on voit encore quelques débris de son théâtre.

La principale branche du commerce de Léau était, pendant le moyen-âge, la fabrication des draps (1).

Le commerce en général dut y être florissant de très-bonne heure, puisque le duc Henri I accorda, en 1213, aux habitants de Léau la faculté de tenir annuellement une foire durant huit jours, à commencer du dimanche avant l'Ascension (2). Wenceslas y porta quelques changements en 1383, en ce qu'il statua que dorénavant il y aurait deux foires annuelles, l'une à la Pentecôte, l'autre en automne, et qu'elles devaient durer chacune pendant quatre jours; néanmoins ces foires devaient commencer huit jours après celles d'Anvers. Toutes les personnes qui s'y rendaient, étaient franches pendant huit jours avant, et huit jours après la foire. Ceux qui s'étaient rendus coupables de viol, d'infraction à la paix, de brigandage, de meurtre, de vol et d'assassinat, en étaient seuls exceptés (3).

Outre ces foires, Jean III accorda encore aux habitants de Léau le droit de tenir deux marchés francs pendant la semaine, à savoir le lundi et le jeudi. Les vendeurs et les acheteurs qui s'y rendaient, jouissaient des franchises ordinaires attachées aux marchés francs (4). Ce privilége fut successivement confirmé par Jeanne en 1391, par Antoine en 1411, et par Philippe le Beau en 1497 (5).

Après l'extinction du commerce des draps, celui des

(1) Gramaye, p. 45. Il est inutile, pensons-nous, de rappeler ici que Léau jouissait des priviléges commerciaux accordés par le roi d'Angleterre à toutes les communes du duché de Brabant.

(2) Charte de 1213, *apud* De Klerk, p. 618.

(3) Pièces justificatives, nº 6.

(4) Pièces justificatives, nº 8.

(5) Ibid.

bierres fut la principale ressource des habitants de Léau (1). On voit par des comptes des accises, qu'ils en exportaient déjà sur Anvers au milieu du XIVe siècle. Pendant le XVIe, Guicchiardin vante encore leur bierre. « Il s'y fait, dit-il, » une grande quantité de cervoise, fort bonne et renom» mée (2). » Ce commerce leur fut enlevé bientôt par la renommée des bierres de Louvain, et aujourd'hui la bierre de Léau est à peine connue hors du canton.

La voie par laquelle on expédiait ces bierres, était ordinairement la petite Geete. Quelqu'étroite que soit cette rivière, elle était autrefois navigable, circonstance qui s'explique par la petite dimension des bateaux au moyen-âge. Henri I avait déjà statué en 1213, que les bateaux qui auraient franchi Haelen, ne pouvaient plus exposer leurs marchandises en vente qu'à Léau (3). Wenceslas et Jeanne ont même fait en 1383, un réglement particulier pour la navigation de la petite Gheete. D'après leurs lettres, tout habitant de Léau qui naviguait sur cette rivière, devait payer annuellement au meunier de Haelen, deux *peeters* de la monnoie de Louvain, tandis que les bateliers étrangers à Léau devaient payer, pour chaque voyage, deux vieux gros, dont douze comptés pour un florin. Le meunier était astreint, de son côté, à fournir un volume d'eau suffisant pour le passage des bateaux jusque dans le Demer. Chaque bateau devait payer pour ce motif un droit d'écluse, fixé comme suit :

Un bateau chargé de sel, 1 sestier (*molenvat*) de sel;
» » de harengs, 15 harengs;
» » de seigle, 1 sestier de seigle;
» » de houille, 1 sestier de houille.

(1) Les brasseries y portent une dénomination singulière : au lieu de les nommer *brouweryen,* comme dans toutes les provinces flamandes, on les nomme *paenhuyzen*.

(2) Guicchardin, p. 137.

(3) De Klerk, t. 1, p. 618.

Les bateaux chargés d'autres denrées, devaient payer quatre vieux noirs. Cette redevance était partagée entre le duc, le Saint-Esprit de Haelen et le chevalier Jean Van der Aa, qui y avaient certains droits (1).

En 1721, on fit encore une nouvelle tentative pour rendre la petite Geete navigable (2); mais il paraît qu'elle n'eut aucun résultat favorable, et aujourd'hui Léau se trouve encore isolé au milieu des campagnes, sans aucune communication quelconque. Ce n'est pas que le gouvernement n'ait voulu autrefois faire participer Léau aux avantages que devait lui procurer la construction de la chaussée de Tirlemont sur St-Trond : selon le projet primitif formé par le gouvernement, cette chaussée devait passer par Léau; mais une corporation religieuse, qui possédait des biens par lesquels devait passer la nouvelle chaussée, eut assez de puissance pour faire changer ce projet. D'un autre côté, l'esprit étroit du magistrat de Léau s'y opposa également, sous prétexte que leur petite ville serait trop souvent dans la nécessité de devoir loger des troupes. Le gouvernement fut donc, en quelque sorte, forcé de faire passer la nouvelle route à une assez grande distance de Léau.

Il nous reste encore à parler des couvents existant autrefois dans cette ville et des monuments qu'on y trouve encore aujourd'hui.

Les religieux du Val des Ecoliers y eurent un prieuré fondé en 1332, et dont les bâtiments furent incorporés dans la citadelle en 1637, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Ils furent ensuite réunis à l'abbaye de Heylissem (3).

(1) Pièces justificatives. n° 7.

(2) *Délices des Pays-Bas*, t. 1, p. 257.

(3) *Guide fidèle*, pag. 26; Le Roy, *Théâtre sacré du Brabant*, t. 1, p. 168; Van Gestel, t. 1, p. 259.

Les Bogards y avaient aussi un couvent, fondé, selon Gramaye, en 1327. Cette date nous semble fautive, parce qu'il est déjà question des Bogards de Léau dans une charte de 1291 (1).

La chapelle des Clercs de Notre Dame fut fondée en 1297, avec treize prébendes ecclésiastiques et autant de séculières, pour personnes qui pouvaient se marier. Cette chapelle ayant été ruinée, le nombre de ces prébendes fut réduit à huit, et les clercs firent leur office dans la collégiale (2).

Le béguinage, établi hors de la ville en 1327, a été dévoré par les flammes en 1576, le jour de St-Pierre, et fut transféré dans l'enceinte de la place (3). Il était peu considérable, à en juger par les bâtiments qui subsistent encore aujourd'hui.

En 1648, les autorités ecclésiastiques et civiles appelèrent à Léau quelques sœurs grises du couvent de Tirlemont pour soigner les malades. Elles se fixèrent, en 1652, dans une maison près de la porte de St-Trond, d'où elles furent obligées de déloger en 1672, par suite de l'extension des fortifications, et de s'établir dans le refuge de l'abbaye de Linter, où elles se trouvent encore aujourd'hui (4).

Quoique ces religieuses soient venues très-tard à Léau, l'hôpital existait déjà depuis longtemps. Nous en avons trouvé mention dans les comptes de la ville du XVe siècle.

Les sœurs grises du couvent dit de Bétanie se fixèrent, en 1487, dans la banlieue de Léau. Les guerres furent cause que les fondatrices se retirèrent dans l'enceinte de

(1) Pièces justificatives, n° 2.

(2) *Délices des Pays-Bas,* t. 1, p. 258; *Guide fidèle,* p. 27; Van Gestel, t. 1, p. 257.

(3) Ryckel, *Vita S. Beggœ,* p. 285. Nous ferons remarquer qu'il est déjà question des béguines de Léau en 1291. (Voyez pièces justif., n° 2).

(4) Van Gestel, *ut supra.*

la ville. Ensuite elles s'associèrent les religieuses de Heelen (1).

Il y avait encore, du temps de Gramaye, des hospices pour les pauvres, les pélerins et les lépreux, mais misérablement dotés.

L'église paroissiale dédiée à Saint-Sulpice, et qui se trouvait hors de la ville, fut rebâtie dans son enceinte en 1231, dans un endroit où se trouvait la chapelle de Saint-Léonard, et fut dédiée à ce saint.

L'abbaye de Vlierbeek et le chapitre de Saint-Denis à Liége avaient le droit de nommer alternativement le curé de l'église de Saint-Sulpice.

Dans la nouvelle église, il y avait un chapitre de douze chanoines, fondé par l'évêque de Thibaut de Bar en 1308, et dont le chapitre de Saint-Denis à Liége et l'abbaye de Vlierbeek en nommaient huit (2).

Cette église telle qu'on la voit aujourd'hui, est évidemment une construction appartenant à diverses époques. Le portail, flanqué de deux tours carrées, est une construction de l'époque de la transition, où l'ogive se mêle au plein cintre. Les fenêtres dont les tours sont percées, sont tantôt formées en plein cintre, avec des compartiments ogivaux, inscrits et surmontés de trèfles, tantôt elles ont une forme ogivale pure. Ces tours, comme la plupart de celles de notre pays, n'ont pas été achevées et sont couvertes chacune d'un toit en ardoises.

L'époque de leur construction est évidemment de la première moitié du XIV[e] siècle.

(1) Le Roy, t. 1, p. 168.

(2) Van Gestel, ibid., p. 258 ; Gramaye, p. 45 ; Le Roy, t. 1, p. 167. Ces écrivains prétendent qu'il ne fut érigé qu'en 1338, par Adolphe de la Mark. Miræus, t. 3, p. 730, rapporte l'acte de l'institution, portant la date de 1308.



lith. de Borremans et Cie

FAÇADE DE L'EGLISE DE LEAU.

L'église elle-même est bâtie en forme de croix latine (1). Le corps principal est formé d'une grande nef, avec deux bas-côtés, qui sont à leur tour bordés de chapelles appartenant aux XVe et XVIe siècles (2).

Les bas-côtés, ainsi que les transcepts, remontent au XIVe siècle; et il paraît même que les transcepts n'ont été achevés qu'à la fin du siècle suivant, et probablement vers 1503 et 1504, années pendant lesquelles l'église fut voûtée.

Le chœur, quoiqu'appartenant à l'architecture ogivale primaire, paraît d'une construction plus moderne que la nef principale, et pourrait bien dater de la fin du XIIIe siècle. Il est séparé de ses collatéraux par des colonnes cylindriques, dont les arcades en tiers-point sont surmontées d'une galerie simulée, formée de colonnettes engagées et d'arcades lancéolées. Une galerie semblable, mais ouverte et à colonnettes cylindriques, fait le tour extérieur du chœur. « Ce mode d'ornementation, dit » M. Schayes, est très-rare dans cette partie des églises de » style ogival; celle de Saint-Léonard est la seule où nous » l'ayons observée (3). »

L'église de Saint-Léonard renferme plusieurs objets d'art, qu'on chercherait vainement partout ailleurs dans notre pays. Nous allons en donner brièvement la description, en suivant l'ordre des chapelles dans lesquelles ces objets se trouvent.

Dans la chapelle dédiée à Saint-Hubert, on voit un

(1) Au point d'intercession de la croix se trouve un clocher, contenant un carillon y placé en 1530 et 1531. La cloche est de la même époque.

(2) La chapelle de St-Léonard a été bâtie en 1477, aux frais de Jean De Raton et de sa femme. Les chapelles de St-George, de St-Hubert et de Ste-Anne furent bâties en 1507, celle des Apôtres en 1507, celle de St-Pierre, St-Roch et de la Vierge en 1518.

(3) Schayes, *Mémoire sur l'architecture ogivale,* p. 85.

tableau qu'on attribue vulgairement à Albert Durer. Il représente plusieurs traits de la vie de Saint-Hubert. Ce tableau n'est pas sans mérite; mais il nous semble impossible de pouvoir l'attribuer à ce grand artiste.

La seconde chapelle, dédiée à Sainte-Anne, contient un autel en bois de chêne sculpté, représentant un Calvaire. C'est un morceau de sculpture fait dans le goût du commencement du XVI[e] siècle. Contre le mur se trouve un *ex-voto* en bois de chêne, sculpté et peint, et que l'on pourrait faire passer pour un chef-d'œuvre de patience, tant les dimensions des figures, qui le couvrent, sont petites et les détails minutieux.

Dans la troisième chapelle, on voit un assez bon tableau, représentant une Descente de la croix, attribuée à Otto Venius.

Dans le transcept droit, on admire un superbe tableau de Frans Floris. Au milieu, on voit les quatre Evangelistes, et sur les volets, des épisodes tirés de la vie de l'Enfant prodigue. Cette belle toile, qui était à Paris sous l'Empire, a été malheureusement retouchée par un méchant barbouilleur, qui a gâté la plupart des tableaux de cette église. C'est encore à lui qu'on doit attribuer la disparition d'une superbe couronne en fer, en forme de lustre et du plus beau travail, dans le goût du gothique tertiaire. Elle décorait autrefois le milieu de la nef principale.

L'autel dédié à Saint-Léonard, est encore une autre production de la seconde moitié du XV[e] siècle. C'est un morceau de sculpture dans le goût gothique tertiaire, remarquable tant sous le rapport de la composition que pour l'exécution.

Dans le maître-autel, on voit une copie de la fameuse Assomption de Rubens. A côté de l'autel se trouve un grand candelabre en cuivre, à six branches et orné de figurines. Il est également dans le goût du gothique tertiaire.

La chapelle du Saint-Sacrement contient un tabernacle qu'on peut à juste titre nommer un chef-d'œuvre de la Renaissance. Haut d'environ 100 pieds, il a la forme d'une tourelle distribuée en dix étages, dont chacune contient trois niches, dans lesquelles se trouvent des groupes de personnages, tirés du Nouveau Testament (1).

Le peuple prétend que ce monument est un présent fait à l'église par le sire de Wildere, dont la pierre tumulaire se trouve vis-à-vis enchâssée dans le mur.

La tradition populaire dit que ce seigneur, ayant eu des liaisons illicites avec sa fille, fut poursuivi à outrance par la justice. Il se décida enfin à aller à Rome, pour y implorer son pardon. Afin de se soustraire à ceux qui le poursuivaient, il fit mettre les fers de son cheval à rebours, de manière qu'il fut impossible de suivre les traces de sa monture, et arriva ainsi sain et sauf près du Pape, qui lui pardonna ses crimes, à condition de faire de grands présents à l'église de Léau.

C'est ainsi que le peuple explique les grandes largesses qu'il fit aux pauvres et les magnifiques dotations dont il enrichit l'église de Saint-Léonard.

Derrière la chapelle du tabernacle, s'en trouve une autre, dans laquelle on remarque encore un bel autel gothique.

Près du portail se trouve un tableau, représentant l'Ange et les trois Femmes au tombeau du Sauveur. On l'attribue à tort à Jean Van Eyck.

Tels sont en peu de mots les objets les plus remarquables de cette église.

Nous passerons maintenant à la description de l'hôtel-de-ville, situé au marché. Il fut bâti en 1233, et recon-

(1) Ce tabernacle et le candelabre dont nous parlions tantôt, se trouvent lithographiés dans la *Renaissance,* et gravés dans le magnifique ouvrage de Hagen.

struit tel qu'on le voit aujourd'hui sous le règne de Charles-Quint.

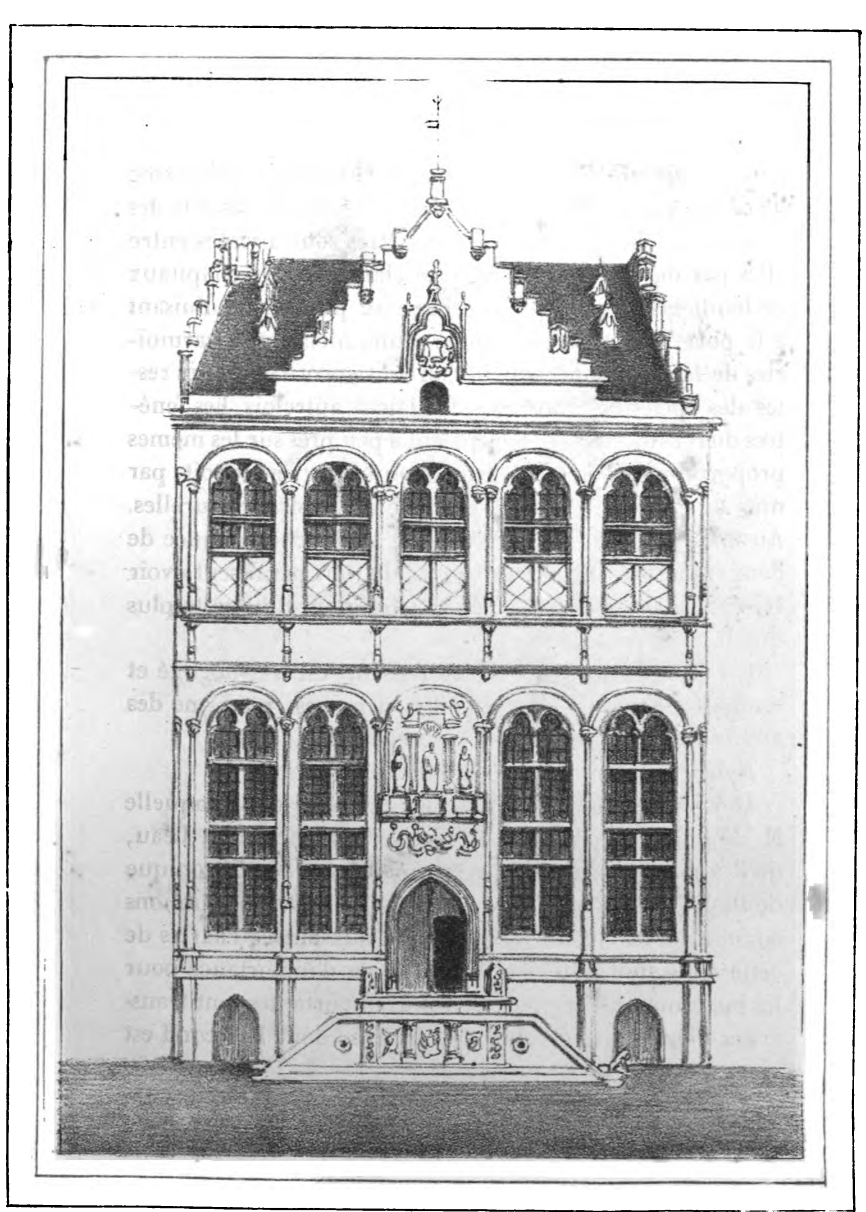
Cette jolie construction se compose d'un rez-de-chaussé, percé de quatre fenêtres allongées et cintrées, en forme d'anse de panier. Dans les cintres se trouvent inscrits des arceaux trilobés gothiques. Les fenêtres sont divisées entre elles par des colonnettes fines et élancées, aux chapitaux de feuillages. Au milieu se trouve un perron, conduisant à la porte d'entrée, surmontée d'une niche et des armoiries de la ville, sur lesquelles on voit encore quelques restes des anciennes dont elles brillaient autrefois. Les fenêtres du rez-de-chaussée se repètent à peu près sur les mêmes proportions à l'étage, lequel est couronné, vers le toit, par une espèce de fronton, surmonté autrefois de tourelles. Au milieu de ce fronton se trouve une niche flanquée de deux tourelles. Les deux angles du toit paraissent avoir été également couronnés de tourelles, dont il ne reste plus que les bases en ruines.

Cet édifice, qui, soit dit en passant, est très-négligé et tombe toujours de plus en plus en ruines, renferme des archives très-intéressants pour la localité.

Nous allons en donner un court aperçu.

Il y existe une collection de chartes, dans laquelle M. Willems a puisé les trois chartes concernant Léau, qu'il a publiées dans le premier volume de la Chronique de De Klerck. Nous y avons puisé celles que nous publions comme pièces justificatives. Quant aux autres chartes de cette collection, elles sont de trop peu d'importance pour les mentionner. Les chartes les plus importantes sont transcrites dans deux cartulaires différents, dont le second est incomplet.

Parmi les registres, on remarque principalement : les *livres de la bourgeoisie* (*poortery boeken*), à commencer de 1457; les registres contenant les ordonnances du ma-



lith de Borremans et Cie

HÔTEL DE VILLE DE LEAU.

gistrat, depuis 1415; le registre aux actes du magistrat, de 1515 à 1590; un registre aux apostilles, de 1635 à 1731, etc.

Les comptes généraux de la ville, formant une collection nombreuse, commencent en 1361 et finissent en 1790. Nous devons cependant faire observer qu'il y a quelques lacunes dans cette série. Il y a aussi quelques manuels de comptes-rendus de semaine en semaine, et des comptes particuliers.

La collection des protocoles des échevins, contenant les actes de ces magistrats, est très-volumineuse. Elle commence au XV[e] siècle et finit en 1748. Il a fort peu de lacunes. En tête de chacun de ces volumes, se trouvent les noms des magistrats pendant ces différentes années.

On y voit aussi des comptes de la fabrique de l'église de Saint-Léonard, dont quelques-uns remontent au XV[e] siècle, ainsi que quelques comptes de l'hôpital et d'autres établissements publics, des comptes d'impôts, etc., etc.

Voilà en peu de mots ce que ces archives contiennent de plus important.

Nous continuons la description des édifices.

A côté de l'Hôtel-de-ville, était la Halle aux Draps, dont nous trouvons déjà mention dans un compte de la ville de 1368; une Boucherie, mentionnée pour la première fois en 1374, et une Halle au Pain, mentionnée en 1418, se trouvaient de l'autre côté.

Vis-à-vis de l'hôtel-de-ville et contre l'église, à l'angle du transcept, se trouve une petite maison, bâtie en 1477. Elle est ornée d'arcatures, contournées et festonnées avec différentes ornementations bizarres, de l'époque de la transition entre le gothique tertiaire et la Renaissance. Isolée, cette construction produirait l'effet le plus agréable et le plus pittoresque; mais elle semble écrasée par la masse de l'église.

L'hôtel-de-ville et l'église de Saint-Léonard, voilà tout ce qui reste encore de l'ancienne splendeur de la ville de Léau, descendue aujourd'hui au simple rang de commune rurale. Espérons qu'on aura soin de ces deux monuments, pour qu'ils ne tombent bientôt en ruines, et qu'ils puisent au moins survivre aux désastres de cette localité.

C. Piot.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Universis Cristi fidelibus presentem cartulam visuris, villicus de Lewis, scabini, conjurati ceterique burgenses villæ ejusdem, salutem et rei subscriptæ scire veritatem. Noverint ad quorum audientiam præsens pervenerit scriptum universi, quod nos, ad commune negotium nostrorum burgensium et utilitatem, talem statuimus constitutionem, quod si quis de circummanentibus, ceu aliunde venientibus nostris opidanis, super aliquo injuriam inferret, nec inde satisfacere volens, cum fuerit requisitus, villicus cum scabinis et magister communitatis cum juratis super hoc emendam accipere volentes, et villam de communi consensu et voluntate exierint campana pulsata. Si quis eis fuerit rebellis, nec eos sequeretur, sicut fuerit præceptum, nisi eos sequeretur, sicut fuerit præceptum, nisi bonam poterit ostendere excusationem et veram, in viginti solidos lovanienses, si solvere posset, esset condempnandus, si non, una aura privandus, aut villa per annum et diem ei ciendus, inde dux habebit decem solidos et villa reliquos. Item si quis ante magistrum communitatis percurreret spoliando, conturando et homines turbando, per prædictam penam fuerit puniendus. Item si quis campanam violenter pulsaverit tumultum faciendo, nisi pro pugno nimis, quum circumstantes non possent dividere, sive pro conbustione domorum, quod Deus avertat, et utilitate villæ nostræ ceu opidanorum, per sepedictam penam foret compescendus. Actum et datum anno Domini M. CC. LX tertio, mense octobri.

(Original, muni d'un sceau du magistrat de Léau, portant un lion armé, à double queue de parchemin. Tiré des Archives de Léau.)

N° II.

Lettres par lesquelles Jean I, duc de Brabant, ratifie les priviléges des habitants de Léau, et leur en accorde de nouveaux.

Le 24 février 1291 (n. st.)

Johannes, Dei gracia dux Lotharingiæ, Brabantiæ et Lymburgiæ, universis quibus præsens scriptum contigerit intueri, salutem

in omni salvatore. Petierunt dilecti et fideles opidani nostri Lewenses quosdam articulos, quos, propter communem ipsius opidi profectum et utilitatem inter se ordinaverunt in dicto opido, statuendos ipsis suisque successoribus, a nobis et nostris successoribus concedi et indulgeri. Considerantis itaque multi modis obsequiis, quæ nobis nostrisque prædecessoribus dicti opidani et eorum prædecessores multociens impenderant, ipsorum præcibus anneuntes, omnes articulos in hac carta subnotatos memoratis opidanis et eorum successoribus concedimus et indulgemus perpetuo a nobis et nostris successoribus inviolabiliter observandos : inprimis, siquidem ipsis concedimus et indulgemus, dictis nostris opidanis, quod, a nunc in antea, de omnibus causis et casibus rationalibus, quæ usque ad hæc tempora ad sententiam Scabinorum Lewensium stare consueverunt, ipsi opidani communiter secundum Scabinorum Lewensium sententiam tractabantur. Et si judex noster lewensis per duos scabinos, ad hoc requisitus alicui opidanorum lewensium hoc facere recusaverit, id nobis dicti nostri opidani suis literis, si infra Brabantiam fuimus, vel nostro dapifero, si extra Brabantiam, nos esse contigerit, intimabunt. Quo facto si ipsa injuria per nos, vel per dapiferum, aut judicem nostrum minime relaxetur, quod extunc scabini nostri prædicti nobis et cuiquam alteri justiciario, ex parte nostra, non proferant sententiam, neque dicant, nullo ipsis ab hoc incumbente delicto, quousque ipsa injuria per nos vel dapiferum aut nostrum judicem deponatur aut relaxetur. Præterea quitos clamamus ipsos opidanos de septem serviciis in quibus nobis tenentur, ut pote si nos nubere contigerit aut filios vel filias nostras, aut si filios nostros vel alterum eorum cingulo cingserimus militari, et præterea de omnibus aliis serviciis pecuniariis, quæ infra quindecim annos continue sequentes nobis aut nostris liberis vel alteri eorum quoque modo accidere poterunt seu advenire, qui tos penitus proclamamus, captivitate dumtaxat excepta, quam Deus à nobis avertat; in qua nobis auxiliari et succurere tenerentur. Concedimus etiam opidanis nostris præfatis ut ipsi id servicium videlicet quindecim annorum quod promiserant quibusdam civibus parisiensis et quælibet alia sibi necessaria ad eorum melius statuant sive ponant et accipiunt, prout eis videbitur expedire. Præterea indulgemus eisdem opidanis lewensibus et volumus quod nec judex, nec forestarii quemcum-

que opidanorum prædictorum super aliquibus excessibus qui usque ad hæc tempora ad sententiam scabinorum lewensium steterant, pannire possint nisi prius dictis opidanus fuerit finaliter devictus et in eundem eamde ratione sui excessus sicut adjudicatæ. Concedimus dictis nostris opidanis quod, durante termino dictorum quindecim annorum, Beghardi et Beghinæ tam in conventu quam extra conventum lewensem infra libertatem tunc prædictam commorantes de universis mercimoniis suis quæ vendiderunt cum ipsis solvant assisiam tanquam et ceteri opidani. Volumus etiam et indulgemus eisdem opidanis ut omnes clerici uxorati, qui si modo clericali non regunt, similiter cum prædictis oppidanis talliam et assisiam solvunt durante termino prænotato. Indultum etiam et consessum est a nobis sepedictis opidanis nostris ut quicumque, durante termino ante dicto, libertati prædicta voluerint utpote in vino ac in aliis mercimoniis uti cum ipsis opidanis assisiam persolvant, exceptis personis religiosis et ecclesiasticis, sacerdotibus clericis in clericali se habentibus, militibus, relictis et uxoribus eorumdem sub spe lucri mercimonia non exercentibus. Ceterum concedimus dictis opidanis nostris universaliter omnes per Lewense opidum transeuntes solvant assisiam viarum, quod *wegelt* dicitur, prout hactenus est consuetum, ad eorum melius statuendam, et etiam pascua sua communia quæ *gemente* dicitur, ab eisdem hactenus observata, concedimus ipsis a nobis nostrisque successoribus perpetualiter optineri, eo salvo quod Arnoldus dictus de Leodio, opidanus lewensis, in loco qui dicitur *Mertsuffle,* dimidium bonarium in dictis pascuis obtinebit, perpetualiter observandum. Volumus etiam ut forestarii Lewenses absque mercede talliam et assisiam in dicto opido situatam vel situandam panniant et inducant. Indulgemus insuper et concedimus ut, durante termino sepedicto, universi et singuli in libertate lewense commorantes talliam et assisiam solvant, nec per preces aliquorum a dictis tallia et assisia debeant aut potiunt liberari et absolvi nemine, habente potestatem dictam assisiam seu talliam remittendi, exclusis personis religiosis et ecclesiasticis, sacerdotibus clericis clericali modo se regentibus, militibus, uxoribus et relictis eorumdem spe lucri mercimonia non exercentibus. Volumus etiam ne quis opidanorum lewensium bona sua ad claustra conferat, seu ad alias religiosas personas, nisi hoc semper salvo quod ipsa bona claustris, seu religiosis personis

collata ad solutionem talliæ et assisiæ remaneant quoad terminum antedictum præfato opido obligata. Concentimus eciam, concedimus et perpetue indulgemus ut scabini Lewenses officia villæ ipsius, videlicet scriptorem ad conditiones et tractatus coram ipsis et per ipsos factas describendum ac collectorem reddituum dicti opidi iustituant et instituere possint et omnia alia officia quemadmodum ab antiquo usque ad hæc tempora instituere consueverunt. Licentiamus eciam perpetue et consensum nostrum benivolum adhibemus ut universi et singuli opidani lewenses uncias suas et pondera earumdem tenere possint ad mercimonia libranda sua, prout ab antiquo tenere et liberare consueverunt. Item licentiamus et indulgemus prænarratis opidanis nostris ut ipsi et quilibet eorum debitorem suum vel fidejussorem extraneum cum ipsum in libertate lewense deprender depoterit, propria manu tenere et facere teneri ipso creditore presente poterit absque delicto, donec copia judicis seu forestarii habeat, nec eciam judex vel ejus vices gerentes alicui debitori conductum, conferre possint absque illius cujus debitum fuerit consensu et unanimi voluntate. Item concedimus ut scabini lewenses quatuor opidanos eligant, per quorum consilium et auxilium tallia et assisia ipsius opidi ponantur et de rebus ejusdem opidi computetur. Præterea volumus et assensum nostrum adhibemus ut quicumque utrum extranæi exstiterint, vel burgenses mercimonia sua infra libertatem lewensem deposuerint, nec in primo die fori præterquam in ipsa libertate venerunt mercimonia sua vendiderint, immo ultra dictum diem fori in ipsa libertate remanserint et post modum vendiderint, solvant assisiam, exclusis personis religiosis et ecclesiasticis clericis clericaliter se tenentibus, militibus, eorum uxoribus et relictis mercaturas, sub spe lucris non colentibus. Insuper volumus quod statuta opidi prædicti per villicum et scabinos ipsius loci ordinentur, ipso villico nullam potestatem habente præfata statuta per dictos villicum et scabinos, secundum consuetudinem hactenus observatam ordinata, augendi, minuendi, alienandi, seu mutandi, præter dictorum scabinorum consensum et voluntatem. Item concedimus dictis opidanis nostris et volumus a nobis nostrisque successoribus firmiter observari quod strata publica per dictum opidum perpetue dirigatur, ita quod transeuntes ad partes inferiores ac ad superiores per dictum opidum lewense cum bonis et mercaturis suis vadant et redeant.

Et super hæc omnia et singula permittimus sæpedictos nostros opidanos lewenses, a nunc ulterius, servare in omni jure et consuetudine, quod vel quam a nobis et a nostris prædecessoribus, usque ad hæc tempora produxerunt cartas quæ a nobis nostrisque prædecessoribus ipsis opidanis nostris concessus imperpetuum ratas et inconvulsas ipsis et suis successoribus observare. Et ut hæc omnia et singula præmissa dictis nostris opidanis suisque successoribus, a nobis et a nostris successoribus firmiter et immobiliter observenter, imperpetuum præsens scriptum eisdem contulimus sigillo nostro sigillatum in præmissorum testimonium et muniminem, rogantes Johannem, filium nostrum primogenitum, ut hæc omnia et singula consentiat, servet similiter et concedat. Et nos Johannes prædictus, ad requisitionem et reverentiam karissimi domini nostris et patris prædicti, hæc omnia et singula concedimus, concentimus et promittimus inconvulsa tenere de cetero atque rata, propter quod sigillum nostrum una cum sigillo dilecti domini et patris nostris prædicti præsentibus litteris apponi fecimus et appendi ad majorem securitatem et evidentiam præmissorum. Nos Johannes dux memoratus, rogamus dilectum fratrem nostrum Godefridum, dominum de Arschot et de Virson, Godefridum, comitem Vianensis, Johannem, dominum de Cuuc, Arnoldum, dominum de Dyst, Gerardum, dominum de Roislaer, Arnuldum, dominum de Walehem, Arnoldum, dominum de Wisemale, Egidium Berthout, Gerardum de Wisemale, Robertum, dominum de Ascha, Henricum, dominum de Bouterchem, Florentium de Birthout, Henri de Heverle, Walterum Volkart et Arnuldum de Winghene, milites, necnon Egidius de Monte, terræ nostræ Brabantiæ senescalum, ut sigilla sua una cum sigillo nostro et sigillo nostri filii prætaxati apponant præsentibus et appendant. Et nos milites supra dicti, omnes et singuli quemadmodum in hac carta sumus conscripti, atque nos Egidius, senescalcus supradictus, ad preces et requisitionem incliti principis domini nostri ducis prælibati, sigilla nostra una cum sigillo suo ac sigillo filii sui prædicti presenti cartæ apponi fecimus et appendi majorem exidentiam præmissorum. Datum anno Domini M. CC. nonagesimo festo beati Mathiæ apostili.

(Original, muni des fragments des sceaux en cire jaune du duc, du sire d'Arschot, de Gautlier Volcart et du sénéchal, à cordons de cire verte, reposant parmi les Archives de Léau)

N° III.

Hæ sunt injuriæ et molestiæ de quibus opidum lewense conquæritur illate domino duci Brabantiæ et sibi dicto opido ab illis de Sancto Trudone.

Quare convicium est quod quidam de Sancto Trudone, quorum unus vocabatus Walterus Coene, alius Johannes de Ghyngheleem, apud Rigaldum, vinitorem in Lewense, biberunt ad vinum, in finis nolebant solvere suum vinum. Rigaldus vero prædictus petiit suum ghelagium (1); sed ipse Johannes de Ghyngheleem obtulit ipsi Rigaldo potum, qui respondit, quod mallet suum ghelagium, et bibere noluit. Quare dictus Johannes accepto cifo cum vino, perjecit ipsum vinum in faciem et in oculos dicti Rigaldi. Unde ipse Rigaldus in illum malefactorem irruit, et sic illi de Sancto Trudone et ipse Rigaldus fiebant pugnantes. Quod percepit Henricus de Cuic, tunc forestarius lewensis domini ducis, qui dicto Rigaldo in consanguinitate nihil attinet, et venit ibidem tamquam forestarius ex parte domini ducis, petens rite securitatem seu cautionem a dicto fore factore Johane. Tandem vero aliquo tempore postea non longe præterito, accidit quod illi de sancto Trudone infra ipsum suum opidum sanctum Trudonem, ubi plures de commongia et alii tenentes ipsorum officia interfuerunt et ipsos ad hoc juvaverunt, communiter et inhoneste verberabant dictum forestarium de Lewe domini ducis; ac omnes Lewenses ibidem dictum forestarium defendere volentes vel aliquid ad hoc dicentes etiam verbabant, in tantum quod timor fuit de vita ipsius forestarii. Et hoc nulla alia occasione vel causa, quam quod forestarius prædictus, videlicet Henricus dictus de Cuic, a dicto forefactore de sancto Trudone in Lewe de forefacto ab eodem perpetrato prædicto securitatem seu cautionem, ut dictum est, rite petivit, tamquam forestarius ex parte domini ducis.

Item aliud quod cum nos, opidum Lewensense, et illi de sancto Trudone ad pacificandam hujusmodi discordiam prehabitam inter ipsas partes venissemus apud Bodenoven, contigit quod quidam ea vice commoratus in Lewi super quidam opidanum nostrorum Le-

(1) En flamand *gelaeg*, dépense.

wense cum cuspide a retro incautum fixit ter vel quater. Et cum ipse sic fixus et alii Lewenses ipsum qui fixerat prout malefactorem insequerentur, fugit inter ipsos de sancto Trudone, qui, quidem ille de sancto Trudone gladios extrahendo, ipsum malefactorem contra nos defendebant, ita quod nostrum judicium lewense ipsum malefactorem non poterat habere. Et cum nos eisdem diceremus quod non propter eos, sed propter ipsum malefactorem versus eos veniremus, diximus quod male esset factum quod hujusmodi facerent, gladios extrahendo, quando starent treugæ inter nos. Et tunc magistro communitatis ipsorum et aliis videbatur hoc esse molestum, dicentibus quod illa die nichil deberet magis inde forefieri. Et quod magister comunitatis hoc in se suscepit, ita quod super hoc quasi stabiliter et quieti domum revertabamur, nichilominus tamen illi de sancto Trudone retrorsum mittentes campanis vibratis, baneriis apertis, phalangiati et armati, quando nos in pace esse credebamus, redierunt infra terram domini ducis et infra districtum opidi Lewensis, frangentes sic terram nostri domini, et homines nostros sex interfecerunt.

Item aliud quod interea infra tempus quod dies de predictis inter dominos ducem et episcopum fuit accepta, venerunt ipsi de sancto Trudone, nocte et tempore intempestivo, infra nostram libertatem, apud Hunen, januas fragentes violenter et armati scraneas effregerunt, lectos transfixerunt, et tamquam filios nostrorum opidanorum acciperunt et secum captivos deduxerunt et diu tenuerunt in sancto Trudone, bonaque dictorum nostrorum acceperunt.

Item quod insuper ipsi de sancto Trudone eosdem captivos, quos dum sibi placuit sua propria voluntate dimiserunt, fecerunt citare et excomunicari, et faciunt ad præsens, pro expensas quas ipsi captivi fecissent in eadem captivitate. Pro qua captivitate Henricus de Jare, unius dictorum captivorum, estimavit damnum ad valorem quinque solidorum grossorum.

Item quod ipsi de sancto Trudone damna intulerunt depredando illos de Lewis in primis de quinque equis, quos asportaverunt, et qui fuerunt scolarium lewensium, ad valorem trium librarum grossorum turonensium. Et pro eo quod sic equos suos amiserunt sustinuerunt damna dicti scolares ad valorem tiginta solidorum grossorum, nam terræ suæ propter hoc manserunt incultæ.

Item quod ipsi de sancto Trudone devastaverunt et asportaverunt, in campis Henrici Beckere, segetes ad volorum decem modiorum siliginis, cujuslibet modii pro octo libris.

Item quod idem Henricus dampna sustinuit ad valorem viginti librorum de hoc quod terras suas colere non potuit, propter metum et infestationem ipsorum de sancto Trudone.

Item quod ipsi de sancto Trudone asportaverunt et acceperunt duas vaccas relictæ Johannis Cleyne de Castel, nostræ opidanæ, quas ipsam quitare oportebat per decem cum dimidia libras et sex solidos pagamenti.

Item quod ipsi de sancto Trudone prædaverunt quindecim vaccas seu boves carnificum de Lewis, videlicet Walteri Halpont et Ar(noldi) de Grieken, carnificum, ad valorem trium librarum grossorum. Et quod pasca eorumdem carnificum quas conduxerant, remanebant et remanere oportebat infrequentatas et inusitatas, unde dampna sustinuerunt ad valorem unius libræ grossorum.

Item quod ipsi de sancto Trudone similiter prædaverunt quinque equos Walewani Gheymaer de Lewis, quos ipsum quitare oportebat pro viginti quinque solidos grossorum antiquorum.

Item prædaverunt duos equos Johanis de Grieken de Lewis, ad valorem quatuordecim solidorum grossorum. Et quod terræ suæ, super quas dicti equi accepti fuerunt, remanserunt incultæ, propter quod dampna sustinuit ad valorem decem solidorum grossorum.

Item prædaverunt duoi equos Willelmi de Poele ad valorem decem solidorum grossorum. Et quod terram suam super quam fuerunt prædati non audebat colere, unde dampna sustinuit ad valorem quinque solidorum grossorum.

Item quod prædaverunt duos equos Ghyselberti magistri ad valorem sedecim solidorum grossorum.

Item quod prædaverunt novem modios siliginis, quemlibet modium ad valorem octo librarum, et novem modios sileginis, quemlibet modium ad valorem duodecim solidorum grossorum, videlicet qui fuerunt Johannis Raet de Lewis, et quos acceperunt apud fermarios ejusdem in sancto Trudone. Et unum par vestum uxoris ejusdem Johannis Raet, ad valorem unius libræ grossorum, quos acceperunt ad Lombardos in sancto Tudone.

Item quod ipsi de sancto Trudone sagitaverunt unum caballum Ottonis Scotten de Lewis, qui inde moriebatur, et qui valabat triginta solidos grossorum antiquorum.

Item quod Otto Scotte, senior, de Lewis, dampna sustinuit ad valorem viginti solidorum grossorum, de hoc quod terram suam colere non audebat, nec seminare, propter metum et infestationem ipsorum de sancto Trudone.

Item quod prædaverunt ordeum seminale Theodorici de Colonia, de Lewis, apud Veline, ad valorem quatuor librarum pagamenti.

Item quod Hugo de Berke, de Lewis, dampna sustinuit ad valorem dimidiæ libræ grossorum, ex eo quod prata sua in Bodenoven locare vel depascere non audebat, nec potuit, propter ipsos de sancto Trudone, nec alia sua bona ibidem.

Item quod Franco Sabel dampna sustinuit, qui tunc fuit villicus lewensis, ad summam septem solidorum grossorum de equo Willelmi Cordayn de sancto Trudone.

Item quod, ad ultimam bellationem, ipsi de sancto Trudone, venientes etiam usque infra terram domini ducis et infra districtum dicti opidi Lewensis prope Bodenoven, interfecerunt quatuor bene oriandos de extra opidum Lewense, videlicet Gerardum de Dormale, filium quondam domini Johannis militis, Arnuldum, filium domini Johannis de Raetshoven, militis, Egidium dictum Coelhen, de Winde, Johanem Peter, de Goesenoven, armigeros, nec non quinque opidanos lewenses præcipuos et bene oriundos, videlicet Renerum, filium Henrici Symonis, Johanem Goudacker, Mathiam de Huven, Johanem Robun, dictum de Grieken, et Johanem, dictum Lackenbleykere. Nec hoc solum suffecit eis, sed et ipsos interfectos spoliabant et corpora eorumdem nudabant. In qua bellatione etiam ipsi de sancto Trudone ceperunt, vulneraverunt et mutilaverunt acciter Henricum de Raucourt et captum diu tenuerunt.

Item quod ad eamdem bellationem H(enricus) de Nivela ex parte Lewensium extraneus perdidit unum oculum per saggitam illorum de sancto Trudone.

Item quod ipsi de sancto Trudone per sagittam transfixerunt Renerum de Rinsdorp, de Lewis, in capite, quo moriebatur antequam de vulnere fuisset sanus.

Item quod ad eandem bellationem ceperunt ipsi de sancto Trudone Wil, dictum der Ras, et in ipsa captivitate vulneraverunt undecim vulneribus graviter et inhoneste, unde ad cyrrurgicum sustinuit dampnum quinque solidorum grossorum.

Item quod, secunda die post ultimam bellationem, venerunt ipsi de sancto Trudone et prædaverunt ac asportaverunt clausuram et clavem de Hameyda, stante in terra domini ducis, prope domum leprosorum super Passum, violantes sic terram dicti domini ducis.

Item quod ad eamdem bellationem filius villici de Dormale vulneratus fuit per ipsos de sancto Trudone in facie, ita quod amisit unum oculum per illud vulnus.

Item quod quidam nostri opidani de Lewis, infra treugas, venientes de sancto Trudone in campo inter Staden et sanctum Trudonem, ibidem per quosdam de sancto Trudone fiebant enormiter, et contra ipsas treugas, attenti et obruti et graviter læsi per pedes equorum super quos ipsi de sancto Trudone sedebant.

Item quod, treugis existentibus, accidit quod villicus lewensis, cum suis amicis de Lewis, Henricus Nycholai de Dyst, Johanes de Eyke et Lombardi et alii quamplures ex parte, ipsorum Lombardorum venerunt ad diem assignatam adversus ipsos de sancto Trudone apud Bodenoven, nichilominus ipsi de sancto Trudone improvise armata manu cum multis venientes sagittaverunt in prædictos exeuntes de terra dominis ducis et, gladiis extractis, effugaverunt usque in terram ipsius ducis, et famulum dicti Henrici vulneraverunt, ceperunt et captum secum deduxerunt.

Item quod ipsi de sancto Trudone mutulaverunt Renerum Ymsen de Lewis apud Grasen.

Item quod Franco de Sceunstene, de Lewis, dampnum sustinuit unius libræ grossorum pro eo quod duo bonnarii cum dimidio terræ arabilis ipsius manserunt incultæ, propter metum illorum de sancto Trudone.

Item quod ipsi de sancto Trudone prædaverunt farinam ordeaceam Wil de Niwele, opidani nostris Lewensis, et ordeum ejusdem ad valorem unius libræ grossorum.

Item quod opidum Lewense communiter occasione ipsorum de sancto Trudone et ipsius causam de hoc dantibus dampnum sustinuit ad summam quinquaginta librarum grossorum, et ultra, videlicet quod terras et bona sua colere non poterant nec audebant ipsi opidani Lewenses, et etiam aliis quam pluribus rationibus et causis.

Item quod incendium dictum *mortbrant* (1) super ipsos de Lewis nuper factum est, videlicet ad manerium prædicti Walwani Gaymaer, quod quidem credimus et tenemus quod ipsi de sancto Trudone et nulli alii fecerunt seu fieri procurarunt, maxime quod ante prædictum incendium fuit nobis denunciatum ac premonitum de ipsis de sancto Trudone, non modicum quod per incendium dictum *mortbrant* super nos faciendum vel quocumque modo possent, deberent eripere et accipere illos captivos de sancto Trudone qui tum erant in captivitate Lewis domini ducis ad instantiam quorumdam lombardorum quos etiam captivos ante ipsum incendium propter hujusmodi permonitionem fecimus diligentius custodiri. Et si hoc non fecissemus fortassis eosdem captivos rapere potuissent, prout per conjecturas probabiles nobis videbatur et videtur.

Item quod, treugis exeuntibus inter nos et ipsos de sancto Trudone, venerunt quidam opidani nostri, videlicet Gregorius, dictus Meydaghe, et Johanes, dictus Witte, apud sanctum Trudonem, causa vendendi sal, qui ab exactoribus quibusdam dictis *vermeteyten* (2) ipsius opidi sancti Trudonis ibidem male tractabantur, ita quod unus ipsorum lewensium per mensuram salis trudebatur super manum suum usque ad sanguinis effusionem, et hoc nulla alia causa quam quod ipsi Lewenses nolebant solvere quod alii exigebant minus justæ.

N° IV.

Lettres par lesquelles Jean III, duc de Brabant, reconnaît avoir reçu des habitants de Léau une somme de cent écus d'or et leur fait don d'un pâturage près de Heelen.

Bruxelles, le 5 juin 1342.

Jhean, bi der gracien ons Heeren, hertoghen van Lotterike, van Brabant ende van Lemborgh ende margreve des heileghs rycs, doen cont ende kinlec allen den ghenen die dese letteren selen sien ende horen lesen, dat ons onse scepenen ende momboren van onser stat van Lewe, overmids sunderleke ende speciale

(1) Kiliaen traduit ce mot par *incendium magnum*.
(2) Du français *fermage*.

privilegien ende vriheden, die wi hen ende onser vorseider stat ghegheven hebben, met onsen openen brieven, ons ghegheven hebben hondert ghuldene penningh (*sic*), die men seeght scilde, de welke hondert scilde vorseid wi hen orloven, consenteren ende gheven hen volcomene macht, dat si die nemen moghen weder te haren besten ane een vroenken, gheleghen ane de brugghe te Heelne ende ane alle de ghene dien stade doed ende stade doen mach. In orkenscape van welken dinghen wi hebben hen ghegheven dese letteren beseghelt met onsen seghele, in konissen der waerheit. Dit was ghedaen ende ghegheven te Brussele des goensdaeghs na 's Heileghs Sacraments dach in den yare ons Heren dusentech CCC twee ende viertegh.

Bi den Hertoghe en allen sinen raed.

(Original, muni de quelques fragments du grand sceau du duc Jean, en cire jaune, à double queue de parchemin. Tiré des Archives de Léau.)

N° V.

Lettres de Wenceslas et Jeanne, concernant la situation financière de Léau.

Bruxelles, le 14 mai 1357.

Wenceslaus, by der gratien Godts hertoge, ende Johanna, by der selver gratien hertoginne van Luxemborg, van Lotryck, van Brabant, van Limborch ende merckgreve des heylichs rycx, doen te wetene allen den genen die desen brieff sullen sien oft hooren lesen, dat wy, om die minne ende jonste, die wy draegen ende hebben tot onser stadt van Leeuwe ende totter goeden luden, die daer binnen syn geseten, ende omme de menichfuldige dienst die sy ons ende onsen voorouderen gedaen hebben ende noch doen mogen, mit wile ende mit goeder jonste, ende sonderlinge, om den grooten, swaeren laste ende schoude, die onse voorseyde stadt van Leeuwe ons nu naelinge betaelt heeft ende noch sal moeten betaelen, sonder vertrecken, ons ende onsen lande van Brabant mede te helpene ende te succurene, te onsen grooten ende swaren oorloge, dat wi lange tyt gehadt hebben ende noch hebben jegen die greve van Vlaenderen ende syn land, ende want

onse voorseyde stadt van Leeuwe dese sware scoude ende dese lasten niet gedraegen, noch geleden en consten, noch en mogen in engeenre manieren, soo hebben wy, aengesien dien last ende commere, daer sy nog van oudts in syn, by tyde die leden is, by onsen liever heere ende vader den hertoghe van Brabant, daer Godt die siele aff hebben moete, ende oock ons, nyet gegelden noch betaelen en consten, noch en mochten, en waere alsoo dat sy, mit goeder deliberatien, ordonnantien, beleydt ende geregeert werden, alsoo dat sy dit setten ende ordineren mochten in onser stadt van Leeuwe voorschreven. Ende wy begeren dat onse voorseyde stadt van Leeuwe ende onse porteren, die daer binnen syn, voortaene altooos wale berecht worden, in paise, rusten ende met goeder ordinancie beleydt, die geregeert worden; aensiende oock dat hen heden last daeromme te muere ende te oncomer syn sal te lidene ende oock te dragen, soo hebben wy hen gewilcort en geven volcomen macht, voortaen altoos alsoo lange als sy van wegen al omme deser settinge wille, die ons nu ter tydt by onsen gemeynen lande gegeven is, in commere en in lasten, syn sullen ende duren, dat sy binnen onser voorseyder stadt van Leeuwe beeden setten mogen, lyffrenten vercoopen mogen, assisen hogen ende nederen mogen, haere vrunten ende bempden, die sy van onsen vorouderen gehadt hebben, naer spreecken haere caerten, verseggen mogen, ter live ofte erfflycken vercoopen, ende in allen anderen manieren daer hen best duncken sal; dat sy hen best behelpen mogen haeren commer ende haere stadt last daer aene te nemene, ende jaerlycx haer schuldeneren daer mede te vergoedene; ende dat sy dat gelt dat geset worden sal, van wat saecken oft scouden dat sy mogen aenrurende, der ordinantie ofte statuten die onse voorseyde stadt ordineren mach by haer selven, naer spreecken haere caerten, doen mach. Ende hier op bevelen wy onsen meyer ofte vorster, die nu binnen onse voorseyde stadt van Leeuwe syn oft namaels wesen sullen, van onsen wegen, dat sy vuyt panden alsulk gelt als by onse voorseyde stadt geordineert sal wesen in voorseyden saken ten versuecke onser stadt voorscreven, op heuren eedt en op haeren dienst ende ambacht, behoudelyck altoos onser voorseyder stadt van Leeuwe allen haeren oude privilegien, charten, usagen, vryheyden ende herbringen, die sy van onsen vorouderen, herto-

gen, hieromme die nyet gemindert te syne, maer altoos in haere machten blyvende. In getuge des brieffs bezegelt met onse zegelen. Gegeven te Brussel op ten vierthienden dach van der maendt van maye, in 't jaer ons Heeren duysentich drie hondert vyftich ende seven.

N° VI.

Charte par laquelle Wenceslas et Jean, ducs de Brabant, confirment les priviléges des habitants de Léau et leur en accordent de nouveaux.

Louvain, le 18 mars 1383 (n. st.)

Wenceslaus van Behem, bi der gratien Gods, hertoghe van Luxemborch, van Lothryc, van Brabant, van Lymborch ende marcgreve des heylichs rycxs, ende Johanne, bi der selver gratien, hertoginne der hertogedomme ende marcgrevinne des marcgreefschaps voorscr., doen cont ende kenlic alle luden, die dese jegewerdige letteren ende privilegien selen sien oft hoeren lesen, dat wy, om die goede gonste, die wy draghen tot onsen goeden lieden gemeinlick onser stadt van Leeuwe, ende om die selve onse stad in rasten, in vreden ende in neringe te stellen, aensiende oock dat se op ten palen van onsen lande gelegen is, der selver onser stadt, ende allen onsen goirden lieden aldaer, voir ons ende onse nacomelinge, hertoghen in Brabant, gegeven hebben ende verleent, gheven ende verleenen, mit desen brieve, al sulke punten van privilegien ende vriheiden, als hier na volghen : In den iersten dat sy onsen thol van Halen mit allen sinen rechten ende toebehoorten op eenen erfliken jaerliken tzyns van twee ponte ouder conincs groten, vyfthien oude schilde of twintich gulden voor elck pont ouder groten gerekent oft die weder daer of in anderen goiden goude of payment, houden ende hebben selen, die welcke sy jaerlycx onsen rentmeester van Thienen, ten tide wesende wtreiken, ende betalen altyt te kersmisse, behoudelick ons ende onsen nacomelingen altoes onser heerlicheit ende fourfaiten die in den voorsc. tholle vallen muchten. Ende overmids desen jaerliken erftzyns, geviel 't dat onser voirsc. stadt enige letsel oft hyndernisse gedaen wurden in den voorsc. thol te gebruken, daer af selen wy hen warand syn ende dester hant staen.

Item willen wy consenterende onser stadt van Leeuwe voirsc. dat seven schepenen aldaer ende vier momberen voortaen jaerlicxs geset ende gemaict selen werden van den goeden lieden van den geslechten gelyck haer oude charten, die sy daer op hebben, van onsen voorvaerren, hertoghen van Brabant, inhoudt ende begrypt.

Item soo wanneer dese seven schepenen ende vier momberen in onse stadt voorsc. aldus geset ende gemaict syn, dat sy dan vyf guldekenen van den goeden lieden van den geslechten, die gulde te regeren ende voere die goidshuse momber alle jaer kiesen ende maken selen, die hen op haeren eet ende bescheidenheit onser stadt voirsc. duncken selen oirboirlicste ende profitelicste wesende.

Item consenteren wy ende verleenen onser voirsc. stadt dat die gesworen van de ambachten jaerlicx gemaeckt selen werden al soo men dat van ouden hercomen in onse voirsc. stadt gewoonlick heeft geweest te doen.

Item consenteren wy onser voirsc. stadt van Leeuwe, alsoo verre als 't in ons is, dat alle die ghene, die ballinghen syn, oft werden selen, oft die van schout wegen geruimt syn oft rumen mochten ende alle ander alsoo verre als onse meyere, schepenen ende vier momberen van onse voirsc. stadt op haer bescheidenheit dunken sal, der selver onser stadt profyt ende oirboir daer aen gelegen, seecker ende vrye comen selen mogen, wonen ende bliven in onser voirsc. stadt ende daer van allen saken vry syn, behoudelick dat sy den last van onse voirsc. stadt selen helpen draghen gelyck anderen ingheseten aldaer, wtgescheiden van vrouwen-kracht, van vredebreke, van rove, van moirde, van dieften ende oock van doitslage, die binnen onsen palen van Brabant gesciet were.

Voort hebben wy verleent ende geconsenteert onser voirsc. stadt, dat sy jaerlicx hebben sal, twee vry jaermerckten, die eene te Sinxten en die ander te herfste, beginnende altoos acht dage na dien dat die jaermercten van Antwerpen leden syn selen, durende vier dage lanc, ende selen alle die ghene, die ten voirsc. jaermercten in onser voirsc. stadt van Leeuwe selen komen, acht dage voir die vier dage voirsc. ende acht dage daerna, vry syn van allen saken, wtgescheiden van vrouwencracht, van vredebre-

ken, van rove, van moirde, van dieften ende oick van doitslage, die binnen onsen lande van Brabant gesciet were.

Item hebben wy hen noch geconsenteert ende verleent dat onse dorpen van Orsmale ende van Wesere, mit allen haeren toebehoirten ende rechten, aenhangen ende toebehoeren selen onser voirsc. stadt van Leeuwe gebryt syn, ende alles recht gebruken des die selve onse stadt gebruict ende gebruken sal t'ewelyken dagen, behoudelick dien dat die goide liede van onsen voirsc. dorpen van Orsmale ende van Weser sculdich syn selen te malen ter ban-molen, daer si t'anderen tiden gemalen hebben, ende overmids dien, selen sy oick mit onser voirsc. stadt, te schote ende te lote staen, na haeren state, gelyck onsen luden onser dorps van Heelne, in der manieren dat sy dat voortyts vercregen heeft.

Item verleene wy onser stadt voirsc. dat die ghene, die rumour, dedinge oft discort maict oft maicte, dat jegen ons oft onser stadt were, dat die wt onser stadt voirsc. ende wt onsen lande van Brabant gebannen sal ende selen werden, alsoo lange als onsen meyer ende onser stadt oirboirlyck sal duncken, na dat die saken gelegen syn, behoudelick onser stadt van Leeuwen voirsc. haeren goiden rechten, privilegien ende herbringen, ende ons in allen saken ende privilegien onser heerlicheit, allen argelist in allen saken voirsc. wtgescheiden. In orconde ende vesticheit welcker dinghe, wy hertoghe ende hertoginne voirsc. onse zegelen aen desen letteren hebben doen hangen. Ende hebben voerts bevolen ende versocht, bevelen ende versuken onsen lieven getruwen rait heeren Reynart, heer van Scoinvorst ende van Sichene; heeren Jan, heer van Gronsvelt; heeren Jan, heer van Wittham, onser drossaert van Brabant; heeren Reynart van Bergen, ridderen, ende Jan Cluting, heer van Marchines, knape, dat sy haer zegelen mitten onsen in getuygenisse der waerheit aen desen brief hangen. Ende wy Reynaert, heer van Scoinvorst ende van Sichene; Jan, heere van Gronsfelt; Jan, heere van Wittham, drossart nu ter tyt in Brabant; Reynart van Bergen ende Jan Cluting, heer van Marchines, voirsc., want wy over die voirsc. pointen als getugen geweest syn, so hebben wy, ten bevele ende versuke onser liever genediger heeren ende vrouwen voirsc., in getuygenisse der waerheit, onse zegelen bi den haeren desen brief aengehan-

gen. Gegeven te Loven, XVIII dagen in merte, in 't jaer ons Heeren M.CCC. tachtentich ende twee, na costumen des hoifs van Cameryc.

(Copie authentiquée par Loyens, secrétaire du conseil souverain de Brabant.)

N° VII.

Réglement donné par Wenceslas et Jeanne, pour la navigation de la Petite Geete.

Le 1 avril 1383.

Wenceslaus van Behem, by der gratien Godts, hertoge van Luxemborch, van Lothryck, van Brabant, van Limborch, marcgrave van s'heylichs rycx, ende Johanne, by der selver gratien, hertoginne des hertoghdomme ende marcgravinne des marcgrefschaps voirsc., doen cont allen lieden, dat, want groet discort lange tyt geweest heeft tusschen den heyligen geest van Halen, heer Janne Van Aa, riddere, op die een zyde, ende onsen goeden luyden van onser stadt van Leeuwe, op die andere, alsoe om ons stroems wille liggende tusschen onse voirsc. stede van Leeuwe ende van Halen, geheeten de Gheet, op welcke saecke wy mit onsen raede een deel ende ook met raede van heer Jans Van Aa voirsc. ende onsen voirsc. luden van Leeuwe een eendrachtelyk verdrag geconsenteert ende geordonneert hebben, die daer by ende aen waeren, alsoe in der manieren hier naer volgende : In den iersten, hebben wy geordonneert ende geconsenteert. ordineren ende consenteren, dat alle poirteren oft ingeseten luyde in onser stadt van Leeuwe geseten, die met schepe nederwert willen sullen oft weder op, eest geladen oft ongeladen, elck schep voirsc. geven sal jaerlycx erftlyck ende emmermeer, onsen molnere van Haelen, die nu daer is oft naemaels wesen sal, twee gulden peteren onser munte van Loeven oft die werde daer voor in auden goeden goude oft payemente, d'welck ierst beginnen ende ingaen sal op nu Sincte Jans dage Baptiste naestcomende en alsoe voirt van jaer te jaer den voirsc. termyn durende. Item hebben wy noch geordonneert, ordineren ende willen, dat alle vremde schepe, die opwaert willen oft weder nederwaert willen sullen, eest tot

onse voirsc. stadt waert oft elders, elck schep geven ende betaelen sal, onsen voirsc. molnere ten tyde wesende, alsoe dicke ende alsoe mennichwerven alse des gebuert ende die voirsc. schepe doer een sluyse daer staende trecken willen, twee oude groote oft die werde daer voor, twelffve oude groote altyt gerekent voor eenen gulden. Ende want wy hertoghe ende hertoginne die heylige geest van Halen, Jan Van Aa, ridder voirsc., staende hebben onse voirsc. molen te Halen, by den welcken alle schepe qualyck lyden souden moegen om fauten wille van water ende er waere by den molnere in der voirsc. molen t'allen tyden woonende, soe willen wy ende consenteren noch, om alle schepe van boven nederwaert willende ende van nederwaert opwaert willende, dat elck molnere ten tyde wesende, leveren sal elcken schepe waters genoech van de sluysen voirsc. tot in der Demeren toe, ende weder van der Demeren totte sluysen toe voirsc. altyt aftgemaelen dat op ten molen syn sal van voren, ende 't voirsc. water dan te leveren gelyck men dat tot hier toe gelevert heeft, soe dat alle schepe t'allen tyden vredelyck ende paeyselyck laden mogen alst hen genuegt, sonder argeliste. Ende daer voor hebben wy gewillecort onsen voirsc. molnere, ten tyde wesende, by raede des voirsc. heer Jans Van Aa, ende onse voirsc. goede luyden van onser voirsc. stadt van Leeuwe, consenteren ende willen dat hy hebben sal noch van sluys rechte totten twee peteren ende de tween ouden grooten gelyck die voirsc. staen van elcken schepe, eest onsen porter oft ingeseten luyden van Leeuwe toebehoorende oft neymant anders wye hy sy dat sout geladen heeft een corenmolevat souts. Item van een schepe met herinck geladen vyffentwintich haringhen. Item een schep met coren geladen, een molenvat corens. Item een schep met smedecolen geladen, een coren-molenvat smedecolen. Ende waer 't dat saecken dat eenich schep des tweerhande oft dryerhande geladen hadde, wes dat dat waere des voirsc. staet, soe sou 't gelden ende gestaen aen den voirsc. molnere des besten, dat dat voirsc. schep geladen brachte in der manieren voirsc., ende metter selver maten, ende waert 't dat saecke dat eenich andere schepe nederwert oft opwaert, warden in der manieren dat voirsc. staet niet......eden (1) geladen

(1) Ce mot est rongé.

is dat elck schep voirsc. gelden ende gestaen sal aen den voirsc. molenere ten tyde wesende met vier oude swerte oft die werde daer voor in anderen goeden gelde. Welcke saecken voirsc. ons toebehoore sullen dat een derdendeel, den heyligen geest van Halen dat ander derdendeel, ende heer Janne Van Aa voirsc. dat derde derdendeel, altyt behoudelyck onse heerlycheyt. Waer by wy ontbieden ende bevelen onsen rentmeester van Thienen, die nu syn oft namaels wesen sullen, dat sy alle poincten voirsc. verwaeren ende houden, alsoe sy voirsc. staen op alsulken derdendeel alsoe ons toebehoirende is, sonder daer tegen iet te doen oft te gaen. Ende gebieden voirt alle luyden, die met schepe wandelen sullen op onsen voirsc. stroom, dat zy elck van hen betaelen al alsulcken recht alsoe voirsc. staet ende geordineert is onsen voirsc. molnere sonder daer tegen de doen oft te gaen, oft te doen doen, oft te doen gaen in eenigher manieren. Ende om hier aft de meere sekerheyt te hebben ende dat dit eeuwelyck te vaste ghehouden blyve, soe versuecken wy u heer Jan Van Aa voirsc., ende willen dat gy voir u, u oir ende erftgenamen uwen segel aen desen brieff hangen wilt by den onsen. Ende ick Jan Van der Aa, heere van Hagestein, ridder voirsc., hebbe, om die meere sekerheyt hier aft ende om nut ende gemeyn proffeyt voor mi, myn oir ende erftgenamen, ende om dat ick wille dat dit vast ende onverbrokelyck tot eeuwelycken dagen gehouden blyve, mynen properen segel by den segelen myns liefs genadichts ende geduchts heer ende vrouwen voirsc. gehangen deser. Ende geordineert op den iersten dach van aprille, in 't jaer ons Heere duysent dry hondert ende dry en tachtentich.

(Copie tirée du Cartulaire de Léau.)

N° VIII.

Lettres par lesquelles Philippe le Beau confirme le droit de tenir deux marchés francs aux habitants de Léau.

Le 20 mars 1479 (n. st.)

Philips, by der gratien Goids, ertshertoghe van Oistryck, etc. Allen den ghenen die dese onse brieven zullen zien oft hoiren lesen, saluyt. Alsoe over langen tyt geleden, onse lieve ende wel

geminde borgemeesteren, scepenen ende raide onser stat van Leeuwe zekere privilegien van onsen voirderen, saligher memorien, wylen hertoghe Jan, hertoghe van Brabant, van Lothrycke, van Lymborch, ende mercgreve des heylichs rycs, ende hertoghe Henrick zyne soene, van vrouwe Jehanne, hertoginne van Luxemborch, van Lothrycke, van Brabant, van Lymborch, mercgrevinne des heylichs rycs, ende van hertoghen Anthonyse, hertoghe van Lothrycke, van Brabant, van Lymborch ende mercgreve des heylichs rycs, van diversen pointen ende articulen vercregen hebben gehad ende onder d'andere een point van vrye mercdaghen elcke weke, te weten des maendaegs ende donderdaeghs, om eenen jegelycken aldaer commende, coepende, oft vercoepende vry ende franck te moegen comen, bliven, keren ende wederkeren, sonder ennichssins gearresteert te mogen werdden, gelyck ende inder manieren die brieve dair af zynde dat breedere inhouden ende begrypen, dair af de tenuere van woirde te woirde hier nae volght : Jhan, bi der gratien ons Heren, hertoghe van Lothrycke, van Brabant, van Lemborgh ende mercgrevene des heyleghs rycs, ende Heinrec van Brabant, sine oudste sone, doen cont ende kinlec allen lieden, dat wi, overmids den menechveuldeghen goeden ende getrouwen dienst, dien onsen vorderen ende ons, onse scepenen ende onse goede liede gemeinlec van onser stat van Leewe ghedaen hebben te meneghen stonden ende altoes doen moghen, ons ende den onsen, ende oec omme dat si sitten ende woenen op den cant van onsen lande ende meneghen aenstoet ghehad hebben omme onsen wille, meer dan veele van onsen anderen steden, soe hebben wy hen ghegheven ende vernuwt, gheven ende vernuwen hen ende haren nacomelinghen, vore ons, vore onse oer ende vore onse namomelinghe erfeleke ende emmermeer, alle de pointe die hier na syn bescreven. In den eersten dat si tol vri varen moghen ende keeren over al binnen onsen lande met alle haren goeden ende commerscapen. Item geven wi hen orloven ende consenteren dat si alrehande poerteren ontfaen moghen die poerteren syn willen ende buicvast bi hen bliven willen woenende, de welke poerteren die, die si alsoe ontfaen selen, wi willen dat si ghebruken alle der vriheit onsere vorseiden stat ende in allen manieren gheregeert ende beleidt warden, na den rechte onser vorseiden stat van Leewe gelyc

dat si vormaels dese tvee (*sic*) vorste poente van ons ochte van onsen vorderen beseghelt hebben, de welke wi hen, met desen yeghenwerdeghen briewe, vernuwen ende confirmeren. Item gheven wi hen noch ende consentteren volcomenleke dat si hebben moghen tvee (*sic*) vrie mercdaghe erfeleke ende emmermeer in elke weke, dat es te wetene des maendaechs ende des donredaeghs. Ende dese tvee (*sic*) marcdaghen vorseid willen wi dat vri syn ende alle de ghene die op die daghe aldair comen selen omme comenscape te coepene ende te vercoepene. Ende al viel 't alsoe dat op .... (1) en vorseiden marcdaghen eeneghe comenscap binnen onsere vorseiden stat onvercocht overbleve, ochte eenegherhande gheld van vercochten goede op dien dach onbetaelt bleven .... (2) ... de gheld, ghelyc dat vorseid es, willen wi dat binnen onser vorseidere stat alsoe vri si ende blive namaels, alse ocht op eeneghen der vorseidere marcdaghe vercocht hadde ....n (3) vergouden. Item es onse wille ende onse consent dat onse dorp van Heelne, mit allen sinen toebehoerten, begrepen si in der vriheit onsere vorseidere stat van Leewe, in allen manieren. Ende, omme dat wi willen dat alle de poente, die in desen brieve bescreven syn, onser vorseider stat van Leewe eeweleke vast, ghestedech bliven ende wel gehouden van ons, van onsen oer ende van onsen nacomelinghen, sonder daer yeghen yet te doene bi ons ochte bi yemene anders in eeneghen nacomenden tide, soe hebben wi hen ghegheven dese yegheworde ghe letteren beseghelt met onsen seghelen, in kinnessen der waerheit. Dit was ghedaen ende ghegheveneu te Bruessele, in de octave van den heileghen Sacremente, in den yare ons Heren dusentegh CCC XL ende tvee. Aldus beneden geteekent J. bi ons ende bi allen onsen rade. — Johanne, bi der gratien Goids, hertoginne van Lutzemborg, van Lothryke, van Brabant ende van Lymborch, mercgrevinne des heylichs rycs, doen cont allen lieden dat, want onse stadt van Leeuwe van heercomen heeft, overmits zekere privilegien hen dair af van onse vorders verleent, dat al de ghene, die tot den twee weecmarctden in onser stat van Leeu-

(1) Ces mots sont rongés.
(2) Rongé.
(3) Rongé.

wen, te weten des maendaeghs ende des donderdaeghs comen om eyngherande goede te coepen oft te vercoepen, vri zyn, soe eest dat wy die bi onser voirsc. stadt goeden herbringhen ende privilegien begheren te blivenen ende bliven willen, als wy sculdich zyn te doen. Gebieden ende bevelen onsen meyere van Thienen ende van Leewen ende des gelycs allen onsen anderen rechteren, hoghen ende nederen ende elken van hen zuynderlinghen, die nu zyn ende namails wesen, dat zy, in eynghen tiden toecomende, en gedoegen, noch en gestaden nyeman, wy hy si, yemanne binnen onser stat ende vriheit van Leewe te houden, te vaen oft te rasteren, by hen oft by yeman anders, in eyngher wys, die alsoe comen ter twee weecmartden in onser stat van Leewe om comenscape te drivene gelyc voirs. is. Ende oft yeman alsus gheacht wordde, dat zy dien nergent en laten vuren, mer ter stont elc, in zyn ambacht, dair dat onder gebuerde, los ende vry maken, op onse hulde ende vrintschap te behouden, sonder eynech ander geboth dair af van ons te verwachtenen. In orconde des briefs dair wy des te getuygen onsen ziegel aene hebben doen hangen. Gegeven te Brueselle, op Sinte Kathrinen dach, in 't jair ons Heren M. driehondert een ende negentich. — Anthonis, bi der gratien Gods, hertoge van Lothryke, van Brabant en van Lymborch, marcgrevene des heylichs rycs, onsen meyer van Thienen ende onsen meyer van Leewen, of hoiren stedehouderen, saluit. Want ons hebben gethoent onse gemynde scepenen ende raide onser stat van Leewe, dat der selver onser stat, by onsen vorderen hertogen van Brabant, mit openen brieven, gegeven ende verleent zyn erffelike ende emmermeer, in elke weke te hebben twee vrye marcdage, die si over hondert jair herwaert rastelic ende vredelic gehouden ende gebruyct hebben als si seggen, die welke hen nu onlangs bi enigen van onsen dieneren ende onderseten ontvryt ende gebroken syn geweest, jegen recht, reden ende bescheidt tot hoiren groten schaden ende achterdeel, ons oitmoedelic bidden, dat wy hen in hoiren ouden rechten houden willen, ende dair op versien van remedien, so eest dat wy, tot hoirre beden geneight, ende om dat wy begeren allen onsen onderseten in hoiren rechten te houden, die te meerren ende niet vercorten, u ontbieden ende bevelen, ernstelic, ende elken van u, alsoe hen toebehoirt, dat ghi onse voirsc. stat van Leewe, na inhout hoirre

voirsc. brieve, houdt ende beschudt in hoiren rechten, ende die voirsc. twee marcdage in die weke, hen rastelic ende vredelic doet ende laet gebruken, sonder ennich commer of letsel hen dair jegen te doen, of laten geschien, sonder ander bevele dair af van ons te verbeyden, want wy dat alsoe gedaen willen hebben. Gegeven in onser stat van Bruessel, IX dage in december, in 't jair ons Heren duysent CCCC ende elve. Aldus geteekent bi minen here den hertoge t'uwer relatien, E. De Dynter. — Ende want de voirsc. van Leeuwe in possessien ende gebruyke van den voirsc. privilegien geweest hebben ende noch zyn, soe beduchten zy hen nochtans, dat hen dair inne by ennigen stoot oft belet nu oft namails soude moegen gebueren, soe hebben zy ons oetmoedelic gebeden hen de voirsc. previlegien ende besundere aengaende den voirsc. twee vrye merctdagen te willen confirmeren, ratifficeren ende approberen, doen te wetene dat wy, tot huerer voirsc. beden geneycht wesende, hebben die voirsc. previlegien, in allen hueren pointen ende inhouden der selver boven geincorporeert ende besundere der voirsc. twee vrye weeckmercten, voir ons, onsen erven ende nacomelingen, zoe verre zy die tot her toe gebruyct ende gepossesseert hebben, gecomfirmeert, geratificeert ende geapprobeert, confirmeren, ratificeren ende approberen, by desen onsen brieve, willende dat voirtaene een jegelyck aldair ten voirsc. merctdagen comende, coepende oft vercoepende, zullen moegen bliven, keeren ende wederkeeren vry ende vranck, sonder in enniger manieren gepraemt oft gearresteert te werdden, in live, oft in goede, vuytgescheyden alleenlic van onsen properen penninghen ende schulden. Ontbieden hier omme ende bevelen onsen lieven ende getrouwen die cancellier ende andere lieden, etc. En des t'oirconden hebben wy ons heeren ende vaders ende onsen zeghel hier aen doen hangen. Gegeven op ten twintichsten dach van meerte in 't jair ons Heeren duysent vierhondert zesse ende negentich, nae costume ons hoofs, etc.

(Original sur parchemin, muni d'un fragment de scau en cire rouge à double queue de parchemin, reposant parmi les Archives de Léau.)

N° IX.

Lettres par lesquelles Philippe II octroie aux habitants de Léau le droit de tenir un marché franc pour les bestiaux.

Bruxelles, le 21 août 1597.

Philips, by der gracien Gods, etc. Doen te wetene dat wy ontfanghen hebben die oetmoedighe supplicatie van de burgemeesters, schepenen ende gemeyne ingesetenen onser stadt van Leeuwe, inhoudende hoe dat sy tsedert den jaere sessentsestich ende d'eerste troubelen van dese onse landen altyt continuelyck warren belast geweest met garnisoenen van alle naturen soe te voet als te peerde die oock daer d'meesten deel by t'corpus van de voirsc. onse stadt ende gemeynte der selver waeren onderhouden geweest ende eenige van de selve garnisoenen, naementlyck in 't jaer achtentseventich (als wanneer onse voirsc. stadt wordde belast met derthien vendelen voetvolck ende een bende peerden) soo ongeregelt waeren geweest dat sy niet alleenlyck de gemeynte hadden opgeteert, maer oock hen van henne meublen gespolueert ende dat meer was, die huysen die by de borgers verlaeten waeren, alsoo gedestrueert ende geraseert dat die nergens toe meer en hadden gedient oft consten dienen. Soo oock in den jaere XV^c^ tnegentich daer inne waeren gecommen doer ordinantie van den grave van Mansfelt tot sesse compagnien Spaingnaerts die corts daer nae waeren gemutineert geweest ende in de selve mutinatie gecontinueert een geheel jaer, levende binnen den selven tyde mette arme borgers, waer doer de gemeynte alsoo was vuytgeteert geweest dat sy niet alleenlyck alle meublen ende bestial hadden moeten vercoopen, maer oock hen belasten met vele ende groote schulden sonder dat daer teghen de gemeynte eenich beneficie oft assistencie was gedaen, daer duer dat sy wat respireren ende hen hernemen mochten, soo dat sy sedert altyt waeren gebleven in de selve armoede, ende onse voirsc. stadt sonder middelen om hen tachterheyt op te bringhen, jae oock om henne poerten ende mueren t'onderhouden, die geheel in decadentie vielen. Welcken aengemerckt ende dat d'ingesetenen van d'lant van Luyck daegelycx moesten hen vee commen coopen in de omliggende dorpen, den welcken vele geryffelycker soude syn de selve te vinden bin-

nen onse voorsc. stadt van Leeuwe op eenen sekeren daeghe te weke, waer doer oock de naestliggende dorpen nyet en souden beschaedicht dan wel gebenificieert worden, ende dat die voorsc. onse stadt alleenskins wederomme soude commen in train van eenichen handel ende negotiatie met haere gebueren; soo hebben die voorsc. supplianten ootmoedelyck gebeden dat ons gelieven wilde hen t'accorderen vrye veemerckt alle weken des donderdaeghs, met interdictie dat d'omliggende dorpen van de selve onse stadt van Leeuwe, tot twee mylen in 't ronde, niet en soude geoirloeft syn hen beesten, soo ossen, coeyen, schaepen als andere te moeghen vercoopen (besundere aen die van den lande van Luyck) dan binnen onser voorsc. stadt van Leeuwe, ende op de vrye mercktdaeghen der zelver. Soo eest, dat wy de saecken voorsc. overgemerckt geneycht wesende ter beden der voorsc. supplianten ende besundere in consideratie van 't ghene hier boven verhaelt (ierst hier op gehadt d'advys van den rentmeestere van onse demeynen in den quartiere onser stadt van Thienen, mitsgaeders d'advys van den gouverneur onser voorsc. stadt van Leeuwe, doer den welcken wy syn geinformeert dat die voorsc. vrye veemerckt ons oft onser voorsc. van Leeuwe nyet en sal schaedelyck maer seer prouffytelyck ende voerderlyck wesen) hebben den selven supplianten gegunt, geaccordeert ende geoctroyeert, gunnen, accorderen ende octroyeren vuyt onser sunderlingher gracien by desen dat sy sullen moeghen opsetten ende houden eene vrye veemerckt alle weken des donderdaechs. Ordineren ende bevelen daerenboven allen onsen ondersaeten, woenende in de omliggende dorpen van de selve onse stadt van Leeuwe, twee mylen in 't ronde, henne beesten, soo ossen, coeyen, schaepen als andere, nyet te vercoopen (besundere aen die van den lande van Luyck) dan binnen der voorsc. onser stadt van Leeuwe ende op den voorsc. vrye mercktdaegh der selver. Ordineeren voorts den officier, etc., etc. Gegevec binnen onser stadt van Bruessele, den eenentwintichsten augusti in 't jaer ons Heeren duysent vyfhondert sevenentnegentich, van onzen rycke, etc.

(Original muni d'un fragment de sceau, reposant aux Archives de Léau).

SUR L'ANCIENNE

Culture de la Vigne en Belgique.

J'ai publié, dans le volume du *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique* de 1833, une notice historique sur la culture de la vigne en Belgique, notice qui a été reproduite dans un numéro du *Moniteur* de cette même année. Depuis cette époque j'ai trouvé, principalement dans le riche dépôt des archives du royaume, un grand nombre de documents encore inédits sur cette branche de culture, autrefois si florissante dans notre patrie, et qui aujourd'hui est restreinte à quelques cantons des provinces de Liége, de Namur et du Luxembourg. Plusieurs de ces documents m'ont paru assez importants pour en faire la matière d'un supplément destiné à compléter et à rectifier mon premier travail.

Nous avons dit dans notre notice sur la culture de la vigne, qu'on recueillait du vin dans l'enceinte de Tournai depuis un temps immémorial, et que suivant Hoverlant de Bauwelaer, cette culture aurait été abandonnée dès le XI[e] siècle, tandis qu'il rapporte ailleurs qu'il est encore fait mention des vignobles de Tournai en 1531, en 1546 et même en 1616; en effet, une transaction eut lieu en 1386 entre le magistrat de Tournai et le chapitre de la cathédrale, sur plusieurs différends, et entre autres au sujet de la dîme que le chapitre prétendait avoir le droit de perce-

voir sur le raisin des vignes plantées dans les jardins et les enclos « d'entre les vies murs et nouveaulx de la for-» teresse d'icelle ville, c'est assavoir, ès paroisses de saint » Jehan, saint Brixe et saint Nicolay. » Il fut reglé que « de tout ce que vendu sera, soit en roisin vert, ou meurt, » soit en goute ou verjus ou de vin, sera paié par le ven-» deur, pour tant que ainsi en vendera, de XX sols tour-» nois, XII deniers tournois et à l'advenant; et en sera » creu le vendeur par son serment, sans fraude, et de ce » vendu; ne seroit, que celui à qui le roisin ou verjus sera » cru en son hiritage voura retenir pour sa dépense, faire » le poura jusques à la somme d'un muy et audessous sans » payer soit en verjus ou en vin, aucune disme et du sur-» plus sera tenus de payer, comme dessus est, etc (1). » C'était principalement dans la partie de la ville à gauche de l'Escaut que l'on trouvait le plus grand nombre de vignobles; car ce quartier de Tournai étant d'une construction plus récente que le reste de la ville, n'était encore que fort peu habité au XIIIe et au XIVe siècle, et ne consistait alors en majeure partie qu'en jardins ou terres vagues. Enfin, ce qui prouve bien qu'en 1531 la vigne était encore en pleine culture à Tournai, c'est qu'au rapport de Cousin, le magistrat ordonna cette année que ceux qui auraient fait du vin du cru de la ville, appelé vin de Saint-Brixe, en fissent la déclaration à Jacques Grenut, commis à cet effet. Cette ordonnance fut renouvelée en 1546.

Nous avons dit aussi qu'un passage de la chronique de l'abbaye de Villers, qui concerne l'acquisition faite par ce monastère, d'un vignoble à Louvain, sous l'abbé Jean II, élevé à la dignité abbatiale en 1315, était le plus ancien document connu, qui fit mention de la culture de la vigne dans cette ville; mais nous avons découvert depuis lors,

(1) Poutrain, *Hist. de Tournai,* tome I, p. 264.

dans les archives de l'ancien chapitre de Saint-Pierre de Louvain, un acte daté de l'an 1291, dans lequel il est déjà question d'un vignoble, situé à Vlierbeeck, village qui touche aux murs de la ville (1). Un autre acte de ces archives, sans date, mais dont l'écriture est de la première moitié du XIVe siècle, concerne les vignobles que les Templiers possédaient avant leur suppression, tant dans les environs de Louvain qu'autour de leur couvent, situé à proximité du château des comtes de Louvain et des ducs de Brabant, et qui devint dans la suite un prieuré de la commanderie des Vieux joncs, de l'ordre teutonique, entre Tongres et Maestricht (2).

Un troisième document, qui fait mention de la vigne du duc (*vineam ducis*) à Louvain, atteste que le vignoble que les ducs de Brabant, et leurs successeurs les ducs de Bourgogne, avaient aux portes de cette ancienne capitale du Brabant, existait dès l'année 1312, dont est daté cet acte (3). On voit par les comptes des domaines du Brabant (4), qu'en 1403, ce vignoble avait une étendue de 15 journaux, et que son entretien coutait annuellement 300 moutons, de 17 livres le mouton, dont 24 florins de Hollande, valant

(1) *Notum sit universis quod Theodeus dictus Stobel, canonicus lovaniensis, supportavit cum debita effestucatione ad opus anniversarii sui duodecim solidos lovanienses et quatuor capones annui census quos habebat ad domum et curtem quam Johannes, dictus Wachter, tenens est prout apud Flyderbeke, super vinarium sita consistit, etc.*

(2) Ce document que nous reproduisons en entier dans les annexes no 1, est encore important en ce qu'il est le seul qui constate l'existence d'une maison de Templiers à Louvain.

(3) Les archives de l'ancien et célèbre chapitre de Saint-Pierre, fondé par Lambert Baldéric, comte de Louvain, se composent de plus de 800 chartes et actes, dont environ la moitié remonte aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles; ils appartiennent aujourd'hui à un particulier, qui offre d'en faire la cession, pour une somme très-modique, eu égard à l'importance de ce chartrier.

(4) Archives de l'ancienne chambre des comptes de Brabant, conservées au dépôt des Archives du royaume.

chacun 31 livres 17 sols, échurent comme gages au directeur du vignoble. Le duc possédait en outre plusieurs vignobles, plantés sur le penchant des collines appelées Roeselbergen, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la porte de Malines, et qui étaient affermées pour une redevance annuelle de 43 aimes de vin, 3 quarts d'une aime et 15 pots et demi; ils occupaient une surface de 12 bonniers 4 journaux et demi et 199 verges de terre. La récolte du vignoble du duc produisit, en 1405, au-delà de 70 aimes de vin (1). Mais la dépense qu'exigeait cette culture, n'était nullement en rapport avec le produit qu'on en retirait. Aussi la chambre des comptes, dans un mémoire qu'elle adressa à Philippe le Bon en 1451, exposa-t-elle que le vin que le duc recueillait de son vignoble de Louvain étant loin de valoir les frais que nécessitait l'entretien de ce dernier, et qui montaient annuellement à environ 280 livres, somme considérable pour cette époque, il en retirerait un bien plus grand profit en le donnant à ferme à cens perpétuel (2). Le duc ne donna pas suite alors à cette proposition. Neuf ans après, en 1462, dans un mémoire sur les moyens d'augmenter les revenus du duc, la chambre des comptes insista de nouveau sur l'avantage de conceder à bail perpétuel le vignoble de Louvain. On y lit que la dépense de 240 livres, de 40 gros la livre, qu'absorbait chaque année la mise en culture de ce vignoble, dépassait de beaucoup la valeur des vins, qu'on y récoltait en petite quantité, et qui étaient uniquement consommés par les gens de service de l'hôtel du prince (3). Ce ne fut toutefois qu'en 1467 que Charles le Hardi, successeur de Philippe le Bon, ordonna de bailler à ferme son vignoble de Louvain, par une clause de l'ordonnance qu'il publia le

(1) Annexe n° 2.
(2) Annexe n° 3.
(3) Annexe n° 4.

18 septembre de cette même année, sur l'administration de ses domaines. Le duc y déclare que ne résidant pas constamment dans le Brabant, et ses absences fréquentes ne lui permettant pas de faire pour le service de son hôtel un grand usage des vins provenant de ses vignobles de Louvain et de Saint-Josse ten Noode lès-Bruxelles, il a jugé à propos d'affermer ces vignobles pour un certain nombre d'années; il veut que le prix du bail soit acquitté en argent et non en nature, et que les fermiers du vignoble de Louvain feront en outre parvenir annuellement au receveur de ses domaines au quartier de Louvain. deux aimes, plus ou moins, suivant le produit de la vendange, du vin dit *vin de miracle,* dont la majeure partie serait envoyée à sa cour de Bruxelles, et le surplus resterait à Louvain pour être distribué en aumone aux personnes souffrant du flux de sang ou d'autres maladies. Il stipule, quant à sa vigne de Bruxelles, que lorsqu'il séjournera dans cette ville, il pourra y faire prendre, contre indemnité, la quantité de raisins dont il aurait besoin (1). En vertu de cette ordonnance, le vignoble de Louvain fut donné à ferme pour le terme de douze ans, commençant à la Chandeleur 1467 et finissant à pareil jour de l'année 1479, et ce au prix annuel de 32 florins de Rhin. D'après les comptes des domaines de Louvain, en 1528, le vignoble des anciens ducs de Brabant qui, depuis l'ordonnance de 1467, continuait toujours à être affermé, occupait 55 journaux de terre. Ces comptes contiennent une description détaillée de ce vigno-

(1) Nous avons donné cet extrait de l'ordonnance du 18 sept. 1467, dans notre première notice sur la culture de la vigne, mais d'après une copie moderne et très-fautive, de la main de Gérard. ancien secrétaire de l'Académie de Bruxelles; c'est pourquoi nous avons jugé à propos de la reproduire sous l'annexe n° 5, d'une manière plus correcte et d'après la copie authentique, qui se trouve dans les registres aux chartres de l'ancienne chambre des comptes de Brabant.

ble, dont une partie réservée pour l'usage des malades, sous le nom de *vignoble des malades* (siecken wyngaert), était néanmoins cultivée aux frais de l'état (1). D'après ces mêmes comptes, les vignobles du Rousselberg étaient alors d'un produit fort modique, et une partie de ces vignobles, de l'étendue de 22 journaux 16 verges, était même totalement abandonnée et restait en friche ; pour ce motif, il fut statué que les fermiers des vignobles du Rousselberg, au lieu des 43 aimes 3/4 de vin, qu'ils devaient annuellement, ne payeraient plus désormais pour chaque journal de vignoble que la valeur de vingt-cinq pots de vin, le pot compté à raison de dix-huit mittes, monnaie de Brabant (2). Dans les comptes de 1617, on lit que le vignoble des malades, cultivé antérieurement aux frais du souverain, étant alors converti en grande partie en verger, planté de cérisiers, serait donné à ferme avec les vingt-six parcelles de terre composant le vignoble du duc (3).

Nous avons dit encore dans notre notice sur la culture de la vigne en Belgique, insérée dans le volume du *Messager* de 1833, que Divæus, qui écrivit ses annales de Louvain vers le milieu du XVI[e] siècle, rapporte qu'on commençait dès lors à abandonner la culture de la vigne dans cette ville; cependant nous avons trouvé dans le chartrier de l'ancienne chambre des comptes de Brabant, trois documents qui témoignent que dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, la culture de la vigne, bien loin d'être abandonnée, cherchait même à s'étendre dans la vaste enceinte de Louvain, enceinte qui n'a jamais été en proportion de la population de la ville, même à la fin du XIV[e] siècle, lorsqu'elle fut construite aux frais de la puissante corporation des dra-

(1) Annexe n° 6.
(2) Annexe n° 7.
(3) Annexe n° 8.

piers et lorsque Louvain était une des cités les plus industrieuses de la Belgique. Le premier de ces documents est une pétition adressée à Philippe II, en 1574, par Jean Ronvoet, vigneron et père de François Ronvoet, fermier du vignoble domanial de Louvain, par laquelle le pétitionnaire expose, qu'occupé de la culture de la vigne depuis plus de quarante ans, et ayant depuis environ dix ans ou au-delà, pris à ferme de Jacques Provens, fermier du roi, un terrain inculte, qu'il avait à grands frais converti aux trois quarts en vignoble, il suppliait Sa Majesté de lui affermer pour un terme de quarante ans, un autre terrain vague et couvert d'épines et de broussailles, sis près de la presse de la vigne du roi, au pied du château, afin d'en faire un vignoble, moyennant un cens annuel de 6 florins de Rhin. Les deux autres documents sont des pétitions semblables. Par la première, le nommé Ambroise Martini, bourgeois de Louvain, demande à prendre à cens ou bail perpétuel la partie de la colline escarpée, sur laquelle était bâtie le château des ducs, qui faisait face à la ville et qui alors était inculte, couverte de ronces et de chardons, pour y planter une vigne; par la seconde pétition, Jean Van den Berghe et Charles Walraeven, maçons et vignerons, s'adressent, comme le précédent, à la chambre des comptes, afin d'en obtenir pour le terme de trente ans et moyennant un cens annuel de 3 florins de Rhin pour les quinze premières années, et de 6 florins pour les quinze autres années, un autre terrain vague sur la colline du château, dans le but d'en faire également un vignoble (1).

Le chartrier de l'ancienne abbaye de Parc-les-Dames, située à Rotselaer, entre Louvain et Arschot, chartrier aujourd'hui conservé en grande partie au dépôt des archives du royaume, contient un acte qui atteste que dès le milieu

(1) Annexe n° 9.

du XIIIe siècle, les seigneurs de Wesemael possédaient dans ce village un vignoble qui, très-probablement, occupait le même emplacement que celui qu'on y a planté de nos jours (1).

On voit aussi par les comptes de l'abbaye de Parc-les-Dames, que ce monastère comptait parmi ses propriétés plusieurs vignobles, à Rotselaer, Cumptich, Werchter, Aerschot, Hoegaerden, Hoxem, etc. (2).

Nous avons donné dans notre notice de 1833, l'extrait d'un registre de l'ancienne chambre des comptes, de l'année 1430, dans lequel il est fait mention d'un vignoble que les ducs de Brabant avaient à Aerschot. La culture de la vigne était à cette époque, et dans la première moitié du XVIe siècle, très-florissante, tant aux alentours de cette petite ville que dans plusieurs villages voisins. Nous avons lu dans un manuscrit, faisant partie des archives d'Aerschot, qu'en 1539 la vendange y fut tellement abondante qu'on vendait la chopine de vin pour un liard! La récolte de l'année suivante ne fut pas moins heureuse et le vin en était d'une excellente qualité, particulièrement le vin blanc. Les années 1542, 1543 et 1544 furent au contraire très-mauvaises, de telle sorte qu'un journal de vignoble produisit à peine une chopine ou un pot de vin, qui se vendit alors jusqu'à deux sols et demi. Il est dit dans ce même manuscrit, que dans le village de Langdorp et aux environs, l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain recueillait parfois dans une seule année, de la dîme des vignobles, près de 1800 aimes de vin! Le vin d'Aerschot était connu sous le nom de *Landolium* et valait 8 florins l'aime (3).

(1) Annexe n° 10.
(2) Annexe n° 11.
(3) Annexe n° 12.

Nous pourrions citer nombre d'autres documents qui constatent l'ancienne existence de vignobles dans une foule de localités de la Belgique; mais n'ayant voulu faire connaître dans cet article, comme nous l'avons déjà dit, que les plus importants de ces documents, ceux qui serviraient à compléter notre première notice, nous terminerons ici ce supplément à ce travail. Nous nous contenterons donc de dire que les actes et les titres relatifs à la culture de la vigne dans notre patrie, contenus dans le seul dépôt des archives du royaume, sont extrêmement nombreux : ils témoignent que non-seulement chaque corporation religieuse, tant soit peu considérable, y possédait un ou plusieurs vignobles, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, mais qu'il n'y avait presque point de village, dans la plupart de nos provinces, où l'on ne cultivât la vigne à cette époque (1). Et en considérant le bas prix auquel se vendait le vin indigène, il ne nous parait point douteux, que comme en Allemagne, cette boisson ne fut d'un usage plus général alors en Belgique que la bierre. Bien que la fabrication de cette dernière y ait été connue de temps immémorial, et qu'une tradition populaire, tant en Belgique qu'au-delà du Rhin, en attribue l'invention à un de nos anciens rois fabuleux, Gambrivius, sur lequel M. le docteur Coremans a publié récemment une notice fort curieuse dans les bulletins de la commission d'histoire, les nombreux cabarets de nos villes, où l'on ne débitait au moyen-âge que des bierres étrangères, principalement celles

(1) Les *Diplomata belgica* de Miræus contiennent aussi un grand nombre de chartes et actes relatifs à la culture de la vigne en Belgique : vignoble à Eptemach, t. I, p. 243-44 ; à Gand, p. 260, c. 25 ; à Bruges (1264), t. III, p. 123; de l'abbaye de Rolduc (1147), p. 708 : à Viniacum et à Namur (1213), t. IV, p. 33 ; de l'abbaye de Florines (1151), p. 205 ; à Luxembourg (1253), p. 245 ; à Marienthal, près de Luxembourg (1140), p. 368 et 369 ; à Vianden (1252), p. 554 ; à Yssche en Brabant (1411), p. 610.

de Hambourg, de Lubeck et de Brême, prouveraient que les bierres belges étaient loin de jouir à cette époque de l'estime et de la préférence qu'on leur accorde à si juste titre aujourd'hui. Les guerres de religion, au XVIe siècle, en interrompant nos relations avec les villes anséatiques, ont sans doute beaucoup contribué à ce changement.

Aux essais tentés depuis vingt-cinq ans pour rétablir la culture de la vigne dans plusieurs provinces belges, d'où elle avait disparu depuis près de deux siècles, essais que nous avons signalés dans notre première notice, nous ajouterons ici la plantation toute récente d'un vignoble sur les collines appelées Loobergen, près de Louvain, par M. Lison, orfèvre de cette ville, et celle d'un autre vignoble, dans la province de Namur, commencé seulement depuis cette année, et dont le propriétaire, M. Lelièvre, de Staumont, a fait venir directement les plants du Johannisberg. Le terroir du nouveau vignoble namurois serait absolument semblable à celui de cette montagne célèbre, dont la latitude serait également la même, à un cinquième de degré près. Si l'espoir de M. Lelièvre se réalise, nous posséderons bientôt un digne émule du roi des vignobles germaniques!

A. G. B. Schayes.

ANNEXES.

N° I.

Dit es dat de Deken ende de Capittele van sente Pieter van Loevene eyschende es Heren Jane die op de borg woent, in 't goet dat was wilen den Templieren, dies si hen bethroent hebben voer haren lieven Here den Hertoghe van Brabant.

Irst werf eyschen si de tiende van al den goede eest in bemden, in lande ochte in wyngarde, hoe ende waer dat ghelegen es, ende hoe dat ghenoemt es, omme Loevene, also verre alse der zevene Heren tiende van Loevene hare strect, dat de Templiere plaghen hier voermals te houdene, ende segghen dat die voorseide Templiere dien tyt dat sy 't hilden altoes sonder enech wederseg-ghen den VII Heren tiende ghaven van allen haren goede voor-seit, also verre als 't in de tiende voorseit gheleghen was, nutghenomen *twee stucken wyngaerts, dat es te verstane, haren wyngarde die binnen hare hove ende binnen haren muren leght,* daer si en ghene tiende af gheven en wouden, al wasse hen altoes geeyscht ende verzocht van de VII Heren cnapen, ende uutghenomen eenre hofstal daer wilen Godevert Nouyl op woende ende syne kindere, *die nu met wyngaerd es beset,* daer men cleine tiende altoes af hadde doen die voorseide Godevert ende syne kindere woenden op die hofstat, ende van deser tienden voerseit hebben die VII Heren in hebbinghen gheweest onghestuert over menech jaer, ende dit bieden si wel te betoenne met goeden brieven ende met goeden wetteghen ghetughen, ende de tiende van desen goede ghebreck den VII Heren.

Item, ghebreck den zeven Heren de tiende van ghecreghen goede dat voermaels tiende plagh te ghevene en daer si tiende op hebben ghehadt, ende de Heren van den dietsche hospitale huyse sider dat si vercreghen der Templieren goet, hebben ghegheven tiende den VII Heren, ende her Jan oec heeft altoes ghegheven tiende van al den goede voorseit, sonder van dien dat vort uutghe-nomen es, sint dat hi aen dit vorseide goet quam, sonder allene binnen drie dagen ochte daer ommettrent, ende sint hevet in twiste ghestaen tusschen hem en de VII Heren.

N° II.

Uutgheven aen mi vrouwen wyngaert, te Loeven.

(1403).

In den yersten Henricke Vranx, wyngaerdere, van dat hy tot mi vrouwen van Brabant wyngaerde siet ende achterwaert ende den voirsch. wyngaerde doet gheven syn tidech werc ende oec wel ende ghetruwelec den voirsch. wingaert doet werken, den ghenen dien verdinct hebben over te jaer te werkene xxiiij gul-dene hollantsche, ende voer de guldene xxxj lib. xvij s. ende die soe heeft hi te iiij quartieren van den jaere, ghelyc die ghesellen haer ghelt heffen die den voirschr. wingaert verdient hebben... die comen te gadere op . . . . vij^{c} lxiij lib. iiij s.

Soe heeft die rentmeester van Loven voirsch. uutghegeven ende betaelt van den voirsch. wingaerde te werkene : Willem de Raymaeker, Willem de Leeuwe, Janne de Greve, Hermanne van den Rine ende haeren anderen medegesellen van mi vrouwe wingaerde te werkene over jaer die jehen hen verdinct es, ende hebben van elke vierdeel wingaerts v mottoenen, ende voir den mottoene xvij lib. pay., ende mi vrouwe wingaert die hout xv dachmale, ende elc dachmael dats iiij vierdeel, en elc vierdeel dat hout xxv roeden, soe dats te gadere es lx vierdele, ende ghelt van der voirsch. wingaerde te werkene dat compt hen te betalene te iiij terminen van den jaere ghelyc dat voorschreven es, aen Henrix Vranx 's wyngaerders ghelt, ende si moeten in elc vierdeel wingaerts voirsch. ocht sinken, ocht erden, ocht mest draghen, ende doen sy dat boven, dat moet men hen betaelen boven tghelt van dat sy verdient hebben in anderen ghelde, also dat die summe van den wingaerde te werkene compt op iij^{c} mottoenen ende voir den mottoen xvij libr. payements als voirsch. es, die maken in pay. te gadere . . . . vj^{c} lib.

Van den pachtwine in te halene ij gesellen die den voirsch. pacht wyn inhaelden, die men mi vrouwen jaerghelics ende erfelycs schuldech es van den ouden ende nuwen Roeselberghe by Loven, van persen te persen binnen ende buten Loven, ende oec ter goeder liede huys binnen Loeven, die schuldich waren van sinte

Remeysmesse xiiij^c iij voir haeren coste ende arbeid, te gadere cxxxviij l.

Janne Lyevinghe ende sinen medeghesellen, van xliij amen iij quaerts ende xv 1/2 potte erfpacht wyns voirsch. te haelene in de persen buten ende binnen Loeven, ende ter goeder liede huys binnen Loeven, dien schuldech syn binnen Lovene ende te draghene in mi vrouwen van Brabant perse in haren wingaert te Loven in den herft xiiij^c iij voirsch. van dien men mi vrouwe schuldech was van sinte Remeysmesse xiiij^c iij van elker amen te draghene iij lib. val. te gadere . . . . cxxxj lib. v s.

Janne ende sinen geselle voirsch. van v tonnen galant en van j amen zaezeyts te draghenene van in mi vrouwen wyngaert uter perse tot 's rentmeesters van Loven voirsch. huys omme daer te legghene ende laten te heffene, omme dat daer waermen was dan in die voirsch. perse in den voirsch. herft xiiij^c iij. . xv lib.

Ghecocht op te maerct te Loeven iij busselen levender hagen, die gheset ende gheplant es omme mi vrouwen wyngaert te Loeven, bevreden aen de Santporte, in d'ierste weke van meerte xiiij^c iij, die coste te gadere . . . . vij lib. iij s.

Van lix^m wyngaertstaken die de rentmeester van Loven voirs. gecocht heeft ieghen alderhande personen, in jaer xiiij^c iij, die gheorbert ende ghesteken in mi vrouwe van Brabant wyngaert te Loeven binnen den voirsch. jaer xiiij^c iij, elc iij, xxviij lib. xvj s., sonder vracht, op den bosch staende, valent te gadere in pay. vj^c xcix lib. iij s.

Ontfaen in winen.

In den iersten ontfaen in wine van wine die mi vrouw van Brabant op haren wingaerde te Lovene ghewassen syn int jaer xiiij^c iij, gelyc si overslagen waren metten vaten dat si lagen in mynre vrouwen van Brabant perse te Loven, in den wingaert op te borch, dies was te gader. . . . .

Ontfaen van minre vrouwen van Brabant erfpacht, die men haer sculdich was binnen Loven en buten Loven van ij roeselbergen te Loven, jare xiiij^c iij, te gader, ... xliij amen iij gr. van j ame en xvj pot wyns.

Somme van den ontfaen van den wine xliij amen iij quartier van een ame ende xv pot en een halven.

Compte de 1405.

Henrik van Bierbeke ende sine medeghesellen van xl^{m} wingaertstacken die jeghen hen ghecocht waren ende in mi vrouwe wingaert ghesteken waren binnen den voirsch. jaer, elc iij wingaertstaeken omme ij s. ende ij den. goede grote vlemsch, valent iiij lib. vi s. ende viij den. gr.

Willem den cupere ende sinen gheselle, by bevele Lyencocs, bottelgier mins heren sHertoghen van Lymborch, van lxxvj vaten wins over te voerne van in de perse van miner vrouwen wingaert, die in den voirsch. wingaert ghewassen waren, tot in den grooten kelder van der borch van Loven, in den aprille xiiij^{c} v, metten wittevrouwen waghene van Loven . . . vj s. iiij d. gr.

Willem voirsch. ende sinen medegheselle van xiij stucken van den voirsch. winen te verlaetene, die daer in den voirsch. keldere ghevoert waren, die hielden te gadere xxxix amen.

xij s. vij d. en 1/2 yngh.

Compte de 1406.

Ontfaen van wine binnen den voirsc. jare.

Eerst ontfaen van myns heren sHertogen pachte wine die men hem sculdich was binnen ende buten Loeven van beyde den Roecelberge van den jare ende te sinte Remeyssen xiiij^{c} v, te gadere: xliij amen ende iij quart van j ame ende xvj pot wins.

Ontfaen in winen van den winen die mynen Here van Brabant op sinen wingaerde te Loeven gewassen syn int jaer xiiij^{c} v voirs. gelyc dat sy lagen in myne Heren van Brabant persse te Loeven, in den wingaert op te borch: lxx amen ende xj gelten wyns.

Sonder den wyn dair den galant af gesoden was.

N° III.

Il est vray que pour entretenir et faire labourer la vinoble de mondit seigneur en sa ville de Louvaing, il convient tous les ans déboursser grande somme d'argent, montant ensemble les gaiges de la gairde de la dicte vingnoble, du cuvelier et autre despense accoustumée, par extimation environ ij^{c} iiij^{xx} l., tellement que les vins que Monseigneur en prend lui coustent plus qu'ilz ne vaillent, et que l'en achetteroit à moindre pris vins de Beane ou du

Rin, laquelle chose considérée, samble à correction que se c'estoit le plaisir de mondit seigneur de faire baillier à cry et à hauche du plus offrant ladicte vingnoble à cense perpétuelle, en argent monnoié anchienne de Louvaing, parmy baillant bon contrepan avec le principal, il en prenderoit annuellement une bonne rente en argent cler, sans en avoir plus à soustenir aucuns frais et despens, et avec ce seroit il deschargié des requestes que souvent lui ont esté faites de donner aucunes parties desdits vins, quant ilz estoient cueilliez et appointiez à ses despens. (Extrait d'un mémoire de la chambre des comptes en Brabant, intitulé : « Déclaration des terres, forteresses, seignouries, rentes et biens engaigées et aliénées du demaine de Brabant, de Lembourg et des autres terres d'Oultre Meuze, etc., etc., ensamble les avis sur ce des gens des comptes à Brouxelles, icy mis du commandement de mon très redoubté seigneur Monseigneur le Duc, à eulx fait par ses lettres patentes données le XV[e] jour de janvier l'an MCCCC cinquante (1451 n. st.) » — Archives de l'ancienne Chambre des comptes en Brabant, *Registres noirs,* tome VIII, p. 72 v°, au dépôt des Archives du royaume).

N° IV.

Item, Monseigneur le Duc a en sa ville de Louvain, près du chasteau illec, certain un vignoble, contenant en mesure environ iij 1/2 bonniers, pour lequel entretenir des réparacions nécessaires, le payement des gaiges de la garde, cuvelier et des ouvriers, convient tous les ans débourser environ ij[c] xl liv., laquelle despence excède adez grandement la valeur des vins qui y croissent, et comme tousdis a semble ausdits des comptes, semble encores que veu que lesdits vins, qui sont adez en petite quantité, ne servent aucunement pour l'ostel de mondit seigneur, et que par coustume il en donne la plus part à ses gens et serviteurs qui le requièrent, ainsi qu'il n'en prent rien ou bien peu de prouffit, il seroit le prouffit de Monseigneur, se c'estoit son plaisir, de baillier à ferme par cry et haulce ladicte vignoble, à rente héritable en argent, par bonne ordonnance que l'en pourra sur ce faire, et tient on que l'en en ara une bonne sommme par an, et avecques ce sera Monseigneur deschargé de la despence dessus dicte. (Extrait d'un mémoire de la Chambre des comptes, formé en 1462 et inti-

tulé : « Adversissement d'aucunes choses servans à l'augmentacion du demaine de Monseigneur, etc., etc., *Registres noirs*, tom. VIII, p. 249).

Dans un autre mémoire de la Chambre des comptes, transcrit au même registre, on lit : « Item, de la façon des vingnes à Louvain dont n'est rendu de prouffit à Monseigneur que xxvj ridders, et il couste à Monseigneur par an ij^c xl l. de xl gros et semble que se doivent bailler à ferme. » — En marge de ce paragraphe on lit : « Il sera baillié à ferme à ung ou plusieurs, soubz certaines condicions qui sur ce seront faictes en la Chambre des comptes en leur meilleure forme que faire se porra pour l'entretennement du dit vingnoble, et soit ainsi mis et ordonné. » (Pag. 93 v° du t. 8 des *Registres noirs*).

N° V.

Item, pour ce que observant que nous ne sommes tailliez tenir nostre continuelle résidence en nostre pays de Brabant et que des vins du creu de nostre vigne en nostre ville de Louvain et semblablement de nostre vigne qu'avons au-dehors nostre ville de Bruxelles, près de nostre maison ten Noede, *illec ne nous pourrons servir pour la despence de nostre hostel, comme ferions se y fussions toudiz résidens,* avons ordonné et voulons que icelles nos vignes soyent de par nous bailliées à ferme certain terme d'années, et ce sur certaines ordonnances convenables qui seront sur ce advisées par ceulx de la dicte chambre des comptes et nostre receveur de Brabant, et que ladite ferme se baillera en argent, sans aucun vin en nature, et que en baillant ladicte ferme soyent tenues les solemnitez cy dessus déclairées et telles que en noz autres fermes, sauf en ce et reservé que les fermiers *de nostre ville* de Louvain seront adez tenu de garder chascun an pour nous le vin que l'on nomme le vin de miracle et le faire taillier, presser et de tout préparer et mettre en tonneaulx sans noz despens, jusques à la quantité de *deux ames ou au dessoubz, se tant y en croit,* et s'il y en a plus que deux ames, de ce pourront ils faire leur prouffit, comme des autres vins y creux, ainsi qu'il leur plaira, et les tonneaulx *leur ferons* payer au pris raisonnable par nostre receveur de Louvain, auquel ilz délivreront iceulx vins de miracle

pour la pluspart envoyez à nostre court à Brucelles et le remanant demourer à Louvain pour estre distribué en aumosne à tous malades de flus de sang *qui le requerront, ainsi qu'il est accoustumé d'anchienenneté,* et saulf et reservé touchant nostre dicte vigne de Brucelles, que quant nous vouldrons avoir les raisins d'icelle vigne, nous estant audit Brucelles, ou se y faisons tenir hostel, en ce cas pourrons avoir lesdits raisins en rabatant ausdits fermiers autant de ladicte ferme qu'elle sera exstimée pour ung an.

(Extrait d'une ordonnance de Charles le Hardi, sur le fait de ses domaines, donnée le 18 septembre 1467. Registres de la Chambre des comptes, n° IV, p. 50.)

N° VI.

Ontfanck van myne genadiger heeren des Keysers wyngaerden te Loven omtrent lv vierendeelen, den welcken uytgegeven ende verpacht is geweest, navolgende der ordinancie daer op gemaict ende mitten uutgange van der bernenden keerssen, eenen termyn van negen jairen lanck duerende, innegaende te bamisse anno xvc ende uutgaen sullen alsmen scryven sal bamisse anno xv° dertich.

Ierst de drie bergen beneden aen den siecken wyngaert, streckende opweerts, metten stucken daer tegen over liggende, geheeten Vranckryk, houdende in der maten twee vierendeelen.

De twee berghen daer naestvolgende, oick van beneden opweerts gaende, mitten twee stucken daer tegen over liggende, houdende twee vierendeel twelf roiden.

Die twee berghen daer naest gelegen, mitten twee stucken daer boven tegen over gelegen, houdende drie vierendeel twintich roiden.

Die twee berghen daer naest gelegen, mitten twee stucken daer boven tegen over liggende tot aen den kerstainen boom, houdende twee vierendeel derthien roiden.

Die twee berghen daer naest gelegen, mitten twee stucken daer boven tegen over liggende, houdende twee vierendeel vierthien roeden.

Die twee berghen daer naest gelegen, van beneden opweerts gaende, metten stucken daer tegen over liggende, houdende twee vierendeel xxv roiden.

Die twee berghen daer naist gelegen, mitten twee stucken daer boven tegen over liggende, houdende twee vierendeelen drie roiden.

De twee bergen daer naest volgende, mitten twee stucken daer boven tegen over liggende, beneden aen den Bocxwerch, houdende drie vierendeel vyf roeden.

De drie berghen daer naest gelegen, daer af d'eene zeer cleyne es, metten stucken daer boven tegen over gelegen, houdende vyf vierendeelen zeventhien roiden.

De twee berghen daer naest gelegen, oick van beneden opweerts gaende, mitten stucken oick daer tegen over gelegen, streckende tot der Waegen poerte toe, houdende vyf vierendeelen sesthien roiden.

De twee berghen daer naer gelegen totter perssen toe, houdende twee vierendeelen vyf roiden.

De drie leste berghe daer naest gelegen aen den steenwech nedergaende, houdende twee vierendeelen acht roiden.

Die eerste drie berghen liggende achter die persse, beginnende aen den vaerwech die ter Waegenpoorten waerts gheet, houdende twee vierendeelen vyf roeden.

Die twee stucken daer naest gelegen, houdende xlij roeden.

Die vier lesten stucken, comende aen de Wagenpoerte, houdende een vierendeel twee en twintich roiden.

Van den vyf vierendeelen wyngaerts, die welcke hier voertyden vergaen zun geweest ende blyven liggene, maer want de selve alnoch nyet bestaet en connen gesyn, daer om hier. . nyet.

Van den vyf vierendeelen drie roeden wyngaerden, dwelck is den armen ende siecken wyngaert, want den selven ten laste van ons genedich heeren den Keyser is doen wercken, etc.

La somme totale produite par la mise à ferme du vignoble de Louvain, montait à 27 l. 11 s. 10 d. 18 gros.

Nº VII.

Van den pachthwyn ons genedigen heeren des Keysers, te wetene van omtrent xlij amen iij quaert lantwyns, die onse genedighe heere voirsch. in diversche erven, gelegen op ten ouden ende nieuwen Roesselberch, buyten Loevene, aldaer een vieren-

deel wyngaerts schuldich es een vierendeel van eenen amen wyns in natueren, weder wyn was es oft nyet, ende op welcken last men den selven wyngaert altyt verpacht heeft gehadt, en die pachterven hebben den prys van den wyn voirschr. alle jaere, gelyck dien geapprecieert wordt, ontfangen, alsoe dat de selve lasten, boven dat wyngaerden vele costen te onderhoudene ende te werckene, ende nochtans somptyts egheene wynwas en is geweest, vele luyden possesseurs van den wyngaerden voirsch. de selve wyngaerden hebben laten liggen, ende meer geschapen hadde geweest voor wey te blyvene, tot groeten verliese ende achterdeele van onsen genedighen heere den Keyser, midts den welcken by den heeren ende meesteren van der cameren van den rekeningen van Brabant mit den voorgaene rentmeestere visitatie daer op gedaen is geweest ende volcomen informacie daer op genomen ende voerts metten goeden luyden die de selve wyngaerden toebehoerden gecommitteerdt, ende naerderhant by advyse ende overdrage van den heeren van der cameren geappoincteert ende overcomen metten goeden luyden voerschr., dat zy voortaen zynen genedigen heere den Keyser voirsch. jaerlycx in gelde ter saken voersch. betalen sullen, altyt te Kersmisse vallende, te wetene voere elck vierendeel wyngaerts vyf en twintich potten wyns, elcken pot te achtien myten Brabants, in gelde end nyet in natueren, sonder den voirsch. wynpacht meer te derven verpachten, dwelck genoech tsjaers compt op te somme als dien verpacht heeft geweest... ende want van desen wyngaerden uutgedaegt ende ledich leggen tot xvij vierendeelen xvj roeden, soe neempt deze rentmeester hier nae niet, etc., etc.

N° VIII.

Van den siecken wyngaert.

Desen siecken wyngaert, alias van miraeckelen, placht tot laste van Zyne Majesteyt, saligher memorien, gevrocht te worden, ende den wyn daeraf commende, den aermen ende andere menschen van lichaeme gequelt zynde, gedistribueert te worden; maer nu meestendeel met crieckenboomen beplant wesende, is van nieuws geordinneert den selven eensaemlyk mette sess ende twintich parceelen des Hertogen wyngaert openbaerlyck te verpachten voor gelycken termyn van negen jaeren, etc.

N° IX.

Verthoent oetmoedelyck Jan Ronvoet, broeder Vrancx Ronvoet, nu ter tyt pachter van Zyner Maj. wigaerden, ingesetene der stad van Loven, wyngardere van synen ambachte ende met plantagien omgaende en over veertich jaeren int planten ende gouverneren van den wyngaert syn selven geexcerceert hebbende, soe dat de voerschrevene Jan over thien jaeren oft daeromtrent in hueringhe genomen heeft van meester Jaccopon Provens, originael pachter ons genadichs Heeren des conincx, sekere lege haeghe ende ydele plaetse, welcke hy suppliant heeft beplant met dry vierendeelen wyngaerts, tot synen groeten excessive costen daer aen gehanghen te verhaelen, soude de voorsch. Jan van UE. wel begheren te hebben voer eenen termyn van veertich jaeren sekere andere leghe ende onbeplante erffve, wesende eene scavaye, met doerne ende bremen nu besedt, tegen de persse over, waer inne hy suppliant es woonende, gelegen onder tanneel van der voersch. borcht, om de selven te beplanten met wyngaert daermen tselve zal bevinden nut ende bequaem te wesen, biddende de selfste te willen vryen gelyck andere Ma_t wyngaerden daer by gelegen gevryt syn; beloevende de leghe plaetse voorsch. alzoo te oeffenen, achtervolgende 't proyeckt aen desen geattaseert, dat syn Ma^t fondeerzel van den casteel daer toe niet en sal worden geruineert oft geinteresseert, ende dair doer oeck niemandt en sal worden beschadicht. Ende want den selven berghe es eene leghe erffve als voere ende dat onsen genadighen heere den Coninck ter werelt egheen proffyt daer aff en es hebbende, zoo bidt de voersch. suppliant dat U. E. gelieven wille hem de selve berghe ende ledighe erffve voer eenen termyn van veertich jaren te willen vuytgheven in eenen termyn, mids daer voer jaerlycx betaelende geduerende de voers. veertich jaeren, des jaers sesse Rhinsg., nemende regardt ende consideratie op de groote oncosten, pyne ende arbeyt die de voers. daer inne sal moeten doen, vuyt dyen de selve es een verlaeten ende ledighe erffve, ende noyt beplant oft noyt geoeffent geweest. Dit doende, enz. (1574).

Aen myne Heeren de President ende Heeren van der Reken-caemeren in Brabant.

Gheeft te kennen uwe onderdanige, Ambrosius Martini, borger ende poerter der stadt van Loven, dat alsoe den bercht oft castele der vorsch. stadt is staende up sekeren berch oft hoogde van eerde aen de zyde van de stadt oft aen de zuydtzyde, wesende den voet van den selven bercht ende daeraen gelegen by manieren een groote braemte oft schavaye, daerop nyet anders en heeft gewassen ende alnoch en wast, overmits syn ontvruchtbarheyt, dan in sommige platsen quade breemen ende doornen, ende in sommige alleenelyck eenich quaet dorre wilt cruyt, waeraf de Mat gheen profyt en compt oft can gecomen dan dat onderwylen de ontfanger van den selven borcht wat quaet *heytsels* daer aff mach doen macken, nauwelyck den arbeyt weerdich synde; maer want hem remonstant dunct dat hy den vorsch. borch oft schavaye wel soude hopen tot meerderen proffyte te bringhen sonder schade of hinder van den voersch. borcht of van der Mat, mits daerop doende planten wynrancken, om den wyngaert daer aff te maecken, ende die oyck lancx de mueren van buyten te mogen leyden (dwelck nochtans nyet doenelyck en sonde syn sonder daeraen te becostigen wel drye hondert Rinsguldens aleer daer aff eenich proffyt conste gecommen), soe bidt de vorsch. suppliant dat Uw.E. iemanden van Ulieden gelieve te deputeren die de gelegentheyt ende kennisse van der voirsch. plaetse soude mogen nemen, om hem suppliant de selve up een seker quantiteyt van munte ende conditien ten erffchynse vuytgegeven mogen wordden, want hy die wel soude op eenen redelycken chyns begeeren inne te nemen, te weten, nyet dat hy begeert den erffdom van den vorsch. berch, maer alleenelyck het recht daer van by hem ende syne naecomelingen daer aff altoes te mogen hebben, aengaende het recht ende vrye gebruyck van daerop wyngaert te mogen planten ende winnen, ende oyck lancx den voet van den voersch. muren van buysten te leyden, by conditie nochtans dat indien de Mat naermaelden voersch. berch oft schavaye wilde appliceren tot forteresse oft andere commoditeyt van den bercht, dat in dien gevalle tvoirsc. erf uytgeven sal cesseren ende extinct syn. Dwelck indien U. E.

gelieft hem suppliant te octroieren, sal hen oft den gedeputeerde van de voersch. visitatie sulcken U Edele 't sy by tpatroene hier by gevuecht oft oculare inspectie bewysen dat voersch. erfvuytgeven ende planten oft oeffenen van wyngaert den voersch. borcht nyet en sal hinderen, maer den selven borcht ende den Ma^t proffytelyck wesen. Dwelck doende, enz.

Verthoonen oytmoedelyck Jan van den Berghe ende Caerle Walraeme, ingeseten der stadt van Loeven, metsers van hunnen ambachte ende hen geneernde oyck met plantsoen ende wyngaerden, hoe dat die voersch. Jan, over zekere jaeren geleden, tot synen grooten excessyven coste heeft beplant, by consente van uwer Eer., zekere stuck erffs, groot twee vierendeelen, geleghen op de borcht, teghen over het pachthoff aldaer, toebehoirende onsen genaedieghen heer den Coninck, voir eenen tyt van xviij jaeren, des jaers voer ende omme drye cappuynen, hebbende de selve erffve jegenwoordelycken oppe veel schoon jonck plantsoen; ende om eensdeels de voersch. groote ontcosten te vervallen, zoude de selve Jan, metten voersch. Caerle, van uwer Eer. noch wel begeeren te hebben voer eenen termyn van xxx jaeren zeker ander leghe ende onbeplante erffve, wesende een schavye van eenen berghe, gelegen onder het tanneel van den voersch. berch, om de selve te beplanten met wyngaerdt, hopende den gront van den voersch. berghe soe te wercken ende in sulcken staet te houdene ende tot prouffyte te brenghene, dat daeraen nyemandt in eenighe schaede zal komen. Ende want den selven berghe is een ledighe erffve als voere, ende dat onsen heere de Coninck daeraff egheen prouffyt ter weerelt en is hebbende, soo bidden die voersch. supplianten dat uwer Eer. gelieven wille hun den selven berghe ende ledige erffve voor eenen tyt van dertich jaeren te willen vuytgeven, te wetene in twee termynen, elcken termyn van xv jaeren, midts daer voer jaerlycx betaelende geduerende de voersch. ierste xv jaeren, drie Rynsguldene ende den termyn van de voerschr. tweeste vyfthien jaeren, des jaeren zess Ringuldene, nemende regardt ende consideratie op de groote oncosten, pyne ende arbeyt die de voersch. supplianten daer inne zullen moeten doen, vuyt dyen de selve is een verlaeten ende ledige erffve ende noyt beplant geweest. Dwelck doende, etc.

N° X.

Ego Arnoldus, dominus de Wesemale, universis hoc scriptum inspecturis, salutem et noscere veritatem. Universitati vestræ significamus quod nos abbatisse et conventui de Parco Dominarum ordinis Cisterciensis pro celebrando divino sacrificio missarum quæ fiunt per singulos dies, idcirco cenobio amam unam vini de vinea nostra juxta Wesenmala annuatim in elémosinam perpetuam contulimus. Ut autem hanc collationem firmam et absque calumpnia imperpetuum valeant possidere, presentem paginamnostri sigilli munimine roboratam eisdem contulimus. Testes hujus rei sunt Simon miles de Linden, magister Walterus de Valebeka, Henricus Turc, Walterus de Gela, Arnoldus de Cowort. Datum anno ab incarnatione Domini M CC° L quarto, in vigilia sancti Martini. — Original, faisant partie du Chartrier de l'abbaye de Parc-les-Dames, aux Archives du royaume.

N° XI.

Comptes de l'Abbaye de Parc les Dames, de 1488 *à* 1489.

Andere ontfanc van onsen wynhoven van Henrichen Govaerts wyn tot Boydens, also hy jaerlycx schuldich es, den borseryden te betalene, soe van verhengelde ende anders syns, alsoe dat met diverssen parceelen staet verclaert in den pachtbrief, sonder dat die voorscr. wyn myder vrouwen den abdissen gheeft, dwelck hier niet mede gerekent en is, soe compt die somme op xlx Rinsguldens xv stuivers xij....

Van Sielson Garryn, die wyner es in onsen hove te Comptich geleghen, gebeeten den Monchhof, alsoe hy jaerlycx sculdich es den borseryden te betalen : xlvij Rinsg. en xviij stuiv. en 1 ptr. valent.

Van Peteren Beericx, die wyner es van onsen hove ter Bochen, geheeten ter Eychen, alsoe hy jaerlycx sculdich es der borsenden te betalen, etc.... vij Rinsg. xvj stuiv. ende ij ptr.

Van Petere Dillen, die wyner es van den Bouderiden int Godshuys gelegen, alsoe hy jaerlycse etc., etc... te geven in gelde xvj holl. guld., hier inne niet mede gerekent dat die voors. wyn den ambachten gheeft.

Compte de la cave à vin, 1524.

Henreichs Verbracke huysvrouwe (Langdorp), van eene wygaerde dye sy genomen hefft te erffchyns, tsjaers om xxiiij st.

Item, Raese de Schoemaker, van onse wygarde t'Aerschoot, die Jan van Kelffs genomen hadde, tsjaers om 3 st.

Item, ontfangen van onze wygarde op Royberch, vij potten wyns.

Et plus loin :

In den ierste betaelt van onse wygaert te Werchtene, op te Royberch, aen Aert Stannaert, wygairder, ij peters.

Comptes de l'abbaye de 1592.

iij dachm. wygaerts, gelegen op de Loy...

Noch lij dachm. wyngaerts, daer neven gelegen.

... xxxvij roeden wygaerts, dat plach lant te syn, gelegen by den berch t'Autgarden, op den wech nae Goedsenhoven.

... iij dachm. wyngaerts, gelegen op den Rinch (te Lumen).

... lxiij roeden wyngaerts, in de Mauwe (ib.)

Heer Jan Hielmans, Henrich de Mentere en Jan Villers, van hennen wygart gelegen te Hoxem, op dees syde te Cumptich werdt, boven de moelen, etc.

Van een dachm. lants dat wygart plach te syne, gelegen by de Savelstrate oft Hertstrate, daer men van Willebringen te Bueyssem wert gaet, van een wyngart, gelegen bovens myns heeren pesse van Meldart (Cumptich).

Op een huys by de moelen van Rotzelaer, regen de selve moelen, tegen over dit huys tsheeren straete, tusschen beyde den wyngart achter aen daer dit huys op staet, en was eertyts wyngaert.

N° XII.

In het jaer 1539 was onder Aerschot en in haere landen gewassen een zoo groote quantiteyt van wynen, dat men de kanne of pot kochte, metten accynse, om een oort.

In het jaer 1540 was hier oock groote abondantie van wyndruyven, en de wynen dit jaer gewassen, besonderlyck de witte

wynen, waren soo fameus al of het een specie hadde geweest van Rom.

In de jaeren 1542, 1543 en 44 en waeren geene wynen gelukt, in voeghen dat een vierdeel wyngaert quaelyck voorts brochte, ten wyntyde, eene canne of pot wyn, of een handsvol druyven, sulx dat de kanne wyn ten taxxe als doen verkocht werde, twee stuyvers en eenen halven.

Den wyn die hier wast in de stadt ende lande van Aerschot, werd geheeten *Landolium,* waer van de ame rendeerde acht guldens, en een halve ame vier guldens.

Het clooster van sinte Gertruyden tot Loven by wylen op een jaer trock ontrent duysent en acht honderd amen thiende wyn, in het dorp van Langdorp en daer omtrent.

Additions et Corrections

AUX

LISTES CHRONOLOGIQUES DES ANCIENNES IMPRESSIONS DE MAYENCE AVEC DATE, QUI ONT ÉTÉ PUBLIÉES JUSQU'A CE JOUR.

(Nouveau supplément. — Voir année 1842, p. 124 et 343).

Voici encore quinze éditions de Mayence, qui portent à cent, le nombre de celles que j'ai fait connaître, et qui étaient restées inconnues à ceux qui ont publié des listes spéciales des anciennes impressions mayençaises.

1513.

* *Diurnale Maguntinum secundum chorum et diocesin maguntinum. Maguntiae, Petrus Schoeffer,* 1513, in-12 (1).

Cet ouvrage est orné d'une gravure en bois représentant saint Martin, patron de Mayence; il est imprimé alternativement avec des lettres rouges et noires, et les initiales y sont imprimées, et non faites à la main. Fischer parle de ce livre à l'occasion d'une édition plus ancienne de Mayence, également in-12, avec les caractères de la bible de 1462, dont il décrit un fragment, le seul qui en reste. Il parait par là que Pierre Schoeffer le fils a réellement imprimé à Mayence quelques ouvrages avant d'aller établir une imprimerie à Worms.

(1) Fisscher, *Typographische Seltenheiten,* livraison IV, p. 47.

1537.

* *Dietenberger* (*Johann*), *Catechismus* (en allemand). *Mayntz*, 1537; in-8° (1).

Panzer n'indique pas l'imprimeur; je suppose que c'est Pierre Jordan qui a imprimé la traduction allemande de la bible, par Jean Dietenberger.

1540.

* *Wicelius* (*Georgius*) *quaestiones cathecisticæ; Moguntiæ, Fr. Behem*, 1540; in-8° (2).

1541.

* *Wicelius* (*Georg*) *Hundert und mehr heilige Lection aus allen Propheten zur Bessernng der Christen, Meintz, Fr. Behem*, 1541; in-4° (3).

1542.

* *Wicelius* (*Georg*) *Icon christiani hominis; wie sich ein Christenmensch in seinem Leben helt oder je halten soll; Meintz, Fr. Behem*, 1542; in-8° (4).

* *Ejusdem Catechismus Ecclesiæ* (en allemand) *Meintz, Fr. Behem*, 1542; in-8° (5).

* *Ejusdem Obdormitio christianorum; Mogunt., Fr. Bohem*, 1542; in-8° (6).

1543.

* *Novi Testamenti D. Erasmi Roterdami Aeditio postrema, Scripturae concordantiis accuratè illustrata, cum calendario Romano, Calendis, Nonis atque Idibus è re-*

(1) Panzer, *Versuch einer Geschichte der Römisch-Katolischen deutschen Bibelueberselzung*. Nürnberg, 1781; in-4°, p. 76.

(2) Waldau, *Neues Repertorium von seltnen Buechern*. Nürnberg, 1795-97: P. III, p. 42.

(3) Ibid., p. 42.

(4) Ibid., p. 43.

(5) Ibid., p. 43.

(6) Ibid., p. 43.

gione positis : Adjuncto insuper Indice Evangeliorum et Epistolarum, quae per anni cursum, tam in diebus Dominicis quàm Festis, memoriae divorum sacris, consueverunt. His praeterea accessunt Disticha quœdam memorabilia, in totum novum Instrumentum, ad cuius libet capitis initium, ordine alphabetico, continentia summam capitis sequentis; Moguntiae, anno M. D. XLIII; in-8°, avec grav. en bois.

Ce titre est imprimé en lettres rouges et noires. L'ouvrage est composé de 169 pages plus 20 feuillets non chiffrés. On lit à la fin : *Moguntiae in aedibus Iuonis Schoeffer. Anno à partu virgineo M. D. XLIII.* Sur le verso du dernier feuillet, qui est en blanc, se trouvent les armes d'Ivo Schoeffer.

Ce nouveau testament d'Erasme fut réimprimé presque chaque année, par Jean Schoeffer et son neveu Ivo, depuis 1521 jusqu'en 1551 ; je possède la présente édition, laquelle, ainsi que les deux autres qui vont suivre, sont restées inconnues aux bibliographes.

* *Unter-Gerichts Ordnung des Ertzstiffts Mayntz. Mayntz, Ivo Schoeffer,* 1543; in-fol. (1). Troisième édition.

1544.

* *Wicelius (Georg) Sylvula dictorum ecclesiast. à S. Patribus promiscue collectorum; Moguntiae, Fr. Behem,* 1544 ; in-8° (2).

1546.

* *Ejusdem, Laus Mariae Deiparae virginis, ex antiquiss. ecclesiae cath. Patribus; Mogunt., Fr. Behem,* 1546 ; in-8° (3).

* *Ejusdem, von der heiligen Eucharistia; Meintz, Fr. Behem,* 1546 ; in-8° (4).

(1) *Biblioth. Uffenbachiana. Francofurti,* 1729, t. I, p. 106, n° 16.
(2) Waldau, L. C, p. 43.
(3) Ibid., p. 43.
(4) Ibid., p. 43.



* *Novi Testamenti D. Erasmi Roterdami. Editio postrema etc., Moguntiae in aedibus Iuonis Schoeffer, anno M. D. XLVI,* in-8°, avec grav. en bois, de 27 feuillets non chiffrés et 769 pages. Au calendrier et à l'apocalypse se trouvent des gravures en bois, que l'on ne voit pas dans l'édition de 1543. Un exempl. se trouve dans ma collection.

1547.

* *Wicelius (Georg) Vom Gottesdienst der Synagog; Meintz, Fr. Behem,* 1547; in-8° (1).

1548.

* *Novi Testamenti D. Erasmi Roterdàmi Aeditio postrema etc.* A la fin on lit : *Moguntiae in aedibus Ivonis Schoeffer, anno M. D. XLVIII;* in-8°, avec grav. en bois.

Au-dessous de cette souscription on voit les petites armes de Schoeffer, et les grandes se trouvent sur le verso du même feuillet. L'ouvrage est composé de 28 feuillets non chiffrés et de 769 pages. J'en possède également un exemplaire qui faisait partie dans le temps de lá grande et belle collection du pasteur Lorck de Copenhague, dont la signature se trouve sur le titre. J'avais déjà indiqué cette édition dans le premier supplément.

1555.

* *Wicelius (Georg) Annotationes in sacras litteras. Gar kurtze Verzeichnus, inn die Wittembergischen newen Dolmetschung der ganzen heiligen Bibel; Meintz, Fr. Bohem,* 1555; in-fol. (2).

La première édition de cet ouvrage important parut à Leipzig, en 1536; in-4°.

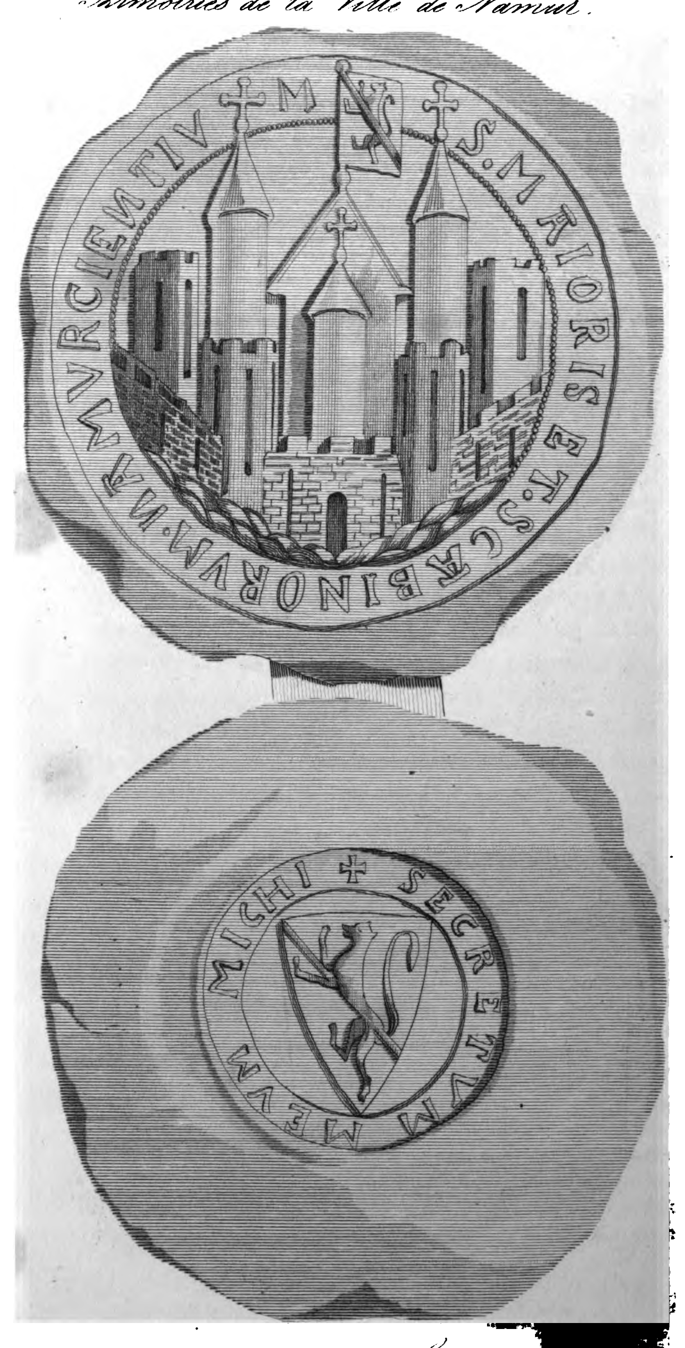
H. Helbig.

(1) Ibid., p. 44.

(2) Waldau, L. C, p. 41; Teller, *Neues Magazin für Prediger*, t. II, P. II, p. 16-47. On trouve de bons renseignements sur tous les ouvrages de Wicelius dans *Strobel, Beitraege zur Litteratur, besonderst des 16ten Jahrhunderts* (Nurenberg, 1784 87, t. II, p. I, p. 209-271), et la biographie de cet auteur se trouve à la p. II, p. 273-276 du même vol.

Pl. I

Armoiries de la Ville de Namur.



contre scel.

contre scel depuis 1411.





Armes actuelles de Namur.

Armoiries

DE LA VILLE DE NAMUR.

On ne connaît pas l'époque précise de l'affranchissement de la commune de Namur. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en 1213, notre ville jouissait déjà de sa franchise, comme le prouve un diplôme de la comtesse Yolende, du mois d'août de cette année. Cet acte porte : « Item ledit » comte (Pierre, comte de Vienne) et comtesse, par l'assen» tement de leur bien-aimé fils Philippe, ont donnez et » douez la ville de Bouvigne de telles libertés que à la » ville de Namu, comme avoit fait aussi leurs prédéces» seurs (1). »

Par un autre acte de la même année, le chapitre de Saint-Aubain permit aux échevins de construire *près du Mostier de Saint-Remy,* un abbatis sous lequel ils pussent se garantir des injures de l'air (2). L'on voit par ce dernier acte que la cour échevinale ne disposait pas d'un local fort splendide. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, elle tenait ses séances dans un cabaret situé sur la place Saint-Remy (3). Enfin, en 1574, ils achetèrent de l'évêque de

(1) Recueil des chartes de Galliot, V, 380.

(2) Concessemus ut... *appentitum* quoddam facerent sub quo, propter injurias aeris, placita sua quietius agere possent. Galliot, V, 381. — Chartul. Sancti Albani, fol. 11.

(3) Quantité d'actes de cette époque commencent par la formule sui-

Namur et des religieux de Saint-Gérard, dont le monastère était alors annexé à la mense épiscopale, une maison communément appelée l'*Hôtel de Brogne*, située sur la même place (1).

Au XVII[e] et XVIII[e] siècles, le magistrat était composé :

D'un mayeur nommé à vie;

De sept échevins, nommés autrefois par le gouverneur de la province et plus tard par le souverain;

D'un bourgmestre ou premier élu, espèce de receveur de la ville, également nommé par le souverain;

D'un second élu, choisi par la bourgeoisie;

Et de quatre jurés.

Tous ces fonctionnaires, à l'exception du mayeur, étaient renouvelés chaque année, vers la Saint-André. Ils étaient, à la fois, juges criminels, civils et de police.

On appelait anciennement de leurs sentences au comte ou à son bailli; après l'établissement du conseil provincial, on en appela immédiatement à cette cour.

Je viens maintenant aux armoiries de Namur. J'ai consulté à ce sujet tous les sceaux qui se trouvent aux archives de la ville.

Le plus ancien diplôme émané de la cour échevinale

vante : « Item est assavoir que en l'an mil IIII[c] et XIIII, fut esmeu un » plait *en cabaret,* pardevant maieur et eschevins de Namur, entre Jean » Jan l'arbalestier d'une part, et.... »

(1) Item rendut à l'hospital S[t] Jacques et au choral de S[t] Aubain, en lieu de Monsieur le Ry[me] evesque de Namur et des religieux, prieur et couvent de Broingne pour certain maison, teneur, pourprinse et jardin, gisante en la rue du Cul d'Oyson ci devant nommé l'hostel de Broigne, par eulx transporté au proffict de ladite ville le 28[e] d'aout 1574, joindante d'un costé au S[r] de Ligny et d'aultre aux heritiers feu le S[r] de la Rocque et par derriere aux murailles de la ville, et de laquelle l'on at fait bastir la maison de la ville, depuis la demoulition de l'anchienne maison de ladite ville qui solloit estre ediffiée sur la place de S[t] Remy... (Comptes de la ville, de 1596 à 1597, fol. 41.)

est de l'an 1299; il porte un fragment du sceau reproduit à la figure I.

Ce sceau représente une enceinte de ville, flanquée de quatre tours carrées et crénelées. Au-dedans de l'enceinte sont figurées deux autres tours rondes, au milieu desquelles se trouve une espèce de portail, surmonté d'une bannière aux armes des comtes. Une autre tour, également ronde, est adossée à ce portail. Ce cachet, comme on le voit, laisse le champ libre aux hypothèses; s'il m'était permis d'en hasarder une, je dirais que cette enceinte de ville me paraît être le symbole de l'affranchissement de la commune, et que la bannière du comte, placée à l'endroit principal, marque sa souveraineté. Quant aux ondulations que l'on remarque au bas du dessin, peut-être a-t-on voulu, par là, indiquer le confluent de la Sambre et de la Meuse; peut-être aussi, ne sont-elles que la représentation des fossés de la ville. L'inscription environnant le sceau, est: *Sigillum maioris et scabinorum Namurcientium.*

Le contre-scel, comme d'ordinaire, est plus petit (1). L'écu porte le lion avec la bande et la devise *Secretum meum michi.* Cette devise lui est commune avec plusieurs contre-scels de cette époque. Suivant l'auteur du MS. du baron d'Harscamp, elle serait tirée d'Isaïe, chapitre XXIV. Telle est l'origine que lui donne aussi Ducange. On trouve en effet au passage indiqué : « Nous avons entendu des » extrémités du monde les louanges dont on relève la » gloire du juste, et j'ai dit alors : mon secret est pour » moi, mon secret est pour moi (2). »

(1) Le grand scel s'apposait particulièrement sur les lettres patentes et le contre-scel ou *sigillum secretum* sur les lettres closes. Cependant on voit le plus souvent le *sigillum secretum* apposé au derrière du grand scel: c'était pour donner à l'acte un nouveau caractère d'authenticité. (Ducange, *sigillum secretum.*)

(2) « A finibus terræ audivimus gloriam justi et dixi : secretum meum mihi, secretum meum mihi. » (Isaïe, ch. 24, verset 16.)

Le sceau proprement dit est le même depuis 1299 jusqu'à 1667, sauf le lion représenté sur la bannière qui suit, relativement à la bande, les mêmes changements que celui du contre-scel (1).

Quant au contre-scel, je suivrai dans l'examen que je vais en faire, l'ordre chronologique des chartes auxquelles ces sceaux sont appendus.

— En 1299 (règne de Jean I), le lion porte la bande. Le sceau étant en fort mauvais état, je n'ai pu vérifier s'il porte également la couronne.

— De 1313 à 1383 (Jean I à Guillaume I), le lion porte également la bande et n'est point couronné. Je remarque que sur deux sceaux, appendus à une même charte de 1357, le lion du sceau du comte est couronné, tandis que celui du sceau de la ville ne l'est pas.

— De 1411 à 1542 (Guillaume I à Charles-Quint). A dater de 1411, le contre-scel change, le lion est couronné et sans bande (Voy. figure II). La devise est : *Secretum meum michi deo gras* (*gratias?*). — Je trouve qu'à cette époque l'apposition du sceau faite par les échevins, leur rapportait 3 obs, c'est-à-dire, environ 1 1/2 denier (2).

— De 1600 environ à 1667; le sceau reste toujours comme aux années précédentes, mais il n'y a plus de contre-scel.

— Après 1667; je ne trouve plus l'ancien sceau de Namur. J'ai donc dû, pour les observations qui suivent,

(1) N'ayant pas trouvé le sceau complet, ce n'est qu'en comparant les uns aux autres les fragments qui en restent que j'ai pu le reconstruire tel que je le donne. Tous ces fragments s'adaptent exactement à la fig. I. La bannière placée sur la tour du centre, se trouve rarement en entier; mais dans tous les sceaux où j'ai pu la découvrir, le lion suit en effet les mêmes changements que celui du contre-scel.

(2) Item rendut au mayeur et eskevins de Namur pour leurs droits de saieleir do grant seal de ladite ville la lettre faite à cause de... III obz... Comptes de la ville, année 1410, folio 48.)

examiner les timbres des édits et les différents cachets du magistrat. Depuis cette époque (1667) jusqu'à la période française, la ville a uniquement pour armes le lion couronné, sans bande, avec l'inscription : *Magistrat de Namur*, ou : *Sigillum magistratus oppidi Namurcensis.*

A l'invasion française, la ville adopta pour ses armes l'effigie de la déesse de la liberté, debout, tenant d'une main la pique surmontée du bonnet phrygien et s'appuyant de l'autre sur un faisceau. L'inscription est : *Municipalité de la ville de Namur.*

Sous l'empire, l'aigle vint remplacer la déesse de la liberté. Enfin, en 1814, Namur reprit ses anciennes armes, savoir le lion couronné et sans bande. Tel est encore de nos jours le cachet de la ville.

Jusques ici je n'ai point parlé des couleurs de ces armoiries; les sceaux et les timbres, qui m'ont fourni les indications qui précèdent, les omettent ou les indiquent mal. Il n'y a que l'*or* de l'écu et quelquefois le *sable* du lion qui soient assez bien marqués. Il faut donc pour connaître ces couleurs, examiner celles des armes des comtes, puisque nous avons vu que Namur, après avoir placé sur son contre-scel les armes de ses souverains, les adopta définitivement pour ses propres armoiries. On sait du reste que le jaune et le noir étaient, au siècle dernier, les couleurs de la ville.

Les plus anciennes données certaines que nous possédons relativement aux armoiries de la ville, ne remontant pas au-delà de 1299, je n'examinerai les armes des comtes qu'à partir de Guy I, qui régnait à cette époque.

Ce prince, comme chef de la maison de Flandre, portait d'or au lion de sable, armé et lampassé de Gueules. Un sceau, appendu à une charte de 1268 (1), le représente

(1) Il ne s'en trouve pas de plus ancienne aux archives de la ville. L'inventaire fait par Motteau, lui donne la date de 1260, ce qui est une erreur.

à cheval, portant sur son écu le lion sans bande ni couronne.

Jean I, son successeur, ajouta à ces armes la bande de gueules sur le tout; il y ajouta également la couronne, ce qui, comme nous le verrons plus loin, est fort difficile à expliquer.

Guy II et Philippe III (1) portèrent de même, mais sans la couronne; du moins, elle ne figure pas sur les sceaux de ces deux comtes, reproduits au tome VI de l'*Histoire de Luxembourg*, de Bertholet; peut-être y a-t-il erreur dans le dessin.

Guillaume le Riche reprit les armes de Jean I. Elles furent aussi celles de son fils Guillaume II; mais vers 1405, celui-ci omit la bande, et Jean III continua à porter de même.

En comparant ces armoiries avec celles de la ville, on voit que le lion du contre-scel des échevins et celui qui se trouve sur la bannière du grand sceau, suivirent *quant à la bande*, les mêmes changements que le lion des armes des comtes. Il en est autrement de la *couronne*, que la ville ne paraît avoir admise que vers 1411.

C'est ici le lieu d'examiner qu'elle fut l'origine de la bande et de la couronne, point sur lequel on est loin d'être d'accord.

L'origine de la bande s'explique aisément par la considération que Jean I, sur les armes duquel elle apparaît pour la première fois, représentait la branche cadette de Flandre. S'il était nécessaire de remonter plus haut, pour en chercher d'autres exemples, nous verrions que Philippe le Noble, également puiné du comte de Flandre et de Hainaut, portait sur son lion un *baton pery* ou bande.

(1) Je ne connais pas les armes de Jean II, mais il est probable qu'il porta comme son père.

Comme nous l'avons vu, cette bande disparaît sous Guillaume II, vers 1405, c'est-à-dire à l'époque de la mort de Marguerite de Male. Il est possible toutefois, que dès les dernières années de son règne, Guillaume le Riche portât en plein les armes de sa famille, ce qu'il aurait fait vers 1384, c'est-à-dire après la mort de Louis II, dernier descendant male de la branche aînée. C'est ce qu'il m'est impossible de vérifier, ne connaissant de ce prince aucun sceau postérieur à 1385, sceau sur lequel se trouve encore la bande. Le MS. du baron d'Harscamp, que, dans ces renseignements, j'ai toujours trouvé conforme à la vérité, dit positivement que Guillaume II fut le premier comte qui quitta la bande.

L'origine de la couronne est plus difficile à expliquer. Comme on le sait les comtes de Flandre portaient d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, mais *sans couronne*. Pourquoi cette différence avec les armes des comtes de Namur qui étaient de la même famille?

Cette couronne au lion n'apparaît pour la première fois que dans les armes de Jean I; elle est omise par deux de ses successeurs, et reparaît pour toujours sous Guillaume I. A-t-on voulu par là distinguer les armes de la branche cadette de celles de la branche aînée? Cela n'est pas probable; dans ce cas on ajoutait une bande, et c'est en effet ce qui eut lieu. Il faut donc en rechercher une autre cause. « L'occasion de cette couronne, dit l'auteur cité » plus haut (1), et comme cela est advenu, n'ay peu en» tendre, quelque inquisition que j'en aye fait. Le peuple » de Namur, soutient que les armes de leur pays, sont plus » nobles que celles de Flandre ou Haynaut pour ladite cou» ronne, et disent qu'elle vient de ce qu'il y a un comte » qui eut prisonnier un roy de France et qu'il ne luy de-

(1) MS. du baron d'Harscamp, tome II, p. 149.

» manda rançon sinon qu'il couronna son lion, qu'est bien » une grande fable. » — « Il pourroit estre, ajoute-t-il, que » l'empereur Henry VII du nom, cousin germain de cestuy » Jean (1), lui auroit baillé consentement de le porter » ainsy. » Mais ce sont là autant de conjectures qui ne s'appuient sur aucun renseignement positif. On a dit aussi que Guillaume le Riche ayant, en 1362, relevé immédiatement de l'empereur, son comté de Namur, avait le premier couronné son lion; nous avons vu plus haut que celui des armes de Jean I l'était déjà. Malgré toutes les recherches que j'ai faites à ce sujet, je crois que ce point doit rester sans solution.

Pour résumer en peu de mots, je dirai :

1° Que les véritables armoiries de la ville depuis 1299 au moins jusques vers 1667 furent cette enceinte de ville représentée à la fig. I.

2° Que depuis 1411 environ, on ne retrouve plus la bande sur le lion du contre-scel et celui de la bannière.

3° Que depuis la fin du XVIIe siècle (sauf la période française), la ville prit uniquement pour armes, d'or au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules.

4° Qu'il n'y a donc aucune raison de conserver de nos jours la bande sur le lion.

On se demandera maintenant comment il se fait que sur l'écusson des armes du royaume, sur quantité de plans et vues de Namur (2), enfin dans presque tous les ouvrages où il est fait mention de cette ville, le lion se trouve représenté avec la bande? Cela s'explique d'autant moins que sur les armoiries de l'ancien conseil provincial, le lion également couronné ne la porte pas. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les timbres qui se trouvent sur

(1) Jean I.

(2) J'observerai cependant que dans le plan de Namur donné par Guiccardin, le lion est sans bande.

les édits émanés de ce corps. Il en est de même des sceaux, du moins de ceux des deux derniers siècles, les seuls que je connaisse.

Ce qui pourrait expliquer cette contradiction, c'est que Philippe le Bon, après l'achat du comté de Namur et du vivant même de Jean III, y fit battre une monnaie sur laquelle on voit un lion avec la bande; il en fut de même pour les liards de cuivre, forgés en 1578 et 1579.

Le MS. du baron d'Harscamp donne des dessins de ces monnaies, et il ajoute que sur la bannière de Namur, dont on se servit aux funérailles de Charles-Quint, le lion portait également la bande. Voilà peut-être ce qui aura fait croire qu'il devait en être encore de même aujourd'hui. On n'aura pas remarqué que sur les sceaux et les timbres de la ville, elle n'apparaît pas une seule fois depuis 1411, et l'on aura voulu distinguer de cette manière les armes de Flandre de celles de Namur, qui sans cela seraient, sauf la couronne, entièrement semblables.

Malgré ces raisons, il n'en est pas moins vrai que les armes actuelles de Namur sont et doivent être : *D'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.* (Voyez figure III).

JULES BORGNET.

Quelques observations

TENDANTES A PROUVER QU'IL N'EST RIEN MOINS QUE CERTAIN QUE GODEFROID DE VERDUN DOIVE ÊTRE REGARDÉ COMME LE PREMIER DUC DE LA BASSE-LORRAINE.

Brunon, archevêque de Cologne, élevé par son frère l'empereur Otton le Grand à la dignité de duc de Lotharingie, ne tarda pas à diviser ce pays en deux provinces, à savoir la Haute-Lorraine, appelée communément Mosellane, et la Basse-Lorraine, qui comprenait la plus grande partie de la Belgique actuelle. On sait par le témoignage formel de Flodoard (1) qu'il subdélégua Fréderic, comte de Bar, dans le gouvernement de la première de ces provinces; mais il est douteux s'il administra immédiatement lui-même l'autre province, ou s'il y préposa également un duc en se réservant l'autorité suprême. Ceux qui partagent la dernière de ces opinions, reconnaissent pour premier duc de la Basse-Lorraine Godefroid de Verdun ou d'Ardennes, et se fondent sur deux passages combinés, l'un de l'auteur de la vie de Brunon (2), l'autre du continuateur de Ré-

(1) Flodoardi *Annales*, a. 959 (*Monumenta Germaniæ historica*, ed. Pertz, t. II, p. 404) : *Lotharienses a duce Brunone desciscunt. — Quibus postmodum evocatis Fredericum quemdam comitem eis vice sua præfecit.*

(2) Ruotgerus, *Vit. Brunonis*, cap. 36 : *His* (copiis in Italiam missis) *præfuit Godefridus Dux, quem ipse* (Bruno) *nutrivit, vir sapiens et religiosus, amantissimus pacis, observantissimus æquitatis, imperatori per id tempus ad votum serviens, omnibus placens. Hic eodem tempore febre correptus, in magnam spem futuræ quietis expiravit.*

ginon (1), qui nous apprennent que ce Godefroid fut envoyé en Italie, à la tête des troupes lorraines, et y mourut de la peste au mois de juillet de l'an 964. Cependant ces textes sont loin d'être aussi concluants qu'ils le paraissent au premier abord. La qualité de duc, donnée à propos d'une expédition militaire, pourrait fort bien ne concerner que l'armée, et ce n'est pas sans fondement que plusieurs savants ont soutenu que Godefroid de Verdun était simplement un duc militaire.

De nos jours, feu M. Ernst, curé d'Afden, a prétendu (2) trancher la question d'une manière décisive, en produisant une charte de Brunon (3), où l'on voit Godefroid intervenir en qualité de duc à l'échange de quelques terres entre l'abbaye de Stavelot et le comte Warnier. Mais ce document a-t-il réellement toute la portée que ce savant lui donne et ne fournirait-il pas plutôt la preuve contraire à celle qu'il a voulu établir? Notons que la charte en question porte la date de 953, tandis que le partage de la Lotharingie n'eut lieu que l'an 959. Aussi M. Ernst est-il obligé de lire 963, au lieu de 953. Mais que devient l'autorité d'un écrit que l'on a corrigé, et cela seulement dans l'intérêt d'un système. Quand vous en déclarez une partie fausse, quelle confiance voulez-vous qu'il nous reste dans la partie qu'il vous plait de regarder comme bonne. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse accepter un pareil changement sans raisons plausibles, et, vu qu'on n'en allègue

(1) Continuator Reginonis, a. 964 (*Monum. Germ. hist*, ed. Pertz, t. I, p. 627) : *Ex qua pestilentia obierunt Henricus archiepiscopus Trevirensis et Gerricus, abbas Witzenburgensis, et Godefridus* Dux Lothariensis, *aliorumque innumera multitudo, tam nobilium quam ignobilium.*

(2) Dans son *Histoire du Limbourg,* t. I, p. 393.

(3) Martène, *Amplissima Collectio,* t. II, p. 47 : *Aquis palatio, die II kal. novembris, regnante rege Ottone fratre nostro, anno XVIII, Godefrido duce.*

aucune, nous persistons à considérer ce document comme antérieur à la division de la Lotharingie par Brunon.

Un fait cependant ressort de cette même charte laissée dans toute son intégrité, c'est qu'en 953, Godefroid était déjà duc, et sans aucun doute duc militaire : une conséquence naturelle de ce fait, c'est que ce fut en cette qualité encore, qu'il commanda les troupes lorraines en Italie, où nous avons dit qu'il trouva la mort. La charte de Brunon lève donc tout doute sur le sens qu'il faut attribuer aux expressions du continuateur de Réginon et du biographe de l'archevêque de Cologne.

On nous objectera peut-être qu'il est peu vraisemblable qu'un chef militaire soit intervenu à un acte civil. A quoi nous répondrons que ce ne serait pas le seul exemple d'une pareille intervention. C'est ainsi qu'une charte d'Evéracle, évêque de Liége, du 4 juillet 965 (1), est signée par un duc militaire, soit que le lieu de l'expédition de cette pièce, se trouvât sous son commandement, soit pour tout autre motif.

Nous concluons de tout ce qui précède, qu'il n'existe aucune preuve certaine que Godefroid de Verdun ait été investi par Brunon de la dignité de duc de la Basse-Lorraine. Et comme dans tous les cas, il parait suffisamment démontré qu'il n'a pas eu de successeur immédiat, il devient probable que Charles, frère de Lothaire, roi de France, regardé communément comme le troisième duc, en a été réellement le premier.

J. Roulez.

(1) Dans Martène, *Amplissima collectio*, t. VII, p. 55. Ajoutez un diplôme d'Otton I, du 1er juin 948 (dans Martène, *ibid.*, t. I, p. 289). Voy. Ernst, *Histoire de Limbourg*, t. I, p. 403-406, principalement p. 405, not. 2, et la préface d'Eccard, *Historia genealogic. princip. Saxoniæ super.*, § 5, p. 8.

Recherches

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE QUELQUES IMPRIMEURS BELGES, ÉTABLIS EN PAYS ÉTRANGERS, PENDANT LES XVe ET XVIe SIÈCLES.

Depuis quelques années, les études ont pris en Belgique une tendance tout-à-fait nationale; on a compris que pour fortifier l'élément national, il fallait rajeunir notre glorieux passé, réhabiliter en quelque sorte nos grands noms et faire voir que les Belges ont de tout temps puissamment contribué au développement de toutes les branches des connaissances humaines. Et chose étonnante, au milieu de cet élan généreux, et alors que tout ce qui pouvait tendre à nous relever, était soigneusement revendiqué et mis au jour, à peine s'est-on arrêté pour constater la part glorieuse que nous avons prise, sinon à l'invention de l'imprimerie, au moins à son développement et surtout à sa prompte propagation, tant chez nous que dans les principaux pays de l'Europe.

La typographie était à peine sortie de son berceau, qu'elle se transplanta en Belgique; en peu de temps, elle y prit racine et s'y développa rapidement.

Thierry Martens ou Mertens eût la gloire d'introduire

dans son pays (1). Né à Alost vers le milieu du XV[e] siècle, il exerça cet art admirable, qu'il avait appris à Venise (2), pendant une série non interrompue de cinquante-cinq années (3), tant dans sa ville natale qu'à Anvers et à Louvain. L'aménité de son caractère le fit prendre en affection par le célèbre Erasme, Martin Dorpius, Adrien Barlandus et tout ce que Louvain comptait alors de plus distingué. Ses connaissances aussi étendues que variées, lui valurent une place distinguée dans la république des lettres, et les soins et l'élégance, qu'il mettait surtout dans l'exécution de ses nombreuses éditions grecques, le firent surnommer à juste titre l'*Alde de la Belgique.* Déjà en 1473, il avait imprimé à Alost le *Speculum conversionis peccatorum,* qui, dans la même année, fut suivi de différents autres opuscules.

Ketelaer et Leempt imprimèrent en la même année à Utrecht : *Petri Comestoris historia scholastica;* l'année suivante, l'Université de Louvain appella dans son sein Jean de Westphalie de Paderborn, qui s'y distingua pen-

(1) Voyez Van Westreenen, *Verh. over de uitvinding der Boekdrukkunst,* p. 56. — La Serna Santander, *Dict. Bibl.*, t. I, p. 293.

(2) Dans un ouvrage de Baptiste de Mantoue, intitulé : *Fratris Baptiste Mantuani ordinis Carmeli professoris de vita beata libellus,* imprimé à Alost en 1474 et dont l'Université de Gand possède un exemplaire, Martens nous apprend lui-même, dans les deux vers suivants, qu'il avait appris son art à Venise :

Hoc opus impressi Martinus Theodoricus Alosti
Qui *Venetum* scita flandrensibus offero cuncta.

Martens aurait-il peut-être appris son art chez son compatriote Gérard de Flandre, qui imprima de 1471 à 1476 à Trévise, à quelques lieues de Venise ?

(3) La dernière édition sortie de ses presses est de 1528, année où il se retira dans le couvent des Guillelmites à Alost, où il mourut le 28 mai 1534.



dant plusieurs années, par un grand nombre de belles impressions (1).

En 1474, ou peut-être en 1475, Colard Mansion imprima à Bruges le *Jardin de dévotion,* dont un exemplaire, le seul connu en Belgique, se trouvait autrefois dans la Bibliothèque de Bruxelles (2).

Ces artistes ne se distinguèrent pas seulement par les soins qu'ils mettaient dans l'exécution de leurs publications, mais au milieu de leurs travaux typographiques, ces hommes laborieux trouvaient le temps de s'occuper d'études sérieuses et utiles. Martens publia successivement plusieurs ouvrages, qui dénotent chez lui une érudition peu commune et la connaissance profonde des langues savantes. Aussi trouvons-nous dans une lettre de Martin Dorpius à Erasme, du 14 juillet 1518, que notre savant typographe parlait l'allemand, le français, l'italien et le latin, *et qu'il aurait même pu provoquer Saint-Jérôme, si ce n'est pour l'élégance, du moins pour le nombre de langues qu'il connaissait* (3).

Foppens et Valère André nous ont conservé les titres de ses ouvrages (4) :

1° *Hymni in honorem Sanctorum.*

2° *Dialogi de virtutibus.*

3° *Dictionarium hebraïcum, sive enchiridion radicum seu dictionum hebraïcarum, ex Joanne Reuchlino.* in-4° (5).

(1) La Serna Santander, *Dict. Bibl. du XVe siècle,* t. I, p. 320 et suiv. — Van Westreenen, *Korte Schets van den voortgang der Boekdrukkunst in Nederland in de XVe eeuw.* 's Gravenhage, 1829; in-8°, p. 15.

(2) Van Praet, *Notice sur Colard Mansion.* Paris, 1829; in-8°, p. 25.

(3) Erasmi *Opera,* t. III, p. 331.

(4) Foppens, *Bibliotheca Belgica,* t. II, p. 117.

(5) Feu M. Lammens, un des plus savants bibliophiles de la Belgique, possédait un exemplaire de cette rarissime édition du dictionnaire hébraïque, composé et imprimé par Thierry Martens. Lors de la vente de

Colard Mansion suivit les traces de son compatriote Thierry Martens, et à la gloire, dit M. Van Praet (1), d'avoir introduit l'art de l'imprimerie à Bruges, il réunit aussi celle d'avoir été un des plus anciens imprimeurs qui mirent sous leurs presses les productions de leur esprit. Nous avons de lui :

1° *La Pénitence d'Adam.*
2° *Le Dialogue des créatures.*
3° *Les Métamorphoses d'Ovide, moralisées.*
4° *Le Donat spirituel, traduit du latin en français.*

En 1476, Thierry Martens transporta son *officine* d'Alost à Anvers, et y imprima : *Summa experimentorum seu thesaurus pauperum magistri Petri Yspani.* C'est à lui qu'Anvers doit ses premières presses, qui, quelques années plus tard, devinrent les plus florissantes de la Belgique.

La même année, les frères de la Vie commune introduisirent l'imprimerie à Bruxelles et y publièrent le *Speculum conscientiæ* (2). Cependant Panzer (3), sur la foi du catalogue de Crévenna (4), fixe l'introduction de l'imprimerie dans cette ville en 1474; l'ouvrage : *S. J. Chrysostomi homeliæ XXI per Petrum Balbum,* qu'il prétend être imprimé en cette année, porte cependant bien distinctement l'année 1479; l'erreur provient de ce que le rédacteur du catalogue de Crévenna a pris le dernier chiffre de la date

sa magnifique collection, la Bibliothèque royale en a fait l'acquisition au prix de 200 fr. Voy. Cat. de la Bibl. de Mr P. P. C. Lammens, 3e partie, no 2893.

(1) Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 1.

(2) Delprat, *Verhandeling over de Fraterhuizen.* Utrecht, in 8°, p. 124.

(3) Panzer, *Annal. typ.*, t. I, p. 264.

(4) Catalogue de la Bibliothèque de Bolongaro Crévenna, vol. I, p. 100, no 451.

pour un 4 au lieu d'un 9 (1). Ces laborieux religieux furent dans tout le cours du XVe siècle, les seuls imprimeurs à Bruxelles; ils avaient des maisons dans la plupart des villes de la Belgique et de l'Allemagne (2). Dès 1474 nous les trouvons dans la Vidamie de Rhingau, à quelques lieues de Mayence, dans l'endroit appellé *Vallis Sanctæ Mariæ,* où ils exécutèrent le *Breviarum Psalteriumque Moguntiense* (3); ils imprimèrent successivement à Bruxelles et à Rostock en 1476, à Nurenberg en 1479, 80, 91, et finalement à Goude en 1496 et 1506.

En suivant l'ordre chronologique du premier établissement de l'imprimerie dans les différentes villes des Pays-Bas, nous voyons qu'en 1477 trois villes reçurent successivement les bienfaits de cet art admirable : Deventer, Delft et Goude.

Richard Paffraet, de Cologne, imprima à Deventer l'ouvrage de *P. Berthorius, reductorium morale Bibliæ,* avec la souscription de 1477, et non celle de 1475 comme Panzer l'indique (4). On est généralement d'accord de dire que le *Prudence* de 1472, l'*Historia de B. M. V. assumptione* de 1475, le *Socci Sermones* de 1476, indiqués par quelques bibliographes, n'ont jamais eu d'existence.

A Delft, l'imprimerie fut exercée, en 1477, par Jacob Jacobsz., issu de l'ancienne et noble famille de Van der Meer. Jacob Jacobsz. était bourgmestre de cette ville; il s'associa Maurice Yemantsz. de Middelbourg, et ils publiè-

(1) La Serna Santander, *Dict. Bibl.*, t. I. p. 357. — Catalogue de la Bibl. de La Serna Santander, n° 367. — Lambinet, p. 354.

(2) Delprat, *passim.*

(3) La Serna Santander, *Dict. Bibl.*, t. I, p. 318.

(4) Panzer, *Ann. typ.*, t. I, p. 354. — Visser, p. 5. — La Serna Santander, *Dict. Bibl.*, t. I, p. 368. — Van Westreenen, *Schets van den voortgang der Boekdrukkunst in de Nederlanden in de XVe eeuw,* p. 18.

rent ensemble, le 10 janvier 1477, la première Bible en langue flamande (1).

A Goude, Gérard Leeu imprima depuis 1477 à 1485, époque à laquelle il quitta sa ville natale pour aller s'établir à Anvers. La *Legenda de Voragine,* de 1473, citée par Prosper Marchand, et le *Spiegel der Sassen,* de 1472, cité par Seiz, sont regardés comme apocryphes (2).

Gérard Leeu était issu d'une famille distinguée, qui de 1449 à 1492 remplit successivement à Goude les fonctions de bourgmestre, échevin et autres emplois importants (3). A l'exemple de Thierry Martens et de Colard Mansion, Gérard Leeu se fit avantageusement connaître par plusieurs travaux littéraires. A en croire Valère André, il serait l'auteur du *Dialogus creaturarum* et des *Gesta Romanorum moralisata,* dont on prétend que Shakespeare a fait usage dans ses œuvres dramatiques (4). Quoiqu'il en soit, il contracta une étroite amitié avec Erasme, Canterus et autres grands hommes de son temps, et plus d'une fois le premier le nomme *Vir sane lepidus,* à cause de son caractère franc et enjoué (5).

Deux années après l'introduction de l'imprimerie à Deventer, Delft et Goude, nous la voyons successivement paraître à Nimègue et à Zwolle. Trois différents ouvrages furent exécutés à Nimègue dans le courant du XVe siè-

(1) M. Verhelst, à Gand, possède un exemplaire de cette Bible; il provient de la Bibliothèque de Mr P. P. C. Lammens, qui l'avait acquise à la vente de Van de Velde.

(2) J. C. Seiz et Marchand, *Hist. de l'Imprimerie,* p. 62. — La Serna Santander, t. I, p. 369.

(3) *Beschryving der stad Gouda, door J. W.* Gouda en Leiden, 1714. Vol. I, p. 229-31.

(4) *Beschryving der stad Gouda,* ubi suprà. — Valerius Andræas, *Bibl. Belg.*, t. I, p. 353. Voyez cependant Brunet, *Manuel,* 1842, v° *Dialogus* et *Gesta Romanorum.*

(5) Walvis, *Beschr. van Gouda,* p. 230. — Van Westreenen, p. 21.

cle (1), mais aucun d'eux ne porte le nom de l'imprimeur, et quoique Prosper Marchand (2) les attribue à Jean de Westphalie, il paraît certain que les caractères n'ont aucune ressemblance avec ceux dont cet artiste s'est servi à Louvain, et que par conséquent le nom de l'imprimeur reste encore un mystère pour nous (3).

Quelques bibliographes indiquent une édition de *Petri Hispani tractatus et summulæ logicales cum commento,* imprimée à Zwolle en 1479, par Jean De Vollehoe; je doute fort que ce Jean De Vollehoe ait jamais travaillé à Zwolle : pour ma part je n'en ai jamais rencontré d'impression; il est plus raisonnable d'attribuer l'introduction de l'imprimerie dans cette ville à Petrus Os, de Breda, qui y imprima en effet depuis 1480 jusqu'au commencement du XVIe siècle (4).

De Zwolle, l'art typographique se répandit bientôt à Hasselt, où de 1480 à 1490 nous voyons successivement paraître *quatre* différents ouvrages (5). Une erreur, commise par M. de La Serna Santander (6), a fait croire à M. Polain, archiviste de la province de Liége, qu'il s'agissait ici de Hasselt, dans l'ancienne principauté de Liége, aujourd'hui chef-lieu du Limbourg (7); M. le baron de Reiffenberg s'est empressé de relever cette erreur (8); cependant ce n'est pas à *Haussel,* comme il le dit, sur la

(1) Panzer, *Ann. typ.*, t. II, p. 241.

(2) Prosper Marchand, *Hist. de l'Impr.*, p. 71.

(3) La Serna Santander, *Dict. Bibl.*, t. I, p. 383. — Visser, *Naamlyst,* p. 7. — Van Westreenen, p. 22.

(4) Panzer, *Annal. typ.*, t. III, p. 566. — La Serna Santander, t. I, p. 382. — Visser, *Naamlyst,* p. 9.

(5) Panzer, t. I, p. 457.

(6) La Serna Santander, t. I, p. 390.

(7) Bulletin du Bibliophile de Techener, t. II, p. 16.

(8) Bulletin du Bibliophile, t. II, p. 326.

foi de Lambinet, que l'imprimerie a été exercée pendant le XVe siècle, mais à Hasselt, dans l'Overyssel, à deux lieues de Zwolle.

Du reste, la *Somme le Roy,* en flamand, imprimée dans cette petite ville et décrite par M. Fiess, bibliothécaire de l'Université de Liége (1), porte la souscription : *Te Hasselt in den stichte van Utrecht,* et doit, par conséquent faire cesser tout doute à cet égard; les initiales P. B., qui s'y trouvent, doivent faire présumer que Pierre Os, de Breda, imprimeur à Zwolle, avait en même temps un établissement à Hasselt. Nous devons faire remarquer ici en passant, que ni le pays de Liége, ni aucune de nos provinces wallonnes, n'a eu d'imprimeur pendant tout le courant du XVe et pendant la première moitié du XVIe siècle.

Depuis les travaux de Thierry Martens à Alost et de Colard Mansion à Bruges, on ne vit paraître aucun imprimeur dans les autres villes de la Flandre. La guerre que Louis XI, avait allumée dans cette province, pour s'emparer du riche héritage que Charles le Téméraire avait laissé à sa fille, Marie de Bourgogne, les dissentions intérieures qui amenèrent l'exécution à mort de Hugonet et d'Imbercourt, accusés de trahison, n'ont pas peu contribué à éloigner la culture des arts et des sciences. Ce fut seulement en 1480 qu'Arend De Keysere publia à Audenarde les trois précieux volumes suivants : 1o *D'Ystorie van Saladine* (2). 2o *Hermanni de Petra sermones*

(1) *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique.* Gand, 1835, p. 454.

(2) On ne connaît que deux exemplaires de ce *rarissime* roman de chevalerie en vers flamands, l'un, qui se trouvait dans le catalogue de J. Koning, Amst. 1833, no 30, est actuellement à Harlem : l'autre se trouve dans la bibliothèque de mon ami, M. le professeur Serrure, à Gand : il provient de la vente Kloss, à Londres. — On peut consulter sur ce pré-

L super orationem dominicam (1). 3° *De quatuor novissimis* (2).

D'Audenarde, cet artiste transporta ses presses à Gand, où il imprima, depuis 1483, plusieurs ouvrages, dont le *Guillermi Parisiensis rethorica divina,* et *Vyf boucken Boecii de consolatione philosophie,* sont les plus importants (3). Depuis l'année 1485 jusqu'en 1490, année de sa mort, on ne trouve aucun ouvrage avec date, sorti de ses presses.

Arend De Keysere, sur lequel le dernier mot n'est pas dit encore, devait être issu d'une famille distinguée, puisqu'il épousa la noble demoiselle Béatrice Van Orroir (JONCVROUW *Beatryce Van Orroir*), dont il eut quatre enfants, qui, lors de sa mort en 1490, étaient encore en bas-âge. Il résulte de l'état des biens dressé à la mortuaire d'Arend De Keysere, sous la date du 27 avril 1490, et qui est con-

cieux volume : J. F. Willems. *Verhandeling over de nederduitsche tael en letterkunde,* Antw. 1819; in-8°, deel II, bl. 144-145. — Voisin, *Recherches hist. et bibl. sur la Bibl. de Gand.* Gand, 1839; in-8°, p. 60. — Serrure, *Kunst- en Letterblad.* — Van der Meersch, *Audenaerdsche Bibliographie,* p. 2, — et surtout Du Puy de Montbrun, *Recherches bibliog. sur quelques impressions neerlandaises du XVe et du XVIe siècle.* Leide, 1836, p. 2 et suiv.

(1) La bibliothèque de M. le professeur Lammens possédait deux exemplaires de cet ouvrage (Cat. 1re partie, n° 28; 2e partie, n° 68); l'un a été acquis par M. Borluut de Noortdonck, a Gand; l'autre, par M. Jules de Ketele, à Audenarde; un troisième exemplaire, qui se trouvait dans la bibliothèque Van de Velde (Cat. Gand, 1832, n° 4533) a passé en Angleterre; un quatrième se trouve dans la collection de l'auteur de ces recherches.

(2) Brunet, *Manuel,* Paris, 1842, t. III, p. 885. — Voisin, *Recherch. sur la Bibl. de Gand,* p. 61. — Van der Meersch, *Audenaerdsche Bibliographie,* p. 2. — On ne connait actuellement à Gand que deux exemplaires de ce précieux volume : l'un se trouve dans la Bibliothèque de l'Université, l'autre dans la collection de l'auteur de ces recherches.

(3) Nous sommes assez heureux de posséder la majeure partie des éditions publiées par Arnoud De Keysere.

servé dans les archives de la ville de Gand, qu'aucun de ses enfants ne portait le nom de Pierre; de manière qu'on est forcé d'admettre comme chose certaine, que Pierre De Keysere, qui imprima à Gand, dans la première moitié du XVI[e] siècle, ne pouvait être le fils d'Arend De Keysere, comme M. Voisin l'a prétendu (1). Du reste, il est certain que notre compatriote n'a pu avoir de successeur dans son art, puisqu'il résulte de l'état de biens, dont je viens de faire mention, que sa veuve a repris, sur estimation, tous les ustensiles de l'imprimerie : *Was aen de moeder gebleven by deughdelicke prysie al* THALLAMME VAN DE PRINTERIE *bevonden int voorseyde sterfhuus, enz.*, et si un jour on trouvait des livres exécutés avec les caractères d'Arend De Keysere, sans nom d'imprimeur, mais avec une date postérieure à 1490, on pourrait avec certitude les attribuer à sa veuve.

En 1483 parut à Harlem le premier livre avec date; il est intitulé : *Formulæ novitiorum de exterioris hominis compositione. Harlemi, per Joh. Andreæ.* In-4° (2). Quant au roman d'Olivier de la Marche, le *Chevalier délibèré*, imprimé, d'après La Serna Santander (3), Panzer (4) et autres, à Schiedam, en 1483, il faut définitivement le reculer à l'année 1498, époque à laquelle on a imprimé dans cette ville *Joannis Brugmanni Vita S. Lidwinæ* (5).

La même année, Jean Veldener, qui avait déjà imprimé à Louvain et à Utrecht, donna à Culembourg une édition flamande du *Speculum humanæ Salvationis,* in-4° (6); la

(1) Voisin, *Recherches hist. et bibl. sur la Bibl. de Gand,* p. 59-66.

(2) Panzer, *Ann. typ.*, t. I, p. 454. — Visser, *Naamlyst,* p. 15.

(3) La Serna Santander, t. I, p. 406.

(4) Panzer, *Ann. typ.*, t. III, p. 7.

(5) Brunet, *Manuel,* 1842, t. III, p. 26.

(6) La Serna, t. I, p. 407. — Panzer, *Ann. typ.*, t. I, p. 353. — Visser, *Naamlyst,* p. 14. — Brunet, *Manuel,* éd. de Brux., 1821, t. III, p. 364. — *Bibl. Hulthem.*, t. I, p. 191.

prétendue édition du *Spiegel der Sassen,* de 1480, paraît être imaginaire. Leide publia, dans le courant de cette même année, la *Cronike van Holland, Zeeland ende Vriesland.*

L'année suivante, Bois-le-Duc vit paraître *Tondalus vysioen,* in-4°, sans nom d'imprimeur; la petite ville de Schoonhoven à son tour publia le *Breviarium Trajectensis ecclesiæ,* 1495, in-folio, sans nom d'imprimeur; finalement la petite ville de Rheenen clôture cette glorieuse série par un ouvrage publié en 1500, sans nom d'imprimeur, intitulé : *Dat Leven van de H. Maget S. Kunera.*

En Belgique, on le voit, l'art typographique était presque devenu populaire; chaque localité avait son imprimeur, et dans le dernier quart du XVIe siècle, on n'y comptait pas moins de 21 villes qui jouissaient des bienfaits de l'imprimerie, tandis que l'Italie, à qui nous devons et la renaissance des lettres et le réveil de la civilisation après plusieurs siècles d'assoupissement, n'en comptait que 72; l'Allemagne, dans sa plus grande étendue, n'en comptait que 53; la France, 30; l'Espagne, 17; l'Angleterre, 4, et le Portugal seulement 2.

Et en tenant compte de son étendue et de sa population, on peut dire avec orgueil qu'aucun pays de l'Europe ne pouvait rivaliser avec la Belgique pour le nombre de villes, où au XVe siècle l'art typographique était exercé, et s'il est vrai que l'imprimerie, dont la mission est de répandre les lumières et partant la civilisation, a été le plus fort dissolvant de l'ignorance et de la barbarie, on ne peut méconnaître que notre pays n'ait pris la plus grande part à leur développement et à leur propagation.

Après avoir fait connaître brièvement les titres incontestables que la Belgique a acquis pour la prompte introduction de l'imprimerie dans ses principales villes, il nous reste à faire voir que c'est en grande partie à elle qu'on

doit la propagation de cet art dans presque tous les pays de l'Europe. En effet, il résultera des recherches auxquelles nous allons nous livrer, que les principales villes d'Italie, de France, d'Angleterre et même d'Espagne, nous doivent ou leurs premiers imprimeurs, ou leurs artistes les plus célèbres; et chose étonnante, tandis que les partisans de Guttemberg et de l'invention de l'imprimerie à Mayence, invoquent à l'appui de leur thèse l'émigration de la plupart des artistes de Mayence, après le sac de cette ville par Adolphe, comte de Nassau, le 27 octobre 1462, et leur établissement dans tous les pays de l'Europe comme un nouveau témoignage en faveur de l'Allemagne, aucun écrivain qui a écrit en faveur de Harlem, pas même Meerman, qui a défendu ce système avec autant de persévérance que de talent, n'a fait remarquer que le nombre des artistes belges, établis en pays étrangers, n'était pas moins grand, et n'a fait valoir toute l'importance d'un événement si avantageux pour leur système et si glorieux pour leur patrie.

Dans une prochaine livraison, nous essayerons de faire connaître quelques-uns de ces hommes, trop peu connus chez nous, et qui ont cependant rendu des services si éclatants à une industrie dont les bienfaits ont été immenses. Nous commencerons notre revue, par Gérard de Flandre, un des plus célèbres artistes Belges, qui contribuèrent le plus puissamment à l'introduction de l'imprimerie en Italie.

P. C. Van der Meersch, *Avocat.*



A. Voisin

Notice biographique

SUR

M. Auguste Voisin.

En terminant la quatrième et dernière livraison du *Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1843, nous croyons remplir un pieux devoir en consacrant quelques pages à la mémoire d'un de nos co-rédacteurs, Mr Auguste Voisin, qu'une mort inopinée enleva aux sciences et aux lettres, au commencement de cette année. Il y a déjà plusieurs mois que la direction de ce recueil, dont il faisait partie depuis 1832, avait le projet de donner sa biographie, mais elle a dû en retarder la publication, faute de renseignements complets. Aujourd'hui que nous sommes à même de satisfaire aux désirs de nos lecteurs, nous nous empressons d'accomplir, au nom de la Rédaction, une tâche qu'une amitié commune nous imposait à tant de titres.

Si une vie laborieuse, consacrée à l'enseignement d'abord et ensuite aux sciences et aux lettres; si un esprit éclairé, une érudition sans affectation, un infatigable amour du travail; si enfin une bienveillance sans bornes, un cœur tendre et généreux, une bonté inépuisable sont des droits à la reconnaissance des contemporains, personne en Belgique ne les réunissait à un degré plus éminent que celui

dont nous déplorons la perte récente. Il faut avoir vécu dans l'intimité de M. Voisin, pour pouvoir apprécier tout ce qu'il y avait en lui de nobles et précieuses qualités, de véritable savoir et de désir d'être utile à ses amis. Pour notre part, treize ans d'une étroite liaison, qui date de notre entrée comme étudiant à l'Université de Gand, nous feront toujours regretter celui que nous avons été appelé à remplacer comme professeur et bibliothécaire de cette Université. Ce qui pourrait être taxé de flatterie pendant la vie, n'est, après la mort, qu'un juste tribut de respect et d'estime, payé au talent et au mérite, et nous pensons que dans cet hommage rendu au défunt, nul ne viendra nous contredire; car, chose rare, même chez la gent lettrée, M. Voisin ne comptait point d'ennemis parmi tous ceux qui eurent des relations avec lui. Né, de parents français, à Permes, à deux lieues de Boulogne-sur-Mer, le 9 mars 1800, M. Voisin était venu enfant encore en Belgique avec son père, qui fut longtemps attaché au collége royal de Gand. Après avoir terminé ses humanités avec succès dans cet établissement, il fréquenta l'université et y fut reçu, en 1824, docteur en lettres et en philosophie, après avoir défendu à cette occasion une thèse remarquable, intitulée : *Diatribe academica inauguralis de Phania Eresio, philosopho peripatetico.* Gand, 1824; in-8° et in-4°.

Peu de temps après qu'il eût obtenu les grades académiques, le jeune docteur fut, en 1825, appelé à la place de professeur de rhétorique à Courtrai.

A cette époque, il se lia d'une étroite amitié avec M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, savant modeste et véritable, qui, le premier, lui inspira le goût de l'étude de l'histoire nationale, alors fort négligée dans notre pays. Cet excellent vieillard lui ouvrit les trésors de sa riche et précieuse bibliothèque, et les nombreux matériaux qu'il puisa dans ce dépôt littéraire, aujourd'hui propriété de

la ville de Courtrai, firent longtemps l'objet des publications historiques de M. Voisin, ainsi qu'il le dit lui-même dans la notice détaillée qu'il consacra à M. Goethals-Vercruysse, dans l'*Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, année 1839. Il montra sa reconnaissance envers ce Mécène éclairé, en faisant exécuter avec quelques amis, à leurs frais communs, le portrait de M. Goethals, par M. Van der Haert, de Bruxelles, aujourd'hui directeur de notre Académie de dessin, d'après le portrait peint antérieurement par M. De Witte, professeur à l'Académie de Courtrai (1).

Près de six ans de séjour à Courtrai l'avaient profondément attaché à cette ville, et peut-être ne l'eût-il point quittée, si d'impérieuses circonstances, qui attestent combien il était bon fils, ne l'eussent rappelé à Gand, où il perdit son vieux père, quelque temps après la révolution; ce qui fut une nouvelle source de chagrins pour cette famille, déjà si cruellement éprouvée par la perte de Félix, frère cadet d'Auguste, que l'excès du travail avait conduit au tombeau le 4 avril 1825, au milieu des plus beaux succès académiques. M. Voisin quitta le collége de Courtrai en août 1830, pour se charger à Gand de l'éducation privée de quelques jeunes gens de bonne famille. Vers la fin de 1830, il fut nommé à la chaire de professeur de poésie à l'Athénée de cette ville.

A cette époque, un déplorable arrêté du gouvernement provisoire avait mutilé l'enseignement de l'Université, en supprimant deux facultés, que plusieurs professeurs avaient désertées à la suite de la retraite des Hollandais. Ceux de ces professeurs qui restèrent à leur poste, songèrent à créer deux facultés libres pour empêcher la destruction totale de l'Université de Gand. Parmi les professeurs

(1) *Annales de la Société d'Émulation de Bruges,* année 1843.

nouveaux qu'on adjoignit à la faculté libre des lettres et de philosophie, on compta dès le principe M. Voisin, qui avait été lui-même promoteur de cette mesure et qui fut chargé d'abord de donner le cours d'histoire universelle et de littérature grecque, et plus tard, en la place de ces derniers, les cours de littérature latine et d'histoire ancienne. Il s'acquitta de ces fonctions, qui offraient alors peu d'avenir, avec tout le zèle et le désintéressement d'un homme dévoué aux études sérieuses.

Lors de la réorganisation du haut enseignement, en 1835, il eut un instant l'espoir de devenir professeur extraordinaire. Des circonstances qu'il est inutile de rappeler, empêchèrent de réaliser ses vues, mais on lui promit la succession de M. Lammens, bibliothécaire de l'Université de Gand, qui fut mis à la retraite quelque temps après.

Il remplaça ce savant bibliographe, par arrêté royal du 13 avril 1836, et, jusqu'à l'instant de sa mort, il ne démentit pas un instant la confiance que le gouvernement avait mise en son savoir et en son mérite. En 1840, un autre arrêté royal lui conféra le titre de professeur extraordinaire de l'Université, et le plaça, comme son prédécesseur, sur le même rang que les autres membres du corps enseignant, ainsi que cela avait eu lieu pour M. Fiess, bibliothécaire de l'Université de Liége.

En entrant à la Bibliothèque, un des premiers soins de M. Voisin fut de trier soigneusement et de faire vendre les doubles de la Bibliothèque. Immédiatement après, il s'occupa de la révision et de la publication des catalogues, que des acquisitions successives rendaient défectueux et incomplets. Secondé par la libéralité de la ville de Gand, il préluda à ce vaste travail, en compagnie de M. Polid. Van der Meersch et de M. De Laval, sous-bibliothécaires, par la rédaction du catalogue des livres de jurisprudence. Cet

ouvrage, qui parut en 1839, devait être suivi du catalogue des livres d'histoire du pays. Mais la mort le surprit au moment où il mettait la main à l'œuvre.

Ici se borne sa carrière de bibliothécaire. S'il a rendu des services incontestables dans ces fonctions, comme savant, comme bibliographe zélé, il n'a pas moins été utile au développement des arts, tant à Gand qu'à Courtrai. Amateur passionné de la peinture, toujours prêt à tendre la main aux artistes qui recouraient à lui, n'épargnant ni peines ni démarches pour leur être utile dans leurs travaux, on le retrouve partout où il s'agit d'encourager, de stimuler les jeunes peintres, qui ordinairement rencontrent tant de difficultés au début de leur carrière.

A Courtrai, c'est à ses constants efforts que l'on doit l'érection de la Société des Beaux-Arts. Aussi M. De la Croix, secrétaire de cette société, n'a-t-il pas négligé de venir rappeler cet éminent service sur la tombe entr'ouverte de M. Voisin, lors des funérailles de ce dernier. C'est en outre d'après ses conseils et sur ses données historiques, que le peintre De Keyser composa, en 1837, cette magnifique toile de la bataille des Eperons d'or, dont la ville de Courtrai est aujourd'hui propriétaire, grâce encore à l'intervention officieuse de M. Voisin.

A Gand, son nom s'attache également à tout ce qui touche aux Beaux-Arts; il y exerça les fonctions de secrétaire perpétuel de la Société des Beaux-Arts et de Littérature, en remplacement de M. L. De Bast, du 13 mars 1834 jusqu'à la fin de 1838. A cette époque, il donna sa démission de ce poste pour prendre la place de secrétaire-adjoint de l'Académie royale de peinture. Il faisait également partie, en qualité de secrétaire, de la Société destinée à l'encouragement des Beaux-Arts, dont le but constant est d'aider, à l'époque des expositions publiques, les jeunes artistes de mérite à vendre leurs productions; il était aussi

membre de toutes les institutions de ce genre, qui existent dans les autres villes du royaume.

Il fut en outre l'un des membres fondateurs et l'un des secrétaires de la Commission établie à Gand pour veiller à la conservation des monuments de cette ville.

Nous le répétons encore, dans ces diverses fonctions non rétribuées, il se montra toujours disposé à soutenir les artistes de sa bourse, de sa parole et de ses écrits, et montra pour les arts ce zèle infatigable qu'on ne trouve que chez les hommes dévoués.

Plusieurs sociétés savantes s'étaient fait un titre d'honneur en l'admettant dans leur rang. Il était membre de la Société royale d'Anvers, de l'Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, à Liége, de la Société des Bibliophiles flamands, de la Société d'Emulation de Bruges, de la Société des Sciences et des Lettres du Hainaut, de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Académie des Lyncéens de Rome, correspondant du ministère de l'instruction publique en France, etc.

Le 15 décembre 1837, il fut nommé correspondant régnicole de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Lié d'amitié avec la plupart des hommes de lettres du pays, avec lesquels il entretenait une fréquente correspondance, il était aussi en relation habituelle avec un grand nombre de savants et de littérateurs étrangers, parmi lesquels nous citerons MM. Cooper et Dibdin à Londres; MM. Nodier, Paulin Paris, Brunet, Michelet, Berthout, Dinocourt, Léon De la Borde, à Paris; MM. Julius et Pertz, à Berlin; feu M. Mani, à Rome; M. Döllinger, à Munich.

M. Aug. Voisin avait travaillé, de bonne heure, à se faire pour lui, pour sa vieille mère et pour sa sœur, une position honorable et indépendante. Quand il eut assuré à

ces deux objets de ses plus chères affections une honnête et paisible aisance, il songea à se marier. Il épousa à Courtrai, le 10 avril 1839, Mademoiselle Elise Platiau; trois enfants naquirent de ce mariage.

Position honorable, considération, bonheur de famille, tout concourait à lui rendre dorénavant la vie belle et agréable, lorsque la Providence voulut éprouver cette famille si heureuse. On peut dire de lui qu'il mourut au moment où il avait atteint le comble de ses désirs.

Religieux sans affectation, affable avec tous ceux qui l'approchaient, compatissant et bon pour le malheur d'autrui, plein d'une sage déférence pour ceux qui étaient placés au-dessus de lui, ami de l'ordre et de cette paix politique qui fait le bonheur d'une nation, chéri par ses collègues, respecté de ses inférieurs, M. Voisin s'était acquis pendant tout le temps des fonctions publiques dont il fut revêtu, l'estime et l'attachement de tous.

Doué d'une grande activité, d'un esprit prompt, d'une conception facile, il a laissé un grand nombre d'écrits où dominent toujours un inaltérable respect et un profond amour pour le pays, qui était devenu de bonne heure pour lui sa patrie d'adoption. Français de naissance, il était Belge, et surtout Flamand, de cœur et de pensée; jamais étranger n'a plus fait pour mériter les droits d'indigénat. Aussi au moment même où la mort vint le frapper, la chambre des Représentants allait lui accorder la naturalisation, faveur dont il était impossible d'être plus digne.

Le séjour prolongé et non interrompu qu'il avait fait en Belgique, lui avait rendu familier l'idiome flamand, dans lequel il s'exprimait même sans trop de difficultés. Le patriotisme chez lui n'était point une vaine parade intéressée; dans les différentes chaires qu'il occupa, il s'efforça constamment de rappeler à ses élèves flamands combien il était utile pour eux de ne point négliger la langue

de leurs pères. Il se plaisait surtout à leur inspirer le goût de l'histoire nationale, et c'est à son amour pour nos vieilles annales que la ville de Gand doit surtout d'avoir vu se développer dans son sein, avec tant de succès et en si peu d'années, les études historiques, dont il faisait ses principales délices.

Plus d'une fois, il tendit la main à des artistes méconnus ou malheureux, pour leur assurer le succès de longs efforts; plus d'une fois ses conseils et ses connaissances scientifiques vinrent en aide à des littérateurs novices, qui ont acquis quelque renom aujourd'hui dans les lettres. Il n'épargnait ni démarches personnelles ni sollicitations, pour être utile; aux risques même de devenir importun, il se rendait chez tout le monde, grands et petits, lorsqu'il s'agissait de rendre service.

Dans le vaste dépôt universitaire qu'il dirigeait, il se mettait à la disposition des moindres visiteurs. C'est à lui qu'on doit, à l'étranger et dans le pays, cette réputation d'hospitalité dont jouit la Bibliothèque de Gand; souvent on l'y a vu, perché lui-même pendant des heures entières sur les échelles, pour rechercher les livres dont on lui demandait la communication.

La publication du *Messager des Sciences et des Arts*, fondé en 1823, avait été suspendue à la suite de la révolution de 1830. Vers la fin de 1832, il s'associa à MM. De Bast, Warnkönig, Serrure et Van Lokeren, pour faire revivre ce recueil périodique, et jusqu'à la fin de sa vie, il n'a pas cessé de fournir à cette revue son contingent d'articles et de nouvelles littéraires.

Cependant, depuis son entrée en fonctions à la Bibliothèque de Gand, M. Voisin se voua presqu'entièrement à l'étude de la bibliographie, où il était parvenu à s'acquérir déjà en peu d'années, une réputation de science, de zèle et d'aptitude remarquable.

Cette vie si simple, si modeste, dont des pénibles secousses de famille avaient seules ébranlé la tranquillité, s'écoula tout entière, on le voit, dans l'étude et le travail. Nous pensons donc ne pouvoir élever un plus beau piédestal au mérite de M. Voisin, qu'en réunissant ici les titres des nombreux écrits qu'il publia de 1824 à 1843, et comme il appartient surtout au *Messager des Sciences* de lui ériger ce monument littéraire, il nous semble qu'il est juste de citer d'abord les divers articles dont il a enrichi ce recueil scientifique.

1re Série, Tome IV, année 1826.

Traduction d'une élégie grecque, trouvée dans la bibliothèque du Vatican, à Rome (1).

Tome V, années 1827-1828.

Notice sur l'anatomiste Jean Palfyn, né à Courtrai le 28 novembre 1650, mort à Gand le 21 avril 1730.

Notice sur les mémoires de Jean de Dadizeele, d'après le manuscrit original.

Tome VI, années 1828-1829.

Lettres inédites de Guillaume, prince d'Orange.

Lettres inédites du comte d'Egmont, d'Elisabeth reine d'Angleterre, d'Hembyse.

Notice sur la vie et les travaux du graveur Van Beukel.

Notice sur le peintre J. F. Ducq.

2e Série, Tome I, années 1832-1833.

Notice historique sur Liévin De Bast.

Notice sur le damassé de Flandre.

Voyage historique de Saint-Omer à Calais et à Bologne, et analyse des variétés historiques sur ces villes.

(1) M. Voisin, qui avait voulu se cacher sous le nom modeste de traducteur, est lui-même l'auteur de ce morceau consacré à la mémoire de son frère Félix.

Tome II, année 1834.

Icones urbium, villarum, castellorum, cœnobiorum et rerum Gallo-Flandriæ, quæ tertia pars est Flandriæ illustratæ Antonii Sanderi, ou Notice sur le 3e volume inédit de la Flandre illustrée de Sanderus.

L'Artiste, journal des salons, etc. (analyse critique).

Bataille de Courtrai ou des Eperons d'or, composée en société de M. Goethals-Vercruysse.

Tome III, 1835.

Jean Van Hembyse.

Notice sur M. D'Huyvetter et sur son cabinet d'antiquités nationales.

Tome IV, 1836.

Notice sur l'hôtel-de-ville de Gand.

Les Antiquités de Rome, par le baron Dumont de Florgy (analyse critique).

Tome V, 1837.

Description du tableau de N. De Keyser, représentant la Bataille de Courtrai.

Notice sur les écoles gratuites de Gand.

Notice sur la bibliothèque de Ch. Van Hulthem.

Tome VI, 1838.

Paul Lauters : vue d'Ixelles.

3e Série, Tome I, 1839.

Recherches littéraires et bibliographiques sur quelques anciennes impressions des Pays-Bas.

Notice sur la bibliothèque de la ville d'Anvers.

Tome II, 1840.

Notice bibliographique et littéraire sur quelques imprimeries particulières des Pays-Bas.

Tome III, 1841.

Notice sur Henri Van Assche, paysagiste.

Notice sur la cheminée du Franc de Bruges (analyse critique).

TOME IV, 1842.

Notice littéraire et bibliographique sur les travaux de Josse Lambert, grammairien, poète, imprimeur et graveur gantois du XVIe siècle.

Gustave Simoneau.

Outre ces nombreux articles, qui feraient la matière d'un fort volume, M.Voisin a encore inséré dans ce recueil un grand nombre de petits articles et de notes non signées, tant dans la Revue bibliographique que parmi les Variétés qui terminent chaque livraison du *Messager des Sciences*.

Voici maintenant la liste exacte des articles qu'il a insérés, depuis sa nomination, dans les Bulletins de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles :

TOME V, ANNÉE 1838.

Notice sur le seul exemplaire connu d'un livre intitulé : *Die wonderlycke oorloghen van de doorluchtighen hooggeboren prince keyser Maximiliaen, etc.*, édition de 1577.

Projet d'un catalogue imprimé à l'usage de toutes les bibliothèques de la Belgique.

[Cet excellent projet, qui n'a malheureusement pas reçu d'exécution, n'a paru qu'en partie, dans le vol. VII, p. 3-12.]

Statistique des bibliothèques de la Belgique.

Sur un manuscrit de la chronique de Brandon, provenant de la bibliothèque Lammens.

Notice nécrologique sur M. Goethals-Vercruysse.

[Cette notice a été publiée dans l'*Annuaire de l'Académie,* ann. 1839, pag. 105.]

Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie dans l'ancienne Belgique.

TOME VI, ANNÉE 1839.

Note sur la découverte et la colonisation des îles flamandes.

Statistique des bibliothèques publiques de la Belgique, comparée à celles de l'Allemagne.

TOME VII, ANNÉE 1840.

Examen critique des censures qu'ont subies les *Annales de Flandre* de Jacques Meyer.

Il a aussi publié dans la *Revue de Bruxelles,* année 1837 :

Statistique des principales bibliothèques de l'Europe,

Et dans les *Scènes de la vie des peintres belges et hollandais :*

La Notice biographique de N. Berchem.

Nous faisons suivre maintenant la liste des différents ouvrages plus considerables qui sont dûs à son infatigable plume : autant que possible, nous les avons rangés par ordre chronologique.

1. *Diatribe academica inauguralis de Phania Eresio, philosopho peripatitico.* Gand, 1824; in-8° et in-4°.

2. *Kleine gedichten voor kinderen, door Jeronimus Van Alphen.* Kortryk, 1826; in-8°.

3. *Guide des voyageurs dans la ville de Gand, ou notice historique sur cette ville, ses monuments et ses hommes célèbres, par A. Voisin.* Gand, Van de Kerchove, 1826; in-18, pp. VIII et 410.

4. *Bloemlezing of keus van schoone en zedekundige nederduitsche en fransche dichtstukken, geschikt voor de jeugd* (Kortryk, 1827; in-12, pp. 192), et *Kleine gedichten voor kinderen, door Jeronimus Van Alphen.* Kortryk, 1828; in-8°, avec une préface en hollandais.

[Ces deux ouvrages sont publiés en société avec le professeur Fr. Van Haverbeke.]

5. *Guide des voyageurs dans la ville de Gand, ou notice historique sur cette ville, sur ses monuments et ses hommes célèbres, par A. Voisin; 2° édition, refondue et considérablement augmentée, ornée de dix planches.* Gand, De Busscher, 1831; in-18, pp. III et 300.

6. *Bataille de Courtrai ou des Éperons d'Or, gagnée par les Flamands en* 1302, *décrite d'après des documents inédits ou*

contemporains, et accompagnée d'une carte par M. Goethals-Vercruysse, traduite du flamand avec des augmentations, des notes et des corrections, par Aug. Voisin. Gand, Van der Haeghen, 1834; in-8°, pp. 54.

7. *La description des monuments gothiques du royaume des Pays-Bas,* 1830, avec des lithographies de G. Simonau, à Bruxelles.

[Cet ouvrage, dont les planches avaient été brisées par les soldats hollandais, lors de leur entrée à Bruxelles, en septembre 1830, a été recommencé en 1834, sous le titre de : *Description des monuments gothiques du royaume des Pays-Bas.* Il est exécuté avec le plus grand luxe, sur papier grand-aigle. Le texte est dans les trois langues, en français, en allemand et en anglais.]

8. *Notice historique sur le chanoine Triest, dans la Galerie des portraits et Histoire des hommes utiles.* Paris, 1835; in-8°.

9. *Annales de l'Ecole flamande moderne, recueil de morceaux choisis, parmi les ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure, exposés aux salons d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liége;* gravés au trait sur acier par Mr Ch. Onghena, ou lithographiés par MM. Madou, Lauters, Fourmois, Van der Haert, G. Simoneau, Baugniet, etc., avec des notices descriptives, critiques et biographiques. Gand, Ve De Busscher, 1836.

[Il n'en a été publie que 4 livr., formant pp. 44 de texte et 20 planch.]

10. *Le livre de Baudoyn, comte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignies.* Bruxelles, Berthot, 1826; in-8°, pp. XXXIX et 227.

[Ce livre fut publié avec M. le professeur Serrure; il est précédé d'une introduction historique et littéraire, accompagnée d'un *fac-simile* de dix gravures sur bois et suivi d'un glossaire.]

11. *Vues pittoresques des principaux monuments de la ville de Gand, accompagnées d'une description historique et d'une notice sur les institutions, la statistique, le commerce de cette ville.* Bruxelles, De Wasme-Pletinkx, 1836; gr. in-8°, pp. 97.

12. *Notice sur la bataille de Courtrai ou des Eperons d'Or, avec le plan de la bataille, publiée d'après les documents flamands de M. Goethals-Vercruysse.*

[La 2e édition, revue et augmentée de la description et du trait du tableau de Mr N. De Keyser, parut à Bruxelles en 1836. Grand in-8° de 86 pages.]

13. *Statistique des principales bibliothèques de l'Europe.* 1837; in-12.

[Extrait de la *Revue de Bruxelles.*]

14. *Notice biographique et littéraire sur Ch. Van Hulthem, curateur de l'Université de Gand.* Gand, Poelman, 1837; in-8°, 70 pages, avec portrait.

[Cette notice se trouve en tête du 1er vol. de la *Bibl. Hulthemiana.*]

15. *Bibliotheca Hulthemiana ou Catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et des manuscrits délaissés par Mr Ch. Van Hulthem, à Gand (avec une notice sur Ch. Van Hulthem).* Gand, 1837; 6 vol. in-8°. Le 6e contient les MSS.

16. *Guide des voyageurs dans la ville de Gand, ou notice historique sur cette ville, sur ses monuments et ses hommes célèbres, par Aug. Voisin; 3e édition, revue, corrigée, augmentée d'un supplément jusqu'à* 1838. Gand, Annoot; in-18, pp. 356.

17. *Bibliotheca Gandavensis, Catalogue méthodique de la bibliothèque de l'Université de Gand, précédé d'une histoire de cette bibliothèque et suivi de tables de noms d'auteurs, etc:* JURISPRUDENCE. — Gand, Annoot, 1839; in-8°.

18. *L'Entrée magnifique de Monseigneur François, filz de France, frère unique du roy, etc., faicte en sa métropolitaine et fameuse ville de Gand le XX d'aoust anno* 1582. Gand, in-12.

[Ouvrage rare, réimprimé au nombre de 50 exemplaires, numérotés à la presse, avec un épilogue de l'éditeur, M. Voisin.]

19. *Notice biographique et littéraire sur J. Goethals-Vercruysse, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.* 1839; in-12.

[Extrait de l'*Annuaire* de cette Académie.]

20. *La Bataille de Woeringen, récit historique, avec le trait du tableau de Mr N. De Keyser, gravé par Brown.* 1839; in-8°, avec deux planches.

21. *Notice sur la découverte et colonisation des îles flamandes.* Gand, 1839; in-8°.

[Extrait des *Bulletins de l'Académie de Bruxelles,* mais revue et augmentée.]

22. *Souvenirs de la bibliothèque des princes de Ligne, à*

Belœil. Gand, 1839; in-8°, tiré à 100 exemplaires, dont 20 sur fort vélin.

23. *Recherches littéraires et bibliographiques sur quelques anciennes impressions des Pays-Bas.* 1839; in-8°.

[Extrait du *Messager des Sciences historiques*]

24. *Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de l'Université de la ville de Gand.* Gand, Annoot, 1839; in-8°.

25. *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de Belgique et de leurs principales curiosités littéraires.* Gand, 1840; in-8°, tiré à 150 exemplaires.

[M. Voisin a inséré ici l'*Histoire de la bibliothèque de Gand,* dont il est question sur le titre de la publication précédente.]

26. *Notice historique sur la bibliothèque de Mons, par feu Ch. Delecourt, avocat, conseiller communal de cette ville.* Gand, Annoot, 1840; in-8°, pp. 100.

[Extraits des *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de la Belgique.*]

27. *La Châsse de Sainte-Ursule, par Memling; gravée par Ch. Onghena; texte publié par A. Voisin et O. Delépierre.* 1840; in-4°. Ouvrage de luxe, dédié à la reine des Belges.

28. *Examen critique des historiens de Jacques Van Artevelde, ou un grand homme réhabilité, avec pièces justificatives.* Gand, 1841; in-8°, tiré à 320 exempl., dont 20 sur papier fort de Hollande, numérotés à la presse.

29. *Josse Lambert, imprimeur, graveur, poète et grammairien gantois du XVI° siècle; 2° édition, revue et beaucoup plus ample.* Gand, Hebbelynck, 1842; in-8°.

[Extrait du *Messager des Sciences,* revu et augmenté, tiré à 53 exempl., numérotés à la presse.]

30. *Guide de Gand, ou précis de l'histoire civile, monumentale et statistique des Gantois, par Aug. Voisin; 4° édition, revue, considérablement augmentée et ornée d'un plan et de différentes vues de monuments.* Gand, Annoot, 1843; in-8°, pp. XV et 238.

[Cette 4° édition est l'adieu de M. Voisin à la vie littéraire; au moment où l'on en tirait le titre, dont l'épreuve avait été revêtue de son

bon-à-tirer quelques heures plus tôt, l'auteur rendait le dernier soupir. C'est là une de ces coïncidences pénibles, qui doivent rendre plus intéressant encore ce livre, dont quatre éditions ont prouvé l'utilité. Au reste, le *Guide* a toujours été l'enfant chéri de M. Voisin; car c'est dans le précis historique qui sert d'introduction à l'ouvrage que l'auteur déposa ces précieuses notions historiques, qui sont encore jusqu'aujourd'hui ce qu'on a écrit de mieux sur l'histoire de notre cité.]

Le 4 février dernier, M. Voisin avait reçu à dîner chez lui le peintre De Block. A la suite du repas, il se trouva indisposé. On l'engagea à se mettre au lit. Quelques heures après, il avait cessé presque subitement de vivre. Sa mort fut attribuée à la rupture d'un vaisseau sanguin dans la tête.

Les funérailles de M. Voisin eurent lieu le 7 du même mois avec la plus grande pompe, au cimetière de la porte d'Anvers. Le corps professoral, les membres du conseil communal, les diverses sociétés de la ville et une foule d'amis suivirent ses dépouilles mortelles jusqu'au lieu du repos. MM. Rassman, recteur de l'Université, Ph. Van de Velde, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société des Beaux-Arts, et M. De la Croix, secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Courtrai, prononcèrent des discours funèbres sur sa tombe: le premier, au nom du corps académique; le second, au nom de la Société des Beaux-Arts de Gand, dont le défunt faisait partie; le troisième enfin, au nom de la Société royale des Beaux-Arts de Courtrai, dont M. Voisin avait été le principal fondateur.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire ici les paroles prononcées en cette circonstance, par M. De la Croix:

« En présence de cette tombe, qui va nous ravir à jamais les restes mortels d'un homme universellement regretté, témoin les larmes que sa mort inattendue ont arrachées à tant d'yeux, permettez à la faible voix d'un ami, d'un étranger à la glorieuse cité de Gand, berceau des Van Artevelde et des Charles-Quint, de vous arrêter quelques instants encore au milieu des sépulcres, sur les bords de cette fosse!

» Député d'une ville qui doit à M. Auguste Voisin une partie

de sa gloire, nous sommes venus, non pour faire un éloge pompeux des vertus qui le distinguèrent pendant sa vie, mais pour payer à sa noble mémoire, à sa dépouille sacrée, le triste et juste tribut de la reconnaissance, pour déposer sur le cercueil de celui qui réforma le collége de Courtrai, encouragea ses jeunes artistes, et contribua si puissamment à la prospérité de sa Société pour l'encouragement des Beaux-Arts et de l'Industrie, les regrets et l'hommage funèbre et solennel d'une ville entière.

» Si celui que nous pleurons fut aimé, chéri et estimé à Gand, vous tous, qui venez d'assister aux lugubres et douloureuses funérailles de ce mort regretté, jugez combien il le fut à Courtrai.

» Le coup qui vient de frapper si inopinément sa famille, et plonger une épouse adorée dans les angoisses du désespoir, d'arracher à des enfants, à peine entrés dans la vie, les caresses et les soins d'un tendre père, a eu dans Courtrai un cruel et douloureux retentissement.

» Qui jamais eût dit, il y a peu de temps, alors qu'une foule immense d'artistes, de savants et de littérateurs assistaient à Courtrai à l'inauguration de la toile immortelle de De Keyser, la Bataille des Éperons d'or, et que toute une population reconnaissante rendait un glorieux hommage et à l'artiste qui avait tracé le tableau, et à l'écrivain savant qui nous avait fait un si beau récit de ce grand combat; qui eût dit que la même voix qui remerciait alors M. Auguste Voisin, au nom de toute une cité, au nom des arts, des artistes et de la reconnaissance, des soins et des services rendus à la ville de Courtrai, viendrait dix-huit mois après payer snr ces cendres glacées un triste et solennel tribut, et répandre sur la tombe de l'ami, du protecteur, du bienfaiteur qui n'est plus, un peu d'encens et faire entendre d'intarissables regrets.

» Oui, mânes augustes et vénérés, qui du céleste séjour, planez sur ce groupe d'amis, de parents et de collègues éplorés, nous venons au nom de la reconnaissante cité de Courtrai, comme membres délégués de la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts, qui vous doit son plus beau lustre, mêler nos pleurs à tant de larmes, joindre nos bénédictions et nos prières à tant de regrets!

» Le temps, illustre victime de la mort cruelle, où nous vous avons vu plein de vie et d'espérance, heureux du brillant avenir qui s'ouvrait devant vous, ne s'effacera plus de notre mémoire. Par les liens d'une reconnaissance éternelle et le souvenir de vos impérissables bienfaits, vous avez à jamais attaché votre nom à la jeunesse studieuse de notre cité!

» C'est au collége municipal de Courtrai, que vous fîtes naguères, comme professeur de la classe de rhétorique, votre entrée dans l'utile carrière de l'instruction.

» Soyez béni, au nom des élèves courtraisiens que vous avez formés! ils nous ont dit, en partant, de déposer, pour eux, sur votre tombe, ce témoignage public de leur douleur, et nous remplissons, le cœur navré de votre perte irréparable, ce triste devoir pour ces élèves que vous avez tant aimés, et qui jamais n'oublieront ni vos leçons, ni les exemples de vertus que vous leur avez laissés à suivre dans ce monde!

» C'est à Courtrai que votre amour pour les beaux-arts, pour les sciences, pour les belles-lettres, reçut une noble impulsion; vous sacrifiâtes vos veilles, vos soins, vos connaissances, à doter notre ville d'une bibliothèque publique, d'une société des beaux-arts et des monuments les plus glorieux de l'immortel ouvrage de nos ancêtres.

» Soyez béni dans le séjour des morts, au nom de tous les membres de la Société pour l'encouragement des beaux-arts et de l'industrie de Courtrai; ils nous ont dit aussi, en partant, de déposer pour eux, sur votre cercueil, l'expression de leurs regrets, et de jeter quelques fleurs sur votre tombe!

» Vous avez, ami regretté, applaudi aux palmes victorieuses remportées par notre immortel paysagiste J. B. De Jonghe, votre ami et votre frère! Vous avez vu et encouragé les premiers trophées de gloire de notre célèbre peintre d'animaux' Louis Robbe, votre ami et votre élève; vous avez stimulé les efforts de notre jeune peintre Verwee, montré la route dans laquelle est entré plein d'avenir et d'espoir notre jeune Daveloose; soyez béni en leur nom, nous apportons pour eux, en ce lieu où la mort vous couvre de son froid linceul, leurs douloureux adieux dans ce monde.

» Et cette famille, qui, hier encore heureuse et fière, se rap-

pelait avoir vu à Courtrai naître et se former les liens d'un mariage qui vous attachait à une épouse tendrement aimée, elle aussi en partant nous a dit de rendre un solennel hommage à vos cendres et de témoigner publiquement de la perte irréparable, dont l'affreuse mort vient de la frapper! Soyez encore béni en son nom, car elle se souviendra de votre existence dans son sein, comme du passage d'un ange sur la terre.

» Ami de l'illustre De Keyser, auquel vous donnâtes le premier l'idée d'immortaliser doublement la bataille des Eperons d'Or; c'est à vous, c'est à vos soins, à vos conseils, à tout ce que votre âme et votre cœur de savant et d'artiste vous donnait de force et d'influence, que nous devons de posséder dans nos murs ce monument impérissable de la gloire de nos ancêtres et de la gloire de l'Ecole flamande moderne.

» Recevez, mânes augustes, dans le sein de Dieu où vous reposez maintenant, nos poignants adieux! ce que nous avons aimé en vous, c'était votre inaltérable bienveillance, votre continuelle et inépuisable bonté pour notre jeunesse studieuse, vos soins incessants pour tout ce qui se rattachait à l'honneur de Courtrai, à son avenir dans les arts et dans l'industrie; c'était enfin tout ce qui est noble, tout ce qui est beau et qui fait que les hommes s'aiment, s'estiment et se chérissent dans ce monde.

» Arraché trop tôt aux joies de la famille, aux douceurs de l'amitié, aux énivrantes émotions que donne la gloire littéraire et le culte des lettres et des arts, jouissez dans un monde meilleur, où peut-être la douleur appellera bientôt à vos côtés une mère éplorée, une épouse chérie, jouissez de tout le bonheur, de toute la félicité, de toutes les joies que vos vertus et vos belles qualités de l'âme vous permettaient et vous assuraient ici bas : que nos pleurs et nos regrets soient pour vous la plus belle et la plus douce récompense de vos bienfaits et de vos vertus!

» Adieu donc dans le séjour éternel des justes, vous que nous avons aimé et chéri vivant; Courtrai se glorifiera de vous avoir possédé. »

Pour donner un témoignage de toute la part qu'elle prenait à la perte de notre ami, la ville de Courtrai avait envoyé une députation composée de M. le bourgmestre Béthune, MM. Regnaut-Beernaert, Ad. Bisschoff et De la Croix, chargés d'assister au convoi funèbre du défunt. Une semblable démarche honore à la fois et la cité qui la fait et l'homme qui en est l'objet. Nous rapportons d'autant plus volontiers ces circonstances de l'enterrement, qu'elles prouvent combien M. Voisin avait su se concilier de sympathies partout où il avait résidé.

Un autre ami du défunt, un peintre aujourd'hui célèbre, assistait aussi à ses funérailles, et représentait noblement ces artistes sans nombre, qui avaient toujours trouvé en M. Voisin un conseiller éclairé, un soutien fidèle et actif, un défenseur infatigable : nous voulons parler de M[r] N. De Keyser, qui vint à son tour, l'œil humide, prendre place dans le convoi funèbre.

Le portrait qui accompagne cette notice, a été exécuté par M. Van der Haert, d'après le tableau original du peintre De Keyser. Un autre portrait, plus grand, a été lithographié par le même artiste ; les exemplaires en ont été réservés à la famille et aux amis du défunt.

Jules De Saint-Genois.

Analyses critiques d'Ouvrages.

Niederlændische Sagen. *Gesammelt und mit Anmerkungen begleitet herausgegeben von Johann Wilhelm Wolf.* Leipzig, F. A. Brockhaus, 1843; in-8°, p. 708.

Les traditions populaires conservées dans la bouche du vulgaire et par les écrits des chroniqueurs du moyen-âge, contiennent ou des récits historiques sur l'origine et les transmigrations du peuple, ou des mythes religieux, allégories et symboles du culte payen.

Les mythes religieux servent d'enveloppe à la cosmogonie, à l'astronomie et à la morale; ils sont dominés par des idées profondes sur la divinité et ses œuvres, sur l'existence du monde et ses développements successifs. Les traditions sur la variation des saisons, le retour de l'été, la succession de la lumière et de l'obscurité; les combats des forces bienfaisantes et malfaisantes de la nature tiennent de près à ces idées fondamentales, et le propre de ces récits antiques est de nous représenter le mouvement de l'elliptique, les travaux de la nature, sous la forme de combats entre des héros et des géants, monstres ou dragons. Tout se personnifie dans leur langage; les idées morales, les vertus, les vices, même les conceptions les plus abstraites, prennent des formes extérieures et agissent comme des individualités animées (1).

(1) Voyez dans le n° 1, t. VII des *Comptes-rendus de la commission d'Histoire,* un mémoire des plus curieux sur les restes de mythologie germanique, qui se sont conservés dans nos mœurs.

Les traditions historiques reproduisent souvent toute une époque des annales d'un peuple et servent toujours de fond aux chants populaires et plus tard aux poèmes épiques. Plus d'une fois la forme des mythes religieux fut appliquée aux traditions historiques. Les ennemis y sont peints comme des géants ou des dragons et le peuple vainqueur comme un dieu ou héros libérateur. Sans nous occuper du sens historique du poème de Siegfrid, il a été démontré que sa marche ne diffère nullement de celle de l'*Edda*. L'idée fondamentale du *Nibelungen-noth,* dit M. Menzel, est la même que celle de l'*Edda*. Dans l'un et dans l'autre, le poète décrit les combats et la chute de l'âge héroïque ; la forme de l'*Edda* est plus mythique, celle du *Nibelungen-noth* plus historique. Dans le premier, les divinités et les forces indomptées de la nature sont représentées comme des combattants, tandis que ce sont de véritables héros de l'histoire dans le second. Dans tous les deux la nature héroïque du monde germanique est rendue de la même manière ; l'exécution même des deux poèmes ne diffère guère. La chute des dieux est préparée dans l'*Edda* par la mort du tendre Balder et la trahison de Loki, de même dans le *Nibelungen-noth* la chute des héros est occasionnée par la mort de Siegfried et la trahison de Hagen ; et comme les Dieux périssent dans la combustion générale de l'univers, de même les héros succombent dans le palais incendié d'Attila. Cette ressemblance n'est pas accidentelle. L'avenir de l'époque héroïque était fixé d'avance ; il devait s'accomplir par le combat de tous contre tous, pendant la migration des peuples et pendant une ère nouvelle plus brillante que la première, ère que l'Edda devait voir surgir de l'incendie du monde ancien, fondé par l'esprit chrétien et la sage législation de Théodore-le-Grand. De la même manière le poète du *Niebelungen-noth* représente l'ancienne époque. De tous côtés il réunit

l'Edda, est celle de l'aigrefin, qui porte l'empreinte des doigts de Saint-Pierre (Voy. page 706).

Beaucoup de ces contes ont rapport aux changements des saisons, aux quatre éléments, qui, sous les formes de nains, gnomes ou lutins, sont favorables ou nuisibles au genre humain. Tout est animé et personnifié dans ces récits, comme pendant l'âge d'or, le soleil, la lune, les étoiles exaucent les prières des mortels; les lutins préparent encore les métaux au sein des montagnes, les ondines jouent dans les eaux, les animaux, les oiseaux, les plantes, les rochers parlent et communiquent leurs sensations aux êtres vivants. Cette vie commune à toute la nature, ces relations intimes des grands corps célestes avec les plus petits individus de la création, ont quelque chose de gracieux qu'on ne retrouve dans aucune autre mythologie.— D'autres contiennent des leçons de morale, comme le récit du chasseur de Winendale maudit par son père, l'histoire de cet autre condamné à une chasse perpétuelle après sa mort, pour avoir dévasté avec sa meute nombreuse les champs ensemencés de ses pauvres colons, ou bien celle du fermier qu'on voit mener la charrue pendant la nuit, comme une colonne de feu, pour avoir déplacé les bornes de son héritage. — Dans plusieurs autres, on trouve des descriptions détaillées d'anciennes mœurs, de cérémonies suivies par nos ancêtres dans la célébration des grandes fêtes religieuses (Voy. N° 245-47, 25), qui nous révèlent en partie la civilisation de cette époque, et qu'on est à même de compléter grâce à l'Edda, que les Scandinaves sauvèrent de la destruction pendant la chute du paganisme, car les principes fondamentaux du culte antique étaient les mêmes chez tous les peuples de la même race.

Cet ouvrage, dont M. Wolf vient d'enrichir la bibliothèque de l'antiquaire, sera une des principales assises servant à la reconstruction complète de ce monde germain,

que l'esprit dévastateur de Rome menaça d'une totale ruine. Grâce aux recherches ultérieures qu'il vient de faire, il est à même de donner un tableau complet de cette époque importante, et il est à espérer qu'il publiera le cours d'antiquités nationales, qu'il donne actuellement à l'Université de Gand.

PH. B.

ESSAIS POÉTIQUES, *par Ch. Hippolyte Vilain XIIII*. Bruxelles, Méline, 1843; in-8°, de IV et 216 pag.

Il y a deux ans, Mr H. Vilain XIIII, aujourd'hui chargé d'affaires belges à Turin, a donné une nouvelle édition de l'important mémoire publié par son grand-père Philippe Vilain XIIII, sur les moyens de corriger les malfaiteurs. Ce beau volume était précédé d'une notice sur la vie de ce philantrope, et enrichi de notes et de pièces presque inconnues. Aujourd'hui Mr H. Vilain XIIII abandonne le rôle d'éditeur pour prendre la plume du poète. Sous le titre qui se trouve en tête de cet article, il publie un recueil de poésies, dont la première partie surtout sera accueillie avec plaisir dans nos Flandres. Dix ballades et anciens récits nationaux y sont traités en français et imitées en général avec bonheur. Voici le titre de ces pièces : Gérard Van Velse, légende hollandaise; — les funérailles du duc Wenceslas de Brabant, complainte (1383); — Jean III, duc de Brabant, chanson guerrière (1352); — la bataille de Pavie (1525), chant de triomphe, imité de Mathieu Castelyn; — fureurs des Iconoclastes (1566); — la Mort du comte d'Egmont (juin 1568); — le chant de la Sentinelle, balade (947); — la belle Hélène de Rupelmonde; — Complainte du matelot : Adieu Anvers; — la marche des Pélerins de Kevelaer.

C'est une heureuse idée qui a inspiré M. Vilain XIIII de raviver ainsi dans le langage moderne les vieux souvenirs de notre pays. Les personnes qni s'intéressent à la poésie de nos pères, pourront de cette manière apprendre que notre ancienne littérature flamande n'est pas si à mépriser qu'on le pense généralement. Nous espérons bien que le poète ne restera point en si beau chemin, et qu'après l'apparition des chansons flamandes dont M. Willems prépare la publication, il continuera ce genre d'imitation qui ne peut manquer de piquer la curiosité des philologues. M. Vilain a, dans cet essai, souvent complété la pensée des anciens poètes et offert ainsi des petits poèmes entiers, dont la simplicité fait le principal mérite.

Sous le nom de poésies diverses, il publie dans la seconde partie de son ouvrage ses propres inspirations poétiques. Parmi celles-ci, nous avons remarqué *Pierre l'hermite* et *Rubens,* où abondent des beautés de premier ordre. L'*Éloge de la Folie* est une petite pièce charmante. Il y a beaucoup de verve dans les *Stances* adressées au marquis de C. di N. à Gènes. Les *Grèves* et *Déception* respirent une douce mélancolie, à laquelle on se laisse aller sans effort. L'apologue de l'*Allouette* couronne dignement cet élégant recueil.

Afin qu'on juge en connaissance de cause de la fidélité qu'il a mise dans ses imitations, M. Vilain XIIII joint au volume, sous forme de notes, les balades originales en flamand, tirées des recueils de Hoffmann (*Horæ Belgicæ*) et de M. Willems. Nous croyons que M. Vilain XIIII, d'après le talent que nous lui reconnaissons, aurait les qualités nécessaires pour entreprendre en vers français la traduction du fameux roman du *Renard.* Nous voudrions que dans ses loisirs diplomatiques, il pût trouver le temps de s'occuper de ce travail; d'avance nous osons lui prédire un succès véritable. Puisse notre désir se réaliser!

J. D. S. G.

Notre Frontière du Nord-ouest, *excursions pendant les vacances, août* 1843, par L. Jottrand. Bruxelles, Wouters, 1843; in-18, pag. 228.

Sous le titre piquant de ce livre, nous avons trouvé, en ce qui concerne nos relations avec la France, quelques observations si justes, et qui sympathisent si parfaitement avec notre manière de voir en politique extérieure, que nous nons hâtons de donner ici une analyse de cette publication. Ancien membre du congrès national et publiciste, avocat distingué du barreau de Bruxelles, M. Jottrand a déjà publié plusieurs écrits, parmi lesquels le moins remarquable n'était point celui, intitulé : *Des Rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France,* qu'il fit paraître il y a deux ans, et qui établissait d'une manière claire et nette, quels devaient être dorénavant avec nos voisins du Midi les rapports que réclamait le commerce.

Aujourd'hui M. Jottrand nous décrit une excursion de quinze jours, qu'il a faite dans le Nord de la France. Ce petit voyage, à travers notre littoral, Dunkerke, Boulogne, Gravelines, Saint-Omer, Arras et Lille, est d'autant plus curieux que le touriste y démontre, sans idée préconçue, la foule des points de contact qui existent encore entre ces parties du vieux territoire belge et notre Flandre. Il y prouve que si cette contrée est soudée à la France, on aperçoit très-bien où est la solution de continuité. Quoique Wallon, M. Jottrand connaît bien le flamand, et, à l'aide de cette langue, il a recueilli quelques observations qui ne sont point sans intérêt pour nous, au moment où se débat la question de la suprématie littéraire de l'idiome flamand ou de l'idiome français dans la partie non-romane de la Belgique.

Ses descriptions sont agréables, semées de saillies et empreintes de cet *humour* qui fait le charme des voyages. La politique internationale est pour une bonne part dans ce livre, et M. Jottrand ne manque pas un instant de défendre notre nationalité contre ses co-voyageurs français qui, rencontrant en lui un Belge, saisissent toujours l'occasion de parler du soi-disant amour de la Belgique pour la domination de la France et du désir de voir notre pays réuni un jour à ce dernier royaume.

A Dunkerke, M. Jottrand assiste à une audience correctionnelle, où les juges ne connaissent pas un mot de flamand et où le prévenu ne sait pas la première lettre du français. — Car à Dunkerke et sur le littoral on ne parle point la langue de Racine et de Corneille. — Il est frappé de l'iniquité qu'il y a à traiter ainsi un justiciable dont la plus belle prérogative devrait être de pouvoir connaître au moins pourquoi il est jugé et condamné. Ici il se livre à quelques considérations pleines d'à-propos pour certaines parties de la Belgique, où l'on ne voit que trop souvent un semblable mépris de la justice. — A coup sûr, de la part d'un écrivain wallon, on ne dira point que ces observations sont intéressées ou qu'elles sentent l'exagération. Mais tout esprit droit et sain serait frappé d'une pareille anomalie, dont malheureusement le gouvernement est impuissant à reformer seul l'abus chez nous. Il y a, au reste, chez M. Jottrand, de la modération et de l'impartialité, qui font que ces observations ne blessent ni croyances religieuses ni convictions politiques, sans que cependant pour cela il se soit cru obligé d'abandonner sa propre manière de voir. Les Français ne seront peut-être pas flattés de voir traiter leur pays d'arriéré, de stationnaire, de puissance abaissée et résignée; mais il est des vérités qu'il faut s'entendre dire quelquefois, ne fût-ce que pour piquer l'amour-propre et l'émulation. Si une révolution radicale

venait à déchirer ce royaume, dit M. Jottrand, qui sait si toute cette contrée qui compose les départements du Nord et du Pas-de-Calais, dont les mœurs, les usages et la langue (dans certaines parties) ont tant de ressemblance avec la langue, les mœurs, les usages de notre pays, n'aimerait pas mieux de se voir réunie à la Flandre, sa mère-patrie, plutôt que d'être forcée d'accepter la tyrannique absorption du grand centre Paris. Ce sont là peut-être des utopies; mais il faut avouer qu'il est excusable pour un Belge de les créer, en présence de cet incessant amour de domination extérieure, dont les Français font parade à l'endroit de la Belgique.

M. Jottrand nous fait successivement passer sous les yeux, — outre les lieux que nous avons nommées, — Bergue, Cassel, la Grande Moere, le Boulonais, Guines, Ardres; le quartier flamand de St-Omer, Aire, Béthune, Carvin; les principales curiosités historiques sont décrites avec soin. Tout un chapitre est consacré à la grande fête historique d'Arras, célébrée en août 1843, en mémoire de l'entrée que fit Charles le Téméraire en cette ville en 1472. Les trésors artistiques, les monuments, les mœurs des habitants, rien n'est oublié. En un mot, nous avons rarement lu un livre qui nous ait intéressé davantage. Un bon style sans emphase, un naturel sans banalité, de l'entrain et de la verve, voilà pour la partie littéraire.

Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire ici la fin du *postscriptum* de l'auteur. Les pensées qu'il y émet, appartiennent à de hautes considérations politiques et sont d'une hardiesse qui, j'en suis persuadé, plairont à plus d'un cœur flamand, à plus d'une conviction vraiment belge!

« C'est Hollandais, Anglais et Prussiens qu'il nous faut tâcher d'être tout à la fois, après qu'il a été reconnu qu'avant tout, c'était Français qu'il ne nous fallait plus rede-

venir. Ou plutôt, pour parler plus historiquement et plus philosophiquement : C'est aux destinées de toute la race germanique, dans ses diverses expressions, autour de nous, qu'il faut chercher à nous rattacher ; et c'est des destinées de la race romane qu'il faut nous séparer.

» La première monte pour accomplir sa tâche ; l'autre descend après avoir terminé la sienne.

» Comme nous participons de toutes les deux, nous avons naturellement la liberté du choix. Il servira un jour à l'éloge de notre nation de s'être rangée délibérément du côté où le but à atteindre était celui du perfectionnement pacifique de soi-même et d'autrui, et non celui de la destruction violente sans certitude de pouvoir reconstruire mieux ; où les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but, étaient l'activité réfléchie unie à la patience, et non un empirisme aventurier, dangereux pour ceux qui l'appliquent autant que pour ceux auxquels il est appliqué. »

J. D. S. G.

Mélanges, ***par Félix Van Hulst.*** **Liége, Oudart, 1843; 1 vol. in-8°.**

Voici une publication sérieuse, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs. Tous les Belges qui s'intéressent à l'histoire littéraire des vingt dernières années, liront avec plaisir et profit ce curieux ouvrage, que son auteur, à l'encontre de la mode courante, a candidement baptisé du titre tout court et tout modeste de *Mélanges*.

Ce volume est composé de trente-trois articles, roulant sur les questions les plus variées et de la plus grande actualité, et dont la majeure partie consiste en analyses critiques. L'esprit ingénieux de M. Van Hulst sait jouter contre la sècheresse inhérente à ce genre de travaux: il résume, il excite l'intérêt, il soutient l'attention avec un talent réellement remarquable. Sa critique, en général, est équitable et toujours accompagnée d'urbanité; elle sait faire la part du blâme et de l'éloge.

Quoique ce livre échappe à une classification systématique et préméditée, toutes les études qu'il contient se rangent sans peine en quatre divisions principales, qui se rapportent à la science du droit, à la littérature ancienne proprement dite, à l'histoire et à la philosophie.

Comme les *Mélanges* ne se laissent aborder que par peu de côtés, nous nous garderons bien de vouloir en donner une idée complète. Nous nous bornerons à citer l'*Essai archéologique des jardins suspendus de Babylone,* véritable tour de force, la génération actuelle connaissant beaucoup mieux les lais et tensons des trouvères que les fragments d'Hérodote et les rapsodies d'Homère. Fidèle à l'antiquité, mais sans ressembler à ces savants qui n'ignorent pas que *Nemrod était gaucher et Sésostris ambidextre,* M. Van Hulst, dans cette dissertation, est parvenu à résoudre un grand

problème d'histoire ancienne, et voilà le merveilleux, sans afficher une pesante érudition ni un grand appareil de science archéologique, au rebours de certains membres d'une certaine académie que vous connaissez.

Mais ce qui, nous n'en doutons pas, intéressera plus particulièrement nos lecteurs, c'est le morceau où l'auteur se préoccupe d'histoire de Belgique, et où il montre que nous ne possédons pas d'histoire générale sûre, fidèle, savante. Avec la sagacité qui le distingue, il examine les diverses méthodes et les apprécie. Nous invitons les historiens futurs à méditer ce chapitre éloquent, que domine un rare sentiment philosophique.

Passant rapidement sur quelques autres dissertations traitant de matières qui font moins spécialement l'objet de nos études, nous nous arrêterons avec plus de complaisance sur ces morceaux, où, à propos des *Etudes de mœurs et de critique,* etc., par Nisard, M. Van Hulst attaque la littérature romantique avec les armes de l'érudition et du bon sens, en attendant qu'il y emploie celles de l'ironie, dans son article intitulé : *Du scepticisme de Montaigne.* Sans doute, cette littérature a beaucoup d'écarts à se reprocher, et ce n'est pas en voulant les atténuer qu'on pourra lui trouver des excuses; mais ici, comme dans tous faits à punir, nous croyons qu'il faut un peu tenir compte de l'intention et des efforts de ceux qui, presque involontairement, l'ont poussée à cette exagération, et la dégager surtout de ce que les imitateurs toujours pâles ont ajouté à la théorie, sans l'aveu du maître. Ce n'est pas d'ailleurs dans Nisard qui l'attaque, ni dans Jules Janin qui la défend, qu'il faut chercher les preuves de sa légitimité ou de sa bâtardise. Tous deux ont été juges et parties dans leur propre cause, et comme tels, ils sont sujets à l'examen et au contrôle.

Nous ne voulons pas finir cet articulet sans adresser une

question à l'auteur des *Mélanges.* Pourquoi, voulant produire un volume, s'est-il contenté de faire réimprimer plusieurs articles que l'on connaissait? C'est frappé de sa raison élevée, de sa conception rapide, de son style élégant, que nous lui reprochons de n'avoir pas puisé d'avantage dans son portefeuille. En reproduisant les fragments que nous possédions déjà, M. Van Hulst nous a escamoté près de 300 pages, qui pouvaient être consacrées à des articles entièrement nouveaux. Nous lui conserverons rancune jusqu'à ce qu'il ait publié sa *Belgique littéraire au XVIe siècle* (1).

F. H.

(1) M. Van Hulst est encore auteur, indépendamment de la traduction élégante de *Paléphate* et d'autres travaux philologiques, des ouvrages suivants :

1° *Vies de quelques Belges,* contenant des notices biographiques sur Carlier, Fossin, Plaschaert, Ph. de Comines, etc.

2° *Notice sur Réné Sluse.*

3° *Notice sur Grétry.*

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Chronicke van Antwerpen, sedert het jaer 1500 tot 1575; opgevolgd van eene beschryving van de historie ende het landt van Brabant, sedert het jaer 51 voor J. C., tot 1565 na J. C., volgens een onuitgegeven handschrift van de XVIe eeuw, met fac-simile van het HS. en versierd met eene plaet van het standbeeld van den hertog van Alva. Antwerpen, J. Van Dieren, 1843. In-8°, p. XIV et 300.

Histoire abrégée des guerres dont les Pays-Bas et particulièrement la Belgique ont été le théâtre, depuis le traité des Pyrénées en 1659, jusqu'à celui de Paris en 1815; par le colonel Sir James Carmichael-Smyth. Ouvrage traduit de l'anglais par S. Lagrange, capitaine du génie, au service de S. M. le roi des Belges. Liége, Félix Oudart, 1843. In-8°, p. 380.

Geschiedenis van Antwerpen, sedert de stichting der stad tot onze tyden, opgesteld en uitgegeven op last van de rederykkamer *de Olyftak*. Antwerpen, J. Van Dieren, 1843. In-8°, 1re partie, 1re et 2e livr., avec cartes et planches.

Geschiedenis van Belgie, door Hendrik Conscience; prachtuitgave, versierd met ongeveer 200 houtsneden, geteekend door Wappers, De Keyser, Leys, Madou, enz. Brux., Jamar.

Les Délices de la Belgique, ou description topographique, historique et monumentale de ce royaume, par A. Wauters. Bruxelles, Froment, 1843. In-8°.

[Ce livre intéressant et utile, est orné de cent planches lithographiées; mais quelques-unes laissent à désirer : nous citerons pour exemple les vues des ruines de l'abbaye de Villers.]

De Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Braband, uitgegeven door J. F. Willems; 2e deel. Brussel, Hayez, 1843. In-4°, pp. XII et 780.

[Ce beau volume, le 7e de la Commission d'Histoire et le 2e des *Gestes des ducs de Brabant,* est précédé d'une introduction et suivi d'un *Codex diplomaticum,* contenant 192 chartes, d'une table des matières, de tables des noms de personnes et de lieux, de glossaires flamand et français. Cette publication, éditée avec un soin microscopique, fait honneur à l'exactitude, à la patience et surtout aux vastes connaissances philologiques de M. Willems.]

Recueil des chartes, coutumes et des réglements, ordonnances et arrêtés d'administration générale, qui ont réglé la province de Hainaut, depuis l'an 1200 jusqu'au 12 janv. 1842. Formés et publiés en exécution des décisions du conseil provincial, en date des 18 juillet 1839 et 17 juillet 1840. IIe série, comprenant les années 1794 (12 thermidor an II, époque de la seconde invasion française) à 1842. Mons, Monjot, 1843. In-8° de 681 pag.

[Dans la session de 1839, le Conseil provincial du Hainaut avait voté un crédit de 2600 fr. pour la formation et l'impression du recueil dont le titre précède. La première partie de cet ouvrage, comprenant la période antérieure à 1794, année de la réunion de la Belgique à la France, a été mise au concours en 1841 par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et a été maintenue au programme de chaque année; la seconde série, qui commence à 1794 et finit à 1842, vient de paraître · une décision de la Députation permanente en avait confié la rédaction à M. Bivort, l'auteur du *Répertoire administratif du Hainaut,* auquel le Recueil fait suite, puisqu'il reproduit textuellement, dans un ordre chronologique, tous les réglements provinciaux, qui n'ont pu qu'être indiqués dans le Répertoire. L'ouvrage, qui sort des belles presses de M. Monjot, forme un fort volume gr. in-8°, de près de 700 pages, terminé par une table alphabétique, chronologique et par classement de matières. Tous ceux qui, par leur position ou autrement, sont souvent dans le cas de faire des recherches dans la législation provinciale ancienne et nouvelle, comprendront l'utilité pratique de recueils pareils à celui qui vient de paraître pour le Hainaut : c'est un exemple qu'on devrait s'empresser de suivre dans chacune des autres provinces.]

Précis analytique des documents que renferment le dépôt des archives de la Flandre occidentale, par O. Delepierre. — 2e série, tome Ier (Comptes du Franc). Bruges, Van de Casteele, 1843. In-8° de 225 pag.

LITTÉRATURE.

Balladen, door Th. Van Ryswyck. Antwerpen, J. Van Dieren, 1843. 3e et 4e livraison.

Lara, of de onpligtige banneling, tooneelspel door A. Liebaert. Oostende, T. Vermeersch, 1843. In-8°, p. 106.

De Koopmansklerk, eene antwerpsche zedenschets, door P. F. Van Kerckhoven. Antwerpen, J. Buschman, 1843. In-8° de 176 pag., avec 12 lithographies.

Christemeijer's Verhalen uit het strafregt. Vierde druk, ten gebruike der jeugd ingerigt, naer den derden druk uitgegeven door P. Van Duyse. Gent, D. Verhulst, 1843. In-8°, p. 345.

Wat eene moeder lyden kan, door H. Conscience. Antwerpen, Buschman.

[Edition illustrée.]

Bediedenis van den antwerpschen Ommegang, aen hare britsche Majesteit koningin Victoria, door Th. Van Ryswyck. Antwerpen, Van Dieren, 1843.

De heilige Katarina van Zweden, door Jakob Karsman. Antwerpen, Sayens, 1843. In-8°, p. 51.

De Trappist, een verhael door Van Hoogeveen-Sterckx, lid van den *Olyftak*. Antwerpen, Oberts.

Essais poétiques, par Ch. Hippolyte Vilain XIIII, chargé d'affaires de S. M. le roi des Belges à Turin. Bruxelles, Méline, 1843. Gr. in-8°, p. IV et 216.

Galerie des poëtes liégeois, par Et. Henaux. Liége, 2e livr. in-8°.

Mélanges (Littérature, économie politique, instruction publique, archéologie, etc.), par F. Van Hulst. Liége, Oudart, 1843. In 8° de 592 pag.

Poésies religieuses, spécialement destinées aux maisons d'éducation, par Me Louisa Stappaerts. Louvain, Van Linthout, 1843. In-18.

Godsdienstige Gedichten, door C. Van den Nest, priester. Antwerpen, J. Van Dieren, 1843. In-8°, p. 172.

La Jeunesse de Charles-Quint, opéra-comique en deux actes, musique de Montfort.

[La première représentation, sur le théâtre de Bruxelles, a eu lieu le 27 août 1843.]

Niederländische Sagen. Gesammelt und mit Anmerkungen begleitet, herausgegeben von Johan Wilhelm Wolf. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1843. In-8°, p. XXXVIII et 708.

[Voyez l'analyse critique de cet ouvrage, p. 463.]

Geestelyke grondregels van den H. Vincentius a Paulo, door den heer De Clercq. Mechelen, Hanicq, 1843.

Het verkeerd Adres, blyspel met zang in één bedryf, door A. Ruysch. Gent, Pe Jaspin, 1843.

Nederduitsch letterkundig Jaerboekje, voor 1844. — Elfde jaergang. Gent, Michiels. In-18.

[Cet annuaire poétique contient des pièces en vers de MM. Blieck, Blommaert. Boucquillon, Conscience, Dautzenberg, Delecourt. De Vos Hermans, Michiels, Nolet de Brauwere, Ondereet, Rens, Ronse, Soete Steyaert. Van den Nest, Van de Velde, Van Duyse, Van Kerckhove Van Migem, Van Ryswyck, Vertommen, Willems, Wolf, et des dames Courtmans, Dhuygelare et Van Ackere.]

Muzen-Album. Letterkundig Jaerboekje, voor 1844. Tweede jaergang. Antwerpen, Van Dieren. In-18, pp. 190.

Concours universitaire de 1841 et 1842: De la théorie du drame antique et moderne, par Joseph Fuerison. Bruxelles Le Signe, 1843. Gr. in-8°, p. IX et 78.

BIOGRAPHIE.

Mort du professeur Kluyskens. — Notice nécrologique. — Par Joseph Guislain. Gand, Gyselynck, 1843. In-4° de 28 pp., avec portrait.

[Extrait du *Bulletin de la Société de Médecine de Gand.*]

Biographie des peintres flamands et hollandais, qui ont existé depuis Jean et Hubert Van Eyck jusqu'à nos jours. Pour servir de guide aux peintres et aux amateurs de tableaux. Par C. H. Balkema. Gand, Hoste, 1844. Gr. in-8° de VII et 366 pp.

VOYAGES.

Notre frontière du Nord-Ouest. Excursions pendant les vacances (août 1843), par L. Jottrand, avocat, ancien membre du congrès. Bruxelles, Wouters, 1843. In-18, p. 228.

Souvenir d'un voyage médical en Allemagne, par le docteur Marinus. Bruxelles, 1843. In-8°.

ANTIQUITÉS.

Buildings in Belgium. London, in-12.

Notice sur une peinture ancienne découverte à Nieuport et décrite par J. L. Kesteloot, membre de l'Académie de Bruxelles.

[Extrait du tome XVII des Mémoires.]

Romeinsche Oudheden te Maestricht, beschreven door D[r] C. Leeman. Leiden, 1843. In-8°, avec planches in-4°.

INSTRUCTION PUBLIQUE, LEXICOGRAPHIE.

Nederduitsch letterkundig Woordenboek en Kunstwoordenboek, door P. Weiland. Antwerpen, J. Van Dieren, 1843.

Eerste, tweede en derde Leesboek, ten gebruike der lagere scholen, door den abt Olinger. Brussel, Tircher en Deprez-Parent, 1843. In-12.

De l'enseignement moyen. Quelques mots à M. Marlin, par M. F. N. J. G. Baguet. Louvain, 1843. In-8°.

Géographie élémentaire de l'Europe, par P. Nau, professeur d'histoire et de géographie. Bruxelles, Tircher, 1843. In-18, avec carte.

Géographie élémentaire de la Belgique, par le même. Brux., Tircher, 1843. In-18, avec carte.

TRAVAUX PUBLICS.

Aperçu sur le chemin de fer, par J. H. Le Grand. Anvers, Jacobs-Janssens, 1843. In-8°.

Rapport de la commission qui a été chargée par M. le ministre des travaux publics de rédiger une instruction sur les

secours à donner aux mineurs et aux ouvriers des établissements minéralurgiques, en cas d'accidents, par le docteur De la Vacherie. Bruxelles, 1843. In-8°.

Annales de la Société des Sciences médicales et naturelles de Malines. Malines, 1843. In-8°.

Notice sur les plans inclinés de Liége, par M. Garella, ingénieur des mines. Paris, Carilian-Gæury, 1843. In-8° de 35 p. et 3 planches.

[Extrait des *Annales des ponts et chaussées* (mars et avril 1843).]

AGRICULTURE.

Essai sur l'amélioration de l'agriculture en Belgique, suivi d'un mémoire sur le défrichement des landes et bruyères, par Maximilien Ledocte, cultivateur au château d'Abée-en-Condroz, et régisseur au château d'Op-Lieux, prov. de Limbourg. Liége, Desoer, 1843. In-8°.

SCIENCES LÉGISLATIVES.

Etudes sur le système pénitentiaire de Belgique et de France, par Em. Hoorebeke, avocat, rédacteur en chef du *Journal des Flandres*. Gand, Hoste, 1843. In-8°.

STATISTIQUE.

Tableau du commerce avec les pays étrangers, pendant l'année 1842, publié par le ministre des finances. Bruxelles juillet 1843. In-folio de VIII et 261 pag.

[Publication préliminaire, contenant, comme première partie du tableau général du commerce : les états de développement de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises; les résumés de ces trois états par puissances; le tableau récapitulatif des résultats généraux du commerce et de la navigation, et une notice de statistique rétrospective.]

SCIENCES MÉDICALES.

Comptes-rendus des travaux de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines, pour les années 1842 et 1843. Malines, 1843. In-8°.

Transposition générale des viscères, reconnue pendant la vie chez un malade atteint de cancer de l'estomac et du foie, par M. Gouzée. Gand, 1843. In-8°.

Mémoire sur l'application de la lithrotitie aux pierres volumineuses, par le docteur A. Uytterhoven. Brux., 1842. In-8°.

Observations de calculs vésicaux recueillies dans le service de M. De Lavacherie. Bruxelles, 1843. In-8°.

Mémoire sur la conservation des dents et sur quelques préjugés relatifs à l'art du dentiste, par M. Talma. Brux., 1843. In-8°.

Recherches sur la diplopie uni-oculaire, par M. Delcondé. Brux., 1843. In-8°.

Deux cas d'albuminurie chez le cheval, par le docteur Verheyen. Brux., 1843. In-8°.

Les bains de mer d'Ostende, leurs effets physiologiques et thérapeutiques, par le docteur Verhaeghe. Ostende, 1843. In-8°.

De l'état hygiénique et moral des ouvriers-enfants employés aux mines de charbon dans le district de Charleroy, par le docteur De Schoenfeld. Charleroy, 1843. In-8°.

ASTRONOMIE.

Essai sur l'influence des comètes sur les phénomènes de la terre, par T. I. M. Forster. 2e édit. Bruges, Van de Casteele, 1843. In-8° de 128 pag.

ÉCRITS POLITIQUES, RELIGIEUX; PAMPHLETS.

Attila, défendu contre les iconoclastes Roulez et De Reiffenberg. Lettre à Mr Ad. Stoclet, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, etc.; par Pierquin de Gembloux. Paris, Techner, 1843. In-8°, p. 38.

Guide des contribuables en 1844, précédé de considérations sur les hommes politiques hollandais et belges, suivies de considérations sur les finances et les abus, avec instructions pour remplir les déclarations délivrées en blanc, si l'incidieuse contribution, dite personnelle, est maintenue au budget de 1844, par H. J. G. François. Gand, chez l'auteur, 1843.

De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer, par Ed. Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons et établissements de bienfaisance, etc. Bruxelles, Méline, 1843. 2 vol. in-8°.

Instruction pastorale sur les mauvais livres, adressée par Emin. Mgr. le cardinal-archevêque et Mgrs. les évêques de Belgique, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs. Malines, Hanicq, 1843. In-8°.

Création de la propriéte intellectuelle, par M. Jobard, directeur du Musée de l'industrie belge. Brux., 1843. In-8°.

De l'union douanière entre la France et la Belgique. Bordeaux, Chaumas-Gayet, 1843. In-8° de 252 pag.

[La Chambre de commerce de Bordeaux avait publié, le 4 novembre 1841, un mémoire étendu sur les négociations ouvertes avec la Belgique, pour la conclusion d'un traité de commerce ou d'une union douanière; le livre indiqué ci-dessus est la deuxième publication de la chambre de commerce de Bordeaux sur ce sujet.]

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 4e livraison. Gand, L. Hebbelynck.

Kunst- en Letterblad. Vierde jaergang. Nrs 18, 19, 20, 21, 22, 23 en 24. Gent, L. Hebbelynck,

[Principaux articles : Exposition triennale de tableaux à Anvers. — L'Edda de Sœmund. — Mouvement littéraire en Danemarck et en Flandre. — Les journaux flamands. — Poésies de Th. Van Ryswyck. — Traditions populaires. — Mélanges.]

De School- en Letterbode. S. Truiden, W. Van West, 1843. N° 1.

Belgisch Museum voor de nederduitsche tael- en letterkunde en de geschiedenis des vaderlands, uitgegeven door J. F. Willems. Gent, Gyselinck, 1843. 3e livr.

[Principaux articles : Kronyk der Rederykkamers van Oudenaerde, door D. J. Van der Meersch. — Dialect van Utrecht. — Herman Hugo, door P. Van Duyse. — Stadsordonnantie van Brussel, van het jaer 1360. — De zedelycke doodt van Keiser Carel den Vyfden, tonneelspel door M. De Swaen. Duynkerke, by P. Labus. 1707.]

Wodana. Museum voor nederduitsche oudheidskunde, uit-

gegeven door J. W. Wolf, met byzondere medewerking der gebroeders H., A. en J. Van de Velde; 2° aflev. Gent, Annoot-Braeckman, 1843.

[Principaux articles : Oudfriesche Cosmogonie. — Fro. — Sol. Vulcanus. Luna. — Thor's hamer. — Eddische Sagen in Nederduitschland. — Runen. — 48 Volkssagen. Sprookjes. — Volksliederen. Volksfeesten en gebruiken. Bygeloof, enz.]

Revue nationale, 5e année, 9e série, 5e livr. Bruxelles, Decq, 1843.

[Cette livraison contient : De la réforme du tirage au sort de l'armée ; — Des fêtes musicales en Allemagne, Angletere, France et Belgique, etc.]

Trésor national, recueil historique, littéraire, etc. 2e série, 4e, 5e et 6e livr. Bruxelles, Wouters et Raepsoet, 1843.

[Principaux articles : Lettres françaises sur la Belgique, par H. Bruneel. — De l'artillerie en Belgique, par Renard. — Fragments sur l'Allemagne, par Ed. Henaux. — Troubles de 1698-1700, par Levae. — De l'échange du Luxembourg contre le Danemark, par J. Altmeyer. — La Walhalla, par G. S. D. J. — Les tours rondes de l'Irlande, par A. G. Schayes.]

De vlaemsche Biekorf, boek van onderwys, nut en vermaek, uitgegeven door J. De Jonghe, hoogleeraer. Brugge, De Moor.

Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, n° X et XI. Bruxelles, Hayez, 1843.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges. Tom. I, 2e sér., n° 4. Bruges, 1843.

[Principaux articles : Histoire de Loo, par P. De Stoop. — Confrérie de l'Arbre sec à Bruges, par Custis. — Micellanées. — Curtracensia.]

Revue de la Numismatique belge, année 1842, n° IV. Tirlemont, P. Merckx, 1843.

Journal historique et littéraire. Liége, Kersten.

Revue orientale, publiée par E. Carmoly. 3e année. Brux., 1843.

Nouvelle Revue de Bruxelles. Bruxelles, De Mortier, 1843.

Vlaemsche Letterbode, tydschrift voor kunsten en wetenschappen, inzonderheid voor letterkunde. Antwerpen, Oberts.

Kunstliefde's Bydragen, 10e, 11e en 12e afleveringen 1842. Brugge, Bogaert-Dumortier. In-8°, p. 219.

Jurisprudence des cours de cassation et d'appel de Belgique. Bruxelles, Wahlen.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Bruxelles, De Mortier, 1843.

Revue militaire belge. Liége, Oudart, 1843.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Hoyois, 1843.

Journal vétérinaire et agricole de Belgique. Brux., 1843.

Bulletins et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1843. Anvers, Froment.

Revue ophthalmologique de la littérature médicale de l'année 1842, par les docteurs Cunier et Henrotay. Brux., 1843. In-8°,

Annales de la Société de médecine de Vervier, 1er cahier. Vervier, 1843. In-8°.

Annales d'occulistique, par le docteur Cunier, tome IX. Brux., 1843. In-8°.

Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 7e cahier. Brux., 1843. In-8°.

Bulletin du Musée de l'industrie, publié par Jobard, 4e livr. Brux., 1843.

Belgique judiciaire. Novembre et décembre. Bruxelles, Verhasselt, 1843.

Revue belge, livr. de septembre. Liége, Oudart, 1843.

[Cette livraison contient : Littérature étrangère (P. H. Lesbroussart). — Archéologie : Pomponia (H. Vilain XIIII). — Poesies , etc.]

PLANS.

Plan du Beffroi de Gand. Gand, Tessaro, 1853.

[Ce beau plan, dessiné par Charles Leclerc et gravé par Defferez, a été dressé par MM. J. Van Hoecke, P. Vermaere et Ed. Mathys, inspecteurs; Ch. Leclerc, inspecteur-dessinateur; B. Degraeve et F. Duermael, surnumeraires, tous employés aux travaux de la ville.]

Chronique des Sciences et Arts, et Variétés.

MISCELLANÉES ARCHITECTONIQUES. — Nous avons donné dans le *Messager* de 1842 un compte-rendu des travaux publics exécutés à Bruxelles dans le courant de cette année; nous allons faire de même pour l'année 1843, en y ajoutant une indication sommaire des travaux semblables qui, à notre connaissance, ont été entrepris depuis peu dans d'autres localités de la Belgique.

Quoique l'on ait déployé dans les travaux d'agrandissement et de bâtisse de la capitale un peu moins d'activité en 1843 que pendant les deux années précédentes, ceux qui y ont été commencés ou terminés, ne laissent pas d'être fort considérables. Dans le nouveau quartier, formé avec tant de rapidité autour de la nouvelle station du Nord, entre les portes de Schaerbeek et de Laeken, on a élevé un assez grand nombre de constructions nouvelles, qui remplissent les vides laissés l'année dernière, principalement autour de la place qui précède la station, dans la longue rue à droite de la station, dans la nouvelle rue qui longe le côté occidental du Jardin botanique, dont la belle terrasse qui borde la rue Royale extérieure est sur le point d'être terminée, et le long du boulevard extérieur, depuis le Jardin botanique jusqu'à la Senne. Plusieurs rues ont été percées sur l'emplacement d'un jardin qui existait près de ce boulevard, à gauche de la Senne, et un particulier vient d'y faire construire un vaste bâtiment destiné à un théâtre, mais dont l'extérieur ne se distingue en rien des habitations privées. Les fondations des bâtiments de la station du Nord sortent déjà de terre; nous ignorons encore quelle sera la forme architecturale de ces derniers. Nous avons

lieu toutefois d'attendre du bon goût et des lumières de M. le ministre des travaux publics actuel que cet édifice déploiera un caractère monumental digne de sa haute destination, et qu'il ne ressemblera en rien aux mesquines bâtisses de la station centrale de Malines.

Le magnifique faubourg de Schaerbeek a reçu un notable embellissement par la vente d'un immense terrain en culture qui existait derrière l'Observatoire et le long de la grande et belle rue du Méridien. Cet emplacement, percé de plusieurs rues, s'est couvert rapidement de maisons.

Les jardins de l'hôtel, ci-devant occupé par feu le ministre de la guerre Buzen, près de la porte de Louvain, ont été vendus par lots et se couvriront également d'habitations l'année prochaine. Au moyen de l'emprise faite sur cet emplacement, la seule lacune qui existait encore dans toute la ligne des chemins de ronde ou boulevards extérieurs de Bruxelles, aura été comblée.

Au quartier Léopold, on a élevé peu de constructions cette année, mais on y a ouvert plusieurs rues nouvelles et continué ou achevé le percement de celles qui avaient été commencées antérieurement, et dont la principale est la large et longue rue Béliard, qui s'étendant en ligne directe depuis le boulevard du Régent, dans l'axe de l'allée centrale qui coupe le parc dans sa largeur, jusqu'à l'étang de Saint-Josse-ten-Noode, n'aura d'égal à Bruxelles, lorsqu'elle sera entièrement bâtie, que la seule rue Royale. La bâtisse de la belle église de ce quartier est fort avancée; ce sera sans contredit un des plus beaux temples modernes de la Belgique entière.

Au quartier Louise, la nouvelle route qui relie le boulevard de Waterloo à la chaussée de ce nom, et dont la construction épargne au roulage la longue et pénible traversée de la montagne en aval du faubourg de Saint-Gilles, est totalement terminée, à l'exception de la plantation d'arbres qui doit en border les côtés. Ce quartier continue à prendre une extension dont on ne le croyait guère susceptible, à cause de son isolement. On vient de bâtir à proximité une jolie salle de concerts pour la Société d'harmonie d'Ixelles.

Mais c'est surtout vers les quartiers de la ville voisins des

boulevards du Midi, que s'est dirigée cette année la spéculation des entrepreneurs de bâtisses. Plusieurs rues y ont ouvert des communications qui donnent une nouvelle vie à ces quartiers trop long-temps négligés, et un assez grand nombre de constructions ont été élevées aux abords de la station méridionale du chemin de fer. D'autres voies de communication vont être ouvertes entre les boulevards de France, la rue d'Anderlecht et le vieux Marché, qui naguère encore le centre d'un des quartiers les plus pauvres et les plus mal bâtis de la capitale, présentera sous peu un tout autre aspect. De nombreuses habitations s'élèvent aussi des deux côtés de la chaussée de France et formeront bientôt une ligne non interrompue depuis la porte de France jusqu'au village d'Anderlecht, situé à près d'une demi-lieue de Bruxelles. Un quartier considérable surgit comme par enchantement sur l'emplacement des jardins et des ignobles masures, qui remplissaient tout l'espace compris entre les portes de France et de Ninove. Un grand nombre de maisons y ont été construites pendant la dernière saison, et plusieurs rues nouvelles y seront encore percées l'année prochaine.

Parmi les travaux d'embellissement et de voierie exécutés récemment dans l'intérieur de la ville, les plus importants sont l'agrandissement de la place du Petit-Sablon et l'élargissement de la rue des Petits-Carmes par l'aliénation des terrains de l'ancien ministère de la justice, incendié dans la journée du 28 août 1830, et remplacé aujourd'hui par de jolies maisons, et par un bel hôtel que le duc d'Aremberg fait construire à l'angle de la place. Une rue depuis long-temps désirée, s'ouvre en ce moment entre celle des Petits-Carmes et le boulevard de Waterloo.

Le seul édifice public de quelqu'importance dont on ait commencé la construction en 1843, est l'entrepôt qui sera bâti sur les plans de M. l'architecte Spaak, auquel a été décerné le prix de 6000 francs, que la ville avait promis à l'auteur du meilleur projet d'un entrepôt. Le bâtiment dont on vient de jeter les fondements, ne se distingue que par son étendue, car son architecture sera de la plus grande simplicité, le conseil communal ayant été, sous le prétexte de l'économie, ce grand

cheval de bataille des administrations à idées étroites, jusqu'à exiger la suppression de quelques sculptures dont l'architecte avait orné le tympan du fronton qui couronne l'avant-corps du centre de l'édifice.

Les vastes bâtiments du nouvel hôpital de Saint-Jean viennent enfin d'être entièrement terminés; nous sommes obligés d'ajourner à une livraison prochaine la description que nous avions promise de cet édifice, faute d'avoir obtenu jusqu'ici les renseignements que nous avions demandés pour ce travail. Les constructions de l'ancien hôpital, qui occupent un emplacement considérable dans le centre de la ville, entre les rues de la Madelaine et des Éperoniers, la place de Saint-Jean et la rue de l'Hôpital, devenant maintenant inutiles, seront démolies incessamment (à l'exeption peut-être de l'église, si remarquable par son antiquité), pour faire place à un nouveau quartier, qui changera totalement la face de cette partie de Bruxelles. La régence ayant ouvert un concours pour le plan de ce nouveau quartier, heureuse innovation qui devrait être introduite pour tous les travaux publics, un grand nombre de concurrents, tant architectes qu'amateurs, ont répondu à cet appel. Parmi leurs différents projets exposés à la vue et au jugement du public dans une des salles de l'hôtel-de-ville, nous avons particulièrement distingué ceux de MM. Marchant, Partoes et Cluysenaer. Puisse cette fois le conseil communal ne pas négliger l'occasion unique qui se présente pour l'embellissement de la capitale, et renoncer à cet esprit de lésinerie qui lui a fait commettre tant et de si déplorables erreurs depuis quelques années. C'est par des vues si étroites et si mesquines que, non content d'avoir privé la ville de Bruxelles du superbe palais de justice projeté, le conseil vient encore de refuser le subside demandé par la fabrique de l'église de Coudenberg, pour la restauration de la façade et la reconstruction de l'ignoble campanile de ce beau temple moderne, travaux qui auraient contribué puissamment à l'embellissement de la Place Royale et du quartier du Parc; et ce refus, sur quoi l'a-t-on motivé? sur ce qu'il s'agissait ici d'une simple dépense de luxe! comme si une dépense de luxe, qui a pour but d'accroître la splendeur d'une capitale,

n'était pas pour celle-ci une dépense de première nécessité. Et néanmoins, d'un autre côté, cette même régence vote des fonds considérables pour une autre dépense de luxe, mais nous moins indispensable : la restauration de la magnifique tour de l'hôtel-de-ville, et celle de la façade et des tours de l'église de saint Gudule, dont les travaux déjà très-avancés, font le plus grand honneur à M. Suys, cet artiste si éminent qui aurait dû naître à Munich, à Berlin ou à Saint-Pétersbourg.

Parmi les nouvelles constructions publiques de Bruxelles, nous mentionnerons encore, mais avec peine, la salle de la cour d'assises, qu'on élève à côté de celle de la cour de cassation, dont nous avons déjà parlé l'année dernière; tout ce que nous pouvons dire de cette salle, c'est que comme la dernière, elle est tout-à-fait digne de l'ignoble édifice que l'on qualifie ici du Palais de Justice. Et néanmoins, ces bâtiments si mesquins, et dont l'extérieur est d'un aspect aussi vulgaire que la plus mince maison bourgeoise, auront coûté près de 400,000 francs! Encore une fois, vive l'économie administrative!

En fait d'édifices privés construits cette année, nous ne citerons que le nouveau collége des PP. Jésuites, dont la façade, d'un bon style, produirait plus d'effet sur une place publique que dans la rue étroite et irrégulière des Ursulines.

Maintenant que nous avons terminé la description des travaux publics exécutés à Bruxelles en 1843, nous allons passer à l'énumération de ceux des autres villes de la Belgique, travaux qui datent de la même époque, pour autant qu'ils nous sont connus, comme nous l'avons observé au commencement de cet article.

Louvain. — Les bâtiments de la station du chemin de fer et l'hôpital civil. Les bâtiments de la station sont d'un bon style et d'un effet fort agréable. Il est aisé de voir qu'ils sont l'œuvre d'un habile architecte, et non plus, comme les constructions de ce genre d'une date antérieure, celle de simples ingénieurs. Sur une place carrée qui précède la station, doit déboucher une rue que l'on projette de prolonger jusqu'à la Grand'Place de la ville. Quant au nouvel hôpital, dont la construction sera probablement terminée dans le courant de l'année pro-

chaine, cet édifice, tant sous le rapport de l'architecture que sous celui des distributions, n'a de comparable en Belgique que le nouvel hôpital de Saint-Jean à Bruxelles, qu'il n'égale pas en étendue, mais qu'il surpasse en élégance à plusieurs égards (1). L'auteur de ce beau monument est M. Van Harenberg, artiste aussi habile que modeste, et qui s'est déjà fait connaître avantageusement par la reconstruction ou la restauration de plusieurs églises de campagne de l'arrondissement de Louvain, dont il est l'architecte voyer.

Malines. — Les beaux hôtels uniformes qui entourent la nouvelle Place d'Egmont, viennent d'être entièrement terminés. Cette place, les charmantes aubettes, qui forment la porte d'Egmont et la belle rue d'Egmont, sont construits sur les plans de M......, architecte de la ville de Tirlemont, qui lui est redevable de la façade de son hôtel-de-ville, de deux fort beaux hospices et de plusieurs autres embellissements, qui tous datent de ces dernières années. La régence de Malines, qui déploye le zèle le plus louable pour embellir cette jolie ville et la doter des institutions scientifiques et artistiques, qui lui manquaient encore, avait résolu de remplacer la maison-de-ville actuelle, dont l'extérieur n'annonce qu'une simple habitation privée, par un nouvel hôtel-de-ville, construit sur l'emplacement de l'antique bâtiment des Halles, qui borde une des quatre côtés de la Grand'Place, et qui dans son état actuel ne présente qu'une masse irrégulière de bâments élévés à différentes époques et d'une style incohérent. Le plan de l'hôtel-de-ville, projeté et dressé par l'architecte municipal, M. Bauwens, artiste du plus grand mérite, était magnifique; mais le président de la commission des monuments, qui professe un amour exclusif pour l'architecture du moyen-âge, s'opposa à la démolition du bâtiment des Halles, de manière que la régence de Malines, obligée de renoncer au plan de la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, se

(1) La façade de l'hôpital de Louvain a bien plus de caractère que celle de l'hôpital de Saint-Jean, surface plate et sans mouvement, et dont les quatre pilastres, qui décorent l'avant-corps central, ne dissimulent pas l'extrême monotonie.

décida à faire restaurer et agrandir considérablement dans le style primitif les anciennes halles, qui serviront maintenant d'hôtel-de-ville, et dans lesquelles se trouveront également le musée et la bibliothèque publique, tous deux de création récente. Les plans dressés à cet effet par M. Bauwens, ne laissent rien à désirer et attestent le talent de cet artiste, dont nous avons vu avec plaisir les charmants dessins qu'il vient de faire pour la nouvelle porte de Louvain. Suivant ce projet, qui attend encore l'approbation du conseil communal, la porte de Louvain présentera un arc de triomphe, d'ordre corinthien, couronné de la statue emblématique de la ville de Malines, tenant un rouleau, sur lequel est tracé le plan de la belle chaussée de Malines à Louvain, construite au siècle dernier, aux frais de la première de ces villes. M. Bauwens est chargé aussi de la restauration de la tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, dont les travaux commenceront dès que celle de l'extérieur des nefs et du chœur de l'église sera achevée (1). Déjà la restauration du chœur est sur le point d'être entièrement terminée. L'ingénieur, chargé par le gouvernement de cette tâche, s'en acquitte d'une manière on ne peut plus satisfaisante; il est à espérer qu'on rétablira également l'intérieur de cette magnifique basilique dans sa forme primitive, en faisant disparaître les cariatides et autres ornements dans le style corrompu du XVIIe siècle, qui dénaturent et enlaidissent aujourd'hui la nef centrale de l'église. Aux travaux publics en exécution ou projetés à Malines, nous devons encore ajouter la construction d'un nouvel hôpital civil, qui aura lieu l'année prochaine. Dire que cet édifice s'élèvera sur les plans donnés par l'architecte municipal de Tirlemont, c'est faire présager qu'il ne laissera rien à désirer, tant sous le rapport artistique que sous le rapport matériel.

Anvers. — On y a commencé ou terminé dans le courant de cette année des travaux publics d'une haute importance; le nouveau Marché aux Poissons, qui par l'élégance de son ar-

(1) Il vient de confectionner un magnifique plan de cette tour sur une échelle de 1/142, et il travaille à un modèle en bois de la tour, exécuté avec une finesse et une précision admirable.

chitecture et la commodité de sa distribution, forme un contraste si heureux avec les misérables baraques qu'il remplace; le voûtement du canal de l'Ancre, l'agrandissement de la caserne de cavalerie et de l'entrepôt, la porte monumentale de Cologne, les magasins de la station commerciale du chemin de fer, l'achèvement de la nouvelle salle du musée, dont la belle porte en forme de pavillon, mais surtout l'escalier et la salle même, sont construits avec un luxe digne du premier musée de la Belgique, enfin l'érection de la statue de Rubens sur la Place Verte. Pour notre part, nous trouvons que cette statue (ou du moins son modèle) produisait un plus grand effet sur l'emplacement primitif, près de l'Escaut, qu'au centre de la Place Verte, où non-seulement le monument élevé au prince des peintres belges devient mesquin, et semble peu digne de sa destination, dominé qu'il est par la masse colossale de la tour et de l'église de Notre-Dame; mais on a encore les deux rangs d'arbres, qui entourent la place et qui l'empêchent que la statue soit vue des rues environnantes. Les magnifiques stalles gothiques, dont l'exécution fait tant d'honneur à notre habile sculpteur Geefs, ne sont pas la seule production artistique d'un style conforme à celui de l'église, dont s'enrichit la magnifique basilique de N. D. On vient d'y construire un fort bel autel, également d'architecture ogivale, dans la chapelle du Sacré-Cœur. Il est question aussi de remplacer par un autel semblable le maître-autel de l'église, édifié, si malencontreusement et à tant de frais, il y a une vingtaine années. Parmi les constructions publiques d'Anvers, qui datent de la présente année, nous ne pouvons passer sous silence la nouvelle église du faubourg de Borgerhout, construite dans le meilleur style ogival, et qui offre un exemple frappant de ce qu'un architecte de talent est capable de produire avec des ressources que nos maçons-architectes ordinaires jugeraient insuffisantes pour élever une de ces églises mesquines et sans style que nous voyons construire journellement. En effet, quoique d'une étendue assez considérable, la nouvelle église de Borgerhout ne coûtera, suivant les devis qui en ont été dressés, qu'environ 110,000 francs.

Gand. — La seconde cité de la Belgique en population, mais

la plus riche en beaux monuments modernes, possédera sous peu le palais épiscopal le plus remarquable du royaume. La construction déjà fort avancée de cet édifice et le dessin qui en a paru dans la dernière livraison du *Messager*, peuvent faire juger que, si son architecture ogivale n'est pas d'un style bien pur, elle produira néanmoins, par son originalité et sa régularité, un effet fort agréable et même assez imposant. Seulement il est à regretter qu'on ait choisi pour ce palais un emplacement où il masque entièrement le chœur de l'église de Saint-Bavon. Les nouvelles rues percées aux abords de la station du chemin de fer formeront, avec la place et l'église projetées, un des plus beaux quartiers de Gand, lorsqu'elles seront entièrement terminées. On a lieu d'attendre que les bâtiments de la station même ouvriront dignement cette longue suite de brillants hôtels et d'élégantes habitations, et qu'ils ne formeront pas un contraste choquant avec le luxe que déployent généralement les édifices publics de cette magnifique cité. Aucune décision n'ayant été prise encore au sujet de l'entrepôt projeté, nous ne trouvons plus à mentionner parmi les grandes constructions entreprises en 1843 ou sur le point d'être terminees, que le superbe Palais de Justice et l'église des Jésuites. Le premier de ces édifices, tout en attestant le talent de son architecte M. Roelant, pèche peut-être par un trop grand luxe d'ornementation. D'ailleurs, le style grave et sévère de l'ordre dorique ne conviendrait-il pas mieux au sanctuaire des lois que celui du corinthien, si grâcieux et si coquet, et dont les sveltes et pompeuses colonnades cadrent si mal avec le sinistre costume à la Cujas des respectables suppôts de Thémis. Quant à l'église des Jésuites, si l'intérieur de ce nouveau temple, que nous n'avons pu voir, répond à la façade, qui est d'un fort bon style, mais qui perd à être placé dans une rue trop étroite, ce sera un des plus beaux édifices religieux de la ville de Gand.

Liége. — Nous avons à mentionner ici l'érection de la statue de Grétry, sur la place du théâtre, l'achèvement du nouveau collége municipal, vaste et bel édifice, qu'on a eu la maladresse de bâtir dans une véritable ruelle, le Jardin botanique, le pont de la Boverie, le magnifique pont qui traverse

le chemin de fer, et qui est sans contredit la plus belle construction de cette espèce qui existe en Belgique; la restauration de la belle église des Augustins, enlevée au culte et employée aux usages les plus vulgaires depuis 1796; la nouvelle chaire en marbre de l'église de Saint-Paul, exécutée par M. Geefs, et enfin le percement et la construction de plusieurs rues nouvelles.

Verviers. — Nous avons remarqué ici plusieurs rues en construction autour de l'église principale, mais particulièrement la longue et belle rue qui conduit à la station du chemin de fer et dont l'élégant édifice du Casino, achevé cette année, fait le principal ornement.

Il est plusieurs autres villes et localités de la Belgique, telles que Courtrai, Bruges, Saint-Nicolas, Alost, Mons, Tournai, etc., où l'on a execnté des travaux publics plus ou moins importants, pendant l'année 1843, mais dont, faute d'espace et de renseignements assez exacts, nous devons remettre la description à un autre cahier.

A. G. B. S.

Marché aux Poissons, a Gand. — La façade du Marché aux Poissons, à Gand, est certainement un des plus élégants frontons que l'on puisse trouver. Dégradée en plusieurs endroits, chargée d'une couche de poussière et d'ordure, qui rendait imperceptibles les différents détails dont elle est enrichie, il a enfin été question d'y faire les réparations nécessaires. Depuis bientôt un an, un habile sculpteur de cette ville s'occupe de la restauration de cette façade. Déjà le Neptune, appuyé sur deux chevaux-marins, qui servent de couronnement à ce petit monument, les dauphins en marbre blanc, le Rhin et l'Escaut couchés sur leurs conques et surmontés des armes de la ville, et quelques autres ornements, ont été entièrement mis à neuf. Nous avons l'espoir que la porte du Marché aux Poissons aura pris dans peu sa physionomie tout-à-fait monumentale, telle que la lui avait assignée l'architecte Adrien Van der Linden, qui en avait donné le plan en 1639. Nous croyons utile de rappeler ici que les sculptures de ce fronton ne sont point de ces pastiches sans mérite, plutôt équarries par des

tailleurs de pierres que découpées par des artistes. Le Neptune colossal est de Guy Helderemberg; les dauphins, de Van Poucke; les vieillards représentant les deux fleuves, de Paoli; la façade même a été bâtie d'après les plans d'Arthur Quellyn. Tous ces noms étaient bien dignes qu'on prît soin de leurs œuvres. Aussi voyons-nous avec plaisir notre conseil communal agir ici avec une véritable sollicitude pour les productions des maîtres anciens.

J. D. S. G.

Statue de Godefroid de Bouillon. — Un voyageur belge, qui avait vu, il y a quelques années, l'état de délabrement et d'abandon du tombeau de Godefroid de Bouillon à Jérusalem, reprocha à ses compatriotes, dans la *Revue de Bruxelles*, la coupable indifférence qu'ils montraient à l'égard du plus illustre guerrier qu'ait célébré le moyen-âge, en laissant ainsi se perdre les restes du vaillant croisé. Cette voix n'a point prêche dans le désert. Le gouvernement a enfin décidé qu'un monument colossal serait élevé au héros belge de la première croisade. Voici les termes de l'arrêté du 20 novembre et le contenu de l'arrangement survenu entre le sculpteur, Mr E. Simonis, et le ministre de l'interieur :

« Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

» Vu le chapitre XVIII, art. 6, de la loi du 31 décembre 1842, ouvrant un crédit de 12,500 francs, comme premier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon ;

» Vu l'offre faite par le comte Félix de Mérode, dans la séance de la chambre des représentants du 22 du même mois, de contribuer personnellement pour 3,000 francs, aux frais de cette statue;

» Vu les allocations portées aux budgets de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, pour couvrir les frais du piédestal ;

» Vu l'engagement pris, par le sieur Simonis, statuaire, d'exécuter la statue pour la somme de 90,500 francs;

» Vu le rapport favorable de la commission nommée par notre arrêté du 4 mars dernier, à l'effet de juger du modèle de la statue projetée;

» Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1er. Le sieur Eugène Simonis, statuaire à Bruxelles, est chargé d'exécuter en bronze la statue équestre de Godefroid de Bouillon, à ériger sur celle des places publiques à Bruxelles qui sera désignée ultérieurement.

» Art. 2. Le sieur Simonis recevra, pour prix de la statue, une somme de quatre-vingt-dix mille cinq cents fr. (90,500).

» Art. 3. Le monument sera de grandeur colossale; il sera exécuté dans un délai de quatre années, et inauguré pendant les fêtes de septembre 1847. »

En vertu de l'arrêté royal du 20 novembre 1843, il a été convenu ce qui suit :

« Entre M. Nothomb, ministre de l'intérieur, agissant au nom de l'état, d'une part, et Mr Eugène Simonis, statuaire à Bruxelles, d'autre part.

» Art. 1er. Mr Eugène Simonis s'engage à exécuter en bronze pour le compte de gouvernement, une statue équestre de Godefroid de Bouillon, à ériger sur l'une des places publiques de Bruxelles.

» Art. 2. Ce monument, qui sera exécuté conformément au modèle approuvé par la commission nommée *ad hoc* par l'arrêté royal du 27 février 1843, sera de grandeur colossale.

» L'élevation totale de la statue, non compris le piédestal et l'étendard, sera de cinq mètres; la plinthe aura quatre mètres de longueur sur un mètre soixante-dix centimètres de largeur.

» Art. 3. Le bronze que M. Simonis emploiera à la fonte de la statue, sera de première qualité, dit bronze florentin. Avant la fonte, un échantillon de ce bronze sera soumis à l'approbation du ministre.

» Art. 4. La statue sera coulée en deux pièces seulement, non compris les menus accessoires, tels que l'étendard, le bouclier et la bride.

» Art. 5. La statue achevée contiendra douze mille kilogrammes de métal; la fonte s'en fera aux risques et périls de M. Simonis, et elle ne pourra avoir lieu que lorsque la commission prénommée aura approuvé le modèle en grand. Le

ministre se réserve, en outre, de faire faire sur une ou plusieurs places publiques, un essai de ce modèle bronzé, les frais de cet essai, s'il y à lieu, seront a la charge de l'état.

» Art. 6. La statue en bronze sera achevée dans le terme de quatre années, à compter de la date de la présente convention.

» Art. 7. Il sera payé à M. Simonis, pour prix de l'œuvre dont il s'agit, exécutée et placée, une somme nette de quatre-vingt-dix mille cinq cents francs (90,500), montant du devis dressé par cet artiste et annexé au présent acte.

» Il est entendu que tous les frais acessoires quelconques, y compris ceux du placement, demeurent à la charge de M. Simonis.

» Art. 8. Le paiement de cette somme aura lieu par septième et de la manière suivante :

» Trois septièmes pendant l'exécution du modèle et du moule; deux septièmes après la fonte, et les deux septièmes restants après la mise en place de la statue.

» Toute contestation résultant de la présente convention, sera décidée sans appel par trois arbitres choisis, l'un par M. le ministre de l'intérieur, l'autre par M. Simonis, et le troisième par le président de la cour d'appel de Bruxelles.

» Fait en double à Bruxelles, le 21 novembre 1843. »

Chaire de vérité de la cathédrale de Liége. — La belle église de Saint-Paul, à Liége, vient de s'enrichir d'un magnifique monument de sculpture, dû au beau talent de Guillaume Geefs. Nous voulons parler de la nouvelle chaire de vérité, à laquelle ce statuaire a travaillé plus de six ans. Elle est en bois et de style gothique, comme l'architecture de la cathédrale. M. Geefs a disposé son œuvre autour d'un des piliers de la nef, et depuis la base jusqu'au sommet, il lui a donné plus de 60 pieds d'élevation. Le dais est surmonté d'une flèche hexagonale, travaillée à jour et que surmonte la figure symbolique du Père éternel. La cuve ou tribune est aussi de figure hexagone, et s'ouvre par derrière sur deux escaliers latéraux, de chaque côté du pilier. La base est formée de cinq niches profondes, qu'occupent autant de figures de grandeur colossale, à savoir:

la Religion, saint Paul, saint Pierre, saint Lambert et saint Hubert. Nous ne nous arrêterons point à décrire toutes les parties de ce bel ouvrage. Nous nous contenterons de joindre nos éloges à tous ceux qu'on a déjà faits de la chaire de Saint-Paul.

Cathédrale de Cologne. — Depuis que le chemin de fer réunit Anvers, Ostende et Bruxelles à ce pays du Rhin, qui se trouve ainsi dans notre voisinage, et avec lequel nos croyances religieuses, notre langue, nos habitudes, ont tant de rapport, l'achèvement de la cathédrale de Cologne nous intéresse presqu'autant que les Allemands eux-mêmes. Aussi croyons-nous faire plaisir à nos lecteurs en parlant de l'état actuel des constructions de cet admirable édifice.

Les travaux de la cathédrale de Cologne, sans marcher rapidement, avancent néanmoins. Le chœur ne tardera pas à être terminé, et l'on sait qu'il forme à lui seul une vaste église; il y a déjà quelques années qu'il est achevé extérieurement, mais il restait à décorer l'intérieur, et c'est à quoi l'on travaille activement. M. Steinle, jeune peintre viennois, élève et émule d'Overbeck, y peint à fresque, et sur fond d'or, des anges en grandeur naturelle, qui prennent leur vol vers les cieux et offrent un aspect ravissant. Cet artiste réparera aussi les veilles fresques, dont on aperçoit encore les traces sur la clôture d'en bas, et que le badigeon a effacées, peut-être depuis des siècles. Les corniches des colonnes sont peintes en rouge, blanc et or, et ressortent admirablement sur le fond gris des fûts et des murailles.

Les vitraux peints, qui règnent tout autour du chœur, dans la partie supérieure, et à la réparation desquels on a travaillé pendant sept ans, sont aujourd'hui rétablis dans leur pureté primitive. Il ne reste plus, pour compléter les restaurations, qu'à achever les peintures à fresque, et quelques détails d'une exécution facile. Alors le chœur de la cathédrale sera sans égal dans la chrétienté, car il serait impossible d'imaginer des lignes plus pures et plus hardies, des colonnes plus légères et un ensemble plus parfait.

Quant aux autres parties de l'édifice, on peut dire qu'elles ne sont qu'ébauchées. Les colonnes de la grande nef et des

nefs latérales sont seules achevées. La voûte est à peine commencée. On n'a jeté que cette année les fondements du mur d'enceinte de la nef et d'un des portails latéraux, mais on y travaille activement. Le portail est à demi-terminé, et le mur d'enceinte lui-même est fort avancé sur une étendue de plusieurs mètres. L'année prohaine, il aura probablement atteint la hauteur des colonnes, et alors on pourra commencer le cintrage d'une des nefs latérales.

Des deux tours, l'une n'est en quelque sorte qu'à fleur de terre, et il faudra, selon toute apparence, la raser quand on voudra y mettre la main. Mais le temps n'est pas venu de songer à cette gigantesque entreprise, et, si les renseignements qu'on nous a fournis sont exacts, tout porte à croire qu'on tâchera d'achever la nef avant d'entamer la construction des tours et du portail principal.

Les travaux exécutés jusqu'ici sont peu de chose, sans doute quand on considère ceux qui restent encore à entreprendre, et l'on désespèrerait de les voir jamais mener à bien, si l'on ne savait que l'Allemagne a adopté la vieille cathédrale, et qu'elle fait de son achèvement une question d'honneur national. Il faut, en effet, les forces réunies de tout un grand peuple pour terminer ce monument, dont les proportions colossales ont effrayé la piété de nos aïeux.

Bien que la Belgique n'ait pas été appelée à contribuer officiellement à cette construction magnifique, nous avons vu avec plaisir qu'aux dernières fêtes de l'inauguration du chemin de fer d'Anvers à Cologne, la Société royale de la grande Harmonie de Bruxelles a disposé, de la manière la plus noble, du produit du beau concert qu'elle a donnée à cette occasion; elle a versé une somme de 7000 francs dans la caisse destinée à l'achèvement de la cathédrale!

Nécrologie. — Joseph Kluyskens. — Né à Alost le 9 sept. 1771, Monsieur Joseph Kluyskens est mort à Gand le 24 oct. 1843, après une longue et pénible maladie. Il était ancien chirurgien-major dans l'armee des Pays-Bas, chevalier de l'ordre neérlandais et de l'ordre Léopold, professeur émérite de médecine à l'Université de Gand, à laquelle il avait été attaché

dès sa création, premier chirurgien clinique de l'hôpital civil et membre du conseil communal. Durant sa vie il fut un des praticiens les plus renommés du pays. Bien que comme Dupuytren, il n'ait pas laissé de lui d'impérissables monuments écrits, M. Kluyskens a cependant légué à la postérité d'intéressants opuscules, que l'on consultera toujours avec fruit. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères, et faisait aussi partie de l'Académie royale de Médecine, instituée récemment. Il fut dès le principe attaché à la rédaction des *Annales de littérature médicale étrangère,* qui commencèrent à paraître en 1805. Il existe de cet habile chirurgien un magnifique portrait, lithographié par Van der Haert et dont les élèves en médecine de notre Université lui firent hommage en 1840, pour reconnaître ses services rendus à la science. J. D. S. G.

Carte archéologique de la Belgique. —Voici le rapport fait sur ce projet par M. Roulez, à la séance de l'Académie du mois d'août 1843 :

« L'Académie se proposant de publier une statistique et une carte archéologique de la Belgique, a cru que, pour arriver à la connaissance aussi complète que possible des antiquités découvertes et des lieux d'où elles proviennent, le moyen le plus facile et le plus sûr était de s'adresser dans toutes les communes du pays aux personnes qui, par leur position et leur instruction, sont le plus à même de lui prêter un concours utile. Elle attend donc de l'obligeance, et du patriotisme de celles auxquelles la présente circulaire parviendra, qu'elles voudront bien fournir les renseignements qu'elles possèdent ou qu'elles pourront recueillir dans leurs localités respectives.

» 1re *Demande :* N'existe-t-il pas dans votre commune des tombelles?

[On appelle de ce nom des monticules artificiels (kunstige heuvelen) de formes et de dimensions différentes, composés de terre ou de pierres sèches.]

2e *Demande :* N'y rencontre-t-on pas des restes de construc-

tions d'un autre âge, que l'opinion vulgaire attribue aux Romains, aux Sarrasins ou aux Turcs?

[Quelquefois ces constructions sont recouvertes d'une légère couche de terre végétale; on remarque alors que les moissons dans ces endroits jaunissent de bonne heure, et dessinent la direction des murailles.]

3° *Demande :* Ne connaît-on pas des champs, à la surface desquels on voit épars de morceaux de briques, de grandes tules à rebord, de poteries, etc., et où l'on trouve quelquefois des médailles, etc.?

[Dans certaines localités, les paysans nomment ces médailles Mastiques ou pièces des Sarrasins.]

4° *Demande :* N'existe-t-il pas des arbres séculaires, que le peuple entoure d'une certaine vénération, et auxquels se rattachent diverses légendes?

5° *Demande :* Ne rencontre-t-on pas des vestiges d'anciennes voies ou chaussées romaines, reconnaissables aux diverses couches de pierres, de cailloux concassés, etc., dont elles se composaient?

6° *Demande :* Est-il à votre connaissance, que de nos jours ou anciennement on ait, soit en labourant, soit en creusant la terre dans un but quelconque, découvert quelques-uns des objets suivants : 1° Poteries de formes ou couleurs diverses, renfermant ou non des cendres; 2° instrumentsen silex (pierre de fusil), tels que poignards, couteaux, pointes de flèches, hâches, ayant à peu près la forme d'un coin à fendre le bois; 3° les mêmes objets en cuivre ou en fer; 4° chaînes metalliques, perles de verre de couleur, d'ambre, formant chapelet, ornements divers en bronze ou en or; 5° médailles, pierres fines gravées en creux ou en relief; 6° statuettes ou plaques, ciselées en bronze; 7° cuillers, vases et autres ustensiles en bronze; 8° bouteilles, fioles, urnes en verre; 9° pierres avec inscriptions, ornées ou non de figures en bas-relief; fragments de statues ou d'autres sculptures en pierre?

[On trouve quelquefois de ces pierres enchâssées dans les murs d'anciennes eglises.

8° *Demande :* Connaissez-vous des familles où l'on conserve des objets d'antiquité découverts dans votre commune ou dans d'autres parties du pays?

Rectification.

Tome V, page 292.

A propos du contenu du MS. historique n° 70, feuillet 1 à 63 v°, nous ferons connaître que cet écrit n'est autre que la relation des conférences diplomatiques tenues à Calais en août, septembre et octobre 1521, sous la présidence du cardinal Wolsey, entre les députés de Charles-Quint et ceux de François I. Il existe à Besançon, aux Archives du royaume à Bruxelles et aux Archives de Lille des copies de la traduction française que fit de cette espèce de dialogue Claude de Chassey. M. Weiss a publié cette traduction dans les *Papiers d'état du cardinal de Granvelle,* t. I, p. 128 à 241. Jusqu'ici on ne connaissait point le texe latin de la relation dialoguée de Mercure de Gattinaire. Les personnages qui y paraissent ne sont point fictifs : ce sont le cardinal Wolsey, l'évêque d'Asque, Mercure de Gattinaire et le chancelier Du Prat.— Nous devons cette rectification à l'obligeance de M. Le Glay, archiviste du departement du Nord.

J. D. S. G.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1843.

Notices et Dissertations.

Analyses critiques.

Bulletin bibliographique.

Chronique des Sciences et des Arts.

GRAVURES.

